This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

905
R454

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

QUATRIÈME ANNÉE.

TOME NEUVIÈME

Janvier-Avril 1879.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1879

130207

A nos collaborateurs et à nos lecteurs.

En commençant notre seconde année nous promettions de donner à l'avenir à nos lecteurs, au lieu des 80 feuilles que nous leur avions promises, 90 feuilles d'impression par an. Nous avons plus que rempli notre promesse, car nous avons publié 92 feuilles en 1877 et 95 en 1878.

Nous nous sommes efforcés, selon notre promesse, de développer la partie de notre *Revue* consacrée au mouvement des études historiques dans les pays étrangers. L'Espagne, la Suède, le Danemark, la Norvège, la Pologne, la Bohême, la Suisse ont été l'objet d'articles importants. La Grèce, les Etats-Unis et les études relatives à l'extrême Orient, que nous avons jusqu'ici laissés de côté, bien malgré nous, rentreront cette année dans notre cadre.

Nos comptes-rendus critiques ont été plus nombreux et plus précis qu'au début. Au lieu de 42 articles de ce genre parus en 1876, nous en avons publié 84 en 1877 et 76 en 1878. Toutefois c'est encore ce côté de notre œuvre qui laisse à nos yeux le plus à désirer. Les comptes-rendus ne sont pas, à notre gré, assez nombreux. Ils paraissent trop longtemps après l'apparition des ouvrages auxquels ils sont consacrés ; ils sont souvent trop longs ; l'analyse y tient souvent trop de place et la critique trop peu. Il dépend de nos collaborateurs de remédier à ces défauts. Nous devons remarquer d'ailleurs que les bulletins historiques, l'ana-

lyse des périodiques et la chronique, qui signalent les ouvrages nouveaux au moment de leur publication, sont remplis de renseignements bibliographiques et d'appréciations critiques. Nous ne croyons pas qu'il paraisse aucun livre d'histoire qui ne soit mentionné et apprécié sous une forme ou sous une autre dans notre *Revue*. La partie de notre recueil consacrée à tenir les lecteurs au courant des nouvelles publications historiques, qui n'occupait que 478 pages en 1876, en a occupé 707 en 1877 et 690 en 1878.

Nous renouvelons à nos collaborateurs et à nos lecteurs la prière de nous fournir pour notre chronique tous les renseignements qu'ils jugent de nature à intéresser les historiens. Nous devons constater avec regret qu'à cet égard notre appel a trouvé plus d'écho à l'étranger qu'en France. C'est pourtant sur les travaux provinciaux que les renseignements nous font le plus défaut, et ce sont nos collaborateurs de province qui doivent nous informer de tout ce qui leur paraît digne d'être porté à la connaissance du public.

Nous n'avons rien à changer à l'esprit dans lequel notre *Revue* est conçue et dirigée. Elle continue à être appréciée et soutenue par des hommes appartenant aux doctrines les plus diverses, parce qu'elle ne s'est inféodée à aucun parti, et qu'elle est restée fidèle aux principes d'impartialité et de rigueur scientifiques qui ont présidé à sa fondation. Nous n'avons pas la prétention, sans doute, de contenter tout le monde; nous nous résignons d'avance à passer en même temps pour révolutionnaires et pour réactionnaires, pour impies et pour dévots aux yeux des uns ou des autres. Mais nous désirons qu'on ne se méprenne pas sur notre manière de comprendre l'histoire. Des juges bienveillants, mais médiocrement attentifs, tout en nous faisant l'honneur de nous considérer comme les représentants de la jeune école historique, nous ont reproché d'être systématiquement hostiles à toute généralisation, d'avoir le culte exclusif des faits et du détail, de remplacer l'histoire par la critique historique. Ceux qui pensent ainsi ont mal lu l'article sur le développement des études historiques qui ser-

vait d'introduction et de programme à notre recueil, la plupart de nos articles de fond et même nos bulletins trimestriels. Sans doute nous pensons que les spéculations de la philosophie de l'histoire sont mieux à leur place dans une revue philosophique que dans la nôtre, sans doute nous regardons les généralisations hâtives et superficielles, fondées non sur les faits mais sur des idées *à priori*, comme un dangereux et fatigant bavardage; mais nous pensons aussi que la recherche du détail pour le détail lui-même, que la critique qui n'a que la critique même pour but, sont des amusements de curieux, non des travaux d'historiens. On doit étudier les détails pour arriver à connaître un ensemble, on doit approfondir les faits pour apprendre à pénétrer les hommes. Bien loin de demander à nos collaborateurs des travaux sans conclusion, des accumulations de faits dont rien ne détermine le sens, nous leur demandons au contraire de savoir dominer d'un ferme regard le sujet qu'ils étudient, de préciser la valeur et la portée de leurs recherches et de leurs découvertes, de montrer en quoi elles modifient les opinions et les idées reçues, quel intérêt elles offrent pour la connaissance soit d'une époque, soit du développement historique d'une nation. Nous croyons que les historiens de l'âge précédent ont tenté de trop vastes généralisations, pour lesquelles les matériaux faisaient encore défaut; mais c'est leurs résultats, non leur ambition, que nous critiquons, et notre ambition à nous est de fournir aux historiens de l'avenir les éléments de l'œuvre que nos prédécesseurs ont prématurément entreprise.

La Rédaction.

DE QUELQUES

NAVIGATIONS DES ÉGYPTIENS

SUR LES CÔTES DE LA MER ÉRYTHRÉE.

Les Égyptiens durent songer de bonne heure à établir des ports sur la côte africaine de la mer Rouge[1]. Les emplacements favorables ne sont pas nombreux. Celui où s'élève aujourd'hui Qoçéyr paraît s'être appelé Taâou dans l'antiquité[2]. Il devint le point d'attache de plusieurs routes qui traversaient le désert en ligne plus ou moins directe et aboutissaient à Coptos[3], sur le Nil.

On sait quelle quantité énorme de parfums exigeait le culte des divinités égyptiennes. Les aromates de toute espèce, casse,

1. Les Égyptiens donnaient à la mer Rouge et à la Méditerranée un même nom, *Ouat'-oïrit*, lit. « la grande verte ». La mer Rouge paraît s'être appelée plus spécialement *Mer de Qoti*, au moins au temps de Ramsès III (cf. *Papyrus Harris*, pl. 47, l. 10).

2. Voici les raisons qui me portent à croire que le nom de *Taâou* s'applique à Qoçéyr. Dans une inscription de la XIe dynastie, dont j'aurai à parler plus loin, le nom d'une ville, située sur la mer Rouge, et qui répond à Qoçéyr (Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 55-56), est écrit avec des caractères hiératiques, dont le premier, l'*étoile*, peut avoir plusieurs lectures. M. Chabas a lu *Sbà*, et M. Brugsch (*Geschichte Ægyptens*, p. 111) a suivi la lecture de M. Chabas. Une autre inscription, de même époque et venant du même lieu (Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 149, *g*, l. 6), mentionne dans ces parages une localité dont le nom *Taâou*, écrit alphabétiquement, ne saurait être douteux. Cette localité était située au bord de la mer, car le rédacteur de l'inscription, envoyé en mission à Hammamât, raconte que « pénétrant jusque vers Taâou » d'une part, et « tirant vers « Monâït-Khouwou (Minièh) » de l'autre, « il sortit jusqu'à la mer Rouge. » Minièh étant sur le Nil, l'autre point, Taâou, doit être sur la mer. L'*étoile*, suivie de l'*aigle*, se lit plus souvent *tuâ*, *duâ*, *tuâ*, que *sbà* : on peut voir dans l'orthographe alphabétique *Taâou* une variante légèrement irrégulière du groupe lu *sbâ* par MM. Chabas et Brugsch, et, par suite, la forme réelle du nom égyptien de Qoçéyr.

3. « Les vallées qui conduisent de Qoçéyr en Égypte sont, si l'on en croit les « Abâbdéh, au nombre de six ou sept. » (Dubois-Aymé, *Mémoires sur la ville de Qoçéyr*, p. 25.)

myrrhe, encens, cinnamome, étaient la plus importante des denrées qu'on importait de l'étranger dans les stations de la mer Rouge; l'or, l'ivoire, les peaux de panthère, les esclaves, ne venaient qu'en seconde ligne. Il est probable que les peuples marins de la péninsule arabique servaient déjà d'intermédiaire entre l'Égypte et les pays à parfums. Il est probable aussi que le gain considérable que leur procurait ce commerce excita souvent contre eux la jalousie des Égyptiens, et les exposa à l'incursion soudaine des flottes de Pharaon. Pharaon ne se fit pas faute de chercher à leur enlever le monopole dont ils jouissaient et d'envoyer ses vaisseaux à la découverte des contrées qui produisaient l'encens.

Les Égyptiens donnaient à la région des aromates les noms de Poun et de Tonoutri, la *Terre divine*[1]. Les textes historiques et littéraires en font foi à l'envi. La grande inscription de Karnak rapporte qu'en l'an XXXIII, Thoutmôs III reçut seize cent quatre-vingt-cinq boisseaux de myrrhe comme tribut du pays de Poun[2]. Dans un des fragments du papyrus Harris n° 500, une femme amoureuse invite son bien-aimé à l'accompagner dans les champs où elle chasse :

« Tous les oiseaux de Poun,
« ils s'abattent sur l'Égypte
« enduits de parfums.
« Celui qui vient en tête, il saisit mon ver [d'appât][3],
« apportant de Poun l'odeur qu'il exhale[4],
« et les pattes pleines de gommes [aromatiques][5] !

1. Brugsch, *Geogr. Inschrift.*, t. II, p. 14 sqq., complété et corrigé, en ce qui concerne la Terre divine, par E. de Rougé, *Sur divers monuments du règne de Thoutmès III*, p. 25-26; Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, 2e édit., p. 143 sqq.

2. E. de Rougé, *Notice de quelques fragments nouveaux de l'inscription de Karnak*, p. 19.

3. Le ver qui sert d'appât au piège tendu par la femme.

4. Lit. : « apportant *son* odeur de Pount. »

5. M. Chabas (*Études sur l'antiquité historique*, p. 144-146) se refuse à voir dans le mot égyptien *qomi*, *goumi*, le κόμμι des Grecs, d'où est venu notre mot gomme. La raison qu'il en donne est que le mot *qomi* désigne dans les textes égyptiens un parfum et non pas la *gomme arabique*. M. Chabas paraît oublier que le mot *gomme* est un terme vague, désignant d'une manière générale toutes les exsudations de certains végétaux ou de certains fruits : on a la *gomme élastique*, on a chez nous les *gommes* du prunier, etc. Les Égyptiens désignaient sous le nom de *qomi* les *gommes* de l'arbre à myrrhe, de l'encens et probablement d'autres végétaux odoriférants : ils désignaient encore sous ce nom toutes les solutions aqueuses ou vineuses de ces *gommes*.

« Je désire que tu nous les fasse prendre[1], ensemble,
« moi, seule avec toi[2] ! »

Il semble que le nom de Poun se soit appliqué d'abord à la partie de l'Arabie qui borde le golfe Persique, aux lieux mêmes où la tradition classique place le berceau des Phéniciens[3]. De là, il passa au Yémen, comme l'a montré M. Brugsch[4], et au pays des Somâlis, ainsi que M. Mariette l'a prouvé récemment[5]. Au temps du second empire thébain, il paraît avoir été donné à toutes les contrées, asiatiques et africaines, qui s'étendaient à l'orient de l'Égypte, de la Syrie et de la Chaldée. Ammon Thébain, s'adressant à Ramsès III, lui dit : « Je tourne ma face vers l'Orient, [et « j'accorde] que les chefs de Poun t'apportent leurs tributs de « gommes odorantes, de parfums, d'odeurs et de tous les bois « odorants. » Dans les textes religieux, Poun désigne souvent le côté du Levant, par opposition aux Mat'iou[6], tribu libyenne dont le nom avait fini par désigner, d'une manière générale, tout le continent africain à l'ouest de l'Égypte. Ammon-Râ, le dieu soleil, passait chaque jour de Poun en Mat'iou, c'est-à-dire d'Orient en Occident :

« Les dieux aiment son parfum,
« quand il arrive de Poun;
« prince des rosées, il descend au pays des Mat'iou[7]. »

et ailleurs, il est

« Maître des Mat'iou, prince de Poun;
« roi du ciel, prince héritier de la terre[8]. »

1. Lit. : « Mon cœur est que tu saches [puisses] notre prendre eux. »
2. *Pap. Harris* 500 (recto), pl. IV, l. 3-5.
3. Hérodote, I. 1, VII, 89; Justin, XVIII, 3, 2. Cfr. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3e édit., 1878, p. 168 sqq.
4. Brugsch, *Geogr. Inschrift.*, t. II, p. 14 sqq.; t. III, p. 63, 74.
5. Mariette, *Les Listes géographiques des Pylônes de Karnak* (*texte*), p. 60 sqq.; et *Déir-el-Bahari* (texte), p. 26 sqq.
6. Les Μάζυες d'Hécatée de Milet (édit. Didot, Fragm. 304), qu'il ne faut pas confondre avec les Μάξυες d'Hérodote, *Mashouash* des monuments. Le fragment est emprunté à Étienne de Byzance, qui fait la confusion : Μάζυες, οἱ Λιβύης νομάδες· Ἑκαταῖος περιηγήσει. Εἰσὶ δὲ καὶ ἑτέροις Μάξυες, καὶ ἑτέροις Μάχλυες.
7. Mariette, *Papyrus de Boulaq*, t. II, pl. XI, page 2, l. 4. Cfr. Grébaut, L'*Hymne à Ammon-Râ des Papyrus de Boulaq*, p. 6.
8. *Id.*, pl. XI, p. I, l. 4-5. Cfr. Grébaut, L'*Hymne à Ammon-Râ des Papyrus de Boulaq*, p. 4, 60.

C'est probablement avec ce sens vague d'hémisphère oriental que Poun est désigné comme étant la patrie de certaines divinités égyptiennes ou étrangères, Rannout, Roshpou, Bisa[1]. Déjà sous les premières dynasties, Hathor était appelée dame de Poun, et ce nom dut lui venir d'abord du protectorat qu'elle exerçait sur la péninsule du Sinaï, et sur la portion du désert qui courait vers l'Orient, dans la direction du pays original de Poun. Quant à la Terre divine, ou aux *Terres divines*[2], le site en est encore plus incertain. Poun est du moins la forme habillée à l'égyptienne d'un nom indigène : Tonoutri est un nom purement égyptien donné à des pays dont on ne connaissait pas le nom indigène. Par *Terres divines*, il paraît qu'on a voulu désigner des régions placées à l'Orient : « Je suis venu, dit Ammon à Thoutmôs III, « j'accorde que tu écrases la terre d'Orient, que tu foules aux « pieds ceux qui sont dans les districts du Tonoutri[3], » mais situées au-delà de Poun et peut-être plus haut que Poun vers le Nord[4]. Dans l'usage commun, Poun et Tonoutri allaient souvent ensemble : on se servait de leurs noms comme d'un terme générique dont on désignait tous les pays mal connus de l'Orient, ceux surtout qu'on soupçonnait de produire des aromates et des bois odorants. En quelque point peu fréquenté de la mer Erythrée qu'abordassent les Egyptiens, ils étaient certains d'y rencontrer Poun et le Tonoutri : de même Christophe Colomb et les premiers conquérants de l'Amérique rencontraient partout dans le Nouveau-Monde l'Inde et le Cathay.

La première expédition dont les monuments nous ont gardé le souvenir remonte à la XIe dynastie. Les rois de cette époque, reprenant les traditions des souverains de l'ancien empire, envoyaient des ingénieurs et des soldats chercher dans la vallée de Rohonnou[5] les blocs de pierre dont ils avaient besoin pour leurs constructions[6]. Rohonnou est à peu de distance de Qoçéyr : il

1. *Papyrus de Leyde*, I, 345, pl. CXXXII, III, 7; V, 6; Lepsius, *Denkm.*, IV, 65, 85.

2. On trouve en effet le pluriel.

3. Mariette, *Karnak*, pl. XI, l. 15. Cfr. E. de Rougé, *Sur divers Monuments du règne de Thoutmès III*, p. 25.

4. Dans un texte de Médinet-Habou, la *Terre divine* est placée au nord par le dieu.

5. Aujourd'hui *Ouadi'l Hammamât*.

6. Sur ces expéditions, voir Maspero, *Les Monuments égyptiens de la vallée de Hammamât*, dans la *Revue orientale et américaine*, 1877, p. 326-341.

n'est pas douteux que les chefs égyptiens aient souvent poussé jusqu'à la mer. L'un d'eux, qui faisait partie d'un corps de troupes expédié aux carrières par Montouhotpou II dans la seconde année de son règne, raconte que « pénétrant jusqu'à « Taâou, tirant jusqu'à Minaï-Khourou[1], il sortit vers la mer « Rouge, chassa les chefs, chassa les animaux du désert et se « manifesta dans toute cette région montagneuse comme un « homme jeune qui vaut à lui seul soixante-dix jeunes gens[2]. » C'était une pointe hardie, poussée par un officier aventureux : quelques règnes plus tard, un des derniers, sinon le dernier des Pharaons de la XIe dynastie, Sônkhkari Amoni, fit une tentative sérieuse. L'expédition aux ordres d'un grand personnage du nom de Honnou partit en l'an VIII. « Sa Majesté m'envoya en « mission pour expédier des galères à Pount et lui ramener les aro- « mates frais[3] des princes qui règnent sur la Terre Rouge, grâce « à la terreur qu'il inspire aux nations étrangères[4]. » Selon l'usage, il partit de Coptos avec une petite armée à laquelle on avait adjoint des brigades d'ouvriers et d'artisans de toute espèce. « Je sortis avec 3000 fantassins, et je fis tous les préparatifs con- « venables[5] à l'Ouady de Aat-Tosher[6] et de Aat-Sokhet, et certes, « je donnai des outres, des supports en bois, des gourdes d'eau et « vingt pains à chacun des hommes qui étaient là, chaque « jour.....[7]. Et voici que je fis une citerne de douze perches à « la station de *Bat*[8], et deux citernes aux stations de Adahat, « l'une de 1 perche et 20 coudées, l'autre de 1 perche 30 cou- « dées. J'en fis une autre à la station de Ahateb, de dix coudées

1. Qoçéyr à Minièh.

2. Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 149 *g* et *Les Monuments égyptiens de la Vallée de Hammamât*, p. 340-341.

3. Le signe *uot'* écrit gauchement.

4. Lit. : « pour lui ramener des aromates frais des princes chefs de la Terre Rouge (le désert), par ses craintes après les nations étrangères. »

5. *Iri-n-[f] moten.*

6. Chabas (*Voyage*, p. 61) et Brugsch (*Dictionnaire géographique*, p. 102), ont lu *Atour nte ou tosher*. Cette lecture, qui ne convient guère aux signes égyptiens, a de plus le défaut de supposer une faute de grammaire ; *atour* est du masculin, et, à l'époque où nous reporte l'inscription, le relatif *nte* ne s'emploie que derrière un nom féminin. En fait, derrière le mot *Atourou*, un *Ouady*, devait se trouver un mot de localité formant, avec *Tosher*, le nom de la station occupée par Honnou. La lecture la plus probable me paraît être *âât*, mais elle est incertaine.

7. Un mot effacé qui m'empêche de comprendre la fin de la phrase.

8. Lit. : « Le buisson. »

« carrées, pour y prendre l'eau (?) [1]. Voici que j'atteignis Touâ, « et voici que je construisis ce navire [2] de charge et que je le « chargeai de toute sorte de choses.....[3]. Et en m'en allant de Touâ, « je fis ce qu'avait ordonné Sa Majesté : je lui apportai tous les « tributs que j'avais trouvés dans les localités [4] de la Terre « divine ; je descendis à Ouaga et à Rohonnou ; je lui apportai « des pierres augustes pour les images des temples ; jamais chose « pareille n'était arrivée aux rois de la Haute-Egypte, jamais « *cousin royal* envoyé en mission n'avait fait chose semblable « depuis le temps de Dieu. Je fis tout cela pour Sa Majesté à cause « de la grandeur de l'amour qu'elle me porte [5]. »

Honnou avait été envoyé à Qoçéyr avec le matériel et le personnel nécessaire à la construction d'un navire. Le navire construit, il se mit en mer, ou plutôt le mit en mer. Le voyage ne dut pas être bien long. Si les Egyptiens ne se bornèrent pas à longer la côte africaine, tout au plus pourrait-on supposer qu'ils traversèrent le golfe, prirent terre sur quelques points de la côte d'Arabie et trafiquèrent d'aromates frais avec les habitants. C'est là du moins ce que Honnou paraît donner à entendre quand il parle de tributs trouvés dans les localités de la Terre divine. Le résultat était mince : aussi bien le voyage de Honnou n'était-il probablement que le prélude d'autres voyages plus importants. On est en droit de le supposer en lisant le détail des travaux qu'il entreprit dans le désert. La route de Coptos à Qoçéyr passait par la vallée de Rohonnou et faisait un assez long détour : il semble avoir cherché à frayer un chemin direct entre le Nil et la mer, et creusa, dans chaque station, les puits auxquels les caravanes devaient venir s'approvisionner d'eau. Je ne puis dire si Pharaon Sônkhkarî ou ses successeurs immédiats les rois de la

1. *N-ab n t'a mû....* Sens incertain.

2. Chabas (*Voyage*, p. 57) a traduit : « Je fis des barques de transport, pour « ramener toute espèce de produits. J'y fis une grande offrande de bœufs, de « vaches et de chèvres. » Brugsch a suivi la traduction de Chabas (*Geschichte Ægyptens*, p. 111). Le texte a bien le mot HAOU, *navire*, au pluriel, mais tous les mots grammaticaux qui se rapportent à HAOU sont au singulier : *Ahâ-n-[i] iri-n-[i] hâou* PEN *si-n-[i]-*SOU *m khet nibt iri-n-[i]-naw âbt-u otr-t m ehe m aoudou m woû-ou*, ce qui prouve qu'il ne s'agit que d'un seul navire.

3. Lit. : « je conduisis lui en toute sorte de choses. »

4. *Adebou*, lit. : « les endroits cultivés », désigne ici les bourgs entourés de champs et de jardins qui sont semés sur la côte d'Afrique et d'Arabie.

5. Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 150 *a*. Cfr. Chabas, *Voyage*, p. 55-61 ; Brugsch, *Gesch. Ægyptens*, p. 110-112.

XIIe dynastie employèrent beaucoup la voie nouvelle que Honnou avait ouverte. Les monuments ne nous apprennent rien à ce sujet, et nous devons descendre jusqu'à la XVIIIe dynastie pour trouver la mention d'une expédition dirigée vers les côtes du pays de Poun.

On ne sait pas encore à quel concours de circonstances la princesse Hâïtshôpou, fille de Thoutmôs I, dut d'être reine ou régente de l'Egypte pendant une partie de la vie de ses deux frères Thoutmôs II et Thoutmôs III[1]. Qu'elle ait été portée au pouvoir par l'usurpation ou par un droit héréditaire, il est certain qu'elle l'exerça glorieusement. Il semble que vers le milieu de son règne[2], sa piété lui inspira le désir ardent d'aller chercher au pays même qui les produisait, les aromates qu'elle offrait aux dieux. Comme toujours, la volonté royale se fit connaître sous forme d'un décret divin. La reine, à qui Ammon « a légué en « héritage le trône des deux pays[3], et la royauté du Midi et du « Nord, à qui il a donné le circuit parcouru par le soleil[4], et ce « qu'enserrent Sib et Nout, si bien qu'on ne se révolte plus contre « elle aux contrées du Midi, qu'on ne se ligue plus contre elle « aux contrées du Nord[5], mais que le ciel, toutes les régions « étrangères que Dieu a créées, la servent, le cœur soumis, la « tête inclinée, leurs cadeaux sur leur échine et lui présentent « leurs enfants pour que leur soient donnés les souffles de vie[6], »

1. E. de Rougé, *Étude des monuments du massif de Karnak*, dans les *Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, p. 44-51 ; Mariette, *Dêïr-el-Bahari*, p. 35-40 ; Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 278 sqq.

2. M. Dümichen (*Die Flotte einer Ægyptischen Kœnigin*, pl. XVIII *a*, 3) donne une date de l'an IX qui ne se trouve pas dans la publication de M. Mariette. Il me semble que cette date se rapporte à l'expédition de Poun, mais je ne puis pas distinguer si elle marque le commencement de l'entreprise, le retour des navires envoyés, ou la fête d'inauguration du temple construit en commémoration de l'événement. En tout cas, la reine Haïtshopou ayant régné seize années au moins, la date en question nous oblige à placer l'expédition de Poun vers le milieu du règne.

3. La Thébaïde et le Delta.

4. *Shonnit Amon-Râ*, lit. : « l'*encerclé* par Ammon-Râ ».

5. Lit. : « point rebelles d'elle aux pays du sud, point ligués d'elle aux pays « du nord. »

6. Dümichen, *Die Flotte*, pl. XVIII, *a*; *Historische Inschriften*, pl. XX, l. 1-6 ; Mariette, *Dêïr-el-Bahari*, pl. 10, l. 6. Cette inscription est écrite en rétrograde, comme l'a fort bien vu M. Chabas (*Études sur l'Antiquité historique*, 2e édit., p. 155-156). Elle a été martelée dans l'antiquité et certains passages en sont difficilement lisibles.

s'adressa au dieu son protecteur. « Les supplications du souve-« rain, v. s. f.[1] montèrent jusqu'au trône du maître [de Karnak][2], « et on entendit un ordre dans le sanctuaire, un mandement du « dieu lui-même, à l'effet d'explorer les voies qui mènent à Poun « et de parcourir les chemins qui mènent aux échelles de [l'En-« cens][3]. » C'était un véritable voyage de découvertes qu'il s'agissait d'entreprendre, et le discours de félicitations qu'Ammon adresse à la reine, au retour de l'expédition, montre combien était vague l'idée qu'on se faisait à cette époque des côtes lointaines de la mer Erythrée. « Je t'ai donné Poun, » dit le dieu, « personne « ne connaissait jusques [aux terres des] dieux[4], le Tonoutri, « personne n'était monté aux *Echelles de l'Encens*[5], per-« sonne des Egyptiens[6]; mais on en avait entendu parler de « bouche en bouche[7], dans les récits des gens d'autrefois[8]. » Cette ignorance des Egyptiens nous a été profitable : elle nous a valu du pays une description curieuse que nous n'aurions pas eue sans cela. « Les *Echelles de l'Encens*, c'est un district du « Tonoutri, c'est en vérité un lieu de délices. Je l'ai créé. J'y ai « mené [tes hommes] avec Mout, Hathor, Ourrit, dame de Pount[9], « Oïrthikaou, régente de tous les dieux, et ils prennent des aro-« mates à leur plaisir, ils chargent leurs vaisseaux, à la joie de « leurs cœurs, d'arbres à parfums frais, et de tous les produits « excellents de cette terre[10]. » Les pays à parfums étaient une sorte de contrée légendaire, un paradis terrestre, créé par les dieux et dont les dieux ouvrent ou ferment l'accès à leur gré. Il

1. C'est l'abréviation de la formule *vie, santé, force,* qui suit tous les noms et titres de la royauté.

2. Restituer : *r-roud n nib*[*nes-taoui*] « au pavois du seigneur [de Karnak] », d'Ammon.

3. Restituer : *Khetiou n* [*Antiou*]. Mariette, *Déir el-Bahari*, pl. 10, l. 4-6.

4. Restituer avec doute : [*an-*] *rekh r-men m* [*taou*] *nouteriou*.

5. *Kheti-ou nou Antiou*. Le mot *Echelles* (*des Aromates*) est la traduction exacte du mot *Kheti* ; cfr. nos anciennes *Echelles du Levant*.

6. Cette phrase est d'une construction douteuse. Le mot-à-mot semble donner : « Point connaître, jusqu'aux [terres] divines, le Tonoutri; point monter « jusqu'aux *Echelles des Aromates*, point d'Égyptien. »

7. Restituer : *Au-tou* [*sôtem-tou*] *m ro n ro*.

8. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 10, l. 10-11.

9. La même énumération se retrouve nombre de siècles auparavant, dans le *Papyrus de Berlin n° I*, l. 209-210. Cfr. dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne*, t. II, p. 160.

10. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 10, l. 13-15. Cfr. Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 157-159.

ne fallut rien moins qu'un ordre exprès d'Ammon pour décider la reine à y pénétrer, ou, pour parler un langage plus clair que le jargon officiel de la chancellerie égyptienne, la reine prit prétexte du service d'Ammon pour ordonner l'exploration des *Echelles de l'Encens*, et tâcher d'y nouer des relations commerciales.

L'escadre envoyée dans ces mers lointaines se composait de cinq navires[1], choisis probablement parmi les meilleurs de la flotte, si même ils n'avaient pas été construits en vue de l'expédition[2]. La coque, établie sur quille ronde[3], est étroite, basse, relevée et amincie aux deux bouts, pontée d'une extrémité à l'autre, et percée sur chaque flanc, au niveau du pont, de seize écoutilles oblongues. La proue est armée d'un éperon en métal[4], tenu par des attaches de fortes cordes, qui sort de l'eau selon la diagonale sur une longueur d'environ trois mètres, puis se redresse en équerre et surplombe d'environ un mètre le

1. Il a été admis généralement que les cinq navires représentés à deux reprises sur les bas-reliefs (Mariette, *Dêïr-el-Bahari*, pl. VI; Dümichen, *Die Flotte*, pl. I-III) ne sont qu'un spécimen, un échantillon d'une flotte beaucoup plus nombreuse. « Eine grosse Zahl von Meerschiffen ward für die lange und beschwerliche Reise zugerüftet. » (Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 281.) Voici la preuve du contraire. Le nombre des arbres à encens rapportés vivants par l'expédition est de *trente-et-un* (Mariette, *Dêïr-el-Bahari*, pl. VII-VIII). La scène de l'embarquement nous montre quelle était la répartition des arbres sur les navires. 1° Sur le vaisseau déjà parti qu'on voit tout entier de profil, il y a six arbres, soit, pour les trois vaisseaux figurés en cet endroit, dix-huit arbres. 2° Sur le vaisseau en chargement qu'on voit tout entier de profil, il y a cinq arbres, soit, pour les deux vaisseaux figurés en cet endroit, dix arbres. 3° Les hommes qui complètent le chargement de ces deux navires apportent vers l'un deux arbres, vers l'autre un seul arbre. En résumé, il y avait sur quatre vaisseaux vingt-quatre arbres et sept sur un cinquième, ce qui nous donne le chiffre de trente-et-un indiqué par l'inscription. Si les Egyptiens avaient eu d'autres vaisseaux encore, ils n'auraient pas manqué de ramener à Thèbes un plus grand nombre d'arbres à parfum. Le nombre des arbres et la manière dont ils sont répartis marquent bien que les cinq vaisseaux des bas-reliefs étaient les seuls qui eussent été envoyés au pays de Poun.

2. Les textes relatifs à la marine égyptienne ont été étudiés par M. Bernhard Graser dans un mémoire *Das Seewesen der alten Ægypter*, qui est en tête des *Resultate* de M. Dümichen, t. I, p. 1-27. J'indiquerai en note les points sur lesquels je diffère des conclusions auxquelles M. Graser est arrivé. M. Lepage-Renouf, rendant compte de ce travail et des *Resultate* de Dümichen, a publié dans la *North and British Review*, 1870, p. 513-518, un catalogue des principaux termes de marine qu'ont fournis jusqu'à présent les monuments égyptiens.

3. La forme arrondie de la quille est indiquée par les bas-reliefs du tombeau de Ti.

4. Il est peint en bleu sur l'original, ce qui laisserait croire qu'il est en fer. Cfr. Mariette, *Description du parc égyptien*, 1867, p. 23.

plan du navire. La poupe, plus longue et plus haute que la proue, est surmontée d'un aplustre métallique[1], fixé, comme l'éperon, par de fortes attaches, mais recourbé en dedans et terminé en fleur de lotus largement épanouie. Proue et poupe sont chargées d'une plate-forme garnie de balustrades en bois et faisant office de château-gaillard. Pour mieux résister aux coups de mer, elles sont consolidées par un appareil bizarre dont je n'ai pas rencontré l'analogue dans les autres marines de l'antiquité[2]. C'est un câble énorme, frappé sur les attaches de proue, qui s'enlève obliquement à deux mètres au-dessus du pont, passe par quatre mâtereaux à corne disposés selon le plus grand axe du navire, puis vient s'amarrer sur les attaches de poupe. Depuis la pointe de l'éperon, jusqu'à la gorge de l'aplustre, la coque mesure vingt ou vingt-deux mètres de longueur[3].

Il ne semble pas que la cale ait eu plus d'un mètre cinquante de creux en son plus creux; encore allait-elle s'étrécissant vers les deux extrémités[4]. Elle renfermait le lest, les marchandises, les provisions[5]. Des soupentes ménagées sous les deux gaillards pouvaient à la rigueur abriter quelques hommes, à condition qu'ils restassent allongés ou tout au plus accroupis[6] : c'étaient

1. L'aplustre (ἄφλαστον) des navires grecs ou romains était en bois, et avait une forme différente de l'aplustre des vaisseaux égyptiens.

2. M. Graser donne la même explication de l'appareil en question. « Wir « glauben, dass dieses Tau dazu bestimmt ist, die weit über das Wasser ragen- « den Enden des Schiffs, welche ja unten nicht vom Wasser getragen werden und « bei der stürmischen Bewegungen der See niederbrechen würden, emporzuhal- « ten. Es dient also dieses Tau zur Stærkung für den Langenverband des Schiffs « wie die griechischen horizontal *um* die langen Schiffen ὑποζώματα, und für « einen æhnlichen Zweck waren in der früheren Periode offenbar die oben « erwæhnten Zuggestænge bestimmt, falls die betreffenden Linien nicht ein « Deckhaus darstellen sollen. » (*Das Seewesen*, p. 17 *b*.)

3. Les barques ont environ treize fois la longueur d'un des hommes de l'équipage, soit environ vingt-deux mètres. M. Mariette est arrivé par le même procédé au même résultat (*Description du parc égyptien*, 1867, p. 24-25).

4. Calculé d'après le rapport entre la hauteur des hommes de l'équipage et la hauteur du navire au-dessus de l'eau. Dans la planche, A-B marque la longueur de la coque; A' l'éperon; B' l'aplustre; E le château d'avant; F le château d'arrière; *a*, *a*, *a*, les écoutilles; C, D, les attaches de l'éperon et de l'aplustre; H, H, le balancier du navire; G, G, les quatre mâtereaux à corne sur lesquels il passe.

5. A l'aller, on ne voit *sur* le pont du navire aucun objet autre que les agrès; ce qui prouve que les provisions étaient conservées *sous* le pont. Au retour, pour emporter plus de denrées précieuses de Poun, on a entassé les ballots et les jarres *sur* le pont, comme l'indiquent les bas-reliefs.

6. Les dimensions du navire semblent donner à l'espace vide laissé entre le

les seuls logements couverts que renfermât le navire, si même on en usait comme de logements pour l'équipage et non pas de soutes pour les armes et pour les vivres[1]. La muraille s'élève d'environ cinquante centimètres au-dessus du pont[2] : le plat-bord en est garni d'une lisse sur toute la longueur. Les bancs des rameurs, étroits et courts, sont disposés contre la muraille à tribord et à bâbord, et laissent libre au centre un espace à mettre la chaloupe quand il y en avait une[3], ou bien à loger des ballots de marchandises, des soldats, des esclaves, des passagers supplémentaires[4]. Les rameurs sont au nombre de quinze par bande[5]. En temps ordinaire, ils estropaient[6] chacun leur rame sur la lisse de plat-bord, et la tiraient des deux mains, face à l'arrière, en se renversant sur leur banc afin d'imprimer plus de force au mouvement de nage[7] ; tout le haut de leur corps apparaissait alors à découvert. En bataille, ils passaient leurs rames par les écoutilles situées au ras du pont, et nageaient accroupis, de manière que le buste fût protégé et que la tête seule fût visible du dehors[8].

plancher du château-gaillard et le pont ou la coque une hauteur maximum de 30 c. à l'entrée.

1. M. Graser pense qu'il y avait sous le pont des cabines où logeait l'équipage. « In der Schiffswand selbst, zeigen sich 16 lichtpforten (sehr niedrige, « aber lange Fenster), die auf Wohnræume oder Kajüten (δίαιται) unter Deck « schliessen lassen, welche dann hier zum ersten Male vorkæmen, und von « diesen Fenstern liegen zwei über den Vorsteven, und dessen Schrægung « parallel. » (*Das Seewesen*, p. 17 *a*.) La hauteur de la muraille au-dessus de l'eau, rapprochée des dimensions générales, ne permet pas d'admettre qu'il y ait eu dans la cale place pour des cabines.

2. Les matelots qui rament, le pied appuyé contre le pont, sont découverts à partir du jarret : la hauteur de la muraille au-dessus du pont était donc environ de 40 c. ou au plus de 50 c.

3. La chaloupe qu'on voit sur le bas-relief est égyptienne et avait dû venir avec l'escadre. Comme aucun des navires qui vont à la voile sur le même bas-relief n'a de canot à la remorque, il faut en conclure qu'en voyage la chaloupe était remontée et déposée sur le pont.

4. Les soldats qu'on voit sur le rivage dans la planche 5 de Mariette ou les produits de Poun dans le tableau du retour (Mariette, *Déïr-el-Bahari*, pl. 6).

5. C'est le nombre que portaient les τριακόντοροι des Grecs.

6. *L'estrope* est le nœud de corde en forme de couronne dont on entoure et saisit l'aviron pour le maintenir contre le tollet pendant la nage. *Estroper* est saisir l'aviron au moyen d'un estrope.

7. Ce mouvement, qui n'a pas toujours été bien rendu par les dessinateurs qui ont reproduit les bas-reliefs de Déïr-el-Bahari, est indiqué sur les originaux, comme le prouvent les photographies que j'ai entre les mains.

8. C'est par la comparaison des tableaux de Déïr-el-Bahari avec les tableaux de Médinet-Habou que je suis arrivé à déterminer l'usage des ouvertures que

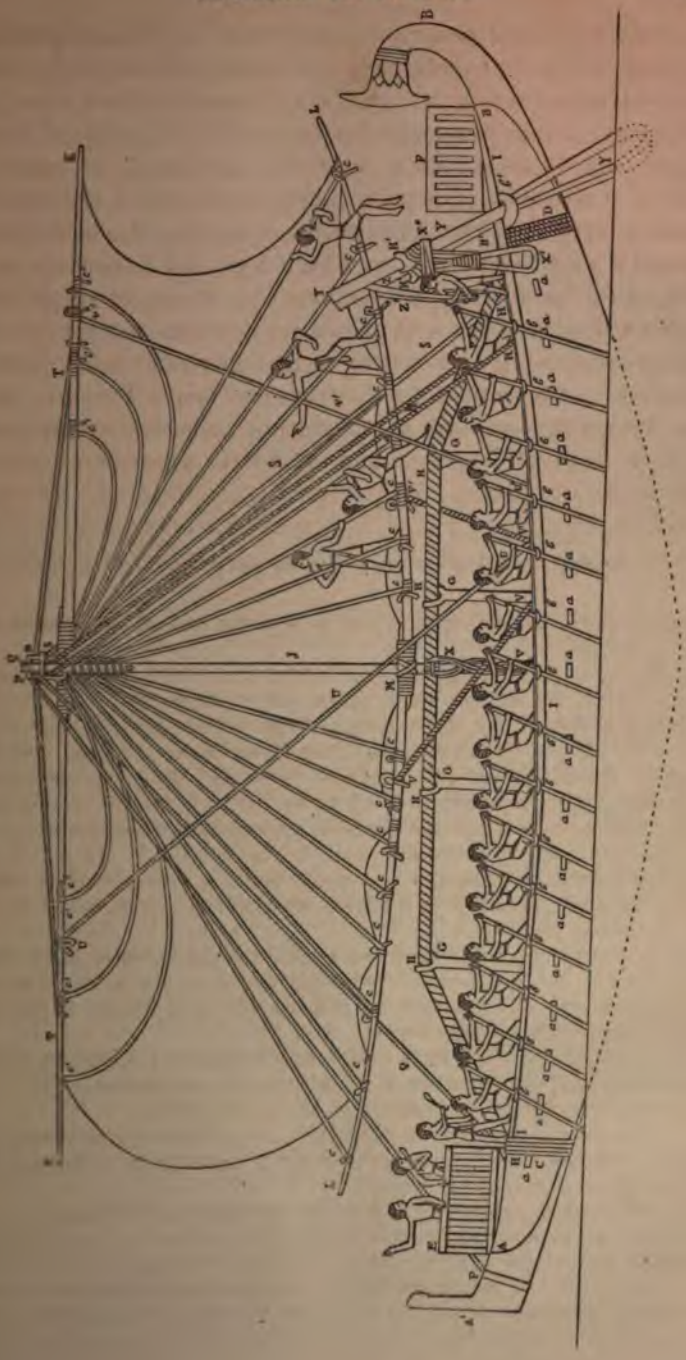

Le gouvernail se compose de deux rames épaisses, supportées chacune par un montant placé de chaque côté de la poupe[1] et manœuvrées chacune par un timonier debout devant elle[2]. Le timonier dirigeait son instrument au moyen d'une longue barre courbe, fixée très-haut dans le manche et qui descendait entre ses mains. Selon qu'il poussait la barre à droite ou à gauche, la rame tournait à droite ou à gauche, et l'action des deux rames, combinée ou contrariée selon les ordres du chef d'équipage, faisait pivoter le navire ou le maintenait dans la direction voulue.

Un seul mât à pible[3], d'environ huit mètres de haut, planté perpendiculairement au centre de la coque, fortement amarré au pont par des entrelacs de cordes, et garni à la tête de deux appareils superposés qui répondent, au moins dans l'usage, le premier à la gabie[4], le second au calcet[5] des mâts de galère.

M. Graser considère comme étant les fenêtres des cabines. Les seize ouvertures en question sont en effet au niveau du pont, et paraissent bien répondre aux sabords de nage des polacres, felouques et autres bâtiments de la Méditerranée.

1. Le montant est formé de deux mâtereaux serrant entre eux une poutre terminée en corne et légèrement inclinée vers le centre du navire, sur laquelle joue le manche de la rame-gouvernail. Ce montant est maintenu par des nœuds de corde amarrés le long du plat-bord à l'extérieur du navire.

2. Les dessins publiés ne montrent qu'un seul timonier. Une photographie, que je dois à l'obligeance de M. Mariette, montre que sur l'original il y en a deux, un pour chaque gouvernail. Dans la planche, I, I marque la lisse du plat-bord; *b*, *b*, *b*, etc., les estropes des rames; Y, Y, les rames-gouvernails; H′, H′, les montants; Z′, Z′, les deux barres; X″, le nœud qui maintient les rames contre le montant; *b′*, l'estrope de la rame-gouvernail; X′, les cordes qui assurent le montant.

3. On nomme mât à pible un mât d'une seule pièce.

4. La *gabie* était l'espèce de hune dans laquelle se tenait le matelot en vigie : καρχήσιον des Grecs, *calcese* des marins italiens. L'appareil des tableaux de Dêïr-el-Bahari se compose de poutres disposées en forme de boîte cubique autour de la tête du mât : si on le compare à la gabie, telle qu'elle est figurée dans les tableaux de Médinet-Habou, on sera porté à conclure qu'il est incomplet, et représente seulement la charpente sur laquelle on élevait la hune réelle. Comme les Égyptiens l'employaient surtout en bataille, pour contenir un frondeur qui dominait le pont du navire ennemi et en abattait les rameurs, il est possible qu'afin de ne pas trop alourdir la tête du mât, on ne dressât le καρχήσιον qu'au moment même de l'action. Cela expliquerait la différence qu'on remarque entre les vaisseaux de Hâïtshopou et ceux de Ramsès III : l'appareil des premiers reproduit les barres sur lesquelles on élevait la gabie, l'appareil des seconds est la gabie elle-même construite pour la bataille.

5. Le *calcet* est à proprement parler un bloc de bois de forme carrée pour contenir les rouets servant au passage de la drisse. L'appareil égyptien est formé de fortes cordes, descendant le long du mât sur une longueur d'environ 1 m., et serrées au mât de distance en distance, de manière à former sept étages de her-

Pas de haubans prenant leur point d'appui sur les deux bords, mais des étais, deux à l'avant, un à l'arrière. Le faux-étai d'avant se capèle à la tête du mât par une boucle pratiquée au bout d'en haut, et s'attache à l'éperon par le bout d'en bas. L'étai d'avant et l'étai d'arrière partent du mât, à travers les interstices de la gabie, et vont s'amarrer symétriquement sur les attaches de proue et de poupe. La voile unique est tendue entre deux vergues, longues d'environ dix-neuf ou vingt mètres, et formées chacune de deux morceaux liés l'un à l'autre; seulement, la vergue est droite, tandis que la contre-vergue se recourbe aux extrémités. On hissait et on amenait la vergue par deux drisses qu'on amarrait à l'arrière devant les timoniers. En place, elle était portée sur deux balancines qui descendent de la tête du mât et vont aboutir environ à deux mètres et demi de la pointe : amenée, elle était soutenue de plus par six balancines auxiliaires échelonnées régulièrement, trois sur chaque demi-vergue. La contre-vergue, serrée au mât par une ligature, à deux mètres environ au-dessus du pont, était assurée par seize balancines qui, de même que les balancines de la vergue, passent dans les anneaux du calcet. Les bras n'étaient pas, comme chez nous, fixés à chaque bout : ils prenaient la vergue au sixième, la contre-vergue au quart environ de sa longueur, et s'amarraient chacun sur le bordage correspondant, à peu de distance en arrière du mât. Somme toute, le gréement des bateaux du Nil, tel qu'on le voit représenté sur d'autres monuments de même époque[1].

L'équipage comprenait trente rameurs, quatre gabiers, deux timoniers, un pilote de proue, chargé de transmettre aux timoniers les indications nécessaires à la manœuvre du gouvernail, un capitaine et un chef de chiourme, en tout trente-neuf hommes dont la présence à bord est bien prouvée par le monument. Cela donnerait, en chiffres ronds, une force numérique d'environ deux cents hommes aux équipages réunis de l'escadre. Mais les inscriptions prouvent, qu'outre les matelots proprement dits, chaque

seaux superposés, où viennent passer les balancines de la contre-vergue. Il répond donc, seulement pour l'usage, au calcet des mâts de galère.

1. Dans la planche, J représente le mât; X les entrelacs de cordes qui l'amarrent au pont; Q l'étai et P le faux étai d'avant; S l'étai d'arrière; K la vergue; L la contre-vergue; M la ligature qui maintient la contre-vergue fixée au mât; R les drisses de la vergue; T, T les deux balancines de la vergue; *c'*, *c'*, *c'* les balancines auxiliaires; *c*, *c*, *c* les balancines de la contre-vergue; U, U' les bras de la vergue; V, V' les bras de la contre-vergue.

navire portait un certain nombre de soldats. Si, comme il est probable, les huit soldats et l'officier qui font escorte au messager royal dans la scène du débarquement représentent, à un ou deux hommes près, tout le contingent de troupes embarqué sur un seul navire, l'adjonction de ces personnages nous force à hausser le chiffre indiqué plus haut, et nous permet d'évaluer à deux cent cinquante environ, tant matelots que soldats, les Egyptiens qui composaient l'expédition. Les passagers non figurés devaient camper au centre du vaisseau, pour gêner le moins possible les mouvements des rameurs. Les bas-reliefs de Médinet-Habou, complétant les indications fournies par les bas-reliefs de Déïr-el-Bahari, nous montrent comment les soldats étaient répartis à l'heure de la bataille. Deux d'entre eux occupaient le gaillard d'avant, un troisième, juché dans la gabie, harcelait l'ennemi avec sa fronde, le reste, posté sur le pont et sur le gaillard d'arrière, essayait d'abattre, à coups de flèches, les archers de la galère avec laquelle ils étaient engagés.

Des navires construits et gréés comme l'étaient les navires de la reine Haïtshopou ne devaient guère être propres à tenir la haute mer[1]. Sauf pour traverser le golfe Arabique, je ne pense pas que les capitaines égyptiens s'enhardissent jamais à perdre la côte de vue. Ils allaient longeant le rivage pendant les heures de jour et s'arrêtaient chaque soir pour repartir le lendemain matin. Les marins grecs du commencement de notre ère évaluaient la journée de navigation à douze heures pendant lesquelles ils parcouraient cinq cents stades en moyenne : je ne pense pas que les marins égyptiens aient jamais songé à obtenir vitesse pareille.

Telle était l'escadre destinée à manœuvrer sur une des mers les plus dangereuses qu'il y ait au monde. Les portions conservées du monument de Déïr-el-Bahari ne nous indiquent ni le port d'où elle partit, ni le nombre de jours qu'elle mit à gagner le pays de Poun, ni les incidents qui survinrent au cours du voyage. Elles nous montrent seulement l'arrivée des Egyptiens, leur débarquement et leurs entrevues avec les indigènes.

Le premier tableau est accompagné de l'inscription : « Croi-

1. La disposition des bras le long des vergues, la forme des voiles, la ligature de la contre-vergue au mât, semblent montrer que les vergues ne devaient jamais faire avec l'axe de plus grande largeur qu'un angle de 45° ou de 50° au plus. Aussi les navires ne devaient-ils pas s'élever facilement au vent. Ils ne pouvaient marcher à la voile que vent arrière ou à peu près.

« sière sur la Grande Verte, départ sur la bonne voie qui mène « au Tonoutri, abordage en paix au pays de Poun, des soldats « du maître des deux mondes, en exécution de l'arrêt qu'a rendu « le maître des dieux Ammon de Karnak, ordonnant qu'on lui « apportât les merveilles de tout pays, parce qu'il aime la reine « Haïtshopou plus que tous les autres rois qui ont jamais été sur « cette terre [d'Egypte]. » Un navire est déjà mouillé : la vergue est amenée, les rames sont rentrées, la chaloupe a été mise à l'eau et vient de débarquer le messager royal. En ce moment, attachée par l'avant à un arbre du rivage, appuyée par l'arrière contre la muraille du navire, elle est maintenue en place par deux rameurs, tandis que deux matelots la chargent de jarres et de ballots. C'est le « transport de toutes les bonnes choses du souverain, v. s. f., destinées à Hathor, dame de Poun, pour le salut de Sa Majesté, » autrement dit, les cadeaux que les Egyptiens comptent échanger contre les denrées du pays. Un second navire, voiles baissées, mais encore sur rames, manœuvre à se ranger le long du premier. Les trois derniers font force de voiles et de rames pour rallier. Déjà le pilote a reçu l'ordre de gouverner à bâbord[1], et les gabiers sont dans la voilure, prêts à amener dès qu'ils en recevront le signal[2].

Cependant, le messager royal est descendu à terre sous la garde de huit soldats et d'un officier. Les soldats, rangés sur une seule file, ont le bouclier arrondi par en haut, la lance et la hache de l'infanterie de ligne : l'officier a de moins le bouclier, mais porte un arc de petites dimensions. Le messager royal est en costume civil et s'appuie sur son bâton de commandement. Pour montrer aux indigènes qu'il vient dans des intentions pacifiques, il a commencé par étaler, sur un guéridon bas placé devant lui, des cadeaux de différente sorte, cinq bracelets et deux colliers probablement en or, un poignard muni de sa gaîne et de son attache, une hache semblable à celle dont sont armés les soldats, et onze colliers de verroterie. On n'agirait pas autrement aujourd'hui. Les indigènes, alléchés par la vue de tant d'objets précieux, se sont approchés, et un de leurs chefs, Parihou, est accouru avec sa femme et ses enfants. C'est ce que l'inscription raconte en termes pompeux : « Venue des chefs de Poun, le dos courbé et la tête

1. *Iri hi to otr.*
2. Mariette, *Dêir-el-Bahari*, pl. 6.

« basse, pour recevoir les soldats de Sa Majesté : ils font des « adorations au roi des dieux, Ammon de Thèbes. » L'arrivée inattendue des cinq navires et l'aspect d'hommes inconnus ne laissent pas que de les troubler. « Ils disent, en présentant leurs offrandes : « Comment avez-vous atteint cette contrée inconnue « aux hommes [d'Egypte]? Êtes-vous descendus par les voies du « ciel? ou bien avez-vous navigué par eau sur la mer du Tonou- « tri? Vous avez suivi la route du Soleil, car, le roi de la terre « d'Egypte, on ne saurait se tenir écarté de lui, et nous vivons « du souffle qu'il nous donne. » C'est par ces protestations de soumission que se termine l' « arrivée du messager royal au « Tonoutri, et des soldats qui le suivent, en présence des chefs « de Poun[1]. »

Les indigènes semblent appartenir à la race blanche[2]. Ils sont grands, élancés, d'une couleur qui varie entre le rouge brique et le brun presque noir[3]. La barbe est abondante, terminée en pointe; la chevelure, tantôt coupée court, tantôt arrangée à l'égyptienne en petites mèches étagées, tantôt tressée en nattes minces qui tombent sur l'épaule[4]. Le costume consiste pour les hommes en un pagne identique aux pagnes égyptiens; pour les femmes, en une robe jaune, sans manches et serrée à la taille, qui descend à mi-jambe. Le chef a le boumerang (*âmou*) à la main, le poignard à la ceinture, un collier de verroterie au cou; sa jambe droite est couverte de larges anneaux de métal jaune, probablement de l'or[5]. Son nom, Parihou, Farihou[6], paraît dériver d'une

1. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 5.

2. Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 165 sqq.; Mariette, *Déir-el-Bahari*, p. 27-28.

3. Les différences de ton peuvent provenir d'altérations dans la matière colorante dont s'est servi l'artiste égyptien.

4. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 13-14, 16.

5. M. Mariette compare la sorte d'armure produite par ces anneaux au *Dangabor* des tribus du Congo (*Déir-el-Bahari*, p. 29); mais le *Dangabor* se porte au bras, non pas à la cuisse. Je trouve dans un des voyages de Livingstone une description qu'on peut rapprocher plus exactement du tableau égyptien. « La « sœur de Sébitouané, la plus grande dame de Séshéké, porte à chaque jambe « dix-huit anneaux d'airain massif de la grosseur du doigt; trois anneaux de « cuivre au-dessous du genou, etc..... Le poids de ces anneaux brillants la gêne « pour marcher et lui fait mal aux chevilles, mais c'est la mode et l'inconvénient « disparaît. Quant à la souffrance, elle est diminuée par un petit chiffon qui « entoure les anneaux inférieurs. » (*Exploration du Zambèse*, trad. fr., p. 262.)

6. Les Égyptiens, n'ayant pas de lettre spéciale pour le son *f*, le rendaient par un *p* dans les noms étrangers : *Pripou*, Φίλιππος.

racine arabe[1]. Sa femme Ati[2] et sa fille présentent l'une et l'autre, bien qu'à des degrés différents, le même aspect disgracieux. La mère n'est qu'un amas de chairs pendantes, et la fille commence à ressembler à la mère. Peut-être doit-on reconnaître dans cette difformité des deux femmes un cas d'éléphantiasis, peut-être faut-il y voir seulement ce boursouflement graisseux, qui est, pour certains peuples, l'idéal de la beauté[3]. Beauté ou maladie, il est certain que la personne affligée de pareil embonpoint marchait difficilement. La princesse Ati est venue, sur un âne, à la rencontre des étrangers, et n'est descendue de sa monture que pour leur faire honneur[4].

On a toujours supposé jusqu'à présent que le lieu du débarquement était situé au bord de la mer[5]. Tous les détails du paysage s'opposent à ce qu'on admette cette hypothèse. Le terrain paraît être plat, semé de groupes de dattiers et d'arbres, qui poussent sur la berge même, et auxquels les nouveaux arrivants ont attaché leur chaloupe et une galère[6]. M. Dümichen a cru que ces arbres appartenaient à l'espèce *Avicennia tomentosa*[7], et M. Chabas a, depuis, adopté cette identification[8]. L'*Avicennia tomentosa*, en langue vulgaire le manglier (palétuvier) blanc du Brésil, a un tronc énorme[9] et une tige assez haute, qui soutient une cime étalée et orbiculaire. Il se plaît sur les rivages des mers équatoriales, en Amérique, en Guinée, dans l'Inde, en Australie, et présente un aspect particulier qui le rend aisément reconnaissable, même pour les voyageurs les moins experts en botanique. Ses racines se détachent du tronc à une certaine hauteur, se croisent, s'enchevêtrent, s'arrondissent en vastes arcades, puis, quand elles ont atteint la vase, émettent des jets simples, droits

1. Cfr. la racine *FARIHA laetus, hilaris fuit*, et comme adjectif *FARIHOUN laetus*, dont la vocalisation est identique à celle de *Farihou*.

2. Le nom est mutilé : peut-être y avait-il *Atiti*.

3. Cf. Speke, *Les sources du Nil*, tr. fr., p. 183; Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, tr. fr., t. I, p. 282; Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 154; Mariette, *Déir-el-Bahari*, p. 30.

4. C'est ce que dit l'inscription tracée au-dessus de l'âne : « *L'âne qui porte l'épouse du chef.* » (Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 5.)

5. Dümichen, *Die Flotte*, p. 17-18; Mariette, *Déir-el-Bahari*, p. 14 sqq.; Chabas, *Études*, p. 152, 170; Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 281 sqq.

6. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 6; Dümichen, *Die Flotte*, pl. I.

7. Dümichen, *Die Flotte*, p. 18.

8. Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 170.

9. On en trouve dont le tronc atteint jusqu'à 16 pieds de circonférence.

et nus, qu'on pourrait comparer à d'énormes asperges. Si les Égyptiens avaient voulu représenter un de ces arbres étranges, ils en auraient reproduit quelques-uns au moins des traits caractéristiques, comme ils ont fait pour les dattiers du voisinage. L'arbre qu'ils ont figuré ne s'appuie point sur des racines formant arcade et n'a aucun des signes distinctifs du manglier. Il ressemble exactement aux *Sycomores à parfum*[1], et pourrait bien être un des arbres qui produisent les aromates. A quelque espèce qu'il appartienne, du moment qu'on doit renoncer à l'identifier avec le manglier, sa présence prouve que la scène dessinée par l'artiste égyptien ne se passe pas sur une plage maritime, mais bien sur la rive d'un fleuve, et dans un endroit où le flux et le reflux ne se font plus sentir. L'eau coule en effet à pleins bords : le moindre changement de niveau produirait une inondation, et des dattiers ne pousseraient pas sur un sol envahi chaque jour.

Si le temple de Deïr-el-Baharî n'était pas si misérablement mutilé, nous y rencontrerions peut-être assez d'indications pour nous permettre de porter sur la carte l'endroit précis où abordèrent les Égyptiens. Ruiné comme il est, nous en sommes réduits à de simples conjectures. Je crois, comme M. Mariette, que le débarquement eut lieu en Afrique[2]. Non que certains détails sur lesquels on a insisté, par exemple, la présence d'une girafe parmi les animaux vivants présentés à Ammon, me paraissent avoir une importance décisive dans la question. L'escadre qui poussa jusqu'à Poun, ou peut-être une autre escadre envoyée vers le même temps, avait eu des relations avec les indigènes d'Ilim en Ethiopie[3]. La girafe, qui est justement placée sur le même registre où on voit les chefs d'Ilim, prosternés devant la reine, en compagnie des chefs de Poun, pouvait venir d'Ilim et

1. *Nouhit-ou nou ânti-ou*, nom que les Égyptiens donnaient aux arbres producteurs de parfums.

2. Mariette, *Deïr-el-Bahari*, p. 26 sqq.; *Les listes géographiques du temple de Karnak*, p. 60 sqq.

3. C'est ainsi que doit être lu ce nom, au lieu de *Arama* : l'*œil* a en effet la valeur réelle de *iri*, *ili*. Le nom a été identifié avec celui du pays d'*Amara* (Mariette, *Les listes géographiques des pylônes de Karnak*, p. 53). Je ne puis pas admettre cette identification qui : 1° ne tient pas compte de la vocalisation en *i* du nom *Ilim*, *Irim*; 2° nous oblige à admettre une interversion de lettres entre *m* et *r*. Le pays d'*Ilim* devait être au bord de la mer, puisqu'il est mis en rapport avec Poun, qui est également un pays maritime.

non pas de Poun. Mais la nature particulière des arbres rapportés indique nécessairement la côte d'Afrique. L'expédition était partie à la recherche des aromates, et le monument nous prouve qu'elle pénétra jusque dans le pays même qui produisait les aromates, c'est-à-dire jusqu'à la côte des Somâlis. Là, de la baie de Zéïlah au Ras Hafoun, s'étendait jadis la Région Barbarique, visitée, aux premiers siècles de notre ère, par les négociants de Myos Hormos et de Bérénice. Les premières stations qu'on rencontrait au sortir du Bab el Mandeb, Avalis, Malao, Moundos, Mosyllon, n'avaient que des rades ouvertes et peu sûres[1]. Mais au-delà de Mosyllon, les géographes anciens signalent plusieurs Ouadys (ποτάμιαι)[2], dont le dernier, la rivière de l'Eléphant, situé entre le Ras el Fîl et le cap Guardafui, paraît avoir été assez considérable pour que des navires d'un faible tirant d'eau, comme étaient les navires égyptiens, pussent y pénétrer, et même y évoluer en sûreté[3]. C'était là, et là seulement[4], qu'à l'époque romaine on trouvait la meilleure qualité d'encens : si les Romains avaient voulu, comme les Égyptiens d'époque pharaonique, acclimater les arbres à parfum dans leur empire, c'est là qu'ils auraient dû aller chercher les plants nécessaires. J'inclinerais à identifier, sinon avec le Ouady de l'Eléphant, du moins avec un des Ouadys de la région, la rivière que remonta la flotte égyptienne, et à reconnaître, dans les stations échelonnées le long de la côte depuis Mosyllon jusqu'à Opônê, les *Echelles de l'Encens*, que citent si souvent les textes de Déïr-el-Baharî.

Les relations, commencées pacifiquement, demeurèrent paci-

1. Κατὰ τοῦτον τὸν τόπον μικρὸν ἐμπόριον ἔστιν ὁ Αὐαλίτης, σχεδίαις καὶ σκάφαις εἰς τὸ αὐτὸ προσερχομένων (*Périple de la mer Érythrée*, édit. Müller, § 7). A Malao, ὁ δὲ ὅρμος ἐπίσαλος, σκεπόμενος ἀκρωτηρίῳ τῷ ἐξ ἀνατολῆς ἀνατείνοντι (*Id.*, § 8). A Moundos, ἀσφαλέστερον ὁρμεῖ τὰ πλοῖα εἰς τὴν προκειμένην ἔγγιστα τῆς γῆς νῆσον (*Id.*, § 9). Enfin, κεῖται τὸ Μόσυλλον ἐν αἰγιαλῷ δυσόρμῳ (*Id.*, § 10).

2. L'ordre n'en est pas le même dans tous les géographes. Artémidore d'Ephèse disait : Συνεχῶς εἰσὶ ποτάμιαι πλείονες ἔχουσαι λίβανον παραπεφυκότα, καὶ πόταμος μέχρι τῆς κινναμωμοφόρου · ὁ δ'ὁρίζων ταυτὴν πόταμος φέρει καὶ φλοῦν πάμπολυν · εἶτ' ἄλλος πόταμος καὶ Δαφνοῦς λιμὴν καὶ ποταμία Ἀπόλλωνος καλουμένη (dans Strabon, p. 774). Le Périple de la mer Erythrée, mal conservé en cet endroit, passe assez rapidement sur cette région, et arrive aussitôt au cap *Elephas* (§ 11).

3. Voyez la carte de Müller (*Petits Géographes grecs*, t. I, pl. XII), où sont marquées les dimensions de la rivière identifiée au fleuve Elephas.

4. Πόταμον δ'ἔχει τὸν λεγόμενον Ἐλέφαντα, καί δαφνῶνα μέγαν λεγόμενον Ἀκάνναι, ἐν ᾗ μονογενῶς λίβανος ὁ περατικός πλεῖστος καὶ διάφορος γίνεται (*Id.* § 11). C'est du cap Elephas (*Ras el Fîl*) qu'il s'agit.

fiques jusqu'au bout. Les Egyptiens dressèrent une tente dans laquelle ils emmagasinèrent les objets qu'ils avaient apportés pour en faire l'échange contre les produits indigènes. J'imagine que les Somâlis de ce temps-là étaient au moins aussi voleurs que le sont les Somâlis d'aujourd'hui[1] : en tout cas, on jugea prudent de « garder la tente du messager royal et de ses soldats aux « *Echelles des Aromates* de Poun, sur les deux rives de la « Grande-Verte, afin que reçoivent les chefs de cette région les « cadeaux de pain, bière, vins, viande, légumes, toutes les « choses de l'Egypte, selon l'ordre du souverain, v. s. f. »[2]. Les principales conditions du marché se réglèrent probablement dans un banquet, où l'on servit aux barbares toutes les délicatesses inconnues de la cuisine égyptienne. Un peu plus loin, sur le même registre, le messager royal, le chef et sa femme sont en discussion d'affaires. Les gens de Poun ont placé aux pieds du messager un amas de gommes parfumées, et deux plats contenant l'un neuf, l'autre onze anneaux d'or; une file d'indigènes apporte d'autres denrées ou amène des ânes chargés. C'est ce que l'inscription appelle « la réception par le messager royal des tributs « du chef de Poun, » et « l'arrivée du chef de Poun, avec ses « tributs, sur les deux rives de la Grande-Verte, en présence du « [messager royal] »[3]. Le marché conclu et les marchandises livrées, les Égyptiens se hâtent de reprendre la mer. Trois de leurs navires sont déjà partis à toutes rames et à pleines voiles, qu'on achève à peine de charger les deux autres. Des indigènes, six à six, apportent des arbres à parfum et les embarquent au moyen d'une longue passerelle d'environ huit mètres[4], qui va du pont à terre. C'est le « chargement des vaisseaux avec les pro- « duits du pays de Poun, et tous les bois précieux du Tonoutri, « des monceaux de gommes aromatiques, avec des *sycomores* « *d'aromates* frais, avec de l'ébène et des ivoires purs, avec de « l'or vert du pays d'Amou, avec du bois *tôshp* et du bois *khisit*, « avec de la casse(?), de l'encens, de la poudre d'antimoine, avec « des cynocéphales et des cercopithèques, des lévriers, avec des « peaux de léopards du midi, avec des gens du pays et leurs

1. Hagenmacher, *Reise im Somali-Lande*, p. 27.
2. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 5.
3. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 5.
4. Mesurée toujours d'après la taille moyenne des hommes de l'équipage.

« enfants : jamais on n'a ramené choses pareilles à aucun roi « qui a été depuis que la terre existe[1] ». Le voyage de retour fut aussi heureux qu'avait été le voyage de découverte. « Ils « naviguèrent, ils allèrent en paix, ils abordèrent à Thèbes « joyeusement, les soldats du souverain des deux pays, et les « chefs de ce pays étranger qui étaient derrière eux, apportant « ce dont on n'avait jamais apporté le semblable aux autres rois, « en produits du pays de Poun, par la faveur suprême[2] de ce « dieu vénérable, Ammon-Râ, seigneur de Karnak.[3] »

Le succès de l'entreprise remplit de joie et d'orgueil le cœur de la reine. Elle célébra en l'honneur d'Ammon une grande fête, où les équipages de l'escadre figurèrent avec honneur. Tout le butin fut présenté au dieu, une girafe, un « léopard du midi, amené vivant des pays étrangers pour Sa Majesté, » deux grands félins d'une espèce voisine, des bœufs que l'inscription évalue, selon la formule, par milliers et centaines, les « peaux de léopard nombreuses, » l'ivoire brut, l'ébène, la poudre d'antimoine, les « boumerangs des chefs de Poun, » taillés probablement dans l'ivoire ou dans l'ébène, et d'énormes morceaux d'une « substance noire » parfumée. Les « trente et un *sycomores d'aromates* frais apportés comme merveille de Poun à la majesté de ce dieu Ammon, maître de Karnak (jamais on n'avait vu chose pareille depuis que la terre existe) », furent transplantés dans le jardin sacré, et le monument nous montre, par anticipation, quelques-uns d'entre eux arrivés à leur taille normale. Les « gros monceaux d'aromates frais » et l'or furent l'objet de soins tout particuliers. « Le roi lui-même, MAKERÎ[4], donna une mesure en « électrum, pour mesurer les monceaux de gomme, la pre- « mière fois qu'on eut le bonheur[5] de mesurer les aromates à « Ammon, maître de Karnak, maître du ciel, [et de lui présenter « les] merveilles que produit Poun. Le *Maître de Sésoun*[6] enre-

1. Lit. : « depuis le *paout* de la terre ».
2. Lit. : « par la *grandeur des esprits* de ce dieu ».
3. Mariette, *Déir-el-Bahari*, pl. 6.
4. La reine prend tantôt les formes masculines des titres de la royauté, tantôt les formes féminines. Ici elle a mêlé les deux, et toutes les phrases de l'inscription présentent un amalgame curieux de masculins et de féminins, se rapportant indifféremment à la même personne.
5. Lit. : « La première fois de faire le bonheur de mesurer ».
6. Un des noms de Thot.

« gistra par écrit, Sâfkhit[1] évalua les quantités. Sa Majesté « elle-même en fit, de ses propres mains, une essence aromatique « pour tous ses membres : elle exhala l'odeur de la rosée divine, « son parfum pénétra jusqu'à Poun, sa peau en parut comme « coulée dans l'or et brilla comme font les étoiles, dans la grande « salle de fête, à la face de la terre entière. » Deux tableaux superposés montrent en effet le « mesurage au boisseau des « aromates, en grande quantité, pour Ammon, maître des « dieux, merveille du pays de Poun, richesse du Tonoutri »; et le « pesage à la balance exacte et juste de Thot qu'a fait Sa « Majesté MAKERÎ à son père Ammon de Karnak, pour peser « l'argent, l'or, le lapis-lazuli, le *mafek*[2], toutes les pierres « précieuses. » Thot et Safkhit, debout, « fixent par écrit et « évaluent les quantités résumées en millions, centaines de mille, « myriades, milliers et centaines, recevant les merveilles de « Poun pour Ammon de Karnak[3]. » Afin de remercier Hathor, dame de Poun, de la protection qu'elle avait accordée à l'escadre, la reine lui fit construire, dans la partie occidentale de Thèbes, le temple *Soroui-Ammon*, aujourd'hui Déïr-el-Baharî.

Désormais, Poun figura d'une manière régulière sur les listes de conquêtes. Cela ne prouve pas que tous les rois qui se vantèrent d'être maîtres de Poun aient fait plus que n'avait fait la reine Haïtshopou. Les Egyptiens n'entendaient pas la conquête comme l'entendaient les Perses et les Romains. Sauf en Syrie et dans la vallée du Nil moyen, ils ne songèrent jamais à coloniser les contrées qu'ils envahissaient, ni à les organiser en provinces relevant directement de l'Egypte. Leurs guerres n'étaient le plus souvent que des razzias lancées à grande distance : chaque corps d'armée courait droit devant lui, surprenant les villes, brûlant les maisons, enlevant les bestiaux, emmenant en esclavage ceux des habitants qui n'avaient pas eu le temps ou le moyen de se mettre à l'abri. Au retour, on gravait sur une muraille de temple le nom des villes et des tribus, on remerciait Ammon d'avoir accordé à Pharaon, son fils, la suzeraineté sur tous les peuples

1. La déesse des livres et des comptes.
2. Toutes les pierres précieuses, et en général toutes les substances minérales de couleur verte, émeraude, aigue-marine, malachite, etc.
3. Mariette. *Déïr-el-Bahari*, pl. 7-8.

de la terre, et on ne s'inquiétait plus du reste. La razzia recommençait l'année suivante ou plus tard, selon les circonstances : un corps d'armée traversait de nouveau le pays, rançonnait de nouveau les villes, enlevait de nouveaux prisonniers, dressait une nouvelle liste de conquêtes, remerciait Ammon de nouveau. Cela dura près de huit siècles. Dès sa première expédition, en l'an XXIII de son règne, Thoutmôs III s'empressa d'inscrire Poun au nombre des peuples qu'il avait vaincus. Y avait-il réellement envoyé une expédition ? Je suis porté à croire, qu'au moins pour les localités lointaines, celles qui produisaient l'encens, il se contenta de s'attribuer à lui-même les succès de la reine Haïtshôpou. La plupart des noms qu'il cite ne se prêtent à aucun rapprochement soit avec les noms grecs, soit avec les noms actuels ; cependant M. Mariette a retrouvé *Moundos* dans *Moumtou* et *Avalis* dans *Aouhal,* avec raison je pense[1]. Dix ans plus tard, la grande inscription numérique de Karnak signale l'arrivée de seize cent quatre-vingt-cinq boisseaux d'aromates venant de Poun, ce qui nous oblige à supposer une excursion dans les parages du Bab-el-Mandeb[2]. Sous les successeurs de Thoutmôs III, il est souvent encore question des parfums du Tonoutri ; mais il faut descendre jusqu'à Harmhavi, le dernier roi de la XVIIIe dynastie, pour rencontrer la mention d'une expédition réelle. Un tableau à moitié détruit du temple de Karnak représente les chefs de Poun amenés devant le roi. Evidemment, le hasard avait conduit les Egyptiens d'Harmhavi dans des parages différents de ceux qu'avaient visités les Egyptiens de Haïtshôpou, car le type des gens figurés à Karnak ne ressemble pas beaucoup au type des gens figurés à Déïr-el-Baharî. Ils ont le visage plein, le nez rond, la bouche petite et souriante, les cheveux frisés et coupés court : ils portent cependant la barbe longue de Farihou et de ses sujets[3]. Ils déposent au pied du roi des bourses remplies de poudre d'or, des plumes d'autruche, de la gomme parfumée. « Salut à toi, roi de Kimît[4], soleil des bar-« bares ! Par ta personne sacrée, nous ne connaissions point Kimît, « [nos] pères n'y étaient pas montés ! donne-nous les souffles de

1. Mariette, *Les listes géographiques du Pylône de Karnak*, p. 60 sqq.
2. E. de Rougé, *Notice de quelques fragments de l'inscription de Karnak*, p. 19.
3. Mariette, *Déïr-el-Baharî*, p. 28, note 1.
4. Le nom national de l'Égypte.

« vie, [car toute terre][1] est sous tes sandales[2] ! » Les princes de la XIXe dynastie élevèrent sur Poun les mêmes prétentions que ceux de la XVIIIe. La tradition classique assurait que la flotte de Sésostris avait navigué le long de la côte jusqu'à Mosyllon, en plein pays des aromates[3]. Les listes de Ramsès II mettent en effet les habitants de Poun parmi les peuples vaincus. Il est probable que, pendant la durée de son long règne, Ramsès II dut renouveler plusieurs fois l'expédition de la reine Hâïtshôpou ; mais les monuments ne nous ont conservé aucun détail sur les voyages de sa flotte.

Les monuments de Ramsès III sont plus explicites. L'Egypte, envahie à plusieurs reprises par les barbares du Nord, avait réussi à les repousser, et s'efforçait de reconquérir l'empire étranger qu'elle avait perdu. Après avoir soumis la Syrie, la Libye, l'Ethiopie, Ramsès III ne pouvait négliger Poun, où ses prédécesseurs avaient si longtemps été accoutumés à récolter l'encens et la myrrhe. Ammon lui donna « le nègre de Poun[4], » comme il avait donné à la reine Haïtshôpou les peuples du Tonoutri, et le roi s'empressa d'aller recevoir le cadeau du dieu. « Je cons-« truisis des galères, dit-il, et des baris pour les précéder[5], équi-« pées de matelots[6] nombreux et de serviteurs de toute sorte[7], « montées de capitaines, de soldats de marine[8], avec des artisans « et des chefs de corvée pour pourvoir à leur équipement[9]. On « les chargea des produits de l'Egypte en quantités illimitées, « chaque espèce se comptant par myriades[10]. Elles cheminèrent sur

1. Une lacune.

2. Brugsch, *Recueil de Monuments*, t. II, pl. LVII, 3 ; Mariette, *Monuments divers*, pl. 88.

3. Pline, *Hist. Nat.*, l. IV, ch. 34.

4. C'est à Médinet-Habou que figure le « nègre de Poun ». Cfr. Brugsch, *Geogr. Inschrift.*, t. II, p. 15. Le mot *nègre*, dans un texte égyptien, ne s'applique pas nécessairement aux seuls peuples de *race* nègre : il peut s'appliquer aux tribus de teint foncé et tirant sur le noir qu'on trouve dans la partie orientale de l'Afrique.

5. Lit. : « et des *baris* devant elles ». Le bari (βάρις) était le nom du navire de plaisance égyptien ; ce doit être ici le nom des navires de commerce par opposition aux navires de guerre, *monshou*.

6. *Kat-ou*.

7. *Shos-ou m tonnou*.

8. Lit. : « Leurs chefs d'archers de galères en elles ».

9. *R sadebeh-ou*, lit. : « pour les fournir ».

10. *Olp m khet-ou kimi-t an r-tot-sen aou m tonnou nib ma t'eb-ou*, lit. : « des choses d'Égypte, sans limites, en toute sorte comme myriades ».

« la grande mer de Qot[1], et parvinrent aux contrées de Pount, « sans qu'aucun mal leur arrivât, toujours saines et sauves, « grâce à la vigilance avec laquelle on les gardait[2]. On chargea « galères et baris des produits des *Terres divines*[3], des merveilles « inconnues de leurs régions, de quantité d'aromates de Poun, « on les chargea par myriades d'objets en quantités illimitées[4]. « Les enfants des chefs des *Terres divines* vinrent de leur per- « sonne, en tête de leurs convois de tributs, vers l'Egypte[5]. Les « gens de l'expédition arrivèrent sains et saufs, de leur personne, « à la côte du désert de Qoubti[6]; ils débarquèrent en paix avec « les objets qu'ils rapportaient; ils les chargèrent en caravanes « sur des ânes et sur des hommes; ils les chargèrent une seconde « fois à bord de chalands, sur le Nil, au port de Qoubti. Ils « cheminèrent de leurs personnes[7], descendant le fleuve, arrivè- « rent en fête [à Héliopolis], et ce qu'ils rapportaient défila devant « [moi] comme merveille. Les enfants des chefs des [*Terres* « *divines*] se mirent le nez contre terre, se traînèrent devant « moi : je les donnai au cycle de tous les dieux de ce pays [d'Hé- « liopolis[8]], pour qu'ils fissent offrande devant lui (?) chaque « matin[9]. » Les tableaux de Deïr-el-Baharî peuvent servir d'illus-

1. Ici, la mer Rouge. Ce nom n'est connu par aucun autre texte.

2. *An khâmou set dou ouf'a kher hiri*, lit. : « Point abattre elles mal, saines « et sauves par garder ». Le mot *khâmou*, déterminé par le *bras*, est nouveau en ce sens d'*abattre*. Il paraît se rattacher à la même racine que *khâmou*, *laisser tomber*, *appuyer* [*son bras*] *sur*....

3. Le nom est ici au pluriel (cfr. p. 7, note 3), comme le prouvent et la réduplication du signe TO, et les pronoms pluriels *sen* qui suivent.

4. *Otep ma t'ebou an r-tot-sen.*

5. *M. hirti*, de HA, *passer outre*, *défiler*, *monter vers*.....

6. *Set Qoubti*, lit. : « la contrée étrangère de Qoubti ». On donnait ce nom à toute la partie du désert qui se trouve entre la mer Rouge et l'Égypte, celle qui dépend de Khem, dieu de Coptos, et dans laquelle se trouvent les carrières de Hammâmat.

7. *N hir-ou* et plus haut (l. 12) *m hir-ou*, lit. : « de leur face », *eux-mêmes*, *en personne*.

8. Cette indication n'est pas dans le texte; je l'ai introduite pour l'intelligence du passage. C'est en effet aux dieux d'Héliopolis que Ramsès III fait les donations dont il est question au *Papyrus Harris*.

9. *Papyrus Harris*, pl. 77, l. 8, — pl. 78, l. 1. Cfr. Chabas, *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie*, p. 59-63; Birch et Eisenlohr, *Annals of Ramesses III* dans les *Records of the Past*, t. VIII, p. 49-50. Pour rendre ce texte en français intelligible, j'ai dû en altérer la forme grammaticale. La plupart des verbes y sont indéfinis : au lieu de *on* les *chargea*..... *Elles cheminèrent*... et *parvinrent*, par exemple, il y a « *charger* des produits de l'Égypte..... « *cheminer* sur la Grande Mer..... *parvenir*, etc. »

tration au récit qu'on vient de lire. Il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre ce que le texte dit des quantités d'objets rapportés en Egypte au temps de Ramsès III : on doit seulement observer que le souverain de la XXe dynastie se vante d'avoir envoyé quantité de vaisseaux où la reine de la XVIIIe dynastie n'avait envoyé qu'une faible escadre. Cette différence dans le nombre s'explique par la différence des temps. Sous Haïtshôpou, le chemin du pays de Poun était encore inexploré : il fallait le reconnaître, et cinq galères bien équipées suffisaient à un premier voyage de découverte. Sous Ramsès III, les relations commerciales entre l'Egypte et les côtes lointaines de la mer Erythrée, bien que souvent interrompues par des guerres ou des révolutions, étaient assez solidement établies pour qu'on pût, sans trop risquer, envoyer une flotte nombreuse dans les eaux des Somâlis.

On peut juger de l'importance que le Pharaon victorieux attachait à cette entreprise par l'insistance qu'il met à s'en vanter. « Je t'ai fait, » dit-il au dieu Toum d'Héliopolis, « des transports « et des galères équipées d'hommes pour convoyer les produits du « Tonoutri à ton trésor et dans ton grenier[1]. » Et ailleurs, s'adressant à Phtah, « je t'ai fait des transports et des galères sur la « Grande Verte[2], fournies de matelots et de marchandises nom- « breuses, pour convoyer les denrées du Tonoutri, les produits « manufacturés de la Phénicie, à tes grands trésors de ta ville de « Memphis[3]... — Je t'ai apporté des tributs nombreux d'aromates, « pour qu'on fasse le tour de ton temple en le parfumant des odeurs « de Poun[4], pour le plaisir de tes narines vénérables[5], chaque « matin. — J'ai planté des sycomores d'encens et d'aromates, dans « la cour très vénérable que tu as dans la ville du *Mur de Sebeh*[6], « les ayant apportés moi-même des *Terres divines*, pour te faire « offrande (?) chaque matin[7]. » De même en l'honneur d'Ammon : « Je fais passer devant toi Poun en ses aromates, pour qu'on « fasse le tour de ton temple en le parfumant chaque matin[8]. Je te

1. *Papyrus Harris*, pl. 29, l. 1.
2. Le nom de la Méditerranée et de la mer Rouge.
3. *Papyrus Harris*, pl. 48, l. 6.
4. Lit. : « pour *entourer* (AER, *aller en procession autour*) ton peuple en « parfum de Poun ».
5. Lit. : « pour tes narines vénérables ».
6. Un des noms de Memphis (?).
7. *Papyrus Harris*, pl. 49, l. 6-7.
8. Même image que dans le passage cité plus haut.

« plante des sycomores d'encens dans ta cour, et on n'en avait pas « vu encore depuis le temps de Râ[1]. » Les « produits du Tonoutri » sont mentionnés sur la même ligne que ceux de l'Egypte et de la Syrie[2] : c'était, comme au temps de la reine Haïtshôpou, l'encens, les aromates, les arbres à parfums, mais les textes ne nous donnent pas les quantités de chaque objet que le roi avait importées en Egypte[3]. Deux fois seulement, pour la « manne de Poun, » nous trouvons un poids joint au nom de la substance : Ammon recevait de son fils Ramsès 300 *outen* de manne (32 k. 300 environ), et Toum d'Héliopolis 300 *outen* également[4].

Sous Ramsès IV, fils et successeur de Ramsès III, les relations commerciales ne cessèrent pas entre l'Egypte et les pays à parfums. Le passage, cité plus haut, du papyrus Harris[5] montre que les aromates, l'ivoire, l'or, une fois débarqués à la côte égyptienne, devaient traverser le désert avant d'arriver à Coptos. Le transport se faisait à dos d'ânes et à dos d'esclaves : il était long et dangereux. Un monument du temps de Ramsès II nous a conservé les plaintes que l'aridité de la contrée arrachait aux caravanes qui amenaient l'or, des mines du Gebel-Ollaki, à la vallée du Nil. « Il y a de l'or au pays d'Akita, mais le chemin qui y mène « manque d'eau extrêmement. Si quelques-uns des ouvriers qui « lavent l'or y vont, la moitié d'entre eux, ceux qui se dirigent « vers lui, meurent de soif en route avec les ânes qu'ils conduisent, « car ils ne trouvent pas de quoi boire en allant et en revenant, ne « pouvant pas renouveler l'eau de leurs outres[6]. Aussi ne rapporte-« t-on plus d'or de ce pays à cause du manque d'eau[7]. » Les caravanes qui allaient chercher les produits du Tonoutri à Qocéyr et les amenaient à Coptos auraient pu faire les mêmes plaintes. Dès la XIe dynastie, Pharaon Sônkhkarî avait essayé de leur abréger la route : Pharaon Ramsès IV renouvela, après plusieurs autres peut-être, la tentative de son antique prédécesseur. « Toujours « veillant pour chercher ce qui est à l'honneur de son père qui a

1. *Papyrus Harris*, pl. 7, l. 7.
2. *Papyrus Harris*, pl. 46, l. 3; pl. 32 *a*, l. 2; pl. 70 *a*, l. 2.
3. Cfr. Champollion, *Notices*, t. I, p. 365, à Medinet-Habou, la mention et la représentation des « gommes de Poun » et des « gommes du Tonoutri ».
4. *Papyrus Harris*, pl. 33 *b*, l. 12; pl. 70 *b*, l. 14.
5. Voir p. 29.
6. Lit. : « Ils ne trouvaient point de quoi boire en montant et en descendant « *en eau d'outre* ».
7. *Stèle des mineurs d'or*, l. 9-11.

« créé son corps[1], il a fait ouvrir une route vers le Tonoutri, que « ne connaissait point quiconque avait existé auparavant, une « route de passage pour tout le monde que tout le monde n'avait « jamais prise jusqu'alors[2]. » En monument de cette bonne action, il fit graver une stèle en son nom, dans la vallée de Hammâmat, et envoya une expédition qui séjournait aux carrières de granit, le 27 du second mois de *Shomou* de l'an III. C'est le dernier témoignage direct que nous ayons des rapports de l'Egypte indépendante avec Poun. Les parfums de Poun, les bois du Tonoutri, sont encore mentionnés fréquemment dans les textes historiques et littéraires des siècles qui suivirent; aucun roi postérieur à Ramsès IV n'a laissé d'inscription où il se vante d'avoir envoyé des vaisseaux sur les côtes lointaines de la mer Erythrée.

Il est possible que les Pharaons dégénérés de la XXe et de la XXIe dynastie aient cessé d'entretenir des escadres et de faire la course au profit de l'Etat : le besoin de parfums était trop grand en Egypte pour que les simples particuliers aient renoncé sur-le-champ aux bénéfices que devait leur procurer le commerce de la mer Rouge. Les Phéniciens et les Cananéens établis dans la ville du Delta apprirent sans doute des matelots égyptiens la situation exacte du pays des aromates, et transmirent leurs informations aux armateurs de Tyr et de Sidon. Environ deux siècles ou deux siècles et demi après la mort de Ramsès IV, les capitaines de Hiram allèrent en Ophir pour le compte de Salomon et en rapportèrent de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes, des paons, des bois précieux[3]. La tentative avortée de Josaphat et d'Akhazia, pour construire une flotte à Eziongaber[4], le voyage que Néko II fit exécuter autour de l'Afrique[5], le canal qu'il essaya de rétablir entre le Nil et la mer Rouge[6], semblent prouver qu'entre le xe et le vi^e^ siècle avant notre ère, les chemins de Poun et du Tonoutri n'étaient pas oubliés. La tradition s'en maintint jusqu'à la conquête macédonienne, et les premières galères alexandrines qui reconnurent le littoral de la mer Rouge n'eurent qu'à suivre les indications des pilotes indigènes pour arriver sans encombre au

1. Le dieu Khem de Coptos.
2. Lepsius, *Denkmæler*, III, pl. 219, l. 8-9.
3. *I Rois*, IX, 26-28; X, 11-12, 22; *II Chron.*, VIII, 18; IX, 10-11.
4. *I Rois*, XXII, 49; *II Chron.*, XXI, 35-37.
5. Hérodote, IV, 42; cfr. Peschel, *Geschichte der Erdkunde*, p. 18 sqq.
6. Hérodote, II, 158.

détroit de Bab-el-Mandeb. Les monuments égyptiens du temps attribuent aux Ptolémées la domination de Poun et du Tonoutri. Les fragments d'Agatharchide et d'Artémidore montrent que les Grecs avaient exploré de bonne heure le pays des aromates jusqu'au cap Guardafui. De là ils allèrent dans l'Inde et à l'île de Zanzibar.

Je laisse à d'autres le soin de retracer, au moyen des documents grecs, ce que nous savons des découvertes faites sur les côtes de la mer Erythrée par les navigateurs de l'époque classique : j'ai voulu montrer au moyen des documents hiéroglyphiques que là, comme en bien d'autres endroits, les Grecs et les Romains avaient eu pour précurseurs les Egyptiens de l'époque pharaonique. Les quelques monuments que j'ai pu recueillir jusqu'à présent ne nous font connaître que par fragments l'histoire des navigations et du commerce de l'Egypte. Le plus ancien d'entre eux nous reporte à la XIe dynastie, au trentième siècle avant notre ère ou environ : peut-être nous sera-t-il donné un jour de remonter plus haut encore dans la suite des temps.

G. MASPERO.

On me permettra d'indiquer ici en quelques mots une hypothèse que m'a suggérée l'étude du monument de Déïr-el-Bahari, et que j'ai préféré ne pas intercaler dans le corps du mémoire. Le périple d'Hannon, ὃν καὶ ἀνέθηκεν ἐν τῷ τοῦ Κρόνου τεμένει δηλοῦντα τάδε, était probablement un texte de genre analogue au texte de la reine Haïtshôpou. On sait que les Phéniciens, et par suite les Carthaginois, ont subi pendant des siècles l'influence égyptienne : ce qu'on connaît de leurs temples et de leurs monuments montre qu'ils ont poussé jusqu'à l'extrême l'imitation de l'Égypte. Il est fort possible que les magistrats de Carthage aient jugé à propos de faire, pour l'exploration de la côte occidentale d'Afrique, ce que la reine Haïtshôpou jugea convenable de faire pour l'exploration de la côte orientale. Des tableaux accompagnés de légendes pouvaient figurer les différentes scènes du voyage carthaginois comme les différentes scènes du voyage égyptien, ou peut-être, le récit était-il précédé d'une seule représentation, comme c'est le cas pour les stèles égyptiennes dédiées dans les temples, à la suite des grands événements d'un règne.

HENRI GRÉGOIRE

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE LOIR-ET-CHER.

(1791-1801.)

Election de Grégoire; premier séjour à Blois.

De tous les ecclésiastiques du second ordre qui pouvaient être promus à l'épiscopat constitutionnel, Grégoire était sans comparaison le plus en vue, et l'on a droit de s'étonner qu'il n'ait pas été le premier élu. Il se passa pourtant plus d'un mois sans que les électeurs parussent songer au curé d'Embermesnil, qui, d'ailleurs, ne posa sa candidature nulle part. Il était alors populaire dans toute l'acception de ce mot; Louis David le plaçait, comme on sait, au centre de sa grande composition du *Jeu de paume*, et la presse libérale chantait ses louanges en vers comme en prose :

O vous, l'idole de la France,
Zélé défenseur de ses droits,

lui disait-on dans une épître en vers[1]; et à Rouen, dans un banquet donné en son honneur, un poète de circonstance avait parlé de lui en ces termes le 6 septembre 1790 :

Il ne porte crosse ni mitre,
Il n'est fier que de ses vertus...
— Dans notre renaissant empire
Un bon pasteur est un grand bien;
Curé chéri, tu peux bien dire :
Tout Français est mon paroissien[2].

C'était bien autre chose encore dans les journaux de Paris; l'un d'eux, intitulé : *Je m'en f... ou les Pensées de Jean Bart*

1. 4 pages in-8°.
2. Couplets chantés dans un dîner..., 2 pages in-8°.

sur les affaires du temps, disait en 1790 : « Je voudrais voir « dans l'Assemblée une chapelle comme dans nos vaisseaux, et « voilà quels seraient nos aumôniers : l'évêque d'Autun, l'abbé « de Montesquiou, l'abbé Grégoire, et puis ce moine chartreux « (dom Gerle) qui est si brave homme. J'y servirais la messe, « moi, sabre à la main, pistolet dans la g..., et le premier aris- « tocrate qui aborderait : Pan, b... — Allez, monsieur le prêtre, « continuez de prier le bon Dieu, je viens de tuer le diable[1]. » Enfin le fameux Père Duchesne intitulait un de ses numéros en janvier 1791 : « Grande joie du P. Duchesne au sujet de la nomi- « nation de l'abbé Grégoire à la place de président de l'Assem- « blée nationale, et sa grande motion de le faire évêque de Paris, « à la grande satisfaction du peuple français[2]. »

Evêque de Paris! Grégoire ne voulait pas plus l'être en 1791 qu'il ne voudra le devenir en 1798, car on aurait pu taxer d'ambition son prétendu dévouement à ses principes; mais il jugeait avec raison qu'on l'accuserait d'inconséquence ou de lâcheté s'il refusait, non pas les honneurs, mais les charges et les responsabilités de l'épiscopat. Recevant donc, le 15 février 1791, la nouvelle que les deux départements de la Sarthe et du Loir-et-Cher l'avaient élu tout d'une voix pour leur évêque, il consulta différentes personnes, et notamment le bénédictin dom L'Hieble, son confesseur, qui lui enjoignit d'accepter. Il opta pour le siége de Blois, uniquement, dit-il dans ses Mémoires[3], parce que le courrier de cette ville lui était parvenu avant celui du Mans. Je n'ai

1. N° 2, page 6. Cette feuille en style d'Hébert était loin d'être aussi révolutionnaire qu'on pourrait le croire. Le numéro que j'ai sous les yeux débute par un éloge de Louis XVI qu'il compare à Henri IV; on y trouve à la page 5 un mot de compassion pour « ce pauvre b..... de Favras, que l'on commence à croire innocent. »

2. Grégoire a écrit en marge du catalogue de ses livres, à propos de cette motion du *véritable* P. Duchesne : « Folie déplacée de la part d'un écervelé qui est mort à Bicêtre en état de démence. » Ce P. Duchesne, dont le journal porte la fameuse vignette du marchand de poêles levant sa hache sur un prêtre à genoux, avec ces mots pour devise, *Memento mori,* n'est donc pas Hébert, mais probablement Lemaire; il se plaint à la page 7 de l'imprimeur de la rue du Vieux-Colombier, qu'il appelle un véritable charlatan.

3. Tome II, p. 20. — « Saint Augustin m'avait appris que l'épiscopat est le fardeau le plus pesant. Pour vaincre ma répugnance, il fallut la voix impérative de la religion qui réclamait de nouveaux pasteurs, et l'ordre de ceux qui dirigeaient mon âme. »

(*Fête séculaire de la fondation de l'évêché de Blois. Mandement de Grégoire à ses diocésains*, page 34.)

[illegible] Grégoire le procès-verbal de [illegible] quelques pièces imprimées [illegible] gravité religieuse les [illegible] cette opération. L'élec- [illegible] propres termes l'ancien [illegible] qui était le plus [illegible]

[illegible] nouvelle, les élec- [illegible] procureur général syn- [illegible] de Blois. Ils assis- [illegible] procureur-syndic, le [illegible] par un discours [illegible] convenance[2]. Il [illegible] évêque Thémines, [illegible] ses lumières, [illegible] de la raison, « [illegible] encore peut- « [illegible] Thémines, demeure à Blois, [illegible] même de publier [illegible] pastorale qui avait [illegible] Brisson déclara [illegible] accusateur public ce per- [illegible] messieurs, « [illegible] les funestes « [illegible] après avoir « [illegible] vers la loi, « [illegible] » Parlant alors de l'élec- [illegible] civile du clergé [illegible] splendeur, et il exhorta ses [illegible] leur mandat d'électeurs : « [illegible] peuples que « nous représentons [illegible] puissance, nous

1. *Lettre pastorale* du 21 juin 179[illegible], p. [illegible].
2. Imprimé, 7 pages in-4°.
3. 7 pages in-4°, imprimées chez Masson, comme la pièce précédente. Thémines disait en finissant : « S'il vous fallait un autre pasteur qui remplît mieux vos vœux, nous prenons l'engagement solennel avec vous de lui céder notre place et de descendre de notre chaire, pourvu qu'il arrive par la porte de J.-C. et de son église. » Dix ans plus tard, en 1801, Thémines refusa obstinément sa démission que lui demandait Pie VII; Grégoire et tous les constitutionnels s'empres- [illegible] la leur.

« dire avec une juste inquiétude : L'acte que vous allez faire est « le plus important de la mission que nous vous avons donnée. « Ce ne sont point des intérêts temporels qui doivent en ce « moment vous occuper ; c'est un présent céleste qu'il faut nous « faire, dans la personne qui va devenir l'objet du choix pour « lequel vous êtes réunis ; de ce choix dépendront notre félicité, « nos consolations, le soutien de la religion chancelante, et peut-« être la tranquillité et le salut de ce département... » Le procureur-syndic n'avait pas le droit de guider les électeurs et de leur indiquer le choix qu'ils devaient faire, aussi Brisson eut-il soin de s'interdire toute allusion aux divers candidats que patronnaient les différents groupes ; il se contenta de montrer en terminant son discours quelles qualités devait réunir un évêque de Blois : « Choisissez, messieurs, un homme prépondérant, distingué par « son patriotisme et par son savoir, dont l'ascendant entraîne « et subjugue les esprits, dont les lumières puissent dissiper les « incertitudes ; qui porte sur son front le caractère noble et « imposant d'un homme fait pour prêcher les vérités de l'Evan-« gile et propager les principes constitutionnels ; qui réunisse « enfin à tous ces avantages celui d'être marqué du sceau de « la confiance publique. »

Le procureur-syndic faisait ainsi le portrait de Grégoire, dont le nom volait alors de bouche en bouche ; les électeurs du Loir-et-Cher partagèrent son opinion, et Grégoire fut élu à la presque unanimité : il avait un seul compétiteur, Dupont, curé de Saint-Aignan, qui devait être durant dix ans le premier vicaire épiscopal et le meilleur ami de son évêque.

L'élection faite, le président de l'assemblée électorale écrivit le jour même au curé d'Embermesnil pour la lui notifier ; voici sa lettre, qui montrera bien quel était alors l'état des esprits :

« Blois, ce 14 février 1791.

« Monsieur,

« La haute réputation de vos vertus pastorales et patriotiques « vous avait précédé depuis longtemps dans le département de « Loir-et-Cher, qui vous a reconnu digne d'occuper son siége « épiscopal. L'assemblée des électeurs, que j'ai l'honneur de « présider, me charge de vous faire connaître que ses vœux se « sont réunis pour vous.

« Nous nous flattons que vous voudrez bien céder à un désir « aussi universel qu'il a été vivement exprimé. Nous espérons

« que l'église de Blois verra renaître sous votre gouvernement « les beaux siècles de la religion. Nourri des textes sacrés, dépo- « sitaire des vrais principes de la foi, nous ne craindrons plus « ces hommes qui, abusant du voile sacré de la religion, s'en « servent pour séduire et entraîner la faiblesse et l'ignorance. « Religieux observateur des devoirs de citoyen et de ministre des « autels, l'Assemblée nationale vous a jugé digne de la présider, « et nous bénissons le ciel de nous avoir indiqué un prêtre aussi « courageux défenseur des droits d'un peuple libre que de la foi « de nos pères.

« Je suis avec respect, etc.

« *Petit*, maire, président de l'assemblée électorale du « département de Loir-et-Cher, — *Dufort*, secré- « taire, — *Le Moine de la Godelinière*, *Ran- « geard-Germonnier*, scrutateurs.

« L'Assemblée vous prie, monsieur, de vouloir bien faire con- « naître vos intentions par le courrier porteur de la présente. « Les électeurs se tiendront assemblés jusqu'à la réception de « votre réponse. »

Cette lettre était accompagnée d'une autre, adressée par les mêmes au président de l'Assemblée nationale, et dont une copie contresignée par le ministre Du Port fut immédiatement remise à Grégoire. Il accepta sur-le-champ, et les officiers municipaux de Blois, le conseil municipal, comme nous dirions aujourd'hui, lui écrivirent de nouveau, le 18 février, la petite lettre que voici :

« L'esprit de sagesse et de lumière a guidé l'assemblée des « électeurs du département de Loir-et-Cher, qui vous a choisi « pour occuper son siége épiscopal. Nous sentons tout le prix de « la préférence que vous avez bien voulu nous accorder. Nous « jouissons d'avance du bien que peut faire un évêque qui le « veut. Votre réputation de savoir et d'affabilité, qui vous a « précédé, vous a gagné notre estime et notre attachement. Les « vrais chrétiens voient en vous le défenseur d'une foi pure, le « pauvre et l'infortuné un père tendre et compatissant, et les « amis de la Constitution leur plus ferme appui.

« Veuillez, monsieur, recevoir notre compliment et les assu- « rances du respect avec lequel nous sommes, etc.

« Les officiers municipaux de la commune de Blois,

« *Petit*, maire. — *Rangeard-Germonnier*, *Metti- « vier-Berrier*, *Chartier*, *Blanc*, — *Ferrand* fils,

« procureur de la commune, — *Faré*, substitut du
« procureur de la commune. »

Mais Grégoire n'était pas seulement évêque de Blois, son diocèse comprenait le département tout entier; il avait donc notifié son acceptation aux *administrateurs composant le directoire* et au *procureur général syndic du département;* voici la réponse que ces messieurs lui adressèrent le 26 février 1791 :

« Département de Loir-et-Cher.

« Monsieur,

« Nous avons reçu votre lettre avec la plus grande satisfaction; elle confirme l'opinion que nous avions conçue de votre patriotisme et de vos vertus. Nous partageons le désir qu'ont tous les bons citoyens d'avoir à leur tête leur nouveau pasteur. Nous ne pouvons vous cacher les intrigues que ne cessent de pratiquer les ennemis de la patrie; mais que cela ne vous effraie pas. La vérité dont vous serez l'organe déchirera le voile dont on s'efforce de masquer la religion. Votre piété, votre charité exemplaire forceront bientôt votre troupeau à se réunir autour de vous : ces vertus ont toujours triomphé de tous les obstacles. Vous êtes devenu le père spirituel de nos concitoyens : vos moments seront employés à les rendre bons et heureux. Nous concourrons avec zèle à obtenir un succès aussi désirable, et n'oublierons rien pour entretenir avec vous cette heureuse intelligence sans laquelle tous les efforts deviennent inutiles. Nous pensons, comme vous, qu'il est convenable que dans les circonstances actuelles vous ne veniez qu'après avoir été sacré; mais nous vous prions d'accélérer cette époque. Nous vous adressons ci-joint l'expédition du procès-verbal de votre élection, et l'acte que vous désirez. La loyauté et la cordialité dont vous faites profession seront toujours du plus grand prix pour nous; et c'est avec les mêmes sentiments que nous vous assurons de notre attachement.

« Signé : *Boesnier*, vice-président, — *Baucheton*
« *Dupetit-Bois*, *Dupont de Veillenne*, *Le-*
« *maistre*, *Dupont*, prêtre, — *Rangeard Devil-*
« *liers*, *Brisson*, procureur général syndic, —
« *Léger l'aîné*, secrétaire général[1]. »

1. En même temps Grégoire reçut de Blois une foule de lettres anonymes que

C'étaient là des manifestations officielles, fort curieuses à signaler sans doute, car elles ont été les mêmes partout, et rien ne montre mieux combien il eût été facile à un gouvernement libéral de s'appuyer sur une bourgeoisie si sage; mais enfin c'étaient des manifestations officielles, et Grégoire fut infiniment plus touché de quelques lettres particulières qui lui parvinrent à la même époque. Deux curés de Blois, les abbés Vallon et Métivier, lui écrivirent pour hâter son arrivée dans le diocèse; il leur répondit le 26 février, et sa réponse, que je transcris sur l'autographe, dut leur paraître bien différente des lettres que daignaient parfois écrire les prélats de l'ancien régime.

« Paris, 26 février 1791.

« Messieurs et chers confrères,

« N'imputez point à négligence le retard involontaire de ma « réponse; j'ai été constamment noyé dans les affaires. Je suis « bien flatté de ce que vous m'écrivez, et tout ce qu'on me dit « d'avantageux sur votre compte m'inspire bien le désir de vous « connaître.

« Je voudrais bien, messieurs, accélérer mon voyage à Blois; « cependant vous conviendrez que je ne puis, que je ne dois pas « même y aller que quand je serai sacré, car jusque là je suis « sans caractère pour me présenter comme évêque. Et quand « serai-je sacré? J'espère que cela ne passera pas quinze jours, « et alors sur le champ je vole vers vous. Les choses sont dans « un état de désorganisation auquel il est urgent de remédier. Il « faudra former le clergé de la cathédrale; j'ai à cœur d'en « prendre la très grande partie dans le diocèse, de choisir des « hommes distingués par leur piété et leurs talents. Malheureu- « sement je ne connais personne, je vous demande des rensei- « gnements. Je vous prie, messieurs, de m'en donner également « sur tous les objets relatifs au bien spirituel du diocèse, sans « oublier le séminaire; l'éducation des jeunes clercs est un objet « très important, et sur lequel repose l'espérance d'un diocèse. « Aviez-vous des synodes, un corps de statuts, des conférences?

lui adressaient les partisans de l'ancien régime; « lettres dictées par la fureur, dit-il dans ses Mémoires... ; sur quelques-unes on voyait pour ainsi dire l'écume de la rage; on se réjouissait *de me plonger un poignard dans le cœur*, etc. Ces gentillesses me firent pitié. » — Grégoire ne paraît pas avoir conservé ces lettres-là, bien qu'il se fît un plaisir de recueillir les pamphlets dirigés contre lui.

« Ne pourrais-je avoir un exemplaire des statuts diocésains? En « vérité, si je ne craignais de fatiguer votre complaisance, je « vous prierais de me faire tenir un exemplaire de votre rituel, « de vos catéchismes, etc. M. le doyen contrôleur ambulant se « chargerait de l'envoi, dont je vous rendrais bon compte.

« J'apprends qu'en ce moment même on fait jouer tous les « ressorts possibles à Blois pour égarer l'opinion, aigrir le peuple « et provoquer les désordres; est-ce donc là l'esprit de l'Evan- « gile? Je vois que nous aurons à combattre, eh bien! nous com- « battrons; je ne m'effraie pas aisément. J'apprends avec plaisir « que tous les officiers publics préposés au maintien de l'ordre « sont des hommes éclairés et sages; et vous, estimables pas- « teurs, vous n'oublierez rien pour éclairer et calmer. Agréez les « sentiments respectueux et fraternels de votre confrère,

« GRÉGOIRE, député,
« nommé à l'évêché de Blois. »

— C'est ainsi que Grégoire, au mois de février 1791, se vit attaché d'une manière irrévocable à un département où il ne connaissait personne. Il était assuré d'y avoir pour amis les innombrables adeptes que la Révolution comptait parmi les bourgeois et dans le peuple, mais il allait trouver en face de lui la plus implacable des haines, cet *odium sacerdotale* qui ne pardonne jamais. Les habitants du Loir-et-Cher avaient à la fin du siècle dernier les qualités qu'on se plaît à leur reconnaître aujourd'hui : paisibles, laborieux, religieux naturellement et même enclins à la superstition, ils professaient, avec toute la France de 1789, le plus profond respect pour la loi, et Grégoire comme Thémines, en 1791 comme en 1801, ont dû sous ce rapport rendre pleine justice aux Blaisois. « On doit, dit Grégoire, féli- « citer des hommes naturellement bons et doux de n'avoir pas « l'audace du crime, mais en les plaignant d'avoir rarement le « courage de la vertu. » Ce que Grégoire leur reprochait le plus, c'était leur versatilité, c'était cette malheureuse disposition à laisser faire, qui caractérise encore aujourd'hui la nation française, et qui lui a valu tant d'affreux malheurs : « Combien je « pourrais en citer parmi vous, dont le caractère, aussi variable « que les nuages agités par les vents, aussi mobile que l'em- « preinte tracée sur le sable, avait des masques adaptés à toutes « les phases de la Révolution[1]! »

1. *Lettre pastorale pour annoncer sa démission* (8 octobre 1801), 20 p. in-8°.

De son côté, l'évêque Thémines, au moment même où la bourgeoisie du département venait de lui donner un successeur et de le chasser comme un citoyen dangereux, reconnaissait avec franchise qu'il y avait à Blois, au commencement de 1791, « un « degré d'effervescence assez supportable. Il y avait bien, dit-il « ensuite, quelques correspondants, des déclamateurs soudoyés, « et quelques missionnaires pour réclamer une Saint-Barthélemy « de prêtres; mais ils faisaient peu de fruit[1]. » C'est assez dire combien le département du Loir-et-Cher était paisible, vingt mois après la prise de la Bastille et l'abolition des priviléges; là comme partout, on avait pleine confiance en l'Assemblée nationale, et l'on saluait avec transport l'aurore de cette Royauté constitutionnelle qui devait, croyait-on, régénérer la France. Louis XVI y était populaire, et l'on allait bientôt célébrer avec des larmes de joie « l'heureuse convalescence du bon roi[2]; » mais à Blois comme partout les idées de 1789 avaient fait leur chemin; l'immense majorité des habitants avait adopté la hiérarchie nouvelle : la Nation, la Loi, le Roi, et il s'était formé partout des clubs ou Sociétés des Amis de la Constitution avec cette devise significative : *Vivre libres, ou mourir*[3]. Mais dans le département du Loir-et-Cher comme dans tous les autres, les privilégiés de l'ancien régime avaient fait alliance avec le clergé dépossédé; il y avait à Blois un parti de la réaction, et le chef de ce parti n'était autre que M. de Thémines. C'était un homme de mœurs très-pures, d'un esprit cultivé, avec des prétentions au mérite littéraire et une sorte de mysticisme à la Fénelon; d'ailleurs assez libéral naturellement, et qui eût adopté la Révolution avec toutes ses conséquences politiques et religieuses s'il n'avait craint de faire autrement que les autres. La Constitution civile du clergé ne l'avait pas effrayé au début, et avant d'y voir

— Grégoire dit ailleurs, dans son *Compte-rendu aux évêques en* 1796 (48 pages in-8°) qu'il ne peut y avoir plus d'aménité, de douceur et de propension au bien que dans son diocèse; et qu'il s'y trouve des hommes éclairés, des hommes à caractère, mais en général peu de lumières et un caractère versatile.

1. *Lettre pastorale* écrite de Chambéry le 25 juin 1791, p. 55.

2. *Journal du haut et bas Vendômois,* 15 avril 1791. — La municipalité fit chanter un *Te Deum* et donna l'ordre d'illuminer toutes les maisons.

3. Le bonnet phrygien, le fameux bonnet rouge que l'on mettra un jour sur la tête du roi, était l'emblème préféré de ces clubs alors si modérés; j'ai sous les yeux plusieurs cachets où l'on a associé le bonnet phrygien aux fleurs de lys, comme on l'associait aux croix et aux crosses en tête des mandements d'évêques.

comme ses confrères l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, il avait pris des mesures pour organiser son diocèse d'après cette Constitution. Il croyait même alors que l'on pouvait prêter le serment civique exigé des fonctionnaires et il écrivait en ce sens à un chanoine de sa cathédrale[1]; mais il changea d'avis en voyant quelle attitude prenaient les autres évêques, et il devint l'un des ennemis les plus acharnés de la révolution politique et religieuse qui s'accomplissait sous ses yeux. Au lieu d'émigrer comme firent un grand nombre de prélats, Thémines demeura résolument à Blois, bien décidé à disputer le terrain au nouvel évêque, à lui susciter du moins de grands embarras. Autour de lui se pressaient les ci-devant chanoines de sa cathédrale, la majorité de son clergé, les moines et religieuses dont la nation ne voulait plus reconnaître les vœux, et cette foule de mécontents de toute classe que la Révolution française transforma soudainement en dévots personnages, en défenseurs convaincus de l'autel et du trône[2]. Ainsi secondé, Thémines attendait Grégoire de pied ferme, et peut-être ne désespérait-il pas de voir son peuple soulevé chasser avec mépris cet *intrus*, ce *loup* qui comptait sur la force armée pour pénétrer dans la bergerie.

Grégoire était informé de ces manœuvres, mais depuis longtemps il ne se faisait plus d'illusions sur les difficultés et sur les périls de la situation. Ce n'était point, comme l'ont imprimé ses ennemis, pour avoir « douze mille livres de rentes et les honneurs « de la crosse, sans compter le tour du bâton[3] » qu'il avait accepté le titre d'évêque : il croyait servir à la fois la France et l'Eglise, et rien ne pouvait le détourner de ce qu'il considérait comme son devoir. La municipalité de Blois l'engageait à venir au plus tôt[4]; les curés assermentés du diocèse joignaient leurs

1. *Lettres de M. l'évêque de Blois*, 1790. 22 p. in-12. — Il est vrai que Thémines ne parlait dans ces lettres que du serment prêté le 4 février 1790, avec un si parfait ensemble, par tous les membres de l'Assemblée nationale.

2. Voyez les *Mémoires de Ferrières* cités par M. Thiers.

3. *M. Grégoire... dénoncé à la nation...* Paris, Crapart, 22 p. in-8°.

4. «... Votre présence, désirée de tous les bons citoyens, affermira les vrais principes; elle procurera aux églises de ce département la paix qui est l'objet de nos travaux et de nos sollicitudes. La parole de Dieu est bien puissante dans la bouche d'un pasteur édifiant, dont les principes de charité et de tolérance se remarquent dans toutes ses actions. La renommée vous a présenté sous ces traits à nos électeurs, et nous nous entretenons du présage heureux que vous jouirez ici du sentiment qui fait les délices d'une belle âme. » — *Lettre ms. des officiers municipaux de Blois à Grégoire*, du 5 mars 1791 (13 signatures).

instances à celles des officiers municipaux ; tout le monde enfin le priait de se hâter pour éviter, s'il était possible, de grands malheurs. Grégoire ne perdit pas un instant : élu le 14 février 1791, il était sacré le 14 mars suivant, après avoir remis à ses consécrateurs Talleyrand, Gobel et Miroudot, les procès-verbaux d'élection, certificats de bonne vie et mœurs, et autres actes notariés qu'exigeait la loi nouvelle. Il avait tenu à ne se présenter dans son diocèse que comme évêque régulièrement consacré, et c'était de sa part un acte de sagesse; mais tous ces retards mettaient au désespoir les autorités constituées de la ville de Blois et du département tout entier : les administrateurs du département et ceux du district lui écrivirent donc, le 19 mars, les lettres qu'on va lire :

1°

« Blois, 19 mars 1791.

« Monsieur,

« Nous avons reçu avec la plus vive satisfaction l'annonce de « votre consécration, mais nous avons vu avec peine que vous « ne pouviez vous dérober aux affaires qui vous retiennent à « Paris pour vous rendre ici demain. Nous ne pouvons cependant vous dissimuler combien il est intéressant que vous accélériez votre départ.

« Les circonstances rendent même votre arrivée plus pressante, d'après l'invitation que vous nous faites par votre dernière de nous confédérer pour déjouer les trames perfides des « ennemis de la chose publique; et convaincus que votre institution canonique vous rendait le seul pasteur de ce diocèse, « nous avons instruit M. Thémines de votre consécration, et « nous lui avons fait notifier de cesser toutes fonctions épiscopales.

« Sur l'avis que nous avons reçu qu'il devait faire cejourd'hui « une ordination, et que contrarié par la notification qui lui a « été faite hier il devait faire cette ordination à la campagne, « nous nous sommes concertés avec la municipalité et la garde « nationale de Blois, que nous avons chargées de prendre des « mesures pour empêcher l'ordination.

« Nous avons cru devoir pousser la précaution jusqu'à mettre « le scellé sur le secrétariat du ci-devant évêché de Blois.

« Nous vous faisons passer ces trois actes, qui ont été pleine-
« ment exécutés.

« Vous reconnaîtrez aisément, monsieur, par ce détail de
« l'état des choses que vous ne pouvez arriver ici trop tôt, et
« vous pressentirez sans doute que tout ce que nous avons fait
« laisse pour ainsi dire le siége vacant, puisque son évêque est
« absent, et qu'il n'existe encore aucun vicaire.

« Votre sollicitude pastorale, l'attachement que vous nous
« avez voué et que nous tâcherons de mériter par la plus sin-
« cère réciprocité, vous détermineront sans doute à notre vœu,
« qui est celui de tout votre diocèse.

« Mais avant de quitter Paris, permettez que nous vous adres-
« sions notre arrêté sur l'organisation et la circonscription des
« paroisses de notre ville[1]. Nous vous prions de le présenter au
« Comité et de le faire sanctionner par l'Assemblée nationale.
« Nous serions cependant trompés dans notre attente si cette
« nouvelle affaire vous arrêtait plus longtemps, et si pour en
« accélérer le succès vous vous déterminiez à prolonger votre
« séjour à Paris.

« Les administrateurs... du département, etc.

2°

« Blois, le 19 mars 1791.

« Monsieur l'Evêque,

« C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris
« votre sacre et votre institution canonique. Rien ne manque à
« présent à nos vœux que votre présence dans un diocèse et
« surtout dans une ville où le fanatisme se plaît à aiguiser les
« traits les plus malins. Le peuple voit avec peine les chaires
« désertes dans le temps où nous nous trouvons[2], les consciences
« sont tourmentées de toutes les manières, les sacrements se
« prodiguent en tout temps, en tout lieu et à toute heure. La
« majorité de nos prêtres de la ville met tout en œuvre pour faire

1. Il s'agissait de réduire à 3 les 6 paroisses de la ville. Un décret du 25 mars 1791 supprima les paroisses de Saint-Sauveur, de Saint-Honoré et de Saint-Martin. On conservait Saint-Louis, ci-devant Sainte-Solenne, Saint-Laumer, qui prenait le nom de Saint-Nicolas, et Saint-Saturnin de Vienne. — *Loi relative à la circonscription des paroisses de la ville de Blois*, 4 p. in-4°.

2. C'est-à-dire en carême.

« rétracter les fonctionnaires publics qui ont prêté le serment.
« Hâtez-vous de venir consoler un troupeau égaré; mais une
« chose par-dessus tout intéressante serait d'apporter le décret
« d'organisation des paroisses de la ville de Blois, car nous ne
« pouvons vous dissimuler qu'au moment où vous paraîtrez,
« quatre des paroisses de la ville vont être abandonnées par les
« ministres qui les desservent; la coalition est faite et connue.
« Vous sentez dès lors combien il serait avantageux de pouvoir,
« au moment de votre arrivée, mettre le décret à exécution et
« interdire les églises supprimées, puisque par là les paroisses
« restantes se trouvent de droit exercées par les deux curés qui
« ont prêté serment. Nous ne nous lasserons pas d'intéresser
« votre sollicitude à cet égard : c'est le bien du troupeau qui
« vous est confié; notre zèle et notre patriotisme nous fera pour
« le surplus concourir avec vous.

« L'ordination projetée pour cette nuit a été sagement arrêtée,
« et des postes de gardes nationaux, établis en différents endroits,
« ont déjoué tous les projets. Le département vient de rendre un
« délibéré qu'il a fait notifier à M. Thémines, qui donne connais-
« sance à ce dernier de votre sacre et de votre institution cano-
« nique, et en conséquence lui défend de s'immiscer dès ce
« moment et à l'avenir dans toutes fonctions épiscopales dans
« l'étendue de ce département. Ses démarches vont être surveil-
« lées scrupuleusement; l'activité et le zèle tant des corps admi-
« nistratifs que des gardes nationaux ne se ralentiront pas, mais
« cet état de crise ne peut cesser que par votre prompte arrivée
« dans ces lieux. Hâtez-vous, nous vous en supplions, de venir
« rétablir le calme; daignez, s'il est possible, amener avec vous
« un de ces anges de paix qui puisse réparer le mal, et, tout en
« cherchant à faire fructifier dans les cœurs de vos ouailles le
« germe des vertus évangéliques, dissiper par le don de la parole
« les ténèbres affreuses qu'on a répandues autour d'eux. Nous
« entamons une semaine orageuse, mais notre civisme va redou-
« bler d'activité. Nous espérons que l'indisposition qui vous tour-
« mente n'aura pas de suite; nous le désirons, et si nos vœux
« s'exaucent, nous aurons bientôt le plaisir de vous posséder
« parmi nous.

« Nous avons l'honneur d'être bien cordialement..., etc.

« Signé : *Desfray l'ainé; Girault; Bellenoue-Vil-*
« *liers,* procureur-syndic. »

Il fallait bien citer ces deux lettres curieuses, qui montrent quel fonds de christianisme on rencontrait encore dans la France de 1791. Se trouverait-il de nos jours une seule municipalité qui écrivît des lettres pareilles? En 1791, au contraire, même dans les grandes villes, même à Paris, c'était le langage ordinaire des autorités constituées, et ce langage si religieux traduisait bien les sentiments qui régnaient dans les cœurs[1]. Quant à Grégoire, encouragé par ces heureuses dispositions des administrateurs, et sentant d'ailleurs combien sa présence à Blois était nécessaire pour le maintien de la tranquillité publique, il se fit donner un congé d'un mois par l'Assemblée nationale, et partit pour son diocèse, emportant avec lui un décret qui réduisait à trois les six paroisses de Blois, et de nombreux exemplaires d'une lettre pastorale qu'il adressait « à ses vénérables coopérateurs dans le saint ministère et à tous les fidèles de son diocèse. » Cette lettre fut écrite à Paris le 24 mars, la veille du départ de Grégoire ou peut-être le jour même; aussi porte-t-elle l'empreinte des préoccupations qui ne pouvaient manquer d'assaillir alors son auteur. Il commençait par se déclarer « évêque du département de Loir-et-Cher par la miséricorde divine et dans la communion du Saint-Siége apostolique, » puis il entrait vivement en matière et déclarait tout d'abord qu'il s'attendait à bien des tribulations et à bien des épreuves, mais qu'il était trop accoutumé aux orages pour les craindre. S'il avait accepté les redoutables fonctions d'évêque, c'était par dévouement à la religion et à la patrie, et parce qu'un refus universel serait le signal de l'anarchie politique et religieuse. Grégoire prenait ensuite en mains la défense de cette Assemblée nationale dont il était naguère le président, et il affirmait qu'elle avait voulu asseoir les fondements du bonheur public sur les vérités éternelles du christianisme. « S'il en était autrement, disait-il, si l'Assemblée... voulait anéantir le culte de « nos pères... alors il faudrait dire avec les apôtres persécutés :

1. Il y en a des centaines dans les recueils de Grégoire qui expriment des sentiments analogues. A Paris, le 17 avril 1791, un nommé Cadet, père de 4 enfants, se vit enfermer à la Force pendant un mois pour avoir insulté dans la rue un ecclésiastique. « Un ecclésiastique! s'écriait dans son réquisitoire le procureur-syndic Mitouflet de Beauvois, ce caractère a-t-il perdu dans cette Révolution le respect qui lui est dû? Nos mœurs sont-elles assez perverties pour que les ministres des autels ne puissent plus prétendre aux hommages que méritent leurs personnes et les fonctions sacrées qu'ils exercent! » — *Enoncé du jugement*, 6 p. in-4°.

« Obéissons à Dieu plutôt qu'aux hommes! » Mais il n'en était pas ainsi, et Grégoire, se trouvant amené à justifier la Constitution civile du clergé, la défendait avec une ardeur et une sincérité très-grandes; il disait comme tous ses confrères que le silence de Pie VI était approbatif, car autrement ce silence serait condamnable. « Calmez vos inquiétudes, ajoutait-il, on n'a point « touché à l'arche du Seigneur... Votre Dieu est le Dieu de Clo- « vis; votre foi est celle de Charlemagne, de saint Louis, qui « firent tant de réglements pour rétablir la discipline de l'Eglise.» La pastorale tout entière présente ainsi un heureux mélange de conseils pieux et de réflexions patriotiques; c'est une des meilleures que Grégoire ait faites, et elle ne saurait donner prise à la censure : heureux son auteur s'il eût toujours tenu un langage aussi modéré dans ses mandements!

En même temps que cette lettre[1], Grégoire en écrivit une bien différente, celle que tout évêque constitutionnel était tenu d'adresser au pape « comme au chef visible de l'Eglise universelle, en « témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il devait « entretenir avec lui[2] ». Voici la lettre de Grégoire au Souverain Pontife :

« Très Saint-Père,

« Le respect dont je suis pénétré envers V. S. me fait un « devoir de vous annoncer que les suffrages libres des électeurs « du département de Loir-et-Cher m'ont appelé au gouverne- « ment de leur diocèse, dont le siége épiscopal est à Blois. Cette « élection s'est faite conformément aux lois de la Constitution « civile du clergé de France, décrétée par l'Assemblée des repré- « sentants de la nation et acceptée par notre roi Louis XVI.

« J'ai reçu, T. S.-P., l'institution canonique, et j'ai été régu- « lièrement consacré. Je professe d'esprit et de cœur la religion « catholique, apostolique et romaine. Je déclare que je suis et « serai toujours, Dieu aidant, uni de foi et de communion avec « vous, qui en qualité de successeur de saint Pierre, avez la pri- « mauté d'honneur et de juridiction dans l'Eglise de J.-C.

« Je supplie V. S. de m'accorder sa bénédiction.

1. La pastorale de Grégoire fut imprimée en 24 p. in-8° par l'Imprimerie nationale; à Blois, la Société des Amis de la Constitution en fit faire à ses frais cinq cents exemplaires in-4° (22 pages).

2. *Constit. civ.*, titre II, art. 19.

« Je suis, T. S.-P., votre très-respectueux et très-humble « serviteur et fils,

« HENRI-GRÉGOIRE, évêque du département de « Loir-et-Cher.

« Paris, 24 mars 1791[1]. »

L'évêque de Blois apportait encore avec lui, car il se proposait avant tout de convaincre ses adversaires, ce que Thémines appelait son *Apologie du parjure*[2], c'est-à-dire ses brochures sur la légitimité du serment, et c'étaient les seules armes de celui qu'un libelliste anonyme accusera plus tard de manier la pique avec une grande dextérité[3]. L'accueil que les Blaisois firent à leur nouveau pasteur fut enthousiaste; on le reçut, dit-il, avec des transports d'allégresse[4]. Le ci-devant évêque Thémines, qui était encore à Blois, mais surveillé de près par les autorités, parle tout différemment de la réception faite à Grégoire; il dit, en effet, à propos des constitutionnels en général, mais de manière à désigner tout particulièrement l'*intrus*, qui prétendait lui succéder : « Ils sont tous arrivés au nom de la nation, avec un cortége « militaire, comme le prophète de la Mecque; le premier acte de « leur apostolat a été de faire confirmer leur mission dans les « clubs, et de se mettre sous leur protection : ils ont ensuite « envahi les temples, entourés de gardes nationales et de l'égoût « des cloîtres et du sanctuaire. S'il se trouvait quelques laïques, « non pas chrétiens, mais honnêtes humainement parlant, forcés « par leur place de les accompagner, leur front baissé témoi- « gnait leur honte de se trouver en pareille compagnie[5]. » Mais ici le vertueux Thémines, emporté par la passion, dit le contraire de la vérité, car Grégoire fut accueilli à bras ouverts par l'immense majorité des Blaisois, et cela parce qu'il représentait aux yeux de ce peuple naturellement doux et religieux l'alliance étroite de la religion et du patriotisme. Je ne fatiguerai pas le lecteur par des citations multipliées, mais il pourra juger par l'extrait suivant d'un journal vendômois des sentiments que professaient pour le nouvel évêque les habitants du Loir-et-Cher :

1. Imprimée à Blois en latin et en français, 2 pages in-8°.
2. *Lettre pastorale* du 25 juin 1791, p. 48.
3. *Lettre au citoyen Grégoire, à l'occasion d'un prétendu synode qu'il annonce pour la foire de Blois, an VIII*, 24 p. in-8°.
4. *Lettre pastorale pour annoncer sa démission* (1801), p. 3.
5. *Lettre pastorale* du 25 juin 1791, p. 47.

« Mardi au soir, nous avons appris que notre pontife M. Gré-
« goire venait nous visiter. La garde nationale s'est empressée
« d'obtempérer au réquisitoire que lui a fait la municipalité
« d'aller au devant de cet évêque bon patriote, quoi qu'en dise
« l'abbé Maury... Il a été reçu par elle à un quart de lieue de
« nos murs, le mercredi à 10 heures du matin. Arrivé à l'en-
« trée du faubourg, il a été salué par douze coups de canon et le
« son de toutes les cloches de la ville. Après avoir témoigné à la
« Commune dans l'hôtel commun combien il lui était attaché, il
« s'est rendu au directoire de district où il a dîné[1]. A ce festin
« étaient invités les citoyens de toutes les classes. Il ressemblait
« au repas d'une grande famille que la gaîté et l'union la plus
« tendre rassemble. Après le dîner, M. l'évêque s'est rendu à
« l'hôpital, au collége, aux clubs des Patriotes et des Amis de
« la Constitution. Il a été invité de présider cette dernière société,
« et l'a fait avec les marques de la plus grande sensibilité....

« Le lendemain, il s'est rendu aux Ursulines, où il a trouvé le
« plus entier dévouement à la Constitution. Il n'en a pas été de
« même au Calvaire, où le silence des cloches a annoncé au
« peuple que ces religieuses se croient encore soumises au pape
« immédiatement, et que M. Grégoire n'est pas canonique[2]. On
« assure qu'elles lui ont tenu ce mauvais propos. C'est une
« ombre au tableau, un utile avertissement pour notre prélat
« qu'il n'est point de triomphe parfait en ce monde. Sans ces
« nonnes, il eût été complet. On assure qu'il leur a parlé avec
« fermeté, et que quelques-unes veulent déjà se ranger sous son
« obéissance. Elles feront bien : c'est le seul moyen de bien
« mériter d'une ville où on les a toujours considérées, et qui doit
« leur pardonner l'effet des suggestions des gens du vieux
« régime.

« M. l'évêque, rendu à l'église de la Trinité, a monté en chaire
« et parlé en apôtre constitutionnel à un peuple très-nombreux
« assemblé dans cette basilique. Il a invité son auditoire à assis-

1. Les adversaires du clergé constitutionnel ne manqueront pas de faire observer qu'on était alors en carême, et ils demanderont sans doute à connaître le menu du festin préparé un mercredi de la Passion ; il est impossible de satisfaire leur curiosité.

2. Ces dames ne craignaient pas de rendre publiques leurs discussions sur cet objet, et elles faisaient imprimer des factums pour ou contre la Constitution civile du clergé.

« ter à la messe pontificale qu'il allait célébrer pour obtenir de « Dieu sa bénédiction et une ample moisson, après des travaux « apostoliques commencés sous des auspices aussi heureux. Cette « messe a été célébrée et suivie d'un *Te Deum* entonné et chanté « par la voix du patriotisme; elle en vaut bien une autre.

« M. Grégoire s'est ensuite rendu à l'hôtel de la Commune, « où il s'est encore assis au milieu des représentants de toutes les « classes de nos concitoyens. Un dîner offert par le peuple est « une grande fête pour un cœur sensible. M. l'évêque à l'empres- « sement qu'on lui montrait, à la joie qu'il voyait répandue sur « tous les visages, répondait par l'émission de ces larmes pré- « cieuses qu'il n'appartient qu'à un excellent cœur de verser. « Après le festin, où les santés des représentants de la « nation, du roi, de M. Grégoire, des bons citoyens ont été « portées, comme à celui de la veille, au bruit de l'artillerie, « M. l'évêque accompagné des membres du district et de la muni- « cipalité et des compagnies des grenadiers et chasseurs, s'est « rendu dans les églises de Saint-Bienheuré et de Saint-Lubin[1], « et dans celle du château où reposent les mânes des Bourbons « et des père et mère du bon Henri, et de là à sa voiture, d'où il « a fait les plus tendres adieux aux bons Vendômois nos compa- « triotes. Puissions-nous le revoir souvent! Sa présence gagne- « rait encore bien des esprits à la Révolution. Car il en est encore « que des migraines aristocratiques, de vieilles morgueries tien- « nent encore raides comme des barres contre tout ce qui sent la « Constitution, le pouvoir du peuple et sa liberté[2]. »

Telle fut la réception que firent à Grégoire les habitants de Vendôme, telle avait été le 26 mars son entrée solennelle à Blois. Reçu par la garde nationale et par toutes les autorités, au son des cloches et au bruit du canon, il dut commencer par prouver à ses concitoyens que leur nouvel évêque était un véritable patriote et il se rendit avec eux à la maison de ville et au club[3] pour y

1. Le vieux prieur curé de Saint-Lubin, qui s'appelait Barthélemy, avait écrit à Grégoire dès le 29 mars pour le prier de descendre chez lui lors de sa visite à Vendôme : « Vous comblerez de joie un vieillard, lui disait-il, et vous pourrez vous glorifier d'avoir fait un heureux. » — Lettre ms.

2. *Journal du haut et bas Vendômois et du pays de Mondoubleau*, n° 16. Vendredi 15 avril 1791.

3. Les *Sociétés des Amis de la Constitution* étaient encore très-modérées en 1791, même la fameuse Société des Jacobins, et les personnages les plus honnêtes ne craignaient pas de s'y montrer.

faire preuve de civisme; le lendemain, qui était un dimanche, il entraîna la foule qui se pressait sur ses pas à la cathédrale, et là, après avoir officié pontificalement, il prêta de nouveau le serment que requérait la Constitution civile du clergé; il promit de veiller sur son diocèse, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout son pouvoir, non pas comme on l'a répété d'une manière perfide, la Constitution du clergé, mais la Constitution que l'Assemblée nationale préparait alors à la France, et dont les décrets sur l'organisation du clergé faisaient partie intégrante. Cette nouvelle prestation de serment occasionna ce que nous appellerions aujourd'hui une manifestation politico-religieuse, et le maire de Blois, parlant au nom de ses commettants, fit un petit discours qu'il est bon de citer ici, toujours à titre de document sur l'état des esprits en 1791 :

« Monsieur l'évêque,

« C'est aux bienfaits de la Providence que l'homme se plaît à « reconnaître la main puissante qui dirige ce vaste univers. Dans « les troubles qui agitent l'église de France, l'Esprit saint a « manifesté d'une manière signalée qu'il veille sans cesse sur les « fidèles du département de Loir-et-Cher. Fermement attachés à « la foi de nos pères, embrasés de l'amour de la patrie, nous « vous avons choisi, monsieur, pour notre guide dans la voie du « salut et notre modèle de civisme. Vous avez des premiers « franchi l'intervalle immense qu'un fol orgueil avait mis entre « les ministres d'un Dieu d'humilité et le peuple qui l'adore[1]. « Les législateurs de la France vous ont jugé digne de les pré- « sider, et plusieurs départements vous ont désiré pour occuper « leur siége épiscopal. Vous avez secondé les vœux des peuples « du Loir-et-Cher en acceptant le gouvernement de notre église. « Nous aimons à croire qu'un évêque qui veut le bien vaincra « tous les obstacles par l'ascendant irrésistible de la vertu. N'en « doutez pas, monsieur, le cortége modeste dont elle s'entoure « lui concilie les cœurs qu'un appareil fastueux ne peut qu'ir- « riter.

1. En 1780, les habitants de la Chaussée-Saint-Victor-lès-Blois commençaient ainsi un mémoire à l'assemblée du clergé : « Quoique la basse condition des pauvres habitants qui ont l'honneur, NN. SS., de vous présenter ce mémoire, ne soit pas digne de votre attention... », et l'on sait qu'en mai 1789 un prélat adressait à Dieu les *prières* du Clergé, les *vœux* de la Noblesse, et les *supplications* du Tiers-Etat.

« La Constitution civile du clergé nous retrace les beaux jours « de la primitive Eglise : c'est pour ainsi dire la religion sortant « des mains de son divin fondateur. Placé par la voix de Dieu « pour être notre premier pasteur, vos écrits aussi sagement « dictés que profondément pensés ont préparé le calme que vos « travaux rendront durable. Evêque et citoyen tout ensemble, « vous prouverez que la religion de J.-C. et l'amour de la patrie « sont indivisibles. Que la vérité est persuasive dans la bouche « d'un prélat édifiant! Comme elle entraîne par une douce vio- « lence! L'ignorance et le préjugé résistent en vain à son éclat; « la vérité subjugue les esprits les plus opiniâtres. La charité et « la tolérance que respirent vos ouvrages nous assurent qu'elles « sont en vous des vertus personnelles. Elles forceront vos détrac- « teurs à vous estimer, alors même qu'ils vous calomnieront. Ce « peuple sensible, doux, et digne d'être aimé, voit en vous un « père tendre, un prêtre compatissant. La renommée vous a « préparé des triomphes, et votre affabilité vous les assurera. « Ministre d'un Dieu qui pardonne les injures et les outrages, « vos ennemis sont sûrs de votre amour.

« Puissiez-vous, M. l'évêque, jouir longtemps au milieu de « nous du succès de vos travaux et de vos sollicitudes! Puisse « votre épiscopat être le règne de la religion, des mœurs et d'un « culte pur, le seul digne de la majesté de l'Etre suprême et « d'une nation dont la liberté est le fruit de ses lumières et le prix « de son courage[1]! »

Grégoire était donc au milieu de ses diocésains, mais pour bien peu de temps, car ses devoirs de député le rappelaient à Paris, où nous le retrouvons depuis les premiers jours de mai 1791 jusqu'à l'avènement de la Législative. Il dut être écrasé de travail pendant les trente ou quarante jours que dura son voyage : il fallait en effet visiter les églises et chapelles, les hôpitaux, les colléges et les couvents, car il y avait encore des couvents[2]; il

1. Imprimé à 500 ex. par ordre de la Société des Amis de la Constitution, et à ses frais (4 p. in-4°).

2. L'Assemblée nationale avait refusé de reconnaître les vœux monastiques et elle s'était approprié comme biens nationaux un certain nombre de monastères ; mais elle reconnaissait à tous les Français le droit d'association, et elle se prêtait autant que possible aux combinaisons qui conciliaient tous les intérêts. Ainsi un décret du 25 mai 1791 assignait comme maisons de retraite aux ci-devant religieux du département du Nord qui voudraient continuer de vivre en commun *vingt* abbayes différentes.

fallait paraître dans les clubs et sociétés populaires alors si raisonnables, faire des politesses aux municipalités qui témoignaient tant d'amitié au nouvel évêque; il fallait enfin, et c'était le plus difficile, réparer les ruines que la Constituante avait accumulées autour du sanctuaire. Grégoire suffit à tout avec une grande intelligence, avec une activité vraiment extraordinaire. Il visita en détail Blois, Vendôme et Romorantin[1], qui l'accueillirent avec le même enthousiasme, et dans ces trois villes il alla frapper à la porte de toutes les maisons religieuses. Tantôt un clergé « patriote » le recevait comme l'oint du Seigneur, tantôt au contraire des prêtres réfractaires ou des religieuses transformées par Thémines en « théologiens femelles qui remplaçaient les principes « par la crédulité, et le raisonnement par le caquet[2], » lui résistaient en face et occasionnaient des scènes tragi-comiques dignes de Vert-Vert. Ainsi le desservant de je ne sais quelle paroisse arrêtait Grégoire à la porte de son église, et lui demandait si la chaire de Thémines était vacante « d'une des manières connues « dans l'Eglise. L'intrus lui répondit qu'il y avait un autre « évêque par le jugement et le décret de l'Assemblée. — En « ce cas, reprit le jeune prêtre, nous pourrons changer d'évêque « à chaque législature, et pour n'être pas forcé de ne plus vous « reconnaître peut-être dans six mois, il est plus simple de ne « pas le faire aujourd'hui[3]. » Une autre fois, des religieuses obligées par la municipalité d'ouvrir leurs portes au nouveau pasteur lui demandaient si M. de Thémines était mort; elles voulaient bien le reconnaître comme évêque de l'hôtel de ville et des clubs, mais non comme évêque de J.-C.; elles le priaient de leur montrer, non pas sa lettre à Pie VI, mais la réponse du Saint-Père à cette lettre, etc. « Elles se sont une fois glorifiées, « ajoute Thémines qui rapporte ces anecdotes pour se consoler, « de ce que la séduction du siècle n'avait, même au milieu de « Babylone, enlevé au divin Epoux qu'une seule vierge. Ah! « fermez-vous, oreilles pieuses! La nouvelle bouche apostolique

1. Ici encore nous pourrions citer des lettres touchantes des municipalités de Romorantin et de Saint-Aignan, la première pour inviter Grégoire à visiter la ville, l'autre pour répondre à une lettre d'excuse de lui.

2. Article inséré par Grégoire dans le 2e volume des *Annales de la Religion*, page 594.

3. C'est Thémines qui cite cette jolie impertinence dans sa lettre de Chambéry du 25 juin 1791, p. 174.

« vomit ces paroles : « Il est vrai, mais il a fallu se bien presser « de la marier. » On entendit aussi en même temps répondre « avec horreur : « Que la fenêtre s'ouvre pour laisser sortir ce « mauvais air[1]. »

On voit par là quelles difficultés rencontraient dans leur entreprise les nouveaux prélats qui prétendaient réconcilier l'Eglise avec la Révolution. Sans doute, les représentants de l'autorité et le gros de la nation les recevaient avec transport, mais l'ancien clergé faisait le vide autour d'eux : on les bravait, on leur prodiguait les marques du mépris le plus insultant, et l'on criait bien fort à l'intolérance s'ils laissaient faire les municipalités qui leur offraient d'expulser les « perturbateurs du repos public, » comme les appelait un décret sanctionné par le roi. A Blois particulièrement la situation n'était pas tolérable, puisque l'ancien évêque, au lieu d'émigrer comme tant d'autres, ou tout au moins de pleurer dans la retraite les égarements du peuple français, animait à la lutte et encourageait par sa présence les ennemis du nouveau régime. Il y avait en réalité deux évêques, celui de l'hôtel de ville et des clubs, l'*intrus* que la force avait introduit dans la cathédrale et dans le palais épiscopal, et en face de lui, dans une attitude de défi, l'évêque des couvents de femmes et des chapelles particulières : peut-on concevoir une situation plus anormale? Après avoir eu le bon goût de vanter en chaire, le 27 mars, les vertus et les talents de son prédécesseur, Grégoire fut bien obligé de se servir contre lui des mêmes armes que lui. D'accord avec le conseil épiscopal qu'il venait de constituer à la hâte, il interdit à tous les ecclésiastiques, excepté aux curés et à ceux qui seraient munis de son autorisation, d'exercer dans les couvents de filles les fonctions sacerdotales; il défendit en même temps à toute personne, « quelle que fût sa dignité et sous quelque prétexte que ce « pût être, d'entrer dans les maisons soumises à la clôture reli- « gieuse[2]. »

Grégoire intimait ainsi à son prédécesseur l'ordre de cesser toute relation avec les couvents du diocèse, mais Thémines continua de se considérer comme le véritable évêque de Blois : il excita sous main les religieuses, dont la résistance offrit alors une pâle contrefaçon de Port-Royal ; en un mot lui et ses parti-

1. *Lettre pastorale*, p. 50.
2. *Ordonnance de l'évêque de Blois*, un placard.

sans ne négligèrent aucune occasion de faire ce qu'on nommait alors de la contre-révolution[1]. En présence d'une situation si fausse, et, disons-le, si dangereuse pour la tranquillité publique, les administrateurs du département, ces mêmes hommes que nous avions vus si modérés et si religieux deux mois auparavant, prirent des résolutions énergiques; ils rendirent le 7 avril un arrêt motivé qui chassait Thémines et quelques ci-devant chanoines, de Blois dans les vingt-quatre heures, du département dans les deux jours. « On a semé la division dans les familles, « disait au directoire assemblé le procureur général syndic; on « a détruit la paix des ménages; plusieurs femmes ont quitté la « maison de leurs maris. D'un autre côté, des ecclésiastiques « soumis à la loi ont été insultés, menacés, et même maltraités. « Le fanatisme obsède toutes les maisons religieuses de cette « ville; le feu de la discorde s'attise insensiblement, ses progrès « successifs donnent des alarmes aussi vives que fondées. Le « peuple, qui est toujours clairvoyant sur ses véritables intérêts, « désespéré par les troubles qu'il éprouve dans l'intérieur de son « domestique, crie hautement, nomme les coupables qu'il soup- « çonne, menace de suppléer à la loi dont la lenteur aigrit son « mal, et se prépare à se faire justice[2]. » Le procureur-syndic ajoutait que des citoyens entraînés par un zèle excessif peut-être, mais que la fatalité des circonstances pourrait rendre excusables, s'étaient ralliés pour mettre un terme à tous ces désordres. Grégoire nous apprend d'autre part que l'on avait projeté d'enlever M. de Thémines, de l'embarquer sur la Loire et de l'envoyer à Nantes[3]; c'est probablement à sa requête, pour éviter un grand scandale et un affreux malheur, que le directoire du Loir-et-Cher « invita les sieurs Thémines, ci-devant évêque de Blois, Habert, son secrétaire, » et quatre autres ecclésiastiques nommés Ménard, Gallois, Mauduit et Forêts, à sortir sans délai du département, avec défense d'y rentrer avant que la tranquillité publique fût parfaitement rétablie, et l'organisation du clergé constitutionnel entièrement terminée.

1. Thémines s'en vante dans sa pastorale de Chambéry, p. 54.

2. *Extrait du registre des délibérations du directoire de Loir-et-Cher*, impr. de 3 p. in-4°.

3. *Mémoires*, II, p. 23 : « Deux hommes, dont l'intention était peut-être de faire réfléchir sur moi l'odieux de leur conduite, avaient projeté d'enlever M. de Thémines... Ils savent quelle fut mon indignation en apprenant cette trame odieuse, qui heureusement n'eut pas d'exécution. »

Cette mesure peut sembler tyrannique et arbitraire, mais elle était imposée aux administrateurs par une impérieuse nécessité. La Société des Amis de la Constitution s'était réunie la veille à dix heures du soir, et les motions les plus violentes y trouvaient des approbateurs, lorsque les deux corps administratif et municipal se rendirent au club et promirent d'expulser immédiatement les personnes incriminées. Ils calmèrent ainsi la foule exaspérée, mais le club de Blois n'en écrivit pas moins dès le lendemain aux « très chers frères et amis » du club de Nantes une adresse furibonde qui fait bien voir à quel point la question religieuse, si malheureusement soulevée par la Constituante, venait compliquer la question politique. Les clubistes de Blois espéraient, disaient-ils, que « ce premier exemple de justice et de « sévérité *en* imposerait aux subalternes ecclésiastiques qui, par « malheur pour la tranquillité publique, n'étaient pas compris « dans cette heureuse proscription. » Si cet espoir était déçu, les Amis de la Constitution de Blois étaient bien décidés à expédier ces perturbateurs aux frères et amis de Nantes, avec prière de les envoyer sur quelques plages lointaines, ou d'en lester utilement quelques navires, « qui, voguant dès lors chargés du « poids de leurs iniquités, en sillonneraient plus rapidement « le sein des mers. » Enfin les Nantais étaient également autorisés à échanger ces réfractaires contre des chrétiens prisonniers en Afrique, ou à leur faire cultiver les vastes plaines de Scioto[1].

Tel était déjà le langage du peuple dans un pays renommé entre tous pour sa douceur ; aussi Thémines s'empressa-t-il de quitter et le département du Loir-et-Cher et la France ; il partit pour Chambéry laissant l'intrus maître du champ de bataille, et il se consola de sa défaite en écrivant aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale de deux cent soixante-douze pages qui figure parmi les pièces les plus curieuses de la collection de Grégoire. Cette pastorale est un pamphlet souvent diffus, d'un style prétentieux et mystique, où le dépit et la rage se donnent librement carrière. Tous les partisans du nouveau régime et Grégoire en particulier y sont traités avec le dernier mépris ; les injures pleuvent sur eux, et Thémines finit même, « après avoir invoqué le « saint nom de Dieu, la protection de la sainte Vierge, patronne

1. *Adresse... aux Amis de la Constitution de Nantes*, impr., 4 p. in-4°.

« de ce royaume, etc... » par fulminer l'anathème contre la « Cons-« titution prétendue civile du clergé, qui est une œuvre de ténè-« bres, » contre le serment du 27 novembre, qui est « la consom-« mation de l'impiété et de la tyrannie, » contre « l'intrus du « département de Loir-et-Cher, nommé Henri Grégoire, qui a « mérité cette qualification par son élection anti-canonique et « schismatique, sa consécration sacrilége, et sa mission nulle, « profane et impie, » contre tous les ecclésiastiques ou laïques qui « sont complices de l'intrusion et du schisme[1], etc. » Non content de lancer ainsi la foudre sur tous les auteurs ou sectateurs de la Constitution civile, le roi seul excepté, Thémines déclarait qu'il conservait dans le diocèse de Blois des « dépositaires de sa con-« fiance, » c'est-à-dire des grands vicaires cachés ; il leur commandait de réunir les fidèles dans les maisons, et il permettait à tous les prêtres insermentés de son diocèse de faire en secret toutes les fonctions sacerdotales. Que dis-je? il les autorisait à marier même sans publication de bans, à enterrer furtivement de jour ou de nuit, selon les circonstances; en cas d'impossibilité, il engageait les catholiques à bénir le cadavre dans la maison mortuaire, et à l'abandonner ensuite « au bras séculier... comme en « pays infidèle ou sur un champ de bataille[2]. »

Voilà quelle était au milieu de l'année 1791 la situation du diocèse de Blois et des quatre-vingt-deux autres diocèses de France : comme tous ses confrères, Grégoire rencontrait à chaque pas des obstacles insurmontables. Il ne perdit pourtant pas courage, et il employa de son mieux les trente ou quarante jours dont il pouvait disposer. Il commença, comme nous l'avons vu, par visiter les trois villes principales de son département; il se montra partout où il jugea sa présence nécessaire, et presque en tous lieux sa physionomie si grave, si honnête et si belle, ses manières si affables et si distinguées, sa parole si entraînante, et son christianisme si franchement libéral lui concilièrent l'affec-

1. *Lettre pastorale*, p. 246 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 177 et suiv. Quelques semaines auparavant, le 23 avril 1791, le directoire du Loir-et-Cher avait pris la peine de répondre par un grand éloge de Grégoire aux calomnies d'un journal intitulé *Correspondance des mécontents*. On lit dans cette réponse que Grégoire est absolument étranger à « l'expulsion des prêtres séditieux et frénétiques; » que l'évêque n'a usé d'aucune espèce de violence à l'égard des six communautés ou pensionnats religieux de la ville, et qu'enfin le culte est célébré dans la ville de la manière la plus édifiante.

tion des bourgeois et du peuple. Il prêchait avec chaleur[1], il exerçait avec piété ses fonctions d'évêque, il donnait à tous l'exemple d'une vie vraiment évangélique, il bannissait de son entourage le faste et la morgue qui avaient rendu l'ancien clergé odieux aux populations; il était accessible au moindre de ses diocésains et se montrait à Blois aussi chaud patriote, aussi grand philanthrope qu'il l'avait été à Versailles ou à Paris; le moyen qu'un tel homme ne devînt pas véritablement populaire!

Mais on n'administre pas un diocèse avec de la popularité; le nouvel évêque avait besoin de prêtres pour remplir tant de places devenues vacantes dans le clergé, et jamais peut-être, sans la suppression des ordres religieux contre laquelle il avait protesté, Grégoire n'aurait trouvé le nombre d'ecclésiastiques nécessaire pour les besoins spirituels du département. La plupart des congrégations savantes avaient adopté les principes de 1789, et le ci-devant clergé régulier fournit aux prélats constitutionnels des vicaires épiscopaux, des supérieurs de séminaires, des aumôniers d'hôpitaux ou de couvents, des vicaires et des curés de paroisses. Il se présenta en outre quelques ecclésiastiques séculiers qui désiraient changer de diocèse ou s'attacher à la personne de tel ou tel évêque, et de la sorte Grégoire et ses confrères eurent un nombre de prêtres à peu près suffisant. On a reproché au clergé constitutionnel son immoralité, et l'on a fait grand bruit des scandales de toute sorte qu'ont donnés des prêtres ou même des évêques assermentés; il est certain qu'il y eut des scélérats parmi les membres de ce clergé, et à Blois peut-être plus qu'ailleurs, parce que l'évêque, malgré sa rare intelligence, était naïf et crédule à l'excès[2]. Mais ne peut-on répondre avec Grégoire que les neuf dixièmes de ces affreux scélérats avaient été faits prêtres ou évêques sous l'ancien régime, qu'ils avaient trompé le public et leurs supérieurs par les démonstrations hypocrites d'une piété ardente, et qu'enfin dans le trouble d'une réorganisation radicale et immédiate de pareils désordres étaient inévitables? Grégoire a toujours été l'honneur et la probité mêmes, personne ne lui conteste ces deux qualités, et tout le monde convient que sa foi était aussi vive que sincère; cependant il fut bien malheureux dans

1. « Dans un voyage de dix-huit jours, je prêchai cinquante-deux fois. » — *Mémoires de Grégoire*, II, 25.

2. « Grégoire n'est qu'un sot à force de bonhomie et de complaisance. » — *Lettre ms. de Desbois, év. d'Amiens.*

quelques-uns de ses choix : il se laissa tromper par le capucin Chabot dont il fit son vicaire épiscopal, et par d'autres encore tels que Rochejean, Tolin, Prudhomme, Millo, Naudin, Plassiard et Rabeauteau qu'il a stigmatisés lui-même en 1796 dans les *Annales de la Religion*[1]. Cependant il ne faudrait pas juger par ces quelques exceptions la généralité des prêtres constitutionnels, au moins dans le diocèse de Blois[2]; Grégoire cherchait à s'entourer d'hommes vertueux et vraiment chrétiens, et il parvint à rassembler auprès de lui un certain nombre de prêtres vénérables, un Dupont, un Boucher, un Vallon, un Biet, un Chenu et beaucoup d'autres encore. C'étaient des ecclésiastiques comme il s'en trouvait alors de par notre France, honnêtes, désintéressés, fort instruits, et profondément imprégnés de ce vieux libéralisme orthodoxe dont on chercherait vainement la trace aujourd'hui dans l'Eglise gallicane. Parfaitement convaincus que le pape n'est pas l'évêque universel, et qu'on peut être consacré canoniquement sans bulles venues de Rome, sachant d'ailleurs très bien que, si la France entière imitait les réfractaires, c'en était fait du catholicisme dans notre pays, ils acceptaient sans arrière-pensée la situation nouvelle et se dévouaient, le mot n'est que juste comme le prouvera la suite de ces études, au salut de leurs ouailles. J'ai sous les yeux sept ou huit cents lettres que ces braves gens écrivirent à Grégoire après 1795[3], et l'on verra par les quelques extraits qu'il en faudra bien donner si le clergé constitutionnel se composait de ce que Thémines appelait dans un langage fort peu académique « l'égoût des « cloîtres et du sanctuaire. »

1. Tome II, p. 590. L'article est anonyme, mais il est certainement de Grégoire.

2. « Parmi les constitutionnels, un très-grand nombre furent des hommes vertueux, éclairés, zélés, sincèrement patriotes, également fidèles à leur ministère et à la cause de la liberté. Mais qui pourrait nier qu'on n'ait vu des ambitieux, des hommes sans mœurs, la honte des cloîtres et le rebut de l'ancien clergé se lancer dans la Révolution, et, sous le manteau du patriotisme, couvrir leur turpitude, briguer les suffrages, et usurper jusqu'à l'épiscopat, pour déceler un jour par leur honteuse défection la bassesse des motifs qui les avaient animés ? » — *Du fanatisme et des cultes, par Baudin (des Ardennes)*, an III, 80 p. in-8°.

3. Grégoire a dû brûler au moment de la Terreur la plupart des lettres qu'il avait reçues avant cette époque, car il s'attendait tous les jours à monter sur l'échafaud, et il savait bien qu'une saisie de ses papiers pouvait amener la mort de ces hommes qui seraient ainsi convaincus de « fanatisme. » — Pendant la Terreur, il fallut s'interdire toute correspondance, car le secret des lettres était violé.

Après avoir exercé pendant toute la durée de son congé les difficiles fonctions d'évêque nouvellement installé, après avoir visité le diocèse dans toute sa longueur, organisé le conseil épiscopal qui devait administrer en son absence, rempli à la hâte les places demeurées vacantes et réglé les affaires ecclésiastiques les plus importantes, Grégoire revint à Paris vers le 4 ou 5 mai 1791, et nous le retrouvons à son banc de député jusqu'à la fin de septembre. Il prend assez souvent la parole durant ces derniers mois de la Constituante, tantôt en faveur des hommes de couleur[1], tantôt pour assurer le droit de pétition à tous les Français, sans distinction de citoyens actifs ou non actifs, parce que, disait-il, ce n'est pas de la richesse que dépend le talent[2]; tantôt pour demander après Pétion et Robespierre que le fugitif de Varennes ne fût pas déclaré inviolable, ou pour maintenir dans son intégrité la Constitution française, ou enfin pour réclamer en faveur de tous les citoyens le droit de surveiller les autorités constituées[3]. Quant aux discussions religieuses, Grégoire semblait se les être systématiquement interdites depuis le vote des lois nouvelles, et il garda le silence le jour où Talleyrand lut un rapport si curieux sur la tolérance universelle[4].

Malheureusement l'évêque de Blois s'abandonnait alors plus que jamais à son fâcheux penchant pour la politique militante, et la fuite du roi, le 21 juin 1791, lui fournit une occasion d'exhaler sa haine de plus en plus vive contre ce prince. On sait que Louis XVI, après avoir promulgué la Constitution civile du clergé et déclaré perturbateurs ceux qui ne prêteraient pas le serment exigé par elle, donna l'exemple de la désobéissance, et refusa de recourir pour lui et pour les siens au ministère des constitutionnels. Réprimandé par le pape, à plusieurs reprises, comme le serait par son maître un écolier turbulent et indocile[5], le roi essaya de s'enfuir à Saint-Cloud, au mois d'avril 1791, parce que l'évêque de Clermont lui avait défendu de faire ses pâques; mais une émeute arrêta sa voiture à l'entrée des Champs-Elysées et il

1. Séance du 7 mai 1791. — *Point du jour*, tome 22, 71. — 11 et 12 mai. — *Ibid.*, 134 et 155. — 12 juillet. — *Ibid.*, tome 24, 209.

2. 10 mai. — *Ibid.*, 22, 114.

3. 15 juillet, 12 août, 30 septembre. — *Ibid.*, tome 24, 251; 25, 231; 26, 530.

4. 8 mai. — *Ibid.*, 22, 88 et sq.

5. *Brefs du* 10 *juillet, du* 17 *août et du* 22 *septembre* 1790. — *Bref du* 10 *mars* 1791.

se vit ramené aux Tuileries. C'est alors qu'il résolut d'aller à Montmédy avec toute sa famille, moins encore pour sauvegarder son indépendance et tâcher de n'être pas le greffier d'une assemblée de bourgeois, que pour avoir la liberté de se confesser à un prêtre insermenté. La Constitution civile du clergé fut donc, on peut le dire, la cause principale de cette malheureuse équipée de Louis XVI, et le premier résultat de la fuite de Varennes fut d'irriter vivement l'Eglise constitutionnelle, d'ôter au nouveau clergé qui commençait à agir fortement sur les masses et à christianiser la Révolution, toute possibilité de défendre le roi. Les constitutionnels luttaient péniblement depuis six mois contre les partisans de l'ancien régime; que pouvaient-ils espérer si le législateur passait lui-même à l'ennemi et ranimait ainsi le courage des réfractaires? Aussi Camus et les autres membres du comité ecclésiastique furent-ils indignés en apprenant cette perfidie, comme ils n'hésitaient pas à l'appeler; et personne dans l'Assemblée ne témoigna plus d'empressement qu'eux à proposer des mesures républicaines de salut public[1]. Quant aux évêques nouvellement institués, leur situation était des plus fausses, car ils n'existaient qu'en vertu d'une loi promulguée par Louis XVI, et le roi dans ses doléances à l'Assemblée nationale montrait qu'il avait l'Eglise constitutionnelle en horreur. Ils avaient juré d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution nouvelle ; comment concilier ces obligations diverses, si le roi se déclarait l'adversaire déterminé de la Constitution? Il faut bien se rendre compte de ces difficultés si l'on veut juger avec équité les ecclésiastiques assermentés de la Constituante : beaucoup d'entre eux n'avaient accepté l'épiscopat que dans l'espoir de réconcilier le christianisme avec la Révolution, et voilà qu'un manifeste malencontreux lancé par un roi fugitif paralysait tous leurs efforts et creusait plus profondément l'abîme qu'ils cherchaient à combler! Il n'est donc pas étonnant que Grégoire et les autres aient gardé rancune à Louis XVI de cette nouvelle maladresse, qu'ils aient abandonné dès lors un prince qui les abandonnait de la sorte et qui cherchait à les rendre ridicules et odieux. Le premier soin de Grégoire, en appre-

1. « Un pareil événement a dû nécessairement changer nos sentiments à l'égard du roi, sans altérer ceux qui nous attachent à la Constitution... » — Durand-Maillane, *Hist. apologétique du comité ecclés. Avant-propos.*

nant la fuite du roi, fut d'écrire à ses diocésains une lettre vigoureuse dont il a lui-même conservé quelques fragments dans ses Mémoires[1]. Il exhortait les Blaisois à être unis, calmes, et fiers en même temps que modérés et respectueusement soumis aux lois de la religion comme aux décrets de l'Assemblée nationale; il leur conseillait enfin d'envisager la fuite du roi « comme une « nouvelle tempête permise par le ciel pour conduire plus rapide- « ment au port le vaisseau de l'Etat. » Il espérait alors que Louis XVI pourrait quitter la France à tout jamais, et il a regretté qu'au lieu de le ramener à Paris on ne l'eût pas au contraire poussé hors de la frontière, ce qui eût mieux valu à tous égards[2].

Quoi qu'il en soit, la fuite de Varennes amena une rupture complète entre Louis XVI et le clergé constitutionnel qui l'avait soutenu jusqu'alors, et quand Grégoire revint dans son diocèse, au mois d'octobre 1791, il était plus aigri que jamais contre ce roi qui s'opposait au plus cher de ses rêves, c'est-à-dire à l'étroite union de la foi chrétienne et de la liberté. Il n'avait pas fait de politique opposante lors de son premier séjour à Blois; mais ce fut tout autre chose à la fin de 1791 et durant l'année 1792. Non content de parler et d'agir en évêque, il accepta les fonctions de président du conseil général du département, et comme tel il fit ce que nous appellerions aujourd'hui du républicanisme à outrance : en toute occasion, et notamment après le 10 août, il attaqua la cour avec une violence extrême; ses discours de cette époque sont plutôt d'un démagogue que d'un ministre des autels; n'était le peu d'atticisme de la forme, on croirait entendre le cardinal de Retz en 1648, ou plutôt le ligueur Boucher en 1592. Mais nous avons promis de ne pas nous attarder à considérer le rôle politique de Grégoire durant ces années de trouble, et nous laisserons de côté ces fâcheuses déclamations d'un homme profondément honnête, qui ne connut jamais l'ambition, et dont l'unique mobile a toujours été l'amour du peuple, le culte passionné de la souveraineté nationale. Son rôle religieux est d'ailleurs trop important et trop peu connu pour que nous nous laissions distraire un seul moment par des préoccupations étrangères à notre sujet.

1. Tome I, p. 403.

2. C'était aussi l'avis de Camille Desmoulins, mais ce dernier proposait de pousser Louis XVI avec le pied...

Grégoire à Blois pendant la seconde législature.

Grégoire n'avait pas oublié ses diocésains durant les cinq mois qu'il dut passer à Paris après sa courte apparition dans le département de Loir-et-Cher; la preuve en est qu'il écrivait presque chaque jour, soit à son conseil épiscopal, soit à différents curés ou vicaires qu'il croyait devoir consoler ou encourager. Ces lettres ont probablement disparu comme tant d'autres dans la tourmente de 1793, mais le seul fait de leur existence démontre péremptoirement et le zèle chrétien de Grégoire et son manque absolu de morgue épiscopale[1]. Il revint dans son diocèse au mois d'octobre 1791, avec l'intention bien arrêtée de n'en pas sortir, car les constituants ne pouvaient faire partie de la Législative, et tout le monde ignorait alors que la Convention se réunirait onze mois plus tard; je ne sache pas que durant ces onze mois l'évêque de Blois ait quitté un seul instant son troupeau. Trois objets différents s'imposaient tout naturellement à son zèle apostolique : l'organisation du diocèse, la visite des paroisses, et enfin la lutte contre les difficultés de tout genre qui s'opposaient à l'exécution de ses projets; nous allons voir comment il accomplit cette triple tâche.

La nomination des curés de paroisse n'appartenait pas à Grégoire, car la Constitution civile du clergé les faisait élire directement par les populations, et il se voyait ainsi déchargé d'un grand travail de recherche et d'une immense responsabilité; mais il avait à former un conseil épiscopal[2] et à choisir des supé-

1. « Tandis que l'intérêt de la patrie me retient au milieu de vos représentants, la tendresse pastorale reporte sans cesse mon cœur au milieu de vous. Les agitations politiques n'ont pas ralenti mes soins envers le troupeau que J.-C. m'a confié. J'entretiens une correspondance continuelle dans l'étendue de mon diocèse, et surtout avec les coopérateurs que votre estime m'a désignés. » — *Lettre circulaire de Grégoire à ses diocésains*, 7 juillet 1791 (impr. 4 p. in-8°).

2. Ce conseil devait, d'après la loi nouvelle, se composer de seize vicaires épiscopaux, plus un vicaire supérieur et trois vicaires directeurs du séminaire; voici les noms des vingt ecclésiastiques du conseil de Blois, c'est un singulier mélange de prêtres vénérables et d'hypocrites qui devaient bientôt se démasquer : Dupont, Boucher, Besson, Vallon, Tolin, Duliepvre, Meyssonnier, Hébert, Pioche, Riffault, Girault, Pilet. Ces 13 vicaires épiscopaux étaient nommés le 30 juin 1791, les 7 autres le furent depuis : Vaugeois, Chappotin, Répécaud, Plassiard, Nusse, Rochejean et Chabot. — Voici le jugement de Grégoire lui-même sur ces conseils épiscopaux : « organisation mal assortie au gouvernement

rieurs et des aumôniers pour le séminaire de Blois ou pour les différents hôpitaux et couvents du diocèse. Il commença par mettre à la tête de son conseil le seul prêtre que lui eussent opposé les électeurs en février 1791, et cet ecclésiastique, nommé Dupont, se montra digne d'une attention si délicate et d'une pareille marque de confiance ; il devint le conseiller discret et l'ami de son ancien compétiteur, et il agit toujours, de 1791 à 1802, avec un désintéressement et un zèle religieux vraiment admirables. Autour de Dupont vinrent bientôt se ranger les prêtres que la voix publique désignait à Grégoire comme les membres les plus éclairés et les plus vertueux du clergé patriote. Les uns continuèrent de mériter l'estime générale et furent jusqu'à la fin les auxiliaires dévoués de leur évêque ; nous retrouverons dans la suite de ces études les noms de Boucher, de Vallon, de Besson, de Riffault, etc.; mais d'autres ne tardèrent pas à jeter le masque de ferveur hypocrite dont ils avaient dû se couvrir pour tromper Grégoire et l'on put voir un Rochejean, un Plassiard, un Chapotin, un Chabot, un Nusse et un Tolin donner l'exemple des plus abominables scandales. Quelques-uns de ces derniers appartenaient avant la Révolution au diocèse de Blois ; mais les autres, surtout Chabot, Nusse et Rochejean, étaient des étrangers qui avaient littéralement enjôlé Grégoire. Le capucin Chabot lui avait écrit de Rodez, vers le milieu de l'année 1790, deux lettres sur le patois de l'Aveyron [1], et cet affreux scélérat s'était si bien donné l'air d'un martyr, il avait parlé d'une manière si touchante de sa pauvre vieille mère et de sa sœur, que le nouvel évêque de Blois, trompé d'ailleurs par des certificats mensongers, n'hésita pas à le tirer de la misère et à le nommer son vicaire épiscopal. Il vit bientôt quel homme c'était que ce prétendu martyr ; mais Chabot ne fit heureusement que passer dans le diocèse de Grégoire : sa nomination est postérieure au 1er juillet 1791, et trois mois après, c'est-à-dire le 1er octobre, il quittait Blois pour aller siéger à la Législative et ensuite à la Convention. On verra bientôt un autre de ces vicaires épiscopaux, le curé Tolin, susciter à son évêque de grands embarras et se poser en réformateur du clergé constitutionnel, sauf à se marier peu de temps après ; quant à

de l'Eglise, et que nous abandonnons au burin de l'histoire. » — 2e Encycl. 5e édit. (1795), p. 85.

1. Elles ont paru dans la *Revue des langues romanes*, de Montpellier.

Rochejean, il s'était insinué de la même manière que Chabot dans les bonnes grâces de Grégoire : lui ausssi avait, en 1790, écrit une fort belle lettre relative aux patois de France, et ses protestations hypocrites le firent nommer l'année suivante supérieur du grand séminaire de Blois. Il apostasia en 1793 et devint un des terroristes les plus redoutés du département.

Ce séminaire, dont le supérieur était si mal choisi, faisait pourtant l'objet des plus sérieuses méditations de Grégoire, qui croyait au triomphe prochain de la Constitution nouvelle et voulait lui assurer pour l'avenir des prêtres aussi éclairés que vertueux. Mais là encore il rencontrait de grandes difficultés ; le séminaire était vide ! Sulpiciens pour la plupart, les directeurs avaient refusé le serment, et Thémines, après avoir en toute hâte ordonné les plus anciens clercs, avait rendu tous les autres à leurs familles. Grégoire entreprit de reconstituer ce séminaire sur de nouvelles bases ; le 7 juillet 1791, il adressa à ses diocésains une lettre circulaire qui est très importante pour l'histoire ecclésiastique de la Révolution, car elle fait voir quelles étaient les vues des constitutionnels sur la rénovation du clergé français. « Il faut, disait Grégoire, léguer à la génération suivante des « hommes destinés à perpétuer l'enseignement des vérités saintes, « et l'exemple des vertus chrétiennes. » Il invitait donc à venir au plus tôt, quoique l'année scolaire fût très avancée, « les élèves « qui, unissant aux vertus les connaissances préliminaires à la « théologie, désireraient se consacrer au saint ministère, » et il leur promettait d'introduire, mais « graduellement, les réformes « qu'exige l'enseignement scolastique, en général très vicieux, et « qui a fait une très grande plaie à l'Eglise. » Il prévoyait que les « ennemis de la Révolution, les gens à préjugés, » allaient crier à l'innovation, mais il se flattait de leur imposer bientôt silence, car on verrait les élèves de son séminaire, « instruits à l'école « même de la divinité, puiser dans les saintes Ecritures et suivre la « chaîne de la tradition sainte dans les ouvrages des Pères, » tandis que lui et ses coopérateurs annonceraient toujours les mêmes dogmes, prêcheraient la même morale, administreraient les mêmes sacrements. « Inviolablement attachés à l'Eglise catholique, « apostolique et romaine, disait-il à ce propos, nous saurons éga- « lement et respecter son chef, comme centre d'unité, et repousser « des assertions ultramontaines que la religion désavoue et qui « blessent les droits imprescriptibles et souverains des nations. »

Grégoire pressentait bien que le nombre de ses jeunes séminaristes ne serait pas considérable, mais cet homme de foi ne composait pas avec les principes, et il avait soin de décourager par avance les ambitieux ou les hypocrites qui prétendraient se pousser dans le nouveau clergé : « La rareté des prêtres, disait-il, « n'autorisera jamais à élever au sacerdoce des hommes dont la « conduite contrasterait avec la sainteté de leur état ; plutôt lais- « ser les peuples sans pasteurs que de les livrer à des mains per- « verses ou à des hommes indifférents sur le salut des âmes ! On « sait qu'un mauvais prêtre peut en très peu de temps causer plus « de désordre qu'un bon n'en peut réparer dans une longue suite « d'années : je sens d'ailleurs qu'une responsabilité terrible pèse- « rait sur ma tête, si je n'étendais ma surveillance sur ceux qui, « *destinés aux premières et plus importantes fonctions de* « *la société*[1], sont l'espoir du diocèse, et sur qui reposent les « mœurs, et, par une suite nécessaire, le bonheur d'un peuple « entier... Les mœurs d'un prêtre doivent avoir une austérité « républicaine, une pureté évangélique[2]. »

Tel était le programme que Grégoire et les constitutionnels vertueux se proposaient de suivre ; ne pourrait-on pas croire, si l'on trouvait ce document sans date et sans indication d'auteur, qu'il est bien antérieur à la Révolution française, et qu'il émane d'un Colbert, évêque de Montpellier, ou de quelque autre vertueux prélat de l'ancienne église gallicane ?

Le séminaire de Blois s'ouvrit donc en 1791, sous la direction de Rochejean, qui avait un talent réel et qui, se sentant surveillé de près par son évêque, ne jugea pas à propos de lever le masque. Cet hypocrite se montra sous son vrai jour à la fin de l'année suivante, et Grégoire s'empressa de confier à un ecclésiastique vénérable, nommé Pioche, les jeunes clercs qui étaient entrés au séminaire. Ils n'étaient pas nombreux, sans doute, mais c'était un demi-succès d'en avoir pu recruter quelques-uns. Grégoire eut la satisfaction d'ordonner un petit nombre de prêtres au commencement de mars 1792 ; au mois de décembre de la même année, les ordinants de Blois durent se rendre à Orléans ou à Tours parce que leur évêque était en Savoie. Mais là s'arrête

1. *Constit. civ. du clergé*, titre 3, art. I (note de Grégoire).
2. *Lettre circulaire de M. Grégoire à ses diocésains, pour la convocation des élèves au séminaire de Blois*, imp. 4 p. in-8°, 1791.

l'histoire du séminaire ; la Convention refusa dès les premiers jours de 1793 d'allouer des subsides aux établissements de ce genre, et les jeunes séminaristes du Loir-et-Cher prirent un parti qui leur fait honneur : ils s'engagèrent tous et coururent aux frontières[1].

Non content d'organiser son diocèse en cherchant à lui assurer des prêtres pour le présent et pour l'avenir, Grégoire avait à cœur de le parcourir en entier, ce que son prédécesseur n'avait jamais fait, et d'en visiter successivement jusqu'aux moindres bourgades. C'était un excellent moyen de propagande, car le libéralisme et l'affabilité du nouvel évêque ne pouvaient manquer de lui attirer bien des sympathies ; cependant Grégoire se proposait de donner à cette « visite » un caractère exclusivement religieux. Il voulait connaître par lui-même les besoins de son diocèse, il voulait surtout administrer aux paysans ce sacrement de confirmation dont il n'était plus guère question que dans les catéchismes. C'était un dicton populaire que la négligence des évêques avait réduit les sept sacrements à six, et M. de Thémines était resté douze ans dans le petit diocèse de Blois sans confirmer les gens de la campagne. Il est vrai de dire qu'il se dédommagea en février 1791, lors de l'élection de Grégoire, et qu'il confirma précipitamment « quiconque promettait de détester ces lois salu- « taires qui ont foudroyé tant d'abus[2]. » Grégoire adressa donc à ses diocésains, le 25 février 1792, une lettre pastorale sur la confirmation. « Le cœur me presse, disait-il, de visiter ma nouvelle « famille, à laquelle plusieurs fois, cependant, j'ai déjà fait en- « tendre ma voix. Vous n'imputerez point à négligence le retard « involontaire qui a jusqu'à ce jour enchaîné mes désirs. Aux « travaux pénibles qui, dans l'Assemblée constituante, dévoraient « mes moments, ont succédé les occupations non moins étendues, « non moins épineuses du ministère évangélique, et des détails « d'administration civile ont encore grossi mon fardeau. A « l'exemple de l'apôtre des Gentils, j'ai dû me faire tout à tous, « annoncer la parole du salut, organiser mon clergé, pourvoir

1. *Lettres mss. de différents ecclésiastiques à Grégoire* (26 février 1792; 27 janvier 1793). — Les citoyens Coupé et Feuillâtre furent ordonnés prêtres; Templier et Mourioux furent élevés au diaconat. Feuillâtre se rétracta dans la suite, mais les insermentés le relevèrent de toutes les irrégularités sans aucune épreuve. — *Lettre ms. du curé de Chemery*, du 9 août 1795.

2. *Lettre pastorale de Grégoire sur la confirmation*, 10 p. in-4°, p. 6.

« aux besoins des paroisses, nous préparer des successeurs « lorsque la mort nous aura moissonnés, assembler les éléments « d'un plan qui, concerté avec les pasteurs, puisse cimenter « l'union entre eux et leurs ouailles, ramener à l'uniformité les « usages d'un diocèse auquel sont annexées des sections de « cinq autres diocèses ; et par un enchaînement de principes, « donner une impulsion générale et simultanée, éclairer les peu- « ples, épurer les mœurs et faire fleurir la religion. Bientôt enfin « il me sera permis de céder à ma tendresse impatiente.... »

Tout ce que Grégoire disait là de ses travaux ecclésiastiques depuis le mois de septembre 1791 était rigoureusement vrai, et l'on a peine à comprendre qu'un homme ait pu résister à tant de fatigues. Heureux du peu de bien qu'il croyait avoir déjà fait, il se proposait d'en faire encore davantage, et il voulait donner promptement la confirmation aux 80,000 personnes qui « atten- « daient les dons du Saint-Esprit. » Il jugeait avec raison que ce sacrement n'avait jamais été « plus nécessaire que dans la cir- « constance actuelle, lorsque des hommes trompés ou trompeurs « ne cessent de calomnier une Révolution dont les principes « reposent sur le droit immuable de la nature et sur les pages de « l'Evangile ; quand, au milieu d'abus détruits et à détruire, ils « alarment la piété timide et veulent lui persuader que ce qui « flétrissait la beauté de l'Eglise fait partie de son existence ; « quand ils crient à l'hérésie, tandis qu'on les défie de montrer « un mot changé dans les livres qui sont entre vos mains, dans « les dogmes que nous vous enseignons, dans la morale que « nous vous prêchons ; quand ils crient au schisme, tandis que « toujours enfants soumis à l'Eglise catholique, apostolique et « romaine, vous êtes unis au siège de saint Pierre, au centre « d'unité, au pape, qui ne peut vous déclarer schismatiques, « puisque vous le reconnaissez pour le chef visible de l'Eglise. « Qu'ils sont coupables ceux qui, obsédant le cœur paternel d'un « pontife vertueux, au lieu de rappeler à Pie VI sa conduite « admirable envers Joseph II, lorsque cet empereur réforma le « clergé de ses Etats et traça des démarcations nouvelles, empê- « chent le Père commun des fidèles de faire pour une grande « nation ce qu'il a fait pour le délégué d'une nation. Si la Pro- « vidence me conserve quelques années parmi vous, je visiterai « toutes les paroisses de mon diocèse ; mais de votre côté les « travaux champêtres, et du mien les autres occupations de

« l'épiscopat, exigent des suspensions dans mes visites, vu sur-
« tout que je me propose d'étendre mes soins à tous les détails de
« l'éducation chrétienne et de l'administration spirituelle.

« Si je différais donc la confirmation pour chaque paroisse au
« temps où je pourrai m'y transporter, il en résulterait que beau-
« coup de personnes ne recevraient cette grâce qu'à une époque
« trop éloignée, ou mourraient sans l'avoir reçue ; il convient
« donc que plusieurs paroisses, formant un arrondissement, se
« réunissent dans une église qui, par la capacité du vaisseau et
« la position centrale, offrira plus de facilité à ceux qui devront
« s'y rendre ; le choix du local sera concerté entre MM. les
« curés, à la prudence desquels je me réfère[1].... »

Grégoire se mit donc en route, après avoir recommandé aux confesseurs de se montrer sévères[2], et défendu aux curés de paroisses de le conduire sous le dais, comme l'on faisait pour ses prédécesseurs, parce que, disait-il, « les mœurs simples de « M. l'évêque répugnent à ce qu'on fasse pour lui la moindre « dépense..., et l'usage du dais doit être réservé aux processions « du Saint-Sacrement[3]. » Il parcourut le district de Blois pendant le carême de 1792, celui de Romorantin après Pâques, et ensuite ceux de Saint-Aignan, de Vendôme, de Mondoubleau et de Mer. 40,000 personnes furent confirmées pendant cette visite, mais la santé de l'évêque reçut une cruelle atteinte, et il contracta durant ce voyage des infirmités qu'il devait porter jusqu'au tombeau[4].

Mais si Grégoire éprouvait quelques consolations quand il visitait son diocèse et se montrait aux habitants des campagnes, il n'en était pas de même à Blois, où nous le voyons aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes. C'étaient tantôt des contre-révolutionnaires, tantôt des assermentés brouillons ou pervers,

1. *Lettre pastorale*, p. 3.

2. *Ibid.*, p. 7 : « Ce serait une grande erreur d'imaginer que la proximité de l'époque où l'évêque imposera les mains doit rendre les confesseurs moins sévères sur les dispositions intérieures des pénitents ; le changement d'un cœur qui a vécu dans l'habitude du péché doit être constaté par de longues épreuves et une continuité d'actions vertueuses. La sainte austérité de l'Evangile réclamera toujours contre les prétextes du relâchement et les illusions de la tiédeur. La religion repousse les ivrognes, les orgueilleux, les voleurs, les impudiques, tous ceux dont la vie n'est qu'une alternative de chutes, de confessions et de rechutes, etc. » C'est la pure doctrine de Port-Royal.

3. *Observations à MM. les curés...*, 2 p. in-4°.

4. *Mémoires*, II, 25. Il s'agit probablement d'une bronchite chronique ou d'une laryngite.

tantôt enfin l'Assemblée législative elle-même, qui suscitaient des troubles et contraignaient le nouvel évêque à rester perpétuellement sur la brèche. En effet, les partisans de l'ancien régime et les adeptes de M. de Thémines s'agitaient dans tout le département ; ils faisaient appel sans scrupule aux mauvais instincts des masses et excitaient les contribuables à se refuser au paiement de l'impôt. Grégoire dut intervenir, et il publia, le 1er février 1792, une *lettre pastorale... sur le paiement des contributions publiques*[1]. Mais ce n'est pas avec des mandements que l'on contient les passions politiques, et le directoire du département se crut obligé, quinze jours plus tard, de recourir aux grandes mesures. Après avoir constaté que des ci-devant nobles et des membres de l'ancien clergé travaillaient le peuple, « surtout en « empêchant de payer l'impôt, » les membres du directoire se concertèrent pour « veiller à ce que les insermentés ne fussent pas « maltraités ; — pour les contraindre à demeurer au chef-lieu du « département et les y faire conduire s'ils ne venaient pas ; — pour « les autoriser à dire la messe dans les paroisses, en prenant le « consentement du curé constitutionnel, *qui ne pourra pas le « refuser*[2]. » Grégoire n'a pas signé ce document, émané du conseil général dont il était président, et l'on comprend sa réserve en pareille circonstance : bien qu'il eût fait passer le premier et le dernier article de cet arrêté pour atténuer le second, il ne pouvait prendre l'initiative de ces mesures violentes contre des ecclésiastiques. Il eût sans doute signé volontiers un autre arrêté de ce même directoire reconnaissant, le 28 mars, que les circonstances étaient changées par le départ ou par le silence des prêtres séditieux, et déclarant que, pour éviter le reproche d'injustice et d'intolérance qui pourrait lui être fait par les ennemis du bien

1. 15 p. in-4°. C'est un écrit fort sensé où je ne vois guère à blâmer qu'une phrase : « Sous l'ancien régime, l'impôt s'écoulait dans le sein des prostituées de la cour... » Grégoire établissait dans cette lettre qu'avant 1789 un particulier ayant 600 livres de revenu payait au moins 141 livres d'impôts, au lieu qu'en 1792 il n'avait à payer que 102 liv. au maximum. Voici la fin de cette lettre : « Chargé de vous conduire dans la route du salut, de travailler à ma sanctification en m'occupant de la vôtre, je vous parlerai toujours le langage austère de la religion et le langage fier de la liberté, les seuls qui conviennent à des chrétiens et à des Français. »

2. Extrait du registre des délibérations du directoire de Loir-et-Cher, 15 février 1792. 8 p. in-4°. Le directoire agissait ainsi en vertu d'un décret rendu le 29 novembre par l'Assemblée législative, décret que Louis XVI avait frappé de nullité par son veto.

public, il rapportait son arrêté du 15 février et permettait aux insermentés de dire la messe où bon leur semblerait[1]; mais il était alors occupé à visiter son diocèse et à confirmer les paysans.

C'est au cours de cette même visite que Grégoire eut le déplaisir de constater l'hypocrisie et la méchanceté de quelques-uns de ses vicaires épiscopaux. Ils profitèrent de son absence pour se donner libre carrière, et l'un d'entre eux, nommé Tolin, ancien curé du diocèse de Blois et zélé partisan de la Constitution civile en 1790, fit imprimer à Paris un volumineux pamphlet contre les évêques constitutionnels[2]. Tolin plaidait ouvertement la cause des prêtres contre les évêques; il demandait la suppression des mitres, crosses, anneaux et autres insignes de l'épiscopat « que « personne assurément ne respectait plus que lui; » il voulait en un mot réduire les évêques à n'être que des curés de cathédrales présidant l'assemblée des prêtres, mais subissant comme tout le monde la loi des majorités. C'était du presbytérianisme tout pur, et pour ne pas s'arrêter en si beau chemin, l'auteur de la *Grande Réforme* finissait par réclamer le mariage des prêtres, en déclarant, lui qui prit femme l'année suivante, « qu'il avait toujours « incliné pour le célibat, qu'il y tiendrait, et que personne n'avait « le droit de contrarier cette disposition forte de son caractère[3]. » Ce factum du vicaire épiscopal de Blois ne visait pas d'une manière particulière le diocèse du Loir-et-Cher; Grégoire y était même appelé avec emphase « ce premier héros de la liberté, cet ami des « hommes, ce zélé défenseur de la religion, cet observateur sévère « de sa doctrine et de sa morale[4]; » mais c'étaient là des précautions hypocrites auxquelles personne ne se laissa prendre. En effet Tolin commença par distribuer en tous lieux des exemplaires de sa brochure; il n'hésita pas, le vendredi 2 mars, à en faire hommage au conseil épiscopal de Blois, présidé par Dupont « en « l'absence de M. l'évêque, occupé à la visite du diocèse, » et il offrit d'en faire lui-même la lecture. Le dimanche suivant, aux deux messes paroissiales de la cathédrale, il le récita pour ainsi

1. Extrait du registre..., 6 p. in-4°.

2. *Grande réforme à faire dans le clergé constitutionnel*. Paris, imprimerie du Postillon. 62 p. in-4°. Grégoire dit que ce pamphlet fut enfanté par la tête tout à coup exaltée de Tolin. — *Hist. du mariage des prêtres*, p. 65. Tolin avait écrit à Grégoire le 20 février 1791 une lettre amphigourique dans laquelle il protestait de sa soumission, de son respect et de sa vénération.

3. P. 46.

4. P. 31.

dire en chaire, au grand scandale des assistants ; enfin, pour couronner l'œuvre, il entreprit de le lire à la Société des Amis de la Constitution. Mais les clubistes de Blois, bien différents des Jacobins de Paris, qui applaudirent cette plate rapsodie, firent éclater leur indignation ; ils ne permirent pas qu'on lût cette diatribe jusqu'au bout ; ils chassèrent de leur sein et Tolin et un autre vicaire épiscopal, appelé Nusse, qui osait le défendre.

Cette affaire menaçait de prendre les proportions d'un événement, comme il arrive souvent en province, et l'opinion publique, très favorable à Grégoire et à ses coopérateurs, se prononçait vivement contre Nusse et Tolin ; le conseil épiscopal se trouva donc obligé de prendre parti pour ou contre son évêque, il se réunit extraordinairement le vendredi 9 mars, et fit une déclaration motivée dont voici les principaux articles :

« 1° C'est à l'insu du conseil que les discours et ouvrage ont « été composés et publiés. — 2° Le conseil les improuve haute- « ment, comme contenant des imputations calomnieuses au clergé « constitutionnel et des principes éversifs de la subordination « hiérarchique... — 4° L'auteur sera repris au nom du conseil... « — 5° Le conseil, reconnaissant avec tous les catholiques les « droits sacrés et inaliénables de l'épiscopat, proteste qu'il y « demeure inviolablement attaché, ainsi qu'aux rites et usages « prescrits par l'Eglise. — 6° Douloureusement affecté du soupçon « injurieux d'une désunion chimérique qu'on voudrait réaliser, il « s'empresse de démentir tous les bruits qui ont été répandus à « cet égard, et il présente avec confiance comme un modèle de « l'union la plus parfaite celle qui règne entre ses membres. — « 7° Profondément indigné de la noirceur avec laquelle des « calomniateurs ont osé supposer que le conseil avait dessein de « s'élever orgueilleusement contre son chef, il se hâte d'assurer « de nouveau ce vertueux prélat de toute sa déférence pour son « caractère, de l'attachement le plus sincère pour sa personne, « et de la vénération la plus profonde pour ses vertus. — « 8° Enfin, pour détruire autant qu'il est en lui l'impression « fâcheuse qu'a faite ici et que pourrait faire ailleurs contre le « conseil épiscopal de Loir-et-Cher la publicité de l'ouvrage « susmentionné, le conseil arrête qu'extrait de ses délibérations « de cejourd'hui sera imprimé au nombre de mille exemplaires, « lu au prône des deux messes paroissiales de l'église cathédrale « dimanche prochain, envoyé aux corps administratifs et aux

« diverses sociétés de cette ville, à MM. les curés de ce dépar-
« tement, et à tous les conseils épiscopaux de l'empire [1]. »

Une déclaration si franche ne pouvait manquer de produire des effets salutaires ; l'immense majorité des habitants du Loir-et-Cher se déclara contre les novateurs, et ces derniers durent se soumettre ; mais Nusse ne put résister à la tentation de faire une espièglerie. Les vicaires épiscopaux de Tours s'étaient empressés de féliciter par écrit le Conseil épiscopal de Blois ; Nusse leur adressa une lettre de compliments ironiques où apparaissent dans tout leur jour l'esprit malicieux et le talent très réel de ce triste personnage [2]. Grégoire et son conseil furent assez habiles pour paraître ignorer cette nouvelle impertinence, et l'affaire n'eut pas de suites. Les vicaires censurés prirent leur place au conseil épiscopal et au club ; Nusse répara même sa faute en prononçant, lors du service funèbre de Simonneau, maire d'Etampes, un très remarquable discours sur la soumission à la loi [3] ; et le clergé de Blois cessa d'offrir le scandale d'une division qui réjouissait déjà ses ennemis.

Cependant la Révolution précipitait sa marche, et l'Assemblée législative, plus jeune, plus âpre à la lutte et beaucoup plus hostile au christianisme que ne l'avait été la Constituante, commettait la faute impardonnable de prendre parti dans les querelles religieuses du temps. Au lieu de proclamer hautement le grand principe de la liberté de conscience, et d'assurer à tous les citoyens paisibles le droit d'honorer Dieu à leur manière, l'Assemblée législative entra dans la voie toujours si fâcheuse des tracasseries et des persécutions. Elle commença par s'attaquer aux insermentés, dont un grand nombre correspondait avec les émigrés et travaillait de toutes ses forces au triomphe de la contre-révolution. Elle décréta, le 29 novembre, que tous les ecclésiastiques réfractaires seraient privés de leurs traitements et pensions, mesure inique si jamais il en fut, puisque ces traitements et pensions étaient la rente du capital ravi naguère au clergé ; puis elle supprima

1. *Extrait du registre des délibérations du conseil épiscopal de Loir-et-Cher*, 8 p. in-4°.

2. *Lettre à MM. du conseil épiscopal de Tours*, imprimée, 16 p. in-8°.

3. En juin 1792 (31 p. in-4°). Grégoire en fit un sur le même sujet, mais beaucoup plus déclamatoire, et par suite moins bien composé ; Grégoire n'y attaquait point Louis XVI qu'il se contentait d'appeler « le premier délégué de la nation ; » il parlait aussi avec ironie de ce « comité autrichien qui n'existe pas. » — 22 p. in-4°.

toutes les congrégations respectées par la Constituante, telles que les doctrinaires, les hospitalières, etc., et le même jour (6 avril 1792) elle prohiba le costume ecclésiastique. Le 27 mai suivant, elle autorisa les directoires des départements à déporter tout prêtre que vingt citoyens actifs auraient dénoncé comme perturbateur ; et enfin, quinze jours à peine après la suspension du roi, elle promulgua une loi qui bannissait de France tout ecclésiastique non assermenté. On sait quelles furent à Paris les conséquences de ces divers décrets : Louis XVI refusa de sanctionner ceux du 29 novembre et du 27 mai, et l'on n'ignore pas que la haine du peuple contre celui qu'il appelait *Veto* amena les désastreuses journées du 20 juin et du 10 août, sitôt suivies par les journées de septembre. La situation n'était pas moins grave dans les provinces, où l'antagonisme des assermentés et des insermentés amenait chaque jour de nouveaux conflits ; il faut avouer pourtant qu'à ce point de vue le département de Loir-et-Cher fut l'un des moins éprouvés de France, et cela grâce à Henri Grégoire. Il s'était fait aimer des bourgeois et du peuple qui, ne sachant pas au juste en quoi pouvait consister la prétendue hétérodoxie des constitutionnels, préféraient la grand'messe chantée comme autrefois dans l'église paroissiale aux petites messes des aristocrates ; il sut profiter de cette heureuse disposition des masses pour leur faire pratiquer la tolérance, l'une des vertus qui lui étaient les plus chères[1]. Aussi voyons-nous qu'en 1792, et même jusqu'au mois de novembre 1793, la paix religieuse ne fut point troublée dans le département du Loir-et-Cher : le degré d'effervescence y était encore supportable, comme disait l'ancien évêque Thémines.

D'ailleurs les constitutionnels étaient trop inquiets sur leur propre destinée pour songer à persécuter leurs frères séparés. Ce n'était plus seulement aux insermentés, c'était aux prêtres en général que la Révolution s'attaquait, et les Girondins en particulier se déchaînèrent alors contre le catholicisme avec une extrême violence ; ils donnèrent au monde, comme dit M. de Pressensé, « le honteux spectacle de voltairiens persécuteurs. »

1. L'article VII de l'arrêté du directoire du département de Loir-et-Cher, arrêté dont Grégoire fut certainement l'inspirateur, est ainsi conçu : « Les curés, vicaires et desservants assermentés, apôtres tout à la fois de la religion et de la constitution, sont invités à seconder, par leur zèle et leur tolérance, les moyens que l'administration emploie pour le maintien de l'ordre et de la paix. » P. 5.

La Législative commença par encourager le mariage des prêtres, puis elle défendit aux ecclésiastiques et aux religieuses de porter un habit particulier[1] ; enfin elle jeta le trouble dans les nouveaux diocèses par ses lois sur l'état civil et sur le divorce[2]. Il était assurément très naturel et très sage de faire constater par l'autorité les naissances, les mariages, les décès, voire même les divorces ; mais pourquoi le prendre de si haut avec un clergé patriote que l'on savait animé des meilleures intentions, et qui d'ailleurs depuis deux cent cinquante ans tenait les registres de l'état civil ? Pourquoi mettre ce clergé dans l'impossibilité absolue de bénir les divorcés qui contracteraient un nouveau mariage, et ne point stipuler son droit à cet égard ? Pourquoi faire en sorte que trois mois après la promulgation du décret de septembre les assermentés ne savaient comment s'y prendre, je ne dis pas pour administrer le sacrement de mariage, mais pour donner la bénédiction nuptiale ? C'est que le caractère antichrétien de la Révolution se prononçait de plus en plus. Les chefs du mouvement, et Mirabeau tout le premier, avaient cru porter une atteinte mortelle au catholicisme en décrétant la Constitution civile qu'eux-mêmes ne jugeaient point viable ; mais la soumission des assermentés aux lois nouvelles déjouait leurs projets, et la Législative commençait à confondre les deux clergés dans une même haine quand elle fit place à la Convention, le 21 septembre 1792.

Persécutions religieuses ; la Terreur à Blois.

Les journées du 20 juin et du 10 août avaient porté les derniers coups à la monarchie, et personne en France n'ignorait que la nouvelle assemblée serait exclusivement républicaine. Le département de Loir-et-Cher nomma, comme tous les autres, des représentants déterminés à ne point rétablir Louis XVI ; mais aussi, comme presque tous les autres, il montra que les Girondins avaient ses sympathies[3]. Grégoire fut élu, c'est lui-même qui

1. ...A vos décrets toujours soumis,
Je vais quitter ma robe hospitalière
En vous disant : Soyez bénis,
Si vous n'avez plus de mal à me faire.
(*Adieux à ma soutane, par Chappotin; Journal du Loir-et-Cher*, 20 *avril* 1792.)

2. Décret du 20 septembre 1792.

3. Ce fait ressort avec évidence d'un document assez curieux relatif aux lois

nous l'apprend dans ses Mémoires [1], par le vœu unanime du corps électoral qu'il présidait à Vendôme, et l'on ne saurait dire que par son républicanisme exalté, manifesté comme l'on sait dès la première séance de la Convention, il ait trompé l'attente de ses commettants. Le discours à jamais regrettable qu'il prononça le 21 septembre, il l'avait déjà prononcé dans la cathédrale de Blois, « en présence des corps administratifs, tribunaux, garde nationale et troupe de ligne, au service célébré pour les CITOYENS morts à Paris le 10 août 1792. » On lit dans cette déclamation furibonde et tout à fait indigne d'un prêtre que « les princes sont communément en morale ce que les monstres sont en physique; » que « la classe d'hommes la plus immorale fut toujours celle des rois ; » que « les cours seront à jamais l'antre du despotisme et la tanière du crime ; » que « l'histoire n'est pas autre chose que le martyrologe des nations, etc. » Louis XV y est traité de minotaure et Louis XIV de scélérat ; quant à Louis XVI, il est accusé d'empêcher la confection des armes, de laisser les remparts sans défense, sans munitions, d'envoyer des cartouches de cendre et de l'artillerie dont les boulets ne sont pas de calibre, etc. « A Dieu « ne plaise, s'écrie enfin l'orateur, que j'invoque contre lui la « vengeance terrible des peuples ; il a tant fait pour mériter nos « mépris qu'il n'est plus de place pour la haine [2]. »

Ces paroles et bien d'autres encore [3] ont été prononcées par un honnête homme, aux applaudissements unanimes d'une population que l'on s'accorde à considérer comme très débonnaire, et rien peut-être ne montre mieux quel était l'état des esprits en 1792.

sur l'état civil et composé en octobre 1792 par ordre des trois corps administratifs du département de Loir-et-Cher, du district et de la commune de Blois. Les modèles d'actes de naissance, de mariage, de décès et de divorce sont rédigés de la manière suivante; au lieu de dire « est comparu devant nous N, etc., » on a mis : « est comparu devant nous *Samuel Custine... Claude Buzot... Claude Lasource... Jérôme Pétion... Honoré Garrat* (sic)... *Gabriel Gensonné... Etienne Vergniaux* (sic)... *Joseph Condorcet... Dominique Kersaint... Georges Cambon... Sulpice Dumourier* (sic). » — On donnait aux nouveau-nés le prénom de *Pétion*.

1. I, 410.

2. Discours imprimé, 17 p. in-4°.

3. Il est question de l'Autrichienne dans ce discours, et j'y lis (p. 9) la phrase suivante : « Il est donc décidé que le sang des Français va ruisseler de nouveau, et actuellement elle peut s'en abreuver celle qu'on dit avoir désiré de s'y baigner. » — Voilà pourtant ce que croyait un homme éclairé ; on peut juger par là des sentiments du peuple.

Grégoire et ses auditeurs étaient convaincus que le malheureux Louis XVI trahissait la patrie, et la seule excuse que l'on puisse invoquer pour de pareilles déclamations, c'est en effet la parfaite bonne foi de leur auteur. « Ce sont des faits, s'écriait Grégoire, qu'il se lève celui qui oserait en démentir un seul ! » et personne ne songeait à contredire le tribun, car il y avait entre lui et ses nombreux auditeurs une entière conformité d'opinions et de sentiments.

C'est dans ces conditions que Grégoire quitta de nouveau son diocèse pour venir siéger à la Convention avec quinze autres prélats constitutionnels. Il ne devait reparaître à Blois que bien longtemps après, à la fin de l'année 1796, mais un homme à principes comme lui ne pouvait pas abandonner ceux qu'il appelait ses enfants spirituels. Retenu à Paris par des considérations de premier ordre, et persuadé que sa présence en ce lieu était nécessaire pour le bien de la religion, il n'oubliait pourtant pas ses diocésains, et il leur écrivait le plus souvent possible des lettres que la tourmente de 1793 a emportées comme tant d'autres choses. Il administrait par correspondance, de concert avec son premier vicaire épiscopal, l'excellent Dupont, et il tâchait de résoudre à la satisfaction générale les difficultés de tout genre que suscitait la malveillance du gouvernement. Ainsi, le 16 octobre 1792, Dupont posait à Grégoire les questions suivantes dont l'importance n'échappera certainement à personne :

« Doit-on recevoir à l'église des parties qui se présentent pour « se marier avant d'avoir donné à la municipalité leur consen- « tement mutuel ? — Doit-on et peut-on obliger les parties ci- « dessus à se rendre à l'église après avoir donné à la munici- « palité leur consentement mutuel, et ce sous peine de péché « mortel ? — N'y a-t-il rien à changer dans les formes pres- « crites par le rituel à l'égard des personnes qui se sont présen- « tées à la municipalité et qui se présentent à l'église ? — Com- « ment se conduira-t-on à l'égard des divorcés qui s'étant « remariés se présenteraient à l'église pour recevoir la bénédic- « tion nuptiale ? — Doit-on, pour le for intérieur, exiger que « les parties parentes aux degrés ci-devant prohibés prennent « des dispenses ? — Est-il important d'instruire les fidèles par « une lettre pastorale pour les prémunir contre les interpréta- « tions irréligieuses que les ennemis de la chose publique s'effor- « cent de répandre et d'accréditer ? — Un curé qui serait nommé

« notable par ses concitoyens peut-il, sans se compromettre, « accepter la place d'officier public et en exercer les fonc- « tions à l'égard des divorcés qui se marieraient[1] ? » La réponse à ces différentes questions se fit attendre longtemps, parce que Grégoire fut envoyé en Savoie du 4 décembre 1792 au 21 mai 1793, et le conseil épiscopal de Blois se trouva dans la nécessité d'agir seul, au moins d'une façon provisoire. Il fit imprimer, le 7 janvier, une circulaire relative aux actes de l'état civil, et cette circulaire, calquée exactement sur celle du conseil épiscopal du Loiret, est une nouvelle preuve de l'esprit de sagesse qui animait Dupont et ses confrères. « Notre ministère reste le même, disaient- « ils en commençant, la loi n'interdit point aux fidèles la faculté « de faire consacrer par les prières et les cérémonies de l'Eglise « les naissances, les mariages et les décès ; seulement elle néces- « site dans ces cérémonies des modifications qui n'apportent aucun « changement essentiel[2]. » Les modifications ainsi introduites ne laissaient pas que d'être importantes, et l'on en jugera par les extraits suivants :

« Art. I. Il ne sera plus tenu de registre des naissances, « mariages et sépultures. — Art. II. Les curés et desservants, « dans toutes les églises paroissiales, tiendront, seulement sur le « papier mort, une note des baptêmes... — Art. IV. Il sera à « propos, surtout dans les campagnes, que le ministre du sacre- « ment de baptême (après la cérémonie) demande à ceux qui « auront présenté l'enfant à l'église, si la déclaration de sa nais- « sance a été faite à l'officier public ; et dans le cas où elle ne « l'aurait pas été, il les engagera à satisfaire à la loi sans délai. « — Art. V. L'usage des fiançailles est aboli, et il ne sera plus « fait dans les églises de publication de bans de mariage. — « Art. VI. Il n'y a plus de temps prohibé pour la bénédiction

1. Lettre ms. de Dupont. Voici deux phrases de cette lettre : « Je vous observerai en mon particulier que plusieurs curés que j'ai vus paraissent affectés du décret sur le divorce, et que les malveillants répandent que la Convention va exiger que les prêtres sermentés fassent spécialement serment de maintenir ce décret. J'espère que vous voudrez bien prendre toutes ces observations en la plus haute considération, quoique je sois fondé à penser que la Convention ne voulant point se mêler du spirituel ne nous forcerait pas dans notre ministère, la loi civile ayant suffisamment pourvu à l'état-civil des citoyens. » — On ne saurait parler plus sagement, et l'avenir s'est chargé de prouver que Dupont avait raison.

2. Circulaire imprimée, 7 p. in-4°.

« nuptiale. — Art. VII. Nous ne reconnaissons désormais « d'autres empêchements au mariage que ceux portés dans la loi « du 20 septembre 1792. Désirant néanmoins lever les scrupules « des fidèles qui conservent une pieuse vénération pour des « formes anciennes qu'une autorité légitime vient d'abolir, nous « accordons une dispense générale de tous les autres empêche- « ments pour lesquels on s'est adressé à nous jusqu'à ce jour. « — Art. VIII. La bénédiction nuptiale ne sera donnée qu'aux « époux qui justifieront avoir contracté devant l'officier public. « — Art. IX. On se conformera, pour la bénédiction nuptiale, à « ce qui est marqué dans le rituel, et il n'y sera fait que les chan- « gements suivants : Dans l'exhortation, au lieu de ces mots : *le « mariage que vous allez contracter*, le prêtre se servira de « ceux-ci : *le mariage que vous avez contracté, et que nous « allons consacrer par les prières et les cérémonies de « l'Église;* après quoi il omettra de lire la formule : *nous vous « déclarons, chrétiens*, et les deux suivantes, etc... — Art. X. « Le prêtre ne fera aucune inhumation qu'après s'être assuré que « le décès a été constaté par l'officier public[1]. »

Grégoire était étranger à la rédaction de cette circulaire, publiée sous son nom pendant qu'il était en Savoie ; mais il en approuva les principes dans une lettre, perdue malheureusement, qui parvint au conseil épiscopal de Blois le 19 janvier 1793. Le conseil répondit quelques jours plus tard, et il faut bien donner un extrait de sa réponse, car ces questions d'état civil, résolues dix ans avant le Concordat qui nous régit, ont une importance capitale :

«... Nous allons maintenant vous exposer les motifs sur les- « quels nous avons appuyé nos avis à nos confrères les curés de « ce diocèse : 1° Sur la question de savoir si les parties contrac- « tant mariage seraient tenues de se présenter à la municipalité « avant de venir à l'église, nous nous sommes décidés pour l'affir- « mative, vu que le contrat civil est la matière du sacrement,

1. On peut voir en lisant ces articles combien le clergé constitutionnel a contribué par ses actes à la rédaction du Concordat et des articles organiques. La question du mariage pourrait seule présenter quelque difficulté ; mais on sait que des canonistes sérieux ont admis que le ministre du *sacrement* de mariage pouvait être l'officier de l'état civil. Evidemment les chrétiennes qui épousaient des païens au Ier ou au IIe siècle de notre ère ne faisaient point bénir leur mariage : leurs maris ignoraient même qu'elles fussent chrétiennes.

« et que leur consentement donné à l'église ne ferait qu'un con-
« trat purement naturel, qui n'est pas celui qui est élevé à la
« dignité de sacrement. Ainsi l'a estimé le conseil épiscopal du
« Loiret; 2° sur la question de savoir si les parties contractant
« à la municipalité sont tenues sous peine de péché mortel de se
« présenter à la bénédiction nuptiale, nous regardons, comme
« vous, la question [comme] fort délicate à résoudre, en ce que
« les théologiens, divisés de sentiment sur la personne du ministre
« du sacrement, se réunissent à dire que les deux sentiments
« peuvent être suivis en sûreté de conscience jusqu'à ce que
« l'Eglise ait prononcé. Ainsi le mépris de la bénédiction nuptiale
« consacrée par les usages de l'Eglise doit être pour nous la
« pierre de touche, et nous pensons que nous devons nous en
« tenir à exhorter nos paroissiens à ne point négliger cette béné-
« diction, et à se mettre en état de grâce avant de contracter
« civilement; 3° le changement dans les formes du rituel est com-
« mandé par la précession du contrat civil. Aussi au lieu de :
« *Prenez-vous pour votre épouse*, nous disons : *Avez-vous*
« *pris*, quoiqu'il n'y eût pas d'inconvénient à dire : *Prenez-*
« *vous*, car cette question n'exigerait que le renouvellement
« en face de l'Eglise d'un consentement légitimement donné à la
« municipalité; 4° quant aux divorcés, nous partageons votre
« opinion, et nous n'avons pas cru devoir pour l'instant traiter la
« question si nous devons les admettre à la bénédiction nuptiale,
« dans le cas où ils se présenteraient. Nous avons pour nous la loi
« civile, qui déclare ne point se mêler du spirituel. Vous êtes
« plus que nous à portée de connaître quel esprit anime les légis-
« lateurs, et nous attendrons volontiers le moment auquel vos
« occupations vous laisseront le loisir d'approfondir cette ques-
« tion....; 6° nous pensons comme vous qu'un curé peut être
« officier public; mais nous ne le conseillerions pas, à raison de
« la contradiction morale et civile qu'il offrirait à des paroissiens
« qui jugent ordinairement de la qualité de l'action plutôt par
« l'action même que par son motif; 7° quant à l'article des dis-
« penses, nous avons suivi littéralement et provisoirement
« l'exemple du conseil épiscopal du Loiret, les dispenses ayant
« trait au mariage et non à la bénédiction. D'ailleurs, par la
« circulaire, les curés nos confrères usant du pouvoir à eux
« délégué, *omnia sunt in tuto...* »

On peut juger par ce document, qui porte la signature de neuf

vicaires épiscopaux, si le clergé constitutionnel de Blois s'était recruté uniquement parmi les prêtres que Thémines appelait l'égout des cloîtres et du sanctuaire. Le conseil de Grégoire, composé en majorité d'hommes convaincus, travaillait avec un désintéressement absolu au triomphe de ses idées religieuses. Il ne faisait point de politique, mais il acceptait sans discussion les lois civiles que publiait la Convention nationale, et il exhortait les populations à se soumettre religieusement aux autorités constituées. Aussi voyons-nous que la tranquillité ne cessa pas de régner dans le département de Loir-et-Cher jusqu'aux néfastes journées de novembre 1793. Il y eut un peu de « fermentation » dans ce département au commencement de décembre 1792, mais pour des motifs étrangers à la question religieuse[1]. L'exercice du culte constitutionnel n'était nullement entravé, et l'administration avait recours aux curés dans les circonstances difficiles. Ainsi, le 6 avril 1793, le conseil général exigeant de tous les fonctionnaires un certificat de civisme prit les dispositions suivantes : « Les certificats ne seront accordés par les conseils généraux des communes qu'à des citoyens dont le patriotisme sera connu, et qu'après avoir fait afficher pendant trois jours à la porte de la maison commune, *et publier à l'issue de la messe paroissiale* les noms des réclamants et la discussion entre les membres du conseil général de la commune[2]. » Trois mois plus tard, le 12 juillet, le conseil général arrêtait qu'une adresse du club de Blois aux autres clubs du département, — adresse assez raisonnable où l'on disait en propres termes : « Ici le fanatisme « sera forcé de se trouver en défaut ; le libre exercice des cultes est « maintenu ; il n'a de bornes que la violation de l'ordre public, — » serait lue par les curés constitutionnels pendant deux dimanches consécutifs aux prônes des messes paroissiales[3]. C'était un abus, car le conseil général n'avait pas le droit d'intimer ainsi des

1. On se plaignait que le beurre, les œufs, la chandelle, *et autres comestibles* (sic) fussent d'un prix trop élevé. — *Rapport de Villers, Longchamp et Couthon, commissaires de la Convention;* impr. 7 p. in-8°.

2. *Extrait du registre de l'assemblée administrative de Loir-et-Cher*, impr. 6 p. in-4°.

3. *Les amis de la liberté et de l'égalité de Blois à leurs frères du département de Loir-et-Cher*, 12 p. in-4°. Le conseil général invitait « tous les bons citoyens à dénoncer tous ceux des ministres du culte catholique qui par insouciance ou autre motif auraient négligé de leur faire au prône la lecture ci-devant ordonnée. »

ordres aux curés; mais il n'en ressort pas moins d'une manière évidente que les prêtres « soumis aux lois » exerçaient une grande influence sur l'esprit de leurs paroissiens.

Telle était la situation du diocèse de Blois lorsque la Terreur vint briser les autels et tuer ou disperser tous les ministres du culte. Déjà, au mois de février 1792, quelques énergumènes avaient introduit dans un arrêté du directoire une ou deux phrases sur « le joug de la superstition » et sur « les préjugés du fanatisme; » mais l'attitude franchement libérale des prêtres constitutionnels avait arrêté ces premières attaques. En 1793, après la visite des conventionnels Tallien et Goupilleau, le directoire du Loir-et-Cher, surveillé par un comité spécial, invita le conseil épiscopal à supprimer la fête de saint Louis, roi de France et patron du diocèse[1]. Le conseil en référa sans plus tarder à l'évêque, et Grégoire parle dans ses Mémoires du cruel embarras que lui causa cette sommation déguisée. « J'avais le cœur dans « un étau, dit-il, froissé entre la crainte d'atténuer le culte que « l'Eglise rend aux saints, et la crainte d'attirer sur mon clergé « l'orage d'une persécution atroce dont les symptômes s'étendaient « déjà sur l'horizon de la France[2]. » Il essaya de se tirer d'embarras en séparant dans la personne de Louis IX le saint du roi, et il proposa, en désespoir de cause, de ne point « célébrer la fête « d'un saint jadis roi avec cette pompe qui pourrait être encore un « sujet de triomphe pour les royalistes, et un talisman capable « d'éblouir les simples... On pourrait alors, ajoutait-il, adopter « pour patron saint Solême, dont les vertus ont édifié cette contrée; « et qui sans doute eût encore grossi le trésor de ses mérites, si, « au lieu d'avoir des relations avec Clovis, il eût tâché d'ébran- « ler le trône du despotisme. »

Mais ce n'étaient là que de timides essais; à peine la Convention nationale eut-elle donné le signal des persécutions ouvertes en accueillant comme l'on sait les apostasies du 17 brumaire an II, qu'une poignée de scélérats se rua sur le département de Loir-et-Cher. La municipalité de 1792, suspecte de modérantisme, fut chassée par le conventionnel Guimberteau; la société

1. Le *Breve Blesence* pour l'année 1793, Pascha occurente 31 martii, indiquait pour le 25 août, 17e dim. après la Pentecôte : festum S. Ludovici Franc. Regis et Eccles. patroni. Annuale Min. — Ce bref avait pourtant été imprimé après le 21 septembre 1792, anno gallicanae Reipublicae primo.

2. Mémoires, II, p. 28.

populaire de Blois, un club qui s'était permis de demander la suppression du club des Jacobins, fut complètement désorganisée et livrée sans défense à quelques misérables, comme l'hypocrite Rochejean, ancien vicaire épiscopal et supérieur du séminaire, et le sanguinaire Hésine, né, disait-il, de parents pauvres, obscurs, mais honnêtes, et qui, ayant lu de bonne heure Rousseau, en avait fait son idole[1]. Non content d'inviter toutes les sociétés populaires à « traîner dans leur propre fange tous les députés du Marais, » et d'envoyer à la Convention une pétition où se trouve la phrase suivante : « Que fait dans une assemblée repré-« sentative un Leclerc qui, au lieu de faire oublier les intrigues de « son élection et sa nullité personnelle par des opinions républi-« caines, a voté en conscience pour la conservation de Louis le « Guillotiné[2]? » le nouveau club voulut signaler son zèle en écrasant le « fanatisme. » Toutes les églises du département furent fermées en brumaire, mais non sans avoir été pillées au préalable; le culte de la Raison fut proclamé et célébré sans retard comme à Paris; enfin le club de Blois put écrire à la Convention : « La philosophie a fait des progrès jusque dans les campagnes. Les saints se lèvent en masse pour venir au secours de la patrie, les cloches se fondent en canons, les confessionnaux se changent en guérites, et les croix en arbres de la liberté. Tout ce qui reste de la superstition va être détruit...[3] »

A la même époque, le comité révolutionnaire de Blois adressa à toutes les communes du département un manifeste religieux qui est trop important pour ne pas être reproduit en entier :

« *Liberté, Égalité, Raison, ou la Mort*[4].

« Blois, le 15 frimaire, l'an IIe de la République française une et indivisible.

« Les églises viennent d'être fermées à Blois; le peuple en

1. « C'est dans ses écrits que j'ai puisé le germe du caractère républicain que j'ai développé depuis la Révolution. » — *Mémoire apologétique d'Hésine* (septembre 1794), impr. 26 p. in-4°.

2. Impr. 4 p. in-4°. Rochejean fut l'inspirateur de cette pétition parce qu'il se flattait, comme suppléant à la Convention, de remplacer Leclerc. Il ne put y parvenir parce qu'il était accusé de vol au séminaire de Blois.

3. *Bulletin de la Convention*, n° 427. — La Convention, après avoir écouté la lecture de cette lettre, passa à l'ordre du jour *motivé sur la liberté des cultes, proclamée par la Constitution*, et ordonna l'insertion au Bulletin.

4. Impr. 2 p. in-4°.

masse s'y est porté dans l'enthousiasme de la raison[1] et a démoli les autels du fanatisme aux cris redoublés de *Vive la République*.

« Ne vouloir de mal à personne, faire du bien à tous, chérir sa patrie et les lois, voilà la religion à l'ordre du jour dans l'enceinte de la commune de Blois.

« Nous apprenons que cette mesure sert de prétexte aux malveillants pour agiter les esprits faibles dans les campagnes.

« On nous annonce des députations de quelques communes fanatisées qui viennent réclamer leurs prêtres et l'exercice de leur culte à leurs frais. Citoyens, les administrations ne peuvent ôter ni donner des prêtres, elles n'en connaissent point; elles ne protègent aucune espèce de culte en particulier, elles les envisagent tous du même œil; le culte de la *Raison* est le seul qu'elles reconnaissent.

« Bons citoyens, que des hommes qui n'ont jamais cru en Dieu trompent par profession, égarent par intérêt, revenez de vos erreurs, restez au sein de vos foyers, adorez l'Etre suprême, rendez hommage à la raison, pratiquez la religion des bonnes œuvres et respectez les lois : c'est à cela que se réduisent la morale de l'évangile et la doctrine du sans-culotte *Jésus*, son auteur. Défiez-vous de ceux qui vous entretiennent dans vos préjugés; leurs perfides conseils sont dictés par l'intérêt particulier.

« Respectez l'opinion de ceux qui ne veulent d'autres temples que ceux de la raison, ne proférez contre eux aucune injure, n'élevez aucun cri superstitieux. Tous les hommes doivent s'humilier devant la raison.

« Toute église où il sera prêché une autre morale que celle de l'évangile sera fermée; tout prêtre qui prononcera un discours fanatique sera incarcéré.

« Malheur aux *traîtres*, aux *intrigants* et aux *trompeurs*; la guillotine est en permanence.

« Signé au registre : *Fouchard, Doublot*[2], *Arnault, Moulin-Couteau, Bucheron-Cheron, Delêtre, Lemeignen, Toutan, Jouanneau père, Guillon, Doublet* et *Hésine*.

« Collationné : *Blin*, secrétaire. »

1. *Note ms.* : C'est faux.

2. Doublot, l'un des signataires, était alors bourreau de Blois, et on assure que sur ces douze fonctionnaires le bourreau était le moins intraitable, et qu'il signait à regret les arrêts féroces de ses confrères. *Note ms.*

Mais toutes ces destructions ne se faisaient pas sans résistance, surtout dans les campagnes. Un certain nombre de curés constitutionnels continuaient à exercer leur culte[1], et d'autre part quelques hommes courageux faisaient couvrir de signatures, dans la ville même, une pétition pour obtenir la réouverture immédiate des églises. On envoya donc à Blois un des montagnards les plus farouches, le représentant Garnier (de Saintes), qui lança le 18 pluviôse an II (6 février 1794) une proclamation ridicule et odieuse[2] où se lisent entre autres les phrases que voici :

« Citoyens, jusqu'ici, dignes de la Révolution et de ses bien-« faits, vous en avez défendu les droits et protégé la cause; vous « avez été connus pour les amis de la liberté. Cependant aujour-« d'hui, outrageant la dignité de vous-mêmes, vous oubliez que « vous êtes libres, et vous allez devenir fanatiques... Ce sont les « religions et les prêtres qui ont ensanglanté la terre, qui ont ca-« nonisé tous les crimes et amené tous les maux de la société... « Le ciel a créé l'homme; le crime a créé les prêtres. Leur lugubre « morale est sinistre comme leurs vêtements et criminelle comme « leurs âmes. L'homme vertueux les abhorre, la divinité les « repousse... Soyons nos prêtres nous-mêmes; présentons nous-« mêmes nos propres offrandes. *Lorsque le vertueux Abel lui fit « l'hommage des prémices de ses troupeaux, se servit-il de « l'intermédiaire des prêtres?*... Citoyens, tenez-vous en garde « contre les clameurs de ces hommes qui vous disent que la liberté « de vos opinions religieuses ne vous reste plus parce qu'on a fermé « des églises et des temples. Ne peut-on adorer la divinité qu'entre « quatre murs? L'univers n'est-il pas son temple? Vos vertus ne « sont-elles pas les offrandes que vous lui devez?... » Il fallait bien se rendre à cette argumentation digne de Sganarelle, car le discours de Garnier était accompagné d'un petit *nota* destiné à persuader les plus récalcitrants : « *Nota*. Les nommés Leroy, « Vincent l'aîné, Dorisse-Petitpré et Denis-Châtignier ont été mis « en arrestation comme ayant cherché, sous prétexte d'obtenir « l'ouverture des temples et le libre exercice de leur culte, à sou-« lever le peuple en colportant une pétition et mendiant des signa-« tures de maison en maison[3]. » Aussi, à dater de ce jour, le

1. Dans quelques localités éloignées le culte ne cessa entièrement qu'à Pâques de l'année 1794.

2. Impr. à 3,000 ex., 10 p. in-8°.

3. A Vendôme, le représentant Garnier fit incarcérer tous les prêtres constitutionnels. *Lett. ms. de Morel, curé d'Ouzain.*

département du Loir-et-Cher fut en proie aux fureurs des Hébertistes les plus forcenés[1]. Les fêtes de la Raison et plus tard celles de l'Etre suprême furent célébrées avec fracas, et les clubs firent imprimer les procès-verbaux et les discours les plus inconcevables. La société républicaine et *sabottière* de Montoire se distingua entre toutes, et certain discours de son président mérite une mention particulière. Après avoir parlé en beau langage des « pygmées de la Plaine et des reptiles abjects du Marais, » l'orateur appelait Michel Le Pelletier un nouveau Moïse; il exaltait le dévouement de la divine Montagne, et s'échauffait peu à peu jusqu'à dire en parlant de Marat : « Quel républicain, parmi les « braves sans-culottes que j'ai l'honneur d'entretenir, ne sent « pas s'affaisser ses facultés physiques et morales au récit du « déicide commis par l'infernale Corday? Pardon, citoyens, le « nom seul de ce fléau de la nature, qui m'est échappé malgré « moi, me fait perdre l'usage de la langue et de la voix. Marat « n'est plus! Le fer assassin dont son flanc fut percé a fait jaillir « son sang à gros bouillons! O précieux sang! ô sang du plus « sincère ami de l'humanité, tu as coulé, et le soleil a prêté ses « rayons à ce forfait! O bain sacré qui as reçu et le sang et les « derniers soupirs d'un martyr de la liberté, deviens pour chaque « Français une fontaine salutaire! etc.[2]. »

Mais il n'est pas nécessaire de faire en détail l'histoire de la Terreur à Blois; elle fut stupide et féroce dans le département de Loir-et-Cher comme partout ailleurs. On incarcéra par centaines[3] les citoyens les plus inoffensifs; la guillotine, dressée jour et nuit sur une des places de la ville, fit quelques victimes, et enfin les tyrans qui opprimaient la contrée massacrèrent au passage neuf prisonniers que l'on menait à Orléans. Les prêtres ne furent point épargnés dans cette persécution; on le croira sans peine, puisqu'il se trouvait des prêtres apostats parmi les persécuteurs. Sur trois cents ecclésiastiques qui composaient le clergé constitutionnel du Loir-et-Cher, trente-deux seulement conservèrent « leurs principes religieux et républicains nonobstant les

1. Les paysans continuèrent cependant à ne pas travailler le dimanche et à sonner l'Angelus matin et soir. — *Lettre ms. de Boucher à Grégoire*, 22 *frimaire an III* (12 décembre 1794).

2. Impr. 11 p. in-4°.

3. On incarcéra 97 personnes en une seule nuit. — *Réponse au Mémoire d'Hésine par le club de Blois*, 10 *vendémiaire an III*, 1er *octobre* 1794. Impr. 16 p. in-4°.

menaces et les persécutions[1]; » vingt-trois se marièrent; tous les autres apostasièrent, ou du moins consentirent à remettre aux autorités leurs lettres de prêtrise, les uns pour éviter des poursuites, les autres pour sortir de prison, d'autres enfin pour obtenir un morceau de pain. Le conseil épiscopal, déjà entamé par la défection de Rochejean, Tolin et Plassiard, se trouva dissous par la force des choses : Dupont, Boucher, Vallon, Pioche et les autres durent fuir ou se cacher, et comme le secret des lettres était violé tous les jours par les agents de Robespierre, Grégoire fut douze ou quinze mois sans communications suivies avec ses diocésains. Il recevait les adresses, discours et procès-verbaux incendiaires des clubs et des comités révolutionnaires de son département[2], mais il eût été dangereux de lui faire parvenir une lettre intime[3]. On verra plus tard quel était alors son rôle religieux à Paris et au sein de la Convention; mais à la fin de 1793 et jusqu'au mois de décembre de l'année suivante il cessa par le fait d'être l'évêque du département de Loir-et-Cher. La Constitution civile du clergé n'existait plus, et les fâcheuses dénominations d'assermentés ou d'insermentés n'avaient plus de raison d'être, car les deux clergés, entassés pêle-mêle dans les mêmes cachots, souffraient pour la même cause, pour la noble cause de la liberté de conscience.

Rétablissement du culte; Grégoire à Blois en 1796.

L'heureuse révolution du 9 thermidor délivra la France de ses plus cruels tyrans, mais il ne faut pas croire qu'elle ait ramené comme par enchantement le règne de la liberté. Les thermidoriens, en renversant Robespierre, n'avaient songé qu'à sauver leurs propres têtes, et beaucoup d'entre eux étaient encore des terroristes fougueux; ce fut peu à peu, sous la pression de plus en plus énergique de l'opinion, qu'ils durent se résigner à montrer quelque modération. Ainsi, pour ne citer que ces

1. *Lettre ms. du vicaire épiscopal Boucher* (5 *décembre* 1794).

2. Grégoire les a conservés précieusement, et c'est dans ses recueils de pièces qu'on les a consultés.

3. Il dit pourtant dans ses *Mémoires* (II, p. 57) que sa correspondance avec Blois ne fut jamais interrompue; mais, comme il s'attendait à l'échafaud, il ne gardait aucune pièce compromettante pour ses amis.

exemples, il y avait encore le 7 fructidor an II, vingt-huit jours après la chute de Robespierre, 5486 détenus dans les prisons de Paris, deux mille de plus qu'au mois de novembre 1793[1]; et à ce moment même la tribune des Jacobins, qui regrettaient d'avoir « idolâtré » Robespierre, et promettaient de ne plus idolâtrer personne[2], retentissait des déclamations de l'abominable Carrier contre les prêtres, « ces hommes vieillis dans les vices d'un presbytère, dans le luxe et la mollesse ou les préjugés. » Enfin, le 24 vendémiaire an III (14 octobre 1794), un ex-curé constitutionnel âgé de cinquante-trois ans, le nommé François Beaufils, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris pour avoir distribué des écrits fanatiques et contre-révolutionnaires[3]. Dans ces conditions, il ne fallait songer ni à rouvrir les églises, ni à tenter la moindre démarche en faveur du « fanatisme; » mais d'autre part les catholiques de Paris et les évêques députés à la Convention, Grégoire, Royer et Saurine, avaient le devoir de suivre attentivement les progrès de l'opinion publique, de ne rien négliger pour obtenir au plus tôt la liberté des cultes. Grégoire triompha par son courage du mauvais vouloir de la Convention, et la postérité dira que c'est lui, et non pas Bonaparte, qui a mérité le titre de restaurateur du culte; mais avant d'étudier dans son ensemble cette belle période de la vie religieuse de ce célèbre conventionnel, il nous faut suivre jusqu'à la conclusion du Concordat l'histoire particulière du diocèse de Blois; on se persuadera, je l'espère, que c'est un chapitre assez intéressant de notre histoire nationale.

Sitôt qu'il fut possible de correspondre par écrit sans exposer à l'échafaud l'auteur et le destinataire des lettres jetées à la poste, Grégoire renouvela ses anciennes relations avec les prêtres fidèles du département de Loir-et-Cher. Les circonstances étaient difficiles, car le Comité de salut public venait d'enjoindre aux autorités constituées de « surveiller tous ceux qui voudraient ressusciter l'imbécile liturgie du sacerdoce, sous prétexte de la

1. *Journal du matin et du tribunal révolutionnaire.* Le 21 floréal, 10 mai 1794, le nombre des prisonniers s'élevait à 6982, non compris la Conciergerie. Le 22 ventôse an III (12 mars 1795), il était de 2209.

2. *Journal des lois*, 15 therm. an II.

3. *Journal du matin*, 25 vend. — Un chanoine de soixante-quatre ans, nommé Jacques Taux, subit le même sort à la même époque pour avoir célébré des messes et mariages, etc.

liberté des cultes[1]. » Telle était la réponse de ce comité aux premières revendications de Grégoire, et le représentant Laurençot, alors en mission dans le département de Loir-et-Cher, était chargé d'empêcher « tout rassemblement fanatique[2]. » Avec l'impétuosité qui l'a toujours caractérisé, Grégoire voulait ne tenir aucun compte de ces difficultés; déjà même il avait rédigé une pastorale qu'il se proposait de publier dans son diocèse, mais ses amis de Blois le priaient d'attendre[3]. Il attendit donc, mais bien peu de temps, car il avait en poche depuis un mois son beau discours sur la liberté des cultes, et ce discours, il l'infligea le 3 nivôse an III (23 décembre 1794), à ses collègues de la Convention qui écumaient de rage. Ils repoussèrent à la presque unanimité le projet de décret que leur proposait Grégoire[4]; lui, sans s'émouvoir, fit imprimer son discours, et il eut l'audace d'y joindre sa lettre pastorale, avec ordre à ses curés de la lire dans toutes les *paroisses* du *diocèse*, le *dimanche*, au *prône* de la *grand'messe*[5]. Tout autre que lui eût payé cher une pareille témérité, mais il était malaisé aux thermidoriens d'attaquer un représentant aussi populaire. Robespierre lui-même n'avait pas osé l'abattre, parce que Grégoire était le Carnot du Comité d'instruction publique. On peut dire que la liberté des cultes fut décrétée ce jour-là par l'opinion publique, et la preuve en est que les vicaires épiscopaux de Blois procédèrent immédiatement au rétablissement du culte catholique dans le département de Loir-et-Cher. « Déjà le culte est rétabli à Ouzain, Bracieux, Cour-« sur-Loire et Vienne, lui écrivait le vicaire épiscopal Boucher; « hier nous avons eu le nôtre dans la chapelle de Champbourdin.

1. *Lettre ms. du vicaire épiscopal Boucher à Grégoire*, 22 *frimaire an III* (12 *décembre* 1794).

2. *Ibid. lett. du* 3 *nivôse*, 22 *décembre*.

3. *Ibid.*

4. « Comme s'il eût été question d'une victoire remportée, on passa à l'ordre du jour en levant les chapeaux aux cris presque unanimes de *Vive la République.* » *Compte-rendu du Concile national de* 1797, *par Grégoire. Impr. p.* 3.

5. La lettre pastorale (17 p. in-4°) est du 22 ventôse an III (12 mars 1795). C'est un écrit plein de feu; Grégoire y flétrit énergiquement les terroristes, qu'il appelle (p. 13) des « persécuteurs couverts de sang; » il rappelle aussi à ses diocésains le soin avec lequel, visitant leurs paroisses, il leur inculquait la haine du despotisme. « Ne souffrez pas dans vos assemblées religieuses, dit-il encore, l'alliage impur d'hommes qui voudraient faire regretter le régime exécrable de la royauté. Qui n'aime pas la République est un mauvais citoyen, et conséquemment un mauvais chrétien » (p. 15).

« Tout s'y est passé on ne peut mieux : les habitants des Granges, « Villejouin et Villiersfrin s'y sont rendus en foule ; notre église « a été remplie depuis le matin jusqu'à midi ; j'en ai fait l'ouverture « par un discours analogue aux circonstances. A huit heures, le « citoyen Vallon a dit une seconde messe ; une troisième à neuf « heures par un vénérable curé ; à dix heures la grand'messe par « Riffault, qui a prononcé un autre discours ; enfin une messe à « onze heures. Le soir, après nos vêpres, les fidèles, sur nos repré- « sentations, ont tous voté pour la cathédrale ; c'est le citoyen « Boileau, votre fidèle et sincère ami, qui vient d'en faire lui-même « la pétition au district..... Un autre citoyen a demandé l'église de « Saint-Nicolas, qui vient de lui être accordée par le district à « raison de 300 livres par chaque année, mais toutefois sous le bon « plaisir du comité de législation, à qui il a envoyé son arrêté. Le « citoyen Métivier, curé de ladite église, vous prie de vouloir bien « appuyer cette pétition auprès dudit comité. Si la nôtre a la sanc- « tion du district, nous vous prierons de nous rendre le même « service..... »

Voilà sans doute un rétablissement du culte assez complet, et cependant la lettre dont on vient de lire un fragment est du 26 nivôse an III (15 janvier 1795), plus de trois semaines avant que la Convention vaincue n'ait rendu, sur la proposition de Boissy d'Anglas, le fameux décret du 3 ventôse. Mais dans quelles conditions le culte se rétablissait-il ainsi, en dehors du gouvernement, ou plutôt malgré lui? La Constitution civile du clergé n'existait plus depuis 1793 ; et l'ancien régime ecclésiastique ne pouvait pas ressusciter, puisque les neuf dixièmes des ci-devant insermentés étaient hors de France, sous le coup des lois rigoureuses portées contre les émigrés. Il n'y avait donc, au lendemain de la Terreur, ni constitutionnels, ni réfractaires ; il n'y avait plus en réalité que des prêtres catholiques en pays de mission, comme l'on dit à Rome, et ces prêtres se trouvaient dans une entière impossibilité d'entretenir avec le saint-siège des relations suivies. Il semble donc à tout homme impartial que les deux clergés rivaux pouvaient oublier provisoirement leurs querelles théologiques de 1791, et que les insermentés demeurés en France, tout en faisant les réserves les plus expresses, ou même en interjetant appel de la Constitution civile soit au pape, soit au prochain concile, avaient le devoir de reconnaître un état de choses permis par la Providence, et de se joindre aux assermentés pour

consoler, instruire et édifier vingt-cinq millions de catholiques français qui soupiraient après la paix religieuse.

Mais la passion ne raisonne pas ainsi, et d'ailleurs il y avait entre les deux grandes fractions du clergé une barrière infranchissable; les constitutionnels étaient en général républicains; leurs adversaires avaient la république en horreur. Catholicisme et monarchie, ils ne séparaient pas ces deux choses pourtant si distinctes, et beaucoup d'entre eux préféraient tout au monde, fût-ce même le culte de la Raison, à une alliance de la religion avec la République. Grégoire affirme en plusieurs endroits que les partisans déclarés de l'ancien clergé firent cause commune, à Blois et ailleurs, avec les vandales de 1793; en 1794, le citoyen Boucher, vicaire épiscopal de Blois, écrivait à son évêque : « les « prêtres insermentés sont toujours nos plus cruels ennemis, et « voudraient déjà nous avoir anéantis pour mieux faire revivre « leurs anciens préjugés[1]. » Le rétablissement du culte par les constitutionnels contraria vivement les partisans de Thémines, et pour l'entraver ils descendirent jusqu'aux plus petits moyens. Ainsi, dans les premiers jours de mars 1795, ils firent placarder à la porte de la petite chapelle des assermentés un pamphlet contre la Convention nationale et contre le représentant Laurençot, alors en mission dans le département de Loir-et-Cher. Boucher protesta aussitôt, et profita de cette occasion pour faire une déclaration de principes : « Ministres d'un Dieu de paix qui « ne nous prêche que respect et soumission aux puissances de la « terre, nous ne pouvons trop nous élever, dit-il, contre ceux « qui voudraient nous en écarter. Protestons tous, mes frères, « contre cette entreprise criminelle; serrons-nous plus que jamais « autour de la Convention, et montrons par notre respect invio- « lable pour les autorités constituées que nous serons toujours de « bons citoyens et de vrais chrétiens[2]. »

Un peu plus tard, quand le district de Blois mit en vente les ci-devant églises de cette ville, Boucher et ses partisans, qui voulaient acheter la cathédrale, eurent à lutter contre deux catégories d'enchérisseurs, les « impies » qui se proposaient de l'acheter pour la détruire, et les « aristocrates[3] » qui voulaient la

1. *Lettre ms.* 22 *frim. an III*, 12 *déc.* 1794.
2. *Lettre ms. du* 17 *ventôse an III* (7 *mars* 1795).
3. *Ibid.* 18 *germinal an III* (1er *avril* 1795).

céder à Thémines. Boucher l'emporta néanmoins, car il avait pour lui, sinon les riches, du moins la grande majorité des bourgeois et du peuple, sans compter « ces bonnes gens des cam- « pagnes qui parlent de vous, disait-il à Grégoire, avec enthou- « siasme, et qui donneraient volontiers leur vie pour sauver la « vôtre[1]. » La cathédrale et plusieurs autres églises de Blois furent rachetées par les catholiques « patriotes, » et la réorganisation se fit assez rapidement, grâce à la courageuse initiative de Boucher et de ses coopérateurs.

Le nombre des ecclésiastiques accourus à Blois pour rétablir le culte avait d'abord été bien petit; mais il augmentait chaque jour : ils étaient douze ou quinze le 22 frimaire an III (12 décembre 1794); le 17 ventôse de la même année (7 mars 1795) Boucher avait vu plus de cinquante prêtres bien disposés et attendant avec impatience, pour y conformer leur conduite, une pastorale de leur évêque. Ceux mêmes qui avaient remis leurs lettres de prêtrise et les prêtres mariés demandaient en foule à reprendre les fonctions du sacerdoce; mais Grégoire n'entendait pas que l'on accueillît à la légère, même en ces jours de détresse, tous ceux qui se présenteraient. Il exigeait des « traditeurs » une réparation du scandale qu'avait causé leur lâcheté; il les contraignait à faire publiquement connaître, dans un des lieux destinés au culte, les raisons qui les avaient poussés à cette démarche, et à témoigner hautement le regret qu'ils en éprouvaient[2]. Beaucoup de traditeurs se soumirent à cette espèce de pénitence publique et furent réinstallés par le conseil épiscopal dans les paroisses qui les réclamaient[3]. Quant aux prêtres mariés, la difficulté était plus grande encore. Que faire, demandait Boucher, quand une paroisse demande son ancien curé qui s'est marié? Les réponses de Grégoire ne variaient pas à ce sujet, et quoi qu'en ait dit un historien célèbre, le clergé constitutionnel repoussait avec horreur tous les prêtres mariés[4]. « J'apprends,

1. *Ibid.* 22 *frim. an III.*

2. *Lettres du* 22 *germinal an III* (11 *avril* 1795) *et sq.* Grégoire voulait même forcer les traditeurs à se rétracter devant l'autorité; mais il s'en référa à la sagesse de son conseil épiscopal.

3. « Le culte serait rétabli presque partout, si on avait laissé à chaque commune la disposition de son église. » — *Lettre de Boucher* (17 *ventôse an III*, 7 *mars* 1795).

4. Lanfrey : *Histoire de Napoléon*, II, 343. « Les constitutionnels, dit-il d'après les mémoires de Grégoire lui-même, comptaient cinquante évêques, et dix mille

« écrivait Grégoire le 24 germinal an III (13 avril 1795), que des « apostats, des prêtres mariés veulent rentrer dans le ministère; « j'espère bien qu'on ne les souffrira pas comme pasteurs. Qu'on « ne souffre pas non plus que *de tels êtres* disent la messe dans les « églises des catholiques. ..... J'espère bien, disait-il encore « (27 prairial an III, 15 juin 1795), que vous éloignerez des « assemblées religieuses, et à Blois et dans tout le diocèse, les per- « sonnes dont les crimes et les impiétés publiques ont scandalisé les « fidèles. Sans doute à tout péché miséricorde; mais auparavant « pénitence aussi publique que le crime, pénitence conforme à « l'esprit et aux règles de la primitive Église..... Plutôt laisser « une paroisse sans curé que de lui en donner un mauvais!.... « Nous avons souffert, ajoutait cet homme apostolique, nous avons « encore à souffrir, mais marchons courageusement à travers les « épines, Dieu sera notre récompense. » Prêtre croyant si jamais il en fût, il se consolait vite des défections qui se produisaient dans son diocèse, surtout à l'annonce d'une victoire des Vendéens ou d'une descente des Anglais[1], parce que, disait-il, « les hommes « de circonstance n'ont qu'un temps, les hommes à principes sont « de tous les temps[2]. » Heureux de rencontrer autour de lui quelques-uns de ces hommes à principes, il les encourageait par tous les moyens possibles, surtout en leur écrivant des lettres où apparaît le bon cœur de cet excellent homme. Bien qu'il fût écrasé de travail[3], il trouvait du temps pour écrire non seulement à ses vicaires épiscopaux, mais encore aux moindres curés de

prêtres *mariés*. » C'est absolument faux. Nous avons vu qu'à Paris on ne recevait pas même comme chantres des prêtres mariés (*N.-D. de Paris après la Terreur*, Revue historiq. III, 1). La 1re et la 2e encyclique des évêques réunis à Paris en 1795 défendent absolument de recevoir les prêtres mariés, car ils encourent la peine de l'infidélité « par le mariage. » — 2e *encycl.* p. 21. — Grégoire permit à quelques-uns d'entre eux de se vouer à l'éducation chrétienne. Un prêtre marié de la Châtre, le cit. Privat, écrivait à Grégoire, le 14 floréal an V : « Quelqu'un m'a appris que dans le diocèse de Blois, où vous aviez été passer quelques jours, vous aviez tonné contre les prêtres mariés, et que plusieurs avaient failli être écrasés par le peuple égaré par vos discours. »

1. *Lettre de Grégoire* (21 thermidor an III, 8 août 1795).

2. *Ibid.* 30 messidor an III, 18 juillet 1795.

3. Il travaillait prodigieusement au Comité d'instruction publique, et il s'occupait de réorganiser le culte à Paris et dans toute la France; sa correspondance était immense, il reçut plus de 20,000 lettres en 1795, et beaucoup de celles qu'il a conservées portent la mention : *Répondu*. Il fut obligé de faire une réponse collective qu'il imprima dans les *Annales de la religion*, t. II, p. 167 et sq. Cette lettre est du plus haut intérêt à tous les points de vue.

village, et il leur conseillait d'entretenir à son exemple une correspondance incessante. Son programme était d'ailleurs très simple, car il recommandait à ses prêtres d'éviter les discussions inutiles et de chercher seulement à « édifier » et à « instruire » les populations.

Ce programme, qui devrait toujours être celui du clergé, était suivi à la lettre par les braves gens qui secondaient Grégoire et travaillaient sous sa direction à réorganiser le culte dans le département de Loir-et-Cher; aussi les résultats d'une conduite si sage ne se firent-ils pas attendre. « Comment vont les pâques? » demandait Grégoire en avril 1795, et le curé de Cheverny, un nommé Gouthière, qui devait passer l'année suivante dans le camp des insermentés, répondit que cent paroissiens sur mille avaient accompli le devoir pascal, mais que tous entendaient régulièrement sa messe dans une grange, malgré les menaces du conventionnel Laurençot. A Blois, au mois de juillet 1795, les catéchismes étaient en activité, et le clergé patriote réunissait autour de lui beaucoup de fidèles, quoique les insermentés eussent ouvert de tous côtés des oratoires, et même divisé la ville en paroisses[1]. Enfin il résulte des nombreuses lettres que j'ai sous les yeux que le rétablissement du culte dans le département de Loir-et-Cher était aussi complet que possible à la fin de 1795, lorsque la Convention disparut de la scène politique. « Tout va « de mieux en mieux, écrivaient de Blois le 12 nivôse an IV « (2 janvier 1796) les cinq prêtres qui composaient alors le conseil « épiscopal, un grand nombre qui avaient abandonné nos églises y « rentrent de jour en jour; de temps en temps on nous fait quelques « présents; nous avons même déjà des ornements honnêtes, et « surtout une belle chasuble dont nous espérons que vous ferez « bientôt usage..... » C'était la même chose dans le reste du département, et voici pour finir cet exposé de la situation en 1795 quelques fragments d'une jolie lettre adressée par le citoyen Girault, curé de Chémery, à « son vénérable et très-cher « évêque..... Le district de Saint-Aignan est toujours assez pai- « sible. Le peuple des villes et des campagnes profite avec empres- « sement du rétablissement de la religion. Les églises se rétablissent « et se décorent par la libéralité des fidèles. On se porte en foule « aux offices les dimanches et fêtes, et le son des cloches, dont on

1. *Lettre de Boucher à Grégoire.*

« a commencé à user depuis quinze jours, a paru exciter encore « quelques indifférents qui jusque-là n'avaient pas paru très « empressés[1]. S'il en était partout comme ici, il y aurait tout lieu « d'espérer que sous peu de temps nous verrions fermées toutes les « plaies que le vandalisme et la terreur ont faites à la religion. Ce « n'est pas qu'il n'y ait encore dans chaque commune trois ou « quatre impies qui cherchent à troubler les paisibles chrétiens; « mais ce sont des hommes méprisés dès longtemps qui ne peuvent « pas faire grand mal. Ce qu'il y a de plus à craindre, ce sont ces « sépulcres blanchis dont je vous parlais dans ma dernière lettre. « Oh ! ces gens-là sont vraiment dangereux pour la religion et pour « l'État. Le gouvernement, loin de réprimer leur audace, semble « l'autoriser; mais j'appréhende bien qu'il ne connaisse trop tard « quel mal ces hommes-là peuvent faire à la chose publique. Ou je « me trompe bien fort, ou la République périra sous peu, s'ils ne « sont réprimés. On m'assure qu'à Romorantin surtout ils prêchent « le mépris des lois, l'avilissement de la Convention, et la contre-« révolution. A Saint-Aignan, le parti de la noblesse se soutient « toujours contre Pioche, mais la presque totalité[2] des citoyens de « cette commune lui reste attachée.... A Montrichard, un certain « Macé, fanatique enragé et aristocrate bien connu, excommunie et « damne tous ceux qui tiennent, dit-il, au parti grégorien, et qui « communiquent avec les prêtres sermentés. Malgré toutes ses « vociférations et tous ses anathèmes il est assez généralement mal « vu, et je crois même qu'il serait obligé de se taire ou même de « s'enfuir, s'il y avait un autre prêtre à qui l'on pût s'adresser..... « Le reste de notre district va assez bien. Quelques ignorants et « quelques mauvais sujets ont rétracté leur serment, mais le « nombre en est très-petit, et d'ailleurs ils n'ont jamais eu assez « la confiance du peuple pour faire aucun mal. Les mieux famés « et les plus éclairés tiennent bon..... »

Ainsi la Convention agonisante réparait elle-même par une

1. Dans la seule paroisse de Contres, au dire du curé Petit, un constitutionnel fervent qui ne tarda pas à se rétracter, il y avait tous les dimanches plus de 4000 personnes venues de Contres ou des environs. — *Lettre du* 25 *septembre* 1796 (5 vendémiaire an V). — « La grande majorité de la paroisse vient à mes offices; une petite partie suit les réfractaires; le reste, qui forme une très-petite minorité, n'exerce en ce moment aucun culte. » *Lettre de Biet, curé de Romorantin* (1797).

2. Girault avait d'abord écrit *la presqu'unanimité,* la surcharge montre bien quelle est la conscience de ce témoin.

heureuse tolérance le mal qu'elle avait fait en 1793, et il pouvait sortir enfin du chaos révolutionnaire un état de choses satisfaisant : une république sage, et un catholicisme vraiment national qui eût bientôt fait avec le saint-siège, non pas un concordat, mais une paix glorieuse et durable. Malheureusement la Convention se sépara au moment même où elle pouvait faire le plus de bien, et le Directoire, qui la remplaça, faillit ramener, par son intolérance comme par son incapacité, la guerre civile et l'anarchie religieuse.

La première pensée de Grégoire en quittant la Convention pour aller siéger aux Cinq-Cents, où l'envoyaient dix ou douze départements[1], fut de se rendre à Blois et d'y exercer durant quelques semaines les fonctions de son ministère. Presque toutes ses lettres attestent la vivacité et la sincérité de ce désir, mais il ne put mettre son projet à exécution que dix mois plus tard, en septembre 1796. Il était alors, on peut le dire sans exagération, le patriarche de cette église de France qui renaissait de ses propres cendres, et à ce titre il jugeait indispensable sa présence à Paris. Il y rédigeait, de concert avec quelques amis, des pastorales, des encycliques et des mandements qu'il adressait ensuite à toutes les « églises veuves » de la République; il fondait un journal religieux qui prospéra jusqu'en 1803; il établissait à Paris même une imprimerie-librairie chrétienne et une société de philosophie chrétienne; il travaillait enfin, surtout au milieu de l'année 1796, à activer les négociations pendantes entre la France et l'Italie, et il espérait arriver bientôt à la conclusion tant désirée de la paix religieuse[2]. D'autres raisons encore retardaient son départ pour Blois, et lui-même les expose naïvement dans une lettre du 10 ventôse an IV (29 février 1796) : « 1° En « ce moment, dit-il, je suis court d'argent, et après avoir fait de « fortes saignées à mon gousset, il faut attendre qu'il soit regarni. « 2° Et c'est ici la plus forte raison, plusieurs de nos collègues « évêques vont partir pour leurs diocèses, où leur présence est « indispensable : ils n'ont pas comme moi l'avantage de voir dans « leur ville épiscopale un conseil composé de prêtres estimables qui « dirigent et administrent. » Il était même alors si gêné que « l'ami

1. Il ne fut pas renommé par les électeurs du Loir-et-Cher.

2. L'histoire de cette négociation du Directoire avec le pape est très-curieuse. L'envoyé de Pie VI avait un chapeau de cardinal pour Grégoire et un autre pour le conventionnel Saurine. — Nous y reviendrons.

« Boucher » et quelques autres personnes de Blois, notamment les « marguilliers de sa cathédrale, » lui offrirent de subvenir aux frais du voyage[1]. Il refusa ces offres généreuses, et il attendit le bon plaisir du citoyen Roulet, qui se proposait d'aller à Blois, et qui devait payer la moitié de sa voiture. Il avait recommandé à son clergé de préparer les fidèles pour la confirmation et de voir si l'on ne pourrait pas convoquer un synode. Il se proposait aussi de faire entendre partout quelques bonnes paroles; mais son premier vicaire épiscopal, l'excellent Dupont, craignait un peu les effets de sa fougue républicaine : « Pour les principes républi- « cains, répondait Grégoire avec vivacité, je suis invariable; il « serait bien plus facile de me traîner à l'échafaud que de diminuer « ma haine pour les rois, et mon amour pour la République; et « si les royalistes me mettent jamais à l'épreuve, ce sera pour « moi une occasion de parler liberté et républicanisme avec plus « de force que jamais. Je parlerai de ce que j'aime et de ce que je « crois le plus conforme à la religion[2]..... J'ai mon congé du « conseil, écrivait-il enfin quatre jours plus tard; je me réjouis « d'arriver au milieu de vous, et en dépit de toute la vermine « royaliste je parlerai république; j'en parlerai hautement, sou- « vent, intrépidement. »

Grégoire arriva en effet vers le milieu de septembre, et séjourna plus de deux mois et demi dans son diocèse. Il va sans dire que sa correspondance ne nous apprend rien sur ce curieux voyage, mais nous savons par le compte-rendu que lui-même en a publié à son retour, quel avait été l'emploi de ces soixante-douze jours. L'évêque « patriote » parcourut les campagnes, qui s'étaient cotisées pour lui procurer une voiture; il confirma cinq mille personnes qui n'avaient pu l'être en 1792, et prêcha environ cinquante fois, à raison de trois quarts d'heure au moins par discours; il invita partout les dissidents à des conférences et à des discussions publiques, mais aucun d'eux ne répondit à son appel; il ne négligea rien pour « rallier les fidèles au gouvernement; »

1. Il avait entre les mains des sommes que ces messieurs lui avaient envoyées pour acheter un ostensoir et divers objets du culte; on l'invitait à employer cet argent pour faire le voyage.

2. *Lettre du 24 fructidor an IV* (10 septembre 1796). — Il écrivait le 2 juin de cette même année : « Je suis responsable à Dieu de mes soins pour conserver dans mon diocèse la piété chrétienne, la pureté des mœurs, et l'attachement à la République. »

il brava les « tracasseries » de quelques jacobins et les calomnies d'une municipalité qui le dénonçait aux Cinq-Cents; il lutta d'autre part contre l'abus que les populations ignorantes faisaient alors même et des pélerinages et des reliques d'une authenticité contestable; il recommanda partout la prière en commun dans les familles, l'instruction chrétienne dans les écoles et dans les paroisses, l'établissement de bibliothèques populaires sous la surveillance des curés; en un mot ce Fénelon montagnard fit en pleine Révolution française ce qu'avaient entrepris au XVIIe et au XVIIIe siècle un Pavillon, un Colbert, un Ségur, un Caylus et autres prélats quelque peu jansénistes ainsi que lui. Il parle lui-même avec émotion, dans son compte-rendu[1], de la consolation qu'il a goûtée dans ce voyage. « Les expressions me manquent « pour la peindre, dit-il en propres termes; elle a de beaucoup « surpassé mes espérances. De toutes parts je vois que le peuple « s'élance pour ainsi dire vers son Dieu. Il y a sans doute beau- « coup à faire pour rectifier, rétablir, améliorer; mais l'élan est « précieux; il est inspiré par le sentiment de la religion. Outre les « motifs de joie qui résultent pour moi de faits notoires, j'ai « recueilli dans les épanchements de la confiance individuelle des « preuves multipliées d'un retour sincère à la vertu : j'aime à « espérer que cette piété n'aura pas d'intermittence, que Dieu « continuera de bénir mes travaux et ceux de mes dignes coopé- « rateurs..... »

Grégoire revint à Paris en décembre 1796, chargé de bénédictions, — et aussi de commissions que ses ouailles lui avaient confiées avec un sans-gêne tout à fait républicain. Il dut remettre « par centaines » des demandes de congés pour des militaires, des lettres et des pétitions sans nombre; il avait jusqu'à une commande de potasse, et il dut faire plusieurs courses pour remettre à la tante du député Savary... un vieux fer à repasser[2]. « Le « travail et les commissions me tuent, » écrivait-il le 20 mars 1797; mais il ne savait pas s'y refuser, car il y voyait un moyen de faire aimer son caractère de prêtre et d'évêque. Sa visite dans le département de Loir-et-Cher avait produit les plus heureux

1. *Compte-rendu aux évêques réunis à Paris, par le citoyen Grégoire, évêque de Blois, de la visite de son diocèse.* Imprimé d'après leur avis. — 48 p. in-8°.

2. *Lettres*, passim. Il fit jusqu'à huit lieues dans Paris pour obliger des amis en leur procurant des mandats en échange de numéraire.

résultats, et toutes les lettres de cette époque en sont la preuve manifeste. A Contres, « les gens qui fuyaient l'église y reparaissaient avec édification » le lendemain même de sa venue[1]. C'était bien autre chose encore en mai 1797 : quatre dimanches ne suffisaient pas pour les pâques, et soixante enfants suivaient assidument le catéchisme[2]. A Romorantin on se mariait à l'église, et six cents personnes faisaient publiquement leurs pâques[3]; à Blois de même « les pâques étaient consolantes »; les prêtres continuaient à offrir leurs services au conseil épiscopal, lequel admettait après examen ceux qui paraissaient dignes du ministère. Grégoire était charmé, le 9 janvier 1797, des nouvelles que ses conseillers lui donnaient « concernant la fréquentation des sacrements, le zèle des fidèles, l'ornement de la cathédrale. » En un mot la situation était très bonne pour le clergé patriote; malgré la réapparition des insermentés et malgré les élections royalistes de l'an VI, la grande majorité des habitants « suivaient le parti grégorien, » et l'évêque put faire procéder à la division du diocèse en archiprêtrés[4]. Il y en eut treize, et les élections d'ailleurs très incomplètes qui se firent en juillet 1797 montrent quelle était la vitalité du nouveau clergé. Celle de Mer fut particulièrement sérieuse; les curés et desservants de l'arrondissement, au nombre de douze, coopérèrent à l'élection d'un archiprêtre et d'un député pour le concile national qui allait se tenir à Paris le mois suivant. « Profondément affligés des divisions « qui déchirent l'église de France et la patrie, dirent-ils en pré- « sence d'une foule nombreuse, nous formons les vœux les plus « ardents pour la réunion des deux partis... et pour obtenir cette « réunion si désirée et si nécessaire, nous déclarons être disposés à « faire tous les sacrifices conformes à la religion, à la charité et « aux lois de notre pays... mais nous déclarons avoir horreur de « ces rétractations flétrissantes qui en avilissant le sacerdoce ne « peuvent être regardées que comme des parjures inutiles[5]. »

1. *Lettre du curé Petit*, 5 novembre 1796.
2. *Ibid.*, 9 mai 1797.
3. *Lettre du curé Biet*, 9 février, 4 mai 1797.
4. La seconde encyclique de 1795, 5e édit. p. 57, disait : l'archiprêtré est la réunion de douze à vingt paroisses sous la surveillance de l'un des curés de ces paroisses. Dans le Loir-et-Cher, en 1797 douze paroisses réunies comptaient à peine quatre ou cinq curés en moyenne. — Grégoire fit célébrer en juin 1797 une fête séculaire de la fondation de l'évêché de Blois; il composa même à ce propos une pastorale pleine d'érudition (36 p. in-8°).
5. *Procès-verbal ms.*

L'impulsion était donnée, dans le département de Loir-et-Cher comme à Paris et dans toute la France; il n'y avait qu'à laisser faire, et avant peu d'années on aurait vu fleurir un christianisme républicain; mais le Directoire se montra plus intolérant que la Convention de 1793, et après le coup d'État du 18 fructidor des persécutions odieuses assaillirent la jeune église gallicane. Le ministre de la police interdit absolument l'usage des cloches, si nécessaires à l'homme qui travaille aux champs[1]; le gouvernement paya en papier sans valeur les pensions ecclésiastiques que le régime précédent acquittait d'une manière assez régulière, ou même il ne les paya pas du tout; il prétendit empêcher par tous les moyens possibles la célébration du dimanche et imposer à toute la France le décadi avec son cortège de fêtes ridicules; il exigea une observation rigoureuse de ce calendrier républicain que Lanjuinais avait si joliment critiqué en pleine Convention[2]; il signala enfin son zèle pour la théophilanthropie « réveillèrement révélée[3] » par toutes sortes de vexations dignes de 1794. « O gouvernement! s'écriait un curé du Loir-et-Cher à ce propos, veux-tu donc sérieusement la République[4]! » En plusieurs endroits on enleva aux malheureux curés la seule ressource qui leur fût demeurée, la possibilité de gagner leur pain en instruisant les enfants : « Plusieurs ministres du culte catholique, « disait à Ouzain le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département, ont surpris aux jurys « d'instruction des places d'instituteurs ; les uns guidés par le désir « de conserver un presbytère, les autres par l'ambition de faire « prépondérer un genre exclusif d'éducation qui tendrait à bercer « la jeunesse de vieux préjugés que les principes républicains « proscrivent. » Suivait un arrêté forçant les prêtres à opter entre leurs diverses fonctions, et livrant aux seuls instituteurs les presbytères non vendus[5]. Une autre fois le curé de cette commune recevait une circulaire qui commençait ainsi : « Le ministre « de la police générale me mande, par sa lettre du 3 nivôse (an VII) « qu'il est informé que le fanatisme reprend de nouvelles forces « dans ce département, que des ci-devant prêtres accompagnés de

1. *Arrêté du 29 frimaire an VI*, 20 *décembre* 1797.
2. *Opinion de Lanjuinais*, thermidor an III, 4 p. in-8°.
3. *Lettre d'un curé à Grégoire.*
4. *Lettre de Monrocq*, 24 avril 1798.
5. *Lettre du curé Morel* (29 mars 1797).

« sacristains parcourent les campagnes, quelquefois conduisant « une charrette ou un cheval pour porter la quête qu'ils y vont « faire[1]...., et se rangent par cette conduite dans la classe des « mendiants valides. D'autres prennent soin d'exposer à la vue, « soit dans les temples décadaires, soit dans les chapelles sur les « routes, tous les objets de leur superstition; des troncs y sont « établis, où l'ignorance et la crédulité viennent déposer leurs « offrandes pour l'entretien du culte. .....Quelques particuliers qui « ont acquis plusieurs ci-devant églises affectent de les entretenir « dans leur ancien état, d'en renouveler les décorations et de les « tenir exposées à la vue des citoyens, etc..... Ceux-là sont bien « coupables qui souffrent sous leurs yeux de pareilles infrac- « tions.....[2] »

On espérait décourager par ces tracasseries ou intimider par ces persécutions les prêtres soumis aux lois, et en effet le désarroi fut grand dans toute la France. Ceux du Loir-et-Cher implorèrent la protection de leur courageux évêque, et Grégoire fit un très-beau discours aux Cinq-Cents pour réclamer contre ces mesures aussi maladroites que tyranniques[3]. Quelque temps auparavant il avait rédigé de concert avec ses amis une *Consultation sur cette question : Doit-on transférer le dimanche au décadi*[4]? et sa réponse, comme bien l'on pense, était un appel énergique à la résistance légale. Grégoire se plaignait que la persécution religieuse fût aussi « atroce » qu'en 1794; il en accusait non pas « l'autorité suprême, » mais des « autorités subalternes » qui « tentaient de franchir les limites de la loi. « Enfants de l'Évangile, disait-il en finissant, Jésus-Christ vous « a tracé vos devoirs dans ce livre divin..... Si la persécution « sourde qui s'exerce contre vous éclatait de nouveau, réclamez « courageusement la liberté du culte que vous assurent la nature et « la loi. Comptez sur la justice des législateurs et des gouvernants;

1. Une charrette, un cheval! les malheureux ne recevaient pas une botte de paille de leurs paroissiens.

2. *Lettre du* 11 *pluviôse an VII* (30 janvier 1799).

3. *Moniteur*, an VI, p. 93. — *Annales de la religion*, VI, 197. Le discours de Grégoire est une réponse à la diatribe violente de Duhot contre les prêtres (4 germinal an VI).

4. 23 p. in-4°, 3 décembre 1797. — Grégoire y rapporte l'anecdote suivante : L'ambassadeur de Turquie ayant été invité à un grand banquet, on eut soin de lui préparer une chambre afin qu'il pût faire ses ablutions aux heures prescrites par le Coran.

« du reste rappelez-vous que les apôtres se réjouissaient d'avoir « été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus; que les « premiers chrétiens, en bravant les empereurs, les proconsuls et « les tourments pour défendre leur religion, furent constamment « soumis dans tout ce qui était du ressort de l'autorité civile.... » Il ranima ainsi le courage de ses curés, et l'on voit par sa correspondance que l'état du culte dans le département de Loir-et-Cher était encore assez satisfaisant au commencement de 1798, surtout à Blois où la municipalité, redevenue sage en 1795, s'efforçait de concilier tous les intérêts[1]. Mais en prairial an VII (juin 1798) Grégoire quitta le conseil des Cinq-Cents et se trouva durant quelques mois sans position officielle. Loin de pouvoir protéger ses diocésains persécutés, il était alors impuissant à se protéger lui-même; il y a plus : il serait tombé dans la plus affreuse misère si François de Neufchâteau ne l'eût nommé administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Pendant qu'il luttait ainsi péniblement contre le plus redoutable de tous les maux, ses curés étaient à la merci de leurs ennemis, et la situation du diocèse devint de plus en plus triste jusqu'au 18 brumaire. « On « fait l'impossible pour anéantir le culte, et on travaille le peuple « en tout sens pour l'en détourner, » écrivait Boucher à son évêque, à la fin de 1799. A Romorantin, la persécution exaspérait les habitants, qui se feraient justice si le curé Biet ne les en empêchait[2]. Dans le district de Saint-Aignan, l'exercice du culte était plus entravé en 1799 que pendant la Terreur[3], et les malheureux curés transportaient les offices au décadi, ce qui équivalait à une apostasie, ou finissaient par renoncer à cette vie de luttes perpétuelles. Aussi bien ces pauvres gens étaient comme leur évêque réduits à la misère; leurs paroissiens trouvaient bon de les avoir et d'assister en foule à leurs offices, mais ils ne songeaient pas à les nourrir[4]. Presque toutes leurs lettres de 1799 sont navrantes : les curés se rétractent et passent aux royalistes, qui

1. *Lettre de Grégoire*, 10 février 1798.
2. *Lettre du* 18 *nivôse an VIII.*
3. *Lettre de Pioche* (17 février).
4. Ils sacrifient jusqu'à leur pain pour les besoins du culte (Lettre de Boucher). Chenu, curé de Saint-Nicolas, écrit sur la misère des prêtres une lettre admirable (13 juillet 1798). Le curé d'Epuisé, paroisse où l'église et le cimetière sont trop petits pour la foule, écrit le 5 mai qu'il n'a pour vivre que ses messes. Tout irait bien, dit un autre, si le gouvernement payait les curés. En 1799 la chouannerie étendit ses ravages jusqu'à Blois, et ce fut une nouvelle cause de misère.

du moins leur donneront du pain; d'autres cherchent des occupations plus lucratives et abandonnent le sacerdoce; à peine restera-t-il quatre-vingts prêtres « soumis aux lois » à la fin de cette année désastreuse, et cela parce que le Directoire lutte avec rage contre le christianisme renaissant. Ces faits sont importants à connaître si l'on veut s'expliquer le cri de satisfaction qui accueillit d'un bout de la France à l'autre le coup d'État du 18 brumaire.

Le diocèse de Blois sous le Consulat; démission de Grégoire.

Le 18 brumaire an VIII est dans l'histoire ecclésiastique de la Révolution une date de la plus haute importance. Ce jour-là, pour la première fois depuis 1790, les catholiques de France ont pu respirer et considérer comme finie l'odieuse persécution qu'ils subissaient. Bonaparte songeait en 1799 à « se faire sire, » comme dit Paul Louis, la chose n'est plus douteuse aujourd'hui, bien que M. Thiers l'ait niée dans son histoire[1], et sa première pensée fut de se faire proclamer le restaurateur du culte. Dès le début de sa carrière politique, il avait senti la nécessité de compter avec les opinions religieuses; libre penseur quand il écrivait au Directoire, Bonaparte savait être catholique à Milan et musulman au Caire, mais au fond il n'avait point de religion[2]. Il ne pouvait pas, en 1799, être ému par le son d'une cloche de village, car il disait alors même à Grégoire, qui a consigné ce propos dans ses notes manuscrites, que la religion était nécessaire pour garantir les grandes fortunes; qu'il était, lui, de la religion de l'Institut, mais que rien n'était plus atroce à ses yeux que d'attaquer la pensée de l'homme[3]. Consul provisoire et bientôt

1. « Il n'avait pas d'autre ambition que de faire le bien en toutes choses, » dit en propres termes l'historien du Consulat.

2. Il souriait quand on lui parlait du salut de son âme et disait : « pour moi, l'immortalité c'est le souvenir laissé dans la mémoire des hommes. » Il faut voir dans les mémoires de Bourrienne la façon dont il entendait la messe à Saint-Cloud; on la disait en 12 minutes dans sa salle de bain, et il travaillait pendant ce temps dans son cabinet. « Les journaux répétaient à l'envi : le premier consul a entendu la messe dans ses appartements. » — *Bourrienne*, 1829. IV, 277 et sq.

3. *Notes autogr. de Grégoire.* — Un an après le Concordat, en 1803, l'Institut refusait d'accompagner à l'église le corps de Laharpe; il attendait à la maison

après premier consul, Bonaparte fit cesser immédiatement les tracasseries que La Réveillière et ses amis avaient imaginées pour entraver le libre exercice du culte; c'est une des raisons qui lui ont fait pardonner son coup d'État à une époque où l'on ne comptait plus les attentats de cette nature. Les *Annales de la religion,* organe du clergé républicain, ne virent dans « cette « étonnante journée du 18 brumaire que l'espoir consolant qu'elle « peut annoncer aux ministres du culte catholique. C'est sans « doute, ajoute le rédacteur, aux excès de l'intolérance du théophi- « lanthrope La Réveillière et du dernier Directoire, encore plus « stupide et plus féroce que tous les dépositaires de l'autorité qui « l'avaient précédé, que nous devons les changements qui viennent « d'avoir lieu[1]. » L'immense majorité des Français pensait alors de même, et l'on ne voit pas que les plus fermes républicains aient alors tremblé pour la liberté.

A cette époque Grégoire était en Lorraine, car il venait de perdre sa mère, et c'est un fait assez curieux à noter que l'absence forcée de cet homme à principes dans les circonstances politiques les plus difficiles. Au mois de janvier 1793, il était absent par commission; le 31 mai 1793 il était obligé par la maladie de céder à Hérault-Séchelles la présidence de la Convention; le 18 brumaire enfin il se trouvait à cent lieues de Paris. A son retour de Lorraine, Grégoire se vit donc en présence d'un fait accompli; il ne sacrifia rien de son indépendance républicaine, mais il chercha tout de suite à tirer parti de la situation en faveur du catholicisme. Une ère nouvelle s'ouvrait pour le clergé de France, l'ère de la tolérance et de la liberté, mais ce n'étaient pas les prêtres soumis qui devaient gagner le plus à ce nouvel état de choses. Les persécutions n'avaient pu leur enlever ce qui faisait leur véritable force, la confiance et l'amour de populations foncièrement chrétiennes; le régime de tolérance inauguré par Bonaparte mit encore une fois leur constance à l'épreuve. Le jour où les serments impolitiques de 1791 et des années suivantes firent place à une simple promesse de fidélité à la Constitution[2], les insermentés revinrent en foule dans leurs

mortuaire et le convoi venait l'y reprendre pour aller au cimetière. — *Annales de la religion,* XVI, 516.

1. X, 46.

2. *Décret du 7 nivôse an VIII.*

anciennes résidences; bientôt ils furent rejoints par leurs confrères sortis de prison ou ramenés de l'exil, et partout, en 1800 comme en 1790, les deux clergés se retrouvèrent en présence, les insermentés avec l'intention bien arrêtée de chasser du sanctuaire les *intrus* et les *jureurs;* les constitutionnels avec la prétention très-naturelle de conserver leurs places et de ne point se retirer devant ceux qu'ils nommaient ironiquement les *bons prêtres*. L'histoire de ce fâcheux conflit est aussi instructive qu'intéressante, et sans doute on en suivra volontiers les péripéties à Blois et dans le département de Loir-et-Cher, l'un de ceux où la lutte a été le plus vive.

On a pu se convaincre par tout ce qui précède que l'église constitutionnelle comptait de nombreux adhérents dans le diocèse de Blois ; le seul fait que Grégoire y confirma près de cinquante mille personnes sur deux cent mille, c'est-à-dire le quart de la population, en est la preuve irréfutable. En 1795, les insermentés avaient reparu, mais en très petit nombre, et l'immense majorité des habitants s'attachait à leurs adversaires[1]; les riches, les ci-devant nobles et les contre-révolutionnaires déclarés fréquentaient presque seuls les oratoires et les chapelles des «grangistes». Ces derniers s'étaient emparés en 1797 de quelques paroisses dépourvues de curés, et on les voyait exercer furtivement leur culte, mais en définitive, jusqu'au 18 brumaire, ils ne comptaient à Blois et dans tout le département qu'un fort petit nombre d'adhérents, au lieu que Grégoire avait sous ses ordres environ cent prêtres dévoués qui rivalisaient de zèle pour desservir les trois cent dix communes du diocèse[2]. Les incursions des chouans en 1799 et la connivence des autorités en 1800 modifièrent sensiblement cet état de choses, et les constitutionnels durent redoubler d'ardeur pour conserver leurs avantages. Ils étaient toujours dans le plus grand dénuement, car le trésor public leur donnait à chacun huit cents livres à une époque de cherté excessive, et les paroissiens ne faisaient rien pour empê-

1. Les mandataires de l'évêque Thémines convenaient en 1800 (*Instruction aux fidèles au sujet du synode.....* 32 p. in-8°) que le peuple attaché au culte voulait bien fréquenter les temples de l'église constitutionnelle pour avoir la messe; mais de confession et de communion, disaient-ils, à peine en est-il question.

2. En juillet 1800, après bien des rétractations et des défections causées surtout par la misère, ils étaient encore 82, plus un acéphale ou indépendant, et 2 prêtres mariés qui exerçaient en dépit de tout le monde. (*Lettre de Boucher à Grégoire*, 7 juillet 1800.)

cher leurs curés de mourir de faim. Cette ingratitude des paysans décourageait ces malheureux prêtres, et elle ulcérait l'âme de Grégoire ; elle contribuait à lui donner dès lors cette misanthropie qui attrista les trente dernières années de sa vie. « Je dispense tous mes diocésains de me parler de leur attachement pour moi, s'écria-t-il un jour à ce propos, parce que je n'y crois pas, et que je suis loin d'avoir à me louer d'eux [1]. » Dans ces tristes conjonctures, il soutenait son clergé par tous les moyens possibles ; il eût souhaité de lui envoyer de l'argent, mais il était lui-même alors réduit à « l'indigence, » et ses diocésains l'ignoraient ou « feignaient de l'ignorer » [2] ; du moins il écrivait sans cesse, tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, et ses lettres étaient, on peut le dire, un baume versé à propos sur les blessures de ces braves gens. Bien plus, il fit à Blois, vers le milieu de l'année 1800, une visite pastorale qui devait être la dernière, et il y présida, les 2, 3 et 4 septembre, un synode diocésain où se trouvèrent un grand nombre de ses curés, ceux que la misère n'empêcha point de voyager. Ce synode aurait dû avoir lieu vers le 15 août 1800, mais Grégoire en retarda l'ouverture parce que Bonaparte lui avait « demandé officiellement un travail d'une haute importance pour la religion et pour l'église gallicane en particulier [3]. » En effet, Bonaparte, voulant mettre un terme aux troubles qui agitaient la France depuis dix ans, s'était adressé d'abord, non pas à l'ancien clergé qu'il trouvait trop royaliste, mais au clergé constitutionnel et à son patriarche Grégoire ; il eut avec l'évêque de Blois de longues entrevues, et il lui demanda même plusieurs mémoires sur ces questions délicates. Le premier consul s'aperçut bientôt, comme nous aurons occasion de le montrer plus loin, que le clergé constitutionnel était sincèrement et résolument républicain, et dès lors il aima mieux s'appuyer sur l'ancien clergé ; le trop célèbre Bernier conquit en un moment la faveur que perdit par son républicanisme le fougueux mais honnête Grégoire.

Le synode de Blois fut annoncé officiellement aux fidèles le 20 juillet 1800 par une circulaire ou pastorale imprimée [4] qui est

1. *Lettre du* 25 *juin* 1800.
2. *Lettre pastorale pour annoncer sa démission*, 8 octobre 1801.
3. *Lettre à Boucher*, 25 juin, 11 jours seulement après Marengo.
4. 8 p. in-8°.

assez curieuse. Grégoire y faisait un éloge pompeux de ses « vénérables coopérateurs que la séduction, les promesses, les « menaces, les calomnies, les injures, la misère, les tourments, « n'avaient pas ébranlés, et qu'il ne craignait pas d'appeler la « gloire et la consolation de son épiscopat. » Il y flétrissait avec énergie « ces prétendus fidèles qui osent parler d'attachement à « leurs pasteurs quand ils refusent le strict nécessaire à ceux qui « leur donnent le pain spirituel. » Il disait incidemment ce qu'il aurait dû se dire à lui-même en 1792, que « les assemblées ecclé- « siastiques étant par leur nature étrangères à la politique, on ne « parlerait de la république dans le synode que pour lui exprimer « son amour, proclamer l'obéissance à ses lois et l'attachement à « son gouvernement. » La foi, la discipline et les mœurs, tel devait être le triple objet de cette assemblée, et Grégoire terminait sa pastorale par un appel chaleureux et sincère à ses « frères divi- « sés, » c'est-à-dire aux insermentés du Loir-et-Cher. « Quittez « vos oratoires clandestins, leur disait-il non sans quelque naï- « veté, venez dans nos églises, où la publicité facilite la surveil- « lance du magistrat ; nos temples sont ouverts ; nos voix vous y « appellent, nos cœurs vous y attendent. Nous vous répéterons « que si vous échappez à nos embrassements, vous n'échapperez « pas à notre amour ; et nos démarches vous prouveront que « la charité est toujours là où se trouve la vérité. Si vous croyez « que la vérité est de votre côté, ayez le courage et la franchise « de venir en synode, sous les yeux des fidèles, discuter les « points qui nous divisent. Si vous vous refusez à cette demande, « n'aura-t-on pas sujet de dire que vous ne croyez pas vous- « mêmes à la bonté de votre cause, et que par là vous donnez la « mesure de votre bonne foi, de votre amour pour l'union et la « paix[1] ? »

Les actes et statuts de ce synode furent imprimés en 1800 comme ceux de trente ou quarante assemblées analogues dont les historiens de la Révolution n'ont jamais parlé[2], et l'on peut voir en lisant ces procès-verbaux, signés souvent par cent cinquante prêtres, s'il est vrai que le Concordat ait rétabli la reli-

1. *Convocation du synode du diocèse de Blois*, 7 p. in-8°.

2. *Actes du synode diocésain tenu dans l'église cathédrale de Blois*, etc. 94 p. in-8° ; prix 24 sous. — On imprima de même ceux de Reims, de Lille, d'Évreux, de Rouen, etc..... A Cahors, en 1797, il y avait autour de l'évêque 138 prêtres constitutionnels.

gion en France. Mais cette religion, c'était celle de Bossuet et des gallicans de 1682; voici en effet les statuts du synode de Blois qui concernent le pape : « L'Eglise de J.-C. ne peut subsis-« ter sans un chef visible. — Le pape, successeur de saint Pierre, « est nécessairement ce chef visible. — Selon la doctrine des con-« ciles œcuméniques de Bâle et de Constance, les décisions du « pape ne sont irrévocables qu'autant qu'elles sont admises et « reçues par toute l'Eglise assemblée ou dispersée. — Le synode « croit fermement et professe que le Saint-Siège est le centre de « l'unité catholique auquel tous les vrais enfants de l'Eglise « doivent rester inviolablement attachés. — Le synode reconnaît « et déclare qu'il donne une adhésion pleine et entière aux liber-« tés de l'Eglise gallicane, ainsi qu'aux autres articles de la « célèbre assemblée du clergé de France en 1682. »

Les devoirs de l'Eglise envers l'Etat n'étaient pas définis avec moins de netteté par Grégoire et ses curés : « Le synode, lisons-« nous quelques lignes plus bas, reconnaît comme un article fon-« damental de la morale évangélique le précepte de la soumission « aux puissances dans tout ce qui ne contrarie évidemment ni la « foi ni les mœurs. — Tout chrétien donc, comme tel, doit se sou-« mettre à la constitution du pays qu'il habite, aussitôt qu'elle « est admise par la majorité du peuple, et lorsqu'elle sert de base « à la puissance qui gouverne. — Disciple d'un Dieu qui lui-même « obéit aux hommes et paya le tribut à César, un vrai chrétien « ne peut oublier l'obligation qu'a tout citoyen de payer exac-« tement les contributions, d'observer les lois, et de respecter « ceux qui sont choisis pour en être les organes[1]. »

On se figure aisément l'effet que devait produire sur les habitants de Loir-et-Cher l'apparition de ces statuts et règlements rédigés en séance publique par cinquante curés groupés dans le chœur d'une cathédrale autour de leur évêque ; aussi Grégoire les fit-il imprimer aussitôt, en y joignant une réponse vigoureuse aux libelles qu'avait fait éclore la seule annonce du synode. L'un de ces libelles, composé selon toute apparence par un prêtre marié du diocèse de Tours[2], était véritablement infâme, et Grégoire eût mieux fait de le mépriser ; l'autre, plus modéré dans la

1. *Actes du synode*, p. 48 et sq.

2. *Lettre au citoyen Grégoire, ci-devant évêque constitutionnel du département de Loir-et-Cher*, 24 p. in-8°. Grégoire attribuait ce pamphlet à Bruslon, ci-devant curé de Vouvray.

forme, avait été composé par les insermentés du département qui redoutaient avec raison la tenue du synode[1]. Tous les arguments ressassés en 1790 contre la constitution civile du clergé se retrouvaient dans cet écrit, et les injures théologiques, les termes de larrons, de voleurs, de sarments arides, etc., s'y mariaient aux citations de l'Ecriture. Grégoire répondit à toutes les objections de ses adversaires, et à son tour il leur reprocha d'admettre aux sacrements tous les mauvais sujets que ses curés en éloignaient. « Les ignorants et les libertins, disait-il, trouveront « chez eux une prompte absolution. Il leur suffira de croire que « trente millions de Français sont un troupeau d'esclaves dont le « propriétaire est un imbécile résidant à Mittau ; de détester la « République ; de calomnier les prêtres qui l'aiment ; d'applaudir « aux massacres commis par les chouans ; de refuser aux pauvres « des aumônes, aux ouvriers de l'occupation, s'ils sont patriotes... « A ces conditions tous vos crimes seront effacés. On oubliera « même que votre piété est de fraîche date ; que jadis vous outra- « giez le christianisme, pour lequel aujourd'hui vous simulez tant « de zèle. D'ailleurs on exige de vous non pas la piété de la reli- « gion, mais celle de la contre-révolution, et vos vœux, en appa- « rence adressés à l'autel, s'adressent réellement au trône[2]. » Ces reproches étaient malheureusement fondés, car la plupart des ecclésiastiques rentrés étaient des royalistes plus ou moins déclarés ; mais la polémique n'était guère courtoise, et il faut convenir qu'une réconciliation entre « frères » qui se traitaient de la sorte ne semblait pas facile à opérer.

Malgré tout, l'effet produit par la tenue du synode fut considérable ; les curés reprirent courage, et les fidèles qui n'entendent pas finesse aux discussions théologiques allèrent plus que jamais en sûreté de conscience aux grand'messes des constitutionnels. Quant aux insermentés, ils ne firent jusqu'à la fin de l'année 1800 que très peu de prosélytes ; sans le vouloir ils avaient donné des armes contre eux-mêmes. Ils avaient pris tout à fait au sérieux le synode de Blois ; bientôt après ils répandirent dans le diocèse un catéchisme anti-constitutionnel dans

1. *Instruction aux fidèles du diocèse de Blois au sujet du synode.....* 32 p. in-8°.

2. *Actes du synode*, p. 5. Peut-être qu'en 1814 une âme charitable montra au roi Louis XVIII la phrase qui était relative à l'imbécile de Mittau.

lequel on disait « que J.-C. n'est pas avec l'église constitution-« nelle ; qu'il n'y est dans l'eucharistie que contre son gré, et « comme entre les mains des Juifs qui l'insultaient et l'accablaient « d'outrages, etc. » Ils convenaient de même que la confirmation donnée par les évêques constitutionnels était bonne, mais que le confirmé devait faire pénitence[1]. N'était-ce pas avouer que la messe des intrus était une messe véritable, et reconnaître à leur chef le titre d'évêque ? Aussi les paysans et les gens du peuple se contentèrent de cette déclaration, et ils se dispensèrent d'aller chercher bien loin la messe qu'ils pouvaient entendre dans leur église. La chouannerie d'ailleurs, qui sévissait alors avec fureur jusqu'aux portes de Blois, contribuait à éloigner les populations des oratoires et des chapelles « royalistes ».

Grégoire n'avait pas vu de près cet heureux résultat de ses efforts ; il s'était rendu à Bourges pour assister à un concile métropolitain (14-21 septembre 1800[2]), et il était revenu en toute hâte à Paris où l'attendait le vainqueur de Marengo. L'année 1801 fut occupée tout entière par les négociations difficiles qui précédèrent ou suivirent la signature du Concordat, et nous verrons bientôt quel fut en cette circonstance le rôle de Grégoire. Il fallait bien, pendant la durée de ces négociations, accorder à tous les cultes une égale liberté ; aussi les insermentés se virent-ils singulièrement encouragés dans les départements où se trouvaient des préfets royalistes. On sait en effet que le premier consul, après s'être assuré le concours du ci-devant Talleyrand et celui du régicide Fouché, avait nommé préfets et sous-préfets des hommes de tous les partis[3], ici un jacobin converti, là un émigré rallié, en sorte que, suivant le hasard des nominations, c'étaient les prêtres en général, ou seulement les constitutionnels, ou enfin les seuls insermentés qui avaient la faveur ou la défaveur de l'administration. Le citoyen Corbigny, préfet du département de Loir-et-Cher, tenait pour l'ancien clergé, et l'on ne tarda pas à s'en apercevoir. « La sécurité est parfaite pour les dissi-« dents, écrivait à Grégoire un de ses meilleurs curés[4], ils sem-

1. Extraits du catéchisme envoyés à Grégoire par Chenu, curé de Saint-Nicolas. *Lettre du* 29 *novembre* 1800.

2. *Impr.* 43 p. in-8°.

3. « Le premier consul a réuni tous les partis et choisi dans toutes les opinions. » *Lettre de Caçault à Portalis*, citée par M. d'Haussonville, I, 153.

4. Chenu, lettre du 23 déc. 1800.

« blent autorisés ; aussi le nombre de leurs adhérents grossit, et « nous perdons quelques-uns des nôtres. — Les réfractaires n'ont « jamais joui d'une aussi grande liberté, disait un autre[1], presque « à toutes les portes on dit des messes ; on est tenté de croire que « le gouvernement les autorise. » Cette liberté dégénérait même quelquefois en licence, car les insermentés et leurs partisans en venaient aux menaces et aux voies de fait contre les constitutionnels ; ils sommaient l'archidiacre Dupont de se rétracter et de renoncer « à monsieur Grégoire. Ils ne veulent pas me faire « du mal, me disent-ils, je suis un honnête homme, c'est un grand « malheur que j'ai (*sic*) fait mon serment[2] ; » et en attendant ils jetaient de grosses pierres dans son église pendant qu'il y disait la messe.

Trois mois plus tard, le 31 mars 1801, les vicaires généraux de M. de Thémines adressèrent à tout le diocèse de Blois un mandement imprimé[3] qui avait pour objet de faire chanter partout un *Te Deum* pour la paix. Ils invitèrent même le préfet à se rendre chez l'abbé Villain pour y assister[4] ; mais le citoyen Corbigny s'y refusa et conduisit les autorités constituées au *Te Deum* des constitutionnels. L'effervescence était très grande ; le conseil du département et celui de la commune, présidés l'un et l'autre par un nommé Turpin, étaient en lutte ouverte avec toutes les administrations républicaines. Ils faisaient l'impossible pour rendre la cathédrale aux « Théminiens, » et le brave Dupont, second adjoint au maire de Blois, était menacé constamment de « coups de bâton ; » on le rendait responsable, disait-il, des demi-mesures adoptées par le préfet pour empêcher que les lois ne fussent complètement violées.

S'il en était ainsi même à Blois, c'était bien autre chose dans les communes éloignées. Les « bons prêtres » rebaptisaient et remariaient à qui mieux mieux ; ils disputaient ouvertement aux constitutionnels en exercice la possession des édifices religieux ; enfin ils se vantaient avec raison, dès le mois de juin 1801, que le Concordat se faisait pour eux, et qu'ils reviendraient à Pâques de l'année 1802[5]. Grégoire fut obligé d'intervenir pour protéger

1. Dupont, 11 janvier 1801.
2. *Ibid.*
3. 4 p. in-12.
4. *Lettre de Dupont*, mars 1801.
5. *Lettre de Dupont*, 5 juin 1801.

ses curés ; il se plaignit au ministre de la police, et le préfet Corbigny reçut un jour de Fouché une lettre des plus « vertes[1]. » Malgré tout, le trouble et la désorganisation augmentaient chaque jour : « Plus de religion, s'écriait amèrement le curé d'Epuisé, « plus de foi, plus de mœurs, autel contre autel ; les uns sont à « Céphas, les autres à Apollos ; le nouveau siècle va-t-il « nous rendre tous à J.-C.[2] ? » Les négociations que l'on savait entamées avec Rome empêchaient Grégoire d'agir en évêque, et d'autre part la mort faisait des vides irréparables dans la petite phalange des constitutionnels. C'était un jour le bon curé de Chitenay, un autre jour l'excellent Boucher, l'ami particulier de Grégoire, et si l'on pouvait lui faire une oraison funèbre[3] on ne pouvait pas le remplacer ; les « incommunicants » s'emparaient aussitôt des places vacantes ; leur nombre augmentait toujours et ils étaient soixante ou quatre-vingts dans la seule ville de Blois au mois d'août 1801[4].

Cependant les négociations pour le Concordat suivaient leur cours ; le concile national de 1801, librement convoqué depuis le milieu de 1800 par les évêques constitutionnels, se réunit à Saint-Sulpice le 29 juin, et se sépara sur l'invitation quelque peu militaire du premier consul[5], en apprenant le 14 août la ratification du Concordat par le pape. Tous ses membres offrirent aussitôt de se démettre pour faciliter la réorganisation religieuse de la France, et ces démissions, décidées en principe le 14 août[6], furent données en octobre, mais les évêques constitutionnels stipulèrent qu'ils resteraient en fonctions jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs concordataires. Grégoire remit sa démission non pas au pape, ni au gouvernement qui, disait-il, n'était pas compétent, mais à son métropolitain Dufraisse, évêque de Bourges, et il la notifia ensuite à ses diocésains, en l'accompagnant d'une pastorale. Cette pastorale, ou lettre d'adieux, témoigne surtout du peu de regret qu'il éprouvait en quittant l'évêché de Blois ; il avait

1. *Lettre de Grégoire.*
2. *Lettre du* 20 *mai* 1801.
3. *Impr.* 8 p. in-8°.
4. *Lettre de Dupont.*
5. MM. Thiers et Lanfrey disent que Bonaparte convoqua le concile pour faire peur au pape, et qu'après la ratification il envoya un commissaire de police pour le dissoudre. Tout cela est contraire à la vérité ; d'ailleurs l'histoire du Concordat n'est pas encore faite.
6. *Procès-verbal ms. du Concile de* 1801.

fini par prendre l'humanité en dégoût, et il trouvait les habitants du Loir-et-Cher on ne peut plus entachés des vices inhérents à la nature humaine. On voudrait pouvoir extraire de cette pastorale quelques lignes touchantes; mais, si l'on excepte un paragraphe relatif à ses curés, tout le reste est sur un ton de reproche et d'acrimonie qui fait peine au lecteur [1].

L'effet produit par cette démission fut tel qu'on peut se le figurer. Les habitants du Loir-et-Cher la reçurent avec leur indifférence ordinaire, et l'accusation d'ingratitude que Grégoire leur intentait ne fit sur eux aucune impression; un évêque était à leurs yeux un fonctionnaire comme un autre, et ils se préparaient à recevoir successivement tous ceux qu'il plairait au gouvernement de leur donner. Les insermentés furent très satisfaits de cette démission, mais il est à remarquer qu'ils ne cherchèrent pas même à prendre en mains l'administration spirituelle du diocèse. Et cependant M. de Thémines était bien décidé à demeurer évêque de Blois, puisqu'il refusa sa démission aux instances de Pie VII, protesta contre le Concordat, et mourut sous la Restauration après avoir déclaré qu'il était le seul évêque orthodoxe du monde chrétien. Il semble que son ancien clergé devait, du moins en 1801, soutenir ses prétentions : il n'en fut rien, et les insermentés du Loir-et-Cher continuèrent jusqu'en 1803 à officier dans leurs oratoires et à troubler la paix des familles. Les curés constitutionnels, au nombre de quatre-vingts, regrettèrent vivement Grégoire, qui leur avait toujours témoigné beaucoup de bonté, et leurs regrets n'étaient pas diminués par l'appréhension de voir monter sur le siège de Blois un nouvel évêque, peut-être un insermenté, peut-être même un prélat de l'ancien régime qui ne leur pardonnerait jamais ce fâcheux serment de 1791. « Où sont les belles promesses du premier consul ? » s'écriaient-ils avec tristesse ; « il ne faut donc que lever l'étendard de la « révolte pour avoir des protections et des places [2] ! » Ils ne pouvaient croire que le gouvernement les abandonnât après ce qu'ils avaient fait depuis dix ans pour la conservation du catholicisme en France. « Je ne peux pas m'imaginer, disait l'un d'entre eux [3], « que Bonaparte sacrifie des hommes dont la contenance ferme

1. *Impr.*, 20 p. in-8°.
2. *Lettre de Chenu* (25 oct. 1801).
3. *Ibid.*

« et courageuse a cimenté les bases de son gouvernement et de « son autorité. Il est sans doute trop ami de la justice pour agir « avec autant de déloyauté. » Presque tous écrivaient à leur évêque des lettres analogues, et la nomination de Grégoire au sénat en décembre 1801, nomination qui déplut si fort au premier consul, leur rendit pour un moment l'espérance de le conserver, peut-être même, disait le curé d'Ouzain, avec le chapeau de cardinal[1].

Mais Grégoire, qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur les dispositions de Bonaparte, s'attachait à détruire ces illusions de ses curés ; il évitait soigneusement de répondre à leurs lettres, parce que l'on colportait en tous lieux ses réponses, et les indications qu'il donnait à son secrétaire se réduisaient presque toujours à ces mots : « Estimable curé de mon diocèse, « l'encourager, lui dire des choses amicales[2]. » Lorsque les « dames de la société chrétienne de Blois, » les citoyennes Buache, Pitron, Isambert, Férand et Guérin-Cousin, lui adressèrent au sujet de sa démission une lettre affectueuse, il écrivit en marge ces simples mots : « Société de dames chrétiennes infi- « niment respectable. Leur écrire en mon nom une lettre de « consolation et d'amitié qui durera autant que moi. Nous nous « reverrons dans l'éternité ; je me recommande à leurs prières. » L'estimable Dupont lui-même, ne recevant plus de réponse à ses lettres, craignait d'avoir perdu la confiance et l'amitié de son évêque ; il s'en plaignait doucement, et Grégoire était obligé de lui faire connaître en confidence les raisons de sa conduite. Comme il ne devait pas rester évêque de Blois (ce siège était supprimé dans la nouvelle circonscription des diocèses), et qu'il avait déclaré en toute occasion qu'on ne le verrait jamais passer à un autre siège, il ne pouvait rien pour ses pauvres curés, et les convenances ne lui permettaient pas d'entretenir avec eux une correspondance ecclésiastique. Il était donc réduit à leur donner rendez-vous dans l'autre monde, comme il avait fait pour les dames chrétiennes ; agir d'une manière différente, c'eût été mériter le reproche que Thémines s'était attiré en 1791, et Grégoire avait trop le sentiment de ses devoirs de prêtre et de citoyen pour créer ainsi des difficultés à son successeur.

1. *Lettre de Morel*, 13 janvier 1802.
2. *Notes marginales, passim.*

Ce successeur, que Grégoire ne connaissait pas encore, ce fut l'agent principal de Bonaparte dans ses négociations tortueuses avec Rome, ce fut l'homme qui, le 13 juillet 1801, présentait à la signature de Consalvi un concordat falsifié[1], l'homme qui, moyennant 30,000 francs, attesta contre toute vérité que les évêques constitutionnels promus à de nouveaux sièges avaient rétracté leur serment de 1791[2], ce fut le célèbre abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud à Angers. Bernier succédant à Grégoire, un ancien « agent de Louis XVIII auprès des armées « catholiques » prenant la place d'un conventionnel montagnard, il est difficile d'imaginer un plus grand contraste, et les curés conventionnels du Loir-et-Cher furent très affectés en apprenant cette nouvelle au mois d'avril 1802. « On s'attendait bien à le « voir évêque, écrivait l'un d'eux[3], mais sa nomination au siège « d'Orléans étonne bien du monde. — Quelle différence entre « votre successeur et vous, s'écriait un autre[4]. — Qu'espérer, « disait un troisième[5], de celui qui a toujours eu en horreur les « principes républicains, qui investit de sa confiance un prêtre « émigré, M. Blin, grand pénitencier de l'ancien diocèse d'Or- « léans ? » Un autre enfin, le citoyen Pioche, curé de Saint-Aignan, allait jusqu'à dire en juillet 1802, après l'installation de Bernier : « Mon dessein est de fuir un diocèse qui perd un chef « que j'adorais et reçoit pour successeur un être que j'abhorre. « Je ne sais quelles données il a acquises sur mon compte ; celles « que je conserverai à jamais pour lui sont écrites de sang... » En effet cet homme, dont l'habileté en matière de négociations n'est pas contestable, était justement exécré de tous les honnêtes gens. Il avait joué dans la guerre de Vendée un rôle odieux; il s'était montré toujours partisan des mesures de rigueur; il avait fait souvent fusiller des prisonniers républicains ou des prêtres constitutionnels ; on l'accusait de vivre avec une femme dont il avait fait assassiner le mari[6] ; on lui reprochait même assez généralement

1. *V. Mém. de Consalvi*, II, 374.

2. *Ibid.* 389. — Cf. d'Haussonville : *l'Église romaine et le premier empire*, I, 190.

3. *Lettre de Monrocq, curé de Mer*, 16 avril 1802.

4. *Morel, curé d'Ouzain*, 25 avril.

5. *Biet, curé de Romorantin*, 10 avril.

6. *Lettre ms. signée B.* L'anonyme, qui était connu de Grégoire, promettait de donner le nom du mari et de la femme. — Rangeard, ex-constituant, écrivait en

d'avoir livré Stofflet, et sa conduite équivoque après le 18 brumaire n'était pas assurément pour lui attirer l'estime publique. Mais il avait contribué plus que personne à l'heureuse conclusion du Concordat, et il fallait bien l'en récompenser. Il voulait être archevêque de Paris et cardinal, et c'était pour le satisfaire qu'on avait placé sur le premier siège de France un homme de 93 ans, le vénérable de Belloy[1]. En attendant cette mort qu'il ne devait pas voir, et pour être plus à même de surveiller les événements, Bernier avait opté pour l'évêché d'Orléans, auquel on avait réuni celui de Blois, et qui était alors le plus considérable des évêchés avoisinant Paris.

Grégoire, qui connaissait et méprisait depuis longtemps l'ancien curé de Saint-Laud, avait refusé de le voir en 1800; il s'était indigné l'année suivante parce que certains évêques constitutionnels faisaient visite à cet homme dans l'espérance d'être replacés[2]; il dédaigna en 1802 de conférer avec lui au sujet de ce diocèse de Blois qui allait devenir le sien[3]. Toutefois il se garda bien de laisser voir à ses curés le dégoût profond que lui inspirait leur nouveau pasteur; plus que jamais il évita de répondre à leurs lettres, ou il ne répondit que par des phrases banales; il évita de même d'insérer dans les *Annales de la religion*, l'une des rares feuilles qui conservèrent leur franc parler jusqu'en 1803[4], des articles ou fragments de correspondance relatifs au département de Loir-et-Cher; il se fit renvoyer une partie de ses effets et donna l'ordre de vendre le reste; il revendiqua secrètement comme étant sa propriété des registres et des

1795 dans le même sens. — MM. de Barante et d'Haussonville montrent bien quel homme c'était; M. Crétineau-Joly avoue (*Mém. de Consalvi*, I, 347) que des accusations graves pèsent sur sa mémoire. Bernier était trop méprisé de ceux mêmes qui l'avaient employé pour obtenir les faveurs qu'il ambitionnait; il en mourut de chagrin en 1806, deux ans avant M. de Belloy.

1. « Il avait un bref pour gouverner l'archevêché de Paris. Emery l'a lu; il devait succéder à l'archevêque de Paris; Caprara avait choisi le plus vieux. Il avait fait faire chez Quatremère un costume de cardinal qui fut acheté par Caprara; déjà même il s'était fait peindre en cardinal. » *Notes ms. de Grégoire.*

2. *Notes ms. de Grégoire sur le concile de* 1801.

3. Thémines considérait Bernier comme intrus au même titre que Grégoire, et par conséquent le nouvel évêque dut organiser tout seul cette moitié de son diocèse.

4. Elles disparurent en novembre 1803, probablement par ordre de Bonaparte, car le dernier numéro contenait un article des plus vifs contre les manœuvres de l'ancien clergé.

lettres contenant le détail de son administration depuis 1791; ensuite il interdit à ses anciens coopérateurs toute correspondance avec lui[1]. Il poussa même la délicatesse plus loin ; il quitta la France pour quelque temps et fit un voyage en Angleterre pendant que les nouveaux évêques prenaient possession de leurs sièges.

A peine sacré, ce qui, paraît-il, souleva bien des difficultés[2], car aucun prélat ne voulait être le consécrateur de ce nouveau Dubois, Bernier parut d'abord à Orléans, dont les habitants le reçurent, dit-il dans sa première pastorale[3], « avec des larmes « d'attendrissement. » De là il se rendit à Blois, et voici, au sujet de son entrée dans cette ville, les propres termes de sa pastorale : « La ville de Blois, digne émule de celle d'Orléans, conservait « aussi dans son sein le dépôt précieux de la foi catholique. Avec « quelle joie n'a-t-elle pas reçu le pontife que la voix de l'Eglise « et la nomination du premier consul lui avaient destiné ! Quel « jour heureux pour elle que celui où, voyant s'évanouir les « semences funestes des dissensions qui l'avaient agitée, elle a pu « contempler ses prêtres, réunis de cœur et d'intention, se don- « nant mutuellement le baiser de paix, et oubliant aux pieds des « autels qu'ils avaient été si longtemps divisés ! Elle a pu dire « alors avec vérité : Je n'ai plus qu'une foi, qu'un culte, et qu'un « esprit. Que faut-il de plus, dans l'ordre de la religion, pour « son repos et sa félicité[4] ? » Bernier exagérait évidemment pour les besoins de sa cause, car il se trouvait à Blois, au mois de juillet 1802, en face de trois clergés différents : les insermentés concordataires qui le reconnaissaient pour évêque légitime et se disposaient à lui obéir, les Théminiens obstinés qui le repoussaient comme un intrus et refusaient de quitter leurs oratoires parce que M. de Thémines, qui n'avait pas voulu donner sa démission, était à leurs yeux le véritable évêque de Blois[5], et enfin

1. C'est au mois de mai 1802, aussitôt après la nomination de Bernier, que Grégoire fit cette défense; il la rendit publique en l'imprimant dans les *Annales de la religion*. Dans cette même lettre il conseillait à ses curés de se refuser à toute rétractation. *Annales*, t. XV, p. 88.

2. C'est, il est vrai, Grégoire qui le dit (*Notes ms. sur le Concordat*).

3. 28 juillet 1802, 8 p. in-4°.

4. Bernier a omis de parler de la réception que lui firent à Angers ses anciens paroissiens. Il fallut des gendarmes pour le protéger contre leur indignation.

5. En 1828 le diocèse de Blois était encore un de ceux où la *Petite Église* avait le plus de prosélytes, surtout à Vendôme et dans le voisinage; on n'y reconnais-

les constitutionnels, très disposés à voir en lui le successeur de Grégoire, mais justement inquiets et remplis de défiance. Cependant la situation de Bernier en 1802 n'était pas, à beaucoup près, aussi difficile que celle de Grégoire en 1791 : Grégoire laissait le champ libre à son successeur, Thémines retiré en Espagne ne songeait point à quitter la terre d'exil, et le gouvernement consulaire, qui se sentait fort, avait l'intention bien arrêtée de réduire les récalcitrants à l'obéissance. Bernier commença par adresser à ses diocésains un certain nombre de pastorales et de mandements assez médiocres où les louanges de Bonaparte et la glorification du Concordat tenaient toujours la première place ; ensuite il établit en vertu de ce même Concordat une nouvelle division des paroisses et des succursales, et il profita de l'occasion pour inviter ses prêtres à vivre en paix les uns avec les autres. « Oubliez, leur disait-il, qu'il exista parmi vous de longues dis-« sensions. Ne vous rappelez jamais les maux qu'elles ont pro-« duits que pour bénir le ciel d'y avoir mis un terme, et le « remercier de l'heureuse union qui règne parmi vous. Malheur « à celui qui, préférant sa répugnance personnelle à la voix de « l'Eglise et aux ordres du premier pasteur, voudrait encore se « séparer de ses frères quand ils sont, par leur union au légitime « évêque, dans la communion de l'Eglise et de son chef ! Nous « vous conjurons d'éviter en ce genre tout ce qui pourrait nous « rappeler des temps malheureux ou renouveler au milieu de « nous une scission qui n'existe plus[1]. » Et comme pour montrer qu'en effet il n'y avait plus de scission, Bernier avait la maladresse de dire quelques lignes plus bas : « Nous défendons à « tous prêtres résidant dans notre diocèse de célébrer le saint « sacrifice de la messe dans un oratoire particulier..... s'ils n'en « ont obtenu la permission expresse et légale. »

Mais il ne s'agit point ici de raconter en détail l'histoire de Bernier ; évêque d'Orléans en attendant mieux, il s'intéressait fort peu à l'administration de son diocèse ; il attendait impatiemment la mort de l'archevêque de Paris qui vécut 99 ans, et il demandait avec instance ce chapeau de cardinal qu'on lui avait fait espérer. C'étaient ses grands vicaires qui gouvernaient pour

sait pas d'autre évêque que Thémines, et ce dernier, paraît-il, se considérait comme l'évêque de toute la France. V. Grégoire, *Histoire des sectes* (1828), II, 505.

1. *Mandement de M. l'évêque d'Orléans.....* 16 *septembre* 1802, 7 p. in-4°.

lui, et les malheureux constitutionnels du Loir-et-Cher étaient à la merci de quelques prêtres émigrés. On avait commencé par vouloir exiger d'eux des rétractations humiliantes ; mais le gouvernement s'y opposa résolument, et l'on se contenta de les molester par tous les moyens possibles. L'archidiacre Dupont fut nommé, grâce à ses amis de Paris, curé de Montrichard, et il devint en même temps le précepteur des jeunes de Freycine ; la plupart de ses confrères furent déplacés et envoyés le plus souvent à l'autre extrémité du département. Quelques-uns s'exilèrent et demandèrent à passer comme curés de village dans les diocèses de Dijon, de Besançon, de Cambrai, de Strasbourg, d'Avignon même, dont les évêques concordataires étaient comme eux des assermentés de 1791, se refusant à toute espèce de rétractation.

Ainsi se termina la crise religieuse qui s'était produite dans le département de Loir-et-Cher, comme dans tous les autres, à la suite des fâcheux décrets de la Constituante sur la constitution civile du clergé. A Blois comme ailleurs, l'histoire ecclésiastique de ces douze années de trouble comprend deux périodes très distinctes l'une de l'autre, la période constitutionnelle, depuis la fin de 1790 jusqu'au mois de novembre 1793, et la période de réorganisation spontanée, depuis la fin de 1794 jusqu'à l'entière exécution du Concordat en mai 1802 ; toutes deux sont dignes de la plus grande attention si l'on veut enfin connaître ce que les historiens de la Révolution ont malheureusement laissé dans l'ombre : l'esprit public et les sentiments de la nation française. La constitution civile du clergé peut être critiquée plus ou moins vivement au point de vue de l'orthodoxie, quoique le pape Pie VII lui ait sans le vouloir donné une sorte de consécration le jour où il conféra l'institution canonique à dix prélats constitutionnels qui refusaient de se rétracter et qui protestaient publiquement contre ses absolutions ; on peut néanmoins juger avec sévérité cette réforme d'un nouveau genre opérée par des laïques avec une précipitation sans pareille ; mais il me semble que tous les hommes de bonne foi devaient être d'accord pour rendre justice aux uns comme aux autres, aux insermentés qui ont tant souffert pour ne point mentir à leurs consciences, et aux constitutionnels qui, se croyant orthodoxes, ont tout sacrifié pour préserver la France de l'anarchie religieuse. Si la constitution civile du clergé avait été repoussée par tous les prêtres français,

comme l'espérait, dit-on, Mirabeau, et comme le demandaient les évêques de la Constituante, c'en était fait du catholicisme dans notre pays ; à moins qu'au contraire, car la France était alors bien plus chrétienne qu'elle ne l'est aujourd'hui, la France entière eût imité la Vendée ; les conquêtes de la Révolution eussent été perdues sans retour, et la terreur blanche eût commencé en 1791, couvrant le sol des ruines et versant des torrents de sang [1]. Mais il se trouva environ soixante mille prêtres, une armée entière, pour accepter, quoique sans enthousiasme, cette fâcheuse constitution civile, et l'on conviendra sans peine que ces soixante mille hommes n'étaient pas tous des scélérats. Dans le département de Loir-et-Cher, comme ailleurs, des intrigants sans foi et des hypocrites sans mœurs, des Tolin, des Chabot, des Rochejean, s'empressèrent d'adhérer au nouvel ordre de choses dans l'espérance de satisfaire leurs convoitises ; mais ils ne tardèrent pas à voir que l'état ecclésiastique ne pouvait plus conduire aux honneurs et à la fortune, et ils se retirèrent. Les prêtres qui restèrent, et le nombre en fut considérable, puisque les neuf dixièmes des paroisses étaient pourvues de curés en novembre 1793, n'étaient ni ambitieux ni cupides, c'étaient pour la plupart des hommes simples et vertueux, des congruistes de l'ancien régime habitués à tous les genres de privations, aimant des paroissiens qui les chérissaient, et ne pouvant se résoudre à abandonner leurs familles spirituelles, car un bon prêtre se fait bientôt une véritable famille. Presque tous sont demeurés à leur poste par dévouement, et lors même qu'ils se seraient trompés en acceptant la constitution civile que Rome n'avait pas encore condamnée, l'histoire devrait tenir compte à ces braves gens de leur abnégation. Réduits à la mendicité par la Convention nationale qui faisait banqueroute au clergé après l'avoir complètement dépouillé, ils ont continué l'exercice du ministère ecclésiastique jusqu'au jour où la Terreur les a chassés des églises, incarcérés, déportés ou guillotinés avec autant de fureur que les insermentés leurs frères. Au lendemain du 9 thermidor on a vu reparaître peu à peu le plus grand nombre d'entre eux ; dociles à la voix de leur évêque et de ses courageux vicaires, les curés du Loir-et-

1. Il faut lire dans Theiner (I, 381) le plan de restauration que Maury avait dressé en 1793. Maury triomphant eût de beaucoup dépassé Robespierre en cruauté. Il admettait que tous les évêques constitutionnels fussent condamnés à mort; mais il ne jugeait pas cette mesure avantageuse.

Cher ont prêché l'alliance intime du patriotisme et de la foi religieuse ; ils ont encouragé, consolé, calmé souvent des populations entières ; ils ont bravé jusqu'à la fin de 1799 la prison, l'exil, les outrages de toute nature et surtout la misère pour contribuer dans la mesure de leurs forces au rétablissement du catholicisme. On a pu se convaincre que les curés du Loir-et-Cher, ainsi que leurs confrères des autres départements, avaient restauré le culte avant même que Bonaparte pût songer à négocier le Concordat. Il est donc juste de rendre à ces constitutionnels dont pas un n'a émigré un hommage mérité ; et quant à leur évêque Grégoire, malgré sa fougue parfois irréfléchie et son exaltation condamnable en certaines circonstances, tout le monde avouera que c'était du moins un parfait honnête homme et un chrétien profondément convaincu. « Que mes diocésains disent ce « qu'ils ont vu et ouï de leur évêque, lisons-nous dans ses Mé- « moires, comme Samuel en face du peuple hébreu, quoique « pécheur, je puis invoquer leur témoignage sur ma conduite. » Les habitants du Loir-et-Cher n'ont point répondu à cet appel de leur évêque; mais on vient d'entendre leurs dépositions posthumes, et l'on conviendra sans doute qu'elles sont favorables à Grégoire, dont la conduite comme évêque de Blois est véritablement admirable.

A. GAZIER.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA JACQUERIE EN BEAUVAISIS.

Nous n'aurions jamais osé reprendre ce sujet après la belle histoire de M. Luce, si, à propos d'un travail spécial sur l'histoire de la ville de Senlis, nous n'avions été amenés à reconnaître qu'il avait mal interprété la seule date précise que nous fournisse pour cette révolte un document diplomatique, la date de l'attaque de Senlis, le jour de la béneïson, c'est-à-dire le jour de la bénédiction du Landit, le 11 juin 1358. M. Luce, ayant adopté la date du jour de la Trinité, c'est-à-dire le 27 mai, a été obligé de mettre au 21 mai au lieu du 28 l'explosion de la Jacquerie, et avant le 27 mai au lieu du 10 juin la bataille de Clermont, où l'armée de Guillaume Karle fut écrasée ; ainsi il dut réduire de plus de moitié la durée de la Jacquerie. Ce sont ces changements qui nous ont paru justifier une étude nouvelle pour rétablir les événements dans leur ordre pour cette étude. Mais nous avons été forcés de rechercher les causes de l'insurrection et là encore nous avons été amenés à adopter un avis tout à fait contraire à celui de M. Luce qui croit que les Jacques se soulevèrent à l'instigation d'E. Marcel pour ne pas réparer les châteaux, comme le prescrivait l'article 5 de l'ordonnance de Compiègne; pour nous au contraire E. Marcel fut, comme il le déclare à plusieurs reprises, complètement étranger à l'explosion de la révolte, qui n'a pas été déterminée par l'ordonnance de Compiègne, mais par une de ces rixes entre paysans et soldats, si fréquentes en temps de guerre.

I.

En février 1358 un tragique événement fit éclater la guerre, qui depuis longtemps se préparait entre le dauphin et Etienne Marcel. Le dauphin avait réuni à Paris de nombreuses bandes d'aventuriers, qui, loin de combattre et de repousser les brigands, ravageaient les plaines de la Beauce, pillaient eux-mêmes et dévastaient l'Ile-de-

France et le Beauvaisis, où les brigands n'étaient pas encore venus[1]. Craignant qu'il ne se servît de ces troupes pour se délivrer de la tutelle gênante des Etats et faire emprisonner les principaux députés, Etienne Marcel résolut de terrifier le dauphin en tuant sous ses yeux ses plus fidèles conseillers. Le 22 février il envahit le palais à la tête d'une bande de bourgeois armés et fit massacrer les maréchaux de Champagne et de Normandie près du dauphin, dont la robe fut couverte de sang. Ce crime odieux perdit la cause populaire. « Que de malheurs en sortirent! Que d'hommes en furent tués! Que de villages dévastés! » s'écrie Jean de Venette, qui assistait à l'assemblée où Etienne Marcel communiqua son projet aux Parisiens. En effet c'est ce meurtre qui fut la cause immédiate de la guerre entreprise peu après contre Paris par le dauphin.

Pendant quelque temps, abattu par la peur, il parut se soumettre entièrement aux volontés d'Etienne Marcel, qui put croire que son crime lui avait réussi. Il promit d'observer la grande ordonnance de mars 1357, éloigna ses anciens conseillers et les remplaça par des bourgeois parisiens tout dévoués au prévôt des marchands et à l'évêque de Laon, qui devinrent les maîtres absolus du gouvernement. Il prit même le 14 mars le titre de régent, qui donnait une plus grande autorité à ceux qui gouvernaient sous son nom et il alla jusqu'à se réconcilier avec son beau-frère Charles le Mauvais. Comme l'argent manquait, d'accord avec le prévôt des marchands et le roi de Navarre il convoqua à Senlis pour le 25 mars les nobles du Beauvaisis et du Vermandois.

Le roi de Navarre étant tombé malade, le régent alla seul à Senlis. On a dit qu'il avait quitté Paris à l'insu d'Etienne Marcel[2]; mais on

1. Lettre d'Etienne Marcel au dauphin en date du 18 avril 1358. Elle se trouve, avec une autre lettre de Marcel aux villes flamandes, publiée par M. K. de Lettenhove, dans les Bulletins de l'Académie de Belgique, XX, 3e partie, p. 95. — M. Perrens les a réimprimées dans la 1re édition de son étude sur Etienne Marcel. Paris, 1860, in-8°. Bien que cette réimpression ne soit pas très correcte, nous renverrons à ce dernier ouvrage, qui se trouve plus facilement.

2. M. Perrens (*E. Marcel*, 1re édit., p. 204, et 2e édit., p. 202) suppose que le régent quitta la ville furtivement aidé de Thomas Fougnant, maître des œuvres, et de Jean Perret, maître du pont, qui plus tard payèrent de leur tête ce concours. Le fait de la convocation des États suffirait à prouver que cette hypothèse est fausse; mais dans la lettre du 18 avril, citée plus haut, Etienne Marcel reconnaît qu'il était prévenu du départ du dauphin, dont l'absence était rendue nécessaire par l'état de la ville, où sa personne était en danger (*Ibid.*, 1re éd. p. 385). Enfin, nous voyons dans les Grandes Chroniques (éd. P. Paris, t. VI, p. 411) que le maître des œuvres nommé Métret, et non Fougnant, et Jean Perret étaient accusés non pas d'avoir aidé le régent à fuir, mais d'avoir voulu faire entrer des troupes dans la ville et qu'ils furent exécutés le 29 mai, plus de deux mois après le départ du régent.

ne trouve dans aucun historien la preuve de cette assertion. Le prévôt des marchands, qui depuis le meurtre des maréchaux avait toujours trouvé le dauphin si docile, devait être sans défiance et croyait sans doute qu'il reviendrait à Paris aussitôt qu'il le pourrait. Peu de nobles se trouvèrent à l'assemblée de Senlis; cependant on y prit des résolutions importantes et on vota une aide pour permettre au régent de soudoyer les gens d'armes qu'il avait réunis près de Paris[1]. De Senlis le dauphin alla à Compiègne et de là à Provins, où il avait convoqué pour le 9 avril les Etats de Champagne. Dans cette assemblée il se montra tout disposé à donner satisfaction aux nobles champenois, qui lui demandaient de tirer une vengeance éclatante du meurtre du maréchal de leur province. Se sentant soutenu par les nobles, qui lui assuraient de l'argent et des hommes d'armes, il ne se pressa pas de revenir à Paris et fit même des préparatifs de guerre; il fit occuper la forteresse du marché de Meaux; des troupes se rapprochèrent de Paris et interceptèrent les convois. Les Parisiens répondirent à ces démonstrations en s'emparant de l'artillerie du Louvre et en mettant la ville en état de défense. Cependant Etienne Marcel écrivit une longue lettre au régent et pria Charles le Mauvais d'intervenir; mais le régent, dans l'entrevue qu'il eut le 2 mai avec son beau-frère entre Mello et Clermont en Beauvaisis, déclara qu'il ne rentrerait pas à Paris tant qu'il n'aurait pas obtenu pleine et entière satisfaction. Robert le Coq ne fut pas plus heureux aux Etats-Généraux de Compiègne, où il alla plaider la cause des Parisiens; il dut prendre la fuite pour éviter d'être massacré par les nobles furieux. Les députés votèrent une aide comme à Senlis et à Vertus, et le 14 mai le régent ferma la session en promulguant une ordonnance dans laquelle se trouvent consignés les résultats des délibérations des Etats. Entre autres choses il recommandait aux officiers royaux de visiter les forteresses, de détruire celles qui leur sembleraient être trop faibles ou en trop mauvais état, de faire réparer les autres et d'y mettre des garnisons. Cette mesure

1. M. Perrens affirme que tout s'y passa en paroles et que le régent vit bien que les villes ni les campagnes ne se croiraient engagées par le vote de quelques hobereaux qu'elles détestaient (1re édit., p. 209). C'est une nouvelle erreur; les campagnes étaient engagées par leurs seigneurs, dont le consentement seul était nécessaire pour la levée de l'impôt. Les nobles accordèrent cette autorisation, comme le prouve ce passage d'un compte de Jean de la Roche, commis aux aides de Normandie, qui avait été à Senlis du 25 au 27 mars pour savoir la réponse du conseil, « laquele fu tele que les nobles qui avoient esté des pays, avoient acordé les aides à queullir de leurs hommes. » Bibl. nat., mss. fr. n° 26002, pièce n° 783.

n'avait d'autre but que la destruction des châteaux mal gardés ou mal fortifiés dont les ennemis auraient pu facilement s'emparer.

Cependant M. Luce pense que cette ordonnance fut la cause immédiate et directe de la Jacquerie; suivant lui les paysans se seraient révoltés pour ne pas réparer par corvée les châteaux, où se logeaient les brigands[1]. On doit reconnaître que cette mesure augmenta la misère des paysans, mais il est impossible d'admettre qu'elle ait eu d'aussi graves conséquences, car ce n'était pas une mesure extraordinaire; dans le cours de la guerre de Cent-Ans elle fut plusieurs fois renouvelée[2]. Enfin elle ne s'appliquait pas spécialement au Beauvaisis, mais surtout aux provinces exposées aux incursions des bandes anglaises. Aussi nous ne voyons pas pourquoi les paysans du Beauvaisis se seraient soulevés à cette occasion. Pour fortifier son opinion, M. L. cite un passage d'une chronique anonyme, dans lequel il est dit que le régent, ayant ordonné d'approvisionner les châteaux, les nobles se réunirent et décidèrent de prendre les biens de leurs hommes et qu'alors les paysans se dirent que les chevaliers au lieu de les défendre avaient résolu de leur enlever tous leurs biens et se révoltèrent. Mais aucun autre chroniqueur ne parle de cette assemblée, qui, si elle a été réellement tenue, doit être postérieure à l'ordonnance du 14 mai, dont l'article 5 prescrit la démolition ou la réparation des forteresses; or il semble étrange que les nobles se fussent réunis aussitôt après les Etats de Compiègne pour prendre une décision qui était de droit commun. Les circonstances de temps et de lieu ne s'accordent point aussi parfaitement que le pense M. Luce, qui fait remarquer « que l'ordonnance ayant été rendue le 14 mai à Compiègne, on dut d'abord essayer de l'appliquer aux environs de cette ville et que c'est sept jours seulement après cette date, c'est-à-dire le 21 mai, que les effrois commencèrent, suivant la plupart des chroniqueurs[3]. » C'est une erreur matérielle; la Jacquerie éclata le 28 mai et non le 21, et Saint-Leu d'Esserens est à plus de dix lieues de Compiègne[4]. Du reste M. Luce reconnait

1. Luce, *Histoire de la Jacquerie*, p. 56 et s.
2. Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais*, tome II, p. 148.
3. *Jacquerie*, p. 57.
4. Voir plus loin, p. 130. — M. Luce commet une autre erreur lorsqu'il dit « que la Jacquerie étendit presque exclusivement ses ravages dans les provinces « qui avaient envoyé des députés aux Etats de Vermandois et qui partant furent « seules mises en demeure de subir les conséquences de l'ordonnance portée « par ces États. » (*Ibid.*, p. 57.) Ces États n'étaient pas spéciaux au Vermandois, mais ils s'étendaient à toute la langue d'oil, comme le prouvent les préambules des deux ordonnances données à Compiègne en mai 1358. — Isambert. V. pages 3 et 6.

un peu plus loin[1] combien il est peu probable que les paysans se soient révoltés à cette occasion. « Toutefois, dit-il, il faut en convenir, on ne voit pas trop au premier abord pourquoi cette ordonnance du 14 mai, dont l'article 5 enjoignait aux nobles de mettre leurs châteaux en état de défense, excita à un si haut degré le mécontentement, l'irritation des paysans et provoqua parmi eux une révolte, que tant d'exactions subies depuis plus de deux ans n'avaient pas encore pu faire éclater. » Pour expliquer cette bizarrerie, il suppose qu'Etienne Marcel excita les paysans à se soulever. « Les périls qui menaçaient les Parisiens, n'intéressant point les paysans, ne pouvaient être un motif suffisant pour les déterminer à la révolte. Marcel, afin de les y décider, dissimula la véritable intention qu'avait eue le régent en édictant l'article 5 de l'ordonnance de Compiègne. Il fit croire aux habitants du plat pays que la disposition contenue dans cet article était dirigée contre eux, que ces forteresses à élever, ces châteaux à mettre en état de défense, étaient destinés surtout à seconder un redoublement de l'oppression et des exactions seigneuriales. Marcel put être cru sans peine et les gens des campagnes se soulevèrent à sa voix. »

Ainsi l'accusation est formelle; c'est à l'instigation d'Etienne Marcel que les Jacques se révoltèrent. Mais cela est impossible; car cela suppose un complot et par conséquent des hommes capables de raisonner, dirigés par des chefs intelligents. Or on ne trouve rien de pareil dans la Jacquerie; les insurgés sont des paysans grossiers, sans éducation, sans instruction, abrutis par la misère et l'ivrognerie. Ils n'ont pas de chefs, choisis à l'avance et reconnus comme tels; c'est après s'être révoltés, qu'ils éliront leur capitaine général et les chefs subalternes. Rien ne ressemble moins à une conspiration, à une insurrection organisée. Il est vrai qu'un chroniqueur anonyme accuse les Parisiens d'avoir, après l'affaire du Louvre, invité par lettres et mandements toutes les villes et tous les bourgs et villages du royaume à s'insurger et à prendre les armes contre les nobles. Mais cette chronique n'a aucune valeur; Secousse l'a publiée d'après un manuscrit du XVIIe siècle rempli de fautes[2], et quant au fond elle est contredite par les historiens les plus autorisés. Sur cette affaire en particulier cet auteur est mal renseigné ou ne dit pas la vérité; en effet M. Kervyn de Lettenhove a retrouvé à Ypres un exemplaire de la lettre écrite par Marcel au dauphin après l'affaire du Louvre, pour lui rappeler les promesses

1. *Jacquerie*, p. 115 et 116.
2. Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais*, preuves, p. 664 et en note.

par lui faites aux Parisiens ; mais elle ne contient aucune mention d'un appel à l'insurrection contre les nobles[1]. On ne peut pas dire que le chroniqueur parle d'une autre lettre aujourd'hui perdue, qui aurait été envoyée dans le même temps aux bonnes villes et aux campagnes, car si vers le 20 avril Marcel avait invité le peuple à la révolte contre les nobles, il n'aurait jamais osé envoyer le 4 mai des députés aux Etats de Compiègne. Enfin il n'est pas probable que ces lettres eussent été adressées aux villages ; car à cette époque les villages n'avaient pas d'existence politique ; les paysans étaient représentés par leurs seigneurs[2]. Un autre chroniqueur, également anonyme, rapporte que « la Jacquerie s'esmut par le prévôt, *si comme on dit.* » Mais ce n'est là qu'une accusation vague, qui ne mérite pas d'être discutée. Au contraire les historiens les plus sûrs sont favorables à Etienne Marcel ou gardent le silence. La chronique des quatre premiers Valois, qui d'après M. Luce résiste très bien au contrôle des documents diplomatiques[3], rapporte que ce fut Guillaume Karle qui annonça l'insurrection au prévôt des marchands en lui demandant du secours[4]. On ne peut pas soupçonner Guillaume Karle d'avoir préparé l'insurrection et dire qu'il ne faisait qu'avertir Marcel, son complice, de l'explosion du complot, car ce fut seulement après le soulèvement qu'il fut élu capitaine général et tout d'abord il refusa le commandement. Tout le récit du chroniqueur démontre qu'il était convaincu qu'Etienne Marcel ne prévit pas l'insurrection et l'ignora jusqu'à l'arrivée des députés envoyés par Guillaume Karle. Jean de Venette, ce moine sincère et généreux, qui blâme également les excès commis par les deux partis, nous apprend que les Jacques se soulevèrent d'eux-mêmes[5]. Enfin le rédacteur des Grandes Chroniques, qui est si hostile au prévôt des marchands, ne l'accuse pas et dit simplement « tel jour les Jacques s'esmurent » sans indiquer les causes du soulèvement[6].

1. Ainsi il dit que c'est après l'affaire du Louvre et l'explosion de la Jacquerie, que le régent s'empara de Meaux, tandis que c'est la prise de cette ville et l'ordre donné par le régent d'y conduire l'artillerie du Louvre, qui déterminèrent les Parisiens à se soulever. (Grandes Chroniques, VI, p. 104, et lettre d'E. Marcel au régent, dans Perrens, 1re éd., p. 382.)

2. Il est probable que le chroniqueur a confondu avec les lettres closes envoyées aux bonnes villes par le prévôt des marchands et les échevins de Paris pour leur apprendre le meurtre des maréchaux, se justifier et les engager à prendre le chaperon parisien. (Gr. Chron., VI, p. 94.)

3. Édit. de la Société de l'Histoire de France, introd., p. xxxix et passim.

4. *Ibid.*, p. 72.

5. « Quinimo sicut a se ipso et non a Deo ; nec auctoritate debita ut puta domini superioris, dicti rurales hoc inchoaverunt sed a semetipsis. » (G. de Nangis, t. II, p. 264.)

6. Gr. Chron., VI, p. 110.

On voit donc qu'on peut et qu'on doit croire E. Marcel lorsqu'il déclare dans sa lettre aux Flamands « que lesdites choses furent en Beauvoisis commenciées et faittes sans nottre sceu et volenté et mieulx amerions estre mort, que avoir apprové les fais par la manière, qu'il furent commencie par aucuns des gens du plat pays de Beauvoisis[1]. » Nous allons maintenant rechercher quel est l'accident qui détermina l'explosion de la haine qui depuis des siècles s'était accumulée dans le cœur des paysans contre les seigneurs, les nobles et les gens de guerre.

II.

Dès le mois de janvier le dauphin avait, comme nous l'avons dit, réuni à Paris un grand nombre de gens d'armes, qui, quoiqu'ils fussent bien payés, avaient ravagé le pays, pillé et volé le pauvre peuple[2]. Ils quittèrent Paris avec le dauphin ; les uns allèrent occuper Meaux, Montereau et d'autres forteresses, les autres restèrent près du régent, qui, à l'entrevue de Mello, était accompagné d'une très forte escorte[3]. Beaucoup de nobles avaient, après le meurtre des maréchaux, suivi l'exemple de Lebègue de Villaines et s'étaient déclarés ennemis des Parisiens[4]. Aussi à la fin du mois de mai 1358, la plupart des châteaux du Beauvaisis et de l'Ile-de-France étaient occupés par des gens de guerre, qui couraient la campagne. Les paysans, qui avaient dû réparer les châteaux et les approvisionner, subissaient tous les excès que les gens de guerre avaient l'habitude de commettre impunément. Ces excès étaient tels, que pour les empêcher le régent avait renouvelé à Compiègne les mesures exceptionnelles prises dans l'ordonnance du 3 mars 1357 (n. s.). Nous transcrivons en entier cet article :

Avons ordonné et deffendu sur peine de la hart que aucuns souldoyers soit du royaume ou de dehors en allant, passant ou venant ne prennent, pillent ou robent blés, vins, vivres quelconques ou autres choses sur les subgéz, en quelque lieu qu'ils passeront ne sur quelque personne que ce soit, et, se ils s'efforcent de faire le contraire, nous voulons et ordonnons que chacun puisse résister de fait à leurs forces par toutes voyes et manières que ils pourront mieulx, appeller ad ce les gens des villes

1. Perrens, *Marcel*, 1re édit., p. 401.
2. Lettre de Marcel au dauphin, voy. Perrens, p. 383, et Gr. Chron., VI, pp. 77 et 79.
3. Gr. Chron., VI, p. 107.
4. Marcel, dans Perrens, pp. 383 et 403, et Gr. Chron., VI, p. 98.

voisines par son de cloche, ou aultrement, si comme bon leur semblera et de ce faire leur donnons pouvoir et autorité[1].

Ainsi la royauté avouait son impuissance; elle avait parfaitement conscience que ses ordres ne seraient pas observés et comme elle ne se sentait pas assez forte pour contraindre les brigands à les exécuter, elle se contentait de permettre et même d'enjoindre aux paysans de se défendre eux-mêmes et de se réunir pour courir sus aux pillards. Les paysans exaspérés usèrent de la permission toutes les fois qu'ils trouvèrent une occasion favorable, et c'est une de ces rixes entre brigands et paysans qui fut la cause immédiate de la Jacquerie.

Ce sont les Grandes Chroniques qui nous donnent les renseignements les plus complets sur le commencement de l'insurrection; voici ce qu'on y lit : « Le lundi vint huitiesme jour dudit moys de may[2] s'esmurent pluseurs menues gens de Beauvoisin, des villes de Saint-Leu, de Serens, de Nointel, de Cramoisi et d'environ et se assemblèrent par mouvement mauvais. Et coururent sur pluseurs gentilshommes, qui estoient en ladite ville de Saint-Leu et en tuèrent neuf, quatre chevaliers, cinq escuiers[3]. » Le bourg de Saint-Leu appartenait à des bénédictins de l'ordre de Cluny; le prieuré était situé à la sortie du village sur un promontoire, où s'élève encore aujourd'hui une magnifique église, bâtie de 1130 à 1190. De hautes murailles, formant terrasse sur plusieurs côtés, entouraient le couvent,

1. Isambert, IV, p. 847.

2. M. Luce n'a pas adopté la date donnée par M. P. Paris et a suivi l'opinion de Secousse, qui avait préféré le 21 mai (*Hist. de Charles le Mauvais*, I, p. 231). Secousse et M. Luce ne donnent pas les motifs qui ont déterminé cette préférence. M. L. se contente de dire : « Cette dernière date est la vraie; elle est la seule qui se concilie bien avec plusieurs dates fournies par des titres et autres pièces originales et authentiques. » (*Jacquerie*, p. 58, n. 2.) Nous regrettons beaucoup que M. L. n'ait pas indiqué ces documents; car nous n'avons pas été assez heureux pour rencontrer une seule pièce donnant cette date du 21 et nous en avons trouvé plusieurs confirmant celle du 28. Ainsi dans les lettres de rémission pour Jean Bernier, il est dit qu'en rentrant de Meaux dans son pays « vers la fin de may », il le trouva en révolution. (Archives nationales, Trés. des ch. reg. JJ. 86, n° 387.) Et dans une autre lettre nous trouvons une phrase plus précise : « Environ la feste du Saint-Sacrement derain passé les habitants des villes de la rivière de Oyze et de Thérain feissent une grant assemblée. » (Lettres pour Ph. Poignant, de Senlis, JJ. 90.148.) Cette date est confirmée par une mention du cartulaire de Saint-Symphorien de Beauvais publiée par Bonnemère et reproduite par M. Perrens, p. 241 de la 1re édit. — Or la fête du Saint-Sacrement en l'année 1358 se célébra le 31 mai; on doit donc entendre par les mentions « vers la fin de may » et « envîron la feste du Saint-Sacrement » le 28 mai plutôt que le 21.

3. Gr. Chron., VI, p. 110.

dans lequel on entrait par une porte fortifiée[1]. C'était la seule maison forte qu'il y eût dans le village, où il n'y avait aucune famille noble établie à demeure[2]. Les gentilshommes qui s'y trouvaient en grand nombre le 28 mai 1358 devaient donc appartenir à une de ces bandes qui couraient la campagne pour piller les paysans et intercepter les convois se dirigeant sur Paris. Il est probable qu'ils voulurent commettre à Saint-Leu les monstrueux excès dont ils étaient coutumiers; mais les paysans se soulevèrent, coururent à l'église, sonnèrent la cloche pour appeler à leur aide les habitants des villages voisins et se défendirent vigoureusement. Par hasard les nobles eurent le dessous et laissèrent sur la place neuf morts, quatre chevaliers et cinq écuyers.

Les paysans des villages voisins étaient accourus au secours des gens de Saint-Leu ; néanmoins les vainqueurs étaient peu nombreux, à peine un cent. Après la victoire ils durent se demander ce qu'ils allaient faire; il devait se trouver parmi eux quelques hommes influents, plus aisés et plus intelligents que le commun des paysans; ils dirigèrent ce conseil improvisé. Ils comprirent que les nobles s'efforceraient de tirer de leur défaite une vengeance éclatante pour faire un exemple et ôter aux paysans toute idée de résister à l'avenir aux brigands. Bien qu'ils se trouvassent dans le cas de légitime défense et n'eussent fait qu'exécuter les ordonnances, ils savaient qu'ils n'avaient rien à attendre du régent et ne devaient compter que sur leurs propres forces. S'ils se séparaient, les nobles auraient facilement raison d'eux; c'est pourquoi ils résolurent de rester unis et en armes et, pour mieux se défendre, ils ne voulurent pas laisser aux nobles le temps de se reconnaître et décidèrent de mettre leur succès à profit en prenant l'offensive. Sur ce point leur intérêt était d'accord avec leurs passions; ces brutes étaient aussi avides de sang que de boissons fermentées; les fêtes populaires ne se terminaient jamais sans rixes sanglantes, et les registres du Trésor des chartes sont remplis de lettres de rémission, accordées à des paysans coupables d'avoir tué ou blessé grièvement après boire un ou plusieurs de leurs compagnons. Il ne fallait attendre aucun sentiment généreux de ces paysans, excités par la lutte, enivrés par le sang versé et affolés par une victoire inespérée. Lorsque l'un d'eux dit qu'il fallait rester unis, appeler aux armes tous les paysans, parcourir la campagne,

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, tome VII, p. 384, fig. 48-49.

2. C'est ce qui ressort de la comparaison de la copie du cartulaire de Saint-Leu, conservée à la Bibl. Nat., armoires de Baluze, vol. 42, et des aveux et dénombrements du bailliage de Senlis, dressés à la fin du XIVe siècle et renfermés dans le registre P. 146 des Archives Nationales.

détruire les châteaux et massacrer tous les nobles, tous s'écrièrent : « Il dist voir, il dist voir. Honni soit celi par qui il demorra que tout « li gentil home ne soient destruit[1]. » Ce langage, que leur prête Froissart, est très vraisemblable ; le soin de leur sécurité leur commandait de poursuivre leur succès et la plupart d'entre eux étaient animés du désir de se venger et obéissaient aux plus honteuses passions.

III.

Dès qu'ils eurent pris cette résolution, les Jacques nommèrent un capitaine général. Leur choix tomba sur un paysan de Mello, village voisin de Saint-Leu, appelé Guillaume Karle. C'était un homme d'une haute stature, remarquable par sa beauté et son intelligence ; il était instruit et s'exprimait avec facilité ; il possédait même quelques connaissances militaires et avait vu la guerre. Il reconnut immédiatement que les Jacques étaient des brutes indisciplinables et refusa de les commander ; mais ils menacèrent de le mettre à mort et il dut accepter. On lui adjoignit un hospitalier, qui avait aussi fait la guerre[2]. Ces paysans comprenaient l'avantage qu'avaient sur eux les soldats de profession, et pour racheter cette infériorité ils obligeaient à les suivre et à les commander les gens de guerre qu'ils rencontraient. Peu après l'affaire de Saint-Leu, deux membres de la famille Bernier, Jean Bernier de Villers Saint-Pol et Jean Bernier de Montataire, rentraient chez eux, revenant de Meaux, où ils avaient prié le régent d'envoyer à Senlis le sire de Saint-Sauflieu comme capitaine général. A leur retour ils trouvèrent tout le plat pays en révolution et furent arrêtés par les Jacques, qui voulurent les forcer à rester avec eux ; Jean Bernier de Montataire refusa énergiquement et fut massacré ; mais son compagnon, par crainte de la mort, consentit à les suivre et demeura avec eux jusqu'à la fin de l'insurrection. C'était un homme de valeur, car après la bataille de Clermont il fut nommé par le roi de Navarre capitaine général de Senlis et du plat pays et il fut ensuite chargé de défendre Noyon[3]. Chaque village avait son capitaine particulier ; souvent ces chefs subalternes, comme le général et ses auxiliaires, n'avaient accepté le commandement que contraints par la force. Du moins c'est l'excuse

1. Froissart, éd. S. Luce, t. V, p. 99.
2. Chronique des premiers Valois, édit. S. Luce, p. 71.
3. Rémission pour Jean Bernier de Villers-Saint-Pol, Arch. Nat. JJ. 86, n° 387, publiée dans Secousse, *Histoire de Charles le Mauvais*, preuves, p. 95.

qu'ils donnèrent plus tard pour obtenir des lettres de rémission; il en est ainsi pour Hue de Salleville, d'Angicourt, pour Jean des Hayes, de Rhuys, pour Germain de Réveillon, de Sacy-le-Grand, etc.

Sans perdre de temps les Jacques parcoururent la campagne en tous sens pour soulever les villages, massacrer les nobles et détruire les châteaux. Ils marchaient par petites bandes, bien que Guillaume Karle leur recommandât de ne pas se diviser; mais dès les premiers jours cette précaution était inutile, car les nobles, stupéfaits, ne pensaient qu'à la fuite et les Jacques étaient devenus assez nombreux pour n'avoir rien à craindre de quelques gentilshommes isolés. L'insurrection se propagea avec une grande rapidité; car les esprits étaient merveilleusement préparés. Les paysans nourrissaient contre leurs seigneurs et les gens de guerre une haine si violente, qu'ils se révoltaient au premier appel et venaient joindre les bandes de Guillaume Karle. L'affaire de Saint-Leu fut l'étincelle qui détermina l'explosion. Dans tous les villages où les insurgés passaient, tous les paysans les suivaient; ceux qui auraient été tentés de faire quelques difficultés n'osaient résister, car les Jacques menaçaient de mettre à mort les opposants, de piller leurs maisons et de brûler leurs chaumières. Mais ils devaient bien rarement recourir aux menaces; car « cescuns de leur samblance les sievoit[1] »; les paysans accueillaient avec enthousiasme les révoltés et se joignaient à eux pour détruire le château et ruiner dans le village les maisons appartenant au seigneur; ensuite ils ne les quittaient plus. En quelques jours tous les villages des vallées de l'Oise et du Therain s'insurgèrent, et malgré les ravages de la peste de 1348, qui avait dépeuplé le pays, Guillaume Karle eut bientôt sous sa bannière cinq à six mille Jacques[2].

Ces brutes, ivres de vin et de sang, commirent partout les plus monstrueux excès. On a accusé Froissart d'exagération; mais Jean de Venette et tous les autres chroniqueurs confirment son récit, dont la véracité est encore rendue plus évidente par les lettres de rémission accordées aux Jacques et par le témoignage d'Etienne Marcel; du reste on conçoit facilement que ces paysans se soient rendus coupables des crimes les plus odieux pour assouvir leur vengeance[3].

1. Froissart, éd. Luce, V, 100.

2. Froissart, *ibid.* — Chronique des premiers Valois, p. 73, et 2e cont. de Nangis, p. 264. Tous ces historiens donnent à peu près le même nombre.

3. M. Perrens accuse Froissart d'inventer avec art sous prétexte qu'il rapporte que les Jacques étaient bien cent mille et qu'il fait commencer la Jacquerie six mois trop tôt. « Froissart, écrit-il, dit en novembre et telle est sa première erreur. Comment ne mettrait-elle pas le lecteur en défiance sur tout ce que dira dans la suite cet inventif narrateur? Comment croire qu'un homme si mal renseigné sur

Il n'y a pas lieu de décrire à nouveau cette abominable orgie; nous nous bornerons à transcrire un court passage de Froissart, qui la caractérise parfaitement. « Et ces mescheans gens assemblés, sans chiés et sanz armeures, rouboient et ardoient tout et occioient tous gentilz hommes que il trouvoient, et efforçoient toutes dames et pucelles, sans pité et sans merci, ensi comme chiens esragiés[1]. » Dans le pillage des châteaux, ils avaient soin de détruire les archives, où étaient conservés les titres qui prouvaient les redevances et les services qu'ils devaient au seigneur; pour qu'on ne pût pas retrouver plus tard un morceau épargné par le feu, ils les hachaient menu avant de les brûler. Pour ce pays les plus riches archives seigneuriales n'ont presque plus de documents antérieurs à 1360[2].

Dès le commencement de juin les vallées de l'Oise, du Therain et de la Brèche étaient dévastées; toute la campagne avait été mise à feu et à sang; non seulement tous les châteaux avaient été pillés, ruinés et incendiés, mais toutes les autres maisons appartenant aux seigneurs ou aux nobles avaient eu le même sort. Guillaume Karle, comprenant que ces excès odieux perdraient les Jacques, chercha un appui dans la bourgeoisie et voulut s'emparer de Compiègne.

les temps, le soit si bien sur les faits? » (1re édit., p. 240, 243 en note.) Froissart ne dit pas que la Jacquerie commença en novembre, mais « assez tot aprez la delivrance du roi de Navarre. » Ce fut en novembre 1357 que Charles le Mauvais quitta sa prison, mais cette expression vague « assez tot après » peut fort bien s'entendre du mois de juin suivant. — Froissart dit, il est vrai, que si tous les Jacques eussent été réunis ils eussent bien été cent mille; mais ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'on veut remarquer que, d'après les meilleurs historiens et Froissart lui-même, la Jacquerie s'étendit dans tout le Nord et l'Est de la France (Luce, *Jacquerie*, 76 à 100). Sur le nombre des Jacques du Beauvaisis, Froissart, comme nous l'avons vu plus haut, est d'accord avec les autres historiens. — Ainsi sur ces deux points Froissart ne peut être sérieusement accusé d'erreur et il n'est pas permis de conclure, comme le fait M. P., que le récit qu'il trace des horreurs de la Jacquerie est inventé à plaisir, d'autant plus qu'il est confirmé par Etienne Marcel dans sa lettre aux Flamands (voir plus haut p. 124) et Jean de Venette (II, 264), qui ne sont suspects ni d'hostilité ni de parti pris contre les Jacques.

1. Froissart, V, p. 100.

2. Nous voulons parler des archives de Chantilly, où sont conservés les titres d'un grand nombre de seigneuries ravagées par la Jacquerie, et en particulier celles de Chantilly, Chavercy, Montmorency et Clermont-en-Beauvaisis; dans ces séries les titres antérieurs à 1360 sont entrés dans les archives de Condé en même temps que de nouveaux domaines achetés d'établissements ecclésiastiques, qui avaient échappé à la tourmente. Il en est de même pour tout le Senlisis, comme le prouve la grande collection de copies de chartes du chanoine Afforty, qui employa à la former plus de quarante années, de 1740 à 1786. Les 30 volumes qui la composent ne contiennent que très peu de titres antérieurs à 1360 provenant de seigneuries laïques. Elle appartient aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Senlis.

Il prévoyait que les nobles ne tarderaient pas à se remettre de leur frayeur première, qu'ils se réuniraient pour se défendre et qu'ils appelleraient à leur secours le régent et Charles le Mauvais pour détruire cette sauvage insurrection, et il sentait que, si la bourgeoisie ne soutenait point les Jacques, la résistance serait impossible. Cette alliance seule pouvait lui donner des forteresses solides et des milices exercées capables de les défendre contre une attaque régulière. Si les bourgeois et les paysans avaient contracté une union effective et durable, on ne peut dire quelle aurait été l'issue de cette révolution sociale; il est probable que les Jacques en seraient sortis vainqueurs; mais cette alliance était impossible. Depuis deux ans les députés des bonnes villes avaient constamment plaidé aux Etats la cause des gens du plat pays ruinés par les seigneurs et les brigands; ils avaient dit que les nobles étaient responsables des malheurs de la France et que c'était leur faute si tout allait de mal en pis au royaume; en un mot les bourgeois s'étaient toujours montrés les ennemis de la noblesse. Mais entre ces déclamations et une alliance telle que la désirait G. Karle, il y avait un abîme infranchissable; les bourgeois étaient en général trop intelligents, trop instruits, trop amoureux de l'ordre dans la cité et dans le royaume, pour faire cause commune avec les Jacques et nous ne verrons pas une seule ville contracter avec eux une alliance sérieuse. Les habitants de Compiègne ne les recevront pas dans leur ville, manifesteront leur hostilité et se tiendront prêts à repousser une attaque de vive force. Les bourgeois de Senlis n'ouvriront pas leurs portes à Karle et à son armée et se feront longtemps prier avant d'aller avec eux détruire les châteaux voisins de la ville; de même à Amiens. Il est vrai qu'Etienne Marcel enverra trois cents hommes d'armes parisiens au secours des Jacques; mais ils les quitteront presque aussitôt. Enfin les bourgeois de Clermont livreront à Charles le Mauvais les Jacques qui, après la défaite, se seront réfugiés dans leur ville.

Nous ne savons pas quelle route suivit Guillaume Karle pour aller à Compiègne; en approchant de cette ville il se trouvait avec son armée sur la rive gauche de l'Oise, où est bâtie la ville proprement dite. La marche des Jacques n'avait pas été rapide; car divisés en petites bandes, ils avaient couru la campagne pour détruire et piller les châteaux et les biens des nobles. Les habitants de Compiègne, avertis de leur approche, eurent le temps de mettre la ville en état de défense et de fortifier le bourg Saint-Germain. Les bourgeois, qui avaient juré aux nobles réfugiés dans la ville de ne pas les abandonner, refusèrent d'écouter les envoyés de Guillaume Karle et montrèrent une telle résolution

que les Jacques, n'osant attaquer une ville aussi forte et aussi bien défendue, battirent en retraite sur Senlis[1].

A la Croix-Saint-Ouen, à Verberie, à Rhuys et sur toute la route les paysans se joignirent à eux et partout se renouvelèrent les mêmes excès, les mêmes crimes que nous avons signalés plus haut. Aussi les bourgeois de Senlis, craignant avec raison de ne pas pouvoir contenir les Jacques et de ne plus être maîtres chez eux, refusèrent de leur ouvrir les portes de la ville[2]. Cependant après de longs pourparlers ils consentirent à aller avec eux détruire les châteaux qui interceptaient les communications avec les villes voisines et avaient depuis longues années causé de grands dommages aux habitants et aux marchands qui venaient faire commerce à Senlis. Le manoir de Sottemont, situé sous les murs de la ville, fut complètement ruiné; les Jacques le mirent au pillage, lacérèrent en menus morceaux les papiers du seigneur, nommé Pierre de Saint-Jehan, et incendièrent cette belle maison qui depuis ne fut jamais reconstruite. Les châteaux de Chantilly, Courteuil, Brasseuse[3], Fontaine-les-Corps-Nuds[4] furent

1. M. Luce pense qu'après Compiègne les Jacques allèrent directement à Ermenonville et que ceux qui vinrent à Senlis appartenaient à la bande qui s'était séparée de G. Karle à Pont-Sainte-Maxence, et avait été battue à Mello par le roi de Navarre (*Jacquerie*, 90, 93). Mais pour aller de Compiègne à Ermenonville on passait par Senlis et les Grandes Chroniques (VI, p. 110) disent formellement que les Jacques suivirent cette route. En outre les Jacques, battus à Mello, furent rejoints aussitôt par G. Karle arrivant d'Ermenonville pour les secourir, et c'est immédiatement après que se livra la bataille décisive où la Jacquerie fut écrasée. (Rémission pour Germain de Revillon et Chr. des premiers Valois.)

2. M. Luce dit que les Jacques entrèrent dans Senlis (*Jacquerie*, p. 95) et M. Perrens écrit qu'à Senlis les propositions de Guillaume Karle furent bien accueillies et que cette ville ne renia point la cause des opprimés pour quelques excès (1re édit., p. 250). Il n'y a rien de semblable dans le seul texte que nous ayons sur ce point. « Et alèrent à Compiègne, mais ceus de la ville ne les y laissièrent entrer. Et depuis ils allèrent à Senlis et firent tant que ceux de ladite ville alèrent en leur compaignie. » (Gr. Chr., VI., p. 110.) Ce texte est clair; les Jacques durent faire de grands efforts pour décider les Senlisiens à aller avec eux détruire les châteaux; mais le chroniqueur ne dit pas qu'ils entrèrent dans la ville; si cela eût été, il aurait certainement dit, « mais les gens de Senlis les laissèrent entrer, » pour marquer l'opposition avec ceux de Compiègne; il l'aurait fait d'autant mieux que deux pages plus loin il décrit la réception faite aux bandes de Jean le Vaillant par les habitants de Meaux.

3. Archives de Chantilly.

4. Procès intenté par le seigneur de Fontaine-les-Corps-Nuds à certains habitants de Senlis, qui avaient détruit et pillé son château (Xta 19, fo 191, 192 et Xta 21, fo 514). Le nom de cette localité est altéré; on devrait écrire Fontaine-les-Cornu, du nom de la famille seigneuriale qui posséda ce village pendant très longtemps.

dévastés; la forteresse de Thiers fut mise dans l'état de ruine où elle se voit encore. Ils assiégèrent aussi le château d'Ermenonville et c'est là qu'ils rencontrèrent les Parisiens envoyés vers eux par Et. Marcel[1].

IV.

Dès les premiers jours de la révolte, Guillaume Karle, qui estimait les Jacques à leur juste valeur, avait réclamé l'intervention du prévôt des marchands. Il avait envoyé à Paris quelques-uns des hommes les plus notables de son armée annoncer à Etienne Marcel la révolte, lui en expliquer les causes et le but et lui faire remarquer qu'elle venait aider fort à propos les Parisiens dans leur lutte contre le régent et la noblesse; mais ils étaient surtout chargés de demander au prévôt aide et assistance et de le prier d'user de son influence sur les Jacques pour obtenir qu'ils cessassent de commettre des crimes aussi odieux qu'inutiles. Cette demande prouve la confiance que G. Karle et les principaux chefs de son armée avaient dans l'autorité morale d'E. Marcel sur les paysans[2]. Le roi des Jacques se reconnaissait incapable de contenir ses troupes et espérait que les recommandations du prévôt seraient plus fidèlement observées que ses propres ordres.

E. Marcel apprit avec joie la nouvelle de cette insurrection et accueillit les demandes des envoyés de G. Karle. Il fit immédiatement partir trois cents hommes d'armes parisiens sous le commandement de Jean Vaillant, prévôt des monnaies; cette troupe devait aller joindre G. Karle, l'aider à contenir ses troupes et à poursuivre ses succès. Dans le même temps il donnait aux paysans de la vallée de Montmorency l'ordre de détruire les forteresses « entre deux eaues », c'est-à-dire entre la Seine et l'Oise. C'était une mesure de légitime défense; il était d'une importance extrême pour le prévôt des marchands de faire détruire les châteaux où les gens du régent auraient pu se loger et de là intercepter les convois et affamer Paris. Pour aider les paysans, il envoya deux de ses plus fidèles partisans, Pierre Gilles et Pierre des Barres, qui accomplirent rapidement leur besogne; à Gonesse ils détruisirent notamment le manoir de Pierre d'Orgemont. Dans toutes ces expéditions les Parisiens usèrent de la plus grande modération envers les personnes et s'abstinrent des excès dont les Jacques souillaient leur cause.

1. Grandes Chroniques, VI, p. 111.
2. Chronique des premiers Valois et lettre de rémission pour Hue de Salleville, publiée par M. Luce, *Jacquerie*, p. 225.

Jean Vaillant rejoignit Guillaume Karle à Ermenonville; ce château appartenait à Robert de Lorris, le célèbre chambellan du roi Jean, que les États, dans les doléances présentées en novembre 1356, avaient dénoncé au régent comme un mauvais conseiller; il était exécré; cependant les Parisiens firent respecter sa personne et celle de ses proches; le château seul eut à souffrir; il fut pillé et ruiné de fond en comble. Néanmoins les Parisiens ne tinrent pas grand compte aux Jacques de leur obéissance momentanée et les quittèrent presque immédiatement. C'est à Ermenonville que Guillaume Karle apprit que Charles le Mauvais venait d'attaquer les Jacques restés à Mello; Jean Vaillant, loin de l'aider à repousser cette agression, l'abandonna pour aller assiéger, de concert avec les habitants de Meaux, la forteresse du Marché, où étaient enfermées les reines. Il est difficile de connaître le véritable motif de cet abandon; on peut supposer que les Parisiens ne voulaient point se battre contre leur meilleur allié, leur plus fidèle soutien, le roi Charles de Navarre, qu'en aidant les Jacques ils avaient surtout agi dans l'intérêt de Paris et qu'après avoir détruit les châteaux de l'Ile-de-France ils avaient reconnu que les paysans ne leur étaient plus utiles et ne pouvaient que les compromettre. Car il est probable que la modération imposée aux Jacques n'avait pas duré longtemps et que les hommes intelligents qui dirigeaient les Parisiens avaient bien vite reconnu que les paysans étaient indisciplinables. Aussi nous pensons qu'on peut croire Etienne Marcel déclarant dans sa lettre aux Flamands que les Parisiens, qui avaient été joindre les Jacques, les avaient quittés aussitôt qu'ils avaient vu qu'il était impossible de les modérer. On doit d'autant plus accepter cette explication qu'Etienne Marcel dit dans cette même lettre qu'il s'opposa de tout son pouvoir aux excès contre les personnes et que les historiens les plus défavorables au célèbre prévôt sont obligés de reconnaître « que les Parisiens n'attentèrent jamais à la vie des personnes, pas même à celles des nobles qui leur étaient le plus odieux[1]. » Cette modération était telle, que plus de mille familles nobles cherchèrent à Paris un asile contre les Jacques.

Il y avait huit ou dix jours que l'insurrection avait éclaté, lorsque les Parisiens et les Jacques se séparèrent, les uns pour aller assiéger le marché de Meaux, les autres pour venir secourir leurs partisans. Un grand nombre de gentilshommes du Beauvaisis, qui s'étaient enfuis dans le pays de Bray, avaient supplié le roi de Navarre, qui pour lors se trouvait à Longueville, près Dieppe, d'empêcher la

1. Luce, *Jacquerie*, p. 135.

ruine complète de la noblesse. Charles le Mauvais leur demanda de s'engager à ne pas s'opposer dans l'avenir à ses desseins et promit en retour de les aider à étouffer la révolte. Ils y consentirent sans difficulté et il partit immédiatement de Longueville vers Clermont-en-Beauvaisis. Les gens de son avant-garde rencontrèrent à Mello les Jacques qui, dans la retraite de Compiègne sur Senlis, s'étaient détachés du gros de l'armée populaire. Après avoir erré pendant trois jours de Pont-Sainte-Maxence à Montataire, ils avaient établi leur camp sur le plateau, du côté de Mello, quand ils apprirent l'approche des bandes anglo-navarraises[1]. Comme Guillaume Karle était alors à Ermenonville, ils ne voulurent pas rester devant l'ennemi sans avoir à leur tête un général expérimenté et ils choisirent pour les commander un certain Germain de Reveillon, familier du comte de Montfort, qu'ils avaient emmené avec eux lors de leur passage à Sacy-le-Grand, où il habitait. Il refusa tout d'abord d'accepter ce commandement; mais ils tirèrent l'épée contre lui, il eut peur et il se résigna à les diriger pendant un jour et une nuit, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire à Guillaume Karle et à son armée pour revenir à marche forcée d'Ermenonville à Mello[2].

Le lendemain matin[3], Guillaume Karle arriva; aussitôt il reconnut que la situation était désespérée et déclara aux Jacques qu'ils ne pou-

1. Chronique des premiers Valois, p. 72.

2. Lettres de rémission pour Germain de Réveillon, dans Luce, *Jacquerie*, preuves p. 218. — M. L. dit qu'après l'affaire de Mello les Jacques se répandirent du côté de Senlis et de là à Beauvais; nous avons montré plus haut que les Jacques qui vinrent à Senlis venaient de Compiègne et allaient à Ermenonville. Les bandes dont Germain de Réveillon dut prendre à Mello le commandement s'étaient séparées trois jours avant de l'armée principale au retour de Compiègne, vers le 3 ou le 4 juin.

3. M. Luce (Froissart, V, p. xxix) dit que la défaite des Jacques près de Clermont est antérieure au 27 mai, date qu'il assigne à l'attaque de Senlis par les nobles. C'est impossible, car la Jacquerie ne commença que le 28. Mais on ne peut fixer la date véritable que d'une façon approximative; d'après les Grandes Chroniques cette bataille eut lieu dans le même temps que l'affaire de Meaux. Or les bandes parisiennes entrèrent à Meaux le 9 juin (Grandes Chron., VI, 112); elles venaient d'Ermenonville où elles avaient quitté G. Karle, qui était parti en toute hâte pour Mello. D'Ermenonville à Meaux il y a à peine une journée de marche; mais, comme elles avaient enrôlé sur la route de gré ou de force un grand nombre de paysans et qu'elles avaient dû se former à Silly-en-Multien, on peut admettre qu'elles aient mis deux jours; de cette façon les Parisiens et les Jacques se seraient séparés à Ermenonville dans la journée du 7. Le 8 au matin G. Karle serait arrivé à Mello; pendant toute cette journée et celle du 9 les deux armées seraient restées en présence et la bataille se serait livrée le 10, c'est-à-dire le lendemain de l'affaire de Meaux et la veille de celle de Senlis. Ces dates concordent très bien entre elles.

vaient résister à une troupe aussi nombreuse d'hommes d'armes exercés[1]. Il voulait se retirer près de Paris, s'emparer d'une forteresse et s'y établir; il espérait encore que, malgré l'affaire d'Ermenonville, les Parisiens lui viendraient en aide. Mais les Jacques, enivrés par leurs précédentes victoires, se crurent assez forts pour vaincre les gentilshommes et refusèrent de prendre la fuite devant eux. Guillaume Karle dut céder; aidé de l'hospitalier, il rangea ses troupes en bataille sur le plateau qui s'étend au-dessus de Mello du côté de Clermont-en-Beauvaisis. Il divisa son infanterie en deux corps et la protégea par une forte ligne de retranchements, formée au moyen des chariots et des bagages, derrière lesquels il plaça ses archers et ses arbalétriers; en arrière, pour soutenir ses gens de pied, il disposa sa cavalerie, forte de six cents hommes, la plupart bien montés et bien armés. La position des Jacques, ainsi formés en bataille, était si forte que pendant deux jours entiers les nobles restèrent en leur présence sans oser les attaquer; enfin pour en finir Charles le Mauvais eut recours à la ruse et fit appeler près de lui Guillaume Karle, sous prétexte de conclure une trêve; celui-ci y alla simplement sans exiger d'otages; cette confiance le perdit; le Navarrais le fit aussitôt charger de chaines et le retint prisonnier. En même temps il donnait l'ordre d'attaquer les Jacques, qui, privés de chef, ne firent pas une longue résistance; la plupart furent massacrés sur le champ de bataille; cependant un certain nombre purent se réfugier à Clermont. Charles le Mauvais les suivit et bien que cette ville fût à peu près imprenable les bourgeois ouvrirent les portes au Navarrais, se mirent sous sa protection et lui livrèrent ceux des Jacques qui après la bataille s'étaient fiés à eux. Ces malheureux furent mis à mort à Clermont même en compagnie de leur général, Guillaume Karle, qui fut décapité[2]. Ainsi finit la Jacquerie, non loin du lieu où elle avait éclaté quatorze jours auparavant.

Le lendemain de l'affaire de Mello, les nobles, qui avaient écrasé à Meaux les bandes parisiennes de Pierre Gilles et de Jean Vaillant, tentaient un coup de main sur la ville de Senlis. Cette attaque eut lieu le jour de la bénеison, c'est-à-dire le 11 juin, fête de saint Barnabé, jour de la bénédiction de la célèbre foire du Landit[3]. Le

1. Pour toute cette affaire voir la Chronique des quatre premiers Valois.

2. La simultanéité du supplice a fait commettre une confusion dans les lettres de rémission données plus tard à Hue de Salleville, où il est dit que les gens de Clermont lui livrèrent Guillaume Karle et ses complices. G. Karle avait été retenu prisonnier au commencement de l'action.

3. Cette date est donnée par les lettres de rémission pour Jean Charel (Arch. nat. reg. JJ. 86, n° 421). M. L. prétend que le jour de la bénеison désigne le jour

second continuateur de Nangis nous a laissé de cette action un récit trop connu[1] pour qu'il soit utile de le traduire ici; il suffira de rappeler la belle défense des gens de Senlis, qui infligèrent un cruel échec à leurs agresseurs.

Cette défaite, loin de décourager les nobles, ne fit que les exciter encore davantage. Ils se formèrent par bandes et coururent la campagne pour tirer une vengeance éclatante de tous les maux qu'ils avaient soufferts[2]. Les bourgeois de Senlis et les paysans les plus riches et les plus influents vinrent à Clermont se mettre sous la sauvegarde de Charles le Mauvais, qui, pensant que les massacres de la bataille de Mello et les supplices subis par les principaux meneurs étaient une expiation suffisante, mit tout en œuvre pour pacifier le pays; c'était pour lui un excellent moyen d'accroître son influence. Aux termes d'un accord, qu'il fut assez habile pour conclure avec les nobles, on prit dans chaque village du Beauvaisis quatre des principaux coupables et on choisit dans tout le pays dix hommes, parmi

de la Trinité, qui en cette année 1358 tombait le 27 mai; mais il ne donne pas les motifs qui l'ont engagé à adopter cette date (*Jacquerie*, p. 168). Cependant cela l'a obligé à avancer du 21 au 28 mai la date de l'explosion de la Jacquerie et de nier l'autorité de Jean de Venette, qui affirme que l'attaque de Senlis est postérieure à l'affaire de Meaux, qui eut lieu le 9 juin. M. L. prétend que Jean de Venette s'est trompé parce que, si cette affaire avait eu lieu après la défaite de Meaux, les bourgeois de cette ville n'auraient pas osé se moquer des nobles vaincus à Senlis. L'explication est ingénieuse, mais elle ne saurait prévaloir contre un témoignage formel d'un historien contemporain, originaire du pays où les faits se sont passés et digne de foi. Il est vrai que l'introït de la Trinité commence par les mots « Benedicta sit sancta Trinitas », mais jamais on ne rencontre le jour « Benedicta » comme le jour de Quasimodo. Au contraire on trouve dans des documents parisiens des exemples de dates par le jour de la bénédiction du Landit, qui à Paris était une des fêtes les plus populaires; on en rencontre notamment dans le Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI (éd. 1729, p. 109 et 196). Cette date du 11 juin s'accorde parfaitement avec toutes les indications fournies par les chroniques et n'oblige pas, comme celle du 27 mai, à changer la chronologie et l'histoire de la Jacquerie; c'est pourquoi nous l'adoptons.

1. Cont. de Nangis, t. II, p. 267.

2. Il ne paraît pas que le régent ait pris une part active en Beauvaisis à la répression de l'insurrection, comme le dit à tort M. L. (*Jacquerie*, p. 177). Il eut bien en mai 1358 une entrevue avec Charles-le-Mauvais entre Clermont et Mello; mais il ne pouvait y être question de la répression de la Jacquerie, comme le prétend M. Luce, puisque les Grandes Chroniques nous apprennent que cette entrevue eut lieu le *deux* mai. — Il est vrai qu'à la fin de mai il nomma un capitaine général de Senlis et des pays voisins; mais quand les frères Bernier vinrent à Meaux lui demander cette nomination, la révolte n'avait pas encore éclaté et ce n'est qu'à leur retour qu'ils trouvèrent le pays en révolution. Le sire de Saint-Sauflieu ne pouvait donc pas avoir reçu la mission de réprimer une insurrection qui n'existait pas et qu'on ne prévoyait pas.

les plus honorables, qui furent chargés d'estimer les pertes subies par les nobles du fait de l'insurrection et de fixer les dommages et intérêts qui leur étaient dus par les paysans. Moyennant le paiement de ces indemnités, les nobles s'engagèrent à s'abstenir de représailles et à maintenir en paix le plat pays[1]. Pour faire observer en son absence cette convention et défendre les campagnes, le roi de Navarre nomma capitaine général Jean Bernier de Villers-Saint-Pol; mais pendant plus de huit jours ce dernier refusa ce commandement[2] et, quand le 14 juin le roi de Navarre vint à Paris, les nobles recommencèrent à poursuivre et à piller les paysans. Ils détruisirent les récoltes, pillèrent les églises et les chaumières et incendièrent les villages; en peu de jours l'œuvre de destruction, commencée quelques semaines auparavant par les Jacques, fut achevée et à la fin de juin le pays était complètement ruiné. Les Jacques avaient détruit les châteaux, les nobles incendièrent les chaumières. Les gens de guerre, nobles ou non nobles, firent aux paysans une chasse acharnée sans trêve ni repos et massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre; à la Saint-Jean, c'est-à-dire le 24 juin, le nombre des victimes dépassait vingt mille[3]. Ceux qui furent assez heureux pour échapper à la mort durent pendant longtemps rester cachés dans les bois avec leurs femmes et leurs enfants[4]. Le 22 juin le roi de Navarre quitta Paris avec de nombreuses bandes de brigands anglo-navarrais, pour s'établir fortement dans le pays[5], mais ces brigands étaient encore plus redoutés que les nobles. Les gens de Senlis refusèrent de le recevoir et repoussèrent vaillamment l'assaut qu'il fit donner à la ville[6]. Il

1. Lettre de Marcel aux Flamands, dans Perrens, 1re éd., p. 406.

2. Rémission pour Jean Bernier, ubi suprà.

3. Grandes Chroniques, VI, p. 118, et lettres de Marcel, citées plus haut, qui font une peinture effrayante des excès des nobles.

4. Rémission pour Germain de Réveillon, ubi suprà.

5. Grand. Chr., VI, 117.

6. M. L. dit que de Clermont le roi de Navarre alla occuper Senlis, et que les habitants le nommèrent capitaine général pour se faire pardonner d'avoir reçu les Jacques à bras ouverts quelques semaines auparavant (*Jacquerie*, p. 178). Mais ce sont les Senlisiens qui allèrent à Clermont prier Charles le Mauvais de les protéger contre les nobles du parti du régent, dont après l'affaire du 11 ils craignaient le retour; ils le prièrent en outre de pacifier le pays; c'est alors qu'il fit l'accord dont nous avons parlé plus haut et qu'il nomma Jean Bernier capitaine général en son absence. Mais il n'alla pas occuper Senlis immédiatement, car le 14 il était à Paris; ce n'est que le 22 juin qu'il quitta Paris à la tête d'une forte armée pour venir occuper les places fortes de l'Oise; ces places assuraient les communications de Paris avec la Picardie et l'approvisionnement de la ville, qui ne pouvait plus se faire par la Seine et la Marne, gardées par le régent. Mais depuis le 11 les Senlisiens avaient eu le temps de réfléchir et de mettre leur ville en état de défense;

dut se contenter de faire occuper les châteaux de Creil et de Chavercy par de fortes garnisons et il rentra à Paris pour aider Étienne Marcel contre le régent, qui assiégeait la ville. Les nobles continuèrent à faire la guerre aux paysans, de concert avec les brigands anglo-navarrais établis à Creil, à Chavercy et plus tard à Pont-Sainte-Maxence et à Clermont. Contre les bourgeois et les paysans les gens de guerre, amis et ennemis, non seulement étaient unis, mais luttaient à qui leur ferait le plus de mal. Pendant deux ans et plus ils les poursuivirent sans relâche; la réaction fut plus abominable et plus sanglante que la révolte elle-même et les nobles et les brigands des Grandes Compagnies commirent autant et plus d'excès que n'en avaient commis les Jacques.

J. Flammermont.

ils ne craignaient plus une attaque et ne se souciaient pas de recevoir des défenseurs qui deviendraient leurs maîtres; aussi ils refusèrent d'ouvrir les portes de la ville au Navarrais et ils le repoussèrent, comme le prouvent les lettres du don octroyé par le dauphin à Jean Maquille « pour avoir enduy et ennorté par plusieurs bonnes voies et gracieuses manières les habitants de Senlis ou la greigneur partie d'iceulx à demorer et persévérer en la vraie subjection et obbéissance de Monseigneur et de nous spécialement, quand le roi de Navarre vint naguaires à grand host et compainie de gens d'armes et de pié devant ladite ville pour icelle assaillir. » (Secousse, *Charles le Mauvais*, II, p. 99.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles. — Tous nos bulletins témoignent de la part prépondérante de l'histoire moderne dans les publications historiques de ces dernières années. Le présent bulletin rendra cette prépondérance plus sensible encore, car les ouvrages que nous avons à annoncer ne nous font presque pas sortir de notre siècle ou du siècle précédent. Ce fait ne tient pas seulement à ce que les travaux d'histoire moderne trouvent toujours un plus grand nombre de lecteurs que les publications relatives à l'antiquité et au moyen âge; il s'explique malheureusement aussi par ce préjugé que l'histoire moderne est plus facile, qu'elle peut se passer des méthodes de l'érudition et que, pour faire un bon livre sur Henri IV ou Richelieu, par exemple, il suffit de découvrir un certain nombre de documents et de les mettre en œuvre avec talent. De là tant d'ouvrages hâtifs et provisoires, quoiqu'on ne puisse contester la part de nouveauté qu'ils contiennent ni le mérite de leurs auteurs.

Est-il besoin de faire remarquer que l'abondance des matériaux, qui rend les découvertes si faciles à l'historien des temps modernes, lui crée en même temps des difficultés particulières en agrandissant le champ de ses recherches et en lui imposant l'obligation de serrer la vérité de plus près? Elle multiplie d'ailleurs pour lui les devoirs communs à tous les historiens, de quelque époque qu'ils s'occupent, et au premier rang desquels il faut mettre celui de déterminer la valeur des sources. L'histoire moderne ne devient facile que lorsque l'historien s'affranchit de ces devoirs pour présenter comme une étude complète et approfondie une ébauche dont les éléments ont été puisés dans un nombre insuffisant de documents inédits.

Ce n'est pas parmi ces œuvres éphémères qu'il faut ranger le livre du duc de Broglie[1]. On ne peut, en effet, reprocher à l'auteur de n'avoir pas consulté, au sujet du projet de descente en Angleterre, les documents conservés aux archives du ministère de la marine, car

1. *Le secret du roi; correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques* (1752-1774). 2 vol. in-8°. Calmann-Lévy.

il n'aurait pu donner plus de place à cet épisode sans faire perdre de vue le véritable objet de son travail, à savoir l'organisation de la correspondance secrète, le rôle de son principal agent, la question qui en fut l'origine et le but. Le principal service que le livre du duc de Broglie rend à l'histoire est de ramener à ses véritables proportions une découverte faite il y a quelques années et dont on avait singulièrement abusé. Il faut désormais renoncer à se représenter Louis XV poursuivant dans l'ombre et par sa propre initiative une politique prévoyante et avisée; l'ouvrage de M. de Broglie ne nous montre qu'un prince blasé se donnant la distraction d'une intrigue sans influence sur les événements. C'est à servir cet étrange caprice qu'un ancêtre de l'auteur, le comte de Broglie, consacra une vie et des dons qui étaient faits pour un meilleur emploi; aussi le duc de Broglie n'a-t-il pu exposer les vicissitudes de la diplomatie secrète sans faire la biographie du comte. Le récit d'une intrigue stérile, la biographie d'un personnage qui a entièrement vécu pour cette intrigue, paraîtront peut-être au lecteur des sujets peu dignes de l'histoire; cette impression serait en partie trompeuse. Assurément le livre du duc de Broglie est loin d'être aussi important qu'il est piquant et amusant, mais par cela seul qu'il se développe au milieu d'événements d'où l'Europe sort transformée, qu'il met en jeu des personnages historiques et évoque par mille traits de détail la société du XVIIIe siècle, l'imbroglio si bien démêlé par l'auteur mérite de fixer l'attention des historiens. La plupart des lecteurs ne songeront pas, d'ailleurs, à contester la portée de l'ouvrage. Ils se laisseront amuser sans scrupule par les incidents piquants de la diplomatie secrète, ils admireront les pages d'un intérêt plus élevé consacrées à la constitution politique de la Pologne, à la campagne du maréchal de Broglie en Allemagne, etc. L'auteur nous paraît avoir remis à sa vraie place Choiseul, sur le compte duquel la postérité s'est trop faite l'écho des contemporains séduits. Son jugement sur Louis XV manque de netteté; ici il parle de sa droiture de sens et d'intention, là il l'appelle un roi en enfance. Nous croyons qu'il est cette fois plus près de la vérité. Enfin — et il y aurait quelque naïveté à s'en étonner — il surfait les talents du comte de Broglie et s'abstient de faire remarquer le peu de dignité de sa conduite. Nous espérons que le grand et légitime succès du *Secret du roi* encouragera le duc de Broglie à puiser de nouveau dans ses archives de famille.

C'est aussi en partie d'archives privées que M. Frédéric Masson a tiré les deux volumes qu'il vient de publier sous le titre de *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*[1]. Les mémoires de Bernis passaient

1. 2 vol. in-8°. Plon.

pour un des documents les plus curieux des archives du ministère des affaires étrangères. Cette réputation était singulièrement exagérée. Leur auteur lui-même ne paraît pas y avoir attaché une grande importance; il ne les a pas terminés, il n'en a pas fait un récit suivi, mais une suite d'épisodes pour lesquels il ne s'est aidé que de ses souvenirs, enfin il ne les destinait pas à la publicité. On y trouvera bien des détails nouveaux et piquants, tant sur les années d'épreuves de Bernis que sur son ministère, mais on serait déçu si l'on y cherchait des révélations, et, par exemple, une explication nouvelle de la révolution politique qui rapprocha la France et l'Autriche en 1756 et fit de Bernis un négociateur et bientôt un ministre des affaires étrangères. Cette publication ne changera rien non plus ou ne changera que peu de chose à l'idée qu'on se faisait de Bernis, car l'autorité des documents mêmes doit naturellement prévaloir sur tous les efforts du consciencieux éditeur[1] pour faire de Bernis un homme d'État. Négociateur habile, esprit mesuré, éclairé, ouvert, galant homme, serviteur du roi plus désintéressé que la plupart de ses contemporains, Bernis fut tout cela, mais n'en faisons pas un homme d'État dans le sens élevé du mot. Il eut quelques vues justes. Il voulut, par exemple, donner de l'unité au gouvernement en plaçant l'autorité dans le Conseil, il fit adopter le double projet de la sommation adressée à l'Angleterre et de l'attaque de Mahon, il conseilla de mettre l'électeur de Saxe en état de défendre son électorat contre Frédéric; mais, d'un autre côté, il n'ouvrit les yeux sur l'alliance de l'Angleterre avec le roi de Prusse que lorsque celui-ci eut communiqué le traité à l'ambassadeur de France et il se persuada que la Prusse pouvait accéder au traité de neutralité entre la France et l'Autriche et que la paix continentale serait ainsi assurée. Ses lettres à Choiseul sont lamentables. De plus capables n'eussent pas mieux réussi, croyons-nous, à faire accepter par le roi et la favorite les réformes et les mesures nécessaires pour arrêter le cours de nos revers, mais un ministre fait pour les grandes affaires aurait envisagé notre situation avec plus de sang-froid et d'énergie et n'aurait pas trouvé le temps d'écrire des lettres dont la prolixité trahit l'homme de plume égaré dans la politique.

Tandis que les documents réunis par M. F. Masson nous montrent un homme dont le mérite n'égala pas la fortune, on trouve dans l'ouvrage de M. de Loménie[2] un personnage auquel les circonstances

1. En constatant les soins donnés par M. Masson à sa publication, il est bien entendu que nous n'approuvons ni le mauvais ton ni le style incorrect de son introduction.

2. *Les Mirabeau; nouvelles études sur la société française au* XVIIIe *siècle.* 2 vol in-8°. Dentu.

ont refusé un théâtre digne de ses talents. Ce n'est pas que la carrière du bailli de Mirabeau se soit écoulée dans l'obscurité, puisqu'il a été gouverneur de la Guadeloupe et général des galères de l'ordre de Malte; mais le portrait qu'en trace M. de Loménie d'après sa correspondance avec son frère, le marquis de Mirabeau, fait regretter qu'il ne se soit pas élevé plus haut encore et qu'il n'ait pas été appelé à relever notre marine, à défendre nos colonies. C'est assurément la figure la plus attachante de cette galerie de portraits, qui comprend encore Jean-Antoine de Mirabeau et Françoise de Castellane, sa femme, le comte Louis-Alexandre et enfin le marquis, si connu sous le nom de l'*Ami des hommes*. En racontant la vie de celui-ci, M. de Loménie s'est attaché plus encore à bien faire connaître le temps et le milieu où il a vécu. Ici ce n'est plus à un homme d'action comme le bailli qu'il avait affaire, c'est à un penseur qui a jugé les institutions de son temps avec une singulière indépendance, qui a devancé le nôtre sur certaines questions, qui a été l'apôtre, d'abord populaire, oublié ensuite, de la secte des physiocrates. Comment faire l'histoire de ses idées sans faire connaître le régime social et politique qui avait prêté à ses critiques, sans exposer les principes de son école? Aussi M. de Loménie n'a pas hésité, à propos du *Testament politique* du marquis, à aller chercher dans les feudistes du temps une idée juste de la condition de la propriété au XVIIIe siècle, et le mémoire sur l'*Utilité des États provinciaux* l'a amené à exposer l'administration provinciale de la France. Il a également cherché à se rendre compte des doctrines des physiocrates, et il a poussé l'analyse de ces doctrines assez loin pour en faire ressortir la portée, la justesse et l'exagération, leur influence sur la Révolution, leur parenté avec certains systèmes socialistes de nos jours. En parlant du triomphe que le ministère de Turgot semblait promettre à ces doctrines, il a indiqué les dissidences du ministre et de l'*Ami des hommes* et il a bien discerné la prise que Turgot offrait à ses ennemis par le tour abstrait de son esprit, par le défaut de souplesse de son caractère. Nous sommes loin d'avoir énuméré tous les points de contact de ces biographies avec l'histoire des mœurs, des institutions et des idées, nous n'avons surtout pas fait sentir le charme qu'elles doivent à la méthode précise et minutieuse de l'auteur. Nous en avons dit assez cependant pour faire comprendre combien de jours elles ouvrent sur la société du XVIIIe siècle, combien elles nous aident à pénétrer plus avant dans l'intimité d'une époque si différente de la nôtre, quoique moins d'un siècle nous en sépare. Espérons que la seconde partie de l'ouvrage, consacrée

au grand tribun, sera bientôt mise en état de paraître devant le public.

L'ouvrage de M. de Loménie s'arrête au seuil de la Révolution; M. Louis Courajod nous transporte en pleine agitation révolutionnaire par une publication[1] qui apporte de nouveaux documents au débat dont le vandalisme de la Révolution est depuis longtemps le sujet. C'est dans une introduction au journal d'Alexandre Lenoir que M. Courajod aborde la question. C'est donc seulement du sort des œuvres d'art pendant la Révolution qu'il avait à s'occuper. Écrite avec verve et avec un enthousiasme sincère, pleine de documents inédits et piquants, son étude montre que l'ancien régime avait conçu le projet d'un musée public des beaux-arts, que le nombre des objets d'art mutilés ou détruits fut considérable, que le Conservatoire du Louvre pactisa avec les passions du temps et obéit à des vues étroites, enfin que la Révolution laissa échapper l'occasion de créer avec tous les objets provenant des palais et des églises un admirable musée. Et pourtant, si minutieuse que soit cette étude, elle laisse deviner, plus qu'elle ne la précise, l'étendue des pertes que la Révolution fit subir à l'art national et plus spécialement à la sculpture; un inventaire des objets détruits ou mutilés pourra seul nous donner une idée exacte de ce que le fanatisme et l'ignorance ont ravi à notre admiration, et l'on comprend qu'il faudra de longues années et le concours de bien des savants pour dresser cet inventaire. L'auteur, qui donne des preuves de son impartialité, aurait pu la rendre plus manifeste encore en faisant cette simple remarque que l'ancien régime ne s'était pas montré plus respectueux que la Révolution pour les œuvres du passé, et que l'éclectisme, qui nous fait admirer et conserver les productions des époques et des arts les plus différents, est un sentiment tout moderne, dont l'origine ne remonte guère au delà de cinquante ans.

M. Saint-René Taillandier comprend l'histoire autrement que M. Courajod. Il l'aborde moins avec la pensée de découvrir du nouveau que pour y trouver la matière de développements littéraires. Pour reconnaître l'intention de l'auteur en écrivant son livre sur le roi Léopold et la reine Victoria (2 vol. in-8°, Hachette), il suffirait de jeter les yeux sur la table des matières; comment, en effet, serait-il possible de remplir un cadre aussi étendu à l'aide de recherches originales? Aussi l'auteur s'est-il contenté de se servir

1. *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français.* Champion. Le 1er vol. seul a paru.

des souvenirs du baron de Stockmar, dont il a beaucoup exagéré l'importance, et de quelques autres publications étrangères, pour composer un ouvrage intéressant, mais souvent fatigant par la prétention du style.

L'ouvrage de M. Jules Simon[1] ne se recommande pas non plus par la nouveauté, mais on aurait tort d'en conclure qu'il est inutile. Les événements les plus récents sont ceux dont on oublie le mieux la filiation et le caractère, parce qu'ils manquent de perspective et qu'on ne peut les embrasser dans leur ensemble. Le récit de ces événements est surtout utile lorsqu'il est fait avec l'équité et la sérénité dont fait preuve l'auteur, malgré toutes les raisons qui justifieraient chez lui quelque amertume. Sa tendance à expliquer les grands événements par des causes générales, à diminuer l'influence des accidents et des individus, se serait heurtée, il n'y a pas plus d'un an, à cette fureur de récrimination qui s'était emparée du public; elle a aujourd'hui plus de chances d'être accueillie et de faire prévaloir une appréciation plus saine des causes de nos malheurs. Enfin un homme qui a joué un rôle aussi important que l'auteur a beau s'imposer une grande discrétion, son livre contient toujours certaines révélations, il possède toujours une autorité qu'on ne pourrait trouver dans celui d'un simple spectateur des événements. C'est ainsi que le récit du conflit entre le gouvernement de la Défense nationale et la délégation de Bordeaux est une page de mémoires personnels et devra être pris en grande considération par l'histoire.

Si l'ouvrage de M. J. Simon est loin de satisfaire notre curiosité, cela tient aux réticences que comporte l'histoire contemporaine. En entreprenant le premier de donner au public français l'*Histoire des États-Unis d'Amérique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (2 vol. in-8°, Didier), ce qui assurément était une tentative utile et louable, M. Frederick Nolte n'était pas gêné par les mêmes entraves, et c'est bien sa faute si le précis qu'il vient de publier est sec, superficiel et sans vues. Qu'on interroge ce livre sur la population primitive de l'Amérique du Nord, sur les découvertes des Scandinaves, sur la colonisation européenne, sur la constitution de la grande république, sur le programme des partis, sur le sens des luttes politiques, on n'en tirera aucune réponse satisfaisante. Par exemple, quels étaient les principes du parti fédéraliste et du parti républicain, que M. Nolte appelle aussi démocratique, et pourquoi ces deux dernières désignations, d'abord synonymes, servirent-elles, au contraire, dans la suite, à distinguer les deux

1. *Le gouvernement de M. Thiers* (8 février 1871 — 24 mai 1873). 2 vol. in-8°. Calmann-Lévy.

partis opposés qui jusqu'à ces derniers temps se sont disputé le pouvoir? L'auteur ne le dit pas. Il n'indique pas non plus la différence de l'*état* et du *territoire*, il ne met pas nettement en lumière les origines de la guerre de sécession, il ne fait pas ressortir le caractère nouveau de cette guerre au point de vue stratégique, enfin il laisse dans l'ombre les côtés intéressants et importants du sujet.

G. Fagniez.

ALSACE.

Des considérations multiples et qu'il serait d'autant plus inutile de développer ici que chacun les devine, m'ont empêché jusqu'à ce jour de rédiger un compte-rendu annuel des travaux, publiés soit en Alsace, soit au dehors, et relatifs à l'histoire de cette province. Cédant aux instances de la direction de cette *Revue*, je me suis décidé cependant à entreprendre cette tâche dans l'espoir qu'on voudra bien ne chercher ici que des jugements strictement scientifiques et complètement étrangers à toute autre inspiration qu'à celle de l'amour de la vérité.

Pour cette première chronique nous demandons la permission de revenir un peu en arrière, les deux dernières années ayant vu paraître quelques travaux d'un mérite exceptionnel, qu'il est juste de mentionner dans la *Revue* puisqu'elle existait déjà quand ils ont vu le jour. Nous procéderons par ordre chronologique, parlant d'abord des travaux relatifs à l'histoire générale, puis de ceux qui se rapportent aux différentes périodes historiques, réservant pour la fin les monographies purement locales et les ouvrages qui se rapportent aux sciences auxiliaires de l'histoire.

Nous avons à mentionner d'abord l'*Histoire politique et religieuse de l'Alsace*, par M. Sitzmann. Assurément la rédaction d'une histoire abrégée d'Alsace serait bien désirable. On est presque honteux de constater que pendant les deux siècles et demi d'une vie commune de la France et de l'Alsace, on n'a rien publié en français sur l'histoire générale de cette province, si ce n'est l'*Histoire d'Alsace*, du P. Laguille, qui date des commencements du XVIIIe siècle, et quelques résumés médiocres qui remontent à plus de quarante ans. Mais ce ne sont pas des manuels rédigés sans savoir suffisant et dans un esprit clérical aussi prononcé que celui de M. Sitzmann, qui pourront être utiles à grand'chose. Il faussera le jugement de ceux qui auront la naïveté de le lire en toute confiance et ne donnera qu'une idée tout

à fait incomplète de l'histoire d'Alsace à celui qui, sans s'arrêter à l'esprit du livre, y chercherait uniquement des faits[1].

La période celtique et romaine n'est représentée par aucun ouvrage, et nous n'en avons presque point à mentionner pour le moyen-âge lui-même. Il faut descendre jusqu'au XIe siècle pour rencontrer le travail de M. l'abbé Delarc sur *saint Léon IX et son temps*. L'auteur a entrepris de nous donner la biographie du seul Alsacien qui ait occupé le Saint-Siége. M. l'abbé Hunckler, Alsacien lui-même, avait publié déjà sur le même sujet un ouvrage, paru à Mayence, en 1851. M. Delarc a largement puisé dans le travail de son devancier, tout en faisant preuve d'ailleurs d'une connaissance complète des sources. Il les paraphrase peut-être avec trop peu de critique, et, sans s'arrêter à combattre sa conception du moyen-âge tout entier, on peut lui reprocher certaines erreurs graves de détail et une admiration trop prononcée pour son héros[2].

On peut mentionner à la suite de ce travail deux études où l'histoire proprement dite se combine avec celle du droit. La monographie de M. G. Winter sur l'*Histoire du conseil communal de Strasbourg* retrace les commencements de l'organisation municipale de cette ville, se dégageant lentement des liens de la juridiction épiscopale, jusqu'au moment où la victoire remportée par les Strasbourgeois sur l'évêque Walther de Geroldseck à Hausbergen (1261) les émancipe de cette tutelle gênante. C'est un travail de débutant, un peu embrouillé dans ses raisonnements grâce à la polémique continuelle contre ses prédécesseurs, qu'il réfute d'ailleurs presque partout avec raison[3]. Le volume de M. X. Mossmann sur *le développement de la constitution municipale de Colmar* se distingue par les qualités que l'on retrouve dans tous les travaux de l'érudit archiviste de Colmar, la sûreté des informations, l'impartialité des jugements, la recherche consciencieuse de la vérité scientifique. Il nous présente ici un intéressant chapitre de l'histoire du droit municipal au moyen âge, suivant pas à pas, sur les documents de ses archives, le développement constitutionnel dans la métropole de la Haute-Alsace[4].

1. *Histoire politique et religieuse de l'Alsace*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par E. F. Sitzmann. Nancy, Berger-Levrault, 1878, 182 pages in-12.

2. *Un pape alsacien*. Essai historique sur saint Léon IX et son temps, par l'abbé Delarc. Paris, Plon, 1876, VIII, 525 p. in-8°.

3. *Geschichte des Rathes in Strassburg* von seinen ersten Spuren bis zum Statut von 1263, von Georg Winter. Breslau, Kœbner, 1878, 92 p. in-8°.

4. *Étude sur le développement de la constitution municipale de Colmar*, par X. Mossmann. Colmar, Barth, 1878, 175 p. in-8°.

Le volume de M. Loeper sur *la navigation rhénane et la batellerie strasbourgeoise* peut se rattacher également à l'histoire du moyen âge, bien qu'il en dépasse le cadre pour rentrer aussi dans celle des temps modernes. C'est le travail estimable d'un auteur connu déjà par un autre ouvrage sur l'histoire des voies de communication en Alsace. Il a réuni d'une façon consciencieuse tous les renseignements donnés par des auteurs antérieurs sur l'histoire du commerce fluvial de Strasbourg, si florissant jadis, et y a joint de nombreux documents inédits, tirés des archives de Strasbourg. Ce n'est pas précisément un ouvrage très bien rédigé, mais il fournit des renseignements nouveaux et n'affiche aucune prétention littéraire[1]. Pour épuiser la série des travaux relatifs au moyen âge, nous n'avons plus qu'à mentionner trois mémoires de M. Charles Schmidt, le savant historien de l'Eglise, dont les études se sont portées de préférence, depuis quelques années, sur l'histoire littéraire et l'archéologie de l'Alsace. L'un de ces mémoires est relatif à *la léproserie de Strasbourg*, à sa création, son organisation, son histoire, jusqu'à sa suppression en 1678[2]. Le second s'occupe des *filigranes des papiers employés à Strasbourg de 1343 à 1525*, et reproduit une foule de marques, relevées dans des manuscrits et des incunables strasbourgeois; elles permettront sans doute de fixer la date ou le lieu d'impression de plus d'un volume ou document d'archives dont l'âge ou la provenance sont encore débattus[3]. La troisième notice enfin réunit tout ce qu'a pu trouver l'auteur sur les *livres et bibliothèques à Strasbourg au moyen âge*. Ce sont des renseignements puisés aux archives de Saint-Thomas ou à celles de la ville et qui forment un mémoire d'une érudition solide, comme tout ce qui sort de la plume du savant théologien[4].

L'ouvrage de M. l'abbé Dacheux sur *Geyler de Kaysersberg* nous amène sur la frontière qui sépare le moyen âge des temps modernes. Cette biographie du célèbre prédicateur strasbourgeois de la fin du xve siècle est un travail considérable, basé sur de longues recherches et d'un auteur familiarisé d'ancienne date avec tous les côtés de son sujet. M. Dacheux a retracé dans son ouvrage avec une fidélité scru-

1. *Die Rheinschiffahrt Strassburgs* in früherer Zeit und die Strassburger Schiffleutzunft, von C. Loeper. Strassburg, Trübner, 1877, VIII, 310 p. in-12.

2. *Notice sur l'église Rouge et la léproserie de Strasbourg*, par Ch. Schmidt. Strasbourg, Schultz, 1878, 36 p. in-8°.

3. *Mémoire sur les filigranes de papier employés à Strasbourg* de 1343 à 1525, par Ch. Schmidt. Mulhouse, Bader, 1877, 36 p. in-8° avec planches.

4. *Livres et bibliothèques à Strasbourg au moyen âge*, par Ch. Schmidt. Mulhouse, Bader, 1877, 49 p. in-8°.

puleuse et beaucoup d'esprit critique le tableau de l'Eglise et de la société de Strasbourg à cette époque. Tout en appuyant surtout sur le fait que Geyler n'est point, comme on l'a répété jusqu'ici, l'un des précurseurs des idées réformatrices du XVIe siècle, l'auteur a renouvelé sur bien des points la biographie du populaire curé de la cathédrale et son travail remplacera désormais ceux de Riegger, d'Ammon et de ses autres prédécesseurs[1].

Quinze ans après la mort de Geyler, un de ses successeurs, Mathieu Zell, annonçait dans sa chaire même les doctrines de Luther. C'est une biographie de ce premier des réformateurs strasbourgeois que nous offre M. Alfred Erichson, avantageusement connu déjà par quelques monographies sur l'histoire ecclésiastique d'Alsace. M. Erichson a su renouveler un sujet déjà souvent traité, en puisant dans nos archives et des collections particulières plusieurs documents importants oubliés ou négligés avant lui[2]. A l'histoire de la réforme à Strasbourg se rattache également l'étude de M. Paillard sur *le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin comme ministre de l'Église réformée française de Strasbourg*. On ne connaissait guère jusqu'ici le martyr de Tournay que par le *Martyrologue* de Crespin. Les recherches de M. Paillard dans les archives de Belgique nous ont appris sur les derniers jours de Brully une infinité de détails nouveaux[3].

Tout n'est pas aussi nouveau dans le récit que fait M. Rocholl de l'*introduction de la Réforme à Colmar*. Au dernier siècle déjà, l'un des amis de Gœthe à l'Université de Strasbourg, François Lerse avait traité le sujet. De nos jours MM. Mossmann et l'abbé Hanauer l'avaient repris à des points de vue très divers en s'appuyant sur les documents conservés aux archives de la ville. C'est à l'aide de ces mêmes pièces que l'aumônier protestant de la garnison de Colmar a rédigé son ouvrage, en donnant plus de développement à certains épisodes, mais sans y ajouter rien d'essentiellement inconnu[4].

Une monographie plus modeste a été consacrée par M. Bresch au

1. *Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle*, Jean Geyler de Kaysersberg (1478-1510). Etude sur sa vie et son temps par l'abbé Dacheux. Paris, Delagrave, 1876, 583 p. et XCV p. in-8°.

2. *Matthæus Zell der erste elsæssische Reformator* und evangelische Pfarrer in Strassburg, von A. Erichson. Strassburg, Heitz, 1878, 66 p. in-12.

3. *Le procès de Pierre Brully*, successeur de Calvin comme ministre de l'Eglise réformée française de Strasbourg, par Ch. Paillard. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1878, VII, 173 p. in-8°.

4. *Die Einführung der Reformation in der ehemaligen freien Reichstadt Colmar*, von H. Rocholl. Colmar, Lang, 1876, XIII, 248 p. in-8°.

passé religieux et politique des villages de Berstett, Olwisheim et Eckwersheim[1], trois modestes paroisses protestantes de la Basse-Alsace, dont aucun événement bien marquant n'a illustré l'histoire. Le principal mérite de cet opuscule est de montrer par un exemple combien de matériaux l'on pourrait trouver encore dans les archives paroissiales de localités si insignifiantes, pour retracer en détail l'état intellectuel, social et moral des classes rurales d'Alsace au XVIe et au XVIIe siècle.

On me pardonnera si la marche chronologique de ce compte-rendu m'oblige à me citer moi-même. La *Description de la guerre des évêques en* 1592 est une chronique inédite strasbourgeoise, tirée des archives de Saint-Thomas, et racontant la lutte entamée en 1592 entre le cardinal Charles de Lorraine et le margrave Jean-George de Brandebourg pour le siège épiscopal de Strasbourg. Une série de documents inédits empruntés aux archives municipales sert à illustrer le récit de cette lutte désastreuse pour l'Alsace et surtout pour Strasbourg qui prit fait et cause pour le candidat protestant finalement évincé[2].

La *Description du siège et de la prise de Colmar* nous conduit à l'époque de la guerre de Trente-Ans. C'est une chronique colmarienne éditée par M. Julien Sée, un ancien compatriote qui conserve à Paris le goût de l'histoire locale et la cultive avec succès. Le présent volume est le sixième déjà qu'il consacre à la publication de textes inédits depuis bientôt six ans. Il nous raconte l'occupation de Colmar par les Suédois de Gustave Horn en 1632. Ce n'est pas précisément un texte inédit, car en 1857 M. Liblin le publiait en un tirage restreint, en l'attribuant à un certain Rapp, qui n'en est pas l'auteur. M. Sée a révisé le texte sur un meilleur manuscrit et y ajoute une introduction explicative[3].

A la guerre de Trente-Ans, mais à sa période finale, se rattache également l'opuscule de M. Kirchner sur l'*Alsace en* 1648. C'est un travail géographique autant qu'historique, accompagné d'une carte, sur la distribution des seigneuries et terres de la province au moment de la signature des traités de Westphalie. Il y a trente ans déjà que M. le comte Hallez-Claparède dressait une carte analogue, mais elle

1. *Aus der Kirchlichen Vergangenheit der drei elsæssischen Dœrfer Berstett, Olwisheim und Eckwersheim.* Strassburg, Heitz, 1878, 105 p. in-12.

2. *Die Beschreibung des Bischœflichen Krieges anno* 1592. Eine Strassburger Chronik mit ungedruckten Beilagen, herausgegeben von Rud. Reuss. Strassburg, Treuttel u. Würtz, 1878, XIV, 160 p. in-8°.

3. Julien Sée, *Les Chroniques d'Alsace. Beschreibung der Belagerung und Einnehmung der Statt Colmar.* Colmar, Jung, 1878, XIII, 60 p. in-8°.

laissait beaucoup à désirer. Plus récemment M. Kiepert en publiait une autre, exacte comme on pouvait l'attendre du célèbre cartographe de Berlin, mais tellement surchargée de noms et de couleurs et de dimensions si restreintes qu'elle était incommode pour l'usage. La carte de M. Kirchner, qui a pour base la carte de l'état-major français, est nette et de plus fort agréable à l'œil; elle n'a qu'un défaut, celui de ne pas marquer les différences du terrain. Bien que le texte explicatif puisse subir quelques rectifications de détail, c'est, dans son ensemble, un bon travail, qui mérite d'être loué, si l'on fait abstraction de la manifestation trop marquée des sentiments politiques de l'auteur[1].

Avec la *Biographie d'Antoine Schott*, nous entrons dans la période des conquêtes de Louis XIV et de ses guerres en Alsace. Cette plaquette renferme la nécrologie d'un diplomate colmarien d'alors, délégué de sa ville natale à la diète de Ratisbonne, et mort dans cette ville en 1684, au service de l'électeur de Saxe, quand le roi de France eut fait occuper Colmar en 1673. C'est à M. X. Mossmann, l'archiviste de Colmar, que nous devons la réimpression fidèle de l'éloge funèbre de Schott[2].

A la même époque se rapporte le travail de M. Rocholl sur *les campagnes du Grand Électeur en Alsace*[3]. Nous avons déjà nommé M. Rocholl à propos de son ouvrage sur la Réforme à Colmar. Il a été moins bien inspiré dans son étude sur la campagne de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume III, en Alsace et sa lutte malheureuse contre Turenne. Son récit est fortement imprégné de tendances qui ne sont pas du domaine scientifique. Il a tiré sans doute quelques documents nouveaux des archives colmariennes, mais on fera bien de contrôler son récit, tant au point de vue militaire, sur lequel il nous paraît peu compétent, qu'à celui de la politique générale, par d'autres travaux. Nous ne nommerons ici que le grand ouvrage de Beaurain et le mémoire du regretté Ch. Gérard sur la *bataille de Türckheim*, dont une édition nouvelle parut, il y a quelques années.

M. Rocholl a publié en outre dans la *Zeitschrift für preussische Geschichte* une notice assez étendue sur un curieux pamphlet allemand contemporain, relatif à cette même campagne d'Alsace, et il

1. *Das Elsass im Jahre* 1648, ein Beitrag zur Territorialgeschichte von Dr Moritz Kirchner. Duisburg, Raske, 1878, 40 p. in-4° avec carte.

2. *Anton Schott*, Leben eines Colmarer's aus dem XVII. Jahrhundert. Colmar, Jung, 1878, 29 p. in-12.

3. *Der grosse Kurfürst von Brandenburg im Elsass*, 1674-1675. Ein Geschichtsbild von H. Rocholl. Strassburg, Trübner, 1877, 98 p. in-8°.

en donne d'assez longs extraits. Il a été fait un tirage à part de ce mémoire, mais à un petit nombre d'exemplaires seulement[1].

Le *Mémorial de Reisseissen*, ou les notes historiques, rédigées de 1667 à 1710 par François Reisseissen, ammeister de la ville libre de Strasbourg, étaient signalées depuis longtemps par les érudits locaux comme un document des plus intéressants pour l'histoire strasbourgeoise dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Nous avons publié ces mémoires sur l'original même, en joignant au texte des éclaircissements nombreux tirés des procès-verbaux du magistrat de la ville. C'est le premier récit contemporain qui nous permette de nous faire une idée de la physionomie de Strasbourg dans les années qui précédèrent et suivirent la capitulation de Strasbourg[2].

L'histoire de la reddition elle-même de Strasbourg a trouvé en M. Legrelle un nouveau narrateur. Elle avait été écrite en 1841 par la plume sobre et concise de M. Coste, après de longues recherches aux dépôts publics de la province et de Paris, et particulièrement aux archives du ministère de la guerre. Le livre de M. Legrelle, infiniment plus volumineux, ne vient pas ajouter cependant grand'chose à ce que nous savions déjà. Il a plus largement puisé dans les dépôts de Paris, sans en tirer rien d'essentiel. Quant à examiner les archives de Strasbourg, où il aurait pu trouver des matériaux inédits précieux — elles n'étaient pas encore classées quand Coste écrivit son livre — il s'est gardé d'y venir, déclarant solennellement qu'elles avaient été brûlées. Une pareille légèreté dispose mal en faveur d'un écrivain. L'introduction, hors de proportions avec le reste de l'ouvrage, est empruntée presque exclusivement aux sommaires des *Documents tirés des Archives de Strasbourg*, publiés par Kentzinger en 1818 et en 1819. Elle est riche d'ailleurs en inexactitudes et en erreurs de tout genre. Trop souvent aussi le style est celui d'un feuilletoniste et non d'un historien, et les traits politiques dont l'auteur agrémente son travail donneront une prise facile à des récriminations en sens contraire, sans utilité pour la science sérieuse[3].

La première moitié du XVIIIe siècle n'est représentée que par un seul ouvrage, les *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace*, de 1716 à 1724, et publiées par M. Louis Spach,

1. *Der Gœtterbote Mercur über die Brandenburgische Campagne im Elsass*, von H. Rocholl. Berlin, Mittler, 1878, in-8°.

2. *Strassburgische Chronik von* 1667-1710. Memorial des Ammeister's Franciscus Reisseissen, herausgegeben von Rudolf Reuss. Strassburg, Schmidt (Bull), 1877, XVIII, 224 p. in-8°.

3. *Louis XIV et Strasbourg d'après des documents officiels et inédits*, par A. Legrelle. Gand, Snœck-Ducaju, 1878, 252 p. in-8°.

archiviste en chef de la Basse-Alsace, et le doyen des historiens de la province. Il y a plus de dix ans, M. Spach eut l'occasion d'acquérir pour les archives du Bas-Rhin plusieurs volumes in-folio de papiers ayant appartenu jadis à l'intendant nommé plus haut et perdus, on ne sait comment, dans l'étude d'un notaire provençal. De ces papiers M. Spach vient de tirer un choix de documents plus particulièrement intéressants, la correspondance officielle adressée par d'Angervilliers à différents ministres et personnages influents sous la Régence. Les renseignements qu'on y trouve sur le rôle et les allures de l'administration française en Alsace, où tant de territoires appartenaient encore à des princes étrangers, sont d'autant plus intéressants que ces données sont plus rares. Aucune période de l'histoire d'Alsace n'a été moins explorée que le XVIIIe siècle, et l'ouvrage de M. Spach nous permet de nous faire une idée plus exacte des hommes et des choses de ce temps[1].

Pour être absolument complet l'on peut mentionner encore une petite plaquette renfermant l'histoire tragi-comique d'un Alsacien de Ribeauvillé, nommé Balthasar Schæffer, successivement soldat au service de Louis XIV, moine augustin à Colmar et à Erfurt, apostat à Weimar et maître de danse à Tubingue. L'autobiographie dont est tirée cette esquisse nous présente un tableau plus curieux que réjouissant du peu de liberté religieuse qui régnait encore en Alsace sous la monarchie des Bourbons[2].

Le travail de M. Krug-Basse sur l'*Alsace avant* 1789 nous transporte aux abords de la Révolution. Nous accueillerons avec reconnaissance l'ouvrage du président du tribunal de Bergerac, qui, dans un nombre de pages restreint, nous retrace le tableau des anciennes institutions politiques, administratives, judiciaires et ecclésiastiques de la province sous l'ancien régime. Depuis les excellents *Almanachs de la province d'Alsace*, publiés de 1781 à 1792 par le professeur Oberlin de Strasbourg, la littérature alsatique n'avait plus rien produit de ce genre. Malheureusement de pareils travaux ne peuvent guère s'improviser loin des dépôts publics, avec des secours littéraires restreints. Aussi les érudits locaux ont-ils signalé déjà dans cet ouvrage un certain nombre d'erreurs graves et surtout des lacunes[3].

1. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, intendant d'Alsace de 1716 à 1724, publiées par l'archiviste de la Basse-Alsace. Strasbourg, Schultz, 1878, 164 p. in-8°.

2. *Soldat, moine et maître de danse*, ou Mémoires d'un Alsacien au XVIIIe s., par Rodolphe Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1878, 46 p. in-12.

3. *L'Alsace avant* 1789 ou état de ses institutions provinciales et locales, etc., par J. Krug-Basse. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877, 361 p. in-8°.

que du clergé catholique d'Alsace, bien qu'on ait emprisonné, chassé, guillotiné tout aussi bien les ministres protestants de la province. Le livre lui-même est intéressant et renferme des détails peu connus, mais il est écrit d'un style violent et emporté et l'auteur est aveuglé sans cesse par l'esprit de parti. C'est ainsi qu'après s'être moqué pendant une page du calendrier républicain, M. Winterer s'écrie : « C'est là tout ce que la Convention sut produire ! » De pareils ouvrages peuvent surexciter la haine des dévots contre les égarements révolutionnaires, ils ne sauraient satisfaire un historien sérieux[1].

Nous rencontrons ici un autre volume de M. Julien Sée que nous avons déjà nommé plus haut. La *Chronique de Dominique Schmutz* nous donne le texte allemand du journal d'un brave artisan de Colmar qui, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle et surtout pendant l'ère révolutionnaire, s'est astreint à noter au jour le jour les événements qui se passaient autour de lui. Une traduction française en avait paru, il y a quelques années déjà, dans la *Revue d'Alsace* par les soins de M. Liblin. Naïf et crédule, ennemi juré de quiconque touche au trône et à l'autel — surtout à l'autel — Dominique Schmutz est un témoin qu'il ne faut consulter qu'avec défiance, mais qui nous intéresse parce qu'il exprime les idées contre-révolutionnaires d'une bonne partie des habitants de l'Alsace d'alors[2].

C'est encore à la période révolutionnaire que se rattache la *Vie de Kléber* du général Pajol. Cette vie a été racontée souvent déjà, soit immédiatement après sa mort par Lubert d'Héricourt, soit plus tard, au retour de ses cendres en France ou lors de l'érection de la statue de Kléber à Strasbourg. Cependant nous n'avions pas encore de biographie digne de cet enfant de l'Alsace, et le volume du général Pajol est venu combler une véritable lacune. Il a trouvé dans ses papiers de famille les documents nécessaires pour écrire en détail la vie du défenseur de Mayence et de l'Egypte, et pour faire connaître et aimer l'homme à côté du soldat[3].

L'histoire du XIXe siècle est à peine représentée cette fois. Nous n'avons à nommer que l'étude de M. Courvoisier sur *les lettres françaises en Alsace depuis la Restauration,* qui rentre par un côté dans l'histoire de la civilisation en Alsace et mérite d'être signalée comme le premier et consciencieux tableau de la vie intellectuelle de notre

1. *La persécution religieuse en Alsace pendant la grande Révolution* de 1789 à 1801, par l'abbé L. Winterer. Rixheim, Sutter, 1876, 308 p. in-12.

2. *Les Chroniques d'Alsace. Dominicus Schmutz*, Hausbuch eines Bürgers von Colmar, herausgegeben von Julien Sée. Colmar, Jung, 1878, XI, 234 p. in-8°.

3. *Kléber, sa vie, sa correspondance,* par le général Pajol. Paris, F. Didot, 1877, XI, 495 p. in-8°.

province pendant les soixante dernières années. Quelques erreurs de jugement, quelques fautes matérielles étaient inévitables chez un auteur trop jeune pour avoir suivi cette vie par lui-même. Ce qui manque surtout pour compléter le travail de M. Courvoisier, c'est un chapitre sur les écrivains de langue française, natifs d'Alsace, mais qui ont écrit loin de la terre natale. C'est une lacune à combler par l'auteur quand il révisera son intéressante esquisse[1].

Nous touchons aux limites chronologiques extrêmes de ce compte-rendu, en parlant de deux ouvrages relatifs à la guerre de 1870-1871. Le premier est le récit du *Siège de Strasbourg* par M. Wagner. Ce travail, rédigé par ordre supérieur, sur les papiers officiels de l'armée assiégeante, sur les archives de la place et les papiers du général Uhrich, est avant tout un ouvrage technique, intéressant surtout les militaires. Mais on y trouvera bien des détails inconnus, même sur ce qui se passait en ville, que nous, assiégés, nous ignorions tout à fait. Le livre est écrit d'ailleurs avec toute l'impartialité que l'on peut raisonnablement attendre d'un militaire ennemi. Il est accompagné d'une série de cartes détaillées, illustrant les travaux du siège, et comme la plupart des relations de ce siège répandues en France sont sorties de la plume des défenseurs de la cité, il serait désirable que le travail de l'officier prussien fût traduit ou du moins résumé en français[2].

Le second est un travail analogue, relatif au siège de Belfort, également rédigé sur les pièces officielles, par M. Castenholz, officier supérieur de l'artillerie allemande. Il est moins intéressant que l'ouvrage de M. Wagner, puisqu'il est plus hérissé encore de détails techniques, qui ne peuvent guère intéresser que les hommes du métier. C'est, à vrai dire, un journal de l'activité quotidienne du génie et de l'artillerie de siège, d'une lecture fatigante pour un lecteur ordinaire. Mais il sera certainement utile aux militaires et servira, pour sa part, à contrôler les nombreux récits, français et allemands, que nous possédons déjà sur l'honorable défense de la forteresse alsacienne[3].

Nous passons aux quelques monographies locales qui ne pouvaient s'encadrer dans le cadre chronologique suivi jusqu'ici. Nous signalerons avant tout l'ouvrage posthume de M. Lehmann, pasteur à Nussdorf dans le Palatinat et l'un des connaisseurs les plus érudits de

1. *Les lettres françaises en Alsace depuis la Restauration*, par Albert Courvoisier. Strasbourg, Schultz, 1877, 46 p. in-4°.

2. *Geschichte der Belagerung von Strassburg im Jahre* 1870, von Reinhold Wagner, Berlin, Schneider, 1876-1878, XXIX, 834, 203 p. in-8°. Atlas.

3. *Die Belagerung von Belfort im Jahre* 1870-1871, von A. Castenholz. Berlin, Voss, 1875-1878, 124, 138, 243, 233 p. in-8°. Cartes.

l'histoire de la Basse-Alsace. Son *Histoire du comté de Hanau-Lichtenberg* est entre les mains de tous ceux qui s'occupent du passé de la province. Il avait le projet de faire un travail d'ensemble sur les seigneuries de l'Alsace septentrionale, mais la mort l'enleva naguère au milieu de ses études. Une main amie vient de publier sous le titre de *Treize châteaux de la Basse-Alsace* les fragments inachevés, retrouvés dans ses papiers. On y trouvera, sous une forme naturellement peu soignée, bien des détails nouveaux sur Niederbronn, Oberbronn, Fleckenstein, Wasenburg et plusieurs autres castels célèbres dans l'histoire d'Alsace au moyen âge, tirés pour la plupart des archives de Strasbourg, de Spire et de Deux-Ponts[1].

M. Dagobert Fischer, maire de Saverne, publie depuis de longues années des monographies sur les localités alsaciennes ou lorraines situées à proximité de sa résidence, sur les deux versants des Vosges, en mettant à profit les archives départementales et celles de la ville administrée par lui. Il y en a bien déjà une quarantaine rédigées soit en français, soit en allemand, et leur nombre s'augmente sans cesse. La présente année a vu paraître trois de ces mémoires; le premier s'occupe de l'*ancienne seigneurie de Romanswiller*, dans le cercle actuel de Molsheim[2], la seconde de *la seigneurie d'Ochsenstein*[3], la troisième fait l'historique du *Saut du prince Charles et de la côte de Saverne*[4]. Nous ne séparerons pas de ces monographies le travail de M. Liblin sur le seul point de l'Alsace resté français. Sous le titre de *Belfort et son territoire*, le directeur de la *Revue d'Alsace* a réuni tous les renseignements imprimés et même inédits qu'il a pu trouver sur la célèbre forteresse et les autres localités de cet ancien arrondissement du département du Haut-Rhin. C'est une compilation consciencieuse, historique et statistique à la fois, comme nous en devons déjà plusieurs au courageux directeur de la seule revue scientifique d'intérêt général qui se publie encore en français de ce côté des Vosges[5].

Pour terminer cette chronique, un peu longue déjà, il nous reste à parler de quelques travaux relatifs à l'histoire économique et à celle

1. *Dreizehn Burgen des Unter-Elsasses und Bad Niederbronn* nach historischen Urkunden von J. Georg. Lehmann. Strassburg, Trübner, 1878, IV, 243 p. in-12.

2. *Die ehemalige Herrschaft Romansweiler und Cossweiler* im Kreise Molsheim, von Dagobert Fischer. Zabern, Fuchs, 1878, 47 p. in-12.

3. *Ochsenstein, les châteaux et la seigneurie*, étude historique par Dagobert Fischer. Saverne, Fuchs, 1878, 64 p. in-12.

4. *Le rocher du Saut du prince Charles et la côte de Saverne*. Saverne, Fuchs, 1878, 58 p. in-12.

5. *Belfort et son territoire*, par Joseph Liblin. 2e édition. Mulhouse, Bader, 1877, XI, 296 p. in-8°, av. planches.

de l'histoire de la civilisation en Alsace. Il n'en est pas de plus important que celui de M. l'abbé Hanauer, intitulé *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. C'est le fruit de longues recherches dans nos archives départementales et communales. Le travail de M. Hanauer est d'autant plus méritoire qu'il est à peu près le premier à s'occuper de ces matières et le premier à vouloir les embrasser dans leur ensemble. Le premier volume, intitulé *Les monnaies*, embrasse l'histoire des ateliers monétaires et des mines d'Alsace, la fabrication des monnaies, l'énumération des types différents en usage chez nous aux différentes périodes de l'histoire. Le second volume, qui porte le sous-titre de *Denrées et salaires*, applique le *pouvoir* de l'argent à la vie matérielle de tous les jours. L'auteur y réunit le résultat de ses recherches sur la nourriture, le vêtement, le chauffage, l'éclairage, les salaires de nos ancêtres. Cet ouvrage, qu'on redressera peut-être pour certains détails, restera comme une mine de renseignements précieux pour tout ce qui tient à l'existence matérielle en Alsace, durant le moyen âge et jusqu'aux débuts du XIXe siècle[1].

C'est avec éloges aussi qu'il faut parler de l'*Ancienne Alsace à table* du regretté Charles Gérard. Avocat au barreau de Colmar, représentant du peuple en 1848, Gérard était l'un des travailleurs les plus sérieux que possédât l'histoire locale de notre province. Le présent ouvrage fut publié de 1853 à 1862 dans la *Revue d'Alsace*, puis tiré à part. L'auteur, émigré à Nancy, à la suite des événements de 1870, venait de mettre la dernière main à cette réimpression, quand il fut emporté par la nostalgie du pays natal. Sous une forme humoristique et légère, l'auteur a réuni et comme caché le fruit de longues et persévérantes études; mais, malgré son sourire jovial, sa science est de bon aloi. Tout ce qui de près ou de loin se rattache à l'histoire naturelle, la chasse, la pêche, la culture de la vigne, la gastronomie, les mœurs épulaires de l'Alsace, est réuni dans ces pages et traité d'une manière amusante et non moins approfondie[2].

Dans le domaine archéologique nous mentionnerons tout d'abord la seconde édition du *Dictionnaire historique et géographique du Haut-Rhin* de M. G. Stoffel, le bibliothécaire de la ville de Colmar. La première édition, publiée en 1869, faisait partie de la série de dictionnaires départementaux publiés sous les auspices du gouver-

1. *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, par M. l'abbé Hanauer. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1876-1878, XXIII, 595, XXXVI, 616 p. in-8°.

2. *L'ancienne Alsace à table*, étude historique et archéologique, par Ch. Gérard, 2e édit. Paris, Berger-Levrault, 1877, VI, 362 p. in-8°.

nement. M. Stoffel a repris et presque doublé les matériaux de son travail. C'est un vrai travail de bénédictin, dont les éléments sont empruntés à des milliers de documents inédits et qui fait honneur au zèle infatigable du savant modeste qui a su le mener à bonne fin[1].

La *Statistique archéologique et artistique de l'Alsace-Lorraine* est une publication officielle, et comme un inventaire de toutes les richesses de ce genre conservées dans la province, dressé par ordre de la présidence supérieure. Le travail a été confié à M. l'abbé Xavier Kraus, professeur d'archéologie chrétienne à l'Université de Strasbourg. Un seul volume a été publié jusqu'ici, consacré à la Basse-Alsace ou à l'ancien département du Bas-Rhin. S'aidant des monographies nombreuses existant déjà dans le *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace* et autre part, M. Kraus a dressé un manuel descriptif très utile pour les archéologues et les historiens. Certains points de détail ont été rectifiés déjà, d'autres le seront encore peut-être, mais dans son ensemble c'est un travail des plus intéressants et des plus consciencieux. Sur certains points, par exemple en ce qui concerne la cathédrale de Strasbourg, l'auteur a presque renouvelé l'histoire véritable, en partie étouffée jusqu'ici par les légendes[2].

Nous mentionnerons encore les nombreuses brochures consacrées par M. Arthur Engel à l'étude de la numismatique alsacienne. M. Engel prépare un grand travail d'ensemble sur le sujet, pour remplacer l'ouvrage incomplet et vieilli de M. de Berstett, le seul que nous possédions sur la matière. Il a donné dans ces dernières années plusieurs spécimens de ses études préliminaires, en publiant, avec planches à l'appui, des monnaies et médailles peu connues, retrouvées par lui dans les médaillers et les collections les plus importantes de l'Europe[3].

Nous terminerons pour cette fois notre compte-rendu en mentionnant un dernier ouvrage dont la publication sera particulièrement bien accueillie par tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Alsace. Après douze ans d'un travail assidu, M. Brucker, l'archiviste actuel

1. *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin.* Topographisches Wœrterbuch des Ober-Elsasses von G. Stoffel, 2e édit. Mulhouse, Bader, 1876, XLVII, 690 p. in-4°.

2. *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen.* Beschreibende Statistik im Auftrag des Oberpræsidiums von Dr F. Xaver Kraus. T. I. Unter-Elsass. Strassburg, Schmidt (Bull), 1876-1877, XX, 704 p. in-8°.

3. *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace*, par Arthur Engel. N° 1-6. Mulhouse, Bader, 1876-1878, 35, 20, 48, 23, 12, 7 p. in-8° av. planches.

de la ville de Strasbourg, vient d'achever l'inventaire sommaire de la première partie des archives de la ville, les plus riches assurément de toutes les archives purement communales de la France avant 1870. Les deux premiers volumes de cet inventaire viennent d'être publiés par ses soins. Ils renferment les franchises et privilèges de l'ancienne ville libre et sa correspondance diplomatique du XIVe au XVIIe siècle, jusqu'à la réunion de Strasbourg à la France, en 1681. Cette partie de l'inventaire étant encore rédigée en français, les historiens d'outre-Vosges pourront facilement la consulter; ils y trouveront bien des documents curieux sur les relations de l'Alsace avec la France dès le moyen âge, mais surtout depuis l'époque de la Réforme jusqu'à la première capitulation de Strasbourg[1].

Rod. Reuss.

ESPAGNE[2].

Académies. — La *Noticia de las actas de la Real Academia de la Historia, leida en junta publica de 25 de junio de 1876, por el Exmo Sor D. Cayetano Rosell*, présente la statistique des travaux de la compagnie depuis 1870. On y trouve de plus le résumé de la correspondance échangée entre l'Académie, le gouvernement et les commissions provinciales de monuments historiques, le résultat des concours ouverts et jugés de 1874 à 1876 et le programme des sujets

1. *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Strasbourg antérieures à 1790*, rédigé par J. Brucker, archiviste. Strasbourg, Schultz, 1878, VIII, 240, 295 p. in-4°.

2. Ce bulletin comprend la revue des publications historiques de l'année 1877 et d'une partie de l'année 1878, puis de quelques ouvrages parus dans l'intervalle de 1870 à 1876 dont nous n'avions pas pu prendre connaissance au moment de rédiger notre bulletin de l'année dernière. Nous n'avons nullement la prétention d'être complet, et cela pour deux raisons : 1° parce qu'il est très difficile, impossible même, d'être exactement informé à Paris de tout ce qui se publie dans le domaine des sciences historiques, soit à Madrid, soit surtout dans les provinces ; 2° parce que le temps que nous pouvons consacrer à cette revue est trop limité pour nous permettre de lire plus d'un certain nombre d'ouvrages. En tout cas, cette année, comme l'année dernière, nous sommes certain d'avoir fait connaître une *bonne partie* du mouvement historique en Espagne : si l'on nous signale des omissions importantes, nous en tiendrons compte. A deux exceptions près, nous n'avons pas examiné de livres publiés dans l'ancien principat de Catalogne et à Valence : la tâche de faire connaître les publications historiques des provinces parlant catalan de l'ancienne couronne d'Aragon est réservée à notre collaborateur M. J. Pella y Forgas.

de mémoires proposés par l'Académie aux savants nationaux pour les années 1877 et 1878. L'opuscule se termine par un relevé des manuscrits, livres, médailles et objets archéologiques remis à la compagnie par l'État, des sociétés savantes et des particuliers. Cet inventaire des acquisitions de l'Académie de l'Histoire, qui forme pour ainsi dire un tableau sommaire du mouvement des sciences historiques et archéologiques dans leurs relations avec l'Espagne, de 1870 à 1876, aurait pu rendre de plus grands services, surtout aux érudits étrangers, si le rédacteur de la bibliographie n'avait pas jugé à propos de supprimer presque partout la date et le lieu de publication des livres compris dans son relevé. Le discours qui sert d'introduction à la *Notice* contient surtout des promesses. Le tome IX des *Memorias*, imprimé depuis un certain temps, va être publié, les *Córtes de Leon y de Castilla*, l'*España sagrada* seront continuées, et les tomes épuisés de ce dernier ouvrage seront réimprimés avec certaines modifications. Enfin l'édition entreprise par D. José Amador de los Rios[1] des *Batallas y Quincuagenas* de Gonzalo Fernandez de Oviedo touche à son terme. Ce livre, si important pour l'histoire intime de l'époque des Rois Catholiques et dont nous allons posséder bientôt un texte complet, n'était connu jusqu'ici que par une notice très succincte de Clemencin (append. X de son *Elógio de la reyna católica doña Isabel*) et par les citations de quelques historiens, en particulier de Prescott[2]. Mais tout cela n'est que de l'arriéré. Le nouveau consiste dans la préparation de quatre manuels, d'*histoire d'Espagne*, de *chronologie*, de *géographie* et d'*archéologie*[3] et d'un *Bulletin* non périodique, mais dont les fascicules se suivront à intervalles assez rapprochés pour que le public érudit soit constamment tenu au courant des travaux de l'Académie. Le contenu des deux premiers numéros de ce nouveau *Boletin* qui ont paru depuis la publication du discours est aussi varié qu'intéressant. Nous signalerons dans le n° 1 (novembre 1877) un mémoire de D. Antonio Benavides sur la tradition du *laurier de Zubia*. Un massif de lauriers,

1. Cet érudit est mort à Séville, le 17 février dernier.

2. L'auteur du discours nous informe que l'édition des *Batallas y Quincuagenas* sera « annotée de la même manière que l'*Historia general de las Indias*, du même auteur. » Cette assimilation ne paraît pas très heureuse. Les deux ouvrages d'Oviedo, qui diffèrent absolument par le sujet et le plan, ne comportent pas un commentaire de même nature. On peut voir du reste par un article publié dans la *Revista Europea*, du 19 novembre 1876, et signé E. (D. Marcos Jimenez de la Espada ?), que l'édition de l'*Historia general de las Indias*, de M. Amador de los Rios, est un mauvais modèle à suivre.

3. Le discours ne dit pas si les trois derniers manuels seront aussi restreints au domaine national.

planté auprès du bourg de la Zubia, dans la *vega* de Grenade, aurait, suivant une légende des premiers temps de la conquête, servi de refuge à la reine Isabelle la Catholique, surprise en ce lieu par une troupe ennemie. M. Benavides démontre à l'aide des historiens contemporains que cette historiette, absolument controuvée, doit sa naissance et son développement à la fondation, sur cet emplacement, d'un couvent de Franciscains, dédié à saint Louis par la reine, en commémoration d'une victoire remportée sur les Grenadins, près de la Zubia, au mois de juin 1491 ; — un rapport de D. Antonio María Fabié sur la publication de la seconde partie du *Filipe segundo* de Cabrera, d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale de Paris ; — le programme, présenté par feu D. Fermin Caballero, d'une étude sur les causes de la non-existence, dans les archives paroissiales d'Espagne, d'actes d'état civil antérieurs au XVIe siècle ; — un mémoire sur l'emplacement de l'ancienne Norba, par M. Emile Hübner. — Dans le n° 2 (mai 1878) un rapport sur cette question : la tour de *los Lujanes* a-t-elle servi de prison à François Ier ? Les rapporteurs pensent que l'opinion suivant laquelle le roi de France aurait séjourné dans la maison de D. Fernando Luján, avant d'être conduit à l'Alcázar, et qui s'appuie sur des témoignages contemporains, mérite d'être prise en considération ; — une correction importante au travail publié par M. Brosselard dans le *Journal asiatique* de janvier-février 1876 sur la pierre sépulcrale trouvée à Tremecen et attribuée par cet érudit au tombeau de Boabdil, dernier roi de Grenade. L'auteur, M. Fernandez Gonzalez, établit, à ce qu'il semble par de bonnes raisons, que le Boabdil de l'inscription n'est pas le malheureux *Rey Chico*, qui émigra à Fez et mourut en 1535, mais bien son oncle, aussi nommé Boabdil (Abo-Abdil-l-lah Muhammad el Zagal) ; — enfin deux rapports de M. Javier de Salas sur le tome premier de la *Biblioteca hispano-ultramarina*. Nous y reviendrons. Quelques-uns de ces mémoires eussent gagné à ne pas être si dépourvus de notes et de renvois. — L'annonce des quatre manuels sera, nous n'en doutons pas, très favorablement accueillie par les amis des sciences historiques. A ce propos cependant nous nous permettrons une question. En quoi consistera le manuel d'histoire d'Espagne ? Ne sera-ce, à en juger par son titre, qu'un simple résumé de l'histoire nationale ? Nous le regretterions pour notre compte. Il semble qu'un travail d'une autre nature s'impose aux académiciens de Madrid, qui ont à leur disposition des ressources de tout genre : ils devraient faire pour leur pays ce que MM. Wattenbach et Lorenz ont fait pour une partie de l'histoire d'Allemagne et ce que l'École des hautes études met à exécution pour la France, c'est-à-dire un manuel critique des sources

de l'histoire de la Péninsule. Avant un long travail de déblaiement et de jalonnement, qui doit porter à la fois sur les textes historiques et les documents diplomatiques, et dont il faut communiquer au public les éléments pour qu'il puisse les contrôler, il ne saurait être question, à aucun point de vue, d'écrire une histoire vraiment digne de ce nom. Enfin, quoi qu'il en soit des intentions de l'Académie, nous devons espérer que ce projet de publication se réalisera bientôt et que ces manuels se présenteront avec la somme d'érudition dans le fond et de précision dans la forme requise aujourd'hui en ces matières. — Le résultat des concours de ces dernières années n'a pas été brillant. Parmi les mémoires historiques qui lui ont été présentés, l'Académie a seule jugée digne d'un prix la *Notice historique et archéologique de la cité antique d'Emporiom*, par D. Joaquin Botet y Sisó, correspondant à Girone. En matière de topographie, les concurrents et les méritants ont été plus nombreux, et l'Académie a pu couronner les auteurs de trois mémoires accompagnés de plans sur diverses voies romaines de la Péninsule. Le zèle fait défaut : c'est évident ; mais il faut tenir compte aussi de l'extrême difficulté qu'éprouve tout érudit, même à Madrid, à réunir les instruments de travail, sans lesquels il est inutile, pour ne pas dire absurde, d'aborder un sujet d'érudition quelconque. L'exiguïté des récompenses et les retards apportés à la publication des mémoires reçus par la compagnie contribuent aussi à éloigner des concours académiques un certain nombre de candidats. C'est à ces dernières considérations, sans doute, qu'il faut attribuer la désertion du concours, dont le sujet — bien limité et relativement facile, — l'*Histoire militaire et administrative d'Alexandre Farnèse aux Pays-Bas,* aurait dû tenter quelque jeune historien de l'école de M. Cánovas del Castillo.

Le tome II des *Memorias de la Academia de Buenas Letras* de Barcelone [1], sur l'existence duquel nous n'étions pas au clair l'année passée, a en effet paru, en 1868. Après un silence de plus d'un siècle, l'Académie de Barcelone, animée par son savant président, D. Manuel Milá y Fontanals, a jugé qu'il convenait de donner au public une preuve au moins de son activité scientifique en reprenant une publication si longtemps abandonnée. Il est bien tard pour rendre un compte détaillé de ce volume paru il y a dix ans ; néanmoins, comme il a passé inaperçu en France, même des *hispanistes*, nous croyons devoir signaler quelques-uns des mémoires qui le composent : 1° *Collection diplomatique relative au chevalier catalan connu sous le nom de Mossen Borra*, par D. Jaime Ripoll y Villamajor (ces documents

1. Barcelona, Celestino Verdaguer, 1868, in-4°.

fixent quelques points de la biographie de ce singulier personnage et établissent entre autres qu'il mourut à Naples en 1446, et non en 1433, comme pouvait le faire croire jusqu'ici l'inscription du tombeau de Barcelone. Quoi qu'en dise l'éditeur, les documents qu'il publie ne prouvent pas du tout que Mossen Borra n'ait pas été bouffon du roi Alphonse V d'Aragon. Les propres paroles de Borra, rapportées par Lorenzo Valla « Ad hos quotidianum Borre convitium pertinet dicentis, plus se et pecuniæ et honoris comparasse, *dum stultum agit*, quam qui litterarum et sapientiæ studiosi vocantur » ne laissent aucun doute sur sa profession). — 2° *Dissertation sur quelques points de chronologie et spécialement sur la date de la prise de Barcelone par Almanzor*, par D. Miguel Mayora. — 3° *Mémoire et recueil d'inscriptions relatifs à l'antique Aesona* (auj. Isona en Catalogne), par D. Ramon Roig y Rey et D. Joaquin Alberto Moner de Bardaxi. — 4° *Cérémonies de l'entrée de Charles-Quint à Barcelone en 1519*, par D. Manuel de Bofarull. — 5° *Murs cyclopéens de Tarragone*, par D. Buenaventura Hernandez Sanahuja. — 6° *Notes historiques sur Olerdula* (S. Miguel d'Erdul), par D. Manuel Milá y Fontanals.

Sociétés de bibliophiles et collections de documents inédits. — La *Sociedad de bibliófilos españoles* a réimprimé le *Voyage de Philippe II en Angleterre*, en 1554, par Andrès Muñoz [1]. Cette nouvelle édition est accompagnée de quelques relations contemporaines, qui complètent l'ouvrage principal, et d'un prologue dû à la plume érudite de D. Pascual de Gayangos.

La jolie collection des *Libros de antaño* s'est enrichie des *Commentaires des choses survenues aux Pays-Bas, de 1594 à 1598, par le capitaine Diego de Villalobos y Benavides* [2], réimprimés sur l'édition très rare de 1612 par D. Alejandro Llorente. L'éditeur ne s'est pas borné à reproduire fidèlement les mémoires du capitaine espagnol, il les a commentés dans une introduction d'une centaine de pages qui dénote une connaissance approfondie du sujet. Ces dernières années de la lutte de Philippe II contre le nouveau roi de France, qui, après avoir triomphé sur le terrain diplomatique, devait encore consolider son trône les armes à la main, sont loin d'être sans gloire du côté espagnol. D'habiles capitaines, formés à bonne école, tels que le comte

1. *Viaje de Filipe II á Inglaterra, por Andres Muñoz (impresso en Zaragoza en 1554), y relaciones varias relativas al mismo suceso.* Madrid, 1877, in-4°.

2. *Comentarios de las cosas sucedidas en los Paises Baxos de Flandes desde el año de 1594 hasta el de 1598, compuestos por D. Diego de Villalobos y Benavides, capitan de caballos lanzas españolas, con una introducion, notas é ilustraciones por* D. Alejandro Llorente. Madrid, 1876, in-8° (*Libros de antaño*, t. VI).

de Fuentes, le comte de Mansfelt et l'archiduc Albert, aux Pays-Bas, le connétable de Castille, Juan Fernandez de Velasco, en Franche-Comté, et Juan del Aguila, en Bretagne, soutinrent, parfois avec succès, et toujours honorablement, la cause de la monarchie catholique, et c'est moins aux fautes militaires qu'ils purent commettre dans ces campagnes qu'à l'épuisement toujours croissant de la mère patrie qu'on doit attribuer le triste résultat de la paix de Vervins. Il devait nécessairement arriver un moment où la Péninsule ne pourrait plus supporter les charges énormes d'une politique extérieure aussi contraire à ses propres intérêts. En décrivant pour la première fois, et pièces en main, le côté administratif et financier de cette guerre, M. Llorente montre avec force que les sacrifices d'hommes et d'argent imposés par Philippe II à sa nation n'étaient plus en rapport avec les résultats qu'il pouvait se flatter d'obtenir en continuant la lutte contre un voisin de jour en jour plus uni et plus fort et guidé par un chef dont le génie patriotique était de taille à briser ces obstacles et bien d'autres. Une série de dix-huit notes sur divers épisodes des campagnes de Flandre et sur certains personnages qui s'y distinguèrent, et deux appendices sur la prise d'Amiens par le capitaine Hernan Tello Puerto Carrero (mars 1597) et le secours envoyé quelques mois plus tard à cette même ville assiégée par Henri IV, rehaussent encore la valeur de cette édition vraiment nouvelle du livre de Villalobos, que ne consulteront pas sans fruit les futurs historiens de la domination espagnole aux Pays-Bas pendant les dernières années de Philippe II.

La *Diputacion provincial*[1] de Saragosse, désireuse de renouer les belles traditions de l'ancienne *diputacion* du royaume d'Aragon, a décidé, en 1874, la publication d'une *Bibliothèque d'écrivains aragonais*, qui doit se composer de deux séries : l'une d'*œuvres graves* (histoire, droit, économie politique, morale, etc.), l'autre d'*œuvres littéraires*. Ici nous n'avons à nous occuper que de la première série et, pour le moment, du volume qui inaugure la nouvelle *Bibliothèque*. Son éditeur, D. Tomas Ximenez de Embun, l'a consacré à la publication d'une chronique monastique du XIVe siècle, qui a passé jusqu'ici pour l'histoire la plus ancienne du royaume d'Aragon, la *Crónica de San Juan de la Peña*[2]. Cette chronique, attribuée par divers érudits du XVIIe siècle à un moine dudit monastère de S. Juan, nommé Pedro Marfilo (dont on n'a retrouvé jusqu'ici aucune trace), est une

1. Les attributions des *diputaciones provinciales* en Espagne répondent dans une certaine mesure à celles de nos conseils généraux.
2. Zaragoza, 1876, pet. in-folio.

compilation formée à l'aide d'un petit nombre d'ouvrages historiques et de documents diplomatiques de valeur très-inégale, et, en second lieu, de quelques traditions locales. Le récit s'étend jusqu'à la mort d'Alphonse IV d'Aragon (1336)[1]. Dans sa préface l'éditeur a déployé une somme d'érudition bibliographique assez copieuse en discutant les appréciations qui ont été portées sur l'œuvre du moine aragonais par la critique des derniers siècles, mais il est loin d'avoir traité avec le soin et les développements voulus la question des sources et la méthode à suivre pour établir un texte correct de cette chronique. Quand on a affaire à des compilations de ce genre, il convient d'en racheter la médiocre valeur par un commentaire serré et précis, qui signale tous les emprunts faits aux sources antérieures, surtout quand ces sources existent encore dans leur forme originale, ce qui est le cas ici. Il ne suffit pas d'indiquer en passant les ouvrages où l'auteur a *dû* puiser, il faut renvoyer, pour chaque passage emprunté, aux éditions des originaux : c'est l'abécé du métier. M. Ximenez de Embun a procédé à l'établissement de son texte avec une grande légèreté en se contentant de reproduire une copie exécutée en 1684 d'après un ms. de la fin du xive siècle ou du commencement du xve et en jugeant inutile de comparer cette copie avec les autres mss. que nous possédons encore[2]. L'édition de M. Ximenez, je suis fâché de le dire, car je crois cet érudit capable de faire beaucoup mieux, dépasse en incorrection tout ce qu'on peut imaginer. Quelques fautes sont imputables, cela va sans dire, soit à l'auteur de la copie de 1684, soit au copiste du ms. qui a servi d'original, — aussi pourquoi s'en tenir à ce seul exemplaire? — mais le plus grand nombre sont le résultat de la mauvaise méthode de l'éditeur et de sa préparation tout à fait insuffisante. Certes M. Ximenez a bien agi en conservant au texte latin de sa chronique et à l'ancienne traduction aragonaise leur orthographe, mais nul ne saurait l'approuver d'avoir reproduit *paléographiquement*, comme il dit, les originaux avec toutes leurs fautes, même les plus évidentes, et sans la moindre ponctuation logique. Or, non-seulement l'éditeur n'a fait aucun effort pour rectifier les innombrables incorrections du livre — on le voit bien dans les passages omis dans l'ancienne version aragonaise et qu'il a été

1. Le dernier paragraphe du texte qui mentionne la translation du corps d'Alphonse IV à Lérida est évidemment une addition postérieure.

2. M. X. ne parle pas dans sa préface d'un bel exemplaire de la chronique de S. Juan de la Peña, aux armes de Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre, qui a appartenu au marquis de Morante (*Catalogue de la bibl. de feu M. le marquis de Morante*, Paris, 1872, n° 1719). Ce ms., du xve s., renferme une continuation jusqu'en 1410.

obligé de traduire, — mais il n'a jamais averti le lecteur lorsque le texte qu'il imprime ne présente aucun sens. En résumé cette publication est un bien médiocre début et nous espérons que les volumes suivants de cette section historique de la nouvelle *Bibliothèque* ne lui ressembleront en rien[1].

1. Comme ce jugement pourrait paraître sévère aux personnes qui apprécient les livres sans les lire, nous allons l'appuyer de quelques exemples pris entre mille. — P. 28, l. 14 du bas : « et *hostensis* per dictum abbatem ipsi comiti dicto monasterio et reliquiis eiusdem, idem abbas, » etc. Il est clair que *hostensis* est pour *ostensis*, participe de *ostendere*, et qu'il faut comprendre : « et après avoir montré au comte le monastère et ses reliques, l'abbé, » etc. M. X. est d'un autre avis, car il traduit : « siendo hospedado (!) el conde y su comitiva en el monasterio por el abad. » — P. 29, l. 20 : « Et inde fuit gavisus dictus rex, cupiens similem visitationem facere in ipso loco... » M. X. : « Provino (!) de aqui que el Rey deseare... » — P. 32, l. 9 : « per vultus » au lieu de « per vulnus. » — P. 59, l. 12 et 18 du bas : deux fois « innanibus » pour « in manibus. » — P. 66, l. 15 : « Et eodem anno obsedit (Alphonse Ier) Cesaraugustam cum suis naturalibus... nec non cum comite Alpperche qui venerat... audita eius fama laudabili, quæ digesta per orbem ipsum, inter orbis milites strenuos arcellebat predictis. Itaque in obsidione existentibus, sarraceni, » etc. Si M. X. avait cherché à comprendre et à ponctuer son texte, il aurait vu que la virgule doit être placée après *orbem*, non pas après *ipsum*, que *arcellebat* doit être lu *antecellebat* et que le *predictis* appartient à la phrase qu'il fait commencer par *itaque*. — P. 69, l. 6 du bas : « Venerunt ad eam (la reine Urraque), petierunt curias iudici (*sic*), et convocari ut sibi redderent terram suam. » Ce malheureux *iudici* pour *indici* a produit dans la traduction un *juicio de corte !* — P. 71, l. 12 du bas : « Et demum obtinuit quod obstabat. » M. X. a passé dans sa traduction cet *obstabat*, qui est en effet gênant. Lisez « optabat ». — A la p. 80, le passage « Iste siquidem Remirus » jusqu'à « rex Aragonum et Navarræ » manque dans la version aragonaise et n'a pas été traduit par M. X. — P. 90 (dans une seule colonne) : *Mandad* pour *mandavit*, *Alffonsi* pour *Alffonso*, *impotentia* pour *in potentia*, *ferre* pour *fere*. — P. 126, l. 6 : « comes Raymundus Berengarii... decessit... in burgo Sancti Dalmatii circa Januæ civitatem. » M. X. : « en el barrio de San Dalmau, *cerca de la puerta* (!) de la ciudad. » Lisez : « cerca de la ciudad de Génova ; » cf. Bofarull, *Los condes de Barcelona*, II, 198. — P. 129, l. 9 : *Nec mora* est traduit par *entonces*, et, l. 13 du bas, *uterque* par *si bien*. — P. 163, l. 6 : *pçado* pour *portado*, et, l. 2 du bas : *di drita* pour *dindrita*. — P. 175, l. 1 : *ille suum* pour *illæsum ;* l. 16 : *per se* pour *pars*. — P. 223, l, 7 : *quesivit* pour *quæ suit ;* l. 10 : *sictus* pour *sutus*. — P. 234, l. 8 du bas : *vasorum marmorum* pour *v. minutorum ;* même faute p. 235. — P. 236, l. 7 : *manibus erat* pour *navibus erant*. — L'éditeur a hasardé çà et là quelques *sic*, mais sa mauvaise chance lui en a fait mettre là où il n'en faut pas : ainsi *curialitate* (p. 81), *cum* (p. 90) et *neptem* (p. 125) sont bons. — Nous n'avons pas à nous occuper ici du côté philologique de la publication de M. X., nous devons dire cependant que le glossaire est tout à fait insuffisant : beaucoup de mots importants manquent, les traductions sont souvent inexactes, enfin point de renvois aux pages du texte. Pourquoi M. X. écrit-il *rendié* (p. 75), *vendié* (p. 93), etc.? Ces formes ne sont pas des parfaits, mais des imparfaits narratifs, dont l'usage est constant en ancien espagnol ; voy. notamment le *Poema del Cid*.

La grande *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España* se continue toujours sous la direction du marquis de la Fuensanta del Valle et de D. José Sancho Rayon. Le tome LXVII est en grande partie consacré à Fernando de Valenzuela, le célèbre favori de Marie-Anne d'Autriche, veuve de Philippe IV et reine régente pendant la minorité de son faible fils Charles II. Ces documents nous font connaître exactement les circonstances de sa naissance et de sa fortune à la cour, sa disgrâce, qu'il dut à ses propres fautes et aux intrigues de D. Juan d'Autriche, impatient de remplir auprès de son jeune frère le rôle que le *valido* jouait auprès de la reine, enfin son long exil aux Philippines, puis au Mexique, où il mourut en 1692. Le nouveau volume renferme encore un mémoire anonyme intitulé *Minorité de Charles II* et des extraits étendus du *Journal* de Juan Antonio de Valencia Idiaquez (1677-78), qui font assister jour par jour aux faits et gestes de cette société décrépite de la cour de Madrid et confirment bien des traits du tableau peu flatteur que nous en ont présenté des témoins étrangers, tels que la comtesse d'Aulnoy et la marquise de Villars. — Pour donner à ce tome de leur recueil l'extension voulue, les éditeurs y ont encore ajouté la relation de la campagne de Flandre, en 1645, par Jean Antoine Vincart, secrétaire des avis secrets de guerre.

Comme son titre l'indique, la *Biblioteca hispano-ultramarina* a pour but de vulgariser la connaissance d'ouvrages inédits ou devenus rares, relatifs aux découvertes des Espagnols et à leurs colonies. A l'égard du plan adopté par les éditeurs et des proportions que doit prendre cette *Bibliothèque*, nous devons renvoyer le lecteur au prospectus imprimé il y a deux ans et que nous n'avons pas vu. Ici nous nous contenterons d'indiquer le contenu des deux volumes publiés jusqu'à ce jour. Le premier a été intitulé par son éditeur, D. Justo Zaragoza, *Historia del descubrimiento de las regiones australes hecho por el general Pedro Fernandez de Quirós*[1], ce qui manque tout à fait d'exactitude, car le contenu de ce volume est formé de trois relations, dont deux seulement ont affaire avec le célèbre marin nommé sur le titre. En effet, le livre débute par un extrait très court du voyage d'Alvaro de Mendaña aux îles de Salomon écrit par son pilote Hernan Gallego (1567-1569) ; vient ensuite le second voyage du même Mendaña, accompagné cette fois de Quirós, aux Marquises et à Santa-Cruz (1595-1597) ; la troisième partie est consacrée à l'expédition de Quirós dans les mêmes régions du Pacifique (1605-1607). Dans ce volume, M. Zaragoza ne nous donne que le texte des

1. Madrid, Manuel G. Hernandez, 1876, in-4°.

trois relations, mais il en consacrera un second à la publication des mémoriaux présentés par Quirós au gouvernement de Philippe III pour revendiquer ses droits à la découverte des terres australes, et, en second lieu, à l'examen de certaines questions historiques qu'il s'engage à présenter sous un jour nouveau. Il est à présumer que l'éditeur espagnol ne connaît pas de très près ce qui a été écrit dans ces dernières années sur le point spécial qu'il promet d'éclaircir, car s'il avait quelque peu manié certains livres dont la connaissance est indispensable, il n'eût pas manqué d'y apprendre que deux des textes qu'il donne comme inédits, les voyages de Mendaña, ont été publiés, il y a deux cents ans, dans un recueil assez consulté aujourd'hui encore, les *Relations de divers voyages curieux*, de Melchisédec Thévenot[1]. La version de l'érudit français, imprimée à la hâte, est loin d'être correcte et par conséquent ne rend pas inutile le travail de M. Zaragoza ; mais cette version, après tout, représente un manuscrit peut-être perdu, et l'éditeur de la *Biblioteca* était tenu de la comparer à ses copies de Madrid et d'en noter les nombreuses variantes. Quand on est disposé (comme paraît l'être M. Zaragoza) à reprocher aux étrangers leur dédain pour les découvertes australes des Espagnols, on devrait au moins connaître ce que ces mêmes étrangers ont fait pour la plus grande gloire de la Péninsule. Dans son introduction, M. Zaragoza traite de l'auteur des trois relations, qui serait, suivant lui, le poète Luis de Belmonte Bermudez, connu pour avoir été à une certaine époque secrétaire de Quirós et pour avoir composé une *Historia del descubrimiento de las regiones austriales*. Ici nous devons nous ranger à l'opinion de M. Javier de Salas, qui a fortement attaqué les conclusions de M. Zaragoza dans le *Boletin* de l'Académie de l'Histoire (voy. plus haut). Ce dernier en effet n'a donné aucune preuve solide à l'appui de l'attribution qui lui semble toute naturelle. Pour soutenir sa thèse, il a été contraint, non seulement de reculer, sans motif plausible, la date de la naissance du poète sévillan, mais encore de faire appel aux raisons de style, et

1. Tome II, 4e partie de l'édition de Paris, 1696, in-folio. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, auquel il manquait quatre feuillets (pp. 1 à 4, 9 à 12), vient d'être complété par M. Ferdinand Denis, qui a bien voulu se dessaisir en faveur de notre grand établissement d'une réimpression de ces feuillets manquants, faite par un riche bibliophile russe il y a une trentaine d'années. L'exemplaire de la bibliothèque de Berlin est complet ; voy. le *Manuel* de Brunet à l'article *Thévenot*. — M. Z. aurait appris l'existence de cette ancienne édition, et bien d'autres choses encore, en ouvrant l'*Epitome de la Bibliotheca* d'Antonio de Leon Pinelo (éd. Gonzalez de Barcia) au tome II, col. 671, et en lisant la préface du livre de M. Henry E. J. Stanley, *The Philippine Islands... by Antonio de Morga, translated from the spanish*, London (Hakluyt Society), 1868, in-8°.

chacun sait combien ce procédé est dangereux et s'il est facile d'en abuser[1]. Une étude plus attentive de la question conduira sans doute M. Zaragoza à modifier beaucoup ses vues dans le second volume qu'il annonce, où nous voudrions aussi trouver des renseignements sur le journal complet de Hernan Gallego, qui est conservé au ministère de la marine à Madrid. — La seconde publication entreprise par la *Biblioteca* nous transporte au Pérou : c'est le récit de la terrible révolte de Gonzalo Pizarro, frère du grand conquérant, Francisco Pizarro, dont la principale cause fut, on le sait, la mise en vigueur par le vice-roi Blasco Nuñez Vela des ordonnances promulguées à Madrid, en 1542, à l'instigation du fameux Bartolomé de las Casas, qui réformaient, trop radicalement peut-être, la condition de la propriété et le traitement des indigènes dans ces terres nouvellement rattachées à l'Espagne. La conquête du Pérou et les guerres civiles qui souillèrent le sol si vaillamment découvert et gagné à la civilisation européenne ont eu bien des historiens, mais le sort a voulu que celui qui avait le plus complètement et le plus fidèlement raconté ces grandes luttes restât le plus ignoré, ou, pour mieux dire, que l'œuvre qu'il avait entreprise et probablement conduite à son terme devînt en grande partie la propriété d'un autre, qui s'en est adjugé le prix. Il s'agit de Pedro de Cieza de Leon et de sa *Crónica del Perú*, véritable monument élevé à la gloire des *conquistadores*, dont la première partie seule a été imprimée dès 1553 et dont tout le reste[2] ne pouvait être connu jusqu'ici qu'au travers des *Decades* d'Antonio de Herrera, le chroniqueur officiel, qui, sans vergogne, a décalqué dans son livre le travail de son prédécesseur. D. Márcos Jiménez de la Espada a voulu réparer cette grande injustice : il nous offre aujourd'hui la troisième partie du quatrième livre, la *Guerra de Quito*[3]; les autres parties inédites de l'œuvre de Cieza de Leon trouveront toutes leur place, il faut l'espérer, dans la nouvelle *Bibliothèque*. Le

1. M. Zaragoza juge que la présence de rimes ou d'assonances dans la prose de ces textes trahit le poète. Son critique, M. Javier de Salas, n'a pas de peine à montrer qu'un écrivain aussi raffiné que Belmonte aurait soigneusement évité de mêler ainsi des vers à sa prose, ce qui a toujours et partout passé pour une faute grave. Il faut ensuite être singulièrement aveuglé par son système ou, comme dit M. Z., par ses « inspirations, » pour trouver quelque chose de poétique dans la phrase citée à la p. LXX, qui n'est que la simple constatation dans un style des plus plats d'une théorie astronomique de l'époque.

2. La seconde partie, qui traite de l'empire des Incas, de leurs mœurs, de leur organisation sociale, etc., vient, à ce qu'il paraît, d'être imprimée en Angleterre par un érudit péruvien. Au moment où nous écrivons (octobre 1878) cet ouvrage n'a pas encore paru.

3. Madrid, Manuel G. Hernandez, 1877, in-4°.

prologue de l'éditeur est très intéressant. M. Jiménez y traite des sources et des procédés de composition d'historiens célèbres du Pérou, Agustin de Zárate, Diego Fernandez de Palencia et Antonio de Herrera. L'œuvre de ce dernier surtout est passée au crible ; le grand historiographe des Indes Occidentales, sur l'*adresse* duquel l'érudit espagnol apporte des renseignements tout nouveaux, est ici cloué au pilori : sa réputation d'historien consciencieux, sinon d'arrangeur habile, se ressentira, comme il est juste, des révélations et des confrontations de son habile critique. M. Jiménez apprécie avec tact les mérites de Cieza de Leon, dont il a refait la biographie, autant du moins que les sources, c'est-à-dire les différentes parties de sa chronique, le permettent. Les documents publiés en appendices de ce premier volume donneraient matière à bien des observations, que nous nous réservons de présenter plus tard, lorsque la *Guerra de Quito* aura été livrée entièrement au public [1].

Sous les auspices du ministre de *Fomento*, M. le comte de Toreno, a été publié l'an dernier à Madrid un ouvrage de proportions colossales, tout entier consacré à l'histoire et à la géographie des principales provinces de l'ancienne Amérique espagnole et des îles Philippines. D'une exécution matérielle des plus luxueuses et généralement très réussie, ces *Cartas de Indias*[2] se recommandent au public érudit à la fois par l'abondance des renseignements que fournissent les documents originaux et par les nombreux éclaircissements que la commission directrice[3] de cette vaste entreprise a su grouper autour

1. M. Jiménez de la Espada a également entrepris la publication dans le *Boletin de la Sociedad geográfica de Madrid* (tome II, p. 7 et suiv.) du prétendu voyage d'un franciscain espagnol du XIVe siècle, dont il a été question longuement dans la *Revue critique* du 27 février et du 12 juin 1875. La préface de cette publication ne contenant rien de nouveau et l'éditeur ne devant aborder que plus tard la discussion du point en litige — à savoir si le livre du franciscain est une véritable relation de voyage ou un traité de géographie, — je ne reprendrai pas le sujet pour le moment. Je dois dire cependant que la lecture du *Libro* m'a absolument confirmé dans mon opinion (l'éditeur de la nouvelle édition de la *Geschichte der Erdkunde* de Peschel, Münich, 1878, p. 816, trouve que le « récit du moine produit tout à fait l'impression d'une promenade en long et en large sur un ancien portulan illisible, » c'est à peu près ce que j'ai dit), et je dois constater aussi que M. Jiménez est devenu prudent et qu'il sait prendre ses précautions ; il prévoit le cas où le *fraile* ne sera plus qu'un « peregrino *ó geógrafo.* » Encore un peu et il renoncera au *peregrino*.

2. Madrid, Manuel G. Hernandez, 1877, in-folio.

3. La commission se composait, indépendamment de M. le comte de Toreno, de cinq érudits avantageusement connus : D. Justo Zaragoza, D. Vicente Barrantes, D. Francisco Gonzalez de Vera, D. Marcos Jiménez de la Espada, D. José M. Escudero de la Peña.

de ces vénérables témoins d'une grande époque. L'énorme volume se divise en trois parties : les textes et les notes historiques, géographiques et linguistiques (en tout 877 pages in-folio) ; les fac-similé de lettres entières, de signatures et de sceaux, et enfin les cartes lithographiées. En tête du volume, à la place d'honneur, ont été placées sept lettres de quatre héros de la découverte, de la colonisation et de la conquête, Colomb, Américo Vespuce, Bartolomé de las Casas et Bernal Diaz del Castillo. Suit la correspondance de hauts fonctionnaires ecclésiastiques et civils des provinces du Mexique, de l'Amérique centrale, du Pérou et de la Plata pendant toute la durée du XVIe siècle ; à la fin se trouve une relation des Philippines envoyée au Conseil des Indes par Fr. Domingo Salazar, évêque de Manille en 1585. On conçoit facilement qu'il nous est impossible de rendre un compte détaillé d'une masse aussi considérable de textes, d'autant plus que ces diverses séries de documents sont sans liens entre elles et qu'il faudrait pour chacune une nouvelle analyse. Avant tout disons que ces lettres et relations sont dignes, à peu d'exceptions près, des honneurs qu'on leur a rendus : M. le comte de Toreno et les membres de la commission présidée par lui méritent donc la reconnaissance sincère des érudits qui s'occupent du Nouveau-Monde pour avoir mis dans la circulation une telle quantité de pièces importantes, qui jusqu'ici étaient soustraites à leurs investigations. Sans doute il est permis de regretter que cette grande entreprise n'ait pas été restreinte à un domaine plus limité, par exemple à l'histoire d'une seule province des Indes Occidentales ou à l'étude d'une seule face de la civilisation espagnole dans les pays d'outre-mer ; mais les éditeurs n'ont pas été maîtres de choisir leur sujet, ils ont eu à exploiter une seule collection, toute faite, composée d'éléments très variés, et dont il était par conséquent impossible de tirer autre chose que des documents isolés ou de petites séries, nécessairement incomplètes, d'origines et d'époques diverses[1]. Quelques critiques pourraient être adressées, non pas au système de publication des textes, qui est bien conçu, mais au commentaire et aux appendices. Pourquoi dans la partie des *Datos biográficos* n'avoir donné aucun renvoi aux sources d'où émanent ces renseignements? Ce procédé trop expéditif prive le lecteur de tout moyen de vérification et par là lui inspire une légitime défiance. Il nous semble aussi qu'il eût été préférable de fondre ces *datos* avec les notes proprement dites et de

1. La préface du volume ne contient aucune indication sur l'origine et l'histoire de cette collection acquise par le ministre et qui se trouve maintenant à l'*Archivo nacional* de Madrid.

donner à la fin du volume une table générale de *tous* les noms cités dans les textes et dans les notes. Les fac-similé, habilement exécutés par D. José Sancho Rayon et D. Manuel Fernandez de la Torre, ont été peut-être multipliés outre mesure. Il est de ces lettres, écrites par des secrétaires, qui ne présentent aucun intérêt paléographique et dont il suffisait en tous cas de reproduire les signatures; d'autre part nous regrettons de ne pas voir figurer dans ce recueil de reproductions photolithographiques la première lettre de Bernal Diaz, datée de Santiago de Guatemala, 22 février 1552 : ce n'est pas assez de la seconde, car il y a un intérêt capital à connaître dans ses plus petits détails l'écriture et l'orthographe du fameux *conquistador*. Sa *Verdadera historia*, sans compter qu'elle a été plus ou moins remaniée, nous est parvenue, au travers des copies, dans un état souvent lamentable; or, il nous semble qu'une étude attentive de fac-similé comme celui qui nous a été donné dans les *Cartas* pourrait conduire à la restauration de quelques passages au moins de ces précieux commentaires. Tel qu'il est ce splendide volume trouvera bon accueil auprès de tous les américanistes, et quand on songe qu'il a été conçu, préparé et imprimé dans l'espace de six mois, nul ne songera à marchander aux doctes éditeurs des éloges qui leur reviennent de droit.

Travaux de bibliographie. — Nous avons parlé dans notre dernier bulletin des concours bibliographiques de la Bibliothèque nationale de Madrid. Depuis plusieurs années, cette excellente institution n'a pas produit les résultats qu'on pouvait en attendre. Pour des raisons d'économie, ou d'autres que nous ignorons, les mémoires couronnés ne sont plus livrés à l'impression; la Commission les enferme dans ses archives, sans utilité pour personne, ou les rend aux malheureux auteurs, qui, livrés alors à leurs propres ressources, renoncent la plupart du temps à les publier. Cet état de choses est d'autant plus regrettable qu'il a pour inconvénient, non seulement de priver le public érudit de bons instruments de travail, mais encore de décourager des jeunes gens studieux, que l'espérance de voir leurs travaux imprimés aux frais de l'État attirait jusqu'ici vers les études sérieuses et détournait de commettre quelque méfait poétique ou de gaspiller leur temps et leur peu d'acquis dans les réunions des Athénées ou autres sociétés littéraires. En attendant que le vent change, occupons-nous de quelques répertoires publiés récemment en dehors des concours de la Bibliothèque.

Voici d'abord un gros livre, la *Bibliografia militar de España*[1] du général du génie D. José Almirante. Les critiques que nous avons

1. Madrid, Manuel Tello, 1876, gr. in-4°.

adressées naguère au *Diccionario militar* du même auteur trouvent ici encore leur application. Rédaction négligée et décousue, manque de précision dans les détails, phraséologie beaucoup trop exubérante, tels sont les défauts caractéristiques du nouvel ouvrage de cet officier, d'ailleurs instruit et zélé. Il n'est pas nécessaire d'en lire beaucoup pour voir que le général Almirante ne s'est pas rendu compte des devoirs les plus élémentaires d'un bibliographe. Souvent, trop souvent, les titres des livres, leurs formats et les lieux de publication sont inexactement rapportés (dans bien des cas d'après des catalogues, notamment pour les manuscrits, et non *de visu*); souvent aussi les notices biographiques sont résumées en quelques lignes d'après des compilations sans valeur, les analyses trop écourtées quand il s'agit d'auteurs anciens, et, par contre, développées avec trop de complaisance et de détails insignifiants quand il s'agit de contemporains (voyez, par exemple, l'article *Vidart*). Autre reproche : un tiers environ des livres cités par M. Almirante ne concerne pas directement les sciences militaires. L'abondance de biens ne nuit pas, dira-t-on; d'accord, mais la place occupée par ce qui ne devrait pas figurer dans la *Bibliographie* eût été remplie plus utilement par des extraits d'anciens ouvrages devenus rares. A quoi bon un article de quatre colonnes sur Antonio Perez (d'ailleurs mal rédigé et souvent inexact) et, d'autre part, rien sur les *Dialogos* de Nuñez de Alba, qui certes méritaient une analyse? Les omissions, assez nombreuses, proviennent de ce que l'auteur, au lieu de dépouiller méthodiquement toutes les sources d'information, a pris ses notes au hasard et n'a pas revu avec assez de soin ses fiches avant d'imprimer. Un exemple suffira. L'article *Mayans y Siscar* donne les titres de trois ouvrages, dont deux sont étrangers à l'histoire militaire, et l'on n'y trouve pas l'indication de l'*Indice de libros de milicia terrestre y maritima, cuyos autores ó traductores fueron Españoles*, par Gregorio Mayans, manuscrit qui pourtant existe quelque part[1]! Néanmoins la *Bibliografía militar*, quelles que soient ses lacunes, est un livre très utile, j'en parle par expérience.

1. Les *Quincuagenas* de Fernandez de Oviedo ne sont pas imprimées, hélas! Que M. Almirante en demande plutôt des nouvelles à l'Académie de l'Histoire. — Une curiosité pour finir. A l'article *Alvarez de Toledo* (*D. Fernando*) on lit ceci : « En 1869 un journal annonçait que le duc d'Albe, impatienté des sottises débitées par l'écrivain français Sardou, dans son drame de *Patrie*, allait publier une apologie de son fameux ascendant. » Il faut donc la représentation d'un drame à Paris pour rappeler aux grands d'Espagne ce qu'ils doivent à leurs ancêtres? *Quantum mutati ab illis!* Inutile de dire d'ailleurs que le projet de M. le duc de Berwick et d'Albe est là où sont les neiges d'antan.

Au répertoire du général Almirante peut être rattaché l'ouvrage de D. Augusto Llacayo y Santa Maria, médecin militaire invalide, *Antiguos manuscritos de ciencia, historia y arte militar existentes en la Biblioteca del Escorial*[1]. Privé, par le motif le plus honorable, de rendre à son pays les services de sa profession, M. Llacayo a voulu du moins employer ses loisirs forcés à quelque travail d'intérêt général. Il a donc exploré le riche dépôt de l'Escurial et en particulier les manuscrits relatifs à l'art militaire et aux sciences médicales. M. Llacayo s'adresse spécialement aux officiers de l'armée et de la marine espagnole, dont il cherche à stimuler le zèle en leur révélant les plus précieux trésors du grand monastère. Il faut se placer au point de vue de l'auteur pour juger son livre, qui ne rendra que peu de services à l'érudit de profession. Les neuf dixièmes des renseignements très sommaires fournis par M. Llacayo peuvent être recueillis plus rapidement et plus sûrement dans l'ancien inventaire alphabétique, dont il existe diverses copies, ou dans les mémoires de nombreux érudits français, allemands et belges, qui ont été chargés par leur gouvernement d'examiner telle ou telle série des manuscrits de S. Laurent. Puissent au moins ces notes bibliographiques éveiller chez beaucoup d'Espagnols le désir et la volonté de tirer plus de parti de cette belle collection, l'un des meilleurs titres de Philippe II à la reconnaissance de la postérité.

L'opuscule intitulé *Periódicos de Madrid*[2] n'est que la table chronologique et alphabétique d'une bibliographie générale des journaux de Madrid, couronnée en 1873 au concours de la Bibliothèque nationale et qui, comme bien d'autres, est destinée à attendre les bienfaits problématiques d'un lointain budget. Le lauréat, D. Eugenio Hartzenbusch, a voulu sauver au moins une partie de son œuvre en en publiant à ses frais la table, accompagnée de quelques indications sur le périodisme madrilène[3]. Le premier journal de la capitale, la *Gaceta*, mensuelle jusqu'en 1677, plus tard hebdomadaire, fit son apparition en 1661. Dès le commencement du XVIIe siècle le gouvernement, certains personnages politiques ou de grands financiers faisaient publier de temps à autre des relations de *choses advenues* en Espagne ou à l'étranger; mais la périodicité régulière, ce qui, à proprement parler, constitue le journal, ne commence à Madrid qu'à la

1. Séville, Francisco Alvarez y Cia, 1878, in-4°.
2. Madrid, Aribau y C^a, 1876, in-8°.
3. J'ai été surpris de ne pas voir cité et utilisé dans ces pages de prologue un curieux travail de D. Pascual de Gayangos sur l'origine du périodisme en Espagne (*Boletin-Revista de la Universidad de Madrid*, t. I (1869), p. 526-539.

date indiquée, trente ans plus tard qu'en France, soixante ans environ plus tard qu'en Belgique. Le répertoire sommaire de M. Hartzenbusch paraît rédigé avec soin et fait vivement désirer la publication de la bibliographie complète.

La *Biblioteca antigua* et la *Biblioteca nueva de los escritores aragoneses*, de Felix de Latassa, comptent parmi les livres les plus fréquemment consultés par tous ceux qui travaillent sur l'histoire ou la littérature ancienne du nord de l'Espagne, mais jusqu'ici on ne s'orientait pas sans peine dans ces huit volumes, surtout dans les six derniers, que le bibliographe a publiés sans leur adjoindre de table générale d'auteurs. D. Toribio del Campillo, en sa qualité de bon aragonais et de bibliothécaire émérite, n'a pas voulu que ce vaste répertoire des gloires littéraires de son pays continuât à se montrer, par ce côté, inférieur aux autres bibliographies provinciales d'Espagne; il a fait imprimer dans le même format que les deux *Bibliothèques* une table de tous les noms d'auteurs qui y sont mentionnés avec l'indication sommaire des matières traitées par chacun d'eux et de son époque[1]. C'est un instrument de recherches indispensable, que doivent se procurer tous les possesseurs des deux ouvrages de Latassa.

L'*Aparato bibliográfico para la historia de Extremadura*, par D. Vicente Barrantes, en est à son second tome. N'ayant pas encore pu examiner ce livre avec l'attention qu'il mérite, nous remettons notre compte-rendu à l'année prochaine.

Ouvrages divers. — D. Aureliano Fernandez-Guerra, l'auteur de tant de travaux excellents sur l'histoire, la géographie et la littérature de l'Espagne, a publié l'an dernier un charmant opuscule, qui mérite une place de choix dans le cabinet du bibliophile et de l'érudit. *Don Rodrigo y la Cava* est le titre que porte ce petit livre, joliment imprimé par les successeurs d'Aguado, mais il n'y est pas parlé seulement du dernier roi visigoth et de la fameuse fille de Julien, les gourmets littéraires y savoureront encore deux chapitres qui ont trait à tout autre chose; ici nous n'avons à parler que du morceau capital, la critique de la tradition fortement enracinée chez nos voisins de la *destruction d'Espagne*. M. Fernandez-Guerra attribue à l'histoire vulgaire de la trahison de Julien et au rôle du séducteur Rodrigue une origine exclusivement arabe : l'historiographie chrétienne, plus véridique, n'offre, selon lui, aucune trace de la légende jusqu'au moine de Silos, qui le premier l'emprunte aux ennemis de

1. *Indice alfabetico de autores para facilitar el uso de las Bibliotecas antigua y nueva de Latassa.* Madrid, Fortanet, 1877, in-4°.

l'Espagne tout à la fin du XIe siècle. L'érudit écrivain, en rassemblant ensuite tous les témoignages des chroniqueurs chrétiens et des auteurs arabes qui les confirment, essaye de recomposer l'histoire authentique du grand épisode. La thèse défendue par M. Fernandez-Guerra avec beaucoup de verve et d'esprit ne nous semble pas d'une solidité à toute épreuve et certains de ses arguments demanderaient à être soumis à une discussion très-serrée, que nous ne pouvons entamer ici; mais quelques réserves qu'on ait à faire sur le résultat de la démonstration, il faut apprécier comme elles le méritent ces pages si vivement écrites et remercier le savant académicien d'avoir remis la question à l'ordre du jour et d'en avoir ainsi considérablement avancé la solution.

Cantabria[1], du même auteur, est un travail géographique et historique considérable, qui a été lu dans une des séances de la société de géographie nouvellement fondée à Madrid. Depuis Florez personne n'avait étudié avec autant de critique et de méthode la topographie et l'histoire de cette fameuse Cantabrie, dangereux écueil où est venue se briser la science de beaucoup d'érudits espagnols des derniers siècles, plus souvent guidés, il est vrai, par des passions de clocher que par l'amour pur de la vérité historique. M. Fernandez-Guerra commence par tracer les limites de la province d'après les renseignements fournis par les historiens latins et grecs, puis il parle des neuf cités cantabres et en particulier de Vellica, capitale probable de la province à l'époque romaine et plus tard siège de l'épiscopat cantabre, dont l'auteur a réussi à reconstituer la série à peu près continue de 437 à 1052; il refait ensuite l'histoire sommaire des guerres des Cantabres contre les Romains et traite de la nouvelle toponomastique substituée peu à peu dès les premières années de la reconquête aux anciens noms de la province romaine. Dans une note importante M. Fernandez-Guerra a consigné toutes les données géographiques qu'il a pu réunir sur les limites respectives des tribus et des cités cantabres, en même temps qu'il les a dessinées, à l'aide du colonel Coello, sur une carte dont on ne saurait trop apprécier le mérite et l'utilité. M. Fernandez-Guerra n'a voulu cette fois-ci que présenter les résultats de ses longues et pénibles recherches : il faut donc le croire sur parole dans la plupart des cas, ce qui n'a pas grand inconvénient avec un savant de sa valeur, mais nous ne souhaitons pas moins qu'il trouve bientôt l'occasion de reprendre le sujet avec plus de développements et de preuves.

En passant des deux ouvrages qui viennent d'être résumés au livre

1. Madrid, Fortanet, 1878, in-8°.

de D. Roman José Brusola y Briau, *Valencia, observaciones históricas, libro I*[1], on croit changer d'air. Chez M. Fernandez-Guerra le fond et la forme satisfont également, on sent à la première lecture que son style sobre et précis, quoique élégant, cache une pensée solide et bien mûrie : ici, au contraire, tout est flottant et délayé, idées et langage. Ce tome premier d'*Observations historiques* (plaise aux dieux que ce soit le premier et le dernier!) traite exclusivement de l'histoire de Valence avant Annibal. Il ne vaut pas la peine de soumettre à un examen quelconque ce babillage insignifiant, dont le moindre inconvénient est d'être illisible, aussi ne le citons-nous ici que pour éviter à quelque érudit, alléché par le titre, le désagrément d'en prendre connaissance.

Nous devons signaler aux érudits qui s'occupent de Grégoire VII une publication d'une certaine importance, dont l'existence nous a été révélée après l'impression de notre bulletin de l'année dernière. On est si peu habitué à voir paraître en Espagne des livres d'érudition qui ne se rapportent pas à l'histoire nationale, que les rares exceptions à la règle n'attirent guère l'attention des savants du pays et ne parviennent qu'avec peine à la connaissance des étrangers. C'est un motif de plus pour nous de réparer l'oubli involontairement commis. Le livre en question est la vie de S. Anselme, versifiée au commencement du XIIe siècle, par Rangier, second successeur du saint à l'épiscopat de Lucques. De cet ouvrage, cité par Donnizo dans sa vie de la comtesse Mathilde, et généralement considéré comme perdu, un exemplaire fut retrouvé au commencement de ce siècle par le dominicain Jaime de Villanueva dans la bibliothèque du monastère de N.-D. de Ripoll et décrit par lui dans son *Viage literario á las iglesias de España,* t. VIII, p. 53. En rendant compte de sa découverte cet érudit annonçait qu'il avait pris une copie du précieux poème pour en publier plus tard une édition; mais survinrent les troubles politiques qui l'obligèrent à renoncer à ce projet et à s'expatrier. Une partie seulement de ses papiers fut recueillie à Madrid, parmi laquelle ne figurait pas la copie du poème. D. Vicente de la Fuente, l'éditeur de l'œuvre de Rangier, sous le titre de *Sancti Anselmi Lucensis episcopi vita, a Rangerio successore suo, sæculo XII ineunte, latino sermone scripta, opus hactenus ineditum, valdeque desideratum, nunc primum annotationibus illustratum, jurisque publici factum*[2], laisse entendre dans sa préface que personne avant lui ne s'est occupé de rechercher le manuscrit de Ripoll ou la copie

1. Madrid, Fortanet, 1876, in-8°.
2. Madrid, Aguado, 1870, in-8°.

de Villanueva[1]. Il aurait pu savoir que l'entreprise des *Monumenta Germaniae historica,* il y a environ quarante ans, chargea un de ses collaborateurs d'une mission à ce sujet, mission qui, malheureusement, ne produisit pas d'autre résultat que la constatation de la perte du ms. de Ripoll (détruit dans l'incendie de ce monastère, où il fut rapporté de Barcelone en 1823) et de la disparition de la copie[2]. En 1866 enfin, la fameuse copie, soudainement rappelée à l'existence, fut remise par le gouvernement à l'Académie de l'Histoire, et le savant professeur se mit aussitôt en devoir d'en préparer l'impression. Ainsi que l'avait supposé M. R. Wilmans (Pertz, *Scriptores*, XII, 12) le poème de Rangier n'est guère que la mise en vers de la *Vita Anselmi* du prêtre Bardo, ce qui naturellement diminue de beaucoup sa valeur historique; mais comme le poème contient des détails qui ne se trouvent pas dans sa source principale et qu'il possède en outre un véritable mérite littéraire, on ne saurait qu'applaudir à cette publication, dont le professeur espagnol s'est du reste acquitté d'une façon satisfaisante[3]. Sans doute nous ne croyons pas beaucoup à l'intervention divine qui a fait reparaître en temps opportun la copie de Villanueva, « et quidem non sine causa, ut conjectare licet, cum non pauci nebulones et sophistæ hodiedum sancti Gregorii VII gloriam obnubilare conentur, canibus in lunam latrantibus comparandi, » comme dit fort élégamment M. La Fuente, mais nous espérons qu'amis et adversaires du fougueux pape liront ce poème avec le calme qu'il convient de garder en ces matières et en feront leur profit.

Le tome II des *Crónicas de los reyes de Castilla* de la *Biblioteca de autores españoles* de Rivadeneyra contient les chroniques de Henri II, de Juan Ier et de Henri III, par Pero Lopez de Ayala, le texte de la chronique de Juan II, attribué à Fernan Perez de Guzman et cette fameuse série de portraits historiques due à la plume du même auteur, les *Generaciones y semblanzas :* le tout réimprimé sur les éditions anciennes sans autre addition qu'un avertissement préli-

1. Il dit aussi qu'avant la visite du dominicain valencien l'existence du ms. de Ripoll était *tout à fait inconnue.* C'est une erreur : des érudits français du XVIIe siècle connaissaient ce ms., comme j'aurai bientôt l'occasion de le montrer dans un mémoire que je prépare sur la bibliothèque du célèbre monastère catalan.

2. Voy. l'*Archiv* de Pertz, t. VII, p. 463-467, où se trouve une description du ms. de Ripoll, par D. Prospero Bofarull, plus complète que celle de Villanueva.

3. Quoi qu'en dise M. la Fuente, rien ne prouve que le ms. de Ripoll ait été écrit par un scribe espagnol; les singularités orthographiques qu'il signale sont communes à tous les pays de l'Occident au moyen âge.

minaire de cinq pages. Revenir encore une fois sur le système suivi dans cette collection historique et en démontrer les inconvénients ne servirait à rien, mais nous ne pouvons moins faire que de relever les erreurs qui se sont glissées dans la réponse de l'éditeur aux critiques d'« un jeune étranger » de notre connaissance. M. Rosell dit que la *Biblioteca de autores españoles* est une « collection de textes convenablement élucidés (*ilustrados*) comme tels et corrects autant qu'il est possible. » C'est ce qui devrait être (et pour notre part nous n'avons pas demandé autre chose), mais c'est ce qui n'est pas, et M. Rosell sait mieux que personne, qu'à l'exception du Quevedo, des œuvres de sainte Thérèse, des poètes du XVIIIe siècle et de quelques autres publications, la *Biblioteca* n'est qu'une entreprise de librairie sans aucune valeur originale, qui donne indifféremment des textes « convenablement élucidés » ou non, « corrects » ou non, suivant que le compilateur trouve à copier dans les travaux antérieurs du bon ou du mauvais. Quant aux tables de noms, de lieux et de choses, dont nous regrettions l'absence, M. Rosell répond au « jeune étranger » qu'il ne s'en chargerait à aucun prix : c'est l'affaire d'un manœuvre quelconque. Fort bien, mais ce qui ne laissera pas que d'étonner un peu le public, c'est qu'un membre distingué de l'Académie de l'Histoire, qui a fait ses preuves, daigne mettre son nom sur un livre où tout est copie (moins cinq pages), et se révolte en même temps à l'idée d'ajouter quelque chose d'original et de très utile au travail des autres. M. Rosell se trompe encore lorsqu'il attribue à M. Amador de los Rios la découverte de la seconde partie de la chronique de Juan II par Alvar Garcia de Santa Maria : l'auteur de l'*Historia critica* n'a rien découvert du tout, ni l'existence de ce fragment ni le manuscrit de l'Escurial qui le contient[1] ; tout cela était bien connu depuis fort longtemps et décrit en détail dans un livre très répandu, les *Progressos de la historia en el reyno de Aragon*, d'Uztarroz et Dormer (éd. de 1680, p. 252-53). En résumé le tome II des *Crónicas de Castilla* a cet avantage d'offrir au public en un seul volume et pour la somme de quarante réaux une série importante de textes historiques, dont les éditions originales ou les réimpressions du siècle dernier ne se rencontrent pas très facilement.

Les *Cartas de los secretarios del cardenal D. Fr. Francisco Jime-*

1. Ce ms. n'est pas coté XII-2, comme le dit los Rios et à sa suite M. Rosell (cette marque est impossible à l'Escurial où les mss. sont classés par armoires, rayons et numéros d'ordre sur les rayons), mais bien X-II-2. La première partie de la chronique, qui manque dans ce ms., n'est peut-être pas si perdue qu'on le dit ; mais je ne suis pas chargé de faire la leçon aux plus savants que moi.

nez de Cisneros durante su regencia en los años de 1516 *y* 1517[1], publiées par D. Vicente la Fuente, forment un précieux complément de la correspondance du grand cardinal avec son agent Diego Lopez de Ayala, mise au jour en 1867 par le même savant et D. Pascual de Gayangos[2]. Ces nouvelles lettres, qui proviennent comme les premières des archives de l'université d'Alcalá, aujourd'hui transférées à Madrid, et qui servirent jadis aux deux biographes du cardinal, Alvar Gomez de Castro et Fr. Pedro de Quintanilla, se rapportent aux deux années 1516 et 1517, pendant lesquelles Cisneros exerça la régence en Espagne, au nom du petit-fils de Ferdinand le Catholique. Adressées au même Diego Lopez de Ayala, qui remplissait alors les fonctions d'agent de son maître auprès du jeune roi Charles à Bruxelles, par deux secrétaires du régent, Fr. Francisco Ruiz, évêque d'Avila, et le licencié Jorge de Varacaldo, ces lettres nous renseignent à la fois sur les affaires personnelles des deux correspondants et sur toutes les questions politiques, militaires et religieuses de cette période si critique. Comme le remarque justement M. La Fuente, l'imposante figure de Cisneros, son merveilleux tact politique et ses belles vertus chrétiennes se détachent avec éclat du fonds de mesquineries et d'intrigues que nous fait toucher de près cette correspondance intime. Il y a là une mine d'une singulière richesse à exploiter pour ceux qui veulent se faire une idée exacte de l'état des partis et des diverses classes de la société espagnole depuis la mort de Ferdinand jusqu'à l'arrivée du futur empereur. La publication de ces lettres présentait de sérieuses difficultés, la plupart d'entre elles étant en partie chiffrées. Heureusement M. La Fuente a trouvé d'intelligents collaborateurs[3], qui se sont chargés du déchiffrement; lui-même a convenablement annoté ces précieux textes; c'est un bon travail, que le gouvernement espagnol a bien fait de prendre sous sa protection.

Il n'est peut-être pas de fondateur d'ordre religieux qui ait tant travaillé *épistolairement* à étendre et à consolider son œuvre qu'Ignace de Loyola. Le nombre considérable de ses lettres qui nous sont par-

1. Madrid, Aguado, 1875, in-8°.

2. *Cartas del cardenal D. Fr. Francisco Jimenez de Cisneros dirigidas á D. Diego Lopez de Ayala*, Madrid, 1867, in-8°. Ce recueil tout entier a été reproduit par Eugenio de Ochoa dans le t. II de son *Epistolario español* (*Bibl. de aut. esp.*), mais sans la préface des éditeurs, de façon qu'on ne peut se dispenser de recourir à l'original.

3. D. Nemesio Ruiz de Alday des Archives de Simancas et surtout D. Manuel Goicoechea, dont la science paléographique est justement estimée en Espagne et *outre-ports*.

venues et le témoignage unanime de ses compagnons ne laissent aucun doute sur les soins tout particuliers qu'il donnait à sa vaste correspondance. Ne disait-il pas un jour à un religieux mauvais correspondant : « Ce soir j'écrirai au moins trente lettres et n'en laisserai partir aucune sans l'avoir lue plusieurs fois, et celles qui doivent être écrites de ma propre main, je les récrirai deux et trois fois afin qu'elles ne partent pas avec les ratures que j'ai coutume d'y faire pour en corriger et en améliorer le texte. » On ne pouvait donc assez souhaiter la publication d'un recueil général des lettres du saint d'Azpeitia, et il n'a pas dépendu du zèle de plusieurs membres de la Compagnie que ce vœu ne fût exaucé. Le R. P. Roque Menchaca, un des Jésuites espagnols expulsés par Charles III et réfugiés en Italie, en publia à Bologne, en 1804, une collection de quatre-vingt-dix-sept traduites en latin; plus tard le R. P. Christophe Genelli en donna une soixantaine comme appendice à sa vie d'Ignace, publiée à Innsbruck en 1848. Mais ce n'était là qu'une faible partie de tout ce que les vicissitudes du temps ont laissé subsister de la parole écrite du saint. Les éditeurs du présent recueil intitulé *Cartas de San Ignacio de Loyola, fundador de la Compañia de Jesus*[1] ont enrichi le trésor amassé par leurs prédécesseurs de toutes les lettres que leur ont fournies diverses collections manuscrites, des histoires de provinces ou de collèges de l'ordre et enfin les archives du Gesù de Rome; ils n'ont en un mot négligé aucune source. Les trois premiers volumes que nous avons sous les yeux portent déjà le nombre des lettres du saint à quatre cents : la dernière est datée de Rome, le 30 décembre 1553. Ce grand épistolaire est imprimé avec un soin minutieux et enrichi d'un commentaire précis et nourri, exclusivement historique, qu'on peut citer comme un modèle du genre. Pour faciliter à un public nombreux l'intelligence des lettres latines et italiennes, les éditeurs les ont traduites en espagnol dans le corps du texte, mais on retrouve aux appendices les versions originales avec d'abondantes pièces justificatives de première importance. C'est là un travail excellent, qui fait le plus grand honneur aux trois savants jésuites qui l'ont entrepris, les RR. PP. Antonio Cabré, Miguel Mir et Juan José de la Torre. Nous souhaitons vivement qu'ils arrivent bientôt au terme de leur tâche difficile : alors peut-être se trouvera-t-il quelqu'un pour écrire, sans parti pris d'aucun genre, une biographie sérieuse du grand soldat de Jésus-Christ.

L'histoire officielle du règne de Philippe II est, comme on sait, consignée dans deux ouvrages de grandes proportions, les trois par-

1. Madrid, Aguado, 1874-1877, 3 vol. in-8°.

ties de l'*Historia general* d'Antonio de Herrera et le *Filipe segundo* de Luis Cabrera de Córdoba. Le second ouvrage, à vrai dire, mérite plutôt la qualification d'*officieux*, car son auteur n'exerça jamais les fonctions de chroniqueur royal, et bien qu'il ait à diverses reprises servi l'État en qualité d'agent politique ou diplomatique, son histoire n'est pas une œuvre de commande, c'est le travail personnel d'un *serviteur du Roi*, comme on disait alors. Jusqu'à l'année dernière le livre d'Antonio de Herrera présentait sur celui de Cabrera l'incontestable avantage de contenir le règne tout entier du monarque, tandis que du *Filipe segundo* on possédait seulement la première partie (1527-1583), imprimée à Madrid en 1619 : l'existence de la seconde partie, attestée cependant par plusieurs érudits du XVIIe s., était devenue problématique, lorsqu'un beau jour le complément désiré se retrouva dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris[1]. Le gouvernement espagnol jugea bientôt que ce long fragment inédit d'une œuvre si importante méritait d'être rendu accessible au public lettré; aussi chargea-t-il, en 1876, un jeune savant que nos lecteurs connaissent déjà, D. Antonio Rodriguez Villa, de copier le manuscrit, d'en préparer la publication et en même temps de procéder à la réimpression de la première partie devenue passablement rare. Les quatre gros volumes[2] qui nous sont offerts par le ministre de *Fomento* contiennent l'histoire de Cabrera, telle qu'elle se trouve dans l'édition de 1619 et la copie, malheureusement très incorrecte, de Paris; en outre une relation des troubles d'Aragon en 1591, du même auteur, qui manque dans le ms. de la Bibliothèque nationale, mais dont une copie existe à l'Académie de l'Histoire à Madrid; puis, comme appendices, quelques relations vénitiennes sur Philippe II (publiées dans la collection d'Alberì) et un long récit de la dernière maladie et de la mort du grand roi par le licencié Fr. Antonio Cervera de la Torre (imprimé à Madrid en 1600). Il n'entrait pas dans les vues du ministre d'adjoindre à cette édition complète du *Filipe segundo* le commentaire critique qui lui serait pourtant bien nécessaire, car rien n'est plus inégal que ce livre : ici des renseignements précis, puisés à bonne source et présentant tous les caractères de l'authenticité; là, au contraire, des inexactitudes

1. Feu D. Eugenio de Ochoa avait affirmé dans son catalogue que le ms. en question ne contenait pas autre chose que la première partie. L'erreur commise par le littérateur espagnol fut reconnue en 1856 par M. Gachard (voir *La Bibliothèque nationale à Paris*, Bruxelles, 1875, p. 238) et par d'autres plus tard. Il suffisait d'ailleurs d'ouvrir le ms. et d'en lire les premières lignes pour se rendre compte de la méprise.

2. *Historia de Felipe Segundo*. Madrid, 1876-1877, 4 vol. in-f°.

nombreuses, des erreurs grossières (surtout en ce qui concerne l'histoire étrangère), des lacunes énormes, des attaques injustes contre Herrera, qui bien souvent dit plus et mieux, et par-dessus tout cela certaines condescendances et flatteries, qui ne donnent pas une très haute opinion du caractère de l'homme. Et le style! Cabrera se croyait de bonne foi écrivain, grand écrivain; il a même composé, pour les autres, un traité didactique sur la manière de comprendre et d'écrire l'histoire, dont il s'est bien gardé naturellement d'adopter les préceptes. Quand il s'oublie ou qu'il transcrit simplement les relations qui affluaient à son cabinet, tout va bien; mais quand il se prend au sérieux, c'est par moments à n'y plus rien comprendre, ce n'est plus que du Góngora en prose, sans la musique. Si l'on ajoute à cela les négligences propres aux écrivains de ce temps dans la transcription des noms de lieux et de personnes, les fautes typographiques de l'édition ancienne et les innombrables incorrections et méprises du copiste de la seconde partie, il devient clair pour tous que la révision d'un tel ouvrage est une chose de première nécessité, mais qui demanderait un temps considérable et des soins particuliers. M. Rodriguez Villa n'avait qu'à se conformer aux intentions du ministre; nous espérons toutefois qu'un jour ou l'autre il reprendra le sujet: connaissant à fond son auteur, il lui sera facile d'expliquer ses procédés de composition, sa manière de raconter ce qu'il a vu et entendu et sa manière de reproduire ou plutôt d'*arranger* les sources écrites. Pour pouvoir se servir sans danger de Cabrera, il faut absolument être au clair sur toutes ces choses: il y a un livre à écrire sur cette histoire, et ce livre le savant éditeur ne doit pas le laisser faire à un autre. En attendant, l'édition ministérielle rendra de grands services. M. Rodriguez Villa l'a fort à propos enrichie d'une table générale des noms de personnes: c'est un complément bien utile et dont tout le monde saura gré au laborieux érudit[1].

De la longue histoire de Philippe II, si riche en incidents et en accidents de tout genre, l'épisode le plus connu, on dirait mieux le plus rebattu, est certainement le procès de son célèbre secrétaire d'État, Antonio Perez. Aux nombreuses relations de cet événement, fondées soit sur les mémoires et les lettres du ministre exilé, soit sur le témoignage d'écrivains du XVIe et du XVIIe siècle pour divers motifs très sujets à caution, un de nos plus illustres historiens, M. Mignet, a substitué il y a une trentaine d'années ce livre excellent,

1. Cette table qui se réfère à un texte, on peut le dire, brut, contient naturellement bien des erreurs; mais l'édition, telle qu'elle a été conçue, ne permettait pas de faire mieux.

Antonio Perez et Philippe II, que tout le monde a lu et qui est resté jusqu'il y a peu le dernier mot de la question. Lorsque M. Mignet publia son ouvrage, les archives d'Espagne commençaient à peine à être explorées et aucun érudit indigène n'avait encore tenté d'étudier ces longs démêlés du roi et de son ministre à la lumière des correspondances intimes de tous les acteurs du drame. Le nouveau livre, qui était une véritable révélation, mit, comme on dit vulgairement, la puce à l'oreille aux curieux et aux chercheurs d'au delà les monts. Les dépôts de l'État furent fouillés avec plus de soin et certaines maisons de la Grandesse laissèrent échapper des bribes de leurs archives séculaires. Il y a quelques années enfin, un accident, la vente forcée ou plutôt l'abandon au premier offrant de tous les papiers de famille d'une illustre maison espagnole, celle des comtes d'Altamira, mit entre les mains de quelques collectionneurs une masse énorme de documents originaux relatifs à l'histoire du XVIe siècle, et en particulier à l'affaire d'Antonio Perez. L'auteur de l'étude que nous allons examiner, D. Gaspar Muro, a voulu tirer parti de ces trouvailles et de tout ce qu'on a découvert depuis la publication de M. Mignet pour reprendre un des côtés de ce vaste sujet qui lui avait paru jusqu'ici incomplètement élucidé. Sa *Vida de la princesa de Eboli*[1] traite naturellement d'autre chose que des aventures et du procès de Perez, mais comme la période la plus longue, la plus agitée et la plus dramatique de la vie d'Ana de Mendoza a été constamment mêlée aux intrigues et aux crimes du secrétaire d'État et que l'histoire, vraie ou fausse, lui a donné dans ces ténébreuses affaires un rôle des plus prépondérants, il va de soi que le biographe de cette femme altière, si cruellement châtiée, ne peut pas l'isoler de ce milieu; bien mieux, il est tenu dans l'intérêt même de son héroïne d'étudier de près le monde où elle a pendant longtemps vécu, les relations qu'elle y a formées, les fautes qu'elle a pu y commettre, afin de déterminer exactement sa part de responsabilité. M. Muro commence par raconter les antécédents de famille d'Ana de Mendoza, son éducation, son mariage avec Ruy Gomez, prince d'Eboli et plus tard duc de Pastrana, sa vie dans la retraite après la mort du duc, puis ses démêlés avec Philippe II et les Carmélites de Pastrana au sujet de la tutelle de ses enfants; enfin, pour terminer cette première période, la rentrée de la princese à Madrid et ses premières relations avec Antonio Perez. Les chapitres suivants, qui traitent du meurtre

1. Madrid, Murillo, 1877, in-4°. Une traduction de cet ouvrage par M. Alfred Weil a paru chez Charpentier, 1878, in-8°. Cette version française ne contient pas les appendices du texte original.

d'Escobedo, de l'intervention dans l'affaire de Mateo Vazquez, collègue de Perez, de l'arrestation de ce dernier et de la princesse d'Eboli et de tous les incidents du procès jusqu'en 1583, abondent en renseignements entièrement nouveaux, qui jettent le plus vif jour, non seulement sur l'incident en question, mais sur toutes les intrigues de la cour et du cabinet de Philippe II, sur les menées des grands, qui intercèdent en faveur de la princesse et, à ce propos, vont jusqu'à menacer l'ordre public. Toute cette partie du livre de M. Muro est des plus intéressantes, parce qu'elle nous introduit, pour la première fois, dans les coulisses du gouvernement de Philippe II, dont le calme apparent et la majestueuse façade cachaient, on le voit, bien des faiblesses et des misères. Après cette partie exclusivement narrative, l'auteur passe à l'examen et à la critique de tous les récits relatifs aux prétendues amours du roi et de la princesse et des opinions que les historiens modernes ont cru devoir adopter à cet égard. Il faut ici distinguer deux choses et répondre à deux questions. La princesse d'Eboli a-t-elle été la maîtresse de Philippe II? Ou bien est-il vrai que Philippe II, vivement épris de la princesse, ait recherché ses faveurs sans pouvoir les obtenir? A la première question, M. Muro, et tout le monde avec lui maintenant, répond résolument : non. Rien de ce que nous savons d'Ana de Mendoza depuis son mariage jusqu'à sa mort n'autorise une telle supposition, tout la rend invraisemblable, si ce n'est impossible. Il était inutile même de faire appel au silence des historiens nationaux, silence qui d'ailleurs ne prouve rien, ni en bien ni en mal, car qui eût osé dévoiler de tels secrets en Espagne[1]? Et quant aux témoins étrangers qui en parlent, leurs racontars ne prouvent qu'une chose, c'est qu'on aimait à Madrid, alors comme aujourd'hui, à faire circuler de bonnes histoires sur le compte des faiblesses royales[2]. A la seconde question M. Muro répond implicite-

1. Rappelons que le procès d'Antonio Perez n'a été publié qu'en 1788 sous le gouvernement des Bourbons.

2. M. Muro a parfaitement raison dans le fond, mais il n'apprécie pas très bien un de ces témoignages. Pourquoi vouloir atténuer la valeur de la relation vénitienne anonyme de 1584 par la raison qu'elle n'a pas le caractère officiel des autres? Qu'elle ait été écrite par un ambassadeur ou un simple particulier, qu'est-ce que cela fait? L'anecdote rapportée par le voyageur peut être vraie ou fausse, mais il est certain qu'elle est bien l'écho d'une conversation madrilène. Du reste la relation n'est pas l'œuvre du premier venu, en la lisant (ce que M. Muro aurait dû faire) on apprend qu'elle a été écrite par un personnage de la suite de l'ambassadeur Vicenzio Gradenigo, qui a pris note de ce qu'il a vu et entendu dans son voyage en 1584. Mais je n'ai pas fini mes chicanes. M. Muro dit que le ms. de la relation porte à la Bibliothèque de Paris le n° 1234 « sans autre qualification » et reproche à M. Mignet de l'avoir cité sous le n° 1203 de l'ancien fonds

ment non, bien qu'il n'ait pas fait la distinction qu'il nous a paru nécessaire d'établir, se croyant assez fort pour rejeter en bloc la *question des amours*. Ici il nous est impossible de suivre l'érudit biographe et nous devons nous ranger à l'opinion exprimée par M. Cánovas del Castillo dans une lettre-prologue imprimée en tête du livre de M. Muro. Comme nous avons exposé ailleurs[1] les motifs principaux qui nous obligeaient de rester attaché sur ce point aux vues de M. Mignet, nous n'y reviendrons pas. Qu'il nous suffise de dire que l'hypothèse d'une violente passion de Philippe II, repoussée par la princesse dans des circonstances particulièrement blessantes pour le souverain, a pour elle le témoignage imposant de Perez et bien d'autres indices, qui, accumulés, constituent presque une preuve morale. Quoi qu'il en soit, l'excellent travail de M. Muro ne perd rien à avoir été maintenu dans un milieu restreint de faits bien établis; ses conclusions sont peut-être trop absolues, mais le lecteur est libre de les modifier en s'appuyant à son tour sur d'autres témoignages[2].

S. Germain. Je réponds : 1° que le ms. 1234 porte à côté du numéro, comme tous les mss. italiens, l'abréviation *Ital.*, il faut donc le citer *Ital.* 1234; 2° que cette nouvelle numérotation a été substituée à l'ancienne en 1863 seulement; M. Mignet, qui écrivait en 1846, ne pouvait donc connaître que l'ancienne. Ailleurs (p. 228, note 32), M. Muro parle des « tantas equivocaciones » de son devancier et il en cite trois : c'est peu, et encore ces trois erreurs doivent-elles être réduites à deux, car M. Mignet a raison d'interpréter *matar* par *tuer* dans le passage du *Memorial*, passage qu'il faut rapprocher, pour le bien comprendre, de la déposition de Perez dans le *Proceso* (p. 169). Ici on lit : « Con esto (l'avis que D. Juan complotait avec le duc de Guise), y con que llegó Escobedo a San Lorenzo sin saberse que venia, hasta aparecerse alli, S. M. recibio de esta venida gran pesadumbre... tanto que se acuerda este declarante que S. M. le escribio en una carta de mano de Escobedo, en que daba cuenta de su llegada á Santander : « Vos vereis, que os ha de *matar* ese hombre. » Évidemment Philippe II ne se serait pas donné la peine d'écrire en marge de la lettre d'Escobedo : « Vous verrez, cet homme va vous ennuyer. » Il a pensé et écrit *tuer*.

1. *L'Espagne au* XVI*e et au* XVII*e siècle*, p. 258 et suiv.

2. La publication d'une étude aussi sérieuse sur Philippe II est d'autant mieux venue que nous avons vu paraître dernièrement, à Paris, quelque chose qui a la prétention d'être un livre et qui porte ce titre significatif : *Philippe II et don Carlos devant l'histoire*. C'est trop peu de dire de ce produit, signé, fort heureusement, d'un nom espagnol, qu'il est au-dessous de toute critique : il est moins que rien. L'auteur, qui ne sait même pas de quoi il parle — il fait de D. Juan d'Autriche le fils de Philippe II (p. 258-259) et le reste est à l'avenant, — ne trompera, cela va sans dire, aucun érudit, mais il peut jeter du trouble dans le grand public. Rappelons donc aux simples dilettantes qu'il n'y a qu'un livre à lire sur la matière, celui de M. Gachard, où l'on trouve à peu près le dernier état de la question. D'ailleurs le factum susnommé est écrit dans un jargon franco-espagnol qui le rend illisible, c'est là son seul mérite. Ajoutons-y pourtant une préface de M. Magnabal, dont l'érudition prodigieuse, la fine critique et la forme exquise seront appréciées, comme il convient, par tous les connaisseurs.

Le dix-huitième siècle espagnol est encore mal connu. En dehors de quelques écrits, en partie publiés par des étrangers, sur le règne de Philippe V, de la grande histoire de Charles III, par Ferrer del Rio, et de la remarquable étude de M. de Cueto sur la poésie de l'époque, qui est une histoire des idées en même temps qu'un tableau littéraire, il faut se contenter de monographies, et celles-ci ne sont pas encore bien nombreuses. On sent qu'à part quelques épisodes ce siècle n'est pas populaire chez nos voisins. C'est en effet le temps de l'imitation servile de l'étranger, de la France en particulier, et l'on sait d'expérience que les Espagnols éprouvent souvent le besoin de copier les autres, mais qu'ils n'ont jamais aimé à se sentir dominés par des idées ou des forces étrangères. Néanmoins si cette époque n'a rien produit de vraiment original dans le domaine des lettres, des sciences ou de la politique, elle peut pourtant présenter une jolie phalange de talents remarquables et, ce qui vaut mieux, des caractères. Je ne sais trop si l'on peut traiter de grand caractère le ministre de Philippe V et de Ferdinand VI, le fameux marquis de la Ensenada, sur lequel D. Antonio Rodriguez Villa vient de réunir une abondante et fort curieuse collection de documents [1] ; mais à coup sûr ce fut un homme d'État des mieux doués, un esprit éminemment pratique et naturellement ouvert à toutes les idées susceptibles de tirer l'Espagne du marasme intellectuel et économique où l'avaient plongée le triste gouvernement des derniers rois autrichiens et les terribles secousses de la guerre de succession. Il faut lire ces plans de réforme de toutes les branches de l'administration publique présentés par Ensenada depuis son entrée au ministère, en 1743, jusqu'à sa chute, en 1754, pour apprécier ce que les plus importants services de l'État étaient devenus entre les mains de ceux qui les avaient dirigés jusqu'alors et ce que le nouveau ministre fit pour leur donner une marche régulière et à la hauteur des circonstances. M. Rodriguez Villa a habilement fait ressortir les services rendus par Ensenada au commerce, à l'industrie et en particulier aux sciences ; c'est ce ministre, ne l'oublions pas, qui chargea Casiri du catalogue des manuscrits arabes de l'Escurial, qui protégea l'éminent astronome et mathématicien Jorge Juan, qui vint en aide aux savants historiens Burriel et Perez Bayer et au plus grand érudit espagnol du XVIIIe siècle, le P. Enrique Florez. On pourrait reprocher à M. Rodriguez Villa d'avoir un peu trop donné à son essai biographique le caractère d'un panégyrique. Le gouvernement intérieur du marquis de la Ensenada, ses réformes adminis-

1. *Don Cenon de Somodevilla, marqués de la Ensenada. Ensayo biográfico.* Madrid, Murillo, 1878, in-8°.

tratives ne méritent généralement que des éloges, mais sa politique extérieure, certains traits de son caractère, sa tenue par exemple à la cour du nouveau roi Charles III, depuis son rappel de l'exil, ne semblent pas à l'abri de toutes critiques. Le biographe s'en est abstenu, mais le public, je le crains, sera moins indulgent.

C'est à ces tendances réformatrices qu'appartiennent encore les *Cartas político-económicas escritas por el conde de Campomanes, primero de este título, al conde de Lerena*[1], découvertes et publiées par le même D. Antonio Rodriguez Villa. Adressées dans un moment assez critique (1787-1790) au comte de Lerena, ministre des rois Charles III et Charles IV, qui avait désiré connaître les vues de l'auteur sur les causes du désordre financier de l'Espagne et les moyens d'y remédier, ces cinq lettres contiennent à la fois une critique, par moments assez acerbe, des principes administratifs de l'ancienne monarchie espagnole et une série de projets destinés à rétablir l'équilibre des finances royales. La partie historique de cette consultation n'est pas sans mérite ; la seconde lettre surtout, que l'auteur a consacrée à un examen rapide de la politique des rois d'Espagne depuis Alphonse XI jusqu'à l'avènement des Bourbons et aux conséquences de cette politique dans les matières de finances et d'administration, dénote un esprit libre de préjugés, clairvoyant et ferme. On n'en peut pas dire autant de la partie dogmatique, où les théories fantaisistes l'emportent décidément de beaucoup sur les idées justes et praticables. Nous nous sommes abstenu jusqu'ici de donner un nom à l'auteur de ces lettres, c'est qu'en effet il n'est nullement démontré qu'elles aient été écrites par l'illustre jurisconsulte et économiste Campomanes. Une note assez vague d'un manuscrit, des analogies de style et d'idées ne constituent pas des preuves suffisantes. Je crains que M. Rodriguez Villa ne se soit trop aventuré en substituant à l'anonyme un nom de cette portée ; au moins eût-il fallu procéder à un examen minutieux des points de repère de ces écrits, je veux parler des dates de temps et de lieu. Si ces dates n'ont pas été inventées à plaisir (et pourquoi l'auraient-elles été ?), il s'agirait d'établir que Campomanes a réellement résidé à Vara-de-Rey et à San Clemente aux époques indiquées dans les lettres. Un érudit aussi consciencieux que M. Rodriguez Villa ne pourra manquer de trouver bientôt une occasion pour revenir sur ce sujet et éclaircir nos doutes.

L'histoire militaire de la guerre de l'Indépendance par le général D. José Gomez de Arteche y Moro[2] comblera une lacune considérable

1. Madrid, Murillo, 1878, in-8°.

2. *Guerra de la Independencia. Historia militar de España de* 1808 *á* 1814. Madrid, 1868-1875, 2 t. in-8°.

dans la littérature de nos voisins, où cette période si importante de leurs annales n'était jusqu'ici représentée, dans son ensemble, que par le livre remarquable, mais à bien des égards insuffisant, du comte de Toreno. La nouvelle histoire, conçue dans de très vastes proportions — les deux premiers tomes parus n'épuisent pas l'année 1808 — semble destinée à la fois au grand public et aux hommes du métier, et, par suite, ne répondra peut-être pas entièrement à l'attente du premier et aux exigences des derniers. M. Arteche, on le voit dès l'abord, s'est livré à un travail considérable ; il est généralement bien informé et, quelque difficile que cela puisse être pour un Espagnol, il a su, en écrivant sur des matières aussi délicates, se placer à un point de vue scientifique. Sans doute l'amour-propre national a peut-être inspiré trop exclusivement bien des appréciations de l'écrivain, mais il faut reconnaître que les livres publiés par les anciens ennemis ou alliés de l'Espagne sur sa lutte contre Napoléon Ier sont loin d'être des chefs-d'œuvre d'impartialité, et il y a lieu d'admettre les réclamations de M. Arteche toutes les fois qu'il a su les appuyer d'arguments sérieux. La guerre de l'Indépendance a été écrite souvent au point de vue français et anglais, il était de toute nécessité qu'elle fût racontée au point de vue espagnol et par un écrivain capable de traiter avec compétence les questions militaires. Aussi y a-t-il beaucoup à apprendre dans cet ouvrage : bien des points de détail y sont éclaircis, bien des faces du sujet, laissées de côté jusqu'à ce jour, y ont été mises en relief. On ne pourra plus écrire sur cette guerre sans avoir constamment sous les yeux le livre plein de faits du général espagnol. Nous croyons toutefois qu'il eût mieux atteint son but en apportant plus de soin à ses citations : en effet, les renvois aux sources manuscrites et imprimées, trop rares d'abord, sont faites la plupart du temps avec une grande négligence et rendraient des plus difficiles, à qui voudrait l'entreprendre, la vérification des faits avancés dans cet ouvrage. On a très justement reproché à Thiers d'avoir gardé par devers lui le secret de ses autorités : M. Arteche, qui attaque souvent notre historien, parfois avec raison, n'aurait pas dû imiter ce côté très faible de l'écrivain français, car les notes au bas des pages d'un tel ouvrage ne sont rien si elles ne fournissent pas au lecteur un moyen de contrôle perpétuel.

A la plume du même historien militaire sont dus deux petits volumes intitulés *Nieblas de la historia patria*[1] (Nuages de l'histoire nationale). M. Arteche y raconte divers épisodes très attachants de la guerre de l'Indépendance : les prouesses de Juan Fernandez, l'alcalde

1. Madrid, Victor Saiz, 1876, in-8°. Le contenu de ces deux volumes a paru d'abord en articles dans la *Revista Europea*.

d'Otivar, fameux guerrillero de l'Alpujarra ; la conduite intrépide du petit tambour de San Pedor, qui mène au feu les montagnards catalans ; l'admirable résistance de l'alcalde de Montellano, José Romero, et la défense de Saragosse. D'autres chapitres sont consacrés à la mission du marquis d'Iranda, en 1795, auprès du Comité de salut public ; à deux projets du trop fameux Godoy, où se révèlent bien la légèreté et l'outrecuidance de ce pauvre homme d'État, la surprise de Gibraltar et la conquête du Maroc ; enfin à des analyses et extraits d'un important manuscrit relatif au mestre de camp napolitain Carlo Caracciolo, marquis de Torrecuso[1], qui servit sous le règne de Philippe IV dans les guerres de Catalogne et de Portugal.

Les études d'histoire provinciale et locale prennent de jour en jour chez nos voisins plus d'extension et d'importance ; les histoires de villes surtout, de tout temps en Espagne le thème favori de ce que nous appelons chez nous l'*érudition de province*, ont foisonné dans ces dernières années. C'est si beau de produire au grand jour et en *letras de molde* les gloires de sa *muy noble y muy leal !* Qu'on ne pense pas que nous désapprouvions le moins du monde cette activité littéraire, qui peut souvent produire de bons résultats ; nous voudrions seulement qu'elle fût mieux dirigée et que l'enthousiasme pour les grandeurs de la petite patrie fût plus souvent tempéré par une saine critique et une érudition de bon aloi. Il nous est impossible de passer ici en revue tous les ouvrages publiés récemment dans ce domaine et d'en faire ressortir les qualités et les défauts : les érudits étrangers, qui pour une raison ou pour une autre s'intéressent à ces travaux d'histoire provinciale, peuvent s'informer de la littérature du sujet en parcourant le *Boletin de la libreria,* édité par le libraire M. Murillo, à Madrid[2]. Il nous en coûterait cependant de ne pas mentionner en passant l'agréable série d'études biographiques de D. Enrique de Leguina, intitulée *Hijos ilustres de la provincia de Santander*[3]. La capitale de la Cantabrie (pour parler comme un vrai *montañes*) est en train de prendre une importance considérable depuis que l'abolition des fueros basques a fait rentrer dans le droit commun ses voisins privilégiés des Provinces. Cette ville, avant tout

1. Nicolas Antonio (*Bibl. hisp. nova,* t. II, p. 380) cite un *Compendio de la vida y muerte del marques de Torrecuso,* qui aurait pu être utilisé par M. Arteche.

2. Il serait à désirer que le gouvernement ou quelque particulier zélé encourageât la publication d'un supplément au précieux *Diccionario* de Tomas Muñoz y Romero, où serait catalogué tout ce qui s'est produit d'important dans cette spécialité depuis 1858.

3. Madrid, Murillo, 1875-1877, 3 vol. pet. in-8°.

commerçante, est devenue depuis peu le siège d'une de ces sociétés de bibliophiles qui ont rendu déjà tant de services à l'histoire et à la littérature nationale. Le prospectus des publications historiques de la nouvelle société est plein de promesses très alléchantes, et l'active intervention, dans ses travaux, d'un érudit aussi distingué que D. Marcelino Menendez Pelayo donne l'assurance que tout y sera conduit suivant les bons principes. M. Leguina, dans les trois petits volumes de sa collection, nous raconte l'histoire de ces cinq enfants illustres de la province de Santander : Luis Vicente de Velasco, vaillant marin tué à la prise de la Havane par les Anglais, en 1762 ; Angel de Peredo y Villa, militaire distingué et habile administrateur au Chili et au Pérou sous le règne de Philippe IV ; Juan Gonzalez de Barreda, bon guerrier de l'époque des Rois Catholiques ; le R. P. Francisco de Rávago, confesseur de Ferdinand VI ; et Juan de la Cosa, le fameux pilote, compagnon de Christophe Colomb. La composition de ces études laisse par ci par là à désirer : c'est un peu trop de l'érudition à l'eau de rose ; mais l'auteur a pleinement atteint son but, qui était de ramener l'attention d'un certain public sur des illustrations nationales très oubliées.

Pour des raisons faciles à comprendre, l'histoire contemporaine doit être exclue de nos bulletins ; cependant nous ne nous croyons pas interdit d'initier nos lecteurs aux côtés historiques de certaines questions qui s'agitent aujourd'hui sur l'autre versant des Pyrénées. Il a paru l'an dernier à Palma une brochure, ou plutôt une collection d'articles [1], relative à la condition sociale d'un certain groupe d'habitants de Majorque, de prétendue origine judaïque, qui, n'ayant point encore réussi à se fondre avec le reste de la population de l'île, y subit encore ce genre d'avanies que le peuple de tous les pays prodigue volontiers aux descendants présumés d'une race maudite. Ces malheureux, nommés vulgairement *chuetas* ou *gens de la Rue* (*individuos de la Calle*, en majorquain *gent des Carrè*) ont obtenu depuis longtemps les droits civils et politiques et vivent à cet égard sur un pied de parfaite égalité avec les autres citoyens espagnols [2] ; mais il paraîtrait que le clergé de l'île leur fait encore une guerre sourde, et, en particulier, poursuit de sa haine les personnes de cette classe qui suivent la carrière ecclésiastique. Nous n'avons pas à prendre part à

1. *Estado religioso y social de la isla de Mallorca. Polémica contra las preocupaciones de clase*, par D. José Taronjí. Palma, Pedro José Gelabert, 1877, in-8°.

2. Toutefois les preuves de *pureté de sang* n'ont été entièrement abolies en Espagne qu'en 1860. En 1859 les candidats à l'École militaire étaient encore soumis à cette formalité.

la polémique soutenue en faveur de ses compagnons de misère par le jeune prêtre D. José Taronjí avec une très grande fougue et un fort attirail de citations bibliques. Au reste les âmes sensibles peuvent se tranquilliser, la cause de M. Taronjí inspire beaucoup moins de sympathie qu'on ne pourrait le croire avant d'avoir lu son livre, car il est de ceux qui veulent le respect pour eux seuls et le refusent aux autres avec la plus parfaite désinvolture. Un de ses plus forts arguments pour démontrer au clergé de Palma la nécessité de renoncer à ses *préoccupations*, c'est le développement de la propagande protestante, qui naturellement s'adresse de préférence aux malheureux opprimés par la religion officielle, et à ce propos il parle des hérétiques à peu près comme le P. Garau parlait des *chuetas* du XVIIe s. et se montre disposé à les traiter, le cas échéant, comme le brûleur de 1691 traitait les victimes de l'Inquisition. Dans la partie historique de son livre, M. Taronjí s'attache à établir qu'on ne peut pas démontrer l'origine juive des familles *de la Calle*, que de nombreux individus portant des noms maudits depuis le XVIIe siècle ont occupé à diverses époques des charges pour lesquelles on exigeait des preuves de *limpieza* [1], et qu'il n'est nullement prouvé que les condamnés de l'*auto de fé* de 1691, dont on fait descendre sans distinction les *chuetas* d'aujourd'hui, fussent réellement coupables de pratiques judaïques. Ceci est probablement exact : il est évident que le préjugé populaire est injuste parce qu'il porte à faux dans les trois quarts des cas, mais on doit reconnaître aussi que le préjugé a sa raison d'être. Le juif converti, tel que nous le présente l'histoire d'Espagne après l'expulsion générale, est, à part de rares exceptions, un être abject, justement méprisé à la fois par ses anciens coreligionnaires, qui aimèrent mieux s'exiler que de renier leur foi, et par les chrétiens, qui ne croyaient guère, et avec raison, à la sincérité de ces conversions. M. Taronjí écrit avec trop de passion pour qu'on puisse s'en remettre tout à fait à lui et juger le procès seulement d'après les pièces qu'il produit, mais l'érudit, désireux d'approfondir la matière, trouvera dans son ouvrage beaucoup de documents difficiles à réunir. En somme, c'est un livre qui mérite d'être lu, mais il faut se tenir sur ses gardes.

Alfred MOREL-FATIO.

1. Un fait curieux c'est que des familles, portant le même nom et habitant depuis des siècles le même lieu, se trouvent les unes maudites et les autres non, parce que la tradition admet que des nobles de l'île ont donné leurs noms à des juifs convertis au XVe siècle, mais qu'ils n'ont pas pu leur transmettre leur noblesse ni leur *pureté*.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Geschichte der Reaction Kaiser Julians gegen die christliche Kirche, von Friedrich Rode, Dr phil. Iena, Hermann Dubis. 1877. VI et 106 p. 8 fr.

On ne peut rien dire d'entièrement nouveau au sujet de l'empereur Julien. Les sources dont nous disposons pour étudier sa vie et ses idées n'ont subi depuis longtemps aucun accroissement notable. Quelques lettres, quelques édits, comme l'édit interdisant les sépultures diurnes qu'a publié récemment Hertlein [1], voilà tout ce que l'érudition moderne a pu jusqu'à présent ajouter aux œuvres de Julien, publiées par Spanheim, en 1696. Ses écrits, ainsi que les textes des contemporains et des anciens historiens qui parlent de lui, ont été depuis deux siècles l'objet d'une curiosité attentive de la part d'une foule d'écrivains. Le sujet pourrait donc paraître épuisé. Et pourtant on continue à publier des livres sur Julien. Le savant et volumineux ouvrage de Mücke [2] n'a point lui-même été considéré comme définitif et de nouvelles monographies ont paru. L'année 1877 seule a produit au moins trois travaux sur l'empereur apostat. J'ai publié une étude sur sa philosophie religieuse [3], M. Albert Kellerbauer a entrepris d'écrire de nouveau sa biographie [4], et M. le Dr Rode a fait une histoire de sa réaction contre l'Église chrétienne. Il a semblé à ces trois auteurs que les travaux de leurs devanciers, si nombreux qu'ils soient, n'étaient pas complets ou laissaient à désirer au point de vue de la clarté, de l'exactitude et de la rigueur scientifique.

L'écrit du Dr Rode n'est ni une biographie complète ni une histoire complète du règne de Julien. On n'y trouve rien par exemple sur les campagnes des Gaules qu'ont racontées Mücke, Kellerbauer, et en français M. A. de Broglie dans l'Histoire de l'Église et l'Empire au IVe siècle. Nous avons affaire ici à un sujet circonscrit, la réaction contre l'Église chrétienne, et le but spécial du Dr Rode a été d'établir mieux qu'on ne

1. Dans l'Hermes, 1874, VIII, 2, p. 167, d'après le manuscrit 366 de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise, avec une note de Th. Mommsen.

2. *Flavius Claudius Julianus*, nach den Quellen, von J. F. Alphons Mücke. Gotha, F. A. Perthes, 1867 et 1869.

3. *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme.* Paris, Sandoz et Fischbacher.

4. *Kaiser Julians Leben.* Le commencement a paru dans les Jahrbücher für classische Philologie, IXe supplément, 1er cahier, p. 181.

l'avait fait auparavant la chronologie de cette réaction afin d'en faire comprendre le développement progressif. L'ordre de succession dans lequel il présente les édits, les lettres et les actes de l'empereur me paraît fondé sur une étude très attentive et très intelligente des sources. J'ai été frappé par exemple de la sûreté de son jugement et de la clarté de son exposition dans le récit du bannissement d'Athanase.

L'idée générale que le Dr Rode tire de son étude des détails, c'est qu'il y a dans l'histoire de la réaction deux périodes : l'une qui va de la mort de Constance (octobre 361) au séjour de Julien à Antioche, l'autre qui comprend ce séjour même (de l'été 362 au commencement de 363). Pendant la première, Julien est généralement fidèle à ses principes philosophiques de tolérance. Le 17 juin 362, pourtant, il publie l'édit interdisant aux professeurs chrétiens l'interprétation des auteurs classiques. Dans la seconde période, l'insuccès de ses tentatives de conversion par persuasion et la résistance opiniâtre des chrétiens d'Antioche l'engagent à prendre des mesures plus violentes. En août 362, il écrit aux chrétiens de Bostra pour les soulever contre leur évêque Titus. Un peu plus tard, il lance contre Athanase l'édit de bannissement. — Ces mesures, d'ailleurs, pas plus que les destructions de sanctuaires chrétiens et les faveurs accordées aux païens ne doivent faire considérer Julien comme un prince persécuteur. Il n'a pas suffisamment puni les violences commises en quelques lieux par ses sujets, mais lui-même, pendant un règne il est vrai fort court, est resté un des princes les moins intolérants de son époque.

Dans les notes placées au bas des pages, le Dr Rode attaque souvent les opinions de Mücke sur des points de détail. Ne pouvant le suivre dans ces débats, je me borne à dire que la sûreté du jugement et la justesse des conclusions me paraissent être à peu près toujours de son côté. Un des points les plus importants sur lesquels il y a désaccord, c'est que Rode considère les renseignements d'Ammien Marcellin comme ayant moins d'autorité pour l'histoire de la réaction religieuse que pour l'histoire militaire et civile du règne de Julien. Ammien, selon lui, ne vivait pas à la cour et, d'ailleurs, ne s'intéressait pas à la lutte religieuse. Cette question vaut la peine d'être encore examinée.

H. Adrien NAVILLE.

History of the english people, by John Richard GREEN, vol. I, 577 p. II, 500 p. in-8°. Londres, Macmillan et Cie. Prix, 16 sh. (20 fr.) chaque.

Le succès considérable qui accueillit dès son apparition (1875) la *Short history of the english people* (cf. *Rev. hist.*, I, 637) engagea M. Green à la reprendre et à la développer ; après trois ans de travail, il nous donne les deux premiers volumes de sa grande « histoire du peuple

anglais » (jusqu'à la mort d'Élisabeth, en 1603). C'est le second volume (1461-1603) qui a reçu le plus de développements nouveaux; tandis que dans le premier, le récit de la *Short history* est augmenté d'un tiers environ, il l'est de plus de moitié dans l'autre. Le caractère de l'ouvrage est d'ailleurs resté le même. Non plus que dans son histoire abrégée, M. G. n'a prétendu faire une œuvre d'érudition ; c'est un récit facile et brillant de l'histoire anglaise considérée à un point de vue un peu exclusif peut-être, puisque l'auteur a voulu tracer l'histoire de la nation et non celle des règnes. Son livre est fait pour le grand public ; les travailleurs n'en tireront pas grand profit. Ils trouveront cependant des renseignements utiles dans les courtes notices bibliographiques dont M. G. a fait précéder chacune des principales divisions de son histoire; encore ces indications ne portent-elles que sur les chroniques ; les documents diplomatiques et les principales collections, anciennes ou récentes, qui les contiennent, ne sont pas mentionnés, ou le sont légèrement et comme en passant. Dans la *Short history,* M. G. donnait les titres de certains ouvrages de seconde main dont il s'était utilement servi ; ils ont disparu dans la présente édition. M. G. se contente de dire qu'il a fait un constant usage des livres de MM. Freeman et Stubbs, ses amis, auxquels d'ailleurs son livre est dédié.

Le grand public, à qui l'auteur s'adresse, aura-t-il du moins de bonnes raisons pour faire un aussi bienveillant accueil à l'histoire complète qu'à l'histoire abrégée? Oui et non. Non, parce qu'il s'en faut que l'œuvre nouvelle soit abordable à toutes les bourses qui se sont ouvertes pour la *Short history*, et que d'ailleurs les défauts de celle-ci se retrouvent dans celle-là, parfois même aggravés. Mais d'autre part les qualités sont restées les mêmes. M. G. aime les développements oratoires, et il y réussit, non pas seulement parce qu'il écrit avec une chaleur communicative, mais aussi parce qu'en bien des points il a un sentiment juste de la réalité historique. La condition sociale du peuple anglais aux diverses époques de son histoire, l'état des mœurs, les progrès des lettres et des sciences sont décrits en termes exacts dans leur généralité; la place que l'auteur leur accorde est justifiée à la fois par le titre du livre et par leur réelle importance. Plus de détails même et plus de précision instruiraient davantage : M. G. ne se complaît pas dans la minutie du détail, il ne vise pas à l'originalité ni à la profondeur ; son livre est une œuvre distinguée et, non sans quelques traces de prétention, très-intéressante.

Son principal défaut, c'est que les grandes divisions ne sont pas tracées avec simplicité et de manière à s'imposer à l'esprit. Elles sont le plus souvent en contradiction avec les faits et les dates auxquels on est habitué à donner le plus d'importance. Jusqu'à la mort d'Élisabeth, M. G. distingue six époques dans l'histoire du peuple anglais. Le livre I : « l'Angleterre primitive » (Early England) s'étend de 449, année où commencent les invasions saxonnes, jusqu'en 1071, c'est-à-dire à la défaite des derniers partisans de Harold. Pourquoi ne pas s'arrêter plu-

tôt à la bataille de Hastings ou, comme on l'appelle plus justement, de Senlac (1066), où l'indépendance saxonne reçut le coup mortel ? La défaite des Saxons dans les marais d'Ely marque dans l'histoire du Conquérant, celle de Harold à Senlac dans l'histoire de l'Europe occidentale. — Le livre II (1071-1214) est intitulé : « l'Angleterre sous les rois étrangers. » Dans la *Short history*, le 2e chapitre porte la même désignation, mais son point de départ est l'année 1013 et la conquête danoise. Aujourd'hui, M. G. ne considère plus les conquérants danois comme des étrangers; « le vrai joug étranger, dit-il (I, p. 124), fut senti seulement quand l'Angleterre vit son conquérant dans Guillaume le Normand. » Et pourquoi ? Parce que les rois danois ne bouleversèrent pas les institutions existantes, qu'ils leur donnèrent même plus de cohésion en forçant la nation à s'unir en présence de l'envahisseur ! M. G. ne fait pas assez ressortir le grand résultat de la conquête normande : l'établissement en Angleterre de la féodalité sur le modèle du continent. Ce qui frappe dans le Conquérant, ce n'est donc pas son caractère d'étranger : il l'était encore moins, par le fait, que le danois Canut; c'est son caractère de seigneur féodal. Quant à ses successeurs, il est vrai que jusqu'au roi Jean ils furent aussi bien, sinon davantage, ducs de Normandie, et, à ce titre, sans cesse engagés dans des expéditions en France, souvent même absents pendant plusieurs années de leur royaume. Mais à côté d'aventuriers comme Richard Ier, il y a des législateurs comme Henri II dont l'œuvre tout entière est une protestation contre la qualification de roi étranger. — Le livre III, « la Charte, » va de 1204 à 1291. Pourquoi ces deux dates ? C'est en 1204 que Jean perdit la moitié et la plus belle partie de ses provinces françaises, mais ce fait n'a qu'un rapport indirect avec l'insurrection des barons, en 1213, et la concession forcée de la grande Charte (1215). La date 1291 se justifie moins encore : le 3e statut de Westminster, le statut « quia emptores, » qui peut être regardé comme le dernier remaniement de la grande charte, est de 1290 ; les chartes (*Magna Carta* et *Carta forestae*) furent confirmées solennellement en 1297, et plus tard encore (cf. I, 365). Enfin la constitution régulière du Parlement, par Édouard I, qui peut être regardée au point de vue constitutionnel comme le début d'une ère nouvelle, date de 1295. — Infidèle à son système, M. G. commence la période suivante, « le Parlement » (livre IV), non en 1295, mais à la mort d'Édouard I (1307).

Ces titres, ces dates arbitraires, que l'on retrouve en tête de chaque page, déroutent l'esprit et ne peuvent que lui donner des notions erronées. Ce défaut est très-frappant encore pour le livre V, intitulé « la Monarchie. » La monarchie n'existait donc pas en Angleterre avant 1461 ? est-on tenté de demander. Dans la *Short history*, M. G. avait écrit « la nouvelle monarchie. » Il eût pu garder l'épithète, qui n'est pas un simple ornement. C'est d'ordinaire aux Tudors, et en particulier au premier d'entre eux, Henri VII, que l'on fait remonter l'organisation systématique du gouvernement absolu (monarchy). M. G., qui

d'abord avait marqué le début de cette période à l'année 1422, c'est-à-dire à l'avènement du faible Henri VI et à la veille de la guerre civile, a, dans le présent ouvrage, reculé cette date jusqu'en 1461, c'est-à-dire à l'avènement d'Édouard IV, brisant ainsi en deux la période qui comprend la guerre des deux Roses et qui, par l'épuisement des partis, prépara le despotisme. Le règne d'Édouard IV n'inaugure pas une nouvelle phase de l'histoire anglaise : c'est, avec celui de son frère et successeur, Richard III, la fin d'une époque lugubre entre toutes, ensanglantée par la guerre civile, les meurtres juridiques, les assassinats.

On pourrait, dans chaque livre, prendre l'une après l'autre les divisions en chapitres et montrer combien elles sont subtiles, arbitraires ou fausses. Prétendant écrire l'histoire du *peuple* anglais, M. G. affecte de laisser au second plan l'histoire des rois, comme si la personne royale était indifférente à la nation. Guillaume I, Édouard I, Henri VIII, pour ne citer que ceux-là, ont, par leur politique personnelle, poussé la nation dans des voies nouvelles ; leur avènement et leur mort sont donc des dates marquantes dans son histoire ; ce sont elles qui se gravent dans la mémoire. M. G. ne leur accorde cependant qu'une importance secondaire, et comme il ne les remplace pas par d'autres mieux justifiées, il ne réussit qu'à jeter la confusion dans l'esprit.

Dans l'intérieur des chapitres, la disposition des matières n'est pas toujours heureuse : l'auteur suit de trop près l'ordre chronologique. Pas de tableaux d'ensemble ; son récit se compose d'une infinité de récits habilement cousus les uns aux autres, mais qui dispersent l'attention et la fatiguent. On pourrait en donner bien des exemples ; l'analyse des règnes d'Édouard I ou d'Édouard III, par exemple, ferait toucher ce défaut du doigt. M. G., qui professe pour M. Stubbs la plus vive admiration, aurait pu le prendre pour modèle ; le petit volume qu'il a publié dans les *Epochs of english history* (The early Plantagenets 1154-1327) instruit mieux que toute la partie correspondante de M. G., parce qu'il est bien composé et que l'habile groupement des faits donne à ceux-ci plus de valeur.

Il y a cependant une idée chère à M. G. et qui domine dans tout son livre, celle du progrès ininterrompu des institutions parlementaires depuis les premiers temps de l'histoire anglaise. L'origine de ces institutions remonte d'après lui au VIIe s., à l'organisation ecclésiastique donnée au pays encore à demi païen par l'évêque Théodore. « Les synodes que Théodore convoqua, dit-il p. 59, comme représentation religieuse de la nation anglaise tout entière, ouvrirent par leur exemple la voie à nos parlements nationaux. » Singulier exemple, qui porte ses fruits à cinq siècles de distance ! Quelques pages auparavant, M. G. attribue au Parlement une autre origine. Après avoir décrit les institutions sociales des Saxons au lendemain de leur établissement dans le pays des Bretons, il résume ainsi les éléments nouveaux qu'apportaient avec eux les envahisseurs (p. 34) : « Toute l'histoire postérieure de l'Angleterre est en germe dans l'organisation primitive du village saxon. Dans les

assemblées de villages, se trouve notre parlement ; dans le musicien des fêtes villageoises, notre Chaucer et notre Shakespere ; dans la barque de pirates pillant de crique en crique, nos Drake et nos Nelson ; le tempérament national lui-même est complètement formé... » L'exagération de ces paroles est évidente. C'est en réalité au XIIIe s. que le Parlement prend naissance. Depuis, si l'on en croit M. G., cette institution n'a cessé d'être en progrès, même aux plus mauvais moments du XVe s., et lorsque les luttes sans merci entre la Rose blanche et la Rose rouge ne laissaient au Parlement qu'un rôle secondaire, qu'une autorité sans réelle initiative et toute au service du plus fort. C'est qu'il confond deux choses bien distinctes : le progrès mécanique, si l'on peut dire, de l'organisation parlementaire, et le progrès de l'idée parlementaire, du *self-government*. On peut en effet, même durant les règnes des Lancastre et des Tudors, marquer les étapes successives par lesquelles a passé le régime représentatif pour arriver au point où nous le voyons aujourd'hui ; ce sont autant de précédents que nul n'a enregistrés avec plus de précision que M. Stubbs dans son *Histoire constitutionnelle*, et qu'après lui relève avec raison M. G. ; mais la libre action du Parlement pour la confection des lois et la direction de la politique intérieure ou extérieure ne suit pas, il s'en faut de beaucoup, une marche ascendante parallèle. M. G. lui-même, qui fournit heureusement des arguments contre ses propres doctrines, en donne à chaque pas la preuve : il montre sous les Tudors (cf. II, 199, 255, 356, etc.) la volonté du souverain toute puissante pour régler les questions vitales d'organisation religieuse ou de politique étrangère ; le droit électoral faussé, les députés des villes nommés, non plus par le corps entier des habitants domiciliés, imposés, obligés à certains devoirs de bourgeoisie dans la ville (en langage technique, *paying scot* et *bearing lot*), mais par des corporations oligarchiques reconnues par la bonne grâce du souverain et désormais maîtresses des élections ; la création arbitraire des bourgs électoraux (p. 357) ; les représentants de comté nommés par les shérifs ; les parlements réunis à de rares intervalles, dans les nécessités pressantes (cf. I, p. 380) et le plus souvent pour donner aux décisions royales l'apparence du consentement national. L'esprit d'opposition, essentiel à tout régime parlementaire, ne périt, il est vrai, jamais complètement : les princes les plus absolus eurent à compter avec lui ; mais il n'en est pas moins vrai que les libertés parlementaires subirent, aux XVe et XVIe siècles, de longues éclipses, et qu'au lieu de s'accroître elles s'affaiblirent. Il fallut la politique maladroitement provocatrice et réactionnaire des Stuarts pour arrêter les progrès du despotisme et fonder définitivement le régime représentatif.

On pourrait noter encore dans l'ouvrage de M. G. d'autres appréciations contestables (I, p. 30) : les Bretons, dit-il, se retirèrent complètement devant les Saxons. Il en resta au moins dans les villes, témoin la coutume dite du *borough english*, qui se perpétua jusqu'au XIIIe s., et d'après laquelle la succession paternelle était dévolue, non à

l'aîné, mais au plus jeune fils (Voy. *Maine, Essay on the early hist. of the Institutions*). — « La révolte des paysans sous Richard II (p. 474) fut purement politique; » non, elle fut surtout sociale. M. G. dit lui-même plus loin : « le rêve socialiste des paysans. » — « Convaincu comme l'était Philippe II en matière de foi, son caractère était néanmoins celui d'un homme, non d'un fanatique. » (II, p. 255.) Ce jugement n'est pas juste; il le serait davantage si l'on en renversait les termes. — Le portrait de Richard III est de nature à surprendre bien des gens : il n'est pas dit un mot des crimes dont l'accusent à la fois la poésie et l'histoire traditionnelle. M. G. est-il de l'avis de H. Walpole, qui a tenté, au siècle dernier, de réhabiliter la mémoire du meurtrier des enfants d'Édouard, et qui a d'ailleurs trouvé plus d'un partisan dans le nôtre? Si oui, que ne nous donne-t-il ses raisons? Le caractère d'Élisabeth est tracé d'une façon intéressante et avec une évidente prédilection. Celui de Marie Stuart, dans la période active de sa vie, l'est en termes équitables; mais M. G. persiste à croire à la complicité de Marie Stuart dans l'affaire de Babington. D'ailleurs ce tragique épisode est lestement expédié en une page (II, 438); il offrait pourtant au talent de M. G. une bonne occasion de montrer les influences qui entourèrent Élisabeth en ce moment, surtout l'étroit fanatisme qui fut l'agent le plus actif de la condamnation de Marie Stuart, et qui, cinquante ans plus tard, devait établir dans l'aristocratique Angleterre le régime démocratique et républicain.

On sait combien la *Short history* était déparée par des fautes d'impression et des erreurs de détail. M. G. en a dans sa nouvelle édition corrigé un certain nombre; on peut cependant en relever plusieurs encore. M. G. a reproduit le nom normand de la mère de Thomas Becket (Rose) sous la forme bizarre Rohese, et celui du chevalier qui fit Jeanne d'Arc prisonnière (le bâtard de Vendomme) sous celui de Bastard de Vendôme (cf. *Rev. hist.*). Il écrit Clair-sur-Epte (I, p. 107) pour Saint-Clair-sur-Epte, Tenchebray (143) pour Tinchebray, Mirabel (130) pour Mirebeau, Lyons (259) pour Lyon, l'abbé de Clugny (314) pour Cluny, Créçy (375, 400, 418, etc.) pour Crécy, Blanche taque (417) pour Blanche tache (forme française) ou Blanque taque (forme picarde), Rouerque (391) pour Rouergue, Fourmigny (563) pour Formigny. P. 419, Édouard III débarque à la Hogue; il n'y a point sur la côte du Cotentin (cf. Côtentin, p. 543, comme mâletot, p. 365, pour maletôte) d'endroit qui porte ce nom. L'Aquitaine et la Gascogne n'ont jamais formé deux duchés (391, 398). Nous écrivons aujourd'hui Agenais, non plus Agenois. C'est Philippe VI qui fut vaincu à Crécy, non Philippe V (398). Le chiffre de 100,000 protestants massacrés à la Saint-Barthélemy (II, 401) est très-exagéré.

L'impression dernière que laisse la lecture des deux premiers volumes de l'*Histoire du peuple anglais* est très-mélangée. C'est l'œuvre d'un écrivain de talent, d'un esprit ouvert et libéral. Les transformations successives qui se produisirent dans les conditions des personnes et de

la propriété (I, 21 ; II, 18 et suiv., etc.) ; l'extension aux XIIe et XIIIe s., et la restriction à partir du XVe des privilèges municipaux (cf. II, 21 et suiv.), l'état du clergé et des universités au XIIIe s., après l'arrivée des Dominicains et des Franciscains en Angleterre ; la Réforme, le développement des lettres et des sciences à l'époque de Chaucer, de Thomas Morus, de Shakespere et de Bacon, etc., sont des morceaux qu'on lit avec plaisir et profit. Mais le plan général de l'ouvrage est faible, les divisions vicieuses ; la convention, l'exagération, prennent alors la place du réel, la défiance du lecteur succède à la sympathie qu'inspire le talent de l'auteur. Surtout l'on se demande s'il valait bien la peine de refaire dans d'aussi vastes proportions un manuel remarquable en somme dans sa rédaction primitive, sans y rien ajouter d'essentiel, sans le rendre plus utile aux travailleurs.

Ch. B.

Mémoires de René Nepveu de la Manouillère, chanoine de l'église du Mans (1759-1808), publiés et annotés par l'abbé Gustave ESNAULT, pro-secrétaire de l'évêché, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine (Le Mans, Pellechat, 1877-1878, 2 vol. in-8° de 370 et 436 p.).

Notons tout d'abord qu'il ne s'agit pas de *Mémoires*. Le titre est trompeur et c'est dommage, comme le reconnaît de lui-même l'éditeur. Il ne nous donne qu'un lourd *Journal* de chanoine, aussi terne qu'exact, aussi borné dans le cercle de ses informations que monotone dans le calme imperturbable qui les enregistre au passage. Il faut être pris de quelque prévention bien forte pour y entrevoir le tableau « attachant » ou simplement « fidèle, » alors qu'il est si étroit et si incomplet, d'une ville comme Le Mans, au XVIIIe siècle, « et de toutes les classes de la société. » Le rédacteur n'y prétend guère. Il s'installe en son canonicat et dès lors, par distraction et sans obligation bien vive, à ses heures qui ne reviennent ni tous les jours ni tous les mois, il note autour de lui et autour de son église les seuls faits, ou peu s'en faut, qui touchent aux relations de son monde ou de sa famille ou qui s'agitent dans la rue, vue seulement de la fenêtre. « Caractère pacifique, exempt de passion et d'aigreur » (Préface p. XI), intelligence d'ailleurs « dépourvue d'initiative et d'élan, » Pierre-René Nepveu, né au Mans le 3 août 1732, était le troisième fils du prévôt provincial. Il suivit sans doute le vœu de sa famille, — ou si l'on prétend dire qu'il fut « attiré » dans le sanctuaire « par une réelle vocation bien plus que par sa qualité de « cadet » (p. X), il faut ajouter que cet entraînement se manifestait sans violence, puisqu'au sortir du séminaire le jeune clerc « resta dans sa famille, suivant en cela l'exemple d'un grand nombre de clercs de bonne maison, dans l'attente d'un bénéfice en proportion de leur naissance » (p. X). Il se trouva, par la résignation d'un cousin, gratifié à

26 ans d'une prébende de chanoine en l'église du Mans. Sa vie dès lors est faite et il n'apparait pas qu'elle ait été prise d'une ambition plus haute ni de quelque légitime ardeur. Peu tendre envers ses confrères, l'aigreur lui vient facilement aux petites querelles dont s'anime ce monde intérieur de l'évêché. Il y prend goût peut-être plus volontiers qu'aux gros débats de casuistique, et il se pourrait bien qu'il eût, sans penser à mal, fait l'éloge de quelque oratorien, même de quelque janséniste[1]. Des trois évêques qu'il voit se succéder pendant ses trente années de contemplation, il ne connait que leurs voyages, leurs luttes avec le Chapitre, leurs réceptions, indifférent à leurs passions, étranger à leur cause, qu'il qualifie au besoin d'un ton dégagé de tout respect, pour si peu que le prélat froisse une habitude ou un parti pris. Les temps se renouvellent, les événements marchent. Le Journal se poursuit d'un style haché, tronqué, et pourtant, sans saillies. On sent bien qu'avec la Révolution venue, quelque rouage s'entrave et crie dans la vie de notre chanoine ; mais le dépit reste sans plainte vive et l'irritation sans aucun accent de vertu. « Nous verrons ce que tout cela deviendra, » dit-il à l'élection de l'évêque. « Tout le peuple a paru très-content de tout cela, de façon que les honnêtes gens n'osent rien dire » (II, 253). Et c'est tout. — Ailleurs il se hasarde : « J'espère que nous en serons bientôt tirés avec le secours des princes émigrés, d'une partie de la noblesse de France émigrée et des puissances voisines, qui prêtent du secours tant en argent qu'en troupes » (II, 273). Quand l'heure approche de prêter serment, il se fait faire « un habit de couleur, un gilet, une culotte et une redingote, le tout de différentes couleurs, » prépare « sa petite voiture » et, le moment venu, file sur Paris. Il s'arrête en route effrayé, revient, se cache, écrit toujours, mais si la peur l'exalte, il supprime au plus vite, indiquant à peine et sans détail aucun « les horreurs et friponneries que commettent tous les jours la Convention et tous les Départements » (II, 299). Sur la nouvelle de l'assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau, ayant fait des vœux pour l'assassin et souhaité pareil sort « et bien davantage » à tous les députés régicides, il efface soigneusement et écrit à la place : « Il n'y a pas eu de messe » (II, 300). Il est arrêté pourtant le 20 mars 1793, relâché le 26 avril, interné de nouveau à la Visitation en septembre, et à l'approche de l'armée vendéenne dirigé sur Chartres avec les autres prisonniers, sous l'escorte d'une douzaine de gardes, « très-honnêtes gens » qui l'attachent « seulement pour la forme » (II, 306). La paix revenue, dès que la République peut assurer une pension aux ecclésiastiques qui déclarent se soumettre à ses lois, il se soumet et réclame la pension, et meurt en paix le 31 mai 1810.

Il n'y a trace, dans cette vie discrète, ni de convictions héroïques, ni

1. C'est le cas du très-savant D. Piolin, que l'éditeur excuse doucement d'avoir fait l'éloge d'un docteur médecin, « ne sachant pas qu'il était janséniste. » T. I, p. 169.

d'aspirations au martyre, ni de prêche, ni d'apostolat. Par quelle bizarrerie le livre qui la raconte, de rédaction si banale et si vide, a-t-il paru fournir carrière à son éditeur pour l'étalage de doctrines agressives et du symbole ultramontain! M. l'abbé Esnault certes est un savant homme ; ses notes en témoignent en surabondance, quoique je leur reproche d'être trop exclusivement de généalogie. Je ne me rappelle pas qu'une seule fois elles s'arrêtent à déterminer quelqu'une de ces localités plus ou moins lointaines que notre chanoine évoque, et en dehors de trois ou quatre bonnes tirades sur des écrivains du Maine, bien des noms passent délaissés, qui eussent mérité un peu d'honneur [1]. En somme, même dans sa spécialité favorite, le commentaire fait un tri et montre presque toujours une certaine visée nobiliaire à l'intention de quelque famille intéressée. Il n'est question à chaque page que de maisons « patriciennes, » d' « illustrations » locales ; on se croirait à la cour, au rendez-vous, au centre de la noblesse de France. — Mais l'éditeur a bien d'autres illusions. Quittant notre siècle, où la Révolution « a séparé les différentes classes, » il avoue s'être senti revivre « au milieu d'un peuple cordial, uni, respectueux de sa foi et de son roi, heureux de la condition que la Providence avait faite à chacun » (p. XIV), en dépit des préjugés contraires que répand « la passion servie par l'ignorance de nos anciennes lois » (p. XV). Et sur ce dire il nous introduit sans trouble dans les écritures, très-réservées d'ailleurs, de ce chanoine ; mais, si par hasard, en dehors des disputes de cérémonial, des morts, des mariages, « des couches » de nobles dames, des prises de possession de prébendes, des entrées de gouverneurs, des passages de troupes, de tant de faits banaux et insipides, quelque histoire, en cherchant bien, ouvre jour sur ce monde de félicité, qu'entrevoit-on ? une détresse publique intense et les feux de joie même pour la paix délaissés, « parce que le peuple est dans la misère » (I, 26), l'exil érigé en procédé de gouvernement municipal, la magistrature corrompue et servile, rendant ses arrêts, au dire même de l'éditeur, « par haine et par irréligion » (I, 21), à l'encontre de tout bon droit (I, 31), et par avance, sans entendre (I, 35), — le clergé...! Mais comment un esprit sérieux et surtout instruit et ami des vieux livres, s'adressant à des gens qui lisent, peut-il provoquer la comparaison entre l'instruction, les mœurs, la situation de bien-être et de dignité du clergé, tel que notre Révolution l'a fait, avec le clergé d'il y a cent ans ! l'évêque fêtant en son évêché même le maréchal de Richelieu, l'homme « avec Voltaire le plus perfide ennemi des âmes et de Dieu » (I, 35), ou tout affairé, quand il n'est pas en cour, de querelles avec son Chapitre, l'hôtel de ville, les Ursulines ou les Cordeliers, le grand-vicaire, menant une vie indigne et interné chez les Capucins, les cures désertées, les Chapitres envahis par des clercs de 14 ans (II, 15)

1. Je lui citerai trois Angevins, Saudubois de la *Chalinière* [et non la Cholinière], *Juteau* et *Duboys*, par un *y* surtout! J'ai connu un personnage qui tenait plus à cet *y*-là qu'à son nom.

et en proie uniquement à de vaines piques de préséance ou d'intérêt, dont les meilleures scènes égayent ce singulier synode où l'évêque, après avoir assailli ses chanoines « de choses injurieuses et fausses, » est si bien traité par leur procureur aux applaudissements des curés « qui battent des mains comme à un spectacle » (II, 165-167), les abbayes ruinées, déshonorées par la commende, et cette succession de procès « de si lamentable abondance, » qui remplissent des périodes d'années, du chanoine de Flers contre son prieur « qui passait pour un misérable » (I, 93)[1], de l'abbesse de Perrigne, de son frère et de Mlle Sévin, « accusée d'avoir commis un crime avec l'abbé Bance[2] ; » et si l'on pénètre dans ces familles idéales, qu'on dit gouvernées par l'affection pure et par le respect, où vit-on jamais plus de ménages sacrifiés aux calculs de l'intérêt et des convenances, troublés par le libertinage des époux, formés par sommations légales, désunis par séparations plus ou moins amiables, exaspérés par l'iniquité des lois, déshonorés par d'odieux débats ? Le contraste est tellement violent avec le préjugé de l'éditeur, qu'on n'imagine pas qu'il l'ait subi toujours et qu'il n'ait pas à certaines pages arrêté la plume du copiste et corrigé d'un peu court les épreuves. Je n'insiste pas. C'est ici peut-être pure conjecture ; mais que la défiance se produise, n'est-ce pas déjà la condamnation juste de ces sortes de systèmes qui ont la prétention d'illuminer les documents par leurs doctrines et non leurs doctrines par les documents ? M. l'abbé Esnault s'est sur ce point fait la marge belle et l'on voit défiler tour à tour dans ses notes l'éloge des lettres de cachet, une de ces « lois qui protégeaient alors l'honorabilité des familles » (I, 16) ; il eût pu ajouter : « et des couvents, » puisque l'évêque, ailleurs, fait disparaître de cette façon la supérieure des Ursulines, qui le gênait ; — l'apologie des Jésuites, qui ont eu au moins, « de nos jours » cette joie, « qui n'est pas une faible consolation, » de voir les petits-fils des magistrats, leurs adversaires, « solliciter les bienfaits de l'éducation » de leur compagnie, « et qui plus est, s'y incorporer en grand nombre » (I, 21) ; — la défense du droit d'aînesse, « cette loi... ni exactement connue, ni sagement appréciée » (II, 67) ; — une sortie contre la franc-maçonnerie, qui précisément, dans cet âge d'or de l'Église, « avait recruté au Mans un si grand nombre d'adhérents de qualité, ecclésiastiques, gentilshommes et bourgeois, » — hélas ! au Mans et partout — et des chanoines et des religieux en

1. Ici l'éditeur pourrait donner des détails et trouve que l'auteur y a suffi « amplement. »

2. Ici encore une note ne juge pas convenable de rappeler autrement « ce procès regrettable dont les relations produisent tant de scandale. Jamais peut-être à aucune époque notre ville n'avait été surexcitée *par une si lamentable abondance de ces causes* ni par la publicité de si scandaleux mémoires. Depuis l'affaire du comte de Flers, *bien d'autres procès* avaient surgi avec éclat et *devaient encore* se produire, *sans parler des nombreux et interminables débats* soulevés par [l'évêque] M. de Grimaldi. » (II, 250.)

nombre, et dans la noblesse, et parmi les gens en place les plus beaux noms que M. l'abbé se résigne à citer (II, 282) ; — toute une tirade sur le Concordat, où ne brille pas la reconnaissance ; j'en laisse et des meilleures, et, en vérité, je n'irais pas chercher ailleurs, dans un livre, par exemple, d'enseignement ou de polémique, ces opinions à mon avis simplement irritantes et qui, parait-il, n'ont pas encore partout fait leur temps. Leur faute ici, qui les livre absolument désarmées à toutes représailles, c'est de s'installer sur un terrain fait pour le labeur et la semaille et non pour l'embuscade ou pour le combat. C'est par surcroît, et le vice est plus grave encore, qu'elles y prennent la place de l'arsenal même du travail, et qu'ainsi envahi et boursouflé, le livre reste inachevé et tronqué, — *sans tables !* — Oui, ces deux volumes, ensemble de plus de 800 pages, noires de noms propres de tout genre et qui n'intéressent que par les noms propres, paraissent sans la clé même et la raison principale de l'édition, sans tables qui la justifient et la vivifient[1].

Que M. l'abbé Esnault accepte d'un bon esprit ces critiques, un peu dures peut-être, que je lui envoie d'un bon cœur. Je le sais, par des amis communs, réellement studieux et instruit et tout à fait épris, non par un goût de vanité, mais avec une véritable ardeur laborieuse, de ces vieilleries du temps passé, dont j'ai plaisir aussi, quand il faut, à ne pas médire, collectionneur passionné de manuscrits, de livres, et, ce qui est plus rare, communiquant libéralement son trésor à toute main loyale de travailleur. Il nous promet la publication prochaine d'un *Journal de Lepaige,* l'historien, et encore des *Mémoires de Mich. Le Prince d'Ardenay*. A la bonne heure et qu'il nous les donne et se hâte avec commentaires de sa meilleure encre, — sans politique, je l'en prie, ni polémique, s'il est possible, — surtout, et à tout prix, avec des tables, de copieuses tables ; et si j'ai la chance d'imprimer jamais, comme je l'espère bien, mon manuscrit des *Mémoires d'Yves Besnard*, dont il parle, je lui promets de me prêter à toute revanche gracieuse en lui fournissant l'occasion de m'adresser quelques bonnes et utiles notes.

Et de fait ces deux volumes, d'ailleurs très-soignés et de belle mine, devaient surtout attirer l'attention de la critique dans un Recueil comme la *Revue historique*. C'est la première publication qui paraisse sous les auspices et la responsabilité de la *Société historique et archéologique du Maine,* association déjà vieille de trois ou quatre années et recrutée surtout, ce semble, dans le monde du luxe et de la richesse, mais qui compte au premier rang bon nombre d'érudits et de travailleurs intrépides. A eux appartient de donner le ton, d'imposer la loi et de faire inscrire en tête de tous ses livres la sainte devise bénédictine : PAX, qui se lit à la clé de voûte de la vieille sacristie où j'écris ces lignes.

Célestin Port.

1. L'édition a paru complète sans tables. Mais un avis de l'imprimeur a été postérieurement distribué, qui propose une souscription pour l'impression de tables qu'on dit prêtes à paraître, si les frais en sont acceptés.

A. Giry. **Études sur les institutions municipales.** Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle. Paris, Vieweg, 1877. 18 fr.

Ce livre est sans contredit l'ouvrage le plus important qui ait été publié en France sur l'histoire du régime municipal, depuis les études qu'Augustin Thierry plaça, il y aura bientôt trente ans, en tête des premiers volumes du *Recueil de documents inédits pour servir à l'histoire du tiers état*. Son importance est d'autant plus grande qu'il peut être considéré comme l'application de la méthode que M. Giry expose à l'Ecole des hautes études, dans la conférence qu'il fait depuis plusieurs années sur les institutions municipales, et comme le modèle que les élèves, formés dans cette conférence, s'efforceront d'imiter.

Il était impossible de choisir une ville offrant plus de ressources pour une étude de cette importance que Saint-Omer. On y trouve des archives municipales de la plus grande richesse, qui, avant M. G., étaient à peu près inexplorées, les documents précieux qu'elles renferment en abondance n'ayant jamais été utilisés d'une façon sérieuse. Ce n'est pas que certains érudits n'eussent publié dans les recueils de la Société des Antiquaires de la Morinie des mémoires sur quelques points intéressants de l'histoire de Saint-Omer. Mais, cédant à une passion commune à beaucoup d'érudits provinciaux et manquant de méthode et de sens critique, ils semblent n'avoir eu pour but que d'établir la grande antiquité des institutions de leur ville natale. M. G. a généreusement passé sous silence les nombreuses erreurs qui distinguent les travaux de ses devanciers et s'est borné à signaler les fautes les plus grossières. C'est ainsi qu'il a été obligé d'indiquer la singulière méprise de M. de Givenchy et, après lui, de M. Hermand, s'autorisant d'un sceau de la commune de Saint-Omer, apposé en 1269 sur une charte vidimée de l'an 1052, pour affirmer que cette commune existait déjà au XIe siècle et avait le droit de sceau. Il nous serait facile de multiplier les exemples d'erreurs aussi fortes ; mais il serait cruel d'insister. Ce fait suffit pour nous permettre d'affirmer que les travaux antérieurs à M. G. ne sauraient compter, et que le sujet était entièrement neuf. Mais cette nouveauté ne forme qu'un des moindres attraits de cette belle étude. Saint-Omer a eu la rare fortune de conserver le texte original de sa première charte de commune ; c'est, parmi toutes les villes de Flandre, qui à la même époque ont obtenu de Charles le Bon des concessions analogues, la seule qui ait eu ce bonheur ; pour les autres nous n'avons plus que des confirmations postérieures fortement modifiées et augmentées. C'est, pour l'étude des institutions, un avantage considérable dont M. G. a tiré le meilleur parti. Il faut ajouter que, pendant tout le moyen âge et surtout aux XIIe et XIIIe siècles, Saint-Omer jouit d'une très grande prospérité et entretint des relations très suivies avec un grand nombre de villes commerçantes du nord. Aussi, bien que M. Giry, qui prépare depuis longtemps un grand travail sur les institutions municipales des

villes du nord, ait été sobre de comparaisons, son histoire de la commune de Saint-Omer jette de vives lumières sur les points les plus importants de l'histoire municipale de la Flandre.

M. G. a relevé avec le plus grand soin toutes les mentions intéressant la ville de Saint-Omer, depuis la fondation du monastère de Saint-Bertin, en 648, dans la villa Sitdiu, jusqu'à la concession de la charte de commune, en 1127. Cette histoire de la formation d'une grande ville est très curieuse, et il est très intéressant de suivre les développements successifs du petit groupe d'habitations qui se construisirent au VIIe s. autour de Saint-Bertin. Après avoir étudié les divers pouvoirs qui se partageaient la ville, M. G. expose comment les comtes de Flandre parvinrent à acquérir la plus grande partie du territoire et à exercer leur souveraineté soit par eux-mêmes, soit par des délégués ; il recherche les circonstances particulières qui ont fait naître « en dehors de ces puissances, un gouvernement autonome de la ville, de l'association des habitants de la communauté par des magistrats recrutés en son sein. »

Il est regrettable que M. G. n'ait pas consacré une étude particulière à la question si intéressante des origines du système communal dans les Flandres, en général, et à Saint-Omer, en particulier, et qu'il faille en chercher les éléments un peu par tout son livre, et principalement aux endroits où il traite du commerce et de la gilde (p. 273), de l'organisation communale et des *jurati* (p. 152), de l'administration des biens communaux (p. 227), et enfin de la justice municipale et des *scabini* (p. 177). Ce défaut est d'autant plus sensible qu'il est difficile d'y suppléer, puisqu'on ne trouve dans ce livre ni tables ni index. La dispersion des éléments de cette étude est d'autant plus fâcheuse, qu'ils offrent plus de ressources pour l'éclaircissement d'une des questions les plus obscures de notre histoire.

M. G., s'inspirant des beaux travaux de M. Wauters, signale la part importante de la gilde dans la formation des communes et montre l'erreur qu'a commise Augustin Thierry « en localisant une institution qui appartient à la race germanique tout entière. » Les associations familières à tous les peuples de race germanique furent surtout formées par les marchands ; car il y avait alors impossibilité de faire le commerce isolé et les risques du commerce durent amener la création de sociétés d'assurance mutuelle. « Ces associations revêtirent tout naturellement les formes des gildes, et c'est comme associations commerciales que les gildes ont exercé une grande influence sur la formation et l'organisation des communes. » A Saint-Omer, cette influence fut capitale. « Les privilèges concédés en 1127 n'étaient guère que des privilèges commerciaux, et, dans cette charte, la gilde, c'est-à-dire l'association des commerçants et des artisans, semble complètement assimilée à la commune. A n'en pas douter, c'était leur association *(gilda)* qui était devenue la commune, puisque c'était elle qui recevait des privilèges, puisque leur lieu de réunion (*gildhalla*) abritait en même

temps les juges naturels des bourgeois, les échevins, et devenait ainsi le centre de toute la commune, réunissant ses deux éléments principaux : le tribunal des échevins et la halle de la communauté des marchands. » Ce qu'il y a de très remarquable, c'est que le gildhall appartint au comte jusqu'en 1151. Ne pourrait-on pas voir dans ce fait, que les marchands se réunissaient dans un édifice appartenant au comte, le lieu même où se tenait son tribunal, une marque de la protection que les comtes de Flandre auraient accordée aux gildes marchandes aux XIe et XIIe siècles ?

La gilde est donc l'élément le plus important de la formation des communes du Nord ; mais ce n'est pas le seul, et les officiers municipaux procèdent des officiers carolingiens. M. G. semble voir avec Maurer et Vanderkindere dans les *jurati*, qui nous apparaissent dans la charte de 1127, comme les témoins privilégiés, les héritiers des anciens administrateurs de la *marke* franque. Ils avaient d'abord eu pour principale fonction l'administration des biens de la communauté, et à Saint-Omer, bien avant la charte de commune, les habitants avaient des droits de propriété, ou tout au moins d'usage, sur une grande partie du territoire (p. 233). Mais ces biens allèrent toujours en diminuant, et ces attributions étaient si restreintes au XIIe siècle, que les *jurati* ne jouèrent qu'un rôle très peu important et se confondirent avec les *scabini*, membres du tribunal municipal. Ces *scabini* étaient les descendants directs des *scabini* de l'époque carolingienne ; leurs fonctions sont identiques, leur nombre est à peu près le même que celui fixé par les capitulaires, et « dans toutes les villes au début de la période communale, ils sont encore à la nomination du comte et perpétuels ; ils sont encore présidés par un délégué du comte » (p. 180). Ce président était désigné sous le nom de *judex*, et comme plus tard on trouve le maire en possession de ces fonctions, il semble que cet officier doit être le même que le *judex comitis* de la keure de 1127 et de la charte de 1151, devenu par la suite un membre du collège municipal (p. 182).

Ainsi les éléments primordiaux de la commune existaient avant la concession que les habitants obtinrent de Guillaume Cliton en 1127. « A n'en pas douter, dit M. Giry (p. 41), la communauté a une existence particulière et conséquemment une organisation antérieure à la première charte où on voit cette existence reconnue officiellement. » Et (p. 154) il ajoute : « La commune n'est pas ici le résultat d'une insurrection de bourgeois, elle n'a point été créée, improvisée au moment d'obtenir un privilège et pour le réclamer. La charte de 1127 n'est en réalité pour la commune qu'un acte analogue à la reconnaissance d'utilité publique d'une société ; elle ne lui confère pas l'existence, mais elle la reconnaît à l'état de personne juridique et lui concède en outre un privilège, qui est un principe constant de la commune, l'indépendance de la justice. »

Nous ne suivrons pas M. Giry dans l'étude si détaillée et si complète qu'il a faite des institutions de Saint-Omer ; les renseignements les

plus curieux et les plus importants y abondent. Malheureusement il est difficile de les trouver, car M. G. n'a pas pu, faute de place, publier les tables qu'il avait préparées. Peut-être eût-il mieux valu supprimer un certain nombre de faits curieux pour les habitants de Saint-Omer, mais nullement nécessaires à l'étude des institutions municipales, et réserver aux érudits et aux travailleurs sérieux les moyens de tirer facilement parti de ce beau livre, où il y a tant à gagner.

J. FLAMMERMONT.

H. FORNERON. **Les ducs de Guise et leur époque.** Étude historique sur le seizième siècle. Paris, Plon, 1877, 2 vol. in-8°, 421 et 449 pages. 14 fr.

Est-il vrai, comme le dit M. Forneron dans sa courte préface, que nous connaissons au sujet des Guises « tout ce qu'on peut extraire des manuscrits conservés dans nos archives »? Sans mettre en doute la conscience ou sans accuser la critique des historiens de cette maison, il est permis de croire qu'ils n'ont point encore exhumé toutes les pièces relatives à nos guerres de religion, pas même celles qui concernent les Guises, « mêlés, comme dit encore M. Forneron, à tous les événements de leur siècle. » Il reste plus d'une page inexplorée dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, on en aura la preuve le jour où la correspondance des princes lorrains et celle de Catherine de Médicis prendront place dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*[1]. Ni la province ni l'étranger n'ont achevé de livrer les documents de première main qu'ils possèdent, comme le témoigne la récente publication de M. Loutchisky, qui ne sera certainement pas la dernière.

Sous le bénéfice d'une excuse qu'on voudrait ne pas rencontrer au début de ces deux volumes, M. Forneron a donc écarté de propos délibéré toutes les sources originales. C'est à M. de Bouillé, à M. le duc d'Aumale, à M. de la Ferrière, voire à Capefigue, qu'il a demandé le sens des secrets enfouis dans les archives. Parmi les historiens contemporains étrangers, il a surtout consulté l'*History of England* de M. Froude, les livres de miss Martha Freer sur Jeanne d'Albret et Henri III. Il ne cite pas une demi-douzaine de fois M. Ranke, et la meilleure partie de ses documents originaux provient des recueils de M. Gachard et des relations des ambassadeurs vénitiens (publications de Tommaseo, Alberi et Armand Baschet). Son ouvrage est principalement, presque exclusivement composé avec les Mémoires du XVIe siècle; l'auteur s'est adressé avec prédilection et non sans profit à cette brillante collection d'écrivains qui commence à Du Bellay pour finir à d'Aubigné et à L'Estoile.

1. C'est ce que constate M. Forneron lui-même pour Catherine de Médicis (t. I, p. 289).

Il est fâcheux que M. Forneron ait ainsi circonscrit ses recherches, car il a l'instinct de la critique historique et le goût de l'exactitude poussé jusqu'à la minutie. Il sait le prix des pièces d'archives, car il a grand soin de tenir compte d'un document local tombé par hasard entre ses mains (I, p. [illegible]). Par un souvenir malencontreux d'Augustin Thierry, il recherche une précision rigoureuse jusque dans l'orthographe des noms propres, et sous sa plume Catherine de Médicis et le duc d'Albe redeviennent [illegible] et *Médici*. Pourquoi, il est vrai, *Médici* et non *Médicis*? Pourquoi Monluc et Tavanes n'ont-ils pas recouvré par la même occasion leur véritable signature?[1]

Sans m'arrêter à ces vétilles, je regrette de ne pas voir cité ici ni même mentionné le livre capital à certains égards de J. de Croze : *Les Guerres des Vaudois et Philippe II*. L'érudition provinciale n'est guère représentée que par le travail de M. Imberdis sur les guerres religieuses en Auvergne, et les renseignements nouveaux apportés par les écrivains étrangers fournissent à ces lacunes une maigre compensation.

Pour donner à son ouvrage une certaine saveur d'originalité, l'auteur a pensé devoir tenir grand compte (il l'annonce du moins dans sa préface) des appréciations et des recherches des historiens anglais, allemands, etc. Laissons de côté les premières, qui ont pour nos guerres du XVIe siècle à peu près la même valeur qu'un article du *Times* ou de la *Gazette de Cologne* pour notre histoire politique contemporaine. Quant à leurs recherches, il est certain qu'elles ont éclairé sur certains points le tableau de la vaste arène où catholiques et protestants ont combattu. Toutefois, M. Forneron, qui paraît familier avec la langue anglaise, n'eût-il pas mieux fait par exemple de recourir plus souvent à ces précieux *Calendars of State papers office* qu'il connaît bien, et d'accueillir avec plus de circonspection le témoignage éloquent à coup sûr, mais fort sujet parfois à discussion, de M. Froude?

De même pour les Mémoires : M. Forneron sait mieux que personne que leurs auteurs, pour avoir été témoins oculaires, sont néanmoins des témoins intéressés, avocats d'eux-mêmes ou des autres. Ils ont choisi dans leurs souvenirs, et n'ont confié à des pages destinées à l'impression que ce qu'ils voulaient dire. Retz a écrit d'admirables Mémoires : accepterons-nous pour œuvre fidèle le portrait complaisant que le célèbre frondeur a tracé de lui-même, surtout depuis les correspondances exhumées et les recherches poursuivies si heureusement par M. Chantelauze? Jean de Tavanes, que par parenthèse M. Forneron cite tantôt d'après l'édition Petitot, tantôt d'après l'édition *Didier* (sans doute la collection Michaud), et qu'il appelle à tort Gaspard (II, 145, note 2), est sa principale autorité. Ce personnage, qui écrivait trente ou quarante ans après les événements, qui mêlait dans sa narration désordonnée les notes et les souvenirs de son père à ses propres sou-

1. Pourquoi avoir laissé l'imprimeur retarder de dix ans la bataille de Muhlberg (I, 129), et attribuer à de Thou une Histoire *naturelle* (I, 126)?

venirs et à ses boutades personnelles, mérite-t-il une confiance aussi complète? Des lettres ayant date certaine, où tel homme public a livré sa pensée à autrui sous le coup de l'action qui le presse, sans pouvoir plus la ressaisir jamais et en modifier l'expression, ont une bien autre valeur, et, comme le dit M. Taine dans la préface de son dernier livre, « le témoignage le plus digne de foi sera toujours celui du témoin oculaire, surtout lorsque ce témoin est un homme honorable, attentif et intelligent, lorsqu'il rédige sur place, à l'instant et sous la dictée des faits eux-mêmes, lorsque manifestement son unique objet est de conserver ou de fournir un renseignement, lorsque son œuvre n'est point une pièce de polémique concertée pour les besoins d'une cause ou un morceau d'éloquence arrangé en vue du public, mais une déposition judiciaire, un rapport secret, une dépêche confidentielle, une lettre privée, un memento personnel. Plus un document se rapproche de ce type, plus il mérite confiance et fournit des matériaux supérieurs. »

A ces observations, je sais bien que M. Forneron a une réponse toute prête, inscrite dans le titre même de son ouvrage; il a voulu écrire une *étude*, non un livre définitif. Ce n'est que malgré lui, entraîné par son sujet, qu'il a tracé, à propos des ducs de Guise, l'histoire de la maison de France et de la monarchie française, tour à tour défendues et honorées, attaquées et compromises par les princes lorrains; il n'a pas même songé à recommencer l'œuvre de M. de Bouillé, car il n'a consacré qu'une vingtaine de pages aux derniers Guises, et a seulement esquissé ce que j'appellerai la partie romanesque de leurs annales. C'eût été pourtant un piquant épilogue à ses récits que la vie du cinquième duc de Guise, ce Don Quichotte galant qui, à l'exemple de son cousin Charles IV de Lorraine[1], se dépensa en stériles et ridicules aventures d'amour ou de guerre; dans la galerie des Guises, il eût rappelé les frivolités de la Fronde, comme son bisaïeul François avait représenté la politique des Valois en face des Allemands et des huguenots, et son aïeul Henri le génie turbulent et passionné de la Ligue.

Le cadre de M. Forneron est plus restreint; il ne comprend que le XVIe siècle et la vie des trois premiers Guises. Dans les premiers chapitres, nous voyons Claude établissant avec activité et sans bruit la fortune de sa lignée. Au centre du tableau se placent le premier Balafré, « M. de Guise le Grand » et son frère, le second cardinal de Lorraine, le défenseur de Metz et l'orateur du Concile de Trente. Dans la plus grande partie du second volume, Henri, le second Balafré, personnifie les ambitions de sa race, parvenues à ce point où elles cessent d'être un stimulant pour le patriotisme et deviennent une passion égoïste et un danger public. Sa mort, dans un guet-apens à l'italienne,

1. A propos de ce dernier, M. Forneron avance que ses deux femmes, la duchesse Nicole et Béatrix de Cantecroix, « se traitaient avec égards. » Non seulement ces deux rivales ne se virent jamais, mais elles se firent indirectement et pendant longtemps une guerre acharnée. Les témoignages abondent à cet égard.

termine le rôle politique d'une dynastie grande et fatale, qu'on peut juger en somme comme Corneille jugeait Richelieu, en hésitant devant l'éloge comme devant le blâme, ou mieux en ne ménageant à l'occasion ni l'un ni l'autre.

C'est ce qu'a voulu faire M. Forneron : « S'exprimer sans admiration, dit-il quelque part, c'est soulever des haines. Reconnaître des qualités est pris pour grossière flatterie. Notre nation confond la force avec l'exagération et ne vous juge modéré que si vous êtes vulgaire..... Cependant il faut bien avouer que les institutions ne sont pas d'une seule pièce, les hommes pas davantage..... Se placer entre les inspirations du dénigrement et celles de l'idolâtrie, c'est se faire juger léger et sans bonne foi » (II, 239. Cf. I, 263). Ici la difficulté a été heureusement surmontée ou tournée, et sur ces divers personnages dont le nom soulève encore aujourd'hui la controverse, et que les événements amènent devant lui l'un après l'autre ; sur Catherine de Médicis, Philippe II, Calvin, Coligny, il a distribué l'ombre et la lumière avec une discrétion que quelques-uns estimeront indifférence, mais qui du moins ne blessera personne. C'est un *politique ;* il tient à faire la paix dans l'histoire, comme ceux du XVIe siècle la cherchaient dans le royaume. Un peu plus, et il enrôlerait François de Guise sous sa bannière. La mémoire du vainqueur de Dreux y gagne, car, tout en rendant pleine justice au héros de Metz et de Calais, beaucoup ne voyaient plus en lui, à la fin de sa carrière, qu'un chef de parti aussi peu scrupuleux que ses rivaux. M. Forneron met en doute les paroles de pardon qu'au lit de mort il aurait adressées à son assassin ; en revanche, il relève certaines parties aussi louables qu'obscures de sa vie, par exemple les délicatesses et les angoisses de son patriotisme au milieu de la guerre civile, quand les protestants livrèrent le Havre aux Anglais (I, 410-420) ; il fait ressortir avec autant de soin que d'à-propos, en le jugeant, la modération et l'élévation réelles de cette âme parfois entraînée, jamais dominée par les passions de son parti ou de son temps (II, 23-24)[1]. A Henri de Guise lui-même, au vainqueur des reitres, « plus Italien que Lorrain, plutôt conspirateur qu'homme d'État, et plutôt paladin que général » (II, 54), il concède toutes les circonstances atténuantes qui expliquent, sans les justifier, ses prétentions au trône et ses liaisons avec l'Espagne. S'il continue à accorder crédit à la tradition de Charles IX tirant sur les huguenots pendant la nuit de la Saint-Barthélemy (II, 61), il est heureux de pouvoir jeter un doute sur l'infamie des mœurs de Henri III (II, 262).

Cette équité, toujours facile aux esprits droits et rassis lorsqu'il s'agit des personnes, est peut-être plus difficile à conserver parfaitement quand on l'applique aux institutions ou aux événements considérés dans leur

1. Signalons à ce propos une récente vie de François de Guise publiée par M. Ch. Cauvin (Tours, Mame, 1 vol. in-12), œuvre de vulgarisation écrite un peu dans le ton du panégyrique.

ensemble. Ainsi, en ce qui concerne la Réforme et la Ligue, on désirerait dans les appréciations quelques traits propres à accuser davantage les nuances au profit de la vérité tout entière. En parlant des progrès du protestantisme en France (I, 264-268), l'auteur n'en discerne que les causes secondaires, la corruption du clergé, la jalousie des grands, l'envie des basses classes, et il néglige de mettre en évidence la cause première, c'est-à-dire le principe du libre-examen, qui, surgissant en face du principe d'autorité représenté par l'Église, donna aux guerres civiles connues sous le nom de guerres de religion une portée et un acharnement sans précédents dans notre histoire. De même pour les origines de la Ligue, je crois qu'il faudrait faire la part moins grande aux menées de telle ou telle corporation, et tenir compte davantage du sentiment populaire, bientôt étouffé sous les passions démocratiques et les intrigues espagnoles, qui faisait de l'unité de la foi un des articles de la constitution du royaume. La Ligue était déjà constituée et armée de toutes pièces avant 1576 : M. Forneron cite même quelques exemples significatifs (II, 236) qu'on pourrait multiplier. Fut-elle aussi antigallicane qu'il l'affirme? Il y a des documents très explicites, comme le rapport de Jean Lemaître et de Guillaume du Vair aux États de 1593, comme certaines lettres de Mayenne publiées par l'Académie de Reims (t. XXIX) qui permettent au moins le doute à cet égard.

Si les documents réunis n'ont pas été aussi complets qu'on pourrait le souhaiter, leur mise en œuvre est à peu près irréprochable. Des portraits finement tracés, comme ceux de Catherine de Médicis, de Philippe II, de l'Italien au XVIe siècle; des descriptions brillantes et nourries, comme celle de l'armée française en 1552; des considérations générales, tantôt presque éloquentes comme celles sur l'esprit des théologiens protestants (I, 356-358), tantôt comme celles relatives aux jésuites, relevées d'une pointe de malice dans la pensée et l'expression (II, 239); des aperçus élevés (voir ce qu'il dit du patriotisme au XVIe siècle, II, 275) ; des rapprochements ingénieux qui ramènent l'esprit sans l'y arrêter au temps présent, on trouve successivement tout cela dans ce livre. M. Forneron a à son service une mémoire bien ornée, une plume élégante et incisive; il aime les réminiscences littéraires et ne dédaigne pas de citer un peu pêle-mêle dans ses notes Tacite et Claudien, la *Cité de Dieu* et la *Princesse de Clèves,* voire Stendhal et Alfred de Musset. C'est par suite de ses prédilections qu'il accorde aux notes de la *Henriade,* comme documents historiques, une autorité fort exagérée, et qu'il risque une comparaison au moins bizarre entre l'œuvre de la *Satire Ménippée* et celle de Jeanne d'Arc (II, 410). Il a paru en province, il n'y a pas longtemps, un ouvrage d'un écrivain mort depuis, qui, sous ce titre : *Réformateurs et jésuites,* déroulait sous les regards la vaste scène du XVIe siècle. Le livre de M. Forneron me l'a rappelé; c'est la même modération de vues, la même finesse d'appréciations, le même éclat de couleurs. Seulement le biographe des ducs de Guise

l'emporte par la méthode et l'art de l'exposition, par la proportion dans les développements, par le sérieux des recherches. On pourra ajouter quelques détails à ses récits, mais personne n'inspirera davantage le désir de connaître à fond ses héros et de les juger sans parti pris. Il est même permis de croire que les découvertes encore à faire ne modifieront guère ses conclusions, et que son étude pourra rester en définitive, aux yeux du public qui accepte la critique toute faite sans chercher à se rendre compte par lui-même, le jugement de l'histoire.

L. PERGAUD.

Geschichte Toscana's seit dem Falle der Republik Florenz, von Alfred von REUMONT. 2 vol. Perthes et Gotha, in-8°, 1876-77.

Le baron de Reumont est un de ces érudits allemands qui ont étudié d'une façon toute spéciale l'histoire d'Italie pour en faciliter la connaissance à leurs compatriotes. Agent diplomatique du royaume de Prusse à la cour du dernier grand-duc lorrain de Toscane, il employa pendant plusieurs années les loisirs de son emploi comme il convient à un gentilhomme doublé d'un érudit. La douceur du climat florentin, le charme du langage et les monuments admirables de l'art et de la littérature firent naître en lui le vif désir d'étudier l'histoire du pays; et comme il savait la langue à fond, avantage précieux, ou plutôt nécessité absolue pour bien connaître les Toscans, il fut bientôt accueilli comme un concitoyen dans la haute société de Florence, où il contracta d'illustres amitiés; qu'il nous suffise de rappeler Vieusseux et Gino Capponi. C'est ainsi que Reumont trouva les plus grandes facilités pour ses études et qu'il put recueillir les matériaux de la plupart de ses œuvres historiques. Ce n'est pas ici le lieu de parler de ces dernières; elles sont assez nombreuses, variées et d'un grand prix; je ne veux pas cependant m'abstenir de rappeler ses Tables chronologiques et synchroniques de l'histoire florentine, et l'Histoire de Laurent le Magnifique, ouvrages qui furent en quelque sorte la préparation de celui dont nous rendons compte présentement.

Avec son *Histoire de la Toscane sous les Médicis*, Reumont comble une lacune justement regrettable. A part le règne de Côme Ier, les actes du principat des Médicis, qu'ils aient été bons ou coupables, n'engagèrent pas à écrire, ou même en détournèrent. Quelques-uns osèrent à peine laisser dans les journaux secrets de leur propre famille certains souvenirs sinistres ou certaines légendes où l'on ne doit pas toujours chercher la vérité, et le petit nombre de ceux qui écrivirent l'histoire le fit servilement, comme il convient à des clients aux gages de leurs patrons. Lorsque la dynastie des Médicis vint à s'éteindre en 1737, il sembla que devant les tombeaux la vérité devait resplendir d'une lumière sereine; et de fait trois historiens, à bref intervalle l'un de l'autre, s'essayèrent à cette lourde charge. Le premier fut un Florentin, Francesco Settimanni, qui, laissant parler surtout sa haine,

rassembla de tous côtés les faits et les légendes, les hontes et les bassesses des Médicis, souvent fausses ou exagérées, et sans habileté ni critique, mit en œuvre des matériaux tirés de mauvaises chroniques, des souvenirs de chacun, des récits que propageait la malignité publique et des fables les plus invraisemblables. C'est une source très abondante de documents que l'érudit peut consulter avec fruit, mais qui ne mérite pas de voir le jour dans toute son intégrité. Les deux autres écrivirent sur les Médicis par ordre du grand-duc Pierre-Léopold Ier de Lorraine, qui aimait à faire connaître au public les relations de ses prédécesseurs en Toscane avec la cour de Rome et à montrer à nu ces Médicis, et l'état pitoyable où ils avaient laissé le pays depuis deux siècles. Vincenzio Martinelli da Montecatini, docteur en droit, fut chargé le premier d'écrire leur histoire. Il avait passé plusieurs années à Londres, et là il avait écrit une histoire d'Angleterre, la première qu'un Italien ait composée, et qui n'est pas sans mérite. Mais dans son Histoire de la maison royale des Médicis, il fut moins heureux, ou du moins il ne répondit pas aux désirs de celui qui lui avait commandé cette histoire. Son ouvrage, beaucoup trop considérable, et qui remplit environ quarante volumes, resta inédit, et la famille de l'auteur, après sa mort survenue en 1785, le vendit à un Anglais qui n'aura su qu'en faire. Nous en ignorons la destinée, comme de tant d'autres manuscrits précieux qui, par incurie ou par vente, ont passé les Alpes ou la mer. Une Histoire du grand-duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis fut au contraire publiée par l'abbé Riguccio Galuzzi, qui à cette fin avait, dès 1767, reçu du prince lorrain l'ordre de réorganiser les archives des Médicis. Il eut donc tout le temps et toutes les facilités possibles pour fouiller ce riche dépôt de précieux documents et pour en tirer ce qui convenait à son dessein. Son œuvre, publiée à Florence en 1781 (5 vol. in-4°), n'est pas sans valeur et mérite d'être lue; mais elle se ressent un peu trop de la méthode hypothétique avec laquelle on écrivait l'histoire au dernier siècle. L'auteur s'étend longuement sur des points de faible importance et devient avare de détails quand il s'agit de nous faire connaître l'esprit du temps et l'état du pays. L'histoire des Médicis pendant leur principat est encore à faire, et elle n'est pas d'une exécution facile. Peut-être même à cette heure, bien que les archives soient accessibles à tous, un travail d'ensemble sur ce sujet serait-il encore prématuré; il vaut mieux préparer le terrain par des monographies spéciales. Quoi qu'il en soit, les deux volumes où M. Reumont nous apprend ce qu'il y a de plus vrai et ce qu'il nous importe de savoir sur les Médicis, arrivent à temps opportun et sont les bienvenus.

Le vol. I se divise en deux livres : le premier, composé de 10 chapitres, montre la place occupée à Florence par les Médicis encore simples citoyens, et les luttes qu'ils soutinrent contre la démocratie, de Giovanni di Bicci à Cosme le Vieux, luttes terminées par la victoire de ce dernier sur Rinaldo degli Albizzi (1434). Dès lors et jusqu'à sa

mort (1464), bien que la république eût conservé les antiques formes populaires et lui toute l'apparence d'un simple citoyen, l'autorité resta entre ses mains, et au dehors il fut considéré comme un prince. Cosme, suivant la remarque judicieuse de Reumont, avait énervé le peuple avec ses cajoleries et ses largesses, et gagné les riches en les attachant étroitement à sa fortune. Les magistrats ne pouvaient rien contre lui, car ils étaient le plus souvent pris parmi ses partisans, et n'avaient de pouvoir qu'autant qu'il plaisait au despote de leur en laisser. Son petit-fils, Laurent de Médicis, mit habilement à profit cette puissance et cette réputation extraordinaires pour assurer la suprématie dans sa patrie et au dehors. On peut dire que par lui les Médicis devinrent des princes. Il fut singulièrement servi par la fortune et par la lâcheté de ses ennemis mêmes. Il mit la main partout, sur la vie et sur les biens de ses concitoyens, sur le trésor public et les institutions privées, sur les lois et les magistratures; il usa de tout comme de sa chose pour réparer le désordre de ses finances, maintenir son luxe immodéré, conserver son crédit dans la république et auprès des princes de l'Europe entière. Si sa vie avait duré plus longtemps (il mourut en 1492 à l'âge de 64 ans), la république florentine aurait fini avec lui.

Quoi qu'il en soit, Côme et Laurent avaient si bien su préparer les générations nouvelles et les nourrir de principes anti-républicains, que les événements étranges dont l'Italie fut le théâtre depuis l'invasion de Charles VIII jusqu'aux triomphes de Charles-Quint purent à peine interrompre le cours de la fortune des Médicis. Aussi quarante ans au plus après la mort du Magnifique, Florence devenait-elle la propriété incontestable d'un de ses descendants, Alexandre, bâtard de Laurent, duc d'Urbino, ou, suivant l'opinion la plus commune, du pape Clément VII lui-même. Son règne très court finit d'une manière brusque et cruelle. Lorenzino de Médicis, son cousin, l'assassina par trahison, sans parvenir cependant à monter sur le trône ducal de Florence. Quelques bannis illustres, plus irrités de ne pas partager le pouvoir avec les Médicis que véritables amis de la liberté, tentèrent un coup de main contre le jeune successeur d'Alexandre, Cosme, fils de Jean, capitaine des Bandes noires; mais une poignée de soldats et quelques exécutions capitales suffirent pour faire échouer l'entreprise. La journée de Montemurlo (1537) a laissé dans l'histoire florentine un souvenir plus durable que tout autre fait, à cause d'un nom illustre, celui de Philippe Strozzi, le rival des Médicis, qui y fut fait prisonnier. Par la noblesse de sa maison, par ses aventures extraordinaires, par l'étendue de son savoir et de ses brillantes relations, Philippe avait acquis un grand renom dans sa patrie et à l'étranger; mais au fond il ne valait pas mieux que les Médicis. Habitué à tirer parti des événements, il aida tout d'abord Clément VII à imposer Alexandre à sa patrie, puis il lui devint hostile quand il s'aperçut qu'Alexandre ne songeait pas à lui donner une part dans le gouvernement. Après la mort de ce dernier, il se laissa entraîner au parti des bannis surtout

par son fils Pierre, depuis maréchal de France. Vaincu et emprisonné dans le fort de Saint-Jean-Baptiste, qu'on venait de construire à Florence avec l'argent même qu'il avait prêté au prince Alexandre, on ne put l'en faire sortir ni par démarches, ni à prix d'or. Il périt secrètement par ordre de Cosme I, qui ne se croyait pas en sûreté lui vivant, et ne pouvait sans péril le faire mourir en plein jour. M. Reumont prouve qu'il ne faut pas croire au suicide de Strozzi.

A partir de cet endroit, M. Reumont se donne plus large carrière, et s'applique à nous représenter Cosme I comme le véritable fondateur du principat des Médicis. Aristocrate par éducation et par nature, Cosme, dit-il, chercha dès le début à établir dans la Toscane un état puissant qui l'enserrât tout entière. Décidé à en finir avec le passé, il voulut avant tout s'assurer des appuis solides dans l'État et au dehors. Chef d'un peuple remuant et corrompu par de longues révolutions, il voulut modifier les règlements de l'État dans le sens de l'autorité despotique d'un seul, et imposa à ses concitoyens, qui n'avaient pas su être libres, une servile obéissance. Il fut le premier en Italie à mettre en pratique les doctrines de Machiavel sur l'établissement des monarchies : user de ruse, gouverner par la force sans craindre de verser le sang, prendre ses résolutions sans regarder aux moyens, puis adopter une politique sage et pacifique, avoir une armée nationale, des villes bien fortifiées, une justice bien administrée, des ministres habiles et honnêtes. Il voulait être obéi par amour ou par force. « Dites à messer Bernardo Carnesecchi, disait-il un jour, que nos conseils sont des ordres. » Il avait auprès de lui Francesco Campana da Colle, Angelo Niccolini et Lelio Torelli da Fano, gens fort habiles; le dernier surtout fut un jurisconsulte célèbre; mais de leurs avis il ne tenait compte qu'autant qu'il lui plaisait, préférant toujours sa propre volonté à l'opinion d'autrui. A George Vasari, occupé à préparer le carton d'un vaste panneau pour la grande salle du Palazzo Vecchio, il écrivait, le 14 mars 1562 : « Il nous vient à l'idée de vous rappeler qu'il n'est pas nécessaire de représenter les conseillers réunis pour délibérer sur la guerre de Sienne, parce qu'il n'y avait là que moi; vous pourriez cependant mettre à la place des conseillers le silence ou quelque autre vertu. »

Il déploya autant d'astuce et de fermeté pour assurer sa position au dehors; aussi en peu de temps fut-il à la tête d'un état tout à fait indépendant; les princes italiens comme les princes étrangers durent le respecter, désirèrent son alliance et redoutèrent son inimitié. A l'empereur Ferdinand II, qui avait prétendu le blâmer pour s'être remarié avec Camilla Martelli, il sut répondre, en écrivant à Jeanne d'Autriche sa belle-fille : « Je ne suis pas le premier prince qui épouse une sujette, ni par malheur ne serai le dernier. Elle est de bonne maison, elle est ma femme, elle le doit être. Je ne cherche pas les querelles, mais je ne les évite pas non plus si l'on vient les soulever dans ma maison, parce que, quand je fais une chose, ma résolution est bien prise à

l'avance, que j'en ai calculé toutes les conséquences, et qu'enfin j'ai confiance en Dieu et en moi. »

Cosme I avait aussi un genre de vie tout particulier; Reumont nous le dépeint avec beaucoup de vérité et de force. Grand travailleur, il se levait avec l'aube en été, et en hiver deux ou trois heures avant le jour. La première personne qui se présentât devant lui était le chancelier fiscal, qui lui rendait compte de ce qui s'était passé, surtout à Florence, pendant la nuit, et des arrestations que la police avait opérées. Venait ensuite le secrétaire d'État avec la correspondance. Le duc ouvrait et lisait lui-même toutes les dépêches des agents politiques qu'il entretenait auprès des cours étrangères, les lettres des princes et les pétitions de ses sujets. Il répondait aux premières en termes explicites, et au bas des pétitions il indiquait sa volonté en paroles brèves et concises. Les affaires pour lesquelles il voulait prendre l'avis des conseillers, il les en faisait aviser par lettres closes, et en conférait avec eux dans l'après-midi. Il gardait toujours près de lui les documents les plus importants dans une cassette recouverte de velours vert, dont il ne quittait jamais la clé. Les lettres d'importance majeure, par exemple aux papes et aux souverains, il en rédigeait la minute de sa propre main, et parfois l'écrivait lui-même tout entière. Les archives d'État à Florence conservent plusieurs registres, ou brouillons pour mieux dire, tous de sa main et presque sans ratures. Il recevait ensuite, non seulement les ambassadeurs étrangers et les agents du gouvernement, mais toute personne qui avait une demande à lui faire. Il était d'ordinaire poli, bien que rigide et sévère; même en refusant, il le faisait avec grâce, expliquant la cause de son refus, et renvoyant tout le monde consolé. Sobre et simple, il dînait avec sa femme et ses fils; comme il aimait les artistes et les lettrés, il les recevait souvent et causait avec eux pendant son repas. Il assistait quelquefois à des divertissements publics, tels que les représentations théâtrales, les exercices de gymnastique et d'escrime; mais il préférait les comédies et souvent il s'en faisait lire dans son palais. Religieux par éducation, chaque matin, selon l'habitude à cette époque, il entendait la messe dans sa chapelle ou dans les principales églises de la ville, où il n'avait pas de place réservée. Durant la semaine sainte et aux autres grandes fêtes de l'année, il assistait aux offices divins célébrés pour la confrérie de saint Paul, dont il était membre, et là il se mettait comme les autres, à la file, sans aucune distinction et sans ses armes, qu'il ne quittait qu'à l'église. Sa toilette était simple, mais de bon goût; son costume tenait le milieu entre la mode espagnole et l'antique mode florentine. Il aurait pourtant préféré le second; un soir, se trouvant à un bal masqué chez sa fille Isabella Orsini, avec le vieux costume républicain, il se prit à dire : « Je ne sais ce que je donnerais pour m'en aller par la ville dans ce noble vêtement ! »

Tel est le beau et savant portrait que M. Reumont nous trace de

Cosme I de Médicis. Il s'étend moins sur ses successeurs, dont l'histoire présente aussi moins d'intérêt, mais il redevient abondant quand le sujet le réclame. C'est ainsi qu'il accorde une grande place aux arts, aux lettres et aux sciences de Toscane pendant cette période de son histoire. Il examine pas à pas les conditions générales du pays, ses ressources économiques, la richesse provenant de l'agriculture et du commerce, les lois, les mœurs, la vie du peuple en général, et tout ce qui concerne le degré supérieur ou inférieur de sa civilisation. Les études littéraires et philologiques de l'Académie florentine, d'où sortit le célèbre dictionnaire de la Crusca, les efforts puissants des sciences expérimentales qui, brisant enfin les obstacles élevés par l'opiniâtre ignorance, firent pénétrer dans l'*Accademia del Cimento* les doctrines de Galilée; l'*Accademia del Disegno,* qui, au milieu de la décadence générale des beaux-arts, montra que le pays n'en avait pas encore perdu le goût; les études d'érudition qui trouvèrent en Vincenzio Borghini, Anton Francesco Gori et Antonio Magliabecchi d'admirables travailleurs; la poésie même qui, tout en cédant à la faiblesse et à la corruption du siècle, eut avec Vincenzio da Filicaia, Francesco Redi et Benedetto Menzini des lueurs de bon goût et d'imagination dignes de briller encore dans des temps meilleurs, tout dans ce livre est examiné et mis en lumière avec plus de pénétration qu'on n'en pouvait attendre d'un étranger. Pour moi, cette partie est la plus importante de l'ouvrage.

Le second volume embrasse l'histoire de la Toscane sous la domination des Hapsbourg-Lorraine; c'est une période d'environ cent vingt ans. Il est divisé en deux livres, et chacun de ceux-ci, comme dans le premier volume, en dix chapitres. Le premier livre va de la prise de possession de la Toscane en 1737 à l'invasion française en 1799; le second poursuit le récit jusqu'au 27 avril 1859, jour où Léopold II de Lorraine quitta la Toscane. On trouve, en forme d'appendice, à la fin du volume, des tables chronologiques pour en faciliter l'intelligence, des notes littéraires et scientifiques où l'on parle des principaux Toscans qui florirent durant cette période, enfin un index détaillé des matières pour les deux volumes.

Cette fois, l'œuvre de M. Reumont est une œuvre vraiment originale, pas trop vaste, mais étudiée avec soin sur les sources, où les faits sont exposés avec précision et jugés avec modération et honnêteté. Même quand sur certains points on diffère d'opinion avec l'auteur, on ne peut s'empêcher de louer son érudition profonde et sa conscience sans tache. Avant lui, personne n'avait raconté en détail l'histoire des grands ducs lorrains, excepté le cav. Antonio Zobi; mais sa *Storia civile della Toscana* de 1737 à 1848, livre bien connu et non sans valeur, surtout à cause des nombreux documents sur lesquels il s'appuie, n'était pas faite pour rendre le chemin plus facile à M. Reumont. Zobi a donné à son œuvre des proportions démesurées; elle ne compte pas moins de cinq gros volumes; et, bien qu'il le fasse dans de bonnes intentions, il

aime la discussion, les subtilités, la polémique, une polémique de journaliste, toutes choses qui ne conviennent pas à l'histoire, quelle que soit la méthode adoptée par l'auteur.

M. Reumont marche donc sur un terrain qui paraît tout nouveau. Il peint en traits rapides, mais significatifs, la situation malheureuse du pays à l'arrivée des grands-ducs lorrains, les sentiments du peuple toscan, humilié par une longue servitude, mais qui avait encore le regret de son indépendance perdue; les intentions bienveillantes de l'empereur grand-duc qui, de Vienne, voulait changer les conditions civiles de ses nouveaux sujets italiens. Mais après la Régence, qui gouverna trente ans environ au nom de François I, en poursuivant avec prudence l'œuvre réformatrice, la nouvelle direction donnée aux affaires prit un caractère beaucoup plus accentué. La mort subite de l'empereur, en 1765, amena à Florence le jeune grand-duc Pierre-Léopold I, son fils; dès lors, on peut le dire, commença pour la Toscane une ère nouvelle. Ce prince philosophe, dont le nom glorieux est aujourd'hui encore vénéré des Toscans, comme une des plus belles gloires de leur pays, après s'être délivré de la sujétion du maréchal Botta et du ministre Rosemberg, forma tout à coup un ministère composé des hommes les plus éminents de la Toscane, et avec une ardeur et une énergie qui pourraient parfois ressembler à une manie fébrile, il mit la main aux réformes. La plus grande de toutes est la réforme économique, qui fut vraiment l'œuvre d'un esprit sage et bienfaisant. La liberté commerciale, ce drapeau que Pierre-Léopold leva le premier en Europe, forme le côté original et grandiose de ses réformes, qui, tout en devançant le temps, donnèrent au pays, uniquement occupé de ses affaires, une prospérité qu'il n'avait jamais connue. Aux réformes économiques se rattachent par un lien très étroit celles des finances, grâce auxquelles, en suivant le sage conseil du sénateur Gianni, son ministre, Léopold réussit à débarrasser l'administration publique des entraves que lui mettait le système d'affermer les impôts, et à rendre ainsi au gouvernement la pleine faculté d'agir selon les vrais besoins de l'État. Il mit le sceau à cette belle œuvre en publiant, exemple unique à cette époque, le célèbre Compte-rendu, sorte de budget où se trouvent les preuves les plus manifestes de la simplicité et de la sagesse de ses ordonnances. Un gouvernement florissant et bien réglé veut de sages lois pénales, non plus un étalage cruel de condamnations barbares et de supplices atroces, et Pierre-Léopold, qui inclinait aux idées de douceur de la philosophie du XVIIIe siècle, traduisit en loi pour la Toscane les inspirations humanitaires de C. Beccaria. Qu'il fût utile ou non d'avoir enlevé la hache aux mains du bourreau, cet acte généreux méritera toujours de grands éloges au prince qui le voulut avant tous les autres, et à ce doux et noble pays où la tentative put se réaliser sans que la sécurité publique en reçût la moindre atteinte.

Mais les réformes qui firent le plus de bruit sous le gouvernement

de Léopold furent les réformes dites ecclésiastiques, dans lesquelles le prince toscan imita l'empereur Joseph II, son frère, et le roi de Naples Charles III. Il fut amené là un peu par la nécessité de rendre l'état laïque, en le délivrant des obstacles que lui créait la constitution ecclésiastique, un peu par la tendance du moment, qui voulait briser toutes les entraves mises à la propriété, et aussi par l'influence des doctrines philosophiques alors dominantes, qui poussait les princes à renverser ce pouvoir rival qui affaiblissait leur autorité. Nous ne voulons pas nous étendre ici en éloges ni en critiques; le sujet exigerait un long examen, qui ne serait pas en proportion avec la nature et l'importance du présent livre. Nous nous contenterons d'avertir le lecteur qu'en parcourant avec attention ces pages écrites avec un soin admirable, nous trouvons à chaque pas l'occasion d'admirer la science et la rectitude de l'auteur. Il loue beaucoup et blâme aussi quelquefois, mais, quoi qu'on en dise, il me paraît toujours sans passion et sincère, grand mérite pour un historien en tout temps, mais aujourd'hui surtout, où la passion et l'esprit de parti troublent les intelligences.

L'histoire du paisible Ferdinand III et de ses ministres, Manfredini et Fossombroni, est aussi racontée par M. Reumont avec beaucoup de soin, surtout pour l'époque où ils se trouvèrent en présence des bouleversements accomplis par la Révolution française, et des invasions de la péninsule, qui mirent la Toscane sous le joug de nouveaux maîtres; l'auteur mêle à de justes critiques les éloges que mérite la Révolution pour ce qu'elle a laissé de bon derrière elle. Quant à l'histoire de Léopold II et de sa vie si accidentée, il semble que l'auteur ne puisse entièrement oublier qu'il a résidé pendant longtemps à la cour de Florence dans un poste diplomatique et qu'il a été l'objet de sa courtoise bienveillance; mais cela n'empêche qu'il ne réprouve les défauts obstinés de ce prince et ne reconnaisse ses erreurs, celle surtout de n'avoir pas compris son temps. Prince estimable à tous égards dans la vie privée, il lui manqua plusieurs des qualités nécessaires pour le gouvernement d'un peuple, si petit soit-il; et, quand les temps devinrent orageux, cette incapacité le conduisit à la ruine.

Une œuvre comme celle du baron A. de Reumont, pensée avec la conscience et l'attention de l'historien, exécutée avec le goût délicat de l'écrivain, mérite d'être chaudement recommandée à ceux qui étudient l'histoire moderne, et surtout à ceux qui désirent connaître, rassemblés dans un court espace, les événements des trois derniers siècles de l'histoire de la Toscane, qui fut, est et restera toujours une des plus importantes parmi les provinces italiennes. Un tel livre mérite d'être traduit dans la langue de tous les pays civilisés, et nous nous étonnons que, du moins en Toscane, aucun éditeur n'y ait encore pensé.

G. E. Saltini.

[illegible] [illegible]

[illegible]

M. K. [illegible] Nous sommes [illegible] *Dictionnaire des hommes d'État*, et chez M. K. elle est traitée de telle manière qu'après avoir lu on ne saurait tirer aucune conclusion sur le caractère de la nouvelle, ni se faire une idée de la politique russe. L'auteur nous indique en termes très-concis pour chaque personnage la date de sa naissance, celle de son entrée au service de l'État, l'époque où il reçut les différents *tchines*, rangs et les ordres d'honneur; il nous raconte avec sécheresse les divers événements de sa carrière. Voici un exemple de sa méthode : « En 1491, Tatistchev, sous Jean III, reçut le knout. En 1585, un Tatistchev conclut la paix avec la Suède. En 1604,

1. Voyez *Rev. hist.*, 1877, sept.-oct., 164.

un doumnij bojarin Tatistchev fut envoyé comme ambassadeur en Géorgie, etc., et ne retourna en Russie qu'après la mort de Boris. En 1606, Michaël, membre du conseil, s'attira la disgrâce de Dimitri, on voulait l'exiler à Viatka, mais Basmanov, la main droite de Dimitri, le sauva, pour être lui-même tué par Michaël lors de la révolte du 17 mai. En 1608 (p. 9), Michaël gouvernait à Novgorod avec Kourakine, mais fut accusé de trahison par le peuple et tué. Parmi les Tatistchev, le plus remarquable fut Dimitri Pavlovitch ; en 1817 il fut ambassadeur à Madrid, en 1822 ambassadeur extraordinaire à Vienne, puis ambassadeur à Vienne et ambassadeur plénipotentiaire en 1827-42. Il fut conseiller d'État, chevalier de l'ordre de Malte, sénateur, *wirklicher geheimer Rath*, et depuis 1842 grand chambellan de la couronne. Il fut l'un des plus habiles diplomates de son temps et mourut en 1845. »

Bien que le livre de M. K. manque entièrement d'originalité, il pourrait rendre des services, si les faits qu'il contient étaient exacts. Mais, après l'avoir lu avec beaucoup d'attention, nous sommes convaincus que, même à ce point de vue, le livre de M. K. est au-dessous de toute critique.

Il procède de la façon suivante : il commence par les maisons éteintes qui descendaient de Rurik et de Gedimine, ensuite il étudie les maisons de même origine encore existantes (princières et non princières), celles d'origine étrangère, les maisons nobles anciennes d'origine autre que celle de Rurik (distinguées par les titres de comtes, princes, etc., ou sans titres), les maisons princières et comtales d'origine étrangère, les maisons de la petite noblesse qui ont reçu des titres de princes et comtes, enfin les maisons de parvenus avec toutes sortes de titres. Ce système est loin d'être nouveau ; mais M. K. a encore trouvé moyen de le dénaturer. Ainsi, par exemple, dans la partie de son ouvrage où il traite des maisons issues de Rurik et encore existantes, il parle aussi des maisons d'origine étrangère, qui, naturellement, ne peuvent avoir aucun rapport avec ces princes. De plus, en poursuivant ce système, l'auteur néglige de montrer, ce qu'il s'était proposé de faire, que « la noblesse russe présente un mélange singulier de distinction et de bassesse, de grandeur et de faiblesse ; à côté des descendants de Rurik et Gedemine, nous voyons paraître des hommes du bas peuple ; à côté des Russes pur sang, une société cosmopolite, composée d'aventuriers venus de toutes les parties du monde. » L'ouvrage de M. K. ne nous donne aucune idée du nombre des maisons qui appartiennent à chaque catégorie, il n'indique pas le nombre des maisons disparues et celui des maisons qui se sont conservées. De pareils détails auraient jeté une grande lumière sur l'histoire de la noblesse ; ils nous auraient montré les changements qui se sont produits dans sa constitution, son caractère et son importance[1]. Dans chaque partie de son livre, l'auteur

1. Il nomme, il est vrai, 63 maisons princières et 8 maisons nobles descendant de Rurix et déjà éteintes ; mais c'est là une faute grossière. Il se trompe

n'énumère que quelques-unes des maisons, celles qu'il croit être les plus remarquables, mais il se permet en même temps une grande quantité d'inexactitudes. Ainsi parmi les familles descendant de Rurik déjà éteintes, il insère les princes Odoevsky et Schouisky, dont les maisons existent encore, et parmi celles d'autre origine, les Dmitriev-Mamonov, par exemple (189), qui sont de la race de Rurik. Il range, on ne sait pour quelle raison, les Cantemir, ainsi que les Argoutinsky, les Barklaï de Tolly, les Lieven, parmi la noblesse des boyards, bien qu'ils n'aient jamais porté le titre de boyard et que ce soient toutes des maisons d'origine étrangère; en même temps les maisons de Münnich, Benningsen, etc., sont signalées dans la section des maisons étrangères. Les Glinsky, d'origine tatare, sont nommés comme descendants de Gédimine.

L'histoire des différentes maisons nobles est aussi pleine d'inexactitudes. Nous allons en signaler seulement quelques-unes, car si nous voulions les relever toutes, il faudrait remplir des pages entières. Historien de profession et *docent* à l'université de Heidelberg, M. K. sait que, quand il s'agit de chronologie russe, il faut nécessairement ramener les dates du calendrier russe à celles du calendrier grégorien, c'est-à-dire ajouter au XIXe s. 12 jours, au XVIIIe, 11 jours, au XVIIe, 10 jours. Sur ce point cependant, son livre contient presque à chaque pas des erreurs. Ainsi, en parlant de la maison de Galitzin, l'auteur dit que le *miestnitchestvo* fut aboli le 24 janvier 1682 (p. 85), le 12 d'après le style russe; M. K. ajoute ainsi 12 jours au XVIIe s. Le célèbre Galitzin du temps de Sophie mourut le 13 mars 1713; cette date se trouve aussi chez M. K. (p. 85), qui parfois ajoute 11 jours au XVIIIe s., et parfois rapporte les dates du calendrier russe. (V. pp. 87, 88, 90, 91, 132, 135, 168, 176, 177, 190, 282, 310, 341, 363, 368, 383, 402, 470, etc.)

Les dates des années, de même, ne sont pas toujours exactes. Ainsi M. K. dit qu'un des princes Bariatinsky, sénateur, mourut en 1740 (p. 43), tandis qu'en réalité il est mort en 1738. Le sénateur Volkonsky était ambassadeur à Varsovie sous Catherine II, en 1768, non en 1799. Jean Galitzin, fait prisonnier par les Polonais et puis libéré, mourut en 1713, non en 1710. Volinsky fut nommé gouverneur d'Astrakan le 30 juillet 1719; M. K. dit que ce fut en 1720, année où il fut rappelé à Pétersbourg. Il fut mis à mort le 8/19 juillet, — d'après M. K., — au lieu du 7 juillet.

Parfois les erreurs chronologiques de M. K. l'amènent à des contradictions flagrantes avec lui-même : Feodor Apraxine naquit en 1661, fut nommé voïvode à Arkangel, en 1693; son père, Matviejev, mourut en 1668. M. K. oublie qu'ailleurs il a fait (p. 176) mourir Apraxine

de même en portant à 39 le nombre des maisons de la même origine, non princières, qui existent encore. Le nombre des maisons princières descendant de Rurik est de 187, dont 39 existent encore; celui des familles non princières, de 32, dont 11 sont éteintes.

père en 1668, et naître Feodor en 1671 (p. 177 il dit que Feodor fut nommé voïvode en 1695). Ce même Apraxine fut condamné à une amende par Pierre le Grand en 1718, non en 1719. En 1786, d'après notre auteur, Dmitriev-Mamonov, âgé de 24 ans, devint l'amant de Catherine II (p. 190), mais en réalité il naquit en 1758. Le baron Korff (ci-devant directeur de la Bibliothèque impériale) fut nommé vice-directeur du département des impôts et recettes, et en même temps employé au 2e département de la chancellerie impériale, où il travailla avec Speransky (depuis le 4/16 avril 1826) ; en 1831 il reçut le tchine de conseiller d'État effectif (*wirklicher*). M. K. nous raconte (p. 270) que Korff fut nommé vice-directeur en 1830, et reçut le tchine en 1832. Alexandre Vorontzov fut nommé chancelier en 1801, non en 1802 (p. 313). Bestoujev-Rumine (ambassadeur à Stockholm, à Paris, etc.) naquit en 1688, et non en 1686 (p. 340) ; Roumiantzev, le père du célèbre général, naquit en 1680, et non en 1684 (p. 387). En parlant de son fils, le « Turenne russe, » l'auteur commet une série d'erreurs : « A 19 ans, dit-il, Roumiantzef (Pierre), déjà capitaine, fit une campagne en Prusse. » C'est inexact : il a été nommé capitaine en 1743, et ce fut dans cette qualité qu'il apporta d'Abo à Pétersbourg le traité conclu par l'intermédiaire de son père. Pour récompense, on lui donna le grade de colonel ; en 1748, il alla avec Repnine en Franconie, et prit part à la campagne de Prusse en 1757. Il fut nommé général gouverneur de la Petite Russie en 1768, et non pas en 1769 ; en 1769 il fit la campagne de Turquie et passa le Dnieper ; il obtint l'ordre de Saint-Georges avant la bataille de Catul, et non après (p. 356). Son fils Nicolaj devint chambellan à 19 ans et non pas à 20 (p. 355), et reçut l'ordre d'Alexandre Nevsky, en 1792, en récompense des services qu'il rendit à Coblentz aux émigrés, non en 1775, comme le dit M. K. Il fut nommé chancelier de l'Empire après avoir conclu le traité de Friedrichsham en 1809, et non 1807 (p. 159), et a été fait président du Conseil d'État en 1810, et non 1809 (p. 360).

Nous ne suivrons pas davantage M. K. dans sa chronologie ; nous n'en finirions pas ; mais nous signalerons des erreurs d'un autre genre.

A propos de la famille noble des Nikitine, M. K. commence par Afanasie Nikitine, mort, nous dit l'auteur, sans alléguer de preuves (et ce fait aurait besoin d'être prouvé), en 1472, à Smolensk ; en réalité, Nikitine était un marchand de Tver, et ne fut jamais noble ; il n'y a aucune raison pour le ranger parmi les ancêtres de la maison des nobles Nikitine. M. K. dit que Houdovitch était un petit russien, tandis qu'il était polonais. En parlant de la maison des Vassiliev, il dit qu'Alexis Vassiliev, homme d'État du XVIIIe s., était fils d'un scribe, tandis qu'il avait pour père un secrétaire en chef du Sénat. L'histoire de la maison Tatichtchev est racontée d'une manière tout à fait inexacte. En parlant de la maison Stcherbatov, M. K. parle de l'historien Stcherbatov, mais il ne dit mot ni des ouvrages de l'historien Tatichtchev, ni de l'historien lui-même ; et sur la famille à laquelle il appartenait, M. K. accumule les erreurs. Le général Nicolas Tatichtchev, dont il parle, et

qui était fils de l'historien, est loin d'être célèbre et n'est connu principalement que pour avoir obtenu le titre de comte. Alexandre Tatichtchev, envoyé comme plénipotentiaire au congrès de Vérone, appartenait à une autre branche de la famille et n'était pas frère de l'ambassadeur à Madrid, Dimitrj, comme M. K. (77) l'affirme. Mais l'histoire des princes Ouroussov nous présente des erreurs plus grandes encore. M. K. dit que leur ancêtre était Ourouss, envoyé en 1489 en qualité d'ambassadeur chez Ivan III (111), tandis qu'en réalité c'était un seigneur de Nogai, Edigney-Monguit, de même que l'ancêtre des Mestchersky, Ussoupov, etc. Ourouss était fils de son arrière-petit-fils, Ismaïl, et gouvernait la horde vers le milieu du XVIe s. En 1561, il fit alliance avec Ivan IV, et ses petits-fils devinrent chrétiens et reçurent le titre de princes Ouroussov. Ussouf, ancêtre des princes Ussoupov, n'était pas frère d'Ourrous, comme dit M. K. De même Ussoupov était ambassadeur à Turin et non pas à Constantinople (112).

Il est plaisant après cela de le voir relever les fautes commises par les historiens russes. Il dit, p. 507 : « Bartenief a fait récemment de la famille Markov une maison d'ancienne noblesse ; si ce n'est pas une confusion de sa part, cette famille a dû subir une décadence vraiment remarquable au temps où naquit Arkadij Ivanovitch. Je rencontre pour la première fois chez lui le nom de Markov, et je crois pour ma part qu'Arkadij Ivanovitch naquit d'une famille de paysans, le 6 janvier 1747, à Moscou. » Premièrement, ce n'est pas Barteniev qui a le premier émis cette opinion ; Bantych-Kamensky et Dolgoroukov l'ont énoncée avant lui en s'appuyant sur des renseignements solides. Le nom de Markov se rencontre déjà au XVe s. Dans l'ambassade envoyée de Novgorod à Moscou, en 1477, se trouvait un Ivan Markov. Sous Ivan IV on parle de Markov comme étant de petite noblesse. D'un des 34 Markov, possesseurs de biens *(bojarskij dieti)*, naquit, en 1699, Arkadij Markov, ambassadeur à Paris, qui reçut le titre de comte. Son père était conseiller d'État. Ce n'est pas un officier écossais arrivé en Russie avec Pierre le Grand, qui commença la maison Bestoujev-Rumine (p. 339), mais bien un gentilhomme anglais du comté de Kent, qui émigra en Russie au XVe s. La maison Kamensky « n'appartient à la noblesse que depuis 1614, » en réalité, elle fut toujours noble, et au XVIe s. nous trouvons toute une série de gentilshommes de ce nom. Les Stroganov sont d'origine russe, M. K. leur donne à tort une origine tartare : il les fait remonter à Mours de la Horde d'Or; c'est une erreur pour Louka Stroganov, qui était un habitant de Novgorod.

De pareilles fautes pullulent dans son livre ; nous n'avons que l'embarras du choix. Indiquons-en encore quelques-unes qui prouvent la négligence de l'auteur et son ignorance de l'histoire russe. En parlant de la famille Bezborodko, M. K. raconte qu'Alexandre Bezborodko naquit en 1742 et fit son éducation à l'université de Kiev (p. 469) ; mais il commet là deux erreurs à la fois : Bezborodko naquit en 1746, et ne put en aucune manière faire son éducation à l'université de Kiev, qui

n'a été fondée qu'au XIXe s., sous le règne de l'empereur Nicolas. Il a été élevé à l'académie ecclésiastique de Kiev, ce qui est tout autre chose. M. K. rattache à la maison Vassiliev le secrétaire en chef Sedawnoï Vassiliev, qui, en 1610, fut envoyé de Pologne à Moscou par Sigismond ; il oublie que la fonction de secrétaire en chef n'a été créée qu'au XVIIIe s.

Nous devons nous arrêter, et nous sommes loin d'avoir tout dit. Nous croyons avoir assez démontré combien M. K. a mal exécuté son programme, d'être toujours fidèle à la vérité historique. Ajoutons enfin que l'auteur emploie sans cesse des mots comme mjestnitchestvo, okolnitchij, doumnij bojarin, etc., sans en donner la signification, ce qui contribue encore à diminuer le prix de son ouvrage.

J. L.

Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit Kœnig Friedrichs II (1740-1745) bearbeitet von Dr Reinhold Koser. Berlin, 1877, Al. Duncker, liv. u. 726. S. Sous-titre : *Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit Kœnig Friedrichs II.* Im Auftrage der Kœniglichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin herausgegeben von J. G. Droysen u. M. Duncker. I. Bd.

Il n'y a parmi les savants qu'une voix pour reconnaître que l'édition des Œuvres de Frédéric le Grand (Berlin, 1846-57), préparée par l'Académie des sciences de Berlin et exécutée par feu M. J. D. E. Preuss, ne répond qu'imparfaitement au but qu'elle devait se proposer. L'éditeur se distingua par un consciencieux travail de compilation, mais il ne traita pas d'une main assez sûre la critique du texte. Il ne put disposer librement des matériaux conservés dans les archives, et il se borna à nous montrer Frédéric II comme littérateur, historien, philosophe, poète, théoricien militaire ; il n'entrait pas dans son plan « de publier les ordres de cabinet et les instructions administratives de Frédéric, non plus que ses correspondances purement politiques ou militaires, les comptes-rendus de ses batailles et les bulletins de ses campagnes. » « Ils sont destinés, ajoutait-il, à former un monument d'un autre genre qui montrera à la postérité, dans tout leur jour, la grandeur et l'activité infatigable de l'homme d'État et du général » (I, préf., p. XXVIII).

Cette lacune, le présent recueil est appelé à la combler ; mais il doit être autre chose qu'une collection des écrits de Frédéric II. Il est destiné à faire connaître moins l'écrivain royal que sa politique ; aussi donne-t-il, outre les morceaux écrits de la main même de Frédéric ou dictés par lui, les écrits politiques qui ont été publiés d'après ses instructions ou avec son approbation. Le 1er vol. comprend les cinq premières années de son règne (1740-1745) et contient 79 morceaux.

A plusieurs points de vue, ce recueil est de nature à présenter de l'intérêt. Il nous apprend à connaître la marche de la politique de Frédéric II d'après les documents authentiques par lesquels elle se

[illegible] laquelle Frédéric [illegible] marche [illegible] les idées [illegible] Dans [illegible] Podewils. [illegible]

[illegible] Podewils [illegible] Hollande [illegible] Hollande [illegible] Europe. En décembre 1741, le ministre

de Prusse auprès des États-Généraux fut avisé de prendre garde que les gazettes hollandaises ne fissent rien paraître qui pût porter préjudice au roi ou le rendre odieux (p. 324). Lorsqu'en septembre 1743 Jean Rousset, publiciste bien connu, dénonça dans le *Mercure historique et politique* le prétendu projet de Frédéric II « de faire marcher une nombreuse armée au service de l'empereur, » le roi le fit avertir de ne pas publier de pareils « avis sinistres » et des raisonnements qui avaient été inventés par lui à tort et à travers. Rousset fit de très humbles excuses, mais continua, surtout pendant la seconde guerre de Silésie, à écrire dans un esprit hostile à la Prusse; aussi Frédéric donna-t-il l'ordre « de rayer le nom du sieur Rousset de la liste des membres de l'Académie royale des sciences » (p. 412, cf. Droysen, *Gesch. d. Preuss. Politik*, IV, 4e part., p. 15 et suiv.). En décembre 1743, au sujet de déclarations et de manifestes apocryphes qui furent répandus dans l'Allemagne du Sud pour exalter les esprits contre la Prusse, une déclaration publique fut faite et des plaintes adressées à Augsbourg contre l'impertinence du gazetier de l'endroit. Le magistrat condamna l'éditeur du pamphlet à 14 jours de prison.

Il y eut bon nombre de pareilles falsifications ; tantôt elles étaient lancées dans le public, tantôt adressées aux divers cabinets ; aussi de consciencieux érudits, jusque dans ces derniers temps, s'y sont-ils laissé tromper. Il est d'autant plus important de distinguer parmi ces écrits ceux qui sont authentiques, qu'ils ont joué un grand rôle dans les controverses politiques du temps. Dans bien des cas, le texte d'un écrit politique a été répandu par la presse sous une forme tronquée ou dénaturée dont il convient de rétablir la véritable rédaction.

Le présent éditeur a pleinement répondu à ces exigences de la critique; les textes authentiques ont été rétablis avec un soin parfait. Sauf une seule exception, le volume ne comprend que des pièces de circonstance qui ont été publiées à l'époque même des événements, mais dont les exemplaires imprimés sont devenus rares ou ont disparu complètement. Plusieurs reparaissent aujourd'hui à la lumière. L'éditeur a fait tout ce qu'il fallait pour en faciliter l'intelligence ; il indique l'origine et le but de chacune d'elles, il en suit la rédaction des premières ébauches jusqu'au moment où, après avoir reçu leur forme définitive, elles sont imprimées et lancées dans le public. Pour tout cela, il s'appuie sur les résultats de ses recherches dans les archives, et il nous donne, chemin faisant, des renseignements importants et instructifs tirés de la correspondance du cabinet et des rapports envoyés par les ambassadeurs.

Il n'est pas facile d'indiquer brièvement ce que contient ce premier volume des papiers d'État ; il faudrait pour cela résumer la politique des années 1740-1745 ; mais il nous faut parler de quelques morceaux particulièrement importants pour leur forme et leur contenu.

Dans le 1er chapitre, qui prend aux débuts mêmes du règne, on a réuni les écrits publiés par Frédéric II dans la querelle engagée au sujet

d'Herstall contre l'évêque de Liège, querelle importante, non à cause de son objet même, mais parce que c'est là que se manifesta pour la première fois la décision avec laquelle le jeune roi réglait des questions d'héritage sur lesquelles on avait tant discuté pendant de longues années. Le 4 septembre 1740, Frédéric II demanda à l'évêque « une explication sincère et catégorique dans l'espace de deux jours ; » le 11, les troupes prussiennes entrèrent dans les terres épiscopales ; le 20 octobre, l'accord entre l'évêque et la couronne de Prusse fut signé à Berlin. Voltaire s'est vanté d'avoir, à cette occasion, écrit un manifeste dont l'avait chargé Frédéric II. On sait maintenant que Voltaire fit imprimer, au commencement d'octobre 1740, à La Haye, un écrit anonyme intitulé *Sommaire des droits de S. M. le roi de Prusse sur Herstall* (8 p. in-4°), mais sans en avoir été chargé par le cabinet prussien et sans son autorisation ; la vente en fut interdite à la demande de l'ambassadeur prussien (p. 37, cf. Droysen, op. cit. V, part. I).

Le second chapitre contient les écrits relatifs aux prétentions de la Prusse sur la Silésie. Signalons en première ligne le *Mémoire sur les raisons qui ont déterminé le roi à faire entrer ses troupes en Silésie* adressé aux ambassadeurs le 31 décembre 1740. A côté du projet de mémoire tracé de la propre main de Frédéric est la rédaction du ministre Podewils (p. 75), d'après laquelle se fit l'impression. Dans l'*Histoire de mon temps* (ch. II, *Œuvres*, II, 54), Frédéric insiste peu sur les « droits incontestables » de sa maison sur les principautés silésiennes, comparativement à la place qu'il donne aux autres motifs de sa décision « d'en venir à la voie des armes. » Mais les actes nous apprennent que le cabinet prussien et les juristes étaient convaincus du bien fondé de ces revendications. Le chancelier de l'université de Hale, J. P. von Ludewig, avait depuis quarante ans, de sa propre initiative, rassemblé les documents qu'il mit en œuvre dans son *Exposition fidèle des droits incontestables de la maison royale de Prusse et électorale de Brandebourg sur plusieurs principautés, duchés et seigneuries de la Silésie*. Ce mémoire parut en allemand et en français en janvier 1741 (p. 96). Plus tard, Ludewig composa une brochure en latin destinée à calmer les esprits en Pologne : *Catholica religio in tuto. Vicinia in tuto regni Poloniae, vindicatis Silesiae ducatibus adversus austriacam vim* (p. 277). Sur la question de droit, le ministre de la justice, Samuel de Coneji, écrivit la *Déduction ultérieure*, publiée en allemand et en français en février ; c'est aussi lui qui fut chargé de réfuter la réponse publiée en mars par le gouvernement autrichien. Cette réplique fut expédiée le 20 mai ; deux mois plus tard, on mettait sous presse un *Extrait de la réponse*, etc., en français (p. 136, 140).

La 3e partie va jusqu'à la paix de Breslau, en 1742. Nous y remarquons la circulaire du 4 sept. 1741, composée par Podewils, par laquelle les ambassadeurs prussiens furent avisés de faire connaître les motifs qui déterminèrent Frédéric II à rompre les négociations avec sir Thomas Robinson, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Vienne (p. 310),

la circulaire du 4 nov. 1741, par laquelle Frédéric fit démentir le bruit, répandu à la suite de la convention de Klein Schnellendorf, « qu'il avoit fait sa paix avec la cour de Vienne » (p. 315), et surtout la *Lettre de M. le comte *** à un ami,* composée de la main de Frédéric (p. 328).

Cette dernière paraît ici pour la première fois. Elle fut provoquée par les plaintes que le cardinal Fleury fit répandre dans les feuilles publiques, au sujet de la paix conclue à Breslau le 11 juin 1742 par la Prusse avec l'Autriche, et elle eut pour but de faire la lumière sur l'attitude de la cour de Versailles envers la Prusse, son alliée, et d'exposer les raisons qui justifiaient Fréderic d'avoir fait une paix séparée avec Marie-Thérèse. Pendant que la brochure était imprimée à Cologne, il parut dans les gazettes hollandaises des lettres du cardinal au feldmaréchal autrichien Kœnigsegg, où Fleury exprimait son ardent désir de faire la paix avec la cour de Vienne et sa répugnance pour l'alliance prussienne, « une ligue si contraire à mon goût et à mes principes. » Alors la situation changea. Le cardinal faisait de sa part des excuses à la cour de Berlin : il n'était plus besoin d'une justification des démarches faites par la Prusse. Podewils insista auprès du roi pour ne pas irriter sans nécessité le cardinal, et Frédéric, cédant à ce conseil, ordonna de retirer de l'impression l'écrit qui est publié ici pour la première fois.

La 4e partie est consacrée à l'année de paix 1742-1743. C'était le temps où le secrétaire d'État anglais, Carteret, se livrait tout entier à ses vastes projets pour abaisser la France et pour remanier le continent selon les vues de l'alliance anglo-française. En nov. 1742, il proposa de mettre à la disposition de Marie-Thérèse l'armée « pragmatique » rassemblée dans les Pays-Bas autrichiens. La situation se compliqua de mois en mois par l'entrée de cette armée sur les terres de l'empire, par l'échec des négociations pour la paix, par l'alliance conclue à Worms entre l'Autriche, l'Angleterre et la Sardaigne, par l'intention, formellement exprimée de la cour de Vienne, d'annuler l'élection de l'empereur Charles VII.

Cette dernière démarche émut au plus haut point Frédéric II. « Il faut sonner le tocsin contre la reine de Hongrie, » écrivait-il à son ministre. En conséquence, l'ambassadeur de Prusse à Vienne reçut des instructions, et une lettre, conçue dans les termes les plus forts, fut envoyée à Charles VII (8 oct.) ; « je suis bien résolu, y disait Frédéric, de maintenir, de toutes mes forces, la dignité et l'honneur de V. M. Impériale, aussi bien que la validité de son élection légitime contre tous ceux qui pourroient oser d'y porter la moindre atteinte » (p. 393). Aussi longtemps que possible, Frédéric chercha à détourner l'orage qui se dirigeait sur ses États et de rester étranger à la guerre ; mais, dans l'été de 1744, il se convainquit qu'il devait tirer encore une fois l'épée, pour garder la Silésie, qu'il avait conquise dans la guerre précédente ; en conséquence, le 22 mai il conclut à Francfort le traité d'alliance avec l'empereur, le prince-électeur du Palatinat et le landgrave de Hesse-

Cassel, puis le 5 juin l'alliance offensive avec la France. En août, les troupes prussiennes franchirent les frontières « pour soutenir l'empereur Charles VII ».

Pendant cette période de fermentation qui précéda la reprise des hostilités, le cabinet prussien s'efforça, par de nombreuses brochures, d'influer sur l'opinion publique et de réfuter les bruits alarmants qui prenaient leur source à Vienne ; les œuvres des faussaires pullulèrent plus que jamais ; plusieurs ont été dénoncées pour la première fois comme telles par l'éditeur du présent recueil.

Les trois dernières parties du volume sont consacrées à l'époque de la seconde guerre de Silésie : V, la Prusse et l'Autriche ; VI, la Prusse et l'Angleterre ; VII, la Prusse et la Saxe en 1744-1745 ; cette division rend plus facile l'exposé des faits, mais a le tort de rompre l'enchaînement chronologique et naturel des événements. Cette partie s'ouvre par l'*Exposé des motifs qui ont obligé le roi de donner des troupes auxiliaires à l'empereur*, composé par Frédéric et publié le 10 août 1744. Le soin avec lequel ont été pesés les termes de ce manifeste se montre par ce fait que les archives d'État n'en ont pas gardé moins de huit brouillons, sans compter un neuvième qui a existé, mais qui ne se retrouve plus. L'éditeur les a tous publiés et nous a mis ainsi en état de suivre tout le travail de composition depuis la première ébauche jusqu'à la rédaction définitive. Pour expliquer ce manifeste et le développer davantage, Podewils composa les *Remarques d'un bon patriote allemand sur l'écrit intitulé : Exposé des motifs*, etc., avec l'approbation de Frédéric et en partie d'après ses indications. Cette brochure fut répandue sous main pour faire croire qu'elle n'émanait pas du cabinet prussien, ce qui, en réalité, réussit jusqu'à un certain point (p. 432-435). Les deux écrits, traduits en plusieurs langues, firent le tour de l'Europe. Ils causèrent la plus grande sensation en Angleterre, dont le manifeste prussien accusait le gouvernement d'avoir empêché la conclusion de la paix (p. 446 : « les conditions avantageuses et pleines de modération furent rejetées nettement du ministère anglois : marque certaine que l'intention du roi d'Angleterre n'étoit point de rendre le calme à l'Empire, mais plutôt de profiter de ses troubles »). Cette déclaration publique était précédée d'une correspondance avec le ministère anglais au sujet de la prétention élevée par Georges II que la Prusse lui fournît le corps d'armée de secours stipulé dans le traité du 18 nov. 1742. Les réponses que Frédéric II fit à ce propos à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Hyndford, le 21 avril et le 23 juin 1744 (p. 571), furent aussitôt connues par extraits. Elles étaient conçues dans de tels termes que lord Carteret fit cette remarque au ministre résident prussien, Andrié : « tout le monde s'apercevra que le roi votre maître se moque de nous. »

L'exposé des motifs fut envoyé à M. d'Andrié avec un rescrit royal qu'il transmit le 19 août à lord Carteret et qu'il fit aussitôt après imprimer à Londres avec le manifeste en français et en anglais. Le rescrit (p. 577) accentuait les plaintes contre le ministre et faisait appel à la

nation, par ces mots entre autres : « que je me flattois qu'aucun Anglois judicieux et zélé pour la constitution de sa patrie pouvoit méconnoître la justice de ma résolution » et « que je la croyois (la nation anglaise) trop raisonnable pour prétendre que des princes aussi puissans et respectables que ceux de l'Empire fussent obligés de se régler sur les inclinations de ceux d'entre la nation angloise qui s'efforçoient de faire entrer leurs compatriotes dans des querelles étrangères qui ne regardoient la Grande-Bretagne ni en blanc ni en noir » (p. 579). Carteret fut transporté de colère ; il défendit d'imprimer des écrits venant de l'étranger, menaça même de faire condamner la brochure par le Parlement et fit surveiller le ministre prussien pour surprendre ses conférences avec les chefs de l'opposition. Ceux-ci avaient fait bon accueil au manifeste prussien. Peu de jours après qu'il eut été publié, le comte Chesterfield composa les *Natural reflexions on the present conduct of his Prussian majesty* (p. 581 et suiv.), invective lancée avec précision et avec force contre la politique continentale du cabinet britannique, qui accrut encore l'impression produite par les déclarations prussiennes. L'opposition devint si puissante que Carteret, comte Granville, donna sa démission le 5 déc. 1744.

Dans ses commentaires des événements, l'éditeur donne beaucoup de détails tirés des rapports des ambassadeurs prussiens, et il réfute les récits erronés qui furent alors répandus et qui ont trompé même de récents historiens (voy. surtout p. 625, 647 et suiv.).

Le changement de ministère n'amena tout d'abord aucune modification essentielle dans les rapports entre l'Angleterre et la Prusse. Ce changement ne fut produit que par la déclaration de guerre de Frédéric II à la cour de Saxe. Le *Manifeste du roi contre la cour de Dresde* (p. 685), composé par Frédéric II et modifié en quelques passages par ses ministres, fut publié le 25 août 1745. Quatre jours auparavant, le 21 août, Andrié le transmit au secrétaire d'État britannique, le comte Harrington, en Hanovre, où séjournait alors le roi Georges II, et obtint ce résultat que, dès le 26 août, une convention fut conclue entre l'Angleterre et la Prusse, d'après laquelle des préliminaires de paix devaient être proposés aux cours de Vienne et de Dresde. Mais l'effet que Frédéric II et le ministère anglais se promettaient de cette convention ne se produisit pas. Même après que l'armée prussienne eut, le 4 sept., été victorieuse à Soor, Marie-Thérèse et la cour de Saxe n'abandonnèrent pas le projet d'aller attaquer le roi de Prusse au cœur de son royaume et de lui dicter à Berlin une paix qui devait sanctionner le partage de ses États. Frédéric II eut connaissance, le 11 nov., de ces desseins menaçants par une lettre de l'ambassadeur suédois à Dresde, Wulfenstjerna, adressée à Rudenskiold, ambassadeur à Berlin, et dont celui-ci communiqua une copie au roi. Frédéric II le raconte ainsi dans l'*Histoire de mon temps* (ch. XV, *Œuvres*, III, 148) ; Arneth avait élevé des doutes sur l'exactitude de ce récit (*Gesch. Maria-Theresia's*, III, 145, 440, not. 20) ; Droysen (*Preuss. Politik*, V, 2ᵉ p. 589) en prouva la vérité

par des actes, et M. Koser a publié la lettre de Wulfenstjerna du 9 nov. (p. 720). C'est alors que Frédéric ouvrit les hostilités contre la Saxe et qu'il fit connaître aux cours étrangères les motifs de sa résolution par une circulaire adressée à ses ambassadeurs, le 25 nov., et qui a été imprimée (p. 720) sous la forme où elle fut expédiée à La Haye : on n'en connaissait jusqu'ici qu'un extrait. L'intervention de Frédéric au moment décisif traversa les projets de ses ennemis. Après la victoire des Prussiens à Kesselsdorf, la paix fut conclue à Dresde, le 25 déc. 1745, sur la base des préliminaires arrêtés à Hanovre.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffiront pour faire apprécier l'intérêt du présent recueil et le profit que sa continuation promet aux études historiques. Nous n'aurions qu'une recommandation à faire à l'éditeur : il pourra être utile (ce que M. Koser a fait dans une certaine mesure), dans certains cas, de donner certains écrits qui n'ont pas été composés par Frédéric lui-même ni sur ses indications. Ainsi nous sommes heureux de trouver ici le pamphlet du comte Chesterfield, qui manque dans les recueils des écrits de celui-ci. Mais en général il faudra observer la plus grande réserve, parce que les matériaux consistant en écrits politiques du cabinet prussien sont déjà bien assez considérables.

Arnold Schæfer.

L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution, par M. Félix Rocquain. 1 vol. in-8° de 500 p. Paris, Plon, 1878.

M. Aubertin a écrit sur l'*Esprit public au* XVIIIe *siècle* un livre original et d'un vif intérêt. M. Félix Rocquain, reprenant à certains égards le même sujet, l'a renouvelé, accentué et complété sous un autre titre : *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. L'œuvre est excellente ; le titre a un défaut, il est vague. Il paraît annoncer l'étude des antécédents de la Révolution dans l'opinion publique depuis les origines de l'histoire moderne jusqu'en 1789 ; il éveille le souvenir des premières revendications du Tiers dans les communes et dans les états généraux, de la Ligue et de la Fronde, aussi bien que du XVIIIe siècle. Cependant c'est le XVIIIe siècle seul que l'auteur a eu en vue, et dans ce bel in-octavo de plus de cinq cents pages il ne parle que du XVIIIe siècle.

L'esprit français a eu ses phases et son évolution très complexe pendant les soixante-quatorze années qui s'étendent de l'avènement de Louis XV à la convocation des états généraux. Les esprits curieux en ces matières ne sauraient choisir un meilleur guide que M. R. Tout d'abord la théologie fut à la mode. La grosse affaire était la bulle *Unigenitus*, qui avait condamné en 1713 les *Réflexions morales* du P. Quesnel, ouvrage contenant, disait le pape, un venin « d'autant plus dangereux qu'on ne l'apercevait pas ». La bulle, ou, comme on disait alors, la Constitution fit grand bruit en France. On y vit la main des

Jésuites, un coup de l'absolutisme romain; on y trouva des maximes ultramontaines contraires aux vieilles libertés de l'Église gallicane. Une grande partie du clergé, le Parlement, l'Université et beaucoup de laïques protestèrent. On en appela au futur concile général. Le régent, après s'être montré d'abord favorable aux adversaires de la bulle et aux jansénistes, eut peur de l'influence des Jésuites; il se rapprocha insensiblement de la cour de Rome, dont l'amitié était indispensable à Dubois, qui voulait le chapeau de cardinal. Il essaya d'imposer silence aux mécontents; mais il eût fallu faire taire tout le monde. Les évêques constitutionnaires se signalaient par leurs déclamations. Un prélat, pieux et charitable d'ailleurs, Belzunce, attribuait la peste de Provence à la colère du ciel irrité contre la désobéissance des *appelants*. L'évêque d'Arles imputait à ces mêmes appelants l'apparition des sauterelles dans son diocèse.

Fleury, qui vint bientôt après, le Fleury débonnaire qu'on nous peint quelquefois, traita le mal par les remèdes violents. « Il avait été janséniste à outrance, puis s'était tourné vers les Jésuites, quand il avait vu que de leur côté se trouvait la puissance. » Sa conversion avait été si entière qu'en 1725 il était allé jusqu'à dénoncer comme trop jansénistes des explications sur la bulle envoyées par le pape Benoît XIII, se montrant ainsi plus orthodoxe que le pape lui-même. Il le resta. C'était pousser un peu loin le zèle des néophytes. Remontrances du Parlement, lits de justice, suppression d'écrits jansénistes par arrêt du Conseil, mandements « furieux » des évêques, rumeurs des fidèles dans les églises, placards séditieux, émeutes imminentes, extravagances convaincues des convulsionnaires, emprisonnements arbitraires; telle est l'histoire de ce temps.

Cependant la question changeait insensiblement de caractère, M. R. le montre fort bien; elle commençait à prendre une tournure politique. La délimitation du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir temporel, ou, pour employer le langage de l'époque, *la distinction des deux puissances,* était maintenant un sujet de disputes journalières. En même temps qu'on reprochait à Fleury ses complaisances envers la Société de Jésus, son dévouement aux intérêts de Rome, on élevait aux nues la fermeté civique du Parlement. « Voilà de vrais Romains et les pères de la patrie », criait-on en 1732 sur le passage des magistrats. Les doctrines exposées dans diverses brochures tendaient à convertir cette cour de justice en une « assemblée représentative de la nation entière », et à faire du royaume *une espèce de république.* Fleury, répondant par de nouvelles persécutions, enjoignait à l'Université de recevoir la Constitution « de cœur et d'esprit », comme un jugement dogmatique de l'Église universelle, et quatre-vingt-deux membres de l'Université ayant refusé d'abaisser leur conscience devant sa volonté, il les destituait de leurs grades; Rollin et trente-quatre des meilleurs professeurs de l'Université étaient chassés de leur chaire. Ces rigueurs s'expliquent. Fleury aspirait à la papauté.

C'est alors aussi que commencèrent les tristes scènes des refus de sacrements. A Saumur, une jeune fille *appelante* étant morte sans avoir obtenu l'extrême-onction, le clergé fit jeter son corps à la voirie. A ces abus de l'intolérance, qui accroissaient chaque jour le mécontentement public, en 1739 se joignit la famine. Dans plusieurs provinces, les hommes mouraient « dru comme mouches et broutaient l'herbe », dit d'Argenson. En 1741, à la famine succéda la guerre. Le scepticisme, né du ridicule des querelles ecclésiastiques et de l'odieux des persécutions, secondait les premières attaques des philosophes et l'audace croissante de Voltaire. Le scandale de la conduite du roi semblait encourager les mauvais livres. En 1742, un arrêt du Conseil ordonna la saisie des ouvrages contraires aux bonnes mœurs, — premier arrêt de ce genre qui eût encore été rendu. Quand Fleury mourut, l'opposition religieuse de la première moitié du siècle s'était déjà, comme on le voit, transformée et altérée. D'abord janséniste, puis parlementaire, elle tendait à devenir ouvertement politique, tandis que sa première ferveur chrétienne désabusée tournait à l'irréligion.

En 1743, on commence à entrevoir fort distinctement la Révolution qui approche. « A moins que Dieu n'y mette la main, il est impossible que l'État ne culbute », dit Mme de Tencin. « La Révolution est certaine dans cet état-ci ; il s'écroule par les fondements », écrit d'Argenson. Quelques années plus tard, les exigences hautaines de l'archevêque Christophe de Beaumont, la guerre des billets de confession, les protestations passionnées du Parlement, qui cessa pendant plusieurs mois de rendre la justice, des arrestations en masse, ordonnées par le ministère, avaient exaspéré la foule. On parlait tout haut de révolution.

Ceci se passait, se disait en 1751. Or, à cette époque, remarque M. R., aucun des ouvrages importants de « la Philosophie » n'avait encore paru et beaucoup même « des Philosophes » étaient encore inconnus. « Ainsi tombent, ajoute-t-il (p. 148), ces assertions si souvent répétées, d'après lesquelles on doit considérer les philosophes comme les inspirateurs de la Révolution. Bien avant qu'ils fussent parvenus par leurs écrits à diriger l'opinion, la perspective d'une révolution, dans l'ordre politique, apparaissait aux intelligences. Depuis longtemps se dessinait, dans l'ordre religieux, une perspective analogue. » Il ne faudrait pas exagérer ce point de vue. Si la philosophie du XVIIIe siècle n'a rien inventé à proprement parler, elle a donné une expression nette, précise à des opinions encore flottantes et mal arrêtées. Elle a interprété le sentiment confus de la nation en un langage intelligible à tous, éloquent, irrésistible. L'idée première est sortie du cerveau du peuple français en travail depuis des siècles. La forme, dans le sens le plus large de ce mot, appartient aux philosophes. Après l'idée revêtue de sa forme, l'acte suivait nécessairement. On n'a donc pas absolument tort de dire que les philosophes ont été les « inspirateurs de la Révolution ». Il suffit de s'entendre, comme en bien des controverses, sur la valeur des mots qu'on emploie.

En 1754, peu s'en fallut que cette révolution n'eût lieu. De nouveaux refus de sacrements, une nouvelle querelle entre la cour et le Parlement, un nouvel exil de celui-ci, avaient surexcité les esprits à un degré incroyable. On proposait une *Assemblée nationale* « pour juger le roi et examiner sa conduite »; on affirmait que le Parlement était « plus en état que le pape de déposer le roi ». Un évêque, dans un mandement, allait jusqu'à insinuer que le Parlement de Paris, à l'exemple de celui de Londres, était capable de mettre le souverain en jugement et *de le conduire sur l'échafaud*. « De toutes parts on s'élevait avec violence contre la tyrannie du gouvernement *mariée* à la tyrannie du clergé. Il ne s'agissait plus, à cette heure, de jansénistes ni de constitutionnaires, mais de *nationaux* et de *sacerdotaux*. »

M. R., examinant (p. 180-181) l'hypothèse d'une révolution survenue à cette époque, regrette qu'elle n'ait pas éclaté, plutôt que de tarder trente-cinq ans encore. « Inférieure par les doctrines à la révolution de 1789, celle de 1754 aurait eu du moins cet avantage que, tout en tombant dans des excès malheureusement inévitables, elle n'eût pas sans doute été amenée à établir un système de terreur dont le souvenir pèse encore sur nous après quatre-vingts ans; que l'esprit de réforme, si l'on peut ainsi parler, eût tempéré l'esprit de révolution; qu'on ne se fût pas trouvé dans la nécessité périlleuse de construire un régime nouveau et tout d'une pièce sur les ruines de l'ancien; que la France, en un mot, encore attachée à son passé, eût introduit dans l'Eglise et dans l'État des innovations qui, inspirées tout ensemble du respect des traditions et du progrès des idées, eussent néanmoins laissé la porte ouverte à de plus grands changements que réservait l'avenir. » M. R. a peut-être raison; mais s'il est malaisé de prévoir les événements futurs, il n'est guère plus facile de savoir ce qu'auraient été les événements passés, tirés hors de leur cadre, de leur date, de leur milieu connus. Ces recherches dans le champ du possible n'ont jamais fourni grand résultat (hâtons-nous d'ajouter que M. R. n'en abuse point). Pour nous, ce qui nous frappe surtout dans l'énoncé de l'opinion citée plus haut, c'est la première remarque. La révolution de 1754 aurait été « inférieure par les doctrines à la révolution de 1789 ». Voilà un fait indéniable et d'une gravité majeure. A peine si cette révolution hâtive de 1754 eût profité de Voltaire et de son école; Rousseau, tout au moins, les économistes, les grands savants, les grands philanthropes, les grands orateurs de la fin du siècle, et Mirabeau à leur tête, lui eussent manqué. Le chapitre des pertes est donc fort lourdement chargé; celui des avantages est hypothétique. Faites la balance.

Toujours est-il qu'en 1754, il n'y eut pas de révolution. L'expulsion des Jésuites contribua bientôt à calmer le Parlement. Désormais la question janséniste, déjà reléguée au second plan depuis la mort de Fleury, est mise à l'écart. L'opposition politique, d'abord parlementaire, devient surtout littéraire. Les philosophes et leurs doctrines font

décidément invasion de tous côtés. « A ce point de la crise, suivant une expression de M. Aubertin, les vrais événements, les actes décisifs, ce sont les livres. » Les presses clandestines se multipliaient. Le lieutenant de police avouait son impuissance à contenir le débordement des productions nouvelles. Les idées encyclopédistes pénétraient dans la noblesse, la bourgeoisie, la magistrature; elles entraient « jusque dans les boutiques »; elles entamaient le clergé lui-même. « Éloquence, poésie, théâtre, romans, dictionnaires, tout a été infecté, disait emphatiquement dans un réquisitoire l'avocat-général Séguier. A peine ces écrits sont-ils devenus publics dans la capitale qu'ils se répandent comme un torrent dans les provinces. La contagion a pénétré dans les ateliers et jusque sous les chaumières. »

Les dernières années du triste règne de Louis XV ne contribuèrent pas précisément, on le sait, à relever le prestige de l'Église et de la royauté. Si l'on manquait de preuves à cet égard, elles surabondent dans les chapitres substantiels et scrupuleusement exacts de M. R. « On était, dit-il (p. 248), au début des disettes artificielles créées par cette monstrueuse association qu'on appela le *pacte de famine* et qui comptait Louis XV lui-même au nombre de ses membres. » M. R. croit donc au pacte de famine. Comme il a été de mode en ces derniers temps d'en nier l'existence, qui parait assez manifeste pourtant, nous enregistrons, comme il mérite de l'être, le témoignage d'un auteur sérieux, qui ne se paie pas de mots et n'écrit pas de seconde main.

Nous sommes moins de l'avis de M. R. en ce qui concerne Maupeou. Peut-être l'a-t-il vu trop en noir. Son livre était terminé sans doute avant la publication du volume de M. Jobez sur la fin du gouvernement de Louis XV. M. Jobez a entrepris une réhabilitation de Maupeou dont M. R. aurait pu profiter, non pas assurément pour l'adopter avec toutes ses exagérations, mais pour atténuer sur quelques points l'impression trop directe qu'il semble avoir reçue des mémoires et des pamphlets du temps. Besenval, notamment, offre peu de créance.

Enfin Louis XV disparut, et il y eut comme une accalmie dans la tempête de haine qui menaçait de tout emporter. On sait avec quels transports de joie violente fut accueilli le renvoi de Terray et de Maupeou, quelles espérances on fondait sur un jeune roi vertueux conseillé par des hommes tels que Turgot et Malesherbes. Est-ce à dire que des réformes pacifiques fussent encore possibles à cette époque? M. R. ne le pense pas. A deux reprises différentes il s'exprime très nettement à cet égard (p. VIII et p. 353). Nous sommes pleinement de l'avis de M. R., comme il a pu s'en apercevoir lui-même, puisqu'il a bien voulu lire et citer notre *Essai sur le ministère de Turgot*. Nous différerions de sentiment sur l'époque seulement à laquelle la royauté pouvait entreprendre des réformes. Il nous semble que sous Louis XV il était bien tard. On n'a jamais vu un gouvernement absolu se limiter lui-même, sans y être contraint. Les états généraux seuls étaient capables d'exercer pacifiquement cette contrainte. Or, depuis leur insuccès de 1614,

lorsque Richelieu, Mazarin, Louis XV eurent habitué la France à se passer d'eux, il n'y eut plus guère d'espoir qu'une réforme s'accomplît sans violence et sans effusion de sang.

Et le Parlement, dira-t-on? Sans doute, sous Louis XV, le Parlement a joué un rôle important. Ce n'est pas M. R. qui nous contredira sur ce point, car le Parlement est son héros en quelque sorte; c'est l'histoire de l'opposition parlementaire qui est le sujet principal et constitue l'unité réelle de son livre. Mais le Parlement était-il capable de remplacer les états généraux? Nous ne le pensons pas. Malgré ses prétentions à représenter la nation, il n'était au fond que l'élite d'une classe privilégiée, la noblesse de robe, et s'il détestait les abus du pouvoir royal, il était très attaché lui-même à d'autres abus dont il vivait, tels que la vénalité des charges, les droits féodaux, l'inégale répartition des impôts. Son hostilité aux édits de Turgot révéla clairement les sentiments égoïstes qui l'animaient. Précédemment, en plusieurs circonstances que Bailly et P. Clément ont relevées, il ne se montra pas moins intéressé[1]. Son intolérance, son acharnement à brûler des livres par la main du bourreau, plus tard son obstination à repousser la double représentation du Tiers dans les états généraux, sont avec son attachement passionné, entêté, à ses prérogatives les moins justifiables, autant de points noirs dans le ciel un peu trop bleu peut-être où M. R. nous l'a peint.

Tel est l'ouvrage de M. R. qui se termine par d'excellents chapitres sur Necker et les approches de la Révolution. Écrit d'un style clair, facile, naturel, qui s'anime à l'occasion sans dépasser aucune mesure, il est composé simplement et bien divisé. Il comprend douze livres correspondant chacun à l'une des périodes des règnes de Louis XV et de Louis XVI. L'ordre chronologique est rigoureusement suivi. Il n'y en a pas d'autre, en effet, qui convienne à la narration historique, et il faut toujours se défier de ces écrivains plus artistes qu'historiens qui, sous prétexte de vues philosophiques, tranchent à leur guise dans les époques, choisissent, brouillent les faits ou les groupent à leur fantaisie, composant ainsi une série de tableaux ingénieux, mais systématiques, véritables trompe-l'œil de la réalité. M. R. n'appartient pas à cette école : il dit les choses telles qu'elles sont et il les met à leur place, dans leur vrai jour. Il ne s'est pas contenté de consulter les mémoires imprimés tels que Saint-Simon, Buvat, Marais, d'Argenson, Bachaumont, ou les mémoires manuscrits, mais déjà connus, tels que Regnault et Le Hardy. Il a éclairé d'un jour nouveau l'histoire des idées politiques du XVIIIe siècle en compulsant patiemment aux Archives nationales les recueils des arrêts du Parlement et du Conseil d'État qui furent rendus contre les livres et les pamphlets parus de 1715 à 1789. La liste seule de ces arrêts forme un appendice important à la fin du volume. Comme dans leurs considérants les magistrats aussi bien

1. Bailly, *Hist. fin.*, II, 105, 108, 156. — P. Clément, *l'Abbé Terray*, 390.

que les membres du Conseil notaient avec soin les principaux passage des écrits incriminés, on sent toute la valeur de cette source d'informa tions. La collection analysée par M. R. tient lieu, dans une certain mesure, des ouvrages condamnés eux-mêmes, aujourd'hui disparus pou la plupart ou devenus très rares. La saine érudition est une bonne con seillère pour l'historien. Elle le garde de tout préjugé; elle le dépouill de tout système préconçu. Lorsque M. R. nous dit : « Notre dessei n'a été ni de défendre une cause, ni de soutenir une thèse, » nous pou vons et nous devons l'en croire. Cependant il y a dans les faits un logique implacable, et que l'auteur l'ait voulu ou non, il résulte de so œuvre entière un grand enseignement : c'est que la Révolution étai inévitable, c'est que rien ne pouvait la prévenir, c'est que le pouvoi absolu des rois et le clergé l'avaient depuis longtemps préparée ; c'es qu'enfin ils en sont l'un et l'autre les auteurs responsables.

P. Foncin.

Amilcar Kosinski we Włoszech 1795-1803. Amilcar Kosinsk en Italie (1795-1803). Matériaux pour servir à l'histoire des légions polonaises. Un vol. in-8° de xcv-446 p. Posen, librairie Zupanski, 1877.

Un historien polonais qui a beaucoup écrit en notre langue, feu Léonard Chodzko, a publié naguère une histoire des *Légions polonaises* en Italie (2 vol. in-8°, 1829). Ces légions furent organisées par un certain nombre d'émigrés, Josef Wybicki, Charles Prozor, H. Dombrowski; elles furent reconnues comme troupes auxiliaires par une convention conclue le 9 janvier 1793, entre l'administration de la République lombarde et le général Dombrowski. Les mémoires de cet officier ont servi de base au travail de Léonard Chodzko. Le volume qui vient de paraître à Posen le complète par plus d'un côté et il est destiné à intéresser à la fois les historiens des deux nations. Il a pour éditeur M. Wladyslaw Kosinski, fils du général de division Antoine Kosinski, mort en 1823 dans le grand-duché de Posen.

Ce volume est fait avec soin ; le modeste éditeur, qui n'a voulu en signer que la préface, a réuni dans une grave et savante introduction tous les renseignements qu'il a pu trouver sur la vie de son père : il analyse les documents qu'il publie plus loin et en fait comprendre la véritable signification. Ces documents sont en trois langues, en polonais, en italien et en français. L'introduction n'est écrite qu'en polonais et est malheureusement indispensable pour l'intelligence exacte du volume. Nous en donnerons un rapide résumé.

Antoine Kosinski, qui adopta plus tard en Italie le nom classique et sans doute moins réactionnaire d'Amilcar, était né en Lithuanie en 1769. Après avoir pris une part honorable aux dernières luttes de la Pologne expirante, il se rendit en Italie pour s'engager dans les armées

de la France. Sa qualité d'étranger le fit d'abord repousser. A Nice, il obtint de servir sur un petit corsaire de la République : la bravoure qu'il y déploya lui valut une sorte de naturalisation qui lui permit d'entrer après cinq mois d'attente dans l'armée de Bonaparte. Le certificat qui lui fut délivré alors mérite d'être rapporté ici : « Le nommé *Cibille*, enseigne de vaisseau commandant le chebeck *la Pierre*, certifie que le citoyen Kosinski a servi en qualité de volontaire cinq mois sur le *la Pierre*, qu'il est digne de l'estime et de la protection fraternelle de tous les hommes libres..., qu'il a prêté serment de haïr les tyrans et les rois et d'être fidèle à la République. » Attaché en qualité de capitaine à l'état-major, Kosinski fit la fameuse campagne de 1796 : il prit part aux affaires de Lodi, de Lonato, de Castiglione et d'Arcole.

En décembre 1796, Dombrowski arriva de Paris à Milan pour organiser les légions polonaises. Kosinski donna sa démission d'officier français et s'attacha à Dombrowski. Il organisa le premier bataillon de tirailleurs polonais et conduisit les négociations qui amenèrent le gouvernement lombard à reconnaître l'existence régulière de ces troupes étrangères. Son bataillon fut envoyé d'abord à Mantoue, ensuite en Romagne, où une insurrection venait d'éclater; il prit part à la courte campagne qui amena la chute de la république de Venise. Peu de temps après, Kosinski fut nommé chef ou colonel de la première légion; il eut dans ces fonctions plus d'une lutte à soutenir contre l'ombrageux Dombrowski. Les documents qu'il a laissés permettent de rectifier certain détail copié par Chodzko dans les mémoires de Dombrowski. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces dissentiments qui n'intéressent que les Polonais.

Kosinski était enfermé dans Mantoue avec quatorze cents de ses compatriotes quand cette ville capitula, le 28 juillet 1799. On lira avec intérêt dans le présent volume un *Journal* (en français) *du siége de Mantoue*, et un *Mémoire raisonné sur le blocus, siége et la reddition de Mantoue*. Ces documents sont en français. Ils sont accompagnés d'un plan dessiné par un compatriote de Kosinski et de diverses notes sur le rôle des troupes polonaises pendant le siége et après la capitulation. Ces notes jettent un jour peu favorable sur la façon dont l'Autriche traita les prisonniers polonais qu'elle trouva dans nos rangs : « Les Autrichiens, contents d'avoir trouvé l'occasion de rassasier leur vengeance, n'attendant pas même le moment où le corps polonais eût déposé les armes sur le glacis, tombent sur les malheureux comme des vautours sur leur proie; on arrache les soldats de leur rang, on les traîne par les cheveux dans les rues de la ville, on prend tout, déserteurs[1] ou non indistinctement; on déchire leur drapeau, on ne respecte pas plus les officiers : toutes sortes d'injures et d'insultes les accablent » (p. 148). Interné à Leoben, Kosinski fut remis en liberté au mois de

1. Il s'agit des Polonais qui avaient déserté l'armée autrichienne pour servir dans l'armée française.

juin 1806. Il retourna en Italie et fut nommé chef d'état-major de la légion polonaise en formation à Mantoue. Les documents qui nous ont été conservés de cette époque ne donnent pas une bien haute idée de l'ordre qui régnait dans la légion. Ils attestent, — c'est l'éditeur polonais qui parle, — la négligence des officiers qui ne pouvaient pas même à l'armée renoncer à la mollesse, à l'inexactitude résultant de l'anarchie nobiliaire.

Les morceaux contenus dans ce volume ne sont pas tous relatifs à la vie militaire de Kosinski. Quelques-uns émanent de ses compatriotes et complètent ce que l'on savait déjà sur l'histoire de l'émigration polonaise. Telle est par exemple une lettre de Dombrowski au premier consul après la dissolution des troupes polonaises, considérées en tant qu'armée nationale. Dombrowski propose de faire occuper et coloniser la Morée par les Polonais. « En nous donnant une patrie, vous formerez, citoyen consul, une colonie de vos frères d'armes qui sont pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour vous; vous jetterez un germe fécond d'une révolution à éclore un jour dans toute la Grèce, révolution aussi intéressante pour le bien de l'humanité en général, qu'avantageuse pour la France en particulier. » Suit (p. 280-284) un plan diplomatique et militaire qui n'est pas l'une des pièces les moins curieuses du volume. Après la paix d'Amiens, une partie des Polonais fut envoyée à Saint-Domingue. Kosinski donna sa démission et retourna à Varsovie; il reprit du service quand l'armée française, en 1806, arriva aux frontières de son pays et parvint, en 1811, au grade de général de division. Après le traité de Vienne, le gouvernement prussien, parfaitement résolu d'ailleurs à violer les clauses de ce traité concernant les Polonais, fit semblant de vouloir, ainsi qu'il s'y était obligé, organiser dans le grand-duché de Posen une armée nationale. Kosinski reçut la mission dérisoire d'organiser cette armée. Il donna bientôt sa démission et rentra dans la vie privée. On a publié à Posen (librairie Zupanski, 1861) les documents relatifs à cette période, qui n'a plus aucun rapport avec notre histoire.

La piété filiale et le patriotisme qui ont inspiré ce volume n'ont pas fait tort à l'esprit critique de l'éditeur. Les documents qu'il renferme sont presque tous intéressants, bien distribués; l'introduction est sagement écrite. Outre le plan de Mantoue, dont il a été question plus haut, les amateurs de *fac-simile* y trouveront avec plaisir une reproduction fort soignée du congé *illustré* accordé au général Kosinski par le ministère de la guerre de la *République italienne*.

Louis Leger.

Histoire de la civilisation hellénique, par C. Paparrigopoulo. 1 vol. in-8°. Paris, 1878, Hachette et C°. 7 fr. 50.

Les Grecs au moyen âge. Étude historique par D. Bikelas, tra-

duite du grec moderne en français par Émile Legrand. 1 vol. in-12 (130 p.). Paris, 1878. Maisonneuve et Cᵉ. 1 fr.

Le XIXᵉ siècle, qu'on a justement nommé le siècle du progrès, aura été aussi un siècle de renaissance. Non-seulement il a été fertile en découvertes historiques, et suivant le mot de Michelet, *l'histoire est une résurrection*, mais encore il a vu et provoqué de vraies et nombreuses renaissances de peuples. Le même mouvement qui, à partir de 1789, en France, puis dans toute l'Europe, a renversé les vieilles institutions et fondé un ordre social nouveau, a aussi rappelé à la vie, à la conscience d'elles-mêmes, à une féconde activité, des nations depuis longtemps accablées et comme sommeillantes sous le poids d'une pesante oppression. Cela est vrai surtout des populations établies sur le littoral de la Méditerranée, et c'est la France qui, par ses armes ou sa propagande, directement ou indirectement, a été l'instrument le plus actif de cette délivrance. C'est à l'ébranlement causé par la Révolution française, c'est souvent même à l'intervention et à l'initiative des gouvernements issus de cette Révolution qu'il faut faire remonter la régénération de l'Italie et du littoral nord de l'Adriatique, celle de l'Égypte, celle de l'Espagne, celle de l'Algérie, celle, enfin, de la Grèce. Commencé en 1797 par l'annexion des îles Ioniennes à la France, continué par les patriotiques menées de l'Hétairie, par les héroïques exploits des Palikares, par la bataille de Navarin et l'expédition de Morée, le rétablissement d'un État grec indépendant est, depuis 1832, un fait accompli.

Sans doute le nouvel État a été renfermé, par une diplomatie méfiante et jalouse, dans des limites trop étroites dont il sollicite aujourd'hui l'extension. Les difficultés qu'il a eu à vaincre ont d'ailleurs été immenses ; dissensions intérieures entretenues par les intrigues diplomatiques ; pour souverains, deux mineurs, et le premier profondément incapable. Cependant, malgré ces obstacles, le pays a prospéré. Disons seulement qu'Athènes, la capitale, simple bourgade au commencement du siècle, amas de ruines en 1832, est aujourd'hui une ville de près de soixante mille âmes, dotée de toutes les ressources de nos cités occidentales. Elle a ses monuments, ses banques, son université devenue le centre du mouvement littéraire et scientifique de tous les pays grecs.

C'est un professeur de cette université, M. Paparrigopoulo, qui a écrit en français le livre auquel sont consacrées ces lignes, et il faut y voir un des témoignages les plus remarquables des progrès accomplis par la Grèce. L'histoire de *la civilisation hellénique* est le résumé d'une longue et savante histoire de la Grèce écrite en grec par l'auteur à l'usage de ses concitoyens, avec la pensée de mettre entre leurs mains, avec la science du passé, un flambeau pour l'avenir. Ce résumé s'adresse plus particulièrement à l'Europe. L'auteur pense avec raison que l'histoire d'un pays ne peut être écrite avec un juste sentiment des faits que par un indigène, et cet avantage avait manqué jusqu'ici à la Grèce. M. Paparrigopoulo a voulu combler la lacune. Dans sa nouvelle œuvre,

Il fait successivement passer sous nos yeux les phases diverses de la vie hellénique : le merveilleux épanouissement des cités antiques, en Asie-Mineure, dans les îles de la mer Égée, dans la Grèce proprement dite, en Sicile et en Italie ; puis l'abaissement, mais en même temps la diffusion de l'hellénisme, sous la domination macédonienne et ensuite sous la domination romaine. Avec la fondation de Constantinople un nouveau rôle commence pour le peuple grec. Grossi de toutes les nationalités qu'il s'est assimilées, soumis d'ailleurs à l'impulsion du génie romain qui a présidé à la fondation du nouvel État, il va maintenant, en face de l'invasion barbare en Orient et en Occident, devenir, pendant plus de dix siècles, le gardien et le défenseur armé de ce qui reste de la civilisation antique. Il faudra qu'il lutte successivement contre les Goths, les Slaves, les Russes, les Avares, les Huns, les Bulgares, les Perses, les Arabes, les Turcs Seljoucides et Ottomans, contre les Croisés enfin, à demi civilisés mais barbares encore relativement à lui. Ceux-ci, par une frauduleuse agression, s'emparent de Constantinople et infligent ainsi à l'empire une blessure dont il ne se relèvera pas. Au bout de soixante ans, les Latins sont cependant expulsés de la capitale ; mais l'empire est épuisé, et, au bout de deux siècles, il succombe définitivement, brisé par Mahomet II. Après la chute de Constantinople, une amère servitude de près de quatre siècles vient clore la longue histoire de la décadence hellénique. En 1821 le réveil arrive, et, après une lutte sanglante, les Grecs reprennent leur place dans le cercle des peuples indépendants.

Au récit de ces luttes opiniâtres viennent s'ajouter, dans le livre de M. Paparrigopoulo, l'histoire du grand essai de réforme des Iconoclastes, le tableau de l'organisation et de la civilisation de l'Empire au moment de sa plus haute prospérité, vers le XIe siècle, celui des relations des empereurs avec les Croisés, et des divers établissements fondés par les Latins en Asie et en Europe, celui enfin de la chute de l'Empire et de la Renaissance grecque dans la première partie de notre siècle. Ces phases diverses de l'histoire hellénique ont été retracées par M. Paparrigopoulo avec un puissant intérêt, souvent avec des vues nouvelles et des renseignements nouveaux. Il est cependant une observation que nous nous permettrons de lui adresser. Nous croyons qu'il n'a pas suffisamment mis en lumière la profonde persistance de l'élément romain dans l'histoire byzantine. Dans la pensée de son fondateur, Constantinople devait être une seconde Rome ; l'Empire lui-même a toujours conservé ce caractère primitif. Jusqu'à la fin il est resté dans son organisation, semi-grec, semi-latin ; l'administration était, sans grand changement, ce que l'avait déjà faite Dioclétien ; divers fonctionnaires gardaient même encore leurs titres latins. Les maîtres de Constantinople s'intitulaient empereurs ou rois des *Roumi* ou *Romaioi*, et c'est sous ce nom qu'ils étaient universellement désignés. Il y a quelques années le paysan grec, même dans la Grèce libre (et nous ne voudrions pas affirmer qu'il n'en soit pas de même encore aujourd'hui),

ne connaissait pas d'autre nom national que celui de *Romaios ;* les Turcs, dans leurs rapports avec les raias grecs, n'en employaient pas d'autre. Mais ce qui nous semble décisif, c'est que la civilisation byzantine a été réellement, à part la langue, bien plus romaine qu'hellénique, bien plus politique et administrative que littéraire, artistique et scientifique. Il semble que les deux peuples eussent à la fin du moyen âge échangé leurs rôles si admirablement décrits par Virgile dans les vers immortels où il a caractérisé le génie de l'un et de l'autre.

La conquête ottomane, qui a infligé aux Grecs de si cruelles souffrances, a cependant été pour eux un bienfait dans ce sens qu'elle les a définitivement délivrés de la suprématie et de l'influence romaine. Elle les a obligés à se replier sur eux-mêmes, à se retremper dans leur génie national, dans les traditions de leur antiquité. Leur histoire, d'ailleurs, n'est-elle pas sous ce rapport celle de l'Europe elle-même ? Le grand mouvement d'émancipation qui du XVIe siècle s'est étendu jusqu'à nous, n'a-t-il pas été une protestation contre la domination latine sous sa double forme impériale et papale? N'a-t-il pas trouvé, ne trouve-t-il pas encore son meilleur encouragement et son plus solide appui dans les inspirations du génie grec, ignoré de l'Europe pendant tout le moyen âge, se révélant de nouveau à l'époque de la Renaissance ? La Révolution française, en même temps qu'elle a achevé le triomphe de la liberté moderne, a consommé la ruine des deux grandes institutions à l'aide desquelles tendait à se perpétuer l'universelle domination de Rome. Le Saint-Empire romain a été aboli en 1806, la puissance temporelle des papes avait été irrévocablement condamnée dès 1809.

Que les Grecs ne s'y trompent pas, eux dont la Renaissance se préparait à cette même époque ; leur réhabilitation définitive, leur restauration finale ont pour condition leur renoncement complet aux traditions de Byzance, à l'héritage de Rome. Il faut qu'ils aient désormais les yeux tournés, non vers Constantinople, mais vers Athènes ; là est leur antique, là aussi leur moderne métropole. Nous ne voulons pas dire assurément qu'ils doivent ou puissent rester étrangers aux conquêtes de cette grande civilisation moderne qu'eux-mêmes, comme de leur côté les Romains, ont tant contribué à fonder. Mais il faut qu'ils apportent à l'œuvre commune le concours de leur génie national, de leur tradition hellénique. C'est il y a quinze ans seulement, à l'époque de l'avènement de leur second roi, qu'ils ont officiellement vis-à-vis de l'Europe repris le nom d'Hellènes, symbole de leur gloire dans l'antiquité, mais répudié par eux au moyen âge comme une relique du paganisme. Il faut qu'ils comprennent non pas seulement les droits que ce nom leur donne, mais aussi les devoirs qu'il leur impose, car l'Europe a besoin d'eux comme ils ont besoin de l'Europe. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître la nécessité de faire dans notre éducation nationale une part plus large à la culture grecque. C'est une amélioration que réclament à la fois l'intérêt des lettres et des arts et notre nouvel état poli-

tique. Les Grecs sont appelés à devenir nos auxiliaires, parfois nos guides, dans cettte œuvre de progrès social.

Nous avions achevé depuis quelque temps déjà ce compte-rendu, lorsque nous avons reçu la traduction française d'un travail publié primitivement en Grèce par M. Bickélas, et qui a pour titre : *Les Grecs au moyen âge*. C'est la reproduction de conférences faites en 1874 à Marseille, devant la colonie grecque de cette ville. Le sujet est traité d'une façon sommaire, mais avec une grande connaissance et une lumineuse appréciation des faits. M. Bickélas est un type du meilleur naturel grec, tel qu'il se montre dans l'antiquité, tel qu'il se retrouve dans les temps modernes; homme du monde et homme d'affaires, l'activité commerciale n'exclut pas chez lui la culture des lettres. C'est dans une excursion de Londres à Athènes que, s'étant arrêté à Marseille, il se décida, sur les instances de ses amis, à les entretenir du sujet si mal connu de l'histoire des Grecs au moyen âge. Déjà l'édition grecque, lorsqu'elle parut, avait reçu un excellent accueil, non-seulement en Grèce, mais en France, en Angleterre et en Allemagne. Sous sa forme française, l'opuscule de M. Bickélas a déjà obtenu le suffrage des juges les plus compétents.

Pour nous, ce qui nous a particulièrement frappé dans ce travail, est la concordance des vues qu'il exprime sur l'avenir et la destinée de la Grèce avec celles que nous avons nous-même exposées tout à l'heure.

Après avoir rappelé la lutte des Paléologues contre les Francs, possesseurs de Constantinople, lutte terminée par le rétablissement de l'*Empire Romain* d'Orient dans sa capitale, l'auteur se demande pourquoi ce merveilleux succès n'a pas pu sauver l'établissement de Constantin d'une ruine définitive ? Et, parmi les raisons qu'il donne, nous trouvons celle-ci : « La stricte observation des formules et des institutions anciennes, l'orgueilleux sentiment d'être les héritiers de Rome, formaient une barrière permanente arrêtant toute transformation radicale... Tout en rendant justice aux vertus calomniées des Byzantins, nous savons que jamais leur souvenir ne fera battre nos cœurs autant que les noms sacrés de Marathon et Platée, autant que le souvenir glorieux des héros et des sages de la Grèce ancienne... Voilà pourquoi la Grèce moderne, sans oublier Sainte-Sophie et Byzance, a toujours les yeux fixés sur la gloire de ses aïeux, et pourquoi son cœur et son intelligence s'élancent toujours vers la Grèce antique. Voilà pourquoi le poète de la Grèce naissante, lorsqu'il chante sa résurrection, n'invoque ni Constantin le Grand, ni Héraclius, ni les Comnènes, ni le dernier des Paléologues, mais célèbre la liberté *sortie des ossements sacrés des Hellènes.* »

Gustave D'EICHTHAL.

Leggi dei Visigoti. — Studio di Costanzo Rinaudo, membro della facoltà di filosofia e lettere nella R. Università di Torino. — Torino, Botta. 1878. In-4°, 55 p.

Cet opuscule a été l'objet d'une appréciation sévère dans le *Literarisches Centralblatt* du 20 juillet 1878 (n° 22, col. 949) : on a reproché à l'auteur de n'avoir pas connu plusieurs ouvrages importants pour le sujet qu'il traitait ; l'article se terminait par ce jugement assez dur : « En tout, ce travail est notablement au-dessous du niveau d'une thèse allemande de doctorat » *(im Allgemeinen steht die Arbeit erheblich unter dem Niveau einer deutschen Doctor-Dissertation)*. Il est certain que la brochure ne contient aucune vue originale, qu'il s'y trouve des longueurs, des généralités inutiles, quelquefois aussi des erreurs naïves. Ainsi p. 23, note 1, on est étonné de rencontrer la mention d'un manuscrit de « San German de los Prados » : l'auteur a copié un ouvrage espagnol et a transporté sans modification dans son texte italien le nom espagnol du couvent parisien de Saint-Germain-des-Prés. Il est juste toutefois de signaler dans cet écrit un exposé clair et en général correct de l'histoire de la législation des Visigoths, qui n'est pas sans intérêt, et qui pourra surtout être utile aux lecteurs italiens.

J. H.

Essai sur le colonat, par T. Petitbien, docteur en droit. Nancy, imprimerie nancéienne, 1878. In-8°, III-148 p.

Ce petit volume contient le résumé de ce qu'on sait de la condition des colons dans le bas empire romain. On n'y trouve rien de nouveau. Deux chapitres, le premier et le dernier de l'ouvrage, sont consacrés à une question historique intéressante, celle de l'origine du colonat ; mais le premier, bien qu'intitulé *de l'origine du colonat,* ne contient que des lieux communs sur la société romaine, la richesse, la propriété et l'esclavage à Rome, et pas un mot sur le colonat ; et le dernier, *de quelques opinions relatives à l'origine du colonat,* ne mentionne que des systèmes vieillis et déjà réfutés. L'auteur n'a pas connu l'ouvrage de M. Heisterbergk, *Die Entstehung des Colonats,* Leipzig, 1876. En somme, le nouveau travail n'a pas fait faire un pas à la question.

J. H.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Le Cabinet historique**. Juill.-sept. — Boislisle. Mme de Beauvais (fin). — Thomas. Les États-Généraux sous Charles VII (fin. Amboise 1432; Tours 1433; 1434 Tours; 1435 Poitiers; 1436 Poitiers; 1439 Orléans. Ce travail donne des résultats tout à fait nouveaux, rejette quatre sessions imaginaires, fait connaître quatre sessions des États de Languedoc et cinq des États de Languedoil jusqu'ici inconnues, montre que les États ne furent réunis au complet qu'à Chinon en 1428 et que les États de Languedoil furent parfois scindés en deux sessions régionales). — Faucon. Lettres inédites de Louise de France. — E. Molinier. Documents relatifs aux Calaisiens expulsés par Édouard III (série de donations faites par Philippe VI). — Martin. Lettre d'une dame Sion relative à Hanriot (le fameux commandant de la garde nationale; on y apprend qu'il voulut incendier la Bibliothèque nationale). — Indicateur des armoiries des villes, communautés, etc., contenues dans l'Armorial de d'Hozier (suite). — Omont. Catalogue des mss. de la bibl. de Conches.

II. — **Revue critique**. N° 41. — *Foucart*. Mémoire sur les colonies athéniennes aux ve et vie s. avant J.-C. (mémoire important et original). — *Baltzer*. Zur Geschichte d. d. Kriegswesen in der Zeit von d. letzten Karolingern bis auf Kaiser Friedrich II (bonne étude sur les institutions militaires allemandes). = N° 42. *Hanauer*. Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne, t. II, denrées et salaires (étude très-minutieuse, et toujours puisée aux sources, sur la vie matérielle en Alsace au moyen âge). = N° 43. Des cinq escoliers de Lausanne bruslez à Lyon (16 mai 1853, réimpression d'après le martyrologe de Crespin). — *Gindely*. Geschichte d. 30 jæhrigen Krieges Bd. II, III (œuvre de premier ordre; le 3e vol. ne dépasse pas l'année 1620). — General Graf Chasot (curieuse étude sur un gentilhomme de Normandie au service de Frédéric II, puis brouillé avec le roi, et devenu bourgeois de Lübeck). = N° 44. *Spach*. Lettres écrites à la cour par M. d'Angervillers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724. = N° 45. Chronique bordelaise, par Jean de Gaufreteau (1240-1599 et 1600-1638, publiée par *J. Delpit*). — *Variétés :* La bataille de Muret, d'après les chroniques contemporaines (contredit sur plusieurs points le livre de M. Delpech sur le même sujet. Voy. *Rev. hist.*). = N° 46. *Pessl*. Le système chronologique de Manéthon (très contestable). — *Fischer*. Des Mansfelder's Tod (à consulter). — Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Fried.-Wilh. von Brandenburg. Bd. VII (le

vol. se rapporte à la politique extérieure du Grand-Electeur et à la guerre du Nord, de 1654 à 1660).

III. — **Journal des savants.** Oct. — MAURY. Géographie de la Gaule romaine. — ZELLER. Dernières années du connétable de Luynes (fin ; détails intéressants sur la disgrâce du père Arnoux, confesseur du roi). — R. DARESTE. Esquisse du droit criminel athénien.

IV. — **Revue historique nobiliaire.** Nos 7 et 8. — MANNIER. Les ordres hospitaliers et militaires de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel. — DU CHESNE. Hist. de la maison des Bouteillers de Senlis (suite). — SANDRET. Répertoire généalogique et héraldique (suite).

V. — **Nouvelle revue historique de droit.** N° 5. — KLIPFFEL. Étude sur le droit municipal gallo-romain (travail excellent de ce regrettable savant). — Coutumes et règlements de la République d'Avignon (suite).

VI. — **Revue de géographie.** Juill., août et sept. 1878. — DELMAS. Rapports de la géographie et de l'histoire de la Provence (la *Rev. de géog.* a été réorganisée et paraît chez M. Delagrave. Il a été fait droit aux critiques que nous avions formulées ici même, III, 467. La politique et les fantaisies étrangères à la géographie ont heureusement disparu du recueil qui a beaucoup gagné en valeur scientifique. Des cartes sont jointes à chaque numéro. Nous faisons les meilleurs vœux pour le succès d'une aussi utile entreprise).

VII. — **Analecta juris pontificii.** Mai 1878. — Remarques sur le décret de Gratien, d'après Thomassin (suite continuée en juin et sept.). — Essai sur l'histoire de la Bible (suite en juin). — Décrets inédits de la sacrée congrégation des évêques et réguliers (suite, 1845-1846, cont. en juin 1846-1853 et sept. 1853-1857). = Juillet-août. Le vénérable Simon Philippovich, né à Seona en Bosnie, mort le 9 mai 1802 (suite en sept.). = Sept.-oct. Testament spirituel d'un bénédictin (vers 1622).

VIII. — **Romania.** Juill. 1878. — MEYER. Butentrot. Les Achoparts. Les Canelius (*Butentrot*, nom qui se trouve dans la Chanson de Rolant, désigne évidemment une vallée de Cappadoce mentionnée par les hist. des Croisades, *Gesta Francorum* III, 2; Raoul de Caen, 34 ; Albert d'Aix III, 5 ; Chanson d'Antioche I, 166. — Les *Achoparts*, mentionnés dans la Chanson d'Antioche I, 119, 212 ; III, 246 ; dans Albert d'Aix XI, 41 ; VI, 46 ; IX, 4 ; XII, 18, dans Tudebode et dans diverses chansons de geste, sont, sous une forme altérée, les *Æthiopes*.— Les *Chenelius* mentionnés dans la Chanson de Rolant 3238, 3269 et dans un grand nombre de chansons de geste sont les *Chananaei* où l'on a vu un dérivé de *canis*).

IX. — **Revue du Lyonnais.** Sept. 1878. 2e partie. — Cahiers du Tiers-État de Lyon en 1789 (suite). — Journal des nouvelles de Paris de 1734 à 1738 (suite ; cont. en oct.). = Nov. NIEPCE. Les manuscrits de la Bibl. de Lyon (notice intéressante. M. L. Delisle a communiqué

à l'Acad. des inscriptions une note sur des fragments d'un ms. du VIe siècle de la version de la Bible dite *Italica* dont le reste a été volé par M. Libri et vendu à lord Ashburnham, qui l'a publié).

X. — **Revue du Dauphiné.** Août. — Roman. Le château de la Perrière. = Sept. Vallier. Numismatique des forteresses du Dauphiné. = Oct. Vallier. L'Argentière. — Bonnin. Miscellanées Vivaraises (sur la paroisse de Nieiges au XVIIe s.).

XI. — **Revue de Gascogne.** Oct. — Cazauran. Monographie de l'église Saint-Pierre de Condom (suite en nov.) — Garsin. La Devèze (suite. Administration foncière; suite en nov.). — Couture. Origines de la franc-maçonnerie à Auch. — Plenck. Statuts synodaux du diocèse de Condom. — Carsalade du Pont. Maintenues de noblesse (suite, cont. en nov.). — *Bibliog.* : Étude sur Nicolas de Grouchy et son fils Timothée de Grouchy, par le vicomte *de Grouchy* et *E. Travers*. Caen, 1878. = Nov. Tamizey de Larroque. Correspondance de D. Montfaucon (suite). — Carsalade du Pont. Journal de Jean de Salle (suite).

XII. — **Revue de France.** 15 oct. 1878. — Chantelauze. Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome (suite : négociations contre l'infaillibilité pontificale ; nombreuses dépêches de Retz à Lionne; en particulier long et remarquable mémoire sur la conversation qu'il eut avec le pape le 18 oct. 1665 ; suite le 1er et le 15 nov. ; investiture du royaume de Naples à Charles II où Retz réserve les droits de Louis XIV ; mémoire sur les promotions au cardinalat ; relations amicales avec Christine de Suède qui veut faire jouer *Tartufe* à Rome ; retour de Retz en France fin de 1666). = 1er nov. Lord Palmerston et l'alliance française.

XIII. — **Le Correspondant.** 10 oct. — E. de Broglie. Ce qu'on trouve dans de vieilles lettres (extraits de la correspondance de Mme du Marais avec son fils sous Louis XVI jusqu'en 1782 ; du plus vif intérêt pour l'état de l'opinion publique à Paris sur Turgot, sur la cour, sur la guerre d'Amérique, sur Necker : tandis que le chevalier exprime les idées philanthropiques et enthousiastes de la noblesse libérale, sa mère lui répond de la province avec le scepticisme ironique des privilégiés qui se résignent aux abus parce qu'ils en profitent et craignent pis). — Général Ambert. Le maréchal Bessières (art. insignifiant). = 25 oct. Lacombe. La constitution républicaine de l'an III et le coup d'état du 18 fructidor (n'a pas utilisé le document aujourd'hui le plus important : les mémoires de La Réveillère Lépeaux ; considérations intéressantes). = 10 nov. Duc d'Almazan. La guerre d'Italie 1859. Intrigues et négociations. — Fallois. Une page intime de l'histoire de Lorraine (hist. du mariage de Nicole, fille du duc Henri II, avec Charles IV, comte de Vaudémont). — Gobineau. Le royaume des Hellènes (fin ; articles approfondis, très sympathiques à la Grèce). = 25 nov. Comte du Ludre. Charles X et ses nouveaux historiens (apologie pitoyable du gouvernement de Charles X, qui contredit absolu-

ment les articles de M. de Larcy publiés par le *Correspondant* lui-même en mars et avril derniers).

XIV. — **Revue des Deux-Mondes**. 15 octobre. — Julian Klaczko. Les évolutions du problème oriental (curieux détails sur les humiliations subies par les représentants des puissances européennes à la Sublime-Porte. Ce que dit l'auteur, d'après Karamzine, des premières relations diplomatiques de la Russie et des sultans est nouveau pour le lecteur français ; suite le 1er nov. : la Russie orthodoxe : fait ressortir les plans de Catherine II sur Constantinople et l'identité du traité de Berlin avec la convention de Tilsitt). — H. Blerzy. Les épreuves de la jeune Irlande (retrace les transformations du parti autonomiste irlandais jusqu'au succès des *home rulers* aux élections de 1874). — G. Rothan. Etude sur la politique française en 1866 : M. Benedetti au quartier général prussien ; l'action de M. de Goltz à Paris (intéressant, mais sans nouveauté ; suite le 1er nov. : les demandes de compensation ; les préliminaires de Nikolsbourg ; l'attitude de la Russie ; les négociations françaises relatives à Mayence et à la Belgique).

XV. — **Le Spectateur militaire.** 15 oct. — Histoire de la guerre d'Orient (suite ; cont. le 15 nov.).

XVI. — **Bulletin de la Réunion des officiers.** 5 oct. — Esquisse hist. de la Kachgarie (fin). — L'artillerie au siège de Niksich. = 12 oct. Etude historique sur la fortification improvisée (fin le 19 oct.). — Notice sur le ministère de la guerre depuis son origine jusqu'à nos jours (suite : le conseil de la guerre de 1787-1789 ; suite le 19 oct. : les ministres, de la Révolution au second Empire ; suite le 26 oct. : les conseils de la guerre et comités d'armes depuis la Restauration ; l'administration centrale depuis la Restauration ; fin le 2 nov. : liste des ministres de la guerre de 1567 à nos jours). = 9 nov. Le siège de Strasbourg (suite ; suite et fin les 16, 23 et 30 nov.). = 16 nov. L'Afghanistan (suite les 23 et 30 nov.). = 30 nov. Esquisse historique du train des équipages.

XVII. — **Académie des Inscriptions.** = *Séances*. Le 27 septembre M. Germain termine une lecture sur Arnaud de Verdale, évêque de Maguelonne (1335-1352), auteur d'un *Catalogus presulum Magalonensium* rédigé d'après les pièces des archives de l'évêché que M. Germain a retrouvées. Il va donner une édition du *Catalogus* avec les pièces justificatives. — Le 11 oct. une courte discussion a lieu entre MM. Duruy, Deloche et Desjardins au sujet des Roumains. M. Duruy ne croit pas à l'immigration des Daces sur la rive droite du Danube au IIIe siècle et à leur retour sur la rive gauche au XIIIe. M. Desjardins croit qu'il y a des traces de la langue dacique en Roumanie. — Le 18 et le 23 oct. M. Hauréau lit un mémoire sur Arnaud de Villeneuve, médecin et alchimiste du XIIIe s., qui était Espagnol. — Le 30 oct. M. Schefer lit un mémoire sur les curieux voyages de Nassiri Khosrau en Syrie, Palestine, Egypte et Arabie en 1045-1056. — Le 8 nov. M. Renan com-

munique une inscription du règne d'Hadrien, relative à un cocher qui avait gagné au cirque 1 million et demi de sesterces. M. Aubé lit un mémoire intéressant sur Marcia, la concubine de Commode, en qui il voit une chrétienne. — Le 10 nov. M. Deloche présente quelques observations instructives sur la substitution des noms des peuples aux noms des villes gauloises. — Dans la séance publique du 6 décembre, M. Wallon a lu l'éloge de M. Charles Lenormant. = *Comptes-rendus*. Juill.-sept. — Carapanos. Inscription votive du roi Pyrrhus à Dodone après sa victoire sur les Romains. — Deloche. Sur un sou d'or frappé à Limoges au temps de Dagobert. — Descemet. Notes extraites d'un recueil d'inscriptions céramiques latines qui va paraître dans la *Bibliothèque de l'Ecole de Rome*. Résultats importants sur la *gens Domitia*.

XVIII. — **Académie des sciences morales.** = *Comptes-rendus*. 10e liv. — Rosseeuw Saint-Hilaire. Le drame de Bayonne (fin). = 11e livr. H. Passy. De l'histoire dans ses rapports avec les sciences sociales et politiques. — Czœrnig. La ville des Gaulois près d'Aquilya.

XIX. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris**. 5e année, 5e liv. — Longnon. Conjectures sur l'emplacement de *Ratomagus*, chef-lieu des Silvanectes. — Note sur la date du *Dit des rues de Paris* de Guillot (composé à l'époque où Adam Séquence était maire du fief de Thérouanne à Paris, i. e. après 1293). — Bournon. Le numérotage des maisons à Paris (le plus ancien exemple connu est du xve s.). — Document relatif à l'entrée d'Henri II à Paris en 1549. — Fragment de l'acte de naissance du fils de Camille Desmoulins (curieux). — Boutaric. Les documents relatifs à l'histoire de Paris conservés dans les archives et les bibliothèques de Belgique.

XX. — **Bulletin de la Société d'histoire de France**. 1878. — P. 177 ss. Lettres inédites de la princesse des Ursins au maréchal de Tessé (des années 1710 et suiv.; tirées du *British Museum*. Addit. mss. 28, 787).

XXI. — **Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme**. 15 oct. — Bonnet. L'Eglise réformée de Paris sous Henri II. Ministère de François Morel 1558-1559. — Mémoires d'un réfugié, instituteur dans le pays de Vaud (Pierre Faïsses, de Sainte-Croix de Caderle, 1685-1687). — Requête des protestants du Bas-Languedoc au roy en 1754. = 15 nov. Bonnet. Retour de la duchesse de Ferrare en France sept.-oct. 1560. — Cinq lettres à la duchesse de la Trémoille 1606-1620. — Hugues. Liste des documents relatifs au protestantisme, série TT des Archives nationales.

XXII. — **Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon**. 1876-1877. — Suchet. Charles-Quint et François Ier à Aigues-Mortes en 1538. — *Id.* De l'industrie en Franche-Comté avant et après la conquête de Louis XIV (intéressant). — Morey. Une colonie agricole au xiie s., l'abbaye de Corneux. — J. Gauthier. Le prieuré de Marast (Haute-Saône, série intéressante de pierres tombales). — *Id.*

Le cimetière burgunde d'Uzelle. — *Id.* La fête des fous au chapitre de Besançon (avec les règlements du chapitre, xve et xvie s.). — Perraud. Jules Chiflet, abbé de Balerne 1610-1676.

XXIII. — **Revue d'Alsace**. Oct.-déc. 1878. — Bardy. Notice sur la ville de Belfort lors de son investissement par les alliés le 22 déc. 1813. — Tuefferd. Kellermann (notice de peu de valeur et inexacte. K. ne resta pas à Mayence de 1809 à 1813. Il fit la campagne d'Espagne où il se signala par ses pillages). — Benoît. Dépêches inédites de l'armée de Rhin-et-Moselle 1793-1795 (relatives à l'équipement et à l'approvisionnement). — Mossmann. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente-Ans (suite; 13 oct. 1634 — 16 fév. 1635). — Fischer. Hist. de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim (fin, la Révolution; détails intéressants sur la réunion volontaire du comté de S. à la France; législation du comté). — Barth. Notes biogr. sur les hommes de la Révolution à Strasbourg (suite). — Le bulletin bibliographique signale, entre autres, une notice sur la *Principauté de Bénévent* et son administrateur, M. de Beer, dans le Bulletin de la société belfortaine d'émulation, 3e année; l'*Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'évêché de Bâle*, par M. Quiquerez, etc.

XXIV. — **Messager des sciences historiques**. 3e liv. — L'ancienne heptarchie de Laeken Notre-Dame (intéressante étude d'histoire locale suivie de 14 documents inédits et du texte de la coutume flamande de Laeken). — Un art. bibl. est consacré à la *Chronique de Paul de Croonendael* sur le comté de Namur dont la première partie, jusqu'à la mort de Philippe le Noble 1212, vient d'être publiée par le comte de Limminghe.

XXV. — **Historische Zeitschrift**. Bd. V, 1er fasc. — F. von Bezold. Les « pauvres gens » et la littérature allemande à la fin du moyen âge (montre l'existence, parmi le bas peuple allemand du xve s., d'idées sociales qui préparaient les voies à la Réforme, et surtout à la guerre des paysans du xvie s.). — Th. von Bernhardi. La politique de Napoléon Ier en Espagne (suite ; fait ressortir la politique de l'empereur, composée à la fois de ruse et de violence ; insiste au passage sur les pilleries que se permettaient les plus illustres généraux français, malgré les réprimandes de l'empereur; discute l'authenticité de certains documents dont Thiers et autres se sont imprudemment servis, etc.). = *Comptes-rendus : Bæhringer*. Die Kirche Christi und ihre Zeugen. Bd. XI : Aurelius Augustinus, Bischof v. Hippo ; 2e édit. (important). — *Wieseler*. Die Christenverfolgungen der Cæsaren bis zum 3. Jahrh. (mauvais). — *Zezschwitz*. Das Drama vom Ende des rœmischen Kaiserthums und von der Erscheinung des Antechrists (texte et traduction, avec curieuse étude préliminaire, d'un drame historique du xiie s.). — *Grauert*. Die

Herzogsgewalt in Westfalen seit dem Sturze Heinrich's des Lœwen. Bd. I (un des meilleurs travaux parus depuis longtemps sur l'histoire locale de l'Allemagne). — *Weizsæcker*. Deutsche Reichtags akten unter Kœnig Wenzel. 3e Abth. 1397-1400 (contient beaucoup de pièces inédites et d'un grand intérêt). — *Varrentrapp*. Hermann von Wied u. sein Reformationsversuch in Kœln (important pour l'histoire politique de l'Allemagne de 1543 à 1547). — Die bœhmischen Landtagsverhandlungen und Lantagsbeschlüsse vom 1526 am bis auf die Neuzeit. Bd. I, 1526-1545. — *Brosch*. Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates (bon; contient beaucoup de nouveau). — *E. Winkelmann*. Bibliotheca Livoniae historica. 2e éd. (répertoire très bien fait de toutes les publications relatives à l'histoire de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande).

XXVI. — **Neues Archiv**. IV, 1er fasc. — Waitz. Voyage en Angleterre et en France en 1877; suivi d'un rapport de F. Liebermann sur ses travaux en Angleterre pendant l'été de 1877 (notons au passage 2 p. sur Mathieu Paris, p. 19 et 20, etc.); des notices sur plusieurs mss. par Waitz (l'original des *Annales Palidenses*, la compilation de Cadagnelli, les mss. de Martinus Oppaviensis, une chronique zurichoise du XIIIe s.; une chronique universelle du XIVe s.). — Frensdorff. Recherches dans les archives belges pour une édition de l'ancien droit municipal allemand). — Weiland. Description de plusieurs mss. de la bibliothèque de l'Université à Giessen. — Dümmler. Comment ont été transmises les poésies latines de l'époque carolingienne. — Waitz. Notes et extraits de mss. — Krusch. Les lettres d'Hilaire et de Victorius (relatives à l'établissement des tables pascales. Prouve, d'après le texte d'un ms. du Vatican, l'authenticité de ces lettres). — Lœwenfeld. Nouvelle édition d'une lettre du pape Zacharie au clergé frank, 750-751 (Jaffé l'avait tenue pour fausse, mais à tort). — Dümmler. Extraits de mss. — P. Ewald. Deux bulles de Léon IX, avec un fac-simile partiel (2 bulles de 1049, 3 sept., pour les couvents de Stablo et de Malmedy; discussion sur leur authenticité). — W. Arndt. 2 bulles inédites d'Innocent II. — E. Ranke. Critique de la biographie de saint Engelbert. — Wattenbach. Note sur le combat de Hems, le 23 déc. 1299.

XXVII. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen**. N° 32. — *Spitta*. Zur Geschichte Abul-Hassan al Asaris (bon; fait suite à l'histoire du dogme dans l'Islam jusqu'à Abul-Hassan al-Asâris par l'érudit hollandais Houtsma, publiée il y a quelques années). — *Skene*. Celtic Scotland. Vol. II : Church and Culture (excellent). = N° 36. *Kallay*. Geschichte der Serben; trad. du madgyar par *Schwicker*. Bd. I contient une préface de 172 p. où est résumée l'histoire de Serbie antérieure à 1780, le récit des insurrections de 1804 et 1806; le 3e vol. contiendra l'histoire des insurrections pour l'indépendance de la Serbie de 1806 à 1815 (ouvrage de valeur, surtout pour la partie contemporaine).

= N° 38. *Schaumann*. Geschichte der Erwerbung der Krone Grossbritanniens von Seiten des Hauses Hannover (intéressant, surtout pour ce qui concerne le rôle joué par Leibnitz comme conseiller de la cour de Hanovre). = N° 39. *Bidermann*. Die Romanen u. ihre Verbreitung in Œsterreich (statistique des populations latines établies actuellement sur le sol de l'Autriche occidentale avec des recherches sur les rapports entre la nationalité d'une part, et de l'autre avec la législation et la politique. Incomplet et souvent contestable). = N° 45. *Meltzer*. Papst Gregor VII und die Bischofswahlen, 2e édit. (ouvrage de valeur. Le critique expose sur le même sujet des idées personnelles qui diffèrent de celles de l'auteur). — Codice diplomatico padovano del secolo VIe a tutto l'XIe (excellente publication).

XXVIII. — **Jenaer Literaturzeitung**. N° 41. — *Wœlky*. Der Katalog der Bischœfe von Culm. = N° 43. *Schweder*. Beitraege zur kritik der Chorographie des Augustus (bon travail). — *Kuhn*. Ueber die Entstehung der Staedte der Alten. Komenverfassung u. Synoikismos (très important et ingénieux). = N° 44. *Heidenheimer*. Machiavelli's erste rœmische Legation (bonne dissertation). — *Loserth*. Beitraege zur Geschichte der husitischen Bewegung (recueil des lettres de Jean de Jenzenstein, arch. de Prague 1374-1388). — N° 45. *Posse*. Analecta Vaticana (ajoute 1411 bulles papales non relevées par Potthast, 1254-1287, utiles surtout pour Manfred et Conradin ; il en publie 25 *in extenso* et 25 autres se rapportant à la Saxe de 1291-1372). — *Scheins*. Aus den Archivalien des Klosters Heilbronn (notices historiques de l'abbé Sebald Bamberger 1498-1518). — *Goll*. Quellen u. Untersuchungen zur Gesch. der bœhmischen Brüder. I. Der Werkehr der Brüder mit den Waldensern (montre les rapports qui ont existé entre les Vaudois et les frères bohèmes ; excellente critique des écrits du XVe et du XVIe s.). = N° 46. *Busolt*. Die Lakedaimonier u. ihre Bundesgenossen. I. Bis zur Begründung der Athenischen Seehegemonie (consciencieux). = N° 47. Engelbert Wusterwitz' mærkische Chronik p. p. *J. Heidemann* (s'étend de 1391-1425).

XXIX. — **Deutsche Rundschau**. Oct. — Sur la guerre d'Orient de 1853-1856 (suite en déc.). = Nov. H. v. Brandt. Berlin en oct. et nov. 1848 (fin). = Déc. K. Hillebrand. Les débuts du socialisme en France (1830-1848; fragment de la remarquable Hist. de la France contemporaine dont le 1er vol. a paru en 1877).

XXX. — **Magazin für die Literatur des Auslandes**. N° 41. — Appréciation favorable, tirée il est vrai de la Rev. de Belgique, d'un livre sans valeur de MM. *van Hasselt* et *Jéhotte* intitulé : Charlemagne et le pays de Liège ; l'Eburonie av. Jules César. Bruxelles, 1878. = N° 42. *Lisiecki*. Al. Wielopolski 1803-1877 (insiste surtout sur le rôle historique de ce grand patriote). = N° 44. *Samuelson*. History of Drink (curieux chapitre d'hist. sociale). = N° 49. *Farnam*. Die Innere Gewerbepolitik Frankreichs von Colbert bis Turgot (bon travail).

XXXI. — **Anzeiger für Kunde der d. Vorzeit.** Sept. — *Essenwein.* La double chapelle du château impérial de Nuremberg et son importance comme sépulcre des Burgraves (travail très complet d'archéologie historique). = Oct. Acte du 19 mars 1434 mentionnant Ulrich Rechenberg, le chronigueur du concile de Constance. — Le Bull. bibl. annonce la *Genealogie des Geschlechts von Schaumberg. Brieftaschen Stammes* de MM. Franzadi et von Schaumberg. Leipzig 1875, 2 v. = Nov. Règle du couvent bénédictin de Schwarzach au Rhein en 1454.

XXXII. — **Russische Revue.** N° 5. — *Ikonnikov.* Revue de la littérature historique russe de 1874-1876 (suite dans les n°s 7 et 9). = N° 6. *Comptes-rendus* sur l'Important recueil des ukases et décrets du gouvernement russe de 1704-1762 publié par M. *Bartenev.* 3 v. 1872, 1873, 1875. = N° 9. *Bilbassow.* Le prince W. W. Galitzin 1643-1714 (fin dans le n° 10 : intéressante biographie d'un des créateurs de la Russie moderne, le favori de la regente Sophie, disgracié par Pierre le Grand).

XXXIII. — **The Academy.** 12 oct. — *Earwaker.* East Cheshire; past and present. Vol. I (bonne publication d'histoire locale). = 19 oct. *Fowler.* Chartularium abbathiae de Novo Monasterio ord. Cisterciensis (édition faite avec soin pour la Surtees Society). — *Luard.* Matthaei Parisiensis Chronica majora. IV (1240-47). — Note sur Caxton : il semble aujourd'hui certain, après les découvertes de M. Scott (employé au département des mss. au Brit. Mus.), que le 1er livre imprimé en Angleterre par Caxton est de 1472, non de 1477. Caxton vient en Angleterre en 1471 : de 1471 à 1477 il ne cessa de travailler de son métier d'imprimeur à Saint-Alban. = 2 nov. *Dryer.* The diocese of Killaloe, from the réformation to the close of the XVIII cent. (utile surtout pour l'histoire d'une importante famille d'Irlande, les O'Brien, tige des comtes de Thomond). — *Malleson.* Final french struggles in India and on the Indian seas (intéressante étude sur Suffren, Surcouf, de Boigne, avec un appendice sur l'expédition anglaise envoyée d'Inde en Egypte en 1801. — Une traduction française de ce livre vient de paraître à la librairie de la société bibliographique). — The Exchequer roll of Scotland. Vol. I, 1264-1359 (très-intéressant, malgré de fâcheuses lacunes qui proviennent de la disparition des originaux). = 9 nov. *Hamilton.* Calendar of the state papers relating to Ireland 1586-1588 (concerne les dernières années de la vice-royauté de sir John Perrot en Irlande). — *Mayor* and *Lumby.* Venerabilis Bedae Hist. Eccles. libri III, IV (bonne édition). = 16 nov. *Yonge.* The story of the Christians and Moors in Spain (mauvais livre de vulgarisation). = 23 nov. *A. Scott. Gatty.* The registers of Ecclesfield parish church, Yorkshire, 1558-1619; and the Churchwarders' accounts 1528-1546. = 30 nov. *Lee.* Historical Sketches of the Reformation (très-mauvais).

XXXIV. — **The Atheneum.** 19 et 26 oct. — *Green.* History of the

English people vol. I et II (donne trop de place à l'histoire pittoresque, trop peu à l'histoire philosophique). — Amye Robsart (le XVIIe vol. du *Wiltshire archæological and natural History Magazine* contient sur elle un important travail de M. Jackson. Elle fut légitimement mariée à Robert Dudley). = 2 nov. *Benn*. A history of the town of Belfast from the earliest times to the close of the 18th cent. (bonne monographie). = 9 nov. *Walpole*. A History of England from the conclusion of the great War in 1815. 2 vol. (bon livre ; injuste pour lord Wellesley, juste sur Canning, beaucoup de détails personnels). = 16 nov. Lord *Teignmouth*. Reminiscences of many years 1796-1873. 2 v. — *E. Scott*. William Causton, membre séculier de l'abbaye de Saint-Alban (signalé en 1429, fut le père du célèbre imprimeur Caxton). = 30 nov. Quarter sessions from Queen Elizabeth to Queen Anne (surtout pour le Devonshire, p. p. M. Hamilton ; très curieux).

XXXV. — **Contemporary Review**. Déc. — Sayce. Les Phéniciens en Grèce (regarde l'influence phénicienne comme ayant été la plus forte des influences asiatiques sur la civilisation grecque).

XXXVI. — **Nineteenth Century**. Nov. — *Stratford de Redcliffe*. Souvenirs de la guerre d'indépendance hellénique. = Déc. Hoare. La religion des anciens Egyptiens.

XXXVII. — **Archivio storico italiano**. T. II, 5e fasc. 1878. — Minieri Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou (suite ; 7 janv. 1279 au 30 juin). — Carutti. Le comte Humbert aux blanches mains (fin, suivi de 38 documents). — C. Vassallo. Asti sous la domination étrangère 1379-1531 (les sources ; les statuts d'Asti ; fait ressortir l'attachement que les Astésans portaient à la France). — Dans la *Rass. bibliog.*, M. Cecchi fait justement remarquer, à propos des *Lettres d'Alessandro Macinghi* p. p. M. Guasti, combien il est faux de chercher dans les *Novellieri* l'image des mœurs italiennes au Moyen Age. — Ricci. Notice sur Federigo Sclopis avec la bibliographie de ses œuvres.

XXXVIII. — **Archivio storico napoletano**. 3e année, 3e fasc. — Arena. Suite de l'*Istoria delli disturbi di Cozenza*. — Faraglia. Ettore Fieramosca et sa maison (fin, suivi de 24 documents inédits). — Capasso. Sur les spoliations subies par les bibliothèques de Naples en 1728. = Bibliographie : *Cardassi*. Rutigliano. Sua origine e vicende. — *Trotta*. Sommario di una Monografia della Provincia di Molise.

XXXIX. — **Archivio veneto**. T. XV, p. 2. — Bocchi. Le statut d'Adria rédigé en 1342 (fin). — Gfrœrer. Hist. de Venise (fin). = Bibliogr. : *Zahn*. Sammlung von Actenstücken zur Gesch. des Conflictes Herzogs Rudolfs IV v. Oesterreich mit dem Patriarchat von Aquileja 1268-1365. — Lettere inedite del secolo xv cavate dell' Archivio Gonzaga. — *Crivellucci*. Del governo popolare di Firenze 1494-1512. = T. XVI, p. 1. Fulin. Venezia e la quarta crociata (très intéressant pour les rapports de Venise et de l'empire grec). — Trois

documents relatifs à la famille de Marco Polo et un à Marino Faliero. — PADOVAN. Documents pour servir à l'histoire de la fabrication de la monnaie à Venise (suite). — VARÈ. G. B. Fedele, juge à Capoue en 1539. — Bibliog. : *Bernoni*. Le vicende di Asola. — Suite de l'Hist. de l'expédition de Charles VIII par Marin SANUDO.

XL. — **Archivio storico lombardo.** 30 sept. — INTRA. Des historiens et chroniqueurs de Mantoue. — PORRO. Documents sur Francesco Zaverio Quadrio, jésuite du dernier siècle, qui obtint de quitter la compagnie de Jésus à la suite de différends avec ses supérieurs. — BIONDELLI. Souvenirs sur la Monnaie de Milan. — COGIO. L'arrestation du Vicario et des XII di provisione de Milan, par le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais en 1603, pour refus de contribuer aux dépenses des logements militaires. — PORRO. Arrestation du comte de Carmagnola en 1432 (d'après un passage d'une chronique vénitienne inédite, qui rectifie les récits de Cibrario et Daru). — PORRO. Devis des dépenses faites par l'Université de Pavie en 1498 (montre quelle était l'organisation des études à l'Université à la fin du xve s.). — MONGERI. Le nouveau musée des beaux-arts de Milan. — GHIRON. Lettre à M. Lambertenghi sur les Lombards en Sicile. — Articles nécrologiques sur le comte Faustino Sanseverino e Giorgio Pallavicino Trivulzio.

XLI. — **Archivio storico siciliano.** Nouv. série III, fasc. II. — Bozzo. Rôle de Giovanni Chiaromonte II lors de l'expédition de Louis le Bavarois en Italie en 1327. — Cozzo. Additions et corrections de la lettre A de la bibliographie sicilienne de Gios. M. Mira. — LAGUMINA. Décret d'alliance entre les citoyens de Leontium et les Athéniens (reproduit le texte et les notes données par M. Foucard dans la *Rev. arch.*). — De quelques monnaies carthaginoises trouvées à Cossura.

XLII. — **Nuove Effemeridi siciliane.** Juill.-août 1878. — Lettres archéologiques à G. Lancilotto Castelli, prince de Torremuzza (fin). — POLLACCI NUCCIO. Variétés palermitaines. — Bozzo. Sur un ms. de la bibliothèque communale de Palerme (ms. du xive s. intitulé *Thesaurus pauperum Rinaldi a Villanova*). — CASTELLI. Croyances et coutumes populaires de Sicile. — SALOMONE-MARINO. Tarif général sur les objets de consommation (*meta omnium rerum*) établi par le sénat de Palerme en 1513. — Bozzo. L'Islam et les rapports politiques et religieux entre l'Orient et l'Occident.

XLIII. — **Rivista europea.** 16 sept. — BERTOLOTTI. Les imprimeries orientales et les orientalistes à Rome aux xvie et xviie siècles (contient de nombreux documents inédits). — CANTÙ. Monti et son temps (suite le 16 nov., fin le 1er déc.). — CESTARO. Les révolutions napolitaines aux xvie et xviie s.; leurs causes et leur caractère (fin le 1er oct.). = 16 oct. ADEMOLLO. La question de l'indépendance portugaise à Rome de 1640 à 1670 (suite le 1er nov.; fin le 16 nov.; montre comment le Portugal réussit peu à peu à faire reconnaître à Rome, malgré l'Espagne, son indépendance). — GAROLLO. Théodoric, roi des Goths et des

Italiens (suite le 1er nov. et le 1er déc.). = 1er déc. SCARTAZZINI. Le procès de Galilée et la critique contemporaine en Allemagne (étudie le ms. du Vatican qui contient les documents du procès de Galilée au point de vue de son intégrité et de son authenticité ; étude qui d'ailleurs ne peut comporter de solution certaine tant que le ms. du Vatican ne sera pas mis à la disposition des érudits de toute opinion).

XLIV. — **La Rassegna settimanale**. 29 sept. — D. COMPARETTI. Les papyrus d'Herculanum. = 6 oct. P. VILLARI. Etudes récentes sur les Borgia (critique intéressante de l'ouvrage de M. Alvisi sur le Valentinois, où sont relevées de nombreuses inexactitudes). = 20 oct. PAOLI. Les couvertures peintes des livres de compte de la république de Sienne (très-curieux détails sur les sujets représentés). = 27 oct. MALFATTI. Sur une nouvelle hypothèse relative à l'origine des Indo-Européens (à propos du livre de M. Poesche : *Die Arier*, qui place le berceau des Aryas sur le haut Dniéper). — 1er déc. MASI. Victor-Amédée III de Savoie.

XLV. — **R. Instituto veneto**. 14 juillet 1878. — R. FULIN. De la façon dont les documents sont interprétés dans une publication récente (critique sévèrement la brochure de M. J. Mirese, *Venedig und Ungarn* qui, en interprétant faussement les textes, au sujet des relations entre Venise et la Hongrie au XIVe s. et de la rivalité des deux pays pour la prédominance dans l'Adriatique, a prétendu démontrer que Venise devait reconnaître la suprématie hongroise). = 14 août. S. R. MINICH. Recherches sur la vie et la personne de la Laure de Pétrarque (soutient qu'elle était fille de Paul de Sade, et qu'elle fut mariée à Henri Chabot, sire de Cabrières).

XLVI.—**R. Accademia della Crusca** (Florence).—Dans la séance publique annuelle du 16 sept. dernier, le secrétaire, M. GUASTI, a lu un rapport sur les travaux de l'Académie. L'impression du dictionnaire est arrivée à la fin du 3e vol. et de la lettre C. M. D. BERTI, correspondant de l'Académie, a lu ensuite un discours remarquable intitulé les Piémontais et la Crusca, où il traite des études sur la langue italienne en Piémont depuis le XVIe s. ; il a retracé avec bonheur la vie et le caractère de Baretti, Denina, Botta, Balbo, Gioberti, etc.

XLVII. — **R. Accademia dei Rozzi** (Sienne). — Actes et mémoires de la section de littérature et d'histoire, vol. III, 3e fasc. — BANDINI PICCOLOMINI. Le comte Umberto di Guglielmo Aldobrandeschi di Santa-Fiora (explication historique d'un passage du 11e chant du Purgatoire de Dante). — A. LISINI. Les dernières monnaies frappées à Sienne (utile complément à l'ouvrage bien connu de D. Promis sur la Monnaie de Sienne). — W. HELBIG. Indications sur la civilisation primitive de l'Italie.

XLVIII. — **Nuova Antologia**. 1er oct.— D. BERTI. Tommaso Campanella après sa mise en liberté (ses rapports avec Urbain VIII ; s'enfuit de Rome et trouve asile en France. Derniers événements jusqu'à

sa mort. Il meurt à Paris en 1539. — P.-L. Crocel. La femme et la famille italienne du XIIIe au XVIe s. (suite et fin le 15 oct.) = 15 oct. A. d'Ancona. La famille de G. Leopardi (à propos de plusieurs publications récentes de lettres et autres écrits inédits du poète de Recanate). = 1er nov. Bertolini. Le *Machiavelli* de P. Villari jugé par la presse étrangère (parle des articles de MM. Hartwig, de Gubernatis, C. Paoli; parle avec éloges de l'article publié par ce dernier dans la *Rev. hist.*, t. VI; touche diverses questions relatives au caractère moral de Machiavel. = 15 nov. G. Rosel. Correspondance de savants français avec l'astronome G. Domenico Maraldi au XVIIIe s.

XLIX. — **Giornale ligustico.** Mars-mai 1878. — L. Rudolfi. Notes sur certaines œuvres du peintre fra Bartolomeo de San Marco, avec doc. inédits. — Gavazzo. Publie une lettre du sénat de Gênes du 3 février 1553, relative à la situation intérieure de la ville au temps de la conjuration de Fiesque. — Suivent les comptes-rendus de plusieurs séances de la *Società ligure di storia patria* (1877-1878). = Juin. V. Poggi. Inscriptions sur pierres précieuses. = Juillet. Grassi. La tour des Embriachi à Gênes, bâtie au XIIe s. — Desimoni. Les Cisterciens en Ligurie (à propos de la publication du P. L. Janauschek. Voy. *Rev. hist.* VI, 500). — Belgrano. Des sceaux génois (consulat des Génois en France au XIIIe s.; collège des juges du XVIe s.).

L. — **R. Deputazione di storia patria** (Parme). Séance du 6 août 1878. — V. Poggi. Explication d'un monument de bronze avec caractères étrusques découvert dans le territoire de Plaisance. — Roncheni. Bernardino Campi à Guastalla pour Ferdinand II de Gonzague de 1587 à 1590.

LI. — **Commissione municipale di storia patria** (La Mirandole). Séance du 18 juillet 1878. — Ceretti. Essai de bibliographie pour l'histoire de la Mirandole.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Une chaire d'histoire du moyen âge vient d'être créée à la Faculté des lettres de Paris. M. Fustel de Coulanges en a été nommé titulaire.

— Voici le texte du programme de l'*Agrégation d'histoire* pour 1879 :

Auteurs a expliquer : Diodore de Sicile, liv. V; les 70 premiers chapitres. — Plutarque, Vie de Numa. — Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, liv. III. — Tite-Live, liv. 1er; les 43 premiers chapitres (édition Weissenborn, dans la collection Weidmann). Cf les *Emendationes livianae* de Madvig. — Voltaire, Siècle de Louis XIV, chap. xxxi, xxxii, xxxiii, xxxiv. — Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. xvii à xxii inclusivement.

Sujets de thèse. — 1. Étudier dans Thucydide et les autres documents de l'antiquité, l'état des institutions d'Athènes à l'époque de la guerre du Péloponèse. — Gouvernement : l'Assemblée, le Sénat, les archontes, les stratèges, les orateurs, etc. — Charges imposées aux citoyens, et ressources de la république : les revenus, l'armée, la marine, les constructions, le culte, le théâtre, les fêtes. — Condition des personnes : hommes libres, métèques, étrangers, esclaves, clérouques, tributaires.

2. Institutions judiciaires sous Philippe le Bel; Parlement et Etats généraux; industrie et commerce sous le même règne. Consulter particulièrement, outre le *Recueil des ordonnances* et les *Olim :* Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, in-8, 1861. — Hervieu, *Recherches sur les premiers États généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du quatorzième siècle*, dans la *Revue de législation*, etc., années 1873-1876. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, passim.

3. Industrie, commerce, agriculture, voies de communication pendant le règne de Henri IV. — Lettres et arts durant la même période. *Lettres missives de Henri IV*, dans la « Collection des documents inédits. » — *Œconomies royales*, de Sully. — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 4 vol. in-8 ou in-12.

— A la séance d'ouverture de la Faculté de théologie protestante de Paris, le 7 novembre 1878, M. Philippe Berger, professeur d'exégèse sacrée, a prononcé un discours sur *Israël et les peuples voisins* où il a montré en termes excellents le rôle joué par le peuple juif et en particulier par ses prophètes dans l'histoire religieuse de l'humanité.

— Nous croyons utile de signaler plusieurs publications relatives à l'histoire religieuse lyonnaise : *L'Eglise de Lyon et l'Immaculée Conception*, et *Saint Vincent Ferrier à Lyon*, par M. l'abbé Bernard, et *Saint Patient*, par M. l'abbé Tatu (Lyon, Briday). Le premier de ces travaux est une histoire du culte de la Vierge à Lyon. La critique y fait singuliè-

rement défaut. Saint Pothin y est rangé parmi les partisans de l'Immaculée Conception parce qu'il répondit au préfet du prétoire qui lui demandait : « Quel est le Dieu des chrétiens? » — « Vous le connaîtrez si vous en êtes dignes. » En effet si saint Pothin croyait que pour voir Dieu il faut être pur, il devait croire que pour être mère de Dieu il faut être sans péché. — L'opuscule sur saint Vincent Ferrier renferme une bibliographie des ouvrages du célèbre prédicateur († 1419) publiée à Lyon au xve siècle. — La monographie de l'abbé Tatu est plutôt un tableau de l'Eglise lyonnaise à la fin du ve siècle qu'une biographie de saint Patient, sur qui nous manquons presque entièrement de renseignements. La critique de M. Tatu est meilleure que celle de M. Bernard, mais sans être bien sûre. Il ne se gêne guère pour suppléer par des hypothèses à l'insuffisance des textes. Il fait de Caretène, femme de Gundobad, la femme de Gundioch et il ignore entièrement les travaux les plus récents sur l'histoire des Burgundions.

— Le volume qui contient le compte-rendu des séances de la XLIIIe session du *Congrès archéologique de France* tenue à Arles en 1876 (Paris, Derache, Champion), est tout entier consacré aux antiquités et à l'histoire de cette ville. Si certaines des questions traitées au congrès, telles que celles du camp de Marius et de l'étendue de la Camargue à l'époque romaine, ne nous paraissent pas avoir fait de grands progrès, un certain nombre des travaux lus à Arles sont intéressants et utiles. Nous citerons celui de M. Saurel sur *Maritima Avaticorum*, qu'il place sur l'emplacement des ruines de Castelveyre, celui de M. Laugier sur les *Monnaies frappées à Arles depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*; les *Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux*, par M. Barthélemy; les *Recherches sur les notaires d'Arles* de M. Fassin. L'étude de M. Barthélemy est suivie de 18 chartes relatives aux Baux de l'année 1041 à l'année 1374. M. de Laurière a publié un écrit de Rebatu, daté de 1650 et relatif aux *Antiquités d'Arles*. La philologie est toujours le côté faible des réunions du congrès archéologique; nous nous étonnons que le mémoire de M. de Maule sur les *Salyes* ou *Saluvii* n'ait provoqué aucune protestation.

— M. Ul. Robert vient de publier dans le *Cabinet historique* (t. XXIV, p. 196) un *Etat des catalogues des manuscrits des bibliothèques de Belgique et de Hollande*. Il annonce en même temps la réimpression, très augmentée, de son *Etat des catalogues des mss. des bibliothèques de France*. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité de ces publications.

— Dans une charmante plaquette sur le *Baptême du roi Henri IV* (Champion, xxii-10 p.), M. E. Halphen publie l'enquête qui fut faite en 1599 pour prouver que Henri II avait été parrain de Henri de Navarre. M. H. n'a pas de peine à montrer que cette enquête ne mérite aucune confiance, et n'avait d'autre but que de fournir un moyen pour l'annulation du mariage de Henri et de Marguerite. La notice de M. H. est une excellente réfutation de l'art. trop complaisant de M. Féret sur la nullité du mariage de Henri IV. (*Rev. des Quest. hist.*, 1876, 1er juill.)

— M. P. Biston vient de publier une 3e édition augmentée de sa bro-

chure sur la *Noblesse maternelle en Champagne* (Labitte, 30 p.), où il a réuni les textes des coutumiers et des jurisconsultes relatifs à la règle champenoise que « le ventre affranchit et anoblit. »

— M. Dubail, lieutenant d'infanterie, vient de publier un très utile *Précis d'histoire militaire*, accompagné d'un excellent atlas contenant les plans des principales batailles de Condé, Frédéric II, Napoléon Ier et Napoléon III. (Dumaine, 276 p. et 31 cartes.)

— M. E. Beauvois vient de publier une notice sur *Le plus ancien évêché du Nouveau-Monde* (Dufossé, Extrait des mémoires de la Société d'histoire de l'arrond. de Beaune, p. 112-140, où il raconte, d'après les Sagas, les origines de l'évêché de Gardhs en Groenland).

— Mgr Tolra de Bordas a fait tirer à part le rapport fait le 12 mai 1878 à la Société des études historiques sur le *Mouvement historique en France en* 1877 (46 p.). Les jugements, empreints d'une bienveillance trop universelle et de préjugés ecclésiastiques, y laissent à désirer; mais on doit louer la conscience avec laquelle tous les travaux historiques, de quelque genre qu'ils soient, sont passés en revue.

— M. Charles Schmidt, de Strasbourg, vient de publier une *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle* (Fischbacher, 20 p. in-8°) qui est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'humanisme et de la Renaissance.

— MM. Le Charpentier et Fitan viennent de publier un texte important pour l'histoire de la Ligue en province : *Journal d'un bourgeois de Gisors*, 1588-1617 (Ducher, 1 vol., 8 fr.).

— On sait que la Patrologie Migne s'arrête au XIIIe siècle. La Bibliothèque ecclésiastique (32, av. d'Orléans, Paris) veut continuer cette publication jusqu'au XVIe siècle et a déjà mis en vente 4 volumes de sa *Bibliotheca patristica* renfermant les œuvres du pape Honorius (10 fr. le vol.).

— Notre collaborateur M. Morel-Fatio vient de publier chez Henninger (Heilbronn) un volume de documents historiques et littéraires concernant l'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle.

— Le second volume de l'*Histoire contemporaine de la France*, par M. H. Martin, vient de paraître (Furne). La période contenue dans ce vol. s'étend du 2 juin 1793 au traité de Campo-Formio (18 oct. 1797).

— M. F. Guillermet vient de publier une brochure intitulée : *Trois mois de l'année* 1795 *à Lons-le-Saulnier* (Extrait des mém. de la Soc. d'émulation du Jura, 70 p.). Après avoir montré dans quelques lignes d'introduction comment les excès de la Terreur expliquent, sans les justifier, les excès de la réaction thermidorienne dans le Jura, l'auteur raconte les sinistres exploits des *Vengeurs* et des *Compagnons de Jéhu*, et il essaie de démêler l'histoire authentique de la légende, au sujet d'événements sur lesquels on a laissé à dessein se faire le silence et s'amasser les ténèbres. Il a eu recours aux papiers publics et aux archives (p. 10; cf. p. 46); mais dans quelle mesure? Dans quelle mesure s'est-il également servi des imprimés du temps, sortis des presses républicaines? C'est ce qu'aucune note ne nous laisse soupçonner. Une histoire si

récente et de nature à soulever encore des controverses passionnées demanderait à chaque page des pièces justificatives. L'appareil de l'érudition est en ce cas le meilleur témoignage d'impartialité.

— M. F. Moulencq a publié un curieux mémoire sur la *Justice au XVIIe siècle* à propos des démêlés de M. de Chastonnet, conseiller au parlement de Toulouse, avec les consuls d'Auvillars au sujet du paiement des tailles. Le Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne en a donné l'analyse dans le numéro du 3e trimestre de 1878.

— Plusieurs discours prononcés par les magistrats à l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux de France ont traité de matières historiques :

A Paris, à la cour d'appel, M. l'avocat général Fourchy a choisi pour sujet : « La rentrée au parlement de Paris. » — *Rouen,* M. Gautier de la Ferrière : « La vie de M. de Crosne, adjoint à l'intendance de Rouen en 1767. — *Bourges,* M. de Verdon : « La vie et les œuvres du jurisconsulte nivernais Guy Coquille. — *Dijon,* M. Boissard : « Le procès du maréchal de Marillac. » — *Douai,* M. Pierron : « Biographie de la Vacquerie », originaire d'Artois, et conseiller pensionnaire de l'échevinage d'Arras avant de devenir (sous Louis XI) conseiller au Parlement. — *Aix,* M. Pontier : « La législation provençale sous le roi René. » — *Caen,* M. Lerebourg-Pigeonnière : « La vie de Charles de Bourgueville, sieur de Bras (au XVIe siècle), conseiller du roy et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Caen. » — *Nîmes,* M. Pironneau : « Du Vivarais et de son organisation judiciaire avant la révolution de 1789. » — *Limoges,* M. Belin : « Turgot. » — *Agen,* M. de Groussou : « La translation du parlement de Guyenne de Bordeaux à Agen, en 1653, pendant les troubles de la Fronde. » — *Lyon,* M. Talon : « Histoire des corporations ouvrières avant 1789. »

— M. Chazaud, archiviste de l'Allier, vient de publier, d'après le ms. de Saint-Pétersbourg, les enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, à sa fille, Suzanne de Bourbon. On ne connaît qu'un exemplaire imprimé de ce texte. Le savant éditeur a donné à la suite, d'après le même ms., l' « *Epître consolatrice transmise à une dame nommée Katerine de Neuville, dame de Fresne, sur la mort et trespas de son premier et seul fils...* » Ce volume, imprimé avec soin, reproduit les miniatures et la reliure du ms.

— M. Jules Quicherat va donner à l'impression une biographie de Rodrigue de Villandrando presque entièrement différente de celle qu'il a insérée autrefois dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes.

— Le tome V des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, actuellement sous presse, contiendra : un mémoire sur la police de Paris, rédigé par l'ordre de M. de Sartines pour l'impératrice Marie-Thérèse, un recueil de chartes relatives à des prieurés de l'Ile-de-France dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, des recherches sur l'instruction publique à Saint-Prix (Seine-et-Oise) aux deux derniers siècles, une histoire de Senlis pendant la période de la guerre de Cent-Ans qui s'étend de 1405 à 1441, par notre collaborateur

M. Flammermont, un travail sur la colonne astronomique de l'hôtel de Soissons, par M. Anatole de Barthélemy.

Italie. — Dans les derniers jours de juin est mort à Vichy Eugène Albéri. Né à Padoue en 1807, il publia en 1830 un *Quadro strategico delle guerre d'Italia del principe Eugenio di Savoia*, en 1838 la *Vita di Caterina de Medici*, où il mit en œuvre une masse de documents inédits. De 1842 à 1851 il publia les 16 volumes du grand recueil des *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato*. Il préparait un atlas historique comparé de l'Italie. Ce travailleur infatigable, cet érudit consciencieux passa dans ces dernières années par des luttes cruelles de sentiment et de pensée, car il était en même temps un catholique soumis et un ardent patriote italien.

— Au *Congrès des Orientalistes* tenu à Florence du 12 au 18 septembre dernier, les communications suivantes qui intéressent l'histoire ont été faites : Lieblein, Mémoire sur Tyr. — Merx, Les traductions arménienne et syriaque de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. — Oppert, Sources de la chronologie de la Genèse. — Mehren, Correspondance du philosophe arabe Ebn-Sabin avec l'empereur Frédéric II. — Cusa, Notes historiques sur Fez en Maroc. — Lagus, Les sources du géographe Edrisi. — Au Congrès, on avait annexé une exposition d'objets orientaux antiques et modernes : manuscrits, diplômes, livres imprimés, monuments épigraphiques, idoles, armes, instruments de musique, etc. L'exposition eut lieu dans le palais Riccardi. Une partie des objets exposés, offerte en don par les exposants au Congrès, fut, par celui-ci, donnée à l'Institut des études supérieures de Florence, et formera le noyau d'un Musée oriental qui sera annexé à l'Académie orientale fondée au sein de l'Institut supérieur. — A l'occasion du Congrès, cet Institut a publié une *Illustrazione d'un globo celeste arabico del secolo XI*, conservé dans le cabinet de physique de l'Institut, par M. Meucci.

— Nous avons annoncé ici même qu'à la date du 12 janv. 1877, un concours avait été ouvert entre les savants de tous les pays par le ministre de l'instruction publique sur le sujet suivant : les différentes phases de la civilisation arienne dans l'Inde; ce prix était de 5,000 fr. D'après le rapport lu par M. Ascoli à la dernière séance du Congrès orientaliste à Florence, on voit que 9 travaux ont été présentés au concours; 3 furent tout d'abord écartés pour défaut de forme. Le prix entier n'a été accordé à personne; mais un Allemand, M. H. Zimmer, a obtenu la moitié du prix; l'autre moitié a été partagée entre 3 érudits anglais.

— La Deputazione veneta di Storia patria vient de publier un nouveau volume de documents, intitulé *Codice diplomatico padovano dal VI° secolo a tutto l'XI°* (Venise, pr. 30 l.). Le second volume des *Libri commemoriali della Republica di Venezia* est sous presse, ainsi que les dépêches adressées de Rome au Sénat par Paul Paruta, de 1592-1595. Le *Diarium* de Sanudo commencera à paraître dans peu de jours.

— Signalons aussi une excellente réédition des *Opere* de Giorgio Vasari, augmentée de notes et de commentaires, par M. Gaetano Milanesi. 2 vol. ont déjà paru (Florence, Sansoni, 1878). Cette édition nou-

velle est très importante pour l'histoire des arts et surtout des peintres et de la peinture en Italie.

— Il vient de paraître en Italie trois ouvrages sur le feu roi Victor-Emmanuel : 1° *Il primo re d'Italia,* par M. J. Ghiron (Milan, Hœpli), ouvrage mal composé et fait à la hâte, mais qui contient des faits, des anecdotes intéressantes et inédites; 2° *La vita e il regno di Vittorio Emmanuele II di Savoia,* par M. Massari (Milan, Treves), en 2 vol. remplis de souvenirs personnels très curieux et très instructifs; c'est cependant moins encore un ouvrage historique que le travail d'un homme d'Etat ou d'un diplomate, porté à atténuer l'influence de certains faits où la politique italienne pourrait être critiquée; 3° *Di Vittorio Emmanuele e del suo secolo* par L. d'Apel, recueil de 4 conférences lues à Bologne.

— M. A. Gherardi vient de publier un volume intéressant de documents relatifs à Jérôme Savonarole : *Documenti e Studi intorno a Girolamo Savonarola* (Florence, 1878). Ce vol. de 270 p. contient l'arbre généalogique de la famille S., dressé par M. Cittadella, des additions à la bibliographie biographique du frère, une notice sur la maison de S. à Florence, des documents inédits, réunis par le P. Bayonne, à savoir la correspondance de la République avec ses orateurs à Rome et à Milan, des bulles et brefs d'Alexandre VI, des lettres de et à S.; les documents relatifs aux relations de S. avec Prato, réunis par M. Guasti, enfin des éclaircissements critiques de M. Gherardi lui-même. Sans révéler beaucoup de faits inconnus, cette publication rectifie ou éclaircit plusieurs points de la vie de S. Nous sommes heureux d'annoncer en même temps que le P. Bayonne prépare une vie nouvelle du célèbre prédicateur.

Angleterre. — On annonce la publication prochaine (chez Hodges, Londres) d'un ouvrage de S. Burke en 3 vol., intitulé *Historical portraits of the Tudor dynasty, and the reformation period.*

— Le 1er volume d'une édition nouvelle de la célèbre compilation, *de Legibus et consuetudinibus Angliae,* par Bracton, vient de paraître dans la collection du Master of the rolls.

— La librairie Longmans vient de terminer la publication de ses manuels élémentaires d'histoire anglaise (*Epochs of english history*). Cette collection, qu'on pourrait mettre entre les mains de nos enfants qui commencent à lire l'anglais, comprend : *Early England up to the norman conquest,* par M. Powell. — *England a continental power,* 1066-1216, par Me L. Creighton. — *The rise of the people and growth of Parliament,* 1215-1485, par M. Rowley. — *The Tudors and the Reformation,* par M. Creighton. — *The struggle against absolute monarchy,* 1603-1688, par Me Cordery. — *The settlement of the Constitution,* 1688-1778, par M. Rowley. — *England during the american war,* 1765-1820, par M. Tancock. — *Modern England,* 1820-1875, par M. Browning. — Les plaquettes ne dépassent pas 100 pages et se vendent de 9 d. à 1 sh.

États-Unis. — On signale un intéressant mémoire de M. F. Kidder, paru dans le *New England Historical and genealogical register* (n° d'oct.) sur la découverte de l'Amérique par Jean Cabot. (Voy. l'*Academy* du 16 nov. dernier, p. 470.)

Allemagne. — M. Théodore Keim, professeur de théologie à Giessen, est mort en nov. dernier. — Il a publié divers travaux sur la Réforme en Souabe, une *Histoire de Jésus de Nazara* qui est une œuvre de premier ordre et tout récemment un volume de recherches sur les premiers temps de l'Eglise chrétienne : *Aus dem Urchristenthum.*

— Le Dr Arnold Luschin v. Ebengreuth a publié à Trèves (Lintz) un travail intéressant sur les pèlerinages des Slaves du Sud vers le Rhin, du XIIIe au XVIIIe siècle : *Die Windische Wallfahrt an den Niederrhein.*

— On vient d'ouvrir au rez-de-chaussée du bâtiment des archives à Francfort-sur-Mein un *Musée historique* où sont réunis tous les objets, œuvres d'art, inscriptions, diplômes se rapportant à l'histoire locale depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. Les collections de la Société historique et archéologique y sont déposées tout entières.

— Sous la direction de M. de Sybel, les Archives de Prusse viennent d'entreprendre une série de publications du plus haut intérêt. On annonce pour 1879 (Hirzel, Leipzig) : *La Prusse et l'Église catholique depuis* 1640, par M. Lehmann; — *Frédéric Guillaume I et son œuvre civilisatrice en Prusse*, par M. Stadelmann; Cartulaire de la Hesse, par MM. Kœnnecke, Wyss et Reimer. Parmi les travaux en préparation nous remarquons : les rapports des ambassadeurs prussiens à Paris de 1776 à 1806; des documents pour l'histoire de la politique prussienne de 1808 à 1815; l'histoire de l'Ordre teutonique, etc., etc. Les Archives de Prusse, si longtemps fermées, s'ouvrent aujourd'hui avec une libéralité digne d'admiration et d'imitation.

Autriche. — La Société historique de Styrie publie annuellement des *Beitræge zur Kunde steiermærkischer Geschichtsquellen,* dont quinze volumes ont déjà paru. Dans le XVe vol. se trouve une étude intéressante de M. Mayer sur la correspondance de l'évêque Sixtus de Freysing, source très riche pour la fin du XVe siècle. — M. de Zahn a recherché dans les archives du gouvernement à Innsbruck ce qui se rapporte à la Styrie pour les années 1496-1554, etc.

— Le grand dictionnaire biographique autrichien de M. V. Wurzbach a atteint son 37e vol. qui contient les notices de 22 Stadion et de 70 Starhemberg.

Suisse. — Le 2e vol. de la belle collection commencée par M. Bæchtold sous le titre de *Bibliothek ælterer Schriftwerke der deutschen Schweiz* (Berne), est consacré aux poésies de Nicolas Manuel, célèbre peintre, poète et homme d'état bernois du XVIe siècle, avec une excellente introduction biographique.

Russie. — Notre collaborateur M. Loutchisky imprime en ce moment une *Histoire de l'affranchissement des paysans en Europe* depuis 1789. Le 1er volume contiendra : 1° la question des réformes chez les économistes du XVIIIe s.; 2° les réformes agraires au XVIIIe s.; 3° l'état des classes rurales au XVIIIe siècle; 4° lois agraires pendant la Révolution. Cet ouvrage paraîtra (en russe) dans les Annales de l'Université de Kiew.

Roumanie. — M. Alesandrescu-Urechia a publié dans les Annales de la Société académique roumaine et tiré à part une bonne bibliogra-

phie des travaux relatifs à l'Istrie et à la Dalmatie : *Incercare bibliografica penrtu Istria S. Dalmatia.*

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Baret. Sidoine Apollinaire. Œuvres latines. Thorin. Prix, 16 fr. — J. de Coussemaker. Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul en Flandre, 3 vol. Paris, Picard. Lille, Quarré. — Delaville Le Roulx. Registres des comptes municipaux de la ville de Tours. Paris, Picard. Tours, Georget-Joubert, I (1358-1366). — Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile. T. V : Journal de Henri IV (1589-1593). Librairie des bibliophiles.

Bœhringer. Grégoire; ein Lebensbild aus der franzœsischen Revolution. Bâle, Schweighauser. — Buser. Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich wæhrend der Jahre 1434-1494 in ihrem Zusammenhang mit den allgemeinen Verhæltnissen Italiens. Leipzig, Duncker et Humblot. — Cuno. Vorgeschichte Roms. I. die Kelten. Leipzig, Teubner. — Farnam. Die innere franzœsische Gewerbepolitik von Colbert bis Turgot. Leipzig, Duncker et Humblot. — Hertzberg. Geschichte Griechenlands IV Bd. 1821-1878. Gotha, Perthes. — Hinschius. Das Kirchenrecht der Katholiken u. Protestanten in Deutschland. Bd II. Berlin, Guttentag. — Hueffer. Der Rastatter Congress und die zweite Coalition. 1er Theil. Bonn, Marcus. — Lenz. Die Schlacht bei Mühlberg mit neuen Quellen. Gotha, Perthes. — Miscellaneen zur Geschichte Kœnig Friedriechs des Grossen. Berlin, Mittler u. sohn. — Stieve. Briefe und Acten zur Geschichte des 30 jæhrigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher. IV Bd : die Politik Bayerns (1591-1607). 1e Hælfte. Munich, Rieger. — Wellhausen. Geschichte Israels I Bd. Berlin, Reimer. — Woker. Das kirchliche Finanzwesen der Pæpste. Nordlingen, Beck. — Zœller. Latium und Rom. Forschungen über ihre gemeinsame Geschichte und gegenseitigen Beziehungen bis zum Jahre 338 v. J.-C. Leipzig, Teubner.

Valfrid Vasenius. Suomalainen Kirjallisuus 1544-1877 (La littérature finnoise. Catalogue alphabétique et systématique).

Ademollo. La questione della Independenza portoghese a Roma, dal 1640 al 1670. Florence, imprimerie de la Gazette d'Italie (extrait de la *Revista internazionale*). — Alvisi. Cesare Borgia, duca di Romagna, notizie e documenti. Imola, Galeati. — Franchetti. Storia d'Italia dal 1789 al 1799. — Massari. La vita ed il regno di Vittorio Emmanuele II di Savoia 1e re d'Italia. 2 vol. Milan, Trèves.

Erratum du dernier numéro.

P. 483. La note relative à M. Kapp doit être rectifiée comme suit : M. Kapp va publier une Histoire du commerce de la librairie allemande aux frais du cercle de la librairie (Leipzig). Ce cercle vient également de publier le 1er volume d'un Archiv für die *Geschichte des deutschen Buchhandels* (cf. *Rev. hist.*, VII, 234).

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

LE

CAPITAINE PEYROT MONLUC

Le maréchal Blaise de Monluc, l'auteur des *Commentaires*, eut quatre fils de son premier mariage avec Antoinette Ysalguier, fille du baron de Clermont. Trois d'entre eux périrent les armes à la main, encore à la fleur de l'âge : l'aîné, Marc-Antoine, tué au siège d'Ostie en 1557 ; le second, Pierre-Bertrand, à l'attaque de Madère en août 1566, et le quatrième, Fabian, à l'assaut de Nogaro en septembre 1573. Ce n'est pas seulement par leur mort glorieuse que s'illustrèrent les fils du maréchal : ils avaient, toute leur vie, vaillamment combattu, et rendu d'éminents services. Le second d'entre eux, Pierre-Bertrand, plus connu sous le nom de capitaine Peyrot, faillit même donner à la France une importante colonie. Pourtant ses exploits ont été laissés dans l'ombre, et son souvenir s'est à peine conservé. Rendre justice à ce héros auquel, s'il avait vécu, étaient réservées d'éclatantes destinées, remettre en lumière quelques épisodes trop ignorés de notre histoire, et publier de curieux documents, en partie inédits, telle a été notre intention en composant cette biographie du second des fils de Monluc.

I.

On ne connaît ni la date précise ni le lieu de la naissance de Pierre-Bertrand[1]. On sait seulement qu'il reçut dans ses pre-

1. Nous pouvons du moins la fixer approximativement. De 1534 à 1538, Monluc est occupé à la guerre. Il rentre chez lui en 1538 après la trêve de Nice (18 juin). Son fils Pierre peut donc être né en 1539. Comme nous le verrons plus loin (p. 275), il commença à servir sous le sieur de Charry à l'âge de 12 ou 13 ans, ce serait donc en 1552-1553, c'est-à-dire précisément à l'époque où Monluc alla faire la guerre en Piémont. Nous savons de plus que Henri II le fit capitaine à l'âge de 17 ans et avant la campagne de 1558 en France (voy. plus loin, p. 277, note 2) ; ce serait d'après notre calcul en 1557, c'est-à-dire au retour de la campagne d'Italie. La concordance et la convenance parfaites

mières années une forte et virile éducation. Son père l'aimait peu, ou du moins lui préférait l'aîné de ses frères, Marc-Antoine, non seulement parce que celui-ci devait lui succéder comme chef de famille, mais aussi parce que ce jeune homme avait donné de grandes espérances. Bien que d'une corpulence qui semblait devoir le détourner de la carrière des armes, il s'y était pourtant engagé, comme c'était le devoir de tout bon gentilhomme, et non sans honneur, comme le prouve sa mort même au siège d'Ostie. Son père disait de lui[1] « qu'il en auroit faict un grand homme de guerre, car, outre qu'il estoit fort vaillant et courageux, ie congneuz tousiours en luy de la sagesse qui excedoit la portée de son aage. »

La mort de Marc-Antoine rendait à Pierre-Bertrand, qui devenait l'aîné de la famille, toute son importance. Monluc, obligé de voir en lui l'héritier de son nom, le traita dorénavant avec plus de considération, mais non pas avec plus de douceur. Dur pour lui-même, il était inflexible pour les autres, surtout pour ses enfants. Il demandait à ceux-ci du respect plutôt que de l'amour, et, bien que les chérissant au fond du cœur, bien que disposé pour eux à toutes les tendresses, il refoulait comme indignes de lui ces sentiments si naturels. Aussi ses enfants emportèrent-ils jusqu'au tombeau la conviction de n'avoir jamais été aimés par leur père. Il n'en était rien pourtant. L'auteur des *Essais* causait un jour du capitaine Peyrot avec le maréchal de Monluc. Ce dernier s'ouvrit à lui, et épancha ses regrets dans une confidence dont Montaigne a conservé le touchant souvenir. On ne peut ici que citer. Tout commentaire atténuerait l'effet de cette page émue[2] : « Feu monsieur le mareschal de Monluc, ayant perdu son fils, qui mourut en l'isle de Maderes, ... me faisoit fort valoir, entre ses aultres regrets, le desplaisir et crève-cœur qu'il sentoit, de ne s'estre jamais communiqué à lui; et, sur cette humeur d'une gravité et grimace paternelle, avoir perdu la commodité de gouster et bien congnoistre son fils, et aussi de lui déclarer l'extrême amitié qu'il luy portoit, et le digne jugement qu'il faisoit de sa vertu. « Et ce pauvre garçon, disoit-il, n'a rien veu de moy qu'une contenance renfrongnée et pleine de

de ces dates nous autorisent à placer la naissance de Pierre de Monluc en 1539. Il naquit probablement en Guyenne, au château d'Estillac?

1. Monluc, édit. de Ruble, t. II, p. 193.

2. Montaigne, *Essais*, liv. II, § 8.

mespris, et a emporté ceste creance que je n'ay sceu ny l'aimer ny l'estimer selon son merite. A qui gardais-je à descouvrir ceste singulière affection que je luy portois dans mon âme? Estoit-ce pas luy qui en debvoit auoir tout le plaisir et toute l'obligation? Je me suis contraint et gehenné pour maintenir ce vain masque, et y ay perdu le plaisir de sa conversation, et sa volonté quand et quand, qu'il ne me peult auoir portée aultre que bien froide, n'ayant jamais receu de moy que rudesse, ny senty qu'une façon tyrannique. » Je trouve que ceste plaincte estoit bien prinse et raisonnable : car, comme je sçais par une trop certaine experience, il n'est aulcune si douce consolation en la perte de nos amis, que celle que nous apporte la science de n'avoir rien oublié à leur dire, et d'avoir eu avec eulx une parfaicte et entière communication. »

A vrai dire, Pierre-Bertrand n'eut qu'un seul maître, et ce fut un instituteur militaire. Ce singulier professeur se nommait Jacques Prévôt, sieur de Charry. Ce fut un des plus déterminés aventuriers de l'époque. Il ne savait reculer ni devant une témérité, ni même devant un acte d'indiscipline. Charry fit ses premières armes en Piémont. On conserve à la Bibliothèque nationale[1] une lettre du maréchal de Brissac, relative à ce capitaine qu'il renvoyait au roi, « pour luy estre remise quelque folie. » On était alors fort indulgent pour ces sortes d'équipées : aussi ne paraît-il pas que l'affaire ait eu pour lui des suites fâcheuses, car nous le retrouvons peu après en Italie, puis à Metz, et enfin en Guyenne, partout en un mot où il y avait quelque coup à donner, quelque entreprise hasardeuse à mener à bonne fin[2]. Plus tard il devint premier maistre de camp des gardes françaises[3], mais se rendit si insupportable par ses hauteurs et l'exagération de son zèle religieux, qu'il fut provoqué en duel par un gentilhomme huguenot, Guillaume Portal, et tué[4] sur le pont Saint-Michel. Monluc éprouvait pour Charry une estime toute particulière. En apprenant sa mort, il écrivit à Catherine de Médicis,

1. Fonds français, n° 20449, fol. 181.

2. Monluc, t. I, 381, 383, 392, 423, 445; — II, 25, 68, 94, 163, 171, 190, 193, 227, 387, 396, 410, 431, 445, 453; — III, 29, 33, 54; — IV, 24, 91, 119, 135, 294, 311.

3. Daniel, *Histoire de la milice*, t. II, p. 261.

4. La Popelinière, *Histoire des troubles*, t. I, p. 274. — Thou, III, p. 429 (édit. 1700). — Monluc, I, 387.

et lui affirma que « si l'assassin n'eust esté aydé du conseil et secours d'aultruy, qu'il n'eust jamais ausé entreprendre de s'attaquer à ung si homme de bien qui estoit monsieur de Charry[1]. » On étouffa cette affaire, sans doute pour ne pas être obligé de poursuivre les vrais coupables. D'après une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Perrenot de Chantonnay[2], l'amiral de Coligny aurait soudoyé l'assassin et, de son côté, la reine-mère montra si peu d'empressement à le poursuivre, qu'il sembla que le crime avait été commis par son ordre. Les amis de la victime ne purent donc que le regretter. Au moins Monluc a-t-il vengé sa mémoire aux yeux de la postérité, en lui décernant dans ses *Commentaires* un magnifique éloge : « Je veux dire qu'il y a cent ans ne moreust ung plus brave, plus saige, ni mieux advisé cappitaine de son aage.... et quand je l'euz perdu, ensemble mon fils, il me sembla que l'on m'eust entièrement coppé mes deux bras, pour ce que l'un estoit le mien dextre, et l'aultre le gauche[3]. »

A pareille école, et sous les ordres d'un tel maître, le jeune[4] Peyrot, nous lui laisserons dorénavant ce nom, devint rapidement un solide compagnon et un brave soldat. Il apprit non seulement à exceller dans ces exercices du corps, qu'on avait alors la salutaire habitude de ne pas négliger, mais surtout à mépriser et à braver le danger. A vrai dire Charry ne fut pas uniquement son précepteur militaire, mais plus encore son ami, et presque son second père. Comme il avait peur de Monluc, et que la froideur de son abord paralysait tous ses moyens, il s'attacha de toute la vivacité de ses sentiments comprimés au vaillant capitaine qui l'initiait aux périls et aux charmes de la vie militaire. Désormais il ne le quitta plus. Comme l'écrivait plus tard le maréchal, avec une rondeur toute militaire : « Il (Charry) avoit nourri le cappitaine Monluc tousjours auprès de soy despuis l'aage de douze ou treize ans, et partout où il alloit, ce ieune garçon lui estoit tous-

1. Monluc, IV, 310.
2. Cette lettre est conservée aux Archives nationales, K, 1501, n° 5.
3. Monluc, I, 387.
4. Il n'avait que douze ans quand il entra au service; ainsi qu'il résulte d'une lettre de son oncle l'évêque de Valence à Charles IX (4 juillet 1566) : « Ja six ans au paradvant il avoit esté nourry aux bandes à six francs de peye par l'ordonnance de son père qui avoit voulu de bonne heure l'accoustumer à vous servir; et despuis n'a jamais abandonné les guerres. » Voir Tamizey de Larroque, *Biographie de Jean de Monluc*, p. 47.

jours pendu aux fesses[1]. » L'unique moyen de savoir ce que devint Peyrot dans ses jeunes années serait donc de suivre la carrière militaire de Charry. Mais, bien qu'il soit très probable que Peyrot ait pris part à l'expédition conduite par le duc de Guise au secours du pape Paul IV, qu'il assista à la mort de son frère aîné devant Ostie, et suivit son père dans sa retraite de Toscane, alors que ce dernier donnait la main à Brissac pour essayer de sauver le Piémont, ce dernier débris de la puissance française en Italie, sa biographie ne devient sûre qu'à partir de 1558, et c'est à Thionville, dans une brillante action, qu'il figure pour la première fois, lorsque le duc de Guise vint, après la prise de Calais, mettre le siège devant cette place. Monluc, qui venait d'être nommé, malgré sa résistance, colonel des gens de pied à la place d'Andelot, prit part au siège avec son fils Peyrot, qu'Henri II avait nommé capitaine à l'âge de 17 ans[2]; et celui-ci assista son père dans les brillants faits d'armes qui amenèrent la prise de la *Tour des Puces* et la capitulation de Thionville, le 22 juin 1558[3].

Peyrot passa aussitôt après à l'armée d'Italie. Brissac la commandait. Cet illustre tacticien déployait, sans profit pour la France, une activité et une audace qui auraient mieux servi sur un autre théâtre. Comme il connaissait de longue date Peyrot, il lui accorda toute sa confiance, et sut mettre à profit ses brillantes qualités. Il est vrai que l'heure était passée des grandes actions. On commençait à se fatiguer de la guerre. Des négociations pour la paix étaient ouvertes depuis 1556. On ne combattait plus que pour l'honneur du drapeau. En toute autre circonstance, Brissac aurait gardé près de lui son jeune lieutenant, mais comme il croyait à la prochaine signature de la paix, il lui accorda, en novembre ou en décembre 1558, un congé de deux

1. Monluc, I, 387.

2. Tamizey de Larroque, *Biographie de Jean de Monluc*, p. 47 : « Il n'a pas oblyé l'honneur qu'il receust du feu Roy vostre père, de bonne et recommandable mémoire, qui luy donna une compagnie de gens de pied en l'aage de xvij ans, l'estimant, comme il disoyt, vieux soldat. » Lettre de l'évêque de Valence à Charles IX (4 juillet 1566). Ce fut la seule faveur qu'il reçut de la cour.

3. Monluc, II, 264, 266. Cf. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, III, 271. Mémoires de Vieilleville. Commentaires de Bussy Rabutin. Mémoires-journaux du duc de Guise. Abel, *Revue d'Austrasie*, 1853-54. Siège de Thionville.

mois, que réclamait son père pour le marier[1]. Peyrot n'était donc plus en Italie quand fut signé le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559).

Depuis la paix de 1559 jusqu'à l'explosion de la première guerre civile, à travers les scènes de désordre qui marquent le règne de François II, nous perdons la trace du capitaine Monluc. Nous savons seulement qu'il faisait partie de la maison ou tout au moins de la clientèle de son ancien général François de Guise, et que ce dernier s'intéressait vivement à lui et à son père. Monluc, en effet, qui résidait en Guyenne, avait jugé à propos de prêter main-forte aux magistrats du présidial d'Agen, et avait arrêté lui-même un ministre protestant, que ses concitoyens cherchaient à soustraire à la juridiction royale. Antoine de Bourbon, roi de Navarre et gouverneur de la Guyenne, trouva déplacée la conduite de Monluc. « Il m'en sceust si mauvais gré qu'il m'en voulloit mal mortel, et escripvist au roy que je l'avois depossedé de l'estat de lieutenant de roy, et luy prioit de luy mander s'il m'en avoit donné la charge; de quoy il se deliberoit de s'en venger à quelque prix que ce feust[2]. » Guise engagea aussitôt Peyrot à écrire à son père de rentrer à tout prix dans les bonnes grâces du roi de Navarre. On ne sait comment se termina l'affaire, mais il est probable que Monluc profita du conseil, car il ne paraît pas que la colère d'Antoine de Bourbon lui ait valu quelque disgrâce.

Aussi bien on allait avoir besoin de Monluc. La guerre civile devenait imminente. Protestants et catholiques s'observaient avec méfiance, et n'attendaient pour ainsi dire qu'un prétexte pour en venir aux mains. Monluc, qui était allé prendre à Paris les instructions de la cour, revint en Guyenne, et ramena son fils avec lui; car il prévoyait une prochaine insurrection, et comptait sur l'ardeur et l'activité du capitaine Peyrot. Ils n'auraient pas mieux demandé l'un et l'autre que d'entrer tout de

1. Monluc, IV, 102. Paris, 6 novembre 1558 : « Je vous ay supplyé par ma dernière lettre (elle est perdue) de m'enuoyer le cappitaine Peyrot pour le marier en quelque lieu fort aduantageux pour luy et pour ma maison. Ie vous supplye de rechef me le volloir incontinent enuoyer pour deux moys seullement; et finiz qu'ils seront, ne faudray à vous le renvoyer : et me ferez singulier plaisir dont ie vous demeureray obligé. » Il ne paraît pas que les projets matrimoniaux de Monluc se soient réalisés. Ils furent du moins retardés, car le mariage de Pierre-Bertrand avec Marguerite de Caupène ne fut célébré que le 6 juillet 1563.

2. Monluc, II, 341.

suite en campagne, mais la reine-mère leur avait ordonné les plus grands ménagements, et Guise, leur protecteur, leur avait enjoint, jusqu'à nouvel ordre, une prudence absolue. Ainsi s'explique le calme de leur attitude, lorsque, passant, à la fin de janvier 1561, par la petite ville de la Plume[1], et la trouvant assiégée par 300 à 400 protestants, qui voulaient délivrer deux des leurs indûment retenus, au lieu de disperser le rassemblement, ils entrèrent en négociations. « J'avoys le cappitaine Monluc mon filz avecques moy, lisons-nous dans les *Commentaires*[2], et luy dis qu'il allast avecques toutes gratieuses paroles parler à eux... Mon filz leur promist que, s'ilz se vouloient retirer, que je leur y ferois rendre, ce qu'ilz feirent. Et l'endemain j'allay parler avecques les officiers de ladite ville, ausquelz remonstray que, pour ces deux prisonniers, ilz ne devoient pas voulloir qu'on commençast une sedition, de sorte qu'ilz me creurent et les lascharent. »

Cette modération n'était qu'apparente. En réalité, les deux Monluc se préparaient avec ardeur à la guerre civile. Le capitaine Peyrot fut même envoyé par son père en ambassade au roi de Navarre pour lui proposer un plan d'extermination des huguenots en Guyenne. Ce triste personnage, traité presque en ennemi et en coupable avant la mort de François II, avait vu toute la faveur lui revenir. Catherine de Médicis l'avait nommé lieutenant général du royaume. Le roi d'Espagne lui promettait l'annulation de son mariage avec l'hérétique Jeanne d'Albret et la main de Marie Stuart. Il était comme le chef officiel du parti catholique en France. Ainsi s'explique « l'instruction au cappitaine Monluc de ce qu'il dira à la royne (Catherine) et au roy de Navarre, de la part du sieur de Monluc, touchant l'estat de la Guyenne ». C'était bien un véritable plan d'extermination des huguenots en province que portait à Paris le jeune capitaine. On y trouve en germe la Saint-Barthélemy et l'expulsion de tous les protestants de France, « estant beaucoup plus raisonnable qu'il meure quatre vingts ou cent hommes pour apaiser un si grand trouble que cestuy-cy, que de laisser pulluler plus avant, pour la grande ruyne qu'il pourroit

1. La Plume, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen, à 14 kilomètres de cette ville.
2. Monluc, II, 339.

apporter à ce royaume, laquelle cousteroit à réparer, la vye, possible, de plus de cent mil hommes[1]. »

On ne sait comment furent accueillies à la cour les propositions de Monluc. Il est probable que Catherine et les Guise, tout en félicitant de son zèle le jeune négociateur, l'engagèrent, ainsi que son père, à modérer son ardeur, car le moment n'était pas encore venu. Ils lui permirent toutefois de se préparer à toute éventualité et d'organiser la résistance dans le Midi. Les protestants, en effet, semblaient prendre les devants. En Languedoc, dans la vallée de la Garonne et tout le long des Pyrénées, ils chassaient et parfois assommaient prêtres et moines. Leurs fureurs iconoclastes ne respectaient ni les églises, ni les livres, ni les ornements sacrés. Les paysans refusaient de payer les impôts, en défiant leurs seigneurs de prouver leurs droits par la Bible. La noblesse et la bourgeoisie discutaient même, dans de secrets conciliabules, la déposition des Valois. Il était temps de relever le prestige de la royauté et de soutenir la religion ébranlée. Monluc s'efforça de prévenir l'explosion. Son fils Peyrot fut son aide principal dans cette tâche difficile. En février 1562 il entrait à Auch et à Pessan, précédé par une lettre de son père aux consuls de ces deux villes : « Nous vous mandons et commandons par ces présentes recepvoir en vos villes et juridictions le cappitaine Monluc, avecques toute sa compaignie, ausquelz baillés tous vyvres nécessaires, tant pour eux que leurs chevaulx, et pour la despense que vous conviendra faire vous seront bailliés telles aydes que congnoistrons estre nécessaires, et à ce ne faictes faulte à peine d'estre desclairés désobeissans au Roy[2]. Agen, 25 fév. 1562. »

Les habitants de ces deux villes se souciaient très médiocrement de la protection du capitaine. A la réception de cet ordre, ils écrivirent à Monluc pour le supplier de leur épargner une charge aussi lourde, et, en attendant, conjurèrent Peyrot de s'éloigner. Ce dernier ne les écouta pas et pénétra dans Auch par surprise. Il commençait à la traiter en ville conquise, lorsque Monluc se décida à faire droit aux supplications des consuls et lui ordonna de se retirer.

1. Monluc, IV, 114. Ces instructions sont datées de Cahors le 25 mars 1561.
2. Archives municipales d'Auch, *Registre des délibérations consulaires*, an 1562, p. 163. Publié par M. de Ruble dans son édition de Monluc, t. IV, p. 496.

Ce fut Périgueux qui paya pour Auch. Les protestants s'étaient emparés de la ville et du château de Mussidan et ravageaient le Périgord entier. Monluc écrivit aussitôt (Bordeaux, 30 mars 1562)[1] au sénéchal et aux consuls de la cité pour leur annoncer l'arrivée de son fils à la tête de forces imposantes et une réquisition de 350 sacs de blé, qu'ils devaient porter en nature à Bergerac, ou dont ils fourniraient la valeur en argent.

Quelques semaines plus tard, l'infatigable capitaine courait à Lectoure. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui professait ouvertement la réforme en Béarn et encourageait ses coreligionnaires de Guyenne, menaçait directement Lectoure. Monluc prit sur lui de la prévenir[2], et, bien qu'il n'en eût pas reçu l'ordre exprès de la cour, il enjoignit à son fils de secourir la place menacée; mais il était déjà trop tard ! La reine de Navarre venait de jeter à Lectoure une forte garnison commandée par un vieil officier fort réputé pour sa bravoure, qui se nommait Bégolle. Ainsi commençait une terrible guerre civile qui allait couvrir le Midi de sang et de ruines, et donner à Monluc une impérissable réputation de courage, mais aussi de froide cruauté et d'impitoyable fanatisme.

Nous n'avons pas à raconter ici les atrocités de cette guerre : nous n'avons pas à suivre Monluc, escorté de ses deux bourreaux, faisant pendre et décapiter les protestants qu'il rencontrait et apprenant à son fils, comme il s'en vante dans les *Commentaires,* « à estre tel que lui et à se baigner dans le sang[3] ». Il nous suffira de rappeler les épisodes de cette lugubre campagne auxquels Peyrot prit une part directe.

Le 12 juillet 1562, les deux armées ennemies se rencontrèrent

1. Monluc, IV, 203. « Pour quoy obvier et rompre l'entreprinse de tels séditieulx et randre le païs paisible et en l'obéyssance du roy, ayt esté requis assembler plusieurs forces tant de gens de pied que de cheval; et ayans baillé pour cest effect la charge au cappitaine Monluc de douze enseignes, aux gens de laquelle compaignie est besoingt et necessaire faire fournir de vivres, jusques à ce que lesdits seditieulx et perturbateurs du repos public se soient retiré, etc... »

2. Lettre de Monluc à Catherine de Médicis (IV, 242) : « Si elle le comporte, le pays est perdu, à quoy ne suis delibéré de luy bailler sans que leurs maiestés et tout leur conseil n'ayent entendu les affaires..... et pour cest effect j'envoye au cappitaine Monluc qu'il s'aille mettre dans la dicte ville de Lectoure, auecque nombre de gentilzhommes, jusqu'à ce que j'aye eu la manière que dessus le commandement du roy. »

3. Monluc, t. II, liv. V.

[illegible]

Mirabel avecques une companie et une bonne trouppe de gentilzhommes et manday mon filz le cappitaine Monluc devant. Et comme il feust à Mirabel, il trouva que les ennemys ne faisoient que desloger et avoient prins le chemyn devers Caussade et les rencontra là, et en deffit une troupe, et le reste se jecta dans deux ou trois maisons, et pour ce que cela estoit près de Caussade, où estoit leur camp, et qu'il n'avoit point de gens de pied avecques luy, feust contrainct les laisser et se retira à Mirabel où je l'attendois[1]. »

Ce combat d'avant-garde, qui fut livré le 8 septembre 1562, permettait aux troupes royales de marcher sur Lectoure et d'en commencer immédiatement le siège. Le gouverneur de Lectoure, Bégolle[2], était un Béarnais très brave, fort dévoué à son parti, sans doute un vieux soldat choisi pour sa capacité et ses services afin de tenir tête à Monluc. Les historiens protestants, entre autres Crespin et Th. de Bèze[3], l'ont accusé plus tard d'avoir trahi les intérêts de sa cause et amené, par une insigne déloyauté, la terrible exécution restée célèbre dans l'histoire de nos guerres religieuses sous le nom de massacre de Terraube. Comme Bégolle faillit partager le sort de ses compagnons et comme Monluc en parle dans les termes les plus injurieux, il est probable que ce ne fut pas le général qui trahit son parti, mais bien la fortune des armes qui se déclara contre lui.

Bégolle venait d'apprendre que le capitaine Peyrot, avec une faible escorte, s'était rendu à Saint-Puy, propriété domaniale de son père, que sans doute il voulait visiter. Pensant avec raison qu'il lui serait facile de le surprendre et que la prise de ce précieux otage serait d'un prix inestimable, Bégolle résolut de faire une sortie. Il venait également d'être informé que des renforts lui arrivaient de Béarn, conduits par Jean de Mesmes. Espérant, s'il réussissait, donner la main à ces renforts et enlever en même temps le fils de Monluc, il quitta Lectoure avec cinq ou six cents fantassins et soixante cavaliers. Mais la garnison de Lectoure avait probablement ravagé la contrée, et son commandant ne s'était pas attiré les sympathies populaires, car Peyrot fut tout de suite averti par les paysans de ce mouvement

1. Monluc, III, 4.
2. Bugolle d'après Crespin, *Histoire des martyrs*, p. 600.
3. Id., p. 606. Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, t. II, p. 480.

offensif, et eut le temps de prendre ses dispositions pour faire tomber les ennemis dans leur propre piège. Ils pensaient surprendre : ce furent eux qu'on surprit.

A Saint-Puy, Jean de Monlezun, seigneur de Baratnau, les attendait de pied ferme et avait disposé ses hommes de façon à empêcher la jonction projetée avec Mesmes. Derrière eux, Peyrot, accompagné du comte de Candale, des seigneurs de Caucon, de Monferrand, de Guitinières et de nombreux volontaires, précipitait sa marche. Prise en tête par Baratnau, en queue par Peyrot, la petite armée de Bégolle ne pouvait résister. Elle se débanda et courut s'enfermer dans une de ces cités qui conservaient encore leurs fortifications du moyen âge et qui, incapables de soutenir un siège régulier, pouvaient arrêter quelque temps l'assaillant. Cette ville, située à une lieue et demie de Lectoure, se nommait Terraube[1]. Peyrot n'avait pas assez de monde pour enlever Terraube de vive force. Non seulement la position était forte, mais encore les soldats qui la défendaient, jugeant leur cause désespérée, étaient résolus à vendre chèrement leur vie. Le jeune capitaine prit aussitôt ses mesures pour les réduire aux dernières extrémités. Il expédia des courriers dans toutes les villes d'alentour, à Auch, à Fleurance, à la Sauvetat et à Condom. Le tocsin retentit et, de tous les villages, à dix lieues à la ronde, accoururent plusieurs milliers de paysans attirés par l'espoir d'un prochain butin et d'un massacre assuré, double occasion de satisfaire leurs convoitises et d'assouvir leurs rancunes. Quelques gentilshommes se joignirent aux bandes de paysans, et bientôt une véritable armée entoura Terraube d'un cercle de fer et de feu[2]. Peyrot avait même envoyé un courrier à son père, en le priant de venir en toute hâte à Terraube avec de l'artillerie. Il lui démontrait sans peine que, Bégolle une fois pris, Lectoure ne résisterait pas longtemps, puisque tout ce qu'il y avait d'énergique dans sa garnison était enfermé à Terraube. Monluc le comprit. Il envoya des renforts, des canons, des munitions. et, pour activer la reddition de la place, vint en personne au camp devant Terraube.

Quand il arriva, tout était fini. Mesmes avait essayé de

1. Terraube, à huit kilomètres sud-ouest de Lectoure, département du Gers.
2. Voir lettre de Burie à Noailles (22 sept. 1562), citée par M. de Ruble dans son édition de Monluc, IV, 342.

dégager la garnison bloquée, mais il avait été ramené si vigoureusement par les paysans embusqués dans les haies qu'il avait dû battre en retraite. Les protestants, découragés, s'étaient alors décidés à capituler, d'autant plus que les vivres commençaient à leur manquer. Peyrot accepta leurs propositions. Comme il était le maître absolu de leur sort, il déclara que, provisoirement, ils attendraient à Terraube même. Il se contenta de les désarmer et de les faire garder à vue.

Pendant ce temps continuait le siège de Lectoure, privée de la plus nombreuse et de la plus vaillante partie de ses défenseurs. Nous n'avons pas à raconter ici les péripéties diverses de ce siège où Peyrot ne paraît pas avoir figuré. Il est probable qu'il se contentait de couvrir les opérations avec une troupe en campagne. Les assiégés eurent le tort de manquer à leur parole. Ils haïssaient si fort Monluc et désiraient tellement sa mort qu'à deux reprises ils firent semblant d'entrer en accommodement et tirèrent sur les envoyés de Monluc, espérant que le général catholique se présenterait en personne pour régler la capitulation. Furieux de cet acte insigne de déloyauté, qui lui prouvait jusqu'à l'évidence combien les protestants désiraient sa mort, et de plus en plus affermi dans sa résolution de terrifier les rebelles par un acte éclatant de vengeance, Monluc donna l'ordre à son fils d'égorger les prisonniers de Terraube, en représaille du meurtre tenté contre ses envoyés.

Le capitaine Peyrot aurait dû protester contre cet ordre barbare, ou du moins essayer d'en atténuer la portée; mais, dans les idées du XVIe siècle, il croyait sans doute n'user que du droit strict de la guerre, et il est probable qu'il n'éprouva aucun scrupule de conscience. Les Lectourois ont voulu assassiner Monluc. Son fils le vengera en massacrant les soldats de la garnison de Lectoure que le sort des armes a fait tomber entre ses mains !

Depuis quatre jours les prisonniers de Terraube s'étaient habitués à la pensée d'une délivrance prochaine. Gardés à vue, mais nourris, logés et traités sans rigueur, ils croyaient être bientôt relâchés. Tout à coup on leur apprend qu'ils sont condamnés. On prend leur argent, on brûle leurs effets, on pille leurs bagages et ils sont entassés dans une prison. Leur agonie dura la nuit entière et toute la journée du lendemain (25 septembre 1562). Ce fut seulement entre quatre et cinq heures du soir que « estans

bien attachéz par les bras quatre à quatre et cinq à cinq on les tira dehors, où ils furent massacrés à grands coups d'espées, haches et dagues, jusques au nombre de deux cens vingt-cinq, qui furent mis tous nuds à yeux ouverts contre le ciel, avec telle et si barbare cruauté que mesmes on brusla les parties honteuses à plusieurs avec de la paille. Il en restoit encore quarante-trois réservés pour estre distribuez à certains gentilzhommes pour en tirer rançon, desquels toutesfois ils en massacrèrent encore six et en pendirent deux..... Et il est à noter un cas estrange avenu à trois de ces povres soldats, lesquels n'estans blessés à mort et jettés pesle mesle parmi les autres, la nuit venue se sauvèrent avec leurs playes, dont ils furent guéris depuis[1]. »

C'est un historien protestant, Crespin, qui parle ainsi, et on comprendrait que son indignation l'eût porté à exagérer l'horreur de ce massacre : mais Monluc, qui l'ordonna, est tout aussi explicite. Il ajoute même quelques détails encore plus odieux. On dirait vraiment qu'il s'en fait un titre d'honneur. Le passage vaut la peine d'être cité[2] : « Et manday monsieur de Verduzan, mon enseigne, et ma companye de gens de pied à Terraube, pour faire thuer et massacrer tous ceulx qu'estoient là, et luy baillay le bourreau pour faire pendre les chefz : ce qu'il feist et de bon cueur, attendu la meschanceté de ceulx de Lectore... et après qu'ils furent mortz, les jectarent tous dans le puits de la ville, qui estoit fort profond, et s'en remplit tout, que l'on les pouvoit toucher avecques la main. Ce feust une très belle despeche de très mauvais garçons. » Cet abominable massacre est resté célèbre dans les souvenirs populaires. Si même on en croit les superstitions locales, au jour anniversaire, les victimes de Monluc sortent de leur puits pour le maudire.

Ce massacre est une tache pour la mémoire de Peyrot, tache qu'atténueront mais que n'effaceront jamais ses prochains exploits. Il se pourrait néanmoins, mais nous n'avançons cette hypothèse que sous toutes réserves, qu'il eût intervenu en faveur de Bégolle et de son frère. Monluc, qui les détestait de tout cœur et était disposé à les faire périr, les épargna pourtant. Était-ce à la prière de son fils? Nous aimerions à le croire. Était-ce par un sentiment inconscient de honte, ou bien encore par caprice? On

1. Crespin, ouv. cit., p. 606.
2. Monluc, t. III, p. 23.

l'ignore. Aussi bien Monluc enregistre le fait dans ses *Commentaires,* et en parle avec une singulière légèreté : « Ilz en feurent à deux doigts près, ayant commandé de les deppecher, et puis je ne sçay comment je changeay d'advis. Leur heure n'estoit pas venue. Si n'eust esté pour les faire pendre à la veue de ceulx de Lectore, ils n'eussent eu la peine de venir et eussent esté logés au puys comme les autres[1]. »

Depuis l'exécution de Terraube jusqu'à la paix d'Amboise, nous perdons la trace du capitaine Peyrot. Il est probable qu'il suivit son père dans sa longue campagne du midi, mais on n'en a pas la preuve certaine. On sait seulement que Monluc l'envoyait avec une troupe d'élite au secours de Catherine de Médicis, et qu'il se trouvait déjà à Mussidan[2], quand il reçut la nouvelle de la paix d'Amboise (mars 1563).

Peyrot accueillit très mal cette nouvelle qui ruinait ses espérances. Il refusa d'abord d'y croire, et continua sa marche malgré les instances du messager. Il prétendait n'avoir d'ordres à recevoir que de ses supérieurs hiérarchiques, et voulait accomplir jusqu'au bout la mission dont on l'avait chargé. Il est vrai de dire qu'il se sentait soutenu par sa petite armée. Ces douze compagnies de fantassins admirablement équipés, composées de soldats qui avaient éprouvé leur solidité en face de l'ennemi, étaient parties avec ardeur pour rejoindre la grande armée royale. Les arrêter au moment où elles entraient en campagne, c'était les pousser au désespoir. Aussi les soldats murmuraient-ils de ce fâcheux contre temps, et avaient-ils grande envie de se révolter, d'autant plus que leur paye était arriérée. En attendant qu'elle leur fût comptée, ils manifestèrent leur mécontentement par des excès de tout genre, et, suivant l'usage de l'époque, vécurent comme en pays ennemi aux dépens du paysan.

Monluc, qui craignait un coup de tête de son fils, lui envoya de nouveau l'ordre de licencier ses troupes. En même temps il écrivait à Catherine de Médicis pour la prier de faire payer la solde en retard[3]. Le capitaine Peyrot obéit, non sans regrets.

1. Monluc, t. III, p. 24.

2. D'après Monluc (II, p. 72), le porteur de la nouvelle « auroit trouvé le cappitaine Monluc deuant Mucidan, qui admenoit au roy douze companies de gens de pied, les plus belles companies et les meilleures armées que encore se feussent levées en Guyenne, et une compagnie de chevaux légiers. »

3. Lettres d'octobre ou novembre 1563. Monluc, IV, 287.

Il annonça donc à sa petite troupe qu'il fallait se séparer ; mais la séparation ne serait pas définitive. Il espérait les retrouver bientôt, et même faire un appel direct à leur zèle. Encouragés par ces bonnes paroles, les soldats se résignèrent. La petite armée revint paisiblement en Guyenne, et rentra dans ses foyers, mais sans oublier la promesse que lui avait faite Peyrot de la réunir bientôt. Cette promesse, le jeune capitaine allait tout de suite s'efforcer de la réaliser.

II.

Au moment où se terminait ainsi la première guerre civile, Pierre-Bertrand de Monluc était dans toute l'effervescence de la jeunesse. L'oisiveté lui était odieuse, et il voulait se créer une position brillante. Sans doute il venait d'épouser (juillet 1563) une riche héritière, la fille unique d'un ancien lieutenant de son père en Italie, François de Caupène[1], et de Françoise de Cauna ; mais cette union, qui assurait son bien-être, ne lui donnait ni la puissance ni la gloire qu'il rêvait. Son père avait encore sollicité et obtenu pour lui que sa compagnie de cent chevaux-légers serait convertie[2] en une compagnie de cinquante hommes d'armes entretenus aux frais de l'État ; il avait également demandé pour lui la charge de gouverneur de la ville de Bordeaux, vacante depuis la mort d'Antoine de Noailles, et il s'était fait appuyer dans sa demande par les magistrats de la ville et du Parlement[3] : mais Peyrot n'était ni de taille ni d'humeur à se contenter de ces charges honorifiques.

Or il n'y avait pour lui que deux partis à prendre : ou aller à la cour, ou continuer à se battre. Sans doute, s'il se présentait à la cour, avec son nom, sa réputation, ses alliances, il avait bien des chances de jouer un rôle brillant ; mais dans

1. Monluc, I, 389.

2. Lettre de Monluc à Catherine, IV, 287. « En considération de ce, il plaira à Vostre Majesté convertir en cinquante hommes d'armes la compagnye de cent chevaulx-legers de mon fils, et ordonner qu'elle soit entretenue tout ainsi que celle du cappitaine la Valette. »

3. Lettre de Monluc à Catherine, du 31 mai 1563 (IV, 254) : « Le parlement et toute la ville unye m'ont demandé mon fils, lequel j'avois envoyé querir pour le vous envoyer et se tenir auprès de vous, mais j'ay esté contrainct à la grande requeste qu'ils m'en ont faite, de leur laisser jusques à ce que vostre Majesté y aye pourveu. »

toutes les cours, et surtout à celle des Valois, on arrivait par l'intrigue encore plus que par le mérite. Peyrot était trop franc et trop ouvert pour y réussir, et il s'en rendait compte. Comme l'écrivait plus tard son père, « il se voyait inutile en France pour n'estre que courtisan[1] ».

Au moins avait-il le droit, puisque le repos lui pesait tant, de chercher fortune hors de France. C'était alors une mode de courir au loin les aventures guerrières. Les jeunes gentilshommes faisaient leur tour d'Europe en se mettant au service de tous ceux qui voulaient bien accepter leur concours. Ils allaient de Rome à Malte, de Malte en Afrique, et presque toujours contre les Turcs, qui pourtant étaient nos alliés officiels ; mais il était admis qu'on pouvait, au service d'un prince étranger, guerroyer contre l'ennemi des chrétiens. C'était comme une continuation des croisades. Brantôme constate avec surprise que les gentilshommes de son temps aimaient à risquer galamment et gaiement leur vie au service de princes contre lesquels, du jour au lendemain, ils pouvaient avoir à se battre[2] : « Vous eussiez dit que ceste année-là[3] estoit venue et destinée pour faire voyager les François. Les uns allarent en Hongrie avec ce vaillant prince, feu M. de Guyze... Les autres allarent en l'armée du Grand Seigneur ..... les autres allarent à Constantinoble ..... nous autres allasmes à Malte..... Voyla comment en toutes façons, soit pour bien, soit pour mal, les François ont esté hasardeux à rechercher les advantures, et faire rencontre, et entreprendre voyages. » Il est vrai qu'en 1563, après la paix d'Amboise, Peyrot ne « sçavoit[4] nulle guerre estrangiere où s'employer ». La France et l'Espagne étaient à la veille de sceller leur alliance de fraîche date par le mariage d'Elisabeth de Valois avec Philippe II. L'Angleterre ménageait l'Écosse, et simulait l'indifférence à l'égard de l'Espagne. L'Allemagne et l'Italie ne comptaient pas. La Russie appartenait à peine à l'Europe. Seuls, les États du Nord commençaient à être agités par les querelles de leurs rois, mais l'écho de ces lointains combats ne parvenait en France que fort affaibli. Il y avait en un mot dans toute l'Europe comme une stagnation générale : mais, si le continent n'offrait que peu de ressources

1. Monluc, III, 24.
2. Brantôme, *Grands capitaines françois*, éd. Lalanne, t. V, p. 405.
3. Il s'agit de l'année 1566.
4. Monluc, III, 74.

aux coureurs d'aventures, l'Océan ouvrait devant eux de splendides perspectives.

On était alors dans toute la fièvre des découvertes géographiques. Chaque jour on apprenait quelque merveilleux coup de main. De simples officiers s'emparaient de royaumes plus étendus que le plus grand des royaumes européens, et revenaient étaler dans leur patrie un luxe insolent. Peu à peu les imaginations s'exaltaient. Ce n'était pas seulement l'Amérique dont les trésors excitaient l'envie ; sur les côtes africaines on trouvait aussi de l'or, de l'ivoire, des esclaves, et de précieuses marchandises. De plus le chemin des Indes était connu, et tous ceux qui s'étaient aventurés sur les traces de Gama et d'Albuquerque revenaient émerveillés de leurs courses fructueuses. A Bordeaux, qui était le plus grand port français sur l'Océan atlantique, on recevait directement les nouvelles d'outre-mer. Souvent même quelque capitaine, enrichi par un voyage dans ces régions encore presque inexplorées, décrivait à qui voulait l'entendre les merveilles et les trésors des deux Indes. Il n'en fallait pas tant pour allumer dans les cœurs un ardent désir de tenter la fortune. Aussi le capitaine Peyrot songea-t-il à chercher fortune sur l'Océan.

Une objection se présentait : la mer n'était pas libre! Elle appartenait aux Espagnols et aux Portugais. Le pape Alexandre VI, dans sa munificence ignorante, avait partagé l'univers entre ces deux peuples, et leurs flottes étaient assez imposantes pour faire respecter ce partage. Forts de l'assentiment pontifical, plus confiants encore dans leurs vaisseaux, les Espagnols et les Portugais exerçaient sur les mers une impitoyable police. Malheur aux capitaines qu'ils soupçonnaient de tenter une expédition dans les contrées dont ils s'étaient réservé le monopole! Leurs navires étaient coulés, eux et leurs hommes traités en pirates. Se risquer sur l'Océan c'était donc partir pour la guerre. Il est vrai que diverses nations avaient protesté contre cette tyrannie maritime. Déjà François Ier demandait qu'on lui montrât l'article du testament d'Adam par lequel il était exclu d'Amérique, et, joignant la pratique à la théorie, il avait envoyé Verazzano et Cartier au Nouveau-Monde, et fait bâtir Franciscopolis comme une promesse de ses desseins ultérieurs. Ses successeurs l'avaient imité. Bon nombre de hardis compagnons n'hésitaient pas à se lancer sur l'Océan. Sur les côtes du Brésil ou de la Guinée, dans l'archipel des Antilles, et jusque dans l'Amérique

centrale et le Canada, on rencontrait des Français. Quelques-uns d'entre eux avaient même essayé de s'établir sur le continent. Malgré les anathèmes pontificaux et la jalouse surveillance des Espagnols et des Portugais, le Nouveau-Monde s'ouvrait donc aux ardentes investigations de nos compatriotes.

Aussi bien la perspective de dangers à courir, au lieu d'arrêter le capitaine Peyrot, enflammait son courage. Sans s'occuper davantage des prétentions outrecuidantes de l'Espagne et du Portugal, il ne songea plus qu'à utiliser ses loisirs en organisant une expédition d'outre-mer, qui fonderait sa fortune et sa renommée.

Le projet de Peyrot n'a jamais été nettement déterminé. On est sur ce point réduit à des conjectures. Son père, paraît-il, était dans le secret; mais il le garda si bien que, plusieurs années après la mort de son fils, il n'en parlait encore que par des allusions[1] détournées, comme s'il conservait l'espérance que quelque autre capitaine voudrait exécuter les projets de Peyrot. Charles IX et sa mère connurent aussi l'entreprise, mais, de même que Monluc, ils la tinrent cachée. Sans doute ils attendaient une occasion favorable pour la renouveler. Ces trois personnages, et peut-être aussi l'amiral Coligny, furent les seuls confidents de Peyrot. Ni son frère Fabian, qui le suivit sur mer, ni ses amis Uza et Pompadour, ni aucun des gentilshommes marquants de l'expédition ne furent initiés au secret de l'entreprise. Autrement ils l'eussent tentée pour leur propre compte, après la mort de Peyrot. Cette trop grande discrétion fut peut-être un malheur. Monluc l'avoue ingénuement. « Pour un vieux guerrier tel que moi, dit-il, je confesse que je fis une grande faute de n'avoir avant partir descouvert l'entreprise à quelque autre[2]. »

A défaut du témoignage direct des principaux intéressés, nous pourrons du moins alléguer les conjectures des contemporains. Presque tous les historiens de l'époque s'accordent à croire que Peyrot voulait chercher fortune sur les côtes d'Afrique, et pousser peut-être jusqu'à la grande île de Madagascar, ou de Saint-Laurent, comme on la nommait alors. La Popelinière[3] se contente de dire qu' « il estoit en deliberation de veoir l'Afrique jusques

1. Monluc, t. III, p. 77 : « De laquelle entreprise projetée je me tairay tousiours, parce que peut estre la royne la renouera quelque jour. »

2. Monluc, III, 22.

3. La Popelinière, *Histoire françoise de nostre temps*, liv. VI, § XXIII, p. 452.

au fons », et François de Belleforest[1] qu'il allait contre les nègres. Aubigné[2] est déjà plus explicite : « Sur le rapport de nos coureurs de l'Océan ayant entendu parler des grandes richesses qui estoient depuis le cap Blanc iusques à celui de Bonne-Espérance, résolut d'aller faire fortune dans les isles ou autres endroits qui se présenteroient à propos, sans s'amuser au partage fait par le pape et aux prétentions des Espagnols et Portugais. » Scipion Dupleix[3], le compatriote de Peyrot, paraît encore mieux renseigné : « Son dessein estoit d'aller au Levant, ou, selon aucuns, en Afrique, et là contracter alliance avec quelque prince pour faciliter le commerce des François avec les Africains et Levantins sans la permission et intercession des Portugais, lesquels taschoient d'établir leur domination ès régions du Levant, comme les Castillans ès terres nouvelles descouvertes au Ponant. » De Thou[4], si exact, si scrupuleux dans ses informations, est du même avis : « Hujus consilium erat ad Guinaeam vela facere, et Manicongi, Mozambicae, Quiloae, Melindae regna lustrare, contractaque cum aliquo ex Mauritaniae regulis amicitia, ab eo vi vel promissis impetrare, ut sibi ejus permissu liceret in sua ditione arcem loco opportuno construere, quo Galli negociatores illuc tuto accedere, et deinceps regis patrocinio defensi, neque Lusitanorum beneficio, ut antea, mercimonium in Asia et Africa libere exercere possent. »

De ces divers témoignages n'avons-nous pas le droit de conclure que le capitaine Peyrot n'avait peut-être pas un plan bien arrêté ? Sans doute il voulait promener le drapeau de la France sur les côtes d'Afrique, et tenter un établissement sur le continent ; mais était-ce en Guinée, au Congo, à Madagascar, à Mozambique, ou ailleurs, il l'ignorait lui-même. Tout dépendrait des circonstances. Ce qu'il désirait avant tout, c'était de créer une concurrence redoutable aux rivaux de son pays. Il projetait moins une colonisation qu'une reconnaissance armée des côtes

1. Belleforest. *Les grandes annales et Histoire générale de France*, t. II, p. 1649a.

2. Aubigné, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, § 20, p. 247 (édit. 1616).

3. Dupleix, *Histoire générale de France*, édit. 1644, t. III, p. 673.

4. Thou, édit. 1620, liv. XLIV, p. 537. Moréri n'a guère fait que traduire ce passage dans son *Dictionnaire* (édit. 1759, t. VI, p. 734) : « Il forma le projet de bâtir une place dans le poste qu'il trouveroit le plus commode aux royaumes de Mozambique, de Melinde ou de Manicongo, pour le faire servir de retraite aux François qui feroient le commerce de l'Afrique et des Indes orientales. »

africaines, et un voyage d'exploration qui aurait peut-être comme résultat immédiat l'ouverture de relations commerciales avec les tribus africaines. Son expédition était une aventure de guerre plutôt qu'un voyage pacifique. Aussi bien la façon dont il recruta ses équipages le prouve jusqu'à l'évidence : s'il eût réellement voulu exploiter les richesses agricoles ou minérales de l'Afrique, il aurait emmené avec lui des ouvriers et des artisans ; mais il n'en fit rien. Des soldats, et rien que des soldats, montèrent sur ses vaisseaux. Si même on en croit Aubigné, « pour cest effect il appresta un equipage de tous les plus mauvais garçons de la Guyenne[1]. » Le capitaine Peyrot s'embarquait donc avec l'intention de conquérir et nullement de coloniser.

A peine Peyrot eut-il communiqué ses intentions à quelques gentilshommes de ses amis, aussi désœuvrés mais aussi entreprenants qu'il l'était lui-même, que la nouvelle de l'expédition projetée se répandit dans toute la Guyenne, et fut partout accueillie avec un vif empressement. C'est qu'en Guyenne, à cause du voisinage de l'Espagne et du Portugal, et de la rigueur impitoyable avec laquelle ces deux royaumes poursuivaient la revendication de leurs prétendus droits commerciaux, bien des haines étaient excitées. Déjà plus d'un pirate de Bordeaux ou de Bayonne, sans demander l'autorisation royale, avait pris la mer et fait main basse sur les navires portugais ou espagnols qu'il rencontrait. Monluc, dans ses lettres[2], parle d'un certain Menyn qui « ayant par cy devant esté deprédé et ruyné en mer par les Portugais, par succession de temps auroit trouvé moyen avec ses amys d'équiper ung petit navire, avec lequel il s'en seroit allé sur mer à la mercy de fortune, que luy auroit esté telle cruelle que se seroit revanché, et au bout de dix ou douze mois se seroit retiré de par deça, s'en venant droit à Bourdeaulx. » L'ambassadeur de Portugal avait réclamé une punition exemplaire. Monluc, consulté par la cour, s'était opposé à la mise en jugement de Menyn[3], et il ajoutait fièrement[4] : « Je

1. Aubigné, ouv. cit. p. 247.
2. Lettre de Monluc au roi (Agen, 5 mai 1566), t. V, p. 49.
3. Il disait avec raison : « Si ledict cappitaine Menyn avoit prins quelque chose sur les Portugais, il n'avoit que eu sa revanche, veu que par cy devant, ils avoient mis son navire à fons, et l'avoient ruyné, comme aussi avoient ils fait depuis deux ans à plusieurs aultres de vos subjects. »
4. *Loc. cit.*

vous supplie très-humblement, Sire, croire que ledict cappitaine Menyn est aussi vaillant et expérimenté cappitaine de navire, et qu'il ne fault perdre telles gens, car vous en pourrez bien avoir affaire ; et malcontant tels personnaiges ils ne se recouvreroient qu'à tard. Et puisque vous voyez que les autres princes favorisent et soutiennent leurs subjects, la raison veult bien que vous faictes de semblable à l'endroit des vostres. » L'affaire de Menyn avait fait du bruit en Guyenne. Les négociants bordelais qui formaient déjà la partie riche et intelligente de la population et tous les hardis matelots qui attendaient un embarquement sur les quais de la ville, étaient exaspérés contre les prétentions portugaises, et ne parlaient que d'en tirer une vengeance éclatante. Aussi les projets de Peyrot furent-ils accueillis avec enthousiasme. Les membres de sa famille et ses plus proches parents donnèrent l'exemple. Un de ses frères, le quatrième des fils de Blaise de Monluc, Fabian, se déclara un des premiers. Il lui tardait de marcher sur les traces de son frère, et de prouver que bon sang ne peut mentir. Il n'était pas encore marié[1]. Rien ne le retenait en France. C'était un des plus ardents promoteurs de l'expédition[2]. Le vicomte de Pompadour et Louis de Lur-Saluces, vicomte d'Uza, s'étaient aussi engagés dans l'entreprise ; ce dernier, non seulement pour sa personne, mais pour une partie de sa fortune. Il avait tant de confiance dans la valeur et l'intelligence de Peyrot qu'il n'avait pas hésité à risquer sa vie et ses richesses pour le suivre. Il était donc doublement intéressé, et comme volontaire et comme bailleur de fonds, à la réussite de l'expédition. Si l'on en croit Monluc, plus de trois cents gentilshommes s'associèrent à l'entreprise[3]. Peut-être les appelle-t-il des gentilshommes par politesse, et étaient-ce des officiers d'aventure, car on a peine à croire qu'une seule province ait fourni un tel nombre de volontaires appartenant aux premières familles du pays. C'eût été une véritable émigration, et on aurait, sans nul doute, conservé dans les archives des familles de nombreux détails. Or il n'en est rien. A l'exception des vicomtes d'Uza et de Pompadour, on ne peut citer aucun autre nom connu.

1. Il ne le fut que le 9 janvier 1570 avec Anne de Montesquiou.

2. De Thou, ouv. cit., liv. XLIV, p. 501.

3. Monluc, III, p. 74 : « Et pour cest effect, suivy d'une belle noblesse volontaire, car il avoit plus de trois cens gentilshommes, et d'ung nombre des meilleurs soldatz et cappitaines qu'il peust recouvrer. »

Monluc ne partageait pas l'enthousiasme général. Il connaissait les dangers de l'entreprise, et regrettait de voir Peyrot s'engager dans une expédition dont l'issue pouvait être fatale. « On sait bien, écrivait-il plus tard [1], et la royne mieulx que tout aultre, que je ne feus iamais l'autheur de ceste infortunée entreprinse. » Une autre considération le retenait : son fils n'était qu'un simple gentilhomme, jusqu'alors peu gâté par les faveurs de la cour : n'était-il pas à craindre qu'une expédition projetée en dehors de toute initiative royale fût mal vue, et n'allait-on pas lui objecter qu'on ne voulait à aucun prix rompre la paix avec l'Espagne et le Portugal [2] ? Enfin il fallait beaucoup d'argent pour équiper des navires et enrôler des matelots. Or, les Monluc n'étaient pas riches. Le chef de la famille écrit quelque part [3], non sans amertume, qu'il n'a gagné depuis le long temps qu'il porte les armes que « quatorze ou quinze mille francs de biens. » Ses enfants, à l'exception de Peyrot qui avait fait un riche mariage, n'étaient pas plus fortunés. N'était-il donc pas du devoir du chef de la famille d'empêcher qu'on aventurât de la sorte les intérêts de la race à venir? Un peu pour ne pas indisposer la cour, un peu pour ménager sa maigre fortune, il aurait voulu retenir Peyrot. D'un autre côté, comme il croyait fermement qu'un gentilhomme dans la force de l'âge se doit au service du roi et de la patrie, il ne demandait qu'à voir son fils aîné employer ses loisirs forcés à quelque brillante aventure. Ainsi qu'il l'écrivait plus tard à Catherine de Médicis [4] : « Mes enfants ne sont si lasches de cœur qu'ils veullent demeurer simples cadets de Gascogne, et se contenter de manger la soupe grasse auprès de leur père, ains veullent prospérer tant en biens que honneurs, et pour y parvenir veullent libéralement hazarder leurs personnes et vies, comme j'ay faict ; autrement je ne les estimerois mes enfans ni mes freres leurs neveux. » Ces sentiments généreux l'emportèrent à la longue, et Monluc non seulement donna son assentiment, mais encore encouragea directement l'entreprise.

1. Monluc, t. III, p. 76.

2. *Loc. cit.* : « Pour la craincte que j'avois qu'il ne feust cause d'ouvrir la guerre entre la France et l'Espagne. Et encore que je l'eusse désiré, si eussé-je voulu que quelqu'autre eust fait l'ouverture pour la tirer de noz maisons. Le dessein de mon filz n'estoit pas de rompre rien avec l'Espaignol, mais je voyois bien qu'il estoit impossible qu'il ne donnast là ou au roy de Portugal. »

3. Monluc, t. I, p. 13.

4. Monluc, t. III, p. 74.

Le plus difficile était de réunir une somme d'argent assez considérable pour armer et équiper des vaisseaux. Deux évêques, ceux de Condom et de Valence, vinrent en aide à Peyrot. Le premier, Robert de Gontaut, n'avait reçu son évêché qu'à charge de payer diverses pensions aux membres de la famille Monluc[1]. Il avait régulièrement payé ces pensions, mais Monluc le pria, à diverses reprises, de faire quelques avances. On a même conservé un billet de lui, fort curieux, en date du 17 mars 1566, par lequel il réclamait une somme. « Monsieur mon cousin, pour ce qu'il faut que le chevalier s'en aille bientoust, il s'en ira devers vous; je vous prie regarder au combien lui est dû sur sa pention, depuis que vous avez tiré le revenu de l'evesché, qui est, ce me semble, une année entière.... Je vous prie le depescher le plus tost qu'il vous sera poussible[2]. » Cet appel de fonds fut entendu, paraît-il, car on peut lire encore un billet de Peyrot à Robert de Gontaut, par lequel il le remercie de lui avoir envoyé cet argent, et lui annonce[3] qu'il l'a sagement employé à payer ses dettes avant de s'embarquer. Quant à l'évêque de Valence, c'était le propre frère de Blaise de Monluc, l'ancien ambassadeur de France en Turquie, l'habile diplomate qui nous avait déjà rendu tant de services. Il aimait tendrement son neveu Peyrot, et comme il s'occupa activement de toute cette affaire et écrivit en sa faveur plusieurs lettres à la cour, tout nous fait supposer qu'il l'aida également de sa fortune[4]. Les négociants de la Guyenne contribuèrent aussi pour leur part aux dépenses de l'expédition. Ils le firent par intérêt et pour satisfaire leurs rancunes commerciales contre les Espagnols et les Portugais. Toutes ces ressources réunies, jointes à la fortune personnelle de Peyrot et aux contributions volontaires de ses principaux compagnons, finirent par constituer un capital considérable, qui lui permit d'équiper six navires. C'était une véritable flottille, à la tête de laquelle il comptait bientôt prendre la mer.

Restait à obtenir l'assentiment de la cour[5], et particulièrement

1. Voir lettre de Monluc à ce prélat (décembre 1565), t. V, p. 43.

2. Monluc, t. V, p. 46.

3. Lettre du 12 juillet 1566. Bibl. nat., fonds français, n° 20462, f° 115.

4. Consulter le très-intéressant ouvrage de M. Tamizey de Larroque : *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc.*

5. La cour s'intéressa-t-elle directement à l'expédition, on l'ignore. En tout cas on lui demanda son concours, comme le prouve ce passage d'une lettre adressée par l'évêque de Valence à Catherine de Médicis (6 juillet 1566) : « Toutes

de l'illustre personnage qui, prenant très au sérieux son titre d'amiral de France, essayait alors d'organiser nos forces maritimes. Gaspard de Coligny fut un des premiers averti des projets du jeune capitaine, et il les adopta avec empressement. Sans doute Peyrot était catholique et fils d'un père connu par son dévouement à la cause catholique. Lui-même avait déjà donné des preuves sanglantes de sa conviction. Mais Coligny était un grand cœur et une puissante intelligence. Il déplorait les guerres religieuses, qu'il aurait voulu épargner à sa patrie. Il souhaitait que ses compatriotes dirigeassent vers des entreprises lointaines l'exubérance de force et la fièvre d'activité qui débordaient en eux. Déjà, en sa qualité d'amiral, il avait envoyé au Brésil de nombreux colons et fondé ce qu'on nommait dans la langue emphatique du temps la France Antarctique[1]. En 1562 il avait équipé, pour ainsi dire à ses frais, une flottille commandée par Jean Ribaut, et destinée à créer en Floride une autre colonie. Cette tentative avait échoué, mais Coligny n'avait pas perdu courage.

En 1564 et en 1565, il avait dirigé vers le même pays deux autres expéditions. Ces colons étaient destinés à de tragiques aventures[2]; mais on ne connaissait pas encore la catastrophe finale, on croyait au contraire au succès prochain. Aussi Coligny s'empressa-t-il de seconder Peyrot de tout son pouvoir, dès qu'il fut au courant de ses projets. Comme le remarquait plus tard Monluc[3], avec une amertume mêlée d'orgueil, « monsieur l'Admiral n'aimoit et n'estimoit que trop mon fils. » Il voyait en lui un Français brave, audacieux, tout disposé à tenter la fortune dans de lointains parages. C'en était assez pour qu'il prît en main la cause du jeune capitaine et l'appuyât de tout son crédit à la cour. Or, ce crédit était grand : Coligny était considéré comme

ces raisons et plusieurs autres que j'obmetz pour ne vous ennuyer de tropt longues lettres me font croire que vous, Madame, qui estes la mère du peuple et de la noblesse, favoriserez l'intention de mondict nepveu et le prendréz soubz vostre protection, ferez que le roy luy donnera quelque choze (tant peu soit-il) pour luy donner courage de continuer et faire ce qu'il a commencé, obligerez ce jeune homme et tous les siens et plusieurs autres qui sont de la compaignie, les preserverez d'une ruyne qui les conduiroit à ung desespoir s'ilz se voioient en chemin de perdre tout leur bien qu'ils ont ja employé. » Tamizey de Larroque, ouv. cit., p. 50.

1. P. Gaffarel. *Le Brésil français au XVIe siècle*, p. 137-177.
2. Id. *Histoire de la Floride française, passim.*
3. Monluc, t. III, p. 76.

un des chefs du parti protestant, et, comme on sortait à peine de la guerre civile, et que la cour, suivant le système de bascule inventé par Catherine, affectait à l'égard des nouveaux pacifiés une extrême bienveillance, il suffisait presque que Coligny prît une affaire à cœur pour qu'elle fût accueillie avec faveur.

Le roi Charles IX et sa mère Catherine de Médicis ne se décidèrent pourtant qu'avec peine à donner l'autorisation réclamée. Malgré les instances de Coligny, ils hésitaient à se risquer dans une aventure dont la conséquence pouvait être une guerre avec l'Espagne et le Portugal. Les rois de ces deux pays, bien servis par leurs agents, avaient tout de suite dénoncé les projets de Peyrot. L'ambassadeur de Portugal avait même protesté contre la prétendue incarcération à Bordeaux d'un des sujets de son maître. Charles IX ordonna une enquête (Sens, 26 avril 1566). Monluc lui répondit aussitôt (Agen, 5 mai 1566)[1] : « Et quant au Portugais qui estoit au château du Hâ, au dict Bourdeaulx, le cappitaine Monluc, mon filz, l'y avoit faict mettre, non comme prisonnier, ains l'y faisoit bien traicter, pour ce, Sire, qu'il s'en vouloit servir pylotte à son voiaige, d'aultant qu'on luy avoit dict qu'il estoit expérimenté. » Comme l'ambassadeur de Portugal insistait, en alléguant que ce pilote trahissait les intérêts de son maître, Monluc ordonna de le relâcher, mais en faisant toutes ses réserves. « Je manday au cappitaine Lagrange de le lui délivrer, ce qu'il fit, mais non pour crainte de ses menaces, l'advisant bien que le dict cappitaine Monluc ne l'auoit retenu que pour s'en servir de pylotte : toutesfois qu'il en trouveroit assés en Guyenne d'aussi bons ou meilleurs que luy[2]. »

Les Portugais ne se contentèrent pas de cette demi-satisfaction. Ils firent ouvertement des préparatifs pour repousser le jeune Peyrot, au cas où il aborderait une terre portugaise[3]. Depuis que Villegaignon avait fondé une colonie au Brésil et sérieusement compromis leur fortune dans cette région, bien qu'ils eussent réussi à recouvrer leur supériorité, ils redoutaient toujours quelque retour offensif et croyaient sérieusement que Peyrot songeait à

1. Monluc, V, 49.
2. Id., id.
3. Aubigné le dit expressément (ouv. cit. p. 247) : « Mais pour ce qu'il employa six mois à cest amas, il sceut par des Portugais que son dessein estoit esventé, et que par toutes les costes il y avoit des gens de guerre pour l'attendre. »

reprendre en sous-œuvre les projets de Villegaignon. D'ailleurs, depuis une soixantaine d'années, le Portugal et la France, sans être en guerre ouverte, étaient en hostilité sourde. Ainsi que l'observe avec finesse Marino Cavallo, un de ces alertes négociateurs vénitiens, qui savaient si bien démêler les intérêts contradictoires des puissances : « Avec le Portugal, il ne peut y avoir bonne intelligence... Les Français prétendent pouvoir naviguer vers la Guinée et le Brésil, ce que les Portugais n'entendent pas du tout. S'ils se rencontrent en mer, et que les Français soient les plus faibles, les autres les attaquent et coulent bas leurs navires : de là les représailles cruelles qu'on permet contre les vaisseaux portugais ; et si jamais on leur prend quelque chose, on ne se hâte pas de le leur rendre. » Aussi comprend-on la vive irritation du gouvernement portugais, quand il apprit l'expédition projetée[1].

L'Espagne partageait les inquiétudes du Portugal et ne cessait de se plaindre des déprédations de nos pirates[2]. Comme elle avait, pour appuyer ces plaintes, des flottes imposantes et de fortes armées, Charles IX et sa mère étaient forcés de prêter une sérieuse attention à ses réclamations. Le capitaine Peyrot, qui leur demandait l'autorisation de chercher fortune sur l'Océan, c'est-à-dire dans des régions dont la couronne de Castille se prétendait l'unique maîtresse, risquait fort d'être très mal accueilli à la cour. En effet, malgré les instances de Coligny, malgré les lettres de Monluc, il ne paraît pas que le roi et sa mère aient facilement consenti à le laisser partir, tant ils redoutaient une complication avec l'Espagne. Alava, l'ambassadeur de Philippe II en France, très au courant des projets de Peyrot et des scrupules diplomatiques de Catherine de Médicis, ne cessait de traverser par ses intrigues l'expédition projetée. On peut consulter à ce sujet la curieuse

1. *Négociateurs vénitiens*, édit. Tommaseo, t. I, p. 293. On peut rapprocher de ce rapport celui de Jean Capello (t. I, p. 383) : « Perchè ha con lui quasi una secreta e continua guerra, pretendendo Francesi poter navigare alla Ghinea e terra di Brasil, ad ogni suo piacere, e non contentando Portughesi, quando li trovano e sono superiori in mare, li combattono, e buttano a fondo. Per il che si concedono poi contra detti Portughesi represaglie grandissime, d'ove nasce che mai segli restituisse cosa che del suo si a presa. »

2. Consulter à ce propos la curieuse lettre de Monluc au roi (5 mai 1566) : « Vous me commandez de m'enquerir dextrement des pyrateries et depredations dont l'ambassadeur du roy d'Espaigne vous a faict plaincte avoir esté faictes sur les subjets du roy son maistre... à celle, sire, je vous respondray n'avoir point entendu que nul de ces subiectz ayt pillé et larronné ceulx dudict roy d'Espaigne. »

correspondance qu'il échangeait avec son maître[1]. L'ambassadeur lui avoue naïvement qu'il cherche à faire peur à la régente, et la menace d'une guerre immédiate, au cas où le capitaine Peyrot se permettrait d'attaquer les sujets ou les possessions de sa majesté catholique. Ces menaces firent impression. Peyrot ne reçut pas l'autorisation qu'il sollicitait.

Fort heureusement pour lui, on apprit tout à coup en France[2] que nos colons floridiens avaient été, sans déclaration de guerre, massacrés par les Espagnols. La nouvelle de cet odieux attentat fut reçue avec indignation. Quelques historiens, égarés par la passion religieuse, ont prétendu que ni Catherine ni son fils n'avaient protesté contre cette inqualifiable agression. Il suffit de parcourir la correspondance échangée à ce propos entre la cour et notre ambassadeur à Madrid, Forquevaulx, pour se convaincre que la reine et son fils ne cessèrent de protester. Ils firent mieux : ils autorisèrent les représailles et permirent enfin à Peyrot de prendre la mer.

Ce fut à ce moment qu'une aventure assez singulière faillit entraîner dans les mers du Nord une flotte destinée à voguer dans les mers du Sud.

Le capitaine Peyrot était fort connu dans l'Europe militaire par sa bravoure, ses exploits et son ambition. Au seizième siècle régnait entre gentilshommes, quelle que fût leur nationalité, une sorte de fraternité guerrière. On s'estimait, on se rendait justice, au besoin on se prêtait main-forte. Il arrivait souvent qu'un prince dépossédé ou qu'un roi malheureux appelât à son aide tel ou tel capitaine, dont il avait entendu vanter le courage ou la science militaire, et, presque toujours, ce gentilhomme répondait à cet appel. Les Français surtout, dont on connaissait l'humeur remuante, étaient tout disposés à vendre leurs services. On les trouvait alors dans l'Europe entière. Parfois ils s'établissaient à poste fixe dans leur pays d'adoption ; le plus souvent ils revenaient en France avec des marques solides de la reconnaissance des princes qu'ils avaient secourus. Ce fut une aventure de ce genre qu'on vint proposer au capitaine Peyrot, et qu'il fut sur le point d'accepter.

Depuis plusieurs années, la Suède et le Danemark étaient en

1. Voir aux Archives nationales, K, 1505, 1506.
2. Gaffarel, *Histoire de la Floride française*, p. 236.

guerre. Le fils de Gustave Wasa, Eric XIV, roi de Suède depuis 1560, voulait renouveler au profit de son royaume l'union de Calmar, c'est-à-dire réunir à la Suède le Danemark et la Norvège. Le roi de Danemark de son côté, Frédéric II (1559-1588), entendait bien résister aux prétentions suédoises, et même revendiquait pour lui les bénéfices de l'union de Calmar, car il n'avait cessé de porter dans ses armes les trois couronnes du Nord. Eric XIV lui demanda de les enlever. Frédéric II refusa. Ces démonstrations, futiles en apparence, donnèrent le signal d'une lutte sanglante qui dura sept années. Le roi d'Espagne, Philippe II, dont les intrigues politiques s'étendaient alors sur l'Europe entière, se garda bien de ne pas intervenir dans cette querelle. Sous prétexte de rétablir sur le trône de Danemark un de ses cousins, petit-fils de Christian II, dépossédé en 1529, mais en réalité pour extirper le protestantisme du Danemark et régner en maître sur la Baltique en s'emparant du Sund, Philippe II proposa son alliance au roi de Suède, qui s'empressa de l'accepter. Pourtant Eric XIV était protestant, et même protestant convaincu [1], et, à la nouvelle que des guerres de religion avaient éclaté dans l'Europe occidentale, il offrit un asile dans ses États à tous ses coreligionnaires persécutés. Plusieurs d'entre eux acceptèrent ses offres : entre autres un certain Claude Collart, qui devint son favori. Philippe II sut accommoder ses prétentions religieuses et ses intérêts politiques. Tout en déclarant la guerre à un prince protestant, il s'allia à un souverain protestant. Frédéric II de son côté n'était pas resté inactif. Il avait conclu une alliance avec le roi de Pologne, Sigismond Auguste, et avec la ville libre de Lubeck, qui lui promit l'appui de ses vaisseaux et la garantie de ses finances. Bon nombre d'aventuriers allemands s'enrôlèrent sous ses drapeaux, et la guerre s'engagea.

Il n'entre pas dans notre sujet d'en raconter les péripéties. Contentons-nous d'indiquer ici que les succès se balancèrent. Eric XIV avait la supériorité sur mer ; les généraux danois l'emportaient sur le continent. En réalité les hostilités ne profitaient à personne, car les chroniques de l'époque parlent de villes dont tous les habitants furent massacrés et de fleuves ensanglantés. Eric XIV avait ordonné de tout livrer au fer et au feu ; car, disait-il,

1. Il a composé deux psaumes qui sont insérés dans le recueil des cantiques suédois.

mieux vaut un désert qu'un pays en révolte! Ses ordres étaient impitoyablement exécutés par un général resté célèbre dans les souvenirs populaires sous le nom de Brandmastar, le maître du feu. En 1566, la province de Sudermanie avait tellement souffert de ces ravages qu'on fut obligé d'enrôler des femmes pour le service militaire. Deux ans plus tard il ne restait plus d'hommes dans certains cantons de l'Ostrogothie, et à Sonderkœping c'étaient des femmes, à défaut d'hommes, qui remplissaient l'office de fossoyeurs.

Lassé de ces horreurs inutiles, fatigué d'une guerre qui paraissait devoir s'éterniser, le roi de Danemark voulut alors en finir. Il avait remarqué que les protestants français, auxquels Eric XIV avait offert un asile, lui avaient rendu de véritables services par leur entente de la guerre, par leur ardeur et leur esprit d'initiative. Claude Collart surtout s'était distingué par son énergie. Il venait en quelques semaines de s'emparer de Drontheim et d'une partie de la Norvége. Frédéric II résolut d'opposer des Français à des Français, et envoya Anders Lorch[1] à Paris pour y ramasser des renforts et diriger vers le Danemark tous ceux qui voudraient y continuer leur carrière aventureuse.

On commençait à cette époque à se préoccuper à Paris des projets du capitaine Peyrot. Les Monluc avaient de nombreux amis et des relations fort étendues. Ils s'étaient déjà fort remués pour obtenir l'autorisation de départ, et bien des personnes avaient été mises dans la confidence de leurs desseins. On savait donc qu'une expédition se préparait, que des navires étaient en armement à Bordeaux, et que de nombreux volontaires n'attendaient plus que le signal du départ. Le gentilhomme danois fut promptement informé de l'expédition projetée et résolut de la détourner au profit de son maître. Deux motifs l'y poussaient : d'abord le capitaine Peyrot avait simplement annoncé que l'oisiveté lui pesait et qu'il voulait profiter de ses loisirs forcés pour tenter quelque glorieuse aventure; mais il n'avait pas encore, sans doute, de plan bien arrêté, et, pour peu qu'on lui présentât, à lui

1. Notre correspondant, M. Steenstrup, à qui nous devons d'avoir retrouvé le nom de l'envoyé de Frédéric II, a bien voulu nous copier aux Archives de Copenhague une lettre du 22 octobre 1565 adressée par Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark, à Frédéric II, au sujet d'Anders Lorch, envoyé en France pour enrôler 2,000 Gascons. Nous donnons cette lettre en appendice, I. [Note de la Rédaction.]

et à ses compagnons, de sérieux avantages, il n'hésiterait pas à secourir le roi de Danemark. D'un autre côté, les Monluc étaient déjà très honorablement connus en Danemark. Un des grands-oncles de Peyrot, le sire de Cassens, avait déjà servi en Danemark et y avait laissé d'excellents souvenirs. Lors des guerres qui suivirent la déposition de Christian III et l'avènement de la maison de Sleswig-Holstein, ce gentilhomme gascon avait soutenu le nouveau roi contre les partisans du souverain dépossédé. Ainsi que l'écrivait l'évêque de Valence [1] à Catherine de Médicis : « Il sembloit comme une charge fatale que les roys dudict royaulme deussent en leurs necessitez venir prendre secours en Gascoigne et d'une mesme race. » Le Danois, trop heureux de trouver une petite armée toute prête et commandée par un officier qui n'était pas un inconnu dans sa patrie, s'empressa de courir à Bordeaux, et proposa au capitaine Peyrot de le prendre à sa solde lui et tous ses compagnons.

Certes, la proposition était tentante : non seulement elle flattait l'amour-propre du capitaine dont on réclamait le concours, mais encore elle lui ouvrait, à lui et aux siens, une perspective indéfinie d'honneurs et de richesses. Sans doute on pouvait au delà des mers trouver de glorieuses aventures, mais elles n'étaient rien moins que certaines. En Danemark, au contraire, on était assuré d'une solde honorable et surtout de fortes récompenses, proportionnées aux services rendus. Le capitaine Peyrot était néanmoins trop fin pour s'engager si légèrement, et surtout pour laisser croire qu'on allait au-devant de ses secrètes espérances. Il répondit à l'envoyé qu'il acceptait en principe ses propositions, mais qu'il lui fallait avant tout et l'assentiment du roi de France [2], dont il n'était que le très humble sujet, et un traité en règle avec le roi de Danemark, dont il était loin de suspecter la loyauté, mais qui pourtant n'avait confié à son ambassadeur ni lettres de créance ni pouvoirs suffisants pour régler une affaire de cette importance. De la sorte Monluc sauve-

1. 6 juillet 1566. Voir Tamizey de Larroque, ouv. cit.

2. Monluc le dit expressément dans une lettre qu'il adressait à Catherine de Médicis (Agen, 8 juillet 1566) : « Ce qu'il avoit arresté avec l'ambassadeur du roy dudict pays, c'estoit pour ce qu'il luy monstra une patante du roy, par laquelle il permettoit à ung chascun sortir avec armes par ce royaume, venant du cousté d'Oranges et Avignon, qui donnoit claire congnoissance au dict cappitaine Monluc que l'intention du roy estoit qu'on allast secourir le dict roy de Danemark, ce que aultrement il n'eust jamais entreprins. » T. V, p. 64.

gardait sa dignité et mettait à couvert sa responsabilité vis-à-vis de la cour, tout en ménageant ses intérêts.

Anders Lorch revenait de Paris : il connaissait donc les dispositions de la cour. Il assura le capitaine des bonnes intentions du roi et de sa mère, et se fit fort d'obtenir un congé en règle[1]. Peyrot y consentit, car il préférait ne pas user son crédit et laisser à un autre le soin de demander pour lui une nouvelle faveur. D'ailleurs, au cas où cette faveur lui serait refusée, il se réservait de faire preuve à la fois d'obéissance et de bonne volonté. Restait un point délicat à déterminer : quelles étaient les propositions du roi Frédéric II? L'envoyé ne put lui répondre à ce sujet qu'en promettant d'en référer sur-le-champ à son souverain, car, en quittant le Danemark, il n'avait pas prévu la possibilité d'enrôler la petite armée du capitaine, et n'osait prendre sur lui de faire des propositions qui, peut-être, ne seraient pas acceptées dans leur ensemble. Il annonça donc à Peyrot son départ immédiat pour aller chercher de nouvelles instructions, et lui donna rendez-vous à Paris pour le mois d'avril 1566[2].

Peyrot ne manqua pas au rendez-vous. Il était à Paris le 10 avril et y resta jusqu'à la fin du mois; mais l'envoyé ne reparut pas à l'époque assignée. Charles IX avait expressément refusé à Frédéric II les troupes que celui-ci demandait. Peyrot, qui connaissait le prix du temps, et sentait qu'un délai prolongé refroidissait l'ardeur de ses compagnons, était fort impatient. Tout à coup le bruit se répandit que la paix allait être signée entre les rois compétiteurs[3]. Sans seulement attendre si ce bruit se confirmait, Peyrot renonça à son projet d'intervention en Danemark et revint à sa première idée, celle d'une exploration des côtes d'Afrique.

1. Anders Lorch ne fut pas très-sincère, car nous voyons par des lettres de Catherine de Médicis et de Charles IX, adressées au roi de Danemark le 30 janvier 1566, qu'ils se refusaient à permettre l'enrôlement des Gascons. Voy. plus bas, appendices II et III.

2. Lettre de Monluc à Catherine (5 juin 1566) : « Je vous diray franchement, Madame, que mon fils le cappitaine Monluc avoit promis à l'ambassadeur du roi de Danemarck de l'aller secourir, sur l'assurance que le dict ambassadeur luy avoit faicte et à tous ceux de sa suite de faire bon traictement, dont il le devoit rendre plus certain au dixiesme d'avril dernier dans la ville de Paris. » T. V, p. 54.

3. Id. : « Y a demouré jusques à la fin dudict mois sans en avoir aulcunes nouvelles, sinon par quelques ungs venant de delà, qui disoient que quelques princes, parents du dict sieur roy de Danemarck et du roy de Suède s'employoient envers eulx pour les mettre d'accord. »

Ces allées et ces venues avaient été remarquées, et la cour soupçonneuse de Charles IX s'était émue de ces propositions faites à un simple gentilhomme, qui jusqu'alors n'avait guère été récompensé de ses services. Cette réputation, dont Peyrot jouissait à l'étranger, contrastait singulièrement avec l'indifférence du gouvernement français à son égard. En pareille circonstance, les envieux ne manquent jamais pour dénaturer les faits les moins susceptibles d'interprétation défavorable. Ils affectèrent de représenter Peyrot comme un ambitieux, dont l'outrecuidance s'était presque haussée jusqu'au crime de lèse-majesté, puisque lui, simple particulier, sans la moindre autorisation de son roi, n'avait pas hésité à signer un traité véritable, de puissance à puissance, avec un souverain étranger ; et, ce qui augmentait encore sa faute, c'est qu'il n'avait pas stipulé en son nom personnel, mais avait encore promis, au nom de ses compagnons d'armes, de servir le roi de Danemark. Ces calomnies, vivement présentées, firent leur chemin. La reine-mère s'en émut et écrivit à Monluc, le 17 mai 1566, pour lui demander quelques éclaircissements sur la conduite de son fils. Monluc était alors à Périgueux, où il tenait les Etats de la province. La lettre de Catherine ne l'étonna pas outre mesure, car il connaissait par expérience les sourdes intrigues des cours et se savait trop d'ennemis pour être surpris de leurs calomnies. Attaqué directement, il aurait peut-être dédaigné de répondre ; mais son fils était mis en cause : il crut nécessaire de se départir du silence qu'il gardait d'ordinaire et répondit à la reine pour lui expliquer cette affaire et lui donner quelques détails sur les projets du capitaine Peyrot.

Cette lettre nous a été conservée[1]. Elle est fort digne, parfois même éloquente, surtout quand le vieux capitaine sort de la discussion des faits pour s'élever à des considérations générales sur la nécessité de ne pas laisser dans l'inaction des jeunes gens pleins d'ardeur et de zèle. « Quand il ne plaira au Roy et à vous, disait-il, leur faire cet honneur de les commander, les emploier et recognoistre leurs services, ils sont bien délibérés d'aller chercher leur adventure, servir plus tost le Turc que de demeurer inutilles en ce royaulme. De quoy, quant à moy, je les loue grandement, aimant beaucoup mieux qu'ils cherchent leur fortune en estranger pays que de se consumer en l'attendant

1. Monluc, t. V, p. 54 (5 juin 1566).

en celuy de leur naissance, et finablement se trouver vieux et despourveus de biens et d'honneurs, qui est, Madame, le principal but de leur intention et de la mienne, ce qu'il vous plairra recepvoir en aussi bonne part qu'il soit du cueur de ceulx qui les ont en si bon lieu, et qui désirent faire toutes leurs vies très-humble service à Leurs Majestés. »

Les explications de Monluc parurent insuffisantes. Faute de mieux la cour les accepta, mais non sans arrière-pensée. Ni Charles IX ni sa mère ne surent ou ne voulurent dissimuler leurs méfiances, car le protecteur dévoué de Peyrot, son oncle l'évêque de Valence, qui avait rendu tant de services à la cour et croyait mériter sa reconnaissance, jugea nécessaire de revenir encore sur cette affaire, avant le départ de son neveu, et écrivit au roi et à Catherine de Médicis deux longues lettres explicatives dont voici l'analyse[1].

La première, datée de Toulouse le 4 juillet 1566, est adressée à Charles IX. Elle est surtout relative à l'expédition projetée en Danemark. L'évêque de Valence essaie de réfuter les calomnies dont le capitaine Peyrot a été l'objet. Il fait remarquer avec soin que « le gentilhomme dont il est question n'est pas entré dans ce royaulme à cachetes. Il est venu de la part d'ung prince à qui (il n'a que deux ans) vous avez envoyé vostre ordre, vous y tenez ung ambassadeur. Il s'est adressé à Vostre Maiesté comme ancien et le plus seur amy et protecteur de la couronne de son maistre, et à son retour s'est bien gardé de publier la responce que vous luy avez faicte, mais a donné à entendre à plusieurs à qui il s'est adressé que s'il trouvoyt quelques particuliers qui eussent le moyen de conduire le secours qu'il demandoyt, vous vous contenteriez de le dissimuler. » Au lieu de blâmer Peyrot, on devrait plutôt le glorifier, « puisqu'ung simple gentilhomme, filz de famille, n'ayant aulcune charge, a monstré que de soi mesme, sans ayde de personne, a moyen de secourir ung roy et pour la protection de la mesme couronne que les siens auec l'authorité des Royz vos prédécesseurs ont aultrefois conservée. » Il termine sa lettre en protestant de la fidélité de son neveu et profite de l'occasion pour revenir sur ses services passés et en réclamer fièrement le prix. « Mais pour cela l'on ne peult dire que mon nepveu ayt reçeu lettres ny qu'il ayt escript en chiffres ny aultrement à prince

1. Voir Tamizey de Larroque, ouv. cit., p. 46.

aulcun estrangier, ny faict aulcune pratique qui concerne l'estat de ce royaulme.... et ne s'en trouvera point de sa qualité qui plus desire que tout le monde vous rendre l'obéissance qui vous est deue.... S'il vous plaisoit luy donner quelque chose, tant peu fust-il, pour l'ayder à poursuyvre son entreprinse qui ne peult estre blasmée, je suis seur que cela reviendroit à vostre service, et pour le moings luy feriez-vous congnoistre que, bien que vous ne l'ayez mys encore en vostre livre de bienfaictz, ce n'est pas que vous ne l'ayez estimé digne d'estre recogneu et honoré. »

La seconde lettre[1], datée de Toulouse le 6 juillet 1566, est adressée à Catherine de Médicis. Le prélat, après s'être excusé de revenir avec insistance sur un sujet désagréable, explique tout au long l'affaire de Danemark, et disculpe son neveu des prétentions qu'on lui supposait : « Ce a esté doncques un discours, Madame, auquel il n'y a lettres en chiffres ny desguisées ny praticque avec prince estrangier qui concerne l'estat de ce royaulme. Il n'y a poinct eu lettres ny commission de prince estrangier. Il n'y a eu qu'un pourparlé entre deux personnes privées. L'ung se faisoit fort de la volunté du roy de Danemark. L'autre se promectoit peult estre plus qu'il ne debvoit de la bonne volunté de voz Majestéz et avoit quelque raison de s'assurer que, quand bien le congé luy seroit refuzé, pour le moings vos Majestéz recoignoistroient sa bonne volunté et le moyen qu'il auroit de vous faire quelque grand et notable service. » Ainsi qu'il l'avait déjà représenté au roi, Jean de Monluc montre à la régente combien son neveu a été mal payé de ses services. On devrait l'encourager dans son entreprise, non-seulement parce qu'il mérite cette faveur, mais surtout parce que « beaucoup de gentilshommes de ce royaulme provoquéz de cest exemple feroient de semblables entreprinses, s'accoustumeroient à estre arméz sur la mer et à vous faire service quand vous auriez la guerre avecques les voisins, tiendroient en exercice la jeunesse et une infinité de gens qui pour estre oyseux s'adonnent à mal faire, aporteroient le nom des François en pais estranger, et à leurs despens et au peril de leurs vies feroient des entreprinses grandes et louables et telles que les princes estrangers ne peuvent faire sans mettre la main à la bourse de porter tous les frais et tous les hasards. » On ne saurait méconnaître la portée de ces conseils. L'évêque de Valence,

1. Tamizey de Larroque, ouv. cit., p. 48-51.

dans sa carrière diplomatique, avait appris à se rendre un compte exact de la situation politique. Il est certain que les rois de France eussent été bien avisés de favoriser des entreprises de ce genre. Ils auraient peut-être épargné plus d'un demi-siècle de luttes intestines à leur pays. Jean de Monluc avait le droit, en réclamant pour son neveu un peu d'indulgence et quelques secours, de terminer par cette fière protestation : « Tout cela veulx-je espérer de vous, Madame, et ne vois poinct qu'il y puisse survenir aulcun empeschement, si ce n'est le malheur qui est commung à tous ceulx de la maison de Monluc, qui ne se lassent jamais de bien et fidellement servir, et bien souvent la memoire de leurs services est bien tost esteincte, mais comme je me suis toujours promis, Vos Majestéz rompront ce malheur et favoriseront ceste pauvre maison d'où n'en est sorty encorres personne qui sortant d'enfance ne se soit employé au service de ceste couronne. »

Si on se montrait si défiant à la cour, c'est qu'on redoutait un *casus belli* avec l'Espagne. Connaissant le caractère entreprenant du capitaine Peyrot, ainsi que l'esprit de vengeance et de représailles qui animait les Gascons et les Bordelais depuis les massacres de la Floride, Catherine de Médicis supposait que l'expédition projetée n'était qu'un prétexte pour courir sus aux navires espagnols. Elle voulut en avoir le cœur net, et, sans revenir sur l'autorisation qu'elle avait déjà donnée, écrivit de nouveau à Monluc et à son fils pour leur recommander une extrême prudence et leur demander un plan détaillé de l'entreprise. Monluc s'empressa de satisfaire la reine, et lui envoya, par l'intermédiaire du capitaine Montault, le 8 juillet 1566, un mémoire explicatif dont voici les passages les plus importants[1] :

« Ledit sieur de Monluc respond à Sa Maiesté que ledict cappitaine Monluc, se voyant inutille en ce royaulme et desirant trouver quelque bonne fortune, a entreprins de faire un voyage sur mer, ayant quatre ou cinq vaisseaux comme navires, roberges et chaluppes equippés, et trois ou quatre cents hommes et autant de mariniers pour se garder d'estre mys à fond par les pyrattes, dans lesquelles vaisseaux il a trouvé moyen de mettre plusieurs et diverses marchandises pour les porter vers la coste de .....[2] et les y trocquer et eschanger avec

1. Monluc, V, 60.

2. On aura remarqué que l'indication exacte de la côte fait défaut. Était-ce avec intention ou par ignorance que Monluc se taisait sur ce point?

les Mores, qui sont libres et aultres, en or ou argent monnoyé ou à monnoyer et aultres richesses qu'il pretend amener en ce dict royaulme.

« Qu'estant à la dicte coste et s'estant deffaict de ses marchandises, il a deliberé de renvoyer tous ses vaisseaulx de par deça avec tout ce qu'il aura peu gaigner et acquérir, pour en rendre compte à ceulx qui luy ont fourny les victuailles et marchandises, qui montent à une si grande somme qu'elle excède[1] cent ou six vingts mille livres, et se réserve deux roberges, avec lesquelles il a déliberé aller descouvrir quelques isles que certains Portugais expérimentés, qui sont avec luy, lui ont déclaré estre inhabitées et incongneues. Et y estant, son intention est d'y planter des bornes et par ceste introduction rendre cest endroict-là utille au service du roy, commode et favorable à tous les subjects de Sa Maiesté, qui ont à voiager en cest endroict. Ce qu'il a dès le commencement faict entendre au roy et à la royne qui ne le trouverent mauvais..... Et faisant ledict cappitaine Monluc son dict voyage, les marchands entreprendront plus volontiers de faire de grands trafficques sur la mer dont il adviendra de grandes richesses en ce royaume, ce qu'ils n'osent faire, ains laissent leurs navires inutilement ès havres de la coste de la mer, pour la crainte des pyrattes et corsaires qui les forcent et pillent, voire mettent à fons..... Et voyans les dicts marchans le dict convoy estre la seureté de leurs marchandises, ils l'entretiendront d'eulx-mesmes, sans qu'il couste aucune chose au roy, qui néanmoins en tirera de grands services. »

Il était certes difficile de mieux exposer le but et les conséquences de l'expédition projetée. Aussi bien Catherine et son fils les connaissaient d'avance et savaient que le capitaine Peyrot entreprenait une œuvre utile. Ce dont ils avaient peur, c'est que ces prétendus commerçants ne fussent des soldats déguisés, et que ce voyage commercial ne dégénérât en conquête ou en piraterie. Ils ne voulurent pas se déjuger, puisqu'ils avaient une première fois accordé l'autorisation demandée, mais ils redoublèrent leurs recommandations de prudence et écrivirent directement à Monluc et à son fils pour les engager à ne pas compromettre le nom de la France. Une de ces lettres mérite d'être reproduite[2] :

1. C'est la somme indiquée par l'évêque de Valence dans sa lettre au roi : « Et qui pis est il se void en telz termes que si le roy luy reffuze le congé il demeure endebté de six vingtz mil francz, qui seront la ruyne de luy et des siens et de beaucoup de gentilhommes qui sont de sa compaignie. »

2. La Ferrière, *Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*. La date de

« Monsieur de Monluc, tout ainsy que j'auois trouvé bien mauvais que le cappitaine votre filz eust, comme j'avois esté adverty, donné parole de secours à ung estranger sans ma permission, aussi ai-je esté fort bien aize d'avoir entendu comme le tout s'estoit passé, et qu'en cela il n'ait rien fait qu'escouter ce qu'on lui a dict sans s'obliger ny de parole ni de promesse aulcune, et, puisque cela est, il ne fault point qu'il aille de ce costé là, mais qu'il continue le voyage que me mandez, que je trouve très bien, pourvu qu'il ne s'adresse en lieu dont le roy catholique mon bon frere, ny mes aultres amis et alliéz soient offensés ny dont ilz me puissent faire plainte, et en quelque lieu qu'il aille, qu'il regarde bien l'exemple de ceulx qui de tout temps ont esté devant luy en tel pays, et combien leur fin ou retour a esté malheureux ou peu fructueux, affin que, cela bien pesé, il regarde de ne s'adresser en lieu dont il puisse avoir tant de peine, d'incommodité et si peu de fruict, que je ne veulx pas qu'il se perde, ni ceulx qui sont avec luy, puisque j'espere m'en servir un jour en quelque meilleure occasion, comme je sçais qu'il en est digne et qu'il saura et vouldra tres bien faire. »

Quelques jours plus tard, le 9 août[1], Charles IX revenait avec insistance sur le même sujet : « Monsieur de Monluc, écrivait-il de Villers-Côterets, vous sçavez que dernierement quand vous me feistes demander congé pour le cappitaine Monluc vostre fils, de s'en aller avecques les navires qu'il a fait faire en son voiage, je le luy baillay avecques cette condition, qu'il n'allast en lieu là où il pense offencer aucun de mes amis et alliéz. Et pour ce que je voy que cela mect beaucoup de mes voisins en doubte, je vous ay bien voulu encore réiterer ceste mesme deffence, vous priant luy commander tres expressement de ma part de ne se jouer aucunement d'aller ès terres ny du roy d'Espaigne ny du roy de Portugal ; d'aultant que le faisant et s'en ensuivant de cela quelque altercation entre nous, je ne pourray que le trouver tres mauvais et user en son droict de tel ressentiment que je doibs pour l'entretenement de l'alliance et amytié avecques mes voisins, amys et alliéz. Pareille deffence veulx-je que vous faciez faire à tous les capitaines de navires qui sont en ma coste de Guyenne, ad ce

cette lettre n'a pas été indiquée. Il se peut qu'elle ait été écrite le 28 juillet, puisque nous trouvons dans une lettre de Monluc au roi, en date du 23 août 1566, qu'il répond à une lettre de Charles IX, du 28 juillet, relative à Peyrot (Monluc, V, 69).

1. Bibl. nat. ms. français, n° 20977, fol. 302.

qu'ils n'aillent ès dicts pays, mesme dudict roy de Portugal, ad ce que nul n'ignore ma volonté. » Cette lettre ne fut jamais remise à Peyrot, et les pressentiments de Charles IX ne se réalisèrent que trop. Le capitaine venait en effet de prendre la mer : il ne devait jamais revoir la France !

III.

Depuis son infructueuse négociation avec le Danemark et pendant que son père et son oncle s'efforçaient de réfuter les calomnies et de dissiper les préventions amassées contre lui, Peyrot s'occupait activement de terminer les préparatifs de son voyage. Il rassemblait ses navires à Bordeaux et passait des contrats avec les armateurs de cette ville pour les équiper et les fournir de vivres et de munitions. Il allait même à Saint-Jean-de-Luz[1] pour presser l'armement de deux navires qu'il avait nolisés dans ce port. Quatre roberges, une patache et deux beaux navires furent ainsi réunis à Bordeaux, sur lesquels montèrent « sept à huict cens hommes de guerre, sans les mariniers, qu'il faict beau voir, car, Sire, il y a bien trois cens gentilshommes, dont y en a une demye douzaine qui sont de meilleure maison que luy ne moy, qui luy font cest honneur d'aller soubs luy à ce voiage[2]. » On remarquait parmi les compagnons de Peyrot un certain nombre de Portugais[3], qui avaient consenti, malgré le danger qu'ils couraient, à lui servir de pilotes, et dont la présence à bord était d'un bon augure pour la direction du voyage.

Ce fut le 23 août 1566 que la petite flotte quitta Bordeaux. Monluc s'était rendu dans cette ville pour assister à son départ. Il était fier de voir tant de braves compagnons sous les ordres de son fils. Aussi s'empressa-t-il d'en faire part à Charles IX le jour

1. Lettre de Monluc à Catherine de Médicis, 5 juin 1566 (t. V, p. 55).

2. Lettre de Monluc à Charles IX, 23 août 1566 (t. V, p. 69).

3. Thou, liv. XLIV, p. 537 (édit. 1620) : « Ea mente aliquot exsules locorum et opportunitatum gnaros secum adduxerat. » L'un de ces Portugais se nommait Calderon. Voir lettre 152 de Forquevaulx, fol. 499. Forquevaulx (lettre 158, fol. 579, inédit) nous apprend que ces Portugais étaient des exilés politiques : « Les Portugais, dit-il, en donnoient le plus grand tort au cardinal pour avoir mis au desespoir certains Portugais, après qu'ils avoient longuement et bien servy leur Roy, les ayant très-mal recompenséz. A l'occasion de quoy, ils s'estoient rendus instigateurs, chefs et guides des François au dommage de ceux de leur nation. »

même ; mais, comme s'il craignait encore d'avoir à lutter dans l'esprit du roi contre des préventions mal fondées, il eut grand soin d'insérer dans sa lettre de chaudes protestations de dévouement et de fidélité : « Je ne vous sçauroys, Sire, assez remercier du congé qu'il vous a plu luy octroyer, mais j'asseureray bien Vostre Maiesté que l'avarice ou le gain que ledict cappitaine Monluc pourroit avoir en ce voyage, ne le luy a poinct tant faict entreprendre que le desir qu'il a de vous y faire un grand et notable service, et pour apprandre à ceulx qu'il maine la navigation de ceste mer du Ponant, suppliant Dieu qu'il luy en fasse la grâce, comme je crois qu'il faict à ceulx qui entreprennent à si bonne intention [1]. »

Au moment même où le vieux Monluc rédigeait cette lettre, les soldats de Peyrot enlevaient les vivres et les bestiaux qu'ils trouvaient sur les rives de la Gironde. Sans doute leurs approvisionnements étaient encore incomplets, et c'eût été de leur part une grave imprudence que de se risquer sur l'Océan sans avoir assuré leur alimentation, mais ils agissaient avec un sans-façon au moins étrange. S'ils traitaient ainsi leurs compatriotes, il était probable qu'ils ménageraient peu les étrangers. Il est encore vrai que les usages de l'époque excusaient presque ces odieux abus. Ce n'en était pas moins une singulière entrée en campagne, et on comprendra sans peine l'irritation de Charles IX à cette nouvelle [2].

A peine sorti de la Gironde, Peyrot rencontra une flotte anglaise qui l'attendait au large. Ce fait resté jusqu'à présent inaperçu, ou volontairement oublié, nous a été révélé par la précieuse correspondance, encore inédite, de Raymond de Pavie, sire de Forquevaulx, notre ambassadeur en Espagne [3]. Il paraîtrait que Peyrot s'était entendu avec un certain nombre de capitaines anglais pour entreprendre avec eux cette expédition dans les mers espagnoles et portugaises ; car nos matelots et ceux de

1. Lettre de Monluc à Charles IX (t. V, p. 6a).

2. Voir lettre inédite de Charles IX à son ambassadeur en Espagne Forquevaulx (Saint-Maur-des-Fossés, 27 nov. 1566), Bibl. nat., ms. fr. 10751, fol. 573 : « Je ne scay si c'est luy, car en cela ils n'ont non plus espargné mes subjets que les autres, et mesme à leur partement feirent ceux de son equipage un ravage infini de tout le bestial qu'ils peurent trouuer sur le bort de la riviere d'où ils partirent qu'ils emporterent quant et eux. »

3. Bibl. nat. ms. français n° 10751.

l'Angleterre unissaient alors assez volontiers leurs convoitises ou leurs rancunes contre les tyrans de l'Océan. Les Anglais entraient à ce moment dans ce qu'on pourrait appeler la période de leur renaissance maritime. Leur reine Élisabeth protégeait le commerce et la marine. Toute une légion d'héroïques aventuriers s'essayaient aux longues courses sur l'Océan. Davis et Frobisher méditaient leur fameux voyage dans les régions arctiques. Drake, profitant des leçons de son oncle, John Hawkins, naviguait aux côtes de Guinée, et, dès 1565, hasardant tout son avoir dans une expédition aux Indes Orientales avec le capitaine Lovel, Cavendish imaginait, pour refaire sa fortune, de la gagner aux dépens des Espagnols et obtenait contre eux des lettres de marque. La reine, qui venait d'autoriser un riche négociant, Thomas Gresham, à fonder le *Royal Exchange* ou Bourse de Londres, s'intéressait directement à ces entreprises, non seulement parce qu'elles contribuaient à l'extension de son royaume, mais encore et surtout parce qu'elles étaient dirigées contre les Espagnols. Elisabeth en effet commençait à se poser en Europe comme le champion du protestantisme, et inaugurait contre le roi d'Espagne, défenseur du catholicisme, la lutte tragique qui se termina par la destruction de l'invincible *Armada*. Sans doute la guerre n'était pas encore déclarée ouvertement, mais déjà les matelots des deux nations couraient les uns sur les autres, et des hostilités indirectes préludaient à la déclaration officielle. Il est donc probable qu'Élisabeth connaissait les projets du capitaine Peyrot, et qu'elle autorisa quelques-uns de ses officiers à voguer de conserve avec lui et à combattre au besoin Portugais ou Espagnols qui voudraient s'opposer à leur marche. Nous savons déjà que Peyrot avait réuni sept navires grands ou petits. Or, une lettre de Forquevaulx[1] nous apprend que Peyrot commandait à vingt-trois navires français et anglais. C'était donc une véritable flotte de seize vaisseaux anglais qui avait rejoint la flotte française, sans doute à l'embouchure de la Gironde, et, de conserve avec elle, voguait vers sa destination encore inconnue.

On n'a conservé aucun détail sur la traversée. On sait seule-

1. Ms. 10751. Lettre 142, fol. 494 (inédit) : « L'occasion principale de ceste despeche est afin d'advertir Votre Majesté que tout Portugal est en allarme pour la descente que les François et Anglois ont faicte à l'isle de Madere en nombre de vint et trois navires soubs la charge du cappitaine Monluc. »

ment que Peyrot eut à lutter avec la tempête[1] et que ses hommes étaient déjà à court de vivres frais et surtout d'eau, quand ils arrivèrent en vue de Madère. Peyrot résolut de s'y arrêter pour se ravitailler et se refaire. Il était, paraît-il, fermement décidé à continuer son voyage et ne songeait nullement à attaquer les insulaires. Les auteurs contemporains sont unanimes à cet égard[2]. Mais les Portugais connaissaient l'armement et le départ de l'expédition. Comme ils avaient eu déjà beaucoup à souffrir de nos pirates, ils s'imaginèrent, non sans raison, que Peyrot n'avait d'autre intention que de conquérir Madère. La vue des vaisseaux anglais les confirma dans cette opinion, et ils se disposèrent à résister.

A peine nos chaloupes avaient-elles débarqué quelques matelots que la place les accueillit à coups de canon. En même temps la garnison sortait des portes et courait au rivage. Quatorze navires, qui étaient dans le port, levaient leurs ancres et se portaient au-devant des Anglo-Français. Cette furieuse attaque, que n'avait précédée aucune sommation, exaspéra Peyrot et ses compagnons. Comme le fait ingénieusement remarquer de Thou[3], il s'était bien engagé à ne jamais attaquer, mais nullement à ne pas se défendre. En effet, il improvise aussitôt un plan de bataille, tombe d'abord sur les quatorze vaisseaux, dont il s'empare sans peine[4], puis jette à terre tous ses hommes après les avoir divisés en deux troupes. Il prend le commandement de la première, la plus nombreuse, et se porte au-devant de la garnison. Pendant ce temps son frère Fabian, à la tête de la seconde troupe, fait un détour et réussit à passer entre la garnison et les murs de la place ; en sorte que, lorsque les Portugais, rompus par la bouillante

1. Thou, XLIV, 537 : « Ita, instituta navigatione, cum tempestati vehementi diu luctatus. »

2. La Popelinière, *Hist. françoise*, liv. VI, § 23, p. 452 : « Ayant faulte d'eau douce, et pensant faire aiguade en l'isle de Madère. » — Aubigné, ouv. cit. : « Suivant sa route pour Madère, il y voulut faire aiguade. » — Dupleix, ouv. cit. : « Son intention n'estoit que d'y faire aiguade. Il ne croioit pas que les François y deussent estre receus comme ennemis. » — Thou, ouv. cit. : « Aliquot in terram expositis, qui aquam sumerent. »

3. Thou, ouv. cit. : « Curaturum ne quem prior injuria afficeret, at si quis se contumeliis lacesseret, injuriam propulsurum, neque passurum, ut quisquam id impune faceret. »

4. Lettre 142 de Forquevaulx (inédit) : « Il y avoit quatorze navires portugais à la plage, car il n'y a point de port, lesquels voulurent résister, mais leur résistance ne dura point, et furent prins. »

attaque de Peyrot, battirent en retraite pour rentrer en ville, ils rencontrèrent les soldats de Fabian, qui leur fermaient le passage, et furent taillés en pièces. Si même on en croit de Thou[1], ils furent tous massacrés jusqu'au dernier.

Peyrot, poursuivant son succès, marche aussitôt sur la ville, privée de la plus nombreuse et de la plus brave partie de ses défenseurs. Il ne prend même pas la précaution d'ouvrir une brèche. Profitant de l'ardeur de ses hommes, il leur fait appliquer des échelles sur les murs, et réussit à pénétrer dans le corps de la place. Ses derniers défenseurs, ainsi que ceux des habitants qui étaient résolus à résister à outrance, s'étaient enfermés dans une église qui occupait à peu près le centre de la ville. Ce fut la seule action sérieuse de la journée. Réduits au désespoir, les Portugais se défendirent avec obstination et vendirent chèrement leur vie. Peyrot y périt au milieu même de sa victoire. Emporté par son ardeur aux premiers rangs, il reçut à la cuisse une grave blessure dont il mourut presque aussitôt. Les Français et les Anglais, exaspérés par la mort de leur chef, se vengèrent cruellement. Ils commencent par passer au fil de l'épée tous ceux qui, dans l'église, essayaient de prolonger la résistance, puis se répandent dans la ville qu'ils mettent à feu et à sang. Là furent commis de regrettables excès. « Les uns[2] disent que l'on y a tué beaucoup de gents, sans espargner les prebstres, rompu églises, forcé nonains, rasé moulins à sucre et fait tous les plus grands maux qui se peuvent faire en un sac de ville : autres qu'ils n'ont faict sinon saccager, mais le butin a monté deux millions d'or. »

Les Franco-Anglais étaient donc maîtres de Madère, mais fort embarrassés de leur conquête. Peyrot n'avait communiqué ses intentions à personne. Il fallait de toute nécessité, après sa mort, improviser un nouveau plan de campagne, ou bien renoncer à Madère et continuer à chercher fortune sur les côtes d'Afrique, ou bien terminer l'expédition et s'installer à titre définitif dans cette conquête improvisée.

Les chefs survivants s'assemblèrent en conseil. On ne sait pas au juste quelle résolution ils adoptèrent[3]. Il est néanmoins pro-

1. Thou, ouv. cit. : « Ab oppidanorum auxilio exclusi, ad unum omnes trucidantur. »

2. Lettre 142 de Forquevaulx, fol. 497. Inédit.

3. On ne le savait pas non plus en Europe, car nous lisons dans la lettre 142 de Forquevaulx : « Or ne scaurois-je dire si les François auront deslogé ou s'ils

bable que, séduits par la douceur du climat, la richesse du sol, la facilité de la défense et les avantages de la position, ils songèrent d'abord à se maintenir à Madère. Ils remirent en état et même augmentèrent les fortifications de la place. De plus, ils firent à leur chef de magnifiques funérailles et l'enterrèrent dans l'église du couvent des Franciscains[1] : ce qui semblait indiquer de leur part le projet bien arrêté de se fixer dans l'archipel. Mais cette ardeur du premier jour tomba bientôt. La plupart de ces aventuriers n'étaient montés sur la flotte de Peyrot que pour renouveler les exploits des *conquistadores* espagnols. Renoncer à cette glorieuse carrière et échanger la vie des batailles et des surprises contre le calme et la sécurité de la colonisation répugnait à la plupart de ces rudes compagnons. D'ailleurs, malgré leur bravoure, ils ne se dissimulaient pas les périls de leur situation. Non seulement ils ne comptaient que très peu sur les secours qu'ils pourraient recevoir de France, mais encore ils s'attendaient à être attaqués d'un moment à l'autre par le roi de Portugal[2], qui ne consentirait jamais à leur abandonner ainsi un des joyaux de sa couronne coloniale. Incertains, irrésolus, peu à peu le découragement les gagna. Bon nombre d'entre eux ne demandaient qu'à mettre en sûreté leur part de butin. Leur cupidité triompha du désintéressement de ceux qui auraient voulu conserver à la France ce magnifique archipel. Il est encore possible que les vainqueurs anglais et français ne soient pas parvenus à s'entendre. Toujours est-il qu'après quelques semaines de séjour, ils montèrent les uns et les autres sur leurs vaisseaux et retournèrent en Europe.

La nouvelle de la prise de Madère les y avait déjà précédés et avait été accueillie avec des sentiments fort divers : en Portugal et en Espagne avec colère; en France avec une surprise mêlée de dépit à la cour, et avec plaisir par la nation. On comprendra

s'opiniastreront à tenir l'isle, qui est pour son estendue, la plus fertille en toutes choses qu'on sache. »

1. Thou, ouv. cit. : « Ad Franciscanorum aedem in eadem insula honorifice sepultus. »

2. Ainsi pensait notre ambassadeur en Espagne, Forquevaulx, car nous lisons dans la première des lettres qu'il adressa à cette occasion à Charles IX : « Et ne faut penser de moins que ce roy (Portugal) n'envoye secours pour reprendre la dicte isle, s'il est ainsi que les François la veulent garder, car elle est de telle importance qu'elle tiendroit sujette la navigation de toutes les Indes, tant d'Espaigne que de Portugal. »

cette diversité de sentiments : le Portugal se sentait directement atteint par l'aventureuse équipée du capitaine Peyrot. Ce petit peuple, alors arrivé à l'apogée de sa fortune, ne voulait déchoir à aucun prix : c'était uniquement sur mer qu'il pouvait soutenir une grandeur hors de proportion avec ses ressources. Depuis qu'il avait réussi à détruire la colonie fondée par Villegaignon[1] dans la baie de Ganabara, ses prétentions outrecuidantes ne tendaient à rien moins qu'à enlever à la France et aux autres nations même le droit de naviguer dans les mers portugaises. Il avait pris fait et cause pour l'Espagne, lorsque Coligny essaya de fonder en Floride une France américaine, et parmi les volontaires qui suivirent le farouche Menendes dans son expédition contre les protestants français, il y avait beaucoup de Portugais, qui se signalèrent par leur fureur sanguinaire[2]. La surprise de Madère pouvait à la rigueur passer pour la revanche des massacres de San Agostino et de la Caroline, et le Portugal était fort inquiet de la tournure que prendraient les événements. Dès que la nouvelle de la prise de Madère arriva à Lisbonne, il y eut comme une explosion du sentiment national contre les alliés. « Le roi de Portugal en son conseil, en ayant sceu la nouvelle, a incontinent mis ordre d'équiper et armer les nefs et galleres qui estoient à Lisbonne, en intention de les envoyer deffaire, et menasse de les massacrer comme ceux de la Floride. Et parce que les habitants de l'isle estoient desarmez, ils chargent sur leur armée de quoy les armer. » C'était notre ambassadeur à Madrid, Forquevaulx, qui transmettait ces informations à la cour dans une lettre datée du 2 novembre[3]. Quelques jours plus tard[4], le 6 novembre, il était plus explicite et annonçait des représailles immédiates : « Je m'asseure que ledict ambassadeur vous racontera le faict advenu à la Madère.... Dieu vueille que les autres François tiennent son chemin, car les Portugais sont puissants en la mer, et vos subjects n'auront eu le temps de fortifier le lieu qu'ils ont prins. » Pendant que le roi de Portugal se préparait ainsi à reprendre l'archipel, la population de Lisbonne se jetait sur les Français et les Anglais résidant en

1. P. Gaffarel, *Histoire du Brésil français*, p. 209-314, 342-365.

2. Lettre 142 de Forquevaulx (inédit) : « Et mesme que les Portugais accompagnerent Pierre Melendez à la Floride, et furent ceux qui feirent la plus grande boucherie des pauvres François. »

3. Lettre 142 de Forquevaulx, fol. 497 (inédit).

4. Lettre 144, fol. 511 (inédit).

Portugal et s'apprêtait à se venger sur eux de l'affront et du pillage de Madère. Sans l'intervention de Joâo Pereres[1], ambassadeur de Portugal à Paris, qui se trouvait alors à Lisbonne, tous les Français auraient été massacrés. Mais Pereres eut soin de faire remarquer que, sans les blés français, le Portugal était menacé de la famine, et la crainte d'être privé des arrivages habituels de céréales sauva nos compatriotes. Ce furent les Anglais qui payèrent pour eux. Comme ils ne furent défendus ni par un haut personnage portugais ni par le besoin qu'on avait de leurs services commerciaux, ils furent tous jetés en prison et menacés du dernier supplice. Hostilités immédiates avec le Portugal, telle était la première conséquence de l'expédition.

En Espagne les hostilités, pour être déguisées, n'en étaient pas moins imminentes. L'Espagne, qui redoutait la concurrence française sur l'Océan et assistait avec peine à notre renaissance maritime, n'aurait jamais consenti à nous voir installés dans un archipel aussi admirablement situé que celui de Madère pour inquiéter ses possessions américaines. D'ailleurs, les massacres de la Floride n'étaient pas encore vengés, et la descente de Monluc à Madère n'était peut-être que le signal des revendications françaises. Philippe II, très inquiet, s'efforça de dissimuler ses sentiments à notre ambassadeur, mais ce dernier ne s'y trompa pas. « Je fis le lendemain, écrivait-il le 2 novembre à Charles IX[2], la susdite visite sans qu'il (le roi d'Espagne) m'en dict rien, mais la princesse sa sœur en est la plus marrie du monde, et toute ceste court trouve le faict très-mauvais..... Il ne se parle d'autre chose en deça, et est bruit que le Roy catholique secourra son nepveu s'il en est besoin. On discourt icy que c'est un petit commencement pour entrée des grandes guerres

1. Lettre 158, fol. 579 (inédit) : « Se loue fort ledict gentilhomme (un certain d'Arbousse) de don Johan Pererez, ambassadeur resident près de V. M. pour plusieurs bons offices qu'il feit à l'endroit du Roy de Portugal et de son conseil, en faveur de vos subjects qui se trouverent lors de ceste nouvelle en ladicte ville, qui n'estoit sans y auoir grand tumulte et du malcontentement contre la nation françoise ; toutefois il ne leur fut faict ne dit chose dont ils se puissent plaindre ; lequel respect ne fut pas gardé aux Anglois, car sur le premier bruit que c'estoient Anglois qui avoient invadé la Madere, ils furent tous emprisonnéz en danger de leur vie. Aussi est-il vray que sans les bleds que vos subiects portent continuellement à Lisbonne, on y mourroit de faim, et ez autres villes maritimes de Portugal. »

2. Lettre 142 de Forquevaulx, fol. 496-499 (inédit).

qui se renouvelleront entre Votre Majesté et ce Roy, ne pouvant croire que ceste descente soit sans vostre mandement. J'ay dict et soustenu le contraire à ceux qui m'en ont parlé, mais que cella peut arriver des occasions que les Portugais en ont données, non-seulement à vos subjects, ains aux Anglois, usant de cruauté telle longtemps envers les uns et les autres qu'il n'y a eu ordre de trouver justice ne reparation à l'endroit du Roy de Portugal des torts faicts à iceulx. »

Philippe II n'attendait donc qu'une occasion favorable pour unir ses ressentiments à ceux du roi de Portugal, et l'affaire de Madère fournissait très à propos le prétexte dont les deux souverains avaient besoin pour ouvrir les hostilités.

Des plaintes officielles furent adressées à la cour de France. L'ambassadeur de Portugal réclama un châtiment exemplaire et une répression immédiate. Celui d'Espagne appuya ses demandes. La situation devenait critique. Il fallait à tout prix prendre une décision. Charles IX et sa mère redoutaient une guerre prochaine avec les puissances lésées. Ils résolurent de donner satisfaction aux parties intéressées et annoncèrent qu'ils puniraient Peyrot, dont ils ignoraient encore la mort, et ses compagnons.

« Au demeurant, écrivit Charles IX à Forquevaulx, le 14 novembre[1], quant à ce qui concerne le faict du jeune Montluc, je vous advise qu'après luy avoir plusieurs fois refusé de sortir en mer, je me laissé vaincre à la remonstrance qu'il me feist faire des grandes despenses qu'il avoit employées en son équipage, et que son intention n'estoit que de l'employer au faict de la marchandise dont son père et autres ses plus proches parents me donnoient toute seureté : qui fut cause que je luy accorday son conget, mais ce fut avec expresse deffence de n'offencer, invahir, ny molester les pays et subjects des roys d'Espaigne et de Portugal, mes bons frères et autres mes amis et aliéz, ainsin que vous verrez par le double de la lettre que j'en escripvis à son père, dès le moys d'aout dernier passé, que je vous envoye. Depuis ayant eu information des dépredations qu'il faisoit sur mes propres subjects, et senti quelque vent de l'entreprinse et inuasion qu'il a faite sur l'isle de Madere appartenant au roy de Portugal, j'en ay eu tout l'ennui et desplaisir que peut un prince, qui ne desire que la conservation de la paix et amitié qu'il a avec les autres princes chrétiens ses amis et alliéz..... Asseurez un chascun

1. Lettre 146, fol. 517 (inédit).

que je suis si esloigné de telles hostilités et m'en sens si offencé que si ledict Monluc peut tomber en mes mains j'en feray faire telle et si exemplaire demonstration et punition que l'on connoistra qu'il n'y a revanche de la Floride, ni autre considération qui me sceut faire trouver bonnes telles actions, desquelles il ne scauroit sortir qu'une alteration de l'amitié d'entre moy et les dicts princes, et enfin une rupture de ce que je me mets en peine d'entretenir et conserver, avecques si sincere intention. »

Le roi terminait sa lettre en recommandant à son ambassadeur d'insister sur la loyauté de ses intentions. Il le priait encore d'intervenir en faveur de tous ceux de ses sujets, matelots ou négociants, que le roi d'Espagne serait tenté de faire arrêter à titre de représailles ou de simple précaution.

A cette lettre officielle et destinée à être produite au grand jour, Catherine avait joint des instructions confidentielles sur un ton plus vif encore, où elle ne craignait pas de témoigner son mécontentement d'être ainsi compromise par le capitaine Peyrot, et le traitait comme le dernier des criminels[1].

« Monsieur de Forquevaulx, vous faisant le roy mon fils ample responce sur le contenu en la despeche que luy avez faicte le second de ce mois, je n'y adjousteray qu'une seulle chose, qui est que je suis si ennuyée et offencée de ceste incursion et invasion que le jeune Monluc a faicte en l'isle de Madere pour le tort qu'il faict en cella à nostre reputation et pour les autres depredations qu'il exerce nonseulement sur les subjects des princes nos amis et alliéz, mais sur les nostres propres, que je ne desire que le voir en lieu où le Roy mondict seigneur et fils en puisse faire faire telle punition et demonstration que la chrestienté connoisse combien nos intentions sont ennemies et esloignées de telles hostilités, et désirons vivre en amitié avec tous princes chrestiens nos amis, ne pouvant penser qu'il y ait homme vivant qui, considérant les déportements du dict jeune Monluc, sans passion, ne juge qu'ils ne peuvent procéder que de la rage d'un homme desesperé, lequel cherchant sa ruine veut faire parler de luy au despend indifferemment de tous ceux auxquels il estimera pouvoir porter quelque dommage, comme il a faict depuis son partement. »

Ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, à l'exaspération de la première heure succéda bientôt un calme relatif.

1. Lettre 147, fol. 523.

Peu à peu la vérité se faisait jour. On apprenait, sans doute par quelques-uns des compagnons de Peyrot, qui étaient prudemment rentrés en France, que les insulaires avaient eu les torts de la première attaque. De plus, la mort héroïque de Peyrot prévenait en sa faveur. On commençait dans le pays à trouver à tout le moins singulière l'attitude de la cour, et le vieux Monluc était consolé dans son chagrin par l'expression à peu près unanime des regrets et de la sympathie nationale. Aussi écrivait-il plus tard avec une noble fierté[1] : « Je perdis là mon bras droit. Que s'il eust pleu à Dieu me le conserver, on ne m'eust presté les charités qu'on a fait. Bref, je l'ay perdu en la fleur de son aage, et lorsque je pensois qu'il seroit et mon baston de vieillesse et le soutien de son païs, qui en a un bon besoin. » Seul le roi Charles IX s'obstinait encore dans sa première irritation. Le 27 novembre, il écrivait de Saint-Maur-les-Fossés à Forquevaulx pour lui recommander de poursuivre l'affaire avec une impitoyable rigueur : « Au demeurant il me desplait incroyablement d'entendre que le jeune Monluc se soit si extraordinairement porté en son voyage, comme il a pris l'isle de Madère par force, qui ne s'est pas faict sans qu'il y ait eu du sang espandu : j'entends qu'il s'excuse sur ce qu'il a esté prouvouqué par les habitans, qui ont tiré coups de canon sur luy et sur ses vaisseaux passants là au prez, dont je suis après à sçavoir la vérité ; mais comme se soit passée la chose, je ne puis que l'avoir à grand desplaisir, pour le désir que j'ay tousjours eu, et auray de maintenir la paix et amitié entière et syncère envers les princes mes alliéz et voisins[2]. »

On aura remarqué dans cette dernière lettre un ton déjà moins rude et presque comme un désir de pallier les torts de Peyrot. Au fur et à mesure que les détails de l'affaire arrivaient, la conduite du chef de l'expédition se présentait en effet sous des apparences meilleures. On savait à ne plus en douter qu'il n'avait fait que se défendre en s'emparant de Madère. Les Espagnols l'avouaient à notre ambassadeur, qui s'empressait de transmettre cet aveu à Charles IX. Les Portugais eux-mêmes, surtout depuis qu'ils avaient appris que Madère leur serait restituée, et que le gouvernement français prenait fait et cause pour eux,

1. Monluc, t. III, p. 75.
2. Lettre 156, fol. 153 (inédit).

ne parlaient plus tant de vengeance et de représailles. Forquevaulx constatait avec plaisir ces modifications de l'opinion publique et prenait soin d'en informer sa cour. « Au regard du faict de la Madère, écrivait-il au roi, de Madrid, le 30 novembre[1], on ne m'en parle plus depuis qu'il a esté sceu que le capitaine Monluc l'avoit quictée[2], car s'estoit toute la peur que les Portugais avoient qu'il s'y feit fort. Et les moins passionnéz Espaignols sont d'opinion que ceux de ladicte isle furent cause de leur propre malheur pour avoir esté les premiers agresseurs.» Quelques jours plus tard, le 9 décembre[3], il revenait sur le même sujet et envoyait à Catherine de Médicis un complément d'instruction qui disculpait Peyrot sur tous les points. « Les Portugais, Madame, sont extresmement arrogants, et à leur dire ils fricasseront toute la France et les François en vengence de Madère, en laquelle n'y a eu le dixme du mal qu'on a faict bruit au commancement et l'occasion du dommage vient de leur costé. Se tenans prets et asseuréz de la venue de M. de Monluc avec sept navires : car sans dire gare ils furent resceuz et caresséz des Portugais à cannonades avec boulet, au lieu de leur rendre le salut que les François leur avoient faict, les saluant d'arrivée comme bons amis ont accoustumé en arrivant à un port d'amis. J'espère de sçavoir l'histoire du vray et au long, dont je ne failliray l'escripre à Vostre Majesté. »

Aussi bien plus le temps avançait, plus les informations disculpaient Peyrot et les siens. Il est curieux de suivre dans la correspondance de Forquevaulx les progrès pour ainsi dire quotidiens de ce changement favorable d'opinion. Ainsi le 4 janvier 1567[4], l'ambassadeur écrit à Charles IX : « Au regard de la descente faicte par le feu capitaine Monluc en l'isle de Madère, cella va se refroidissant peu à peu... Il n'y a icy sinon les Portugais espagnolisés qui en parlent, et le font pour flater les Espaignols, lesquels pour la pluspart voudroient que tout le monde voulut mal aux François. » Le 2 mars, il ne se contente pas d'excuser Peyrot, il attaque les Portugais et apprend à la cour de France que ces derniers avaient l'intention de tenter une descente au Canada. Cette dépêche de notre ambassadeur est

1. Lettre 149, fol. 533 (inédit).
2. Il s'agit de Fabien Monluc.
3. Lettre 153, fol. 553 (inédit).
4. Lettre 158, fol. 579 (inédit).

fort curieuse. Elle éclaire d'une vive lumière la politique tortueuse et l'ambition de la cour de Lisbonne. De plus, elle est de la plus grande importance pour l'histoire du Canada. C'est à ce double titre que nous la publions[1] :

« Je m'asseure que les Portugois ne seront si bouillants ni si chauts de sortir avec leur armée contre les corsaires[2], comme ils firent dernièrement contre le feu cappitaine Monluc. Et suis adverti que sans l'alarme de la Madere qui courust tantost par toutes les villes subjectes au roy de Portugal, une flotte qui se dressoit aux Açores seroit allée à la terre neufue de vostre conqueste ancienne s'impatronir du pays et peupler en la grand baye de Canada, et n'y faudront pas cet esté ; car Espaigne et Portugal veulent que tout le nouveau monde soit leur, et que les François n'y puissent naviguer, ne mesme vers le nord que les Bretons descouvrirent plus a de cent ans, et sache Vostre Maiesté que les dicts Portugois ont esperance de trouver le chemin à la mer de Su et Moluques trop plus court depuis Canada, traversant le pays par terre, que non pas la route ordinaire qu'ils font ; car des Assores jusques au Canada n'y a pas plus de 400 lieues, et s'ils peuvent trouver ledit chemin, ils gaignent leur cause contre les Espaignols, sur la difference qu'ils ont des Moluques que chascune des parties veut estre de sa répartition[3]. Il vaudrait, Madame, beaucoup mieux que ceste descouverte se feist pour vostre couronne, et envoyer de vos subjects habiter et peupler ce nouveau pays que d'endurer ceste usurpation, et si j'estois de moins de temps que je ne suis, je vous presanterois le reste de mes ans pour les aller employer à quelque nouvelle conqueste pour vostre service, car il peut sortir tant d'utilité à vostre couronne et à tout vostre royaume de ceste entreprinse que bien heureux celluy qui donnera commancement et bonne adresse à un si grand bien. »

Ni Catherine ni son fils ne paraissent avoir tenu compte de ces sages avis. Les colonies ont toujours été négligées par les divers gouvernements qui se sont succédé dans notre pays. Le roi de France ne semble pas s'être douté de l'importance de la question. Son unique préoccupation est de tirer vengeance des compagnons de Monluc. Au lieu de les encourager il ne

1. Lettre 182, fol. 691 (inédit).
2. Il s'agissait d'une descente projetée des Turcs en Portugal.
3. Allusion à la bulle d'Alexandre VI, et aux fameuses lignes de marcation et de démarcation.

cherche qu'à les punir. Dès le 14 novembre[1] il écrivait à Forquevaulx : « Avant la réception de vostre despesche (du 2 nov.), j'avois jà faict expédier un mandement que j'ay envoié publier par tous les ports de mon royaume, par lequel je déclare que je tiens ledict Monluc et tous ceux de sa troupe pour dépredateurs et violateurs de la paix, et commande expressément que comme tels l'on ne faille de les saisir et prendre prisonniers en quel lieu qu'ils puissent abborder en mon royaume, avec desfences très rigoureuses à tous mes subjects de les ayder, et favoriser, ne se joindre à eulx ou les assister, ou les renforcer aucunement. » Le 27 du même mois[2], Charles IX revenait avec insistance sur le même sujet : « Tout ce que je pourray faire pour les chastier vous pouvez asseurer partout qu'il sera faict, et jà, comme il vous a esté escript, ay mandé par tous les ports de mon royaume que s'il y arrive ou retourne quelqu'un dudict equippage, ou prinse qu'ils ayent faict, que tout soit arresté et les hommes bien resserréz pour leur faire faire justice de leurs fautes autant que la raison le requiert, par où je feray bien connoistre à tout le monde que leurs desportements me desplaisent assez, et qu'il n'y a rien en cela de simulé. » Comme s'il craignait qu'on se méprit sur ses instructions, le roi ajoutait même en post-scriptum : « En cores que avecques nostre dernière despesche vous ayez eu ainsi que nous estimons coppie des lettres qu'avons ci-devant escriptes au sieur de Monluc, contenant les défenses à son fils de ne faire aucun dommage à nos amis et alliéz, et aussi de la publication générale qu'avons envoyée faire par tous nos ports et havres, pour retenir et faire chastier ceux qu'auroient faict au contraire, nous avons bien voulu encores les vous envoyer, pour en parler partout, ainsin qu'il appartiendra, et donner claire lumière de nostre droicte intention en cest endroict. »

Les compagnons de Peyrot s'attendaient si peu à une aussi étrange réception, qu'ils revenaient les uns après les autres, pleins de confiance, et s'attendaient même à des éloges pour leurs exploits. Quelques-uns d'entre eux étaient si naïvement persuadés qu'ils étaient dans leur droit qu'ils continuèrent, lors de leur voyage de retour, à considérer les Espagnols et les Portugais comme de véritables ennemis, et à les traiter comme tels.

1. Lettre 146, fol. 517 (inédit).
2. Lettre 156, fol. 573 (inédit).

Ils s'emparèrent, non loin des côtes de France, de deux hourques flamandes et de deux vaisseaux de Biscaye chargés de marchandises pour plus de deux cent mille écus. Les équipages ayant voulu résister furent jetés à la mer[1]. Le prince d'Eboli, ministre de Philippe II, adressa aussitôt ses plaintes à Forquevaulx, qui se vit obligé de les transmettre au roi. Ce dernier, furieux de ce nouvel attentat qui compromettait de plus en plus la paix entre les deux couronnes, ordonna de redoubler de surveillance sur les côtes et de traiter en ennemis tous les soldats et matelots de Peyrot. Il est à présumer que ces ordres impitoyables furent en partie exécutés, et que quelques malheureux payèrent leur imprudente confiance par la perte de leur liberté et de leurs biens : mais l'opinion publique s'était prononcée avec force contre ces mesures rigoureuses. Avertis à temps, le plus grand nombre d'entre eux resta prudemment au large, attendant des temps meilleurs; mais ils témoignèrent leur mécontentement et firent savoir que, si on ne leur rendait pas justice, ils descendraient en armes ou bien vendraient leurs services à des souverains qui sauraient mieux les apprécier. Le premier président du Parlement de Bordeaux, Jacques-Benoist Lagebaston, se fit leur interprète dans une fort éloquente supplique qu'il adressa à Catherine de Médicis, le 24 décembre 1566[2] :

« Madame, les gentilshommes et soldatz qui estoient aléz avecq le feu jeune sieur de Monluc, retournent journelement à troupes en ports et havres de Guyenne, ayans, comme on dict, bonne robbe, et neantmoins n'auzent faire descente, de craincte qu'ilz ont des proclamations qu'il a plu à Voz Maiestéz estre faictes contre eulx, et de la rigueur de justice, de maniere que l'une des deux choses est fort à craindre en cest endroict, ou qu'ilz s'en retournent encores courre leur fortune, ou qu'ilz facent descente en armes, et se realient de telle sorte et de leurs parens et de leurs amis, qui ne peuvent estre qu'en fort grand nombre, que ce soit fort presente occasion de tumulte, et d'allumer par deça un feu qui facilement ne se puisse esteindre, et

1. Lettre 167, fol. 625 (inédit) : « Au conseil de guerre avoit esté faicte plaincte de quelques navires françois qu'on dict estre de la flotte du feu capitaine Monluc, lesquels ont prins à force deux hourques de Flandrez, et deux nefs biscaynes chargées de marchandises, vaillant plus de deux cent mil escus, dont les hommes sont esté gettéz en la mer. »

2. Archives historiques du département de la Gironde, t. X, 1868, p. 326-327. Pièce communiquée par M. Tamizey de Larroque.

neantmoins je veoy bien, Madame, le regret que le roy et vous auriez, d'une part, de perdre de si bons et si vailhans subjectz, et qui peuvent, en meilleurs lieux, faire de bons et grands services à Vos Majestéz, et l'anxiété en laquelle vous estes de l'aultre de n'approuver pas facilement ne leur premier voyage, ne le second, et moins ce qui s'en peut vraysemblablement ensuivre, comme de gens desesperés, au moyen de quoy il est très-requis, Madame, de promptement, comme en chose requérant très-grande celerité, y pourveoir, et regarder si l'intention du roy, et vostre, est de conserver plus tost les vostres, que de les perdre, pour ce qui est passé ; et si ce seroit chose meilheure de leur permettre leur accès en leurs maisons, et ne leur faire poinct, par leurs nouvelles entreprinses, irriter plus avant les confedérés et amis de Vos Majestéz, qu'en leur fermant la porte de leur patrie, les faire jouer au quitte et au double ; et si vous trouvez que ce soit chose qui, pour obvier à l'approbation de ce qui en ha ja esté faict, doibve estre reglée, regarder la forme de le faire, tant pour me balher occasion de penser que le roy les resblandisse ou recherche d'un costé, que pour ne tollir poinct soubdainement les proclamations qui ont esté faictes pour le contantement de noz voisins, et par la delibération et commandement de Vos Maiestéz et exécution qui en ha esté faicte par la cour de parlement. J'ay tousjours entendu, Madame, qu'en telz cas, le temps levist la douleur, et apporte nouveaulx remedes, et neantmoins que quand la chose est passée, comme celle qui s'offre, on peut bien faire entendre sa volonté, aultrement que par escript, et avec de si bons et tant fideles serviteurs par deça, qu'ilz seront tousjours prestz, Madame, d'executer apertement ou secretement, comme il vous plaira l'ordonner, tant la voye doulce que la rigoureuse, que n'ayant rien si cher ne tant singulierement recommandé que la très prompte obeyssance de ces commandemens. »

Les compagnons de Peyrot, fort heureusement pour eux, trouvèrent un protecteur plus énergique que Forquevaulx ou que Lagebaston. Ce fut l'amiral de Coligny. De Thou nous apprend que, pénétré des devoirs de sa charge et se considérant comme le protecteur né de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupaient des choses de la mer, il intervint en leur faveur[1]. Il

1. Thou, liv. XLIV, p. 537 : « Re in regio consilio agitata, Colinius maris praefectus validis rationibus factum defendit, nihil injuriose a nostris admissum dictitans qui se Gallici nominis a Lusitanis in Villagagnonis regis legati expeditione olim variis modis laesi tam generosos vindices proebuissent, ac tandem

démontra qu'ils s'étaient trouvés à Madère dans le cas de légitime défense. Aussi bien les Portugais n'étaient-ils pas coutumiers du fait, et, en 1555, lorsque Durand de Villegaignon se rendait au Brésil, chargé par Henri II d'y fonder une colonie, n'avait-il pas été également accueilli à coups de canon par les habitants des Canaries? D'ailleurs, les victimes de la Floride n'étaient pas encore vengées. Si on punissait les compagnons de Peyrot, on semblait approuver la conduite de Menendes. A moins de renoncer à jamais paraître sur l'Océan, il fallait donc permettre aux vainqueurs de Madère de rentrer paisiblement dans leurs foyers, et ne jamais plus les inquiéter de ce chef. Ces raisons étaient plausibles. Elles furent vivement présentées, soutenues plus vivement encore, et le roi, qui ne demandait peut-être qu'à être convaincu, déclara qu'il daignait faire grâce. Il se réservait seulement d'envoyer un ambassadeur[1] en Portugal pour expliquer ce changement d'attitude.

D'après un document contemporain fort curieux, intitulé *La Fortune de la cour*[2], le cardinal de Lorraine n'aurait pas eu honte d'appuyer les plaintes de l'étranger et le conseil allait céder, « n'estoit que M. de Chastillon, avec sa façon sévère et pleine de gravité, remonstra que si ces hommes avoient eu tant de courage que d'entreprendre seuls ce que toute la France devoit faire, ils méritoient une récompense et non pas une punition. Si bien que le roi Charles neufviesme, qui estoit courageux, en fut tout esmeu en la jeunesse où il estoit. »

Les compagnons de Peyrot reçurent donc la permission de débarquer sans être inquiétés. L'expédition avait été fructueuse, bien que de courte durée. Sans doute le chef était mort, mais mort victorieux, et ses compagnons rapportaient en France de glorieuses dépouilles. Quelques-uns d'entre eux revenaient même

tenuit, ut Monlucianae expeditionis comites accusati, qui metu huc illuc post casum illum dilapsi comparere non auderent, prorsus absolverentur. »

1. Il l'envoya en effet, si nous en croyons la lettre 167 (fol. 625, inédit) de Forquevaulx à Charles IX : « Il (Ruy Gomes) a voulu sçauoir de moy quelle provision Vostre Majesté a mise pour satisfaction au Roy de Portugal, contre ceux de vos subiects qui ont si mal traicté les siens à la Madere, ce que je luy ay dict, et qu'outre cela Vostre Majesté estoit aprez à despecher ung gentilhomme de la chambre ou autre personnage principal pour aller audict Portugal pour le faire plus amplement sçavoir au Roy et informer de la vérité sur les lieux. »

2. Tessier, *L'amiral Coligny*, p. 98.

si enchantés de cette fructueuse expédition qu'ils ne demandaient qu'à la recommencer; un des principaux lieutenants de Peyrot, le vicomte d'Uza, se porta comme l'héritier de sa glorieuse succession[1]. En 1572, il était à la veille de reprendre l'expédition à son propre compte et avait même à ce propos sollicité les secours du roi, qui, cette fois, s'était empressé de les lui accorder; mais la guerre civile éclata de nouveau et le détourna vers d'autres aventures. La fatalité s'acharnait après ce voyage d'outre-mer. Il ne devait jamais se réaliser.

Peyrot Monluc ne trouva même pas la paix du tombeau. Il avait reçu, dans un couvent franciscain de Madère, les honneurs de la sépulture. Soit qu'ils n'aient pas songé à rapporter en France le cadavre de leur chef, soit plutôt qu'ils aient cru, très à tort, que les Portugais respecteraient la tombe de leur vainqueur, ses compagnons, quand ils retournèrent en Europe, laissèrent derrière eux les restes de Peyrot. « Après qu'ils furent partys, les Portugais le desenterrarent et lui firent force vilainies et opprobres; à celuy, dis-je, qu'ils n'osoient auparavant regarder en face[2]. » Brantôme, qui rapporte ce fait, le blâme en termes énergiques. Ce fut un dernier chagrin pour la famille de l'infortuné capitaine.

Quinze ans après on annonça tout à coup que Peyrot avait reparu et qu'il réclamait ses droits et sa fortune. Cette affaire fit un grand bruit dans toute la Guyenne. Le peuple, toujours porté vers le merveilleux, accueillit cette nouvelle avec empressement, mais la veuve de Peyrot, la dame de Caupene, n'eut pas de peine à percer à jour l'imposture. Le prétendu capitaine « avoit esté son serviteur domestique, et en avoit appris de grandes particu-

1. Nous lisons dans une *Notice généalogique sur la maison de Lur-Saluces*, par Henry de Lur-Saluces (Bordeaux, 1855), une lettre de Charles IX au vicomte d'Uza, en date du 14 septembre 1572 : « Je considère bien la dépense que vous avez faite, et combien vous estes en arrière, ayant engagé tout ce que vous avez et celui de vos amis pour vous équiper pour faire ce voyage de mer en intention de me servir par ma permission. En quoi demeurerez sans aucun moyen de changer vostre équipage et vous résouldre de telles dépenses et qui plus est aurez un merveilleux regret qu'elles demeurent inutiles; mais aussi je vous prie prendre cette assurance de moi, que je serai bien marri que vous en demeurassiez là. Ains ai bonne intention de vous bientôt aider à sortir et récompenser de vos dépenses, et vous donner de quoi dresser un nouvel équipage, de façon que vous demeurerez content et satisfait. »

2. Brantôme, édit. Lalanne, t. IV, p. 40.

larités ; mais son imposture estant manifeste, il fut sévèrement chastié, comme il le méritoit bien, si on y eût procédé par les voies ordinaires de la justice[1]. »

Peyrot mourut trop jeune pour laisser une trace durable dans l'histoire. Ses contemporains, pourtant, furent unanimes à le regretter. « S'il eust vescu, écrit Brantôme, il eust faict de grandes entreprises et prises sur l'Espagnol et Portugais, car il avoit de grandz dessains... Ce fust un très grand dommage de cest homme là, car son brave courage le poussoit à attenter beaucoup[2]. » Un poëte anonyme se fit l'ingénieux interprète des regrets universels quand il écrivit :

Le ciel qui seul te sembloit grand,
Montluc, en ton jeune âge te prand,
Voyant que peu sert plus attendre,
Car le monde à ton appétit
Eust esté tousjours si petit
Qu'il ne t'eust jamais peu comprendre[3].

En dépit de ces éloges emphatiques, la renommée du capitaine Peyrot ne fut que passagère. A l'exception de Moréri[4], qui lui consacre quelques lignes presque dédaigneuses, aucun des histo-

1. Dupleix, ouv. cit., p. 673.
2. Brantôme, *ubi supra*.
3. Ces vers sont tirés du *Blasii Monlucii tumulus*, qui se trouvent dans presque toutes les éditions des *Commentaires*. Nous citerons encore les quatre suivants, par Pierre de Brach, qui sont plutôt une épitaphe qu'un panégyrique :

Peirot dont le cœur haut et plein d'ambition
Estoit pour commander à quelque nation
Faisant voile au conquest d'un royaume d'Afrique
Fut tué dans une isle en la mer Atlantique ;

et les vers du même Pierre de Brach, à M. le chevalier de Monluc, dans les *Poëmes de Pierre de Brach, bourdelois* (Bourdeaux, Simon Millanges, 1576, in-4°, f° 171 v°). M. Léonce Couture (*Trois poètes condomois du XVI° siècle, études biographiques et littéraires*, gr. in-8°, 1877), dit (p. 63), en rendant compte des poésies latines de Jean-Paul de Labeyrie (*Io. Pauli Laberii Sylva*, Tolosae, 1570) : « Je ne veux pas citer l'épitaphe de Peyrot, le fils de Monluc, qui s'en alla mourir à Madère. Il n'y aurait rien à noter dans ces froids hexamètres qu'une velléité d'épigramme, quand on nous représente le fils du maréchal de France attiré dans des mers lointaines par l'appât du gain (D. M. [Diis Manibus] *Perotti ducis*) :

Avia Neptuni peragrans loca foenoris ergo... »

4. Moréri, *Dictionnaire historique*, édit. 1759, t. VII, p. 734.

riens du XVIIe ou du XVIIIe siècle ne prononce son nom. C'était une injustice : nous avons essayé de la réparer.

Paul GAFFAREL.

APPENDICE

LETTRES DE CHARLES DE DANZAY, DE CHARLES IX ET DE CATHERINE DE MÉDICIS AU ROI DE DANEMARK.

I.

Serenissimo et potentissimo Principi Friderico II, Dei gratia Danorum, Norvegiorum, Gothorum et Vandalorum Regi, Duci Slesvici, Holsatiae, Stormariae et Diethmarsiae, Comiti in Oldenburg et Delmenhorst, Domino suo observandissimo S. P. D.

Serenissime et Potentissime Rex,

Redditae mihi fuerunt literae Majestatis vestrae datae decima tertia die hujusce mensis, quibus significat Andream Lorch ad christianissimum Gallorum Regem (Dominum meum clementissimum) cum literis misisse, ut illi liceret vestrae Majestatis nomine, duo millia Gasconum conscribere. Atque etiam petit Majestas vestra, ut hac in re ei adjumento esse velim, tum apud christianissimum Regem, tum reliquos Regni proceres.

Meminit, ni fallor, Majestas vestra, cum nuper de iis clementer mecum colloqueretur, quid ei responderim, idque paucis referam. Regi christianissimo suisque regni proceribus fraterna propensissimaque voluntas non deest gratifficandi Majestati vestrae, sed justa occasio nocendi ejus inimicis. Facile quidem in regno Franciae duo millia militum conscribi possunt, sed eos in finibus, certo loco vel portu aliquandiu habere et navibus excipere, quin vicini offendantur commoveanturque, difficilimum; praevideoque fore, si Rex christianissimus huic se bello vel dissimulanter, vel apperte immiscuerit (sine notissima causa), ut vicini non facile conquiescant, majoresque ac periculosiores motus excitentur. Media igitur quaerenda sunt : faciam tamen non in hac re solum, sed in his omnibus quae mihi a Majestate Vestra injungentur, ut me et fidelissimum et promptissimum perpetuo cognoscat, Deum orans, serenissime et illustrissime rex, ut Majestas Vestra, in summo honore foelicissimoque rerum omnium successu, quamdiutissime bene valeat. — Datum Hafniae 22^a die Decembris 1565.

Regiae Majestatis vestrae
obsequentissimus
CAROLUS DANZAEUS.

II.

Tres hault, tres excellent et tres puissant Prince, Nostre tres cher et tres amé bon frère et cousin le Roy de Dannemarch.

Tres hault, tres excellent et tres puissant Prince, Nostre tres cher et tres amé bon frere et cousin, salut et toute fraternelle amitié et dillection. Nous avons reçeu la lettre que vous avez escripte du VI du moys passé par le present porteur, l'un de voz gentilzhommes, et tant par le contenu en vostre dite lettre que par la bouche de ce dit porteur entendu la priere que vous nous faictes de luy permettre de lever jusques a deux mil hacquebuziers de nostre pays de Gascongne pour les trajecter et passer en Dannemarch pour le renffort de vostre armée et vostre service en la guerre que vous avez à l'encontre du Roy de Suede vostre ennemy. Sur quoy nous avons à vous prier de voulloir mettre en consideration les grands troubles, divisions et guerres intestines dont cestuy nostre royaulme a esté affligé ces années passées, durant lesquelles celle des provinces de nostredit royaulme qui a esté la plus désolée et debilitée a esté la Gascongne et la Guyenne, où se sont données plusieurs batailles et faict de grosses rencontres esquelles il est mort ung grand nombre de peuple. Et encores depuys par la véhémence de la peste qui a régné toute une année en nostre dit royaulme, la plus cruelle qui ayt esté de mémoire d'homme, les endroitz d'où se tirent les dits soldats Gascons se trouvent pour le jourd'huy tellement denuez d'hommes de guerre qu'il seroit bien malaisé d'en sortir ledit nombre de deux mil hacquebuziers, sans en desgarnir le pays, et nous priver du moyen d'en avoir pour nous et nostre service si nous venons a en avoir affaire, comme les occasions en naissent plus tost que l'on ne pense bien souvent. Au moyen de quoy si en ceste nostre necessité nous n'avons moyen de vous secourir des dits deux mil hacquebuziers et de vous satisfaire en la prière que vous nous en faictes, vous nous en aurez pour excusez, et croyez s'il vous plaist que ce que nous en faisons n'est pour diminution qu'il y ait en nous de l'amitié et bonne volunté que nous vous avons portée et que nous continuerons tousjours en vostre endroict. Mais de l'impossibilité que nous voyons de le pouvoir faire sans par trop préjudicier a nostre service et nous mettre en dangier d'avoir faulte de ce dont en aultre saison plus commode nous vous favoriserions aussi voluntairement que de bon cueur, vous nous en pourriez requerir. Estans bien marrys au demeurant que jusques a present il ne se soyt riens peu faire ny accorder pour la reconciliation et paciffication d'entre vous et ledit roy de Suede; en quoy le sieur de Danzay, nostre ambassadeur resident par devers vous, a charge de faire tous les meilleurs offices qui luy sera possible, et de ne cesser jusques a ce qu'il en puisse sortir l'effect qui est desiré de tous ceulz qui vous ayment, et de nous principalement qui aurons tousjours ce

qui sera pour vostre repoz, bien et contantement en la mesme recommendation que si c'estoit pour nostre propre faict. Et sur ce, nous prions Dieu, tres hault, tres excellent et tres puissant Prince, nostre tres cher et tres amé bon frere et cousin, qu'il vous ayt en sa tres saincte et digne garde. — Escript à Moulins, le jour de janvier 1566.

Vostre bon frere et cousin,

CHARLES.

III.

Tres hault, tres excellent et tres puissant prince, Nostre tres cher et tres amé bon frère et cousin le Roy de Dannemarch.

Tres hault, tres excellent et tres puissant Prince, nostre tres cher et tres amé bon frere et cousin, le Roy nostre tres cher sieur et fils vous faict si ample response sur le contenu en la depesche que vous nous avez faicte par le present porteur, l'un de voz gentilzhommes, et par sa dite response vous verrez si clairement les occasions pour lesquelles il ne peut vous secourir des forces dont vous lui avez faict requeste, qu'il ne nous reste pas grant chose à vous dire la dessus de nostre part. Bien nous voullons vous asseurer qu'il eust pris a grant plaisir de vous gratiffier en cela s'il en eust eu aultant de moyen que nous sçavons bien qu'il vous porte de bonne volunté et qu'il désire la prospérité de vos affaires et vostre contantement, en quoy vous pouvez croire que nous le conforterons tousjours pour la conservation et fortification de vostre mutuelle amityé de si loing continuée de peres en filz que nous la tenons comme hereditaire et perpetuelle entre vos deux couronnes et serons tousjours bien fort ayses quant en choses possibles nous vous pourrons faire parroistre par effect quelle est en cela notre bonne et sincère intention. Et sur ce, tres hault, tres excellent et tres puissant Prince, nous prions Dieu qu'il vous ayt en sa tres sainte et digne garde. — Escript à Moulins, le 30e jour de janvier 1566.

Vostre bonne seur et cousine,

CATERINE.

HOHENLINDEN

ET LES

PREMIERS DÉMÊLÉS DE BONAPARTE ET DE MOREAU

D'APRÈS LES *Mémoires* INÉDITS DU GÉNÉRAL DECAEN.

« Après avoir servi ma patrie pendant 24 ans, j'ai cessé mon activité de service à l'âge de 47 ans, par l'effet des événements de 1814 et de 1815.

Voulant me faire une occupation, je vais employer mes loisirs à retracer tous les événements de ma vie militaire et administrative.

Je raconterai avec la plus exacte vérité tout ce que j'ai vu et tout ce qui m'a été personnel relativement à mes services, durant ces 24 années que j'ai consacrées (*sic*) avec le plus entier dévouement et avec le désintéressement pécuniaire le plus absolu.

Ce ne sont pas des *Mémoires* que j'entreprends d'écrire, je n'en ai pas le talent ; mais je veux faire un *journal* pour moi. »

L'auteur des lignes ci-dessus, le général Decaen, n'a pas en effet apporté à la rédaction de son œuvre la moindre coquetterie littéraire. Il s'est contenté de mettre en ordre l'immense quantité de notes, pièces et documents qu'il avait soigneusement conservés [1] ; si bien que cette narration écrite à distance des événements a pourtant toute l'exactitude et parfois la fraîcheur d'un véritable *journal*, rédigé sous l'impression même des faits. Elle a surtout un accent de sincérité, d'honnêteté, auquel il est impossible de se méprendre un instant. Pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à ces *Mémoires* encore inédits, et des révélations curieuses qu'ils renferment sur les hommes et les choses du temps, nous en détacherons quelques passages relatifs

1. Tous ces papiers du général Decaen ont été, par testament de son fils, en date du 7 juillet 1873, légués à la ville de Caen, d'où le général était originaire. Ils sont aujourd'hui à la bibliothèque de la ville.

à la bataille de Hohenlinden, ainsi qu'aux premiers démêlés de Bonaparte et de Moreau.

I.

On sait que le 1er décembre 1800 l'archiduc Jean, tandis que Moreau le croyait encore sur la rive droite de l'Inn, attaquait brusquement l'aile gauche de l'armée française à Ampfing, et après l'avoir forcée de se replier, se faisait battre lui-même le surlendemain à Hohenlinden. Jusqu'à quel point Moreau est-il coupable de s'être laissé surprendre à Ampfing ? Quelle juste part lui revient dans la victoire décisive de Hohenlinden ?

Telle est la double question souvent débattue, qui nous paraît définitivement tranchée par les *Mémoires* de Decaen. Il faut les lire pour juger combien sont injustes et passionnées les critiques formulées contre les opérations de l'armée du Rhin dans les *Mémoires* militaires de Napoléon.

Depuis le 15 juillet que les hostilités avaient été suspendues en Allemagne, Autrichiens et Français étaient restés en présence, cantonnés les premiers sur l'Inn, les seconds sur l'Isar. Le 13 novembre, à 6 heures du matin, l'archiduc Jean reçut notification que les hostilités recommenceraient quinze jours plus tard, c'est-à-dire le 28, à la même heure[1]. Quelle résolution allait-il prendre : marcher sur l'Isar, ou défendre l'Inn ?

Tout faisait supposer qu'il s'arrêterait à ce dernier parti. Ayant en face de lui un adversaire comme Moreau, une armée comme l'armée du Rhin, habituée à vaincre, toute frémissante encore des rapides succès de la campagne précédente, l'archiduc n'eût pu sans témérité songer à l'offensive que s'il eût inspiré à ses propres troupes une confiance sans bornes, ou s'il eût compté lui-même sur l'élan patriotique des populations comme sur l'enthousiasme belliqueux des soldats. Or, à moins de se faire d'étranges illusions, l'archiduc Jean devait savoir combien sa personne était peu sympathique, combien surtout la guerre était peu populaire. Gagnées insensiblement par les idées de la Révolution française, les populations en arrivaient à comprendre que depuis

1. Lettre du général Dessolles, chef d'état-major de l'armée du Rhin, annonçant, le 26 brumaire, à Decaen que « Jean Chouard est arrivé le 22, à 6 heures du matin, près de l'archiduc, » et que par conséquent c'est « pour le 7 frimaire à la même heure qu'il faudra recommencer d'en découdre. »

bientôt dix ans elles combattaient en réalité beaucoup moins pour défendre leur propre indépendance que pour sauvegarder les privilèges de leurs nobles et de leurs prêtres; aussi n'étaient-elles pas éloignées de souhaiter le succès de nos armes, convaincues que de la défaite, de l'humiliation de leurs princes sortirait pour elles une ère de liberté. Chose curieuse, ce sont nos généraux républicains qui se voient obligés parfois de calmer l'effervescence germanique, de prêcher aux *patriotes* allemands la sagesse et la modération. On ne lira pas sans intérêt à ce sujet le passage suivant des *Mémoires* de Decaen :

« Le mécontentement excité en Bavière par les maux de la guerre... était porté à un tel point que, pendant la première suspension d'armes[1], on vint m'informer qu'on était disposé à un soulèvement contre l'électeur et son gouvernement; que si je voulais favoriser le mouvement on allait tout préparer pour l'entreprendre, et que l'étendard de la liberté bavaroise serait arboré à Munich et dans toute la partie de la Bavière occupée par l'armée française. Je répondis alors que je ne pensais pas qu'il fût dans l'intention du gouvernement français qu'il fût donné une protection apparente à une pareille entreprise, d'autant plus que je croyais que son système était d'atteindre à la paix générale le plus tôt que cela lui serait possible; qu'il s'écarterait donc de ce système s'il protégeait une insurrection en Bavière où les Autrichiens avaient encore leur armée.

J'ajoutai qu'il fallait réfléchir sur un tel projet, et surtout considérer les suites et les effets de la Révolution française ; que si l'anéantissement des abus, l'abolition des privilèges et des droits féodaux, la liberté des cultes, etc., etc., ainsi que le désir de voir exister un meilleur gouvernement, étaient des motifs bien puissants pour engager à marcher vers le but qu'on s'était proposé, il fallait aussi mettre en balance tout ce qui pourrait arriver d'une révolution qu'on ne pourrait peut-être pas conduire comme on le voudrait; ainsi, qu'il faudrait plutôt tâcher de remédier à ce dont on se plaignait par des mesures qui avec le temps amélioreraient le gouvernement actuel de la Bavière, au lieu d'agir pour le renverser.

Que d'un autre côté il fallait aussi faire attention que si le gouvernement français ne voulait pas accorder sa protection, je trouvais que la population de la Bavière était trop faible pour agir seule; et le

1. Il s'agit ici de l'armistice de Parsdorf, pendant lequel Decaen commandait à Munich. Conclu le 15 juillet 1800, il fut prolongé le 20 septembre par la convention de Hohenlinden.

pays étant surtout en contact avec la Prusse et l'Autriche qui feraient certainement tous leurs efforts pour y comprimer toute entreprise en faveur de la liberté.

On ne fut pas satisfait de ma réponse et de mes observations. Néanmoins on revint quelques jours après me faire de nouvelles sollicitations auxquelles je mis fin en disant : que le général en chef était à Augsbourg, qu'on allât vers lui, et que s'il accueillait les propositions il m'ordonnerait ce qu'il jugerait convenable, et qu'alors je ferais ce qu'il me prescrirait.

Quand j'eus l'occasion de parler de ces propositions au général Moreau, il me répondit que j'avais bien répondu et que lui-même avait fait entendre que ce qu'on demandait ne pouvait pas se faire, qu'il fallait donc rester tranquille.

Je dois dire que ceux qui désiraient un nouvel ordre de choses en Bavière et qui agissaient pour pouvoir parvenir à l'établir, étaient tous distingués par leur mérite personnel, leur instruction, la considération dont ils jouissaient dans la société, et qu'en outre ils étaient tous propriétaires.

Le non-succès de leurs premières démarches leur fit beaucoup de peine, car ils croyaient bien sincèrement mettre à exécution, sous l'égide de l'armée française, tout ce qu'ils avaient prémédité.

Cependant ils ne désespérèrent pas que l'avenir pourrait être plus favorable à leur patrie et à leurs desseins. On continua de répandre des pamphlets ; et il en parut plusieurs dans le moment où il fut question que les hostilités allaient probablement recommencer.

Entre autres brochures, on remarqua : l'*Adresse des députés des États de Bavière à l'électeur*, dans laquelle toutes les voix réunies demandaient la convocation des États dans le courant de l'année ; l'*Agonie de la noblesse et des prêtres dans la Bavière ;* et le *Baiser fraternel républicain, l'an Ier de la liberté germanique.* »

Il est bien clair qu'avec de telles dispositions les Bavarois ne devaient guère être d'humeur à se battre pour les Autrichiens, et à seconder vivement les projets de l'archiduc. Même dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, où la fermentation des esprits est moins grande, l'ardeur guerrière s'est singulièrement refroidie.

« Les populations ne se lèvent plus comme avant Léoben..., il faut armer de force les peuples de Hongrie, de Moravie, de Bohême.

Les Tyroliens ont envoyé des députés à Vienne pour la paix ; ils n'ont pas, il est vrai, oublié que les Français ont brûlé quelques-uns de leurs villages en 1796 ; aussi sont-ils très résolus toujours à se

défendre chez eux ; pourtant, depuis qu'un de nos généraux a laissé passer un peu de blé dans leur pays désolé par la famine, ils commencent à reconnaître que les Français ne sont pas aussi méchants comme les Autrichiens cherchent à le leur persuader, et ils disent : Peu nous importe qu'ils aillent à Vienne, pourvu qu'ils ne passent pas par notre pays.

Quant aux habitants mêmes de l'Autriche, poussés à bout, ils sont fort indifférents sur ceux qui remporteront la victoire, soit Autrichiens, soit Français, pourvu que la guerre finisse[1]. »

Les soldats ne sont guère mieux disposés que les populations. On a saisi vers le milieu d'octobre, chez un libraire de Straubing, une *Adresse* de l'armée autrichienne à l'empereur François II, dont Decaen nous a conservé la traduction. Nous la citons, il est vrai, moins à titre de preuve qu'à titre de curiosité ; car un tel *factum*, s'il n'était pas d'origine et de fabrication étrangères, était sans doute bien plutôt l'élucubration individuelle de quelque *patriote* exalté que l'expression collective des sentiments de l'armée :

« C'est avec une surprise mêlée de douleur que nous avons appris que tu ne veux toi-même donner à nous et à la patrie cette paix dont nous sommes depuis si longtemps privés.

Permets-nous du moins de t'exprimer là-dessus nos sentiments d'une manière pleine de la vénération qui t'est due, mais en même temps de te parler à cœur ouvert.

Nous combattons depuis neuf ans contre une nation qui, loin de nous avoir jamais offensés, a souvent au contraire mérité et notre estime et notre admiration. Jusqu'à présent personne d'entre nous ne s'est avisé de demander quelle est la raison qui nous força de poursuivre cette nation et de sacrifier sur les champs de bataille la vie de 100,000 des nôtres. Nous obéissons, parce que nous sommes accoutumés à obéir, et nous ne nous embarrassons pas du reste.

Mais peu à peu le bandeau tombe de dessus nos yeux. Nous voyons que nous ne versons notre sang que pour l'or des Anglais qui tombe dans la poche de tes ministres. Nous voyons que tu fais un jeu de notre vie et que tu veux te précipiter toi-même, nous et tes provinces, dans une ruine entière, avec une cécité inconcevable.

Tu n'as qu'à le faire quant à toi, nous ne voulons pas t'en empê-

1. Lettres ou rapports d'agents et d'émissaires français, parvenus à Decaen pendant les mois d'octobre et de novembre.

cher ; mais de nous entraîner, nous et nos compatriotes, dans ton abîme, oh ! pour le coup, tu n'y réussiras pas.

De continuer la guerre dans ce moment-ci ne veut dire autre chose que d'abîmer l'Autriche. Considère les choses dans leur véritable point de vue, et tu concevras cette vérité avec nous.

En Italie les fruits d'une campagne entière sont perdus ; une armée éparpillée (la sixième qu'on a détruite en Italie) y fait seule ton espoir, et c'est avec celle-ci que tu comptes conquérir treize forteresses bien défendues et battre une armée supérieure et victorieuse. Il est impossible que tu puisses avoir cette idée.

Ce serait donc en Allemagne que tu voudrais renaître ? Regarde autour de toi : ton armée mécontente, vaincue et mal menée, n'est éloignée de toi que de quelques journées. Vis-à-vis d'elle se trouvent campés 100,000 Français pleins de courage et animés du désir de se battre. Cinquante mille hommes de troupes fraîches arrivent du Mein. Elles peuvent en peu de jours pénétrer de Franconie en Bohême. Le Tyrol sera la première victime de la campagne rouverte. Masséna et Moreau s'uniront et inonderont tes États héréditaires avec une force irrésistible. Si le héros Bonaparte commande l'armée en personne, certes le sort de l'Autriche sera entre ses mains en peu de semaines ; et tu seras alors obligé de demander une paix plus que déshonorante.

Mais supposons qu'il nous réussira de repousser les Français jusqu'au Rhin, qu'auras-tu gagné pour lors ? Toute une campagne sera encore pour rien ; tu auras perdu 100,000 sujets pour essuyer, dans le printemps prochain, un nouveau passage du Rhin.

Tu ne peux pas t'attendre à une nouvelle coalition ; et puis quel avantage te porterait-elle ? Il t'en résulterait ce que tu as eu des précédentes. Nous avons combattu à côté des Prussiens, des Russes et des Bavarois sans succès ; il nous en reste la triste expérience que des armées combinées ne valent rien.

Réfléchis donc à ce que tu veux entreprendre. Tu cours risque de nous voir retirer, fatigués d'une éternelle guerre, jusqu'aux portes de ta résidence... Alors le peuple te commandera la paix. Rappelle-toi Louis Capet, et prends garde, d'empereur François II, de ne pas devenir François de Habsbourg. Quant à ta vie, tu peux être tranquille ; on te connaît assez pour croire d'avoir mérité la mort (*sic*). Mais ton Thugut, Lehrbach..., ton conseil aulique de guerre, oui, même ton impératrice pourraient, en cas d'une plus longue manie pour la guerre, devenir victimes de sa fureur. »

S'il est peu probable que de telles idées de violence aient eu

cours dans les rangs de l'armée autrichienne, il est au moins certain qu'officiers et soldats appelaient la paix de tous leurs vœux, et que la nouvelle de la reprise des hostilités fut fort mal accueillie, surtout quand on apprit que le commandement serait déféré à l'archiduc Jean ; les troupes n'avaient confiance que dans le prince Charles.

« Les ennemis se flattent que le prince Charles commandera...
Les officiers jurent contre la guerre, les généraux et les ministres, et disent qu'il faudrait que les Français allassent à Vienne pour faire revenir l'empereur de son égarement [1]. »

La cour de Vienne, du reste, se dissimulait si peu le mécontentement des troupes que, pour réchauffer leur ardeur, elle se crut obligée de leur accorder, quelques jours avant l'entrée en campagne, « une gratification de deux mois de gages ». Bien que cette générosité calculée eût rendu quelque bonne humeur aux soldats, tout dans les circonstances présentes commandait à l'archiduc une prudence extrême : le seul plan qu'il parût convenable pour lui d'adopter était de se retrancher solidement derrière l'Inn, pour y attendre l'ennemi. La rivière large et profonde, avec sa rive droite qui domine presque partout la rive gauche, constitue la plus formidable des barrières ; et nul doute que la première idée de la cour de Vienne n'ait été de l'utiliser dans un but purement défensif. En effet, tous les renseignements transmis au quartier général français constatent que les travaux sont poussés avec une grande activité le long de la rivière, depuis sa sortie des montagnes jusqu'au confluent du Danube :

« Entre Rosenheim et Wasserbourg, à une lieue de cette dernière ville, une batterie est dressée sur la rive droite ; les retranchements de Wasserbourg sont réparés ; à Kraibourg, la tête du pont est fortifiée, ainsi que la rive droite ; outre les soldats, 3,000 paysans y sont journellement employés ; mêmes travaux et même ardeur à Muhldorf, à Neu-Œtting, à Braunau, à Schærding ; à Braunau surtout les retranchements de la rive droite sont formidables ; on estime que 15 à 20,000 hommes pourraient aisément s'y défendre ; des magasins considérables sont établis en arrière de Braunau, à Ried ; à la date du 21 novembre, le quartier-général de l'archiduc ne s'est pas

1. Rapports cités plus haut.

rapproché ; il est toujours au-delà de Braunau, au-delà même de Ried, à Wels sur la Traun ; l'opinion des officiers autrichiens, à cette même date, est que leur armée n'agira que défensivement sur le centre, c'est-à-dire sur l'Inn, et qu'elle attaquera avec vigueur les Français du côté du Tyrol et par la Franconie pour les tourner [1]. »

C'était là en effet une opinion si rationnelle, si conforme au bon sens que, n'eût-elle pas été confirmée par tous les renseignements ci-dessus, elle se fût imposée d'elle-même au quartier général français. Comment supposer dès lors que l'ennemi abandonnera de gaîté de cœur ses admirables positions de l'Inn, si faciles à défendre, derrière lesquelles il travaille sans relâche à se retrancher ?

Le 28 novembre, jour de la reprise des hostilités, les reconnaissances poussées sur les routes de Rosenheim, de Wasserbourg, de Haag, ne laissent prévoir aucun mouvement offensif de l'archiduc en avant de l'Inn, et c'est par pur excès de prudence que le général en chef ordonne de les renouveler le lendemain « pour s'assurer plus positivement encore de la position et des desseins de l'ennemi [2] ». Le 30 novembre, Moreau est bien convaincu qu'il lui faudra tenter le passage de vive force ; et il n'est pas sans appréhension sur le résultat de cette dangereuse tentative. Il connaît mal la rivière, et se préoccupe d'en faire reconnaître le cours. Decaen a ordre de l'étudier en aval de Rosenheim jusqu'à Wasserbourg : « L'importance de cette reconnaissance, lui écrit Lahorie, le chef d'état-major du centre, a déterminé le général en chef à t'inviter à la faire toi-même sur les points principaux, afin de fixer davantage ses idées sur cette partie du cours de l'Inn [3] ». Le lendemain, 1er décembre, au moment où Decaen remplit la mission qui lui a été confiée, il entend le canon vers le nord. C'est l'archiduc Jean qui, contrairement à toutes les prévisions, vient de prendre l'offensive sur la route de Muhldorf à Munich.

Il avait songé d'abord, paraît-il, à gagner rapidement l'Isar pour le remonter sur nos derrières et nous tourner. C'est ce plan audacieux que Napoléon trouve admirable. Thiers qui, tout en s'efforçant de rendre justice à Moreau, n'ose contredire Napoléon, donne également à entendre que si l'archiduc eût suivi sa pre-

1. Rapports cités plus haut.
2. Lettre de Lahorie, chef de l'état-major du centre, à Decaen, du 7 frimaire.
3. *Id.*, du 9 frimaire, 10 heures du soir.

mière idée, l'armée française était, sinon perdue, du moins gravement compromise. Mais entraîné comme malgré lui par son admirable bon sens, l'historien s'est chargé de démolir lui-même et à son insu sa propre opinion, qui est en même temps l'opinion napoléonienne. Il reconnaît en effet que « si les Autrichiens, ayant souci de se bien garder et d'observer avec vigilance tous les passages de l'Inn, se bornaient à la défensive, Moreau pourrait trouver des obstacles presque invincibles » ; que marcher sur l'Isar présentait « des chances menaçantes, car on avait à parcourir un pays presque impraticable, dans une détestable saison, et en côtoyant sans cesse un ennemi qui n'était pas prompt, audacieux, il est vrai, mais intelligent, ferme, difficile à déconcerter » ; qu'enfin, « persister à gagner l'Isar, ... livrer bataille sur-le-champ, c'était aborder la difficulté de front et tout entière ; car il fallait, en remontant le lit des rivières, gravir le terrain élevé que nous occupions, et pénétrer ensuite dans la forêt où nous étions depuis longtemps établis..... Entre Munich et Wasserbourg, le terrain formé d'un plateau élevé, couvert d'une forêt épaisse, s'abaisse en se rapprochant du Danube, et en s'abaissant se déchire, forme des ravins nombreux, reste boisé dans quelques parties, devient marécageux dans d'autres, ne présente enfin de tous côtés que des accès très difficiles. Moreau était en possession de ce plateau, de la forêt qui le couvre et des routes qui le parcourent..... C'est dans cette formidable retraite ... qu'il fallait venir le chercher pour se mesurer avec lui[1] ».

Est-il possible de mieux prouver combien était imprudent et insensé le plan offensif adopté par l'ennemi ? Il faut avoir en vérité grand désir de trouver des torts à Moreau, pour faire honneur à l'archiduc d'une telle manœuvre. Sans doute Moreau ne l'avait pas prévue ; mais on est excusable de ne pas prévoir les fautes ou les folies de ses adversaires ; l'important est d'en savoir profiter. Pour bien comprendre les mesures que prit alors le général en chef de l'armée du Rhin, voyons donc quelle était exactement la situation de cette armée.

Préoccupé de l'idée toute naturelle qu'on essaierait de le tourner par la Franconie et le Tyrol, tandis qu'il tenterait lui-même le passage de l'Inn, Moreau avait détaché pour se couvrir du

1. *Consulat*, liv. VII.

réunit l'armée à Anzing pour combattre l'archiduc, puisqu'il est décidé à se battre entre l'Inn et l'Isar. *C'est le moyen d'en finir promptement.* » Ce même jour, 2 décembre, dans l'après-midi, rendu de bonne heure à Zornolding où sa division ne doit être rassemblée qu'assez tard le soir, Decaen juge à propos de pousser jusqu'à Anzing pour s'entendre de vive voix avec le général en chef. Il y arrive vers sept heures; Moreau le voyant entrer l'embrasse tout joyeux: — Ah! voilà Decaen, la bataille sera gagnée demain. — En s'exprimant ainsi, le général pensait certainement aux 10,000 combattants dont je venais lui annoncer la prochaine arrivée, pour participer à l'exécution de ses projets. » De ces 10,000 combattants Moreau avait pensé d'abord à renforcer le corps du général Grenier. Il en avertit Decaen; mais celui-ci, prévenu qu'il devra se trouver le lendemain à la gauche de Hohenlinden au plus tard vers onze heures du matin, fait observer que la chose est impossible. Ses dernières troupes n'arriveront à Zornolding qu'entre dix et onze heures du soir; elles seront extrêmement fatiguées et auront besoin d'un peu de repos; en outre les chemins jusqu'à Hohenlinden étant en fort mauvais état, il est vraisemblable que sa tête de colonne ne pourra parvenir au lieu fixé avant deux heures de l'après-midi, c'est-à-dire au moment où l'on sera peut-être le plus fortement aux prises, et où l'on aurait besoin du concours de la division tout entière.

Moreau avait un mérite rare; il savait écouter les observations, en tenir compte quand elles lui paraissaient justes, et modifier avec une remarquable décision telle partie de son plan qu'on lui prouvait défectueuse. Quand il eut entendu Decaen, il lui fit cette question : « Mais vous pouvez suivre le mouvement de Richepanse? — Sur quel point, mon général, le dirigez-vous? — Mais je le fais partir d'Ebersberg, pour se porter par Saint-Christophe sur Mattenboett. — Dans ce cas, je suis on ne peut mieux placé pour suivre ce mouvement. Mes troupes les plus éloignées ne sont qu'à trois lieues au plus d'Ebersberg, et j'ai la chaussée pour m'y rendre, ce qui me facilitera de marcher avec plus de rapidité et avec tout l'ensemble possible. — Eh bien! dit le général Moreau, je voulais faire tourner l'ennemi par 10,000 hommes; il le sera alors par 20,000. »

Les dispositions de la bataille du lendemain étaient arrêtées; Decaen fut retenu à souper. Les convives n'avaient qu'une préoccupation, c'est que l'archiduc, comprenant son imprudence, ne

s'arrêtât dans sa marche. Car, « si dans sa confiance que nous étions en pleine retraite, il s'était engagé avec sécurité dans le défilé de la forêt, entre Mattenboett et Hohenlinden, comme l'espérait le général en chef, nous pouvions nous attendre à un grand résultat de l'exécution des dispositions qu'il avait ordonnées. »

« Pendant le souper, on ne s'entretint que des bons succès qu'on se flattait d'obtenir le lendemain, et même quelqu'un dit : — Il faut d'avance rédiger le bulletin : 10,000 prisonniers, 50 pièces de canon et l'archiduc Jean, général en chef de l'armée autrichienne. — De mon côté je dis au général Grouchy : C'est toi, mon ami, qui es destiné à recevoir le premier choc de l'ennemi qui mettra sans doute de l'ardeur et de l'acharnement à vouloir s'emparer de Hohenlinden, ainsi que du point de jonction des routes de Munich et de Freising ; mais comme avec tes troupes, et le général Grenier avec les siennes, vous serez encore plus tenaces et plus vigoureux, j'espère bien que le général Richepanse et moi nous arriverons au moment opportun pour seconder vos efforts et pour faire décider la victoire en faveur de notre armée. »

On voit par là combien *l'alarme fut grande dans l'armée française et le général en chef déconcerté*, à la veille de Hohenlinden. Mais que penser de cette autre assertion des *Mémoires militaires :* « On a dit que Moreau avait ordonné la marche de Richepanse et de Decaen sur Altenpoet (Mattenboett), pour prendre en flanc l'ennemi ; cela n'est pas exact : tous les mouvements de l'armée française dans la journée du trois étaient défensifs [1] » ?

Thiers a relevé ce qu'il appelle *l'erreur* de Napoléon, sans rendre toutefois suffisamment justice à Moreau : « On a dit que Richepanse avait marché sans ordre, cela est inexact ; l'ordre avait été donné, mais il était trop général, pas assez détaillé. Rien de ce qui pouvait arriver n'avait été prévu. Moreau s'était borné à prescrire à Richepanse et à Decaen de se rabattre d'Ebersberg sur Saint-Christophe, sans désigner la route, sans prévoir... aucun des accidents possibles et même probables au milieu de cette forêt remplie d'ennemis [2] ».

A ces allégations nous opposerons, outre le passage cité plus haut, les instructions remises à Decaen.

1. *Mémoires...* (Gourgaud), déjà cités, t. II, p. 52.
2. *Consulat*, liv. VII.

En regagnant son quartier de Zornolding, dans la nuit du 2 décembre, Decaen emportait l'ordre écrit « d'envoyer sur Ebersberg de très bonne heure un détachement *pour couvrir le débouché de Wasserbourg*, Richepanse devant quitter sa position d'Ebersberg de manière à être rendu vers sept ou huit heures du matin sur Saint-Christophe ». Moreau comprenait donc et signalait à ses lieutenants la nécessité de surveiller la route de Wasserbourg à Ebersberg, par où les Autrichiens essaieraient peut-être de tourner ou de prendre en flanc l'armée française.

Le matin du 3, Lahorie écrivait de nouveau à Decaen :

« Je n'ai pas besoin, mon ami, de t'engager à presser ton mouvement et à suivre avec la plus grande vigueur celui du général Richepanse...

Si votre mouvement combiné réussit, l'ennemi paiera cher sa tentative...

Comme il est possible que le général Richepanse ne puisse pas déboucher par Saint-Christophe sur Mattenboett, il a ordre de prendre à gauche de ce point un débouché plus rapproché d'Hohenlinden... ; mais il a ordre de faire d'abord tous ses efforts pour déboucher par Mattenboett. »

Les instructions ne pouvaient être plus précises, plus formelles. Les deux généraux s'étaient du reste communiqué, dans la nuit du 2 décembre, les ordres qui leur avaient été transmis du quartier général, et mutuellement prévenus qu'ils partiraient vers cinq heures, l'un d'Ebersberg, l'autre de Zornolding, pour arriver vers sept ou huit heures, Richepanse à Saint-Christophe, Decaen à Ebersberg[1].

A l'heure dite, chacun d'eux avait tenu parole. Richepanse, et c'est le seul reproche qu'on puisse lui adresser en toute cette admirable campagne, comptait si bien sur Decaen que, malgré les avis de ce dernier, il n'avait pas même pris la précaution de

1. *Avis* du chef d'état-major de Decaen à Richepanse l'avertissant que Decaen sera à Ebersberg à 7 heures du matin, et l'invitant à laisser des avant-postes en avant d'Ebersberg, sur le débouché de Wasserbourg, que l'avant-garde les relèvera.

Lettre de Richepanse à Decaen, du 11 frimaire, à minuit : « Vous êtes sans doute prévenu, mon cher général, que la division que je commande doit se porter sur Saint-Christophe, ce qui devant être exécuté pour 7 heures du matin, me met en marche dès les 4 ou 5 heures, et me fait abandonner dès ce moment la grande route de Wasserbourg sur Ebersberg, que je vous crois destinée. »

laisser à Ebersberg le moindre détachement, en attendant l'avant-garde de son collègue. Avec la même audace, la même confiance imprudente, il venait d'abandonner Saint-Christophe, lorsque le corps autrichien de Riesch y arriva. Le laissant alors aux prises avec une de ses brigades, il n'en continue pas moins sa marche en avant sur Mattenboett; et ce n'est pas, on le voit, son seul *instinct militaire qui lui révèle que là se trouve le point décisif*[1]. Ce point décisif, le général en chef le lui a nettement signalé; et Richepanse sait de plus que son rôle essentiel est de seconder et d'appuyer Moreau, comme le rôle de Decaen est de l'appuyer ou de le dégager lui-même, si par hasard il se trouve compromis.

Nous n'avons pas à raconter les péripéties de la bataille. Il nous suffira de rappeler que, tandis que l'arrivée de Decaen à Saint-Christophe vers dix heures et demie contenait le corps de Riesch suivant les prévisions de Richepanse, l'arrivée de celui-ci à Mattenboett jetait, suivant les prévisions de Moreau, la panique dans le centre de l'armée autrichienne, et décidait du succès de cette importante journée.

Napoléon a pourtant osé dire que les divisions Richepanse et Decaen, qui auraient dû *arriver avant le jour au débouché de la forêt*, engagées au milieu de la nuit dans des chemins horribles et par un temps affreux, *errèrent sur la lisière de la forêt une partie de la nuit;* qu'elles combattirent *désunies*, et arrivèrent *trop tard le* 3 *pour défendre l'entrée de la vallée de Hohenlinden;* que Richepanse, dans l'horrible position où il était placé, *ne prit conseil que de son désespoir;* enfin que si la bataille de Hohenlinden fut très glorieuse, elle ne doit être attribuée *à aucune manœuvre, à aucune combinaison, à aucun génie militaire*[2].

On reste en vérité confondu devant tant d'injustice, disons le mot, devant tant de mauvaise foi. Car Napoléon n'a pas même ici l'excuse de l'ignorance; on ne saurait alléguer en sa faveur qu'il ait été mal renseigné ni qu'il se soit trompé lui-même. Tout ce que nous venons de dire, il l'avait appris, et de la bouche de Decaen.

1. *Consulat*, liv. VII.
2. *Mémoires...* (Gourgaud), déjà cités, t. II, p. 32, 34, 35, 58.

A son retour en effet de la campagne d'Allemagne, Decaen s'était fait présenter au premier consul par le général Dessolles :

« Nous allâmes à la Malmaison ; j'exprimai au général Bonaparte tout le plaisir que j'éprouvais de le voir et de le connaître, et que depuis bien longtemps je désirais jouir de cette satisfaction. Il me dit avec beaucoup d'amabilité : — Il y a longtemps que je vous connais, moi. — Et de suite il me demanda de lui donner une explication sur le mouvement d'une des divisions autrichiennes, à la bataille de Hohenlinden, contre laquelle, à la fin de la journée, j'avais encore combattu, parce qu'il n'avait pas conçu le mouvement de cette division, et quel en avait été le but. — Si j'avais une carte, il me serait plus facile de vous le faire juger. — Non, cela n'est pas nécessaire.

Alors je lui demandai de commencer mon récit par l'énoncé de quelques antécédents. *Je pensai à cela parce que j'avais appris qu'il avait été dit qu'on devait plus au hasard qu'aux combinaisons la grande victoire de Hohenlinden ; et j'étais bien aise, puisque l'occasion s'en présentait, d'exposer que le gain de cette bataille décisive était dû aux talents militaires et à la sagacité du général Moreau*, ainsi qu'aux dispositions qu'il avait ordonnées et (qui furent) exécutées avec la plus grande précision de la part de ses généraux, et avec la plus haute valeur par les autres officiers et par les soldats...

Après cet exposé préliminaire ... dont j'ai annoncé le motif, je donnai au général Bonaparte l'explication qu'il m'avait demandée ... Le premier consul me témoigna qu'il était satisfait ... »

Lorsque plus tard, à Sainte-Hélène, le général Gourgaud écrivait, sous les yeux ou sous la dictée de Napoléon, les étranges appréciations que nous connaissons, Napoléon ne se souvenait-il plus de sa conversation avec Decaen ? Il est bien difficile de le croire.

Obéissait-il donc à quelque sentiment de mesquine, de basse jalousie ; et avait-il, lui le héros de tant de glorieuses campagnes, à être jaloux du vainqueur de Hohenlinden ? Peut-être.

En parlant ainsi, nous ne songeons ni à l'incontestable génie militaire que déploya Moreau, ni même aux immenses résultats de sa victoire : près de 20,000 hommes tués ou pris à l'ennemi, plus de 80 pièces de canon conquises, l'Inn et la Salza passées presque sans coup férir, la paix rendue au continent, tout cela est glorieux sans doute ; ce qui l'est plus encore et vraiment admirable, ce sont les sentiments de patriotisme et de modération dont fit preuve alors le général en chef de l'armée du Rhin.

Le 16 frimaire (7 décembre), Moreau écrivait à Decaen :

« Je vous prie, citoyen général, de témoigner à votre division combien j'ai à me louer de sa conduite à l'affaire du 12. *Sa récompense la plus douce sera sûrement la reconnaissance nationale pour les services importants que l'armée vient de rendre à la République.*

Salut et attachement.

Signé : MOREAU. »

On ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en songeant que les soldats de la France, devenus les soldats de l'empereur, n'entendront plus désormais ce patriotique langage, et ces nobles appels à l'abnégation qui seule fait la dignité des armées.

Quelques jours plus tard, Decaen se trouvait à Wels avec Moreau quand on apporta à Moreau une lettre de l'archiduc Charles :

« Cette lettre énonçait que, d'après les égards et les témoignages d'estime dont ils s'étaient réciproquement donné des preuves pendant la campagne de l'an IV, il était persuadé que le général Moreau accueillerait favorablement la proposition qu'il lui faisait d'une suspension d'hostilités ; d'autant mieux qu'il lui donnait l'assurance que sa démarche n'avait d'autre but que de pouvoir enfin traiter de la paix.

Je demandai au général Moreau, qui m'avait fait part de cette proposition, s'il était dans son intention d'y avoir égard, tandis que nous étions aussi rapprochés de Vienne, où nous avions la perspective d'arriver sous peu de jours, puisque le reste de l'armée autrichienne ne pouvait plus être un obstacle et qu'il serait bien glorieux pour lui et pour son armée de faire cette conquête...

Le général Moreau me répondit : *Mais, Decaen, la conquête de la paix vaut encore mieux !* »

Admirable pensée qui, si elle eût été présente sans cesse à l'esprit de Napoléon, nous eût ravi sans doute la gloriole des entrées triomphales dans toutes les capitales de l'Europe ; mais qui nous eût aussi épargné, peut-être, avec la haine des peuples, les ruines et la honte des invasions.

Pourquoi faut-il, hélas! qu'à la tête de ces peuples soulevés, prêts à nous envahir, nous retrouvions un jour le vainqueur de Hohenlinden, celui dont la gloire fut un moment si belle et si pure!

C'est ce désintéressement patriotique, cette simplicité, cette modération que saluèrent avec enthousiasme, qu'exaltèrent à l'envi tous ceux qui, en décembre 1800, commençaient à soupçonner l'insatiable ambition de Bonaparte. C'est là aussi ce qui irrita le plus l'ombrageuse susceptibilité du premier consul. Il eût pu pardonner à Moreau ses succès, ses talents militaires, n'ayant sous ce rapport rien à envier à personne; il ne lui pardonna jamais ces vertus de général républicain qui semblaient alors la satire vivante de ses ambitieuses visées.

D'autres raisons du reste, moins sérieuses, avaient déjà, avant la bataille de Hohenlinden, jeté entre les deux hommes des semences de division ; et cette fois, il faut le reconnaître, tous les torts n'étaient pas du côté de Bonaparte. On peut s'en rapporter ici encore aux *Mémoires* de Decaen. Admirateur passionné de Bonaparte, sincèrement attaché à Moreau, nul plus que Decaen n'a gémi de leur mésintelligence, nul n'a plus ardemment souhaité leur réconciliation. Personne n'était donc mieux en mesure de les juger l'un et l'autre ; et l'on ne saurait révoquer en doute sa haute impartialité.

II.

Circonvenu, séduit par Bonaparte à la fin du Directoire, naïvement convaincu qu'il s'agissait de sauver la République, Moreau s'était fait l'un des coopérateurs, l'un des complices du 18 brumaire. Sans arrière-pensée de jalousie ou d'ambition personnelle, il fut un de ceux qui applaudirent le plus vivement aux mesures du Consulat, ne marchandant au premier consul ni ses éloges ni son admiration, et disant volontiers à qui voulait l'entendre « que cela allait très bien et qu'il n'y avait que Bonaparte capable de tirer la France de sa position difficile ». Bonaparte était trop habile pour ne pas chercher à entretenir dans ces bonnes dispositions un homme de l'importance de Moreau. Aussi quand ce dernier partit pour l'armée du Rhin, bien qu'il n'approuvât pas son plan de campagne, le laissa-t-il complètement libre d'agir à sa guise.

Après la signature de l'armistice de Parsdorf, Moreau étant venu passer quelque temps à Paris, Bonaparte lui fit l'accueil le plus cordial ; il lui offrit même, comme un gage d'affection toute particulière, une magnifique paire de pistolets enrichis de dia-

mants. Moreau cependant, qui commençait à revenir de ses illusions sur le compte de Bonaparte, n'acceptait plus ses avances qu'avec une réserve extrême ; sur ces entrefaites, et avant de repartir pour l'Allemagne, il épousa une jeune créole de l'île de France, Mlle Hulot ; à partir de ce moment la brouille fut presque complète. La mère de Mlle Hulot, femme très ambitieuse, souffrait de ne pas voir son gendre à la place de Bonaparte. Elle le domina bientôt comme elle dominait sa fille et « changea son caractère ; ce ne fut plus le même homme[1]. » Il n'est pas douteux que Mme Hulot n'ait exercé une déplorable influence sur l'esprit de son gendre ; et le changement de conduite de Moreau envers Bonaparte aurait eu d'autant plus de raison de surprendre et de froisser ce dernier que, s'il faut en croire les *Mémoires militaires,* le susdit mariage aurait été l'œuvre de Joséphine[2].

Il est vrai que cette assertion, qui mettrait tous les torts du côté des Hulot, est formellement contredite par nos *Mémoires.* C'est Moreau lui-même qui raconta à Decaen les circonstances dans lesquelles s'était opéré son mariage. Les choses n'y sont pas du tout présentées de la même façon ; et, loin d'être agréable à Joséphine, le mariage de Mlle Hulot aurait au contraire singulièrement dérangé les plans de la famille Bonaparte, qui voulait faire épouser au général en chef de l'armée du Rhin Hortense Beauharnais.

Un des premiers jours de février 1801, alors qu'on attendait à l'armée la nouvelle de la conclusion définitive de la paix, Moreau avait emmené Decaen visiter avec lui, dans les environs de Salzbourg, la mine de Berchtesgaden. Comme ils se trouvaient tous les deux seuls au retour dans la même voiture, la conversation vint à tomber sur le récent mariage du général. Moreau, quand il était parti pour Paris après l'armistice de Parsdorf, ne songeait nullement à se marier. Mais ses amis lui représentèrent qu'il n'avait jamais su s'occuper de ses intérêts, qu'il en serait de même tant qu'il resterait garçon et qu'une femme lui était indispensable pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires. Il s'était donc décidé à épouser Mlle Hulot, fille du tréso-

1. *Mémoires* déjà cités (rédaction du général Montholon), t. I, p. 49.
2. *Id. :* « L'impératrice Joséphine maria Moreau avec Mlle Hulot, créole de l'île de France. »

rier général de l'île de France, qu'il avait vue quelquefois dans le monde.

« Il n'en fut pas dit davantage sur ce sujet ; mais cela amena le général Moreau à me dire : Bonaparte et sa femme ont voulu me faire entrer dans leur famille et j'ai bien su l'éviter. J'avais été dîner avec eux à la Malmaison ; après dîner, ayant trouvé le journal du soir sur la cheminée du salon, je voulus le parcourir ; mais y ayant trouvé : *on dit que le général Moreau doit épouser Mlle Hortense Beauharnais*, je glissai vite le journal sous la pendule. Mais peu de temps après Bonaparte, qui avait tourné dans le salon, s'approcha de la cheminée, retira le journal de dessous la pendule, et à peine avait-il jeté les yeux dessus qu'il éleva la voix et dit : On parle de nous dans ce journal. — Quelqu'un lui ayant demandé ce que l'on disait, qu'alors il avait lu la nouvelle.

En écoutant, j'éprouvai une vive sensation de curiosité d'apprendre la suite du dialogue et surtout la réponse du général Moreau... Mais je fus extrêmement étonné quand j'entendis qu'il avait répondu : Je ne veux pas me marier, cela porte malheur, voyez Joubert ; — et qu'alors on ne lui avait plus rien dit.

Que le général Moreau n'ait pas voulu épouser Hortense, c'est une chose toute simple ; mais il me semble qu'il devait s'abstenir de faire une réponse aussi brusque et aussi singulière, tandis que, prévenu de l'attaque qu'on pouvait lui faire, il devait éluder cette proposition d'une manière honnête et plus satisfaisante. Il le devait et le pouvait d'autant plus que, peu de jours après cette scène et avant de revenir à l'armée, il contracta son mariage...

Mais son plus grand tort, au sujet de cette adroite proposition de mariage qu'il avait si singulièrement repoussée, c'est que je lui ai entendu répéter publiquement plusieurs fois qu'on avait voulu le faire entrer dans cette f..... famille, mais qu'il avait bien su s'en débarrasser.

J'appris aussi dans le temps et même à l'armée que la dame Hulot, sa belle-mère, ayant lu cet *on-dit* dans le journal, s'était servie de cette expression triviale : — Ah ! ce n'est pas pour eux que le four chauffe !

Comme ces deux traits de mépris n'ont pu rester ignorés de Bonaparte et de toute sa famille en raison de leur grande publicité, il est assez probable qu'ils ont pu être la cause première de ce qui est arrivé ensuite au général Moreau. »

Il n'est guère admissible que Moreau ait inventé la petite scène de comédie jouée à la Malmaison ; s'il n'y avait pas eu quelque

chose de vrai dans ce projet d'alliance rêvé par les Bonaparte, il n'eût pas eu sans doute l'impudence d'oser en parler publiquement. Son tort est assez grand déjà d'avoir fait aux propositions indirectes des Bonaparte l'accueil peu poli que l'on connaît, et surtout d'avoir tenu à leur égard les propos de mauvais goût recueillis par Decaen. Il n'est pas surprenant qu'ils lui en aient gardé rancune et qu'ils aient saisi ou recherché au besoin l'occasion de témoigner à sa femme comme à sa belle-mère leur ressentiment d'une si étrange conduite.

Quelques jours après le combat de Hohenlinden, Mme Moreau étant allée à la Malmaison, le premier consul ne daigna pas lui demander des nouvelles de son mari. Une autre fois, s'y étant présentée avec sa mère pour rendre visite à Mme Bonaparte et trouvant qu'on ne mettait pas assez d'empressement à la recevoir, elle se retira, déclarant que la femme du général Moreau n'était pas faite pour attendre. Il est possible, comme l'affirme Decaen, que Mme Bonaparte fût alors dans le bain, et qu'elle se soit même « empressée d'en sortir, quand on lui annonça ces deux orgueilleuses qui n'eurent pas la patience d'attendre qu'elle se fût habillée pour les recevoir. » Il n'en est pas moins vrai que toutes ces petites injures, prétendues ou réelles, grossies encore à plaisir, quand elles arrivaient à la connaissance de Moreau par les lettres de sa belle-mère ou de sa femme, contribuaient de plus en plus à l'irriter contre le premier consul. Il ressentait vivement les blessures faites à son amour-propre ou à la vanité des siens ; et Decaen l'entendit en Bavière se plaindre avec amertume du premier des deux griefs énoncés plus haut.

Après la conclusion de la paix, comme il séjourna quelque temps à Strasbourg et qu'il revint ensuite à Paris sans avoir donné avis au gouvernement de son départ, Bonaparte saisit avec empressement ce prétexte de ne pas faire au général en chef de l'armée du Rhin « une réception d'apparat, » à laquelle lui donnait droit à coup sûr son admirable campagne de 1800. Aussitôt les amis de Moreau, les mécontents, d'exploiter avidement cette nouvelle cause de brouille et d'offrir au général un grand dîner suivi d'une fête dans les jardins de Ruggieri.

Mais cette *protestation* contre le gouvernement n'eut pas le succès qu'en attendaient les organisateurs : la fête manqua d'entrain ; une sorte de malaise général pesait sur les assistants. Bon nombre d'officiers de Moreau, bien que tout dévoués à leur chef,

n'attendaient rien de bon pour eux-mêmes de sa rupture avec le premier consul et blâmaient tout bas sa résolution de se tenir à l'écart. Obligés de compter avec Bonaparte et de tout attendre de lui désormais, quelques-uns avaient peut-être déjà sollicité ses faveurs, ou du moins fait valoir auprès de lui leurs services. Ils se sentaient gênés en présence de Moreau, craignant qu'il ne leur sût mauvais gré de pareilles démarches pourtant si naturelles et si légitimes.

Tous n'avaient pas, comme Decaen, le courage de s'en expliquer avec lui à cœur ouvert. Un jour que celui-ci lui conseillait de se rapprocher du gouvernement :

« Moi, je n'ai rien à lui demander, répartit Moreau. — Vous êtes bien heureux ; mais si ce n'est pas pour vous, vous devriez au moins le faire dans l'intérêt de la patrie que vous avez toujours si bien servie, ainsi que pour l'avantage de tant d'officiers qui ont servi sous vos ordres et qui ne peuvent pas, comme vous, se passer du gouvernement. D'ailleurs il en est un grand nombre dont vous connaissez la modestie et qui attendent que vous fassiez valoir leurs services distingués et leur désintéressement. — Mes recommandations leur seraient plus nuisibles que favorables. — Je sais que c'est la réponse que vous avez faite à plusieurs qui vous ont demandé d'apostiller leurs mémoires ; ils vous sont attachés et vous les forcerez à s'éloigner de vous et à s'adresser directement au premier consul. — C'est ce qu'ils ont de mieux à faire, car je ne puis rien. — Pardonnez-moi, je crois que vous pourriez beaucoup, si vous le vouliez, et je souhaite de tout mon cœur que tous ceux qui vous parlent le fassent avec la même franchise que moi. »

Cette franchise allait jusqu'à faire entendre parfois à Moreau de dures vérités, malheureusement trop méritées, et dont il eût dû tirer profit.

Comme Decaen ne se lassait pas de revenir à son thème favori et s'étonnait toujours que Moreau s'obstinât à ne pas voir le premier consul, l'autre ayant eu la malencontreuse idée de répartir :

« Qu'il était trop vieux pour se courber, — je fus bien étonné d'entendre cette réponse, et le sentiment que j'en éprouvai me fit répliquer à l'instant : Qui s'est courbé le premier ? N'avez-vous pas reçu une paire de pistolets l'année dernière ? N'êtes-vous pas un des principaux coopérateurs du 18 brumaire ? Quoi ! parce que nous nous rapprochons du chef du gouvernement qui nous fait bon accueil, vous pré-

tendez que nous fléchissons les genoux ? Qui plus que vous a contribué à l'élévation de Bonaparte et à consolider son gouvernement ? Ne me dites-vous pas, l'année dernière,... lorsque je vous demandai comment le gouvernement marchait, que cela allait très bien ?... Quelles sont donc les causes de votre changement d'opinion ?

Le général Moreau se borna à me répondre que Bonaparte était fort mal entouré,... et que les choses n'allaient pas comme elles devraient aller.

Je lui répliquai : Mais ce ne sera pas en vous tenant à l'écart, et seulement en critiquant ce qui se fait, que vous pourrez espérer qu'il sera remédié au mal dont vous vous plaignez... Il me semble qu'il vous convient plus qu'à qui que ce soit de faire des représentations. »

On peut dire, il est vrai, à la décharge de Moreau, que ses représentations auraient eu peu de chance d'être écoutées ; il se fût honoré pourtant en suivant les sages conseils de Decaen. Une telle opposition, franche, ouverte, loyale, eût à coup sûr mieux valu que cette bouderie frondeuse derrière laquelle il croyait abriter sa dignité, tandis qu'il ne faisait que la compromettre. En même temps son « étonnante et si peu politique conduite » éloignait de lui, comme le lui avait prédit Decaen, les officiers qui avaient servi sous ses ordres et qui lui étaient attachés. Peu à peu ils prenaient l'habitude de se rapprocher du premier consul. Sans doute dans la conduite de ce dernier bien des choses les choquaient souvent, eux qui avaient, les derniers, conservé leurs mœurs, leurs sympathies républicaines ; plus d'une fois ils eurent l'occasion de se scandaliser, en rencontrant dans les salons du chef de l'Etat des gens qui, la veille encore, combattaient ou conspiraient contre la France. Il faut voir alors avec quel art Bonaparte dissipe leurs préventions, calme leurs susceptibilités, endort leurs défiances.

Le 14 juillet 1801, à un grand dîner des Tuileries, Decaen se trouvait assis à côté de Sieyès. Celui-ci, que rien n'étonnait, ne put s'empêcher pourtant de faire remarquer à son voisin combien il était étonnant, à un dîner d'anniversaire pour la prise de la Bastille, de voir parmi les convives l'abbé Bernier, quand Moreau n'y était pas. — « Comment, l'abbé Bernier, s'écrie Decaen qui jusque là n'avait pas soupçonné la présence du personnage, l'abbé Bernier, l'un des principaux instigateurs et auteurs de la funeste guerre de la Vendée, qui a prêché et fanatisé le peuple de ce malheureux pays, qui a été le chef d'état-major de Stofflet, enfin qui

a fait commettre toute sorte d'horreurs contre les républicains ! » Bonaparte n'avait pas eu besoin d'entendre l'exclamation pour savoir quel étonnement causait à bon nombre des assistants la présence de ce convive inattendu. Profitant d'un moment où Decaen s'entretient à l'écart avec le général Gudin, il s'approche d'eux, amène adroitement la conversation sur les difficultés de la situation présente : « Nous avons encore, leur dit-il, deux choses qui nous embarrassent, les prêtres et les émigrés. Quant aux émigrés, s'ils ne se conduisent pas bien, nous les f..... à la porte. Les prêtres, quoique je n'y tienne pas beaucoup, nous tâcherons de les faire vivre, parce qu'un grand nombre ont servi la cause de la Révolution et que d'ailleurs on ne peut se dispenser de leur assurer une existence.... »

« A cette époque, ajoute Decaen, l'opinion générale n'était favorable ni aux prêtres ni aux émigrés ; et comme je la partageais, je me permis de dire au premier consul que, si c'était une chose indispensable d'entretenir des prêtres, il fallait bien le faire ; mais aussi qu'il faudrait les organiser de manière à ce que l'on pût exercer sur eux une grande surveillance, car c'étaient des gens bien dangereux... Il faudrait les obliger à se marier, comme les ministres protestants, ce qui contribuerait essentiellement à une garantie de leur conduite. »

Bonaparte a l'air d'approuver ; il écoute, laisse dire. Que lui importe, pourvu qu'on le laisse faire, et il y compte bien. En attendant, il ne néglige aucun moyen, aucune occasion de rallier à sa personne ou à sa politique les officiers de l'armée du Rhin, ceux du moins qu'il ne croit pas lui être systématiquement hostiles.

On a dit qu'il s'était montré toujours très injuste à leur égard, leur préférant en toute occasion les officiers de l'armée d'Italie. Il y a là quelque exagération. « Que Bonaparte se soit entouré de préférence des officiers généraux, ses compagnons d'armes en Italie, dont il avait apprécié le caractère, la capacité, le dévouement à sa personne, » on ne saurait s'en étonner ; et les gens sages trouvaient, comme Decaen, la chose toute naturelle. Mais il était trop habile, il avait trop d'intérêt à faire le vide autour de Moreau, pour ne pas s'efforcer de détacher de lui ses amis ou ses partisans. On se rappelle l'accueil gracieux qu'il fit à Decaen. Quand celui-ci, lors de sa première visite, lui exprimait sa satisfaction de connaître enfin le héros des campagnes d'Italie et

d'Egypte : « Il y a longtemps que je vous connais, moi », s'était empressé de répondre le premier consul ; puis il lui fit raconter la part brillante qu'il avait prise à la bataille de Hohenlinden ; et Decaen le quitta enchanté. Et comme il racontait peu après à Moreau que Bonaparte l'avait fort bien reçu. — « Pardieu, s'écria Moreau, il aurait été bien difficile. » Bien difficile, oui, surtout bien maladroit, et il n'avait garde de l'être.

Il ne s'en tint pas avec Decaen à de vains compliments. Decaen fut l'un des douze inspecteurs généraux d'infanterie désignés à la fin de 1801 ; et quand il revint de son inspection de Provence[1], en mai 1802, ce fut pour apprendre bientôt qu'il était nommé capitaine-général à Pondichéry.

D'autres officiers généraux de l'armée du Rhin avaient été déjà envoyés dans nos colonies, le brave Richepanse, notamment, aux Antilles. On n'a pas manqué, à cette occasion, de prêter au premier consul le désir d'éloigner à jamais de France des gens qu'il supposait trop dévoués à Moreau. Ce fut aussi la première pensée, la première parole de celui-ci, lorsque Decaen lui communiqua la nouvelle de sa nomination : — « Ah, en voilà encore un d'exilé ! — Non pas, mon général, » répartit Decaen ; et il raconta la conversation qu'il avait eue avec Bonaparte, quelques mois auparavant.

« Comme le premier consul lui demandait où il en était de sa fortune : « Mon général, j'ai mon épée pour le service de ma patrie. — « C'est bien, mais que voulez-vous faire ?... »

Enhardi par ces marques d'intérêt, je lui dis : Comme nos possessions dans l'Inde nous seront rendues, si vous faites aussi la paix avec l'Angleterre, je voudrais bien être trouvé digne de votre confiance. — Est-ce que vous avez été dans ce pays-là ? — Non pas,

1. C'est à cette inspection de Provence que se rattache l'anecdote suivante, récoltée chemin faisant par Decaen, sur la route de Valence à Marseille : « A l'auberge de la poste de..., où je m'étais arrêté, j'appris de la maîtresse de l'auberge que, un peu auparavant, le corps du pape Pie VI..., transporté incognito à Marseille pour y être embarqué et conduit à Civita-Vecchia et de là à Rome, avait été déposé sous la remise de cette auberge, et que les officiers municipaux de l'endroit, ayant appris fort tard que ces dépouilles mortelles étaient ainsi reléguées comme une voiture de bagages, avaient délibéré à ce sujet; qu'ils étaient venus offrir aux conducteurs leur église, lieu beaucoup plus convenable pour ce précieux dépôt ; mais que ceux-ci, de fort mauvaise humeur qu'on les eût réveillés pour cette proposition, avaient répondu que le pape était très bien où il était pour y passer la nuit. »

mais je suis jeune et, désirant faire quelque chose d'utile, je voudrais bien remplir cette mission, qui, je crois, ne sera pas briguée par beaucoup de personnes, attendu la distance qu'il y a entre la France et cette partie du monde ; et s'il faut y passer dix années de ma vie pour y attendre l'occasion d'agir contre les Anglais que je déteste, à cause de tout le mal qu'ils ont fait à notre patrie, j'y suis dès ce moment déterminé avec la plus grande résignation. Il me répondit que ce que je désirais pourrait bien m'être accordé[1]. »

En envoyant Decaen à Pondichéry, Bonaparte ne faisait donc que déférer au désir exprimé par Decaen lui-même ; et cet éloignement, loin d'être une disgrâce ou un exil imposé à l'ami de Moreau, n'était qu'une haute marque de faveur donnée à un homme dont le premier consul avait apprécié l'intelligence et le caractère. Decaen avait su en effet mériter l'estime et la confiance de Bonaparte, sans rien perdre ni de la confiance ni de l'estime de Moreau. Ce problème difficile, il le résolut, non à force de souplesse et d'habileté, en flattant les passions, les rancunes de l'un et de l'autre et les trompant tous les deux, mais grâce à son absolue franchise, à son irréprochable droiture, à sa parfaite loyauté. S'il était loin d'approuver la ligne de conduite adoptée par Moreau, et s'il ne se gênait guère pour le lui dire, il ne manqua jamais une occasion d'excuser et de défendre auprès de Bonaparte son ancien général. Désolé de cette rupture entre deux hommes qui avaient si bien mérité de leur pays, qui pouvaient par leur bonne intelligence lui rendre tant de services encore, il s'obstina jusqu'au bout à croire que cette rupture n'était que l'effet d'un malentendu ; et il fit, autant qu'il dépendait de lui, les plus constants, les plus louables efforts pour les rapprocher l'un de l'autre.

1. Cette idée d'aller dans l'Inde avait été suggérée à Decaen, comme il nous l'apprend lui-même, « par la lecture des *Mémoires* de Labourdonnais et de Dupleix (?), et par ce qu'il avait entendu dire dans sa jeunesse des combats du bailli de Suffren. » Son administration dans l'Inde, où il sut se montrer digne de ses illustres prédécesseurs, est peut-être la partie la plus importante de ses *Mémoires*. Il n'est pas le seul Français d'alors qui se soit senti attiré vers nos colonies. Bernadotte demandait à être envoyé en Louisiane, et, au dire de Decaen, « s'il fût allé gouverner ce beau pays et qu'on lui eût fourni les moyens qu'il souhaitait, il aurait certainement attiré à la Louisiane un grand nombre de Français, et dans peu d'années nous y aurions possédé une superbe colonie. Mais il est assez probable qu'elle se serait déclarée indépendante lorsque Bonaparte se fit nommer empereur. »

« Un des derniers jours que je passai à Paris, étant allé voir le premier consul, je fus extrêmement étonné de l'entendre me dire : Decaen, le général Moreau se conduit mal, je serai obligé de le dénoncer à la France. — Ces paroles m'ayant ému jusqu'aux larmes, je répliquai : Mon général, il y a des personnes qui vous trompent à l'égard du général Moreau et d'autres qui lui disent du mal de vous. Tout cela est très fâcheux ; mais il n'est pas possible qu'il agisse contre les intérêts de la République qu'il a si constamment bien servie. — Vous êtes bon, vous, et vous croyez que tout le monde vous ressemble. Moreau correspond avec Pichegru. — Mon général, cela n'est pas possible. — J'ai une lettre qui le prouve [1]. »

Devant cette terrible affirmation, Decaen ne se tient pas pour battu ; à tous les témoignages étrangers invoqués par Bonaparte, il oppose son propre témoignage, rappelle tout le bien que Moreau lui a dit à lui-même jadis du premier consul, la haute opinion qu'il avait de lui, qu'il ne peut avoir perdue, et qui exclut tout dessein de combattre sa personne ou son gouvernement.

« Tout ce que vous me dites là, réplique Bonaparte, est très vrai ; mais il n'a plus été le même depuis l'arrivée de sa femme à Salzbourg [2]. Cependant ce n'est pas à cette jeune femme que j'attribue son changement de conduite ; c'est à l'influence qu'il reçoit de sa belle-mère, qui est une intrigante, et aux conseils pernicieux de ces trois petits coquins de Lahorie, de Fresnière et de Lenormand, ce drôle qui, étant membre du conseil des Cinq-Cents, colportait (*lisez :* complotait) en faveur des Bourbons. Toutes leurs intrigues et leurs mauvais conseils finiront par perdre Moreau. »

1. Decaen quitta la France en mars 1803. Or, le 14 juillet 1804, lorsque Bouvet de Lozier, le complice de Georges, dénonça Moreau, Bonaparte, d'après Thiers, « refusa de croire entièrement à la déclaration qui concernait ce dernier... ; pour croire à la culpabilité de Moreau, il fallait *que la présence de Pichegru à Paris fût bien constatée.* Si de nouvelles révélations levaient tous les doutes à cet égard, *le lien entre les royalistes et Moreau se trouvait établi*, et on pouvait *aller droit à celui-ci.* » *Consulat*, liv. XVIII. — On voit que, depuis un an au moins, Bonaparte croyait ou affectait de croire *à la culpabilité de Moreau, à ses relations avec les royalistes,* à la nécessité de le faire arrêter, *de le dénoncer à la France.* On se demande ce que la présence constatée de Pichegru à Paris eût ajouté aux convictions du premier consul. Donc, si Thiers ne s'est pas trompé, les prétendues hésitations et les scrupules du 14 février 1804 ne sont qu'une odieuse comédie. Lanfrey, du reste, dans son *Histoire de Napoléon,* l'a déjà suffisamment établi ; mais aux preuves accumulées par lui il n'est pas indifférent d'ajouter le témoignage si décisif de Decaen.

2. Vers le temps de la paix de Lunéville.

nt de silence, trahissant la véritable pen-
que lui cause le désintéressement affecté
ît, son indépendance à l'égard du pou-
s'écrie-t-il, que le général Moreau eût de
is qu'il fût comme Bernadotte. Eh bien, je
mbition. Est-ce de l'argent qu'il lui faut ?... »
i de l'argent ni des honneurs que Moreau eût
voir de la main du premier consul. Dégagé des
heuses qui pesaient sur lui, il eût peut-être encore
amitié de Bonaparte, non ses bienfaits ; mais Bona-
tout à cette époque, ne désirait plus d'amis ; il ne vou-
des obligés ou des sujets.

oyant pourtant que les dernières paroles de son interlocuteur
nonçaient encore quelque intérêt pour Moreau, Decaen se
asarde à dire en terminant :

« Je suis persuadé, mon général, que s'il était possible que vous fassiez faire une démarche auprès du général Moreau, vous le ramèneriez facilement vers vous. Il me répondit : C'est un sable mouvant. J'en fus si atterré que je ne trouvai plus rien à dire. »

Avant de partir pour l'Inde, Decaen fit avertir Moreau, par un ami sûr, de mettre la plus grande circonspection dans ses paroles comme dans ses actions, parce qu'il avait tout lieu de croire « qu'on le faisait surveiller avec beaucoup d'attention. »

Il ne se trompait pas. Son départ lui épargna du moins la douleur d'assister au procès de son ancien général, procès scandaleux qui devait se terminer d'une façon si triste à la fois pour Bonaparte et pour Moreau, plus triste encore peut-être pour le premier que pour le second.

J. Tessier.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTES

DE SISMONDI SUR L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS.

Les lettres de Sismondi à sa mère, que nous avons déjà publiées dans la *Revue historique*, parlent souvent de notes qu'il rédigeait sur les événements des Cent-Jours, et qu'il n'osait confier à la poste, parce qu'elles contenaient des détails importants et peu connus sur les faits et sur les personnes. Sismondi leur attribuait une grande valeur, et plusieurs fois il répétait à sa mère : « Elles me serviront peut-être à écrire un jour l'histoire de ces grands événements ; et si je ne puis l'écrire moi-même, elles serviront à la postérité, parce que personne ne s'est trouvé comme moi à portée de connaître le vrai caractère des hommes, et la cause vraie de beaucoup d'événements fort mal compris et plus mal interprétés encore par les contemporains. » Il était très naturel que nous recherchions avec empressement ces notes que Sismondi déclarait précieuses, et qui en tout cas formaient le complément nécessaire des lettres, puisqu'il y notait tout ce qu'il n'osait écrire à sa mère par l'intermédiaire de la poste. Aussi avons-nous regretté, en publiant les lettres, de ne pouvoir en même temps donner les notes que nous n'avions pas encore trouvées, et que nous croyions alors perdues pour toujours.

Nos recherches ne furent pas abandonnées pour cela ; elles ont été heureuses, grâce au zèle et à la bonne grâce de notre ami M. Desideri[1], qui, parmi les nombreux papiers de Sismondi qu'il possède, a trouvé, non pas une, mais deux copies de ces notes. Ainsi nous pouvons les offrir aux lecteurs de la *Revue*, et nous ne doutons pas qu'elles seront très bien reçues. Une de ces copies est de la main de la femme de Sismondi, l'autre est de diverses mains et contient quel-

1. Depuis que nous avons écrit ces lignes, une mort prématurée nous a enlevé notre bon et intelligent ami M. Desideri.

ques corrections de Sismondi lui-même. Toutes deux, outre les notes, contiennent aussi la conversation avec Napoléon Ier que nous avons déjà publiée, et qui n'est en réalité qu'une partie de ces notes[1]. Sismondi avait parlé de cette conversation dans ses lettres à sa mère, puis il l'avait écrite à part, avec toutes les particularités qu'il avait cru devoir omettre dans sa première rédaction.

Il est certain que nous possédons aujourd'hui les notes véritables de Sismondi, et avec elles tout ce qu'il écrivit alors sur les Cent-Jours. Ce qui ajoute encore à leur valeur, c'est ce fait remarquable que Sismondi ne se contenta pas de noter les faits avec les jugements qu'il voulait transmettre à la postérité, mais il eut soin d'écrire à la fin de chaque note, sauf quelques rares exceptions, le nom de la personne ou des personnes de qui il tenait ses renseignements. Nous pouvons en apprécier la valeur. Nous n'exagérons pas, ce nous semble, le prix de ces documents, en affirmant qu'ils nous révèlent des détails nouveaux et inconnus jusqu'ici sur des faits et des personnes dont l'histoire s'est occupée et s'occupera toujours. Ils reproduisent avec une grande fidélité les idées et les impressions que ces événements laissèrent dans l'esprit de ceux qui y prirent part. De toute façon, sans ces notes, la publication des lettres aurait été incomplète; et nous ne doutons pas que les lecteurs de la *Revue*, qui ont accueilli les lettres avec bienveillance, ne fassent aux notes un aussi bon accueil.

P. VILLARI.

DÉPART DE LA MAISON DU ROI[2].

Le roi Louis XVIII, ayant renoncé à toute idée de défense, fit donner l'ordre à sa maison de se rassembler sur le Champ-de-Mars, le 19 mars 1815 au soir, pour protéger sa retraite. Cette maison, dont l'équipement et l'entretien avaient coûté 18 millions, et qui devait se trouver forte de 5,000 hommes, n'en avait que 3,000 tout au plus, et parmi ceux-ci plus du tiers n'avait pas de chevaux, plus de la moitié n'avait pas d'armes. L'ordre était donné pour onze heures du soir; ils s'y trouvèrent en effet, et ceux qui n'étaient pas montés se placèrent sur des chariots. Ils ne se mirent cependant en mouvement qu'à deux heures après minuit, mais il y avait entre eux un tel désordre, si peu d'habitude d'obéissance, et si

1. Cf. *Rev. hist.*, I, 238.

2. Cf. *Rev. hist.*, IV, 145, 147. Le récit publié dans le *Correspondant* du 25 octobre 1877 par M. de Lort Sérignan, un des chevau-légers qui accompagnèrent le roi dans sa fuite, et qui ensuite rentrèrent à Paris, confirme de point en point les renseignements de Sismondi.

peu de connaissance du commandement dans les chefs, que, dès leur départ, leur marche eut l'air d'une déroute. Les chars croisant sans cesse la route des chevaux, des disputes renaissaient à chaque pas entre ceux qui ne pouvaient avancer. Le jour les prit qu'ils n'avaient encore fait qu'une lieue hors de la porte de Saint-Denis, c'est-à-dire qu'ils avaient mis environ cinq heures à faire deux lieues. Ils continuèrent cependant sans s'arrêter. A quelque distance de Saint-Denis ils virent une voiture de particulier qui venait à eux; les gardes du corps, montés sur des chariots, qui faisaient leur première campagne, s'empressèrent de mettre en pratique le droit de la guerre, ils se jetèrent à bas du chariot, coururent à la voiture, dételèrent les chevaux et montèrent dessus. Cependant ils continuaient à avancer, faisant fort peu de chemin et ne s'arrêtant point. Dans chaque village ils étaient accueillis par des cris de : Vive le roi! et plus on criait, plus ils doublaient le pas, comme si ces signes d'amour cachaient quelque piège. A une heure ils s'arrêtèrent pour donner du foin à leurs chevaux. Il y avait déjà quatorze heures qu'ils étaient sur pied, onze qu'ils marchaient. Ils se sentaient rendus, et cependant, après une halte d'une heure, ils partirent et marchèrent jusqu'à huit heures. Le roi avait pris une autre route, mais le duc de Berry, qui était en tête de la colonne, ne disait point quel était son dessein, et où l'on allait. Enfin le bruit se répandit de rang en rang qu'il avait annoncé qu'on ne le suivrait que jusqu'à la frontière, et que là toute la maison serait licenciée. Celui qui me racontait cette campagne prit alors son parti. Il avait fait la campagne de Russie, et savait ce que c'était que les vraies fatigues, cependant il était non moins harassé de celle-ci parce que le ridicule s'y joignait. Il ne trouva pas qu'il valût la peine de faire encore deux journées fatigantes pour être congédié à la frontière, et il ne repartit point le lendemain matin. Les autres continuèrent leur route, et quand ils approchèrent de Béthune ils commencèrent à être entourés de régiments portant la cocarde nationale, qui venaient les observer, qui refusaient d'obéir aux ordres du duc de Berry, et qui déclaraient également ne point vouloir combattre. Ce fut leur apparition qui décida le duc à quitter la grande route et à se jeter dans un chemin de traverse où les boues étaient si profondes que les chevaux ne pouvaient plus ni avancer, ni reculer, et qu'il aurait été facile de les y faire tous prisonniers sans résistance, si l'on avait voulu. On leur permit cependant d'en sortir paisiblement, non sans y avoir perdu beaucoup de fontes de pistolets laissées engagées dans la boue.

Arrivé à la frontière, le duc de Berry leur déclara qu'il verrait avec plaisir ceux qui le suivraient, mais que n'étant point assuré des ressources qu'ils trouveraient de l'autre côté, il ne voulait point les y entraîner. La plupart alors revinrent chez eux, quelques uns seulement passèrent, mais le même jour un commissaire anglais arriva sur la frontière chargé d'offrir une paye à tous ceux qui voudraient suivre le roi. On regretta alors le licenciement de la maison, mais il était trop

tard. Dans cette glorieuse campagne le seul M. de [1] fut blessé par la baguette d'un tambour que son cheval emporta à côté de lui.

(M. de Pange[2], — M. de Lascours[3], — M. de Lévis[4].)

Le duc d'Angoulême.

Lorsque le duc d'Angoulême eut appris que le maréchal de Grouchy refusait de ratifier la capitulation du général Gilly[5], alléguant des ordres exprès de Bonaparte, et qu'il voulait le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse de Paris, il ne douta pas que sa vie ne fût perdue, et il tomba dans le dernier abattement. Il ne vit aucun des généraux ennemis et il ne communiquait avec ceux-ci que par l'entremise de ses chambellans, du jeune duc de Lévis et des autres. Cependant il était logé au Pont-Saint-Esprit dans une chambre au travers de laquelle on plongeait par les fenêtres opposées, en sorte que les généraux qui le gardaient pouvaient le voir presque à toute heure sans entrer dans son appartement. Il était presque toujours assis devant une table, un mouchoir sur les yeux et pleurant à chaudes larmes, ou baisant son crucifix. Il ne s'en relevait que pour aller au prie-Dieu, où il passait des heures à genoux. Il fut confondu lorsqu'il reçut la ratification de l'empereur. Il prêta avec joie le serment qu'on lui demandait pour les pierreries, et s'engagea avec empressement à ne pas revenir en France. « Ah! sûrement pas, » disait-il avec l'air d'un homme qui n'en était pas tenté. Cependant il ne se crut bien en sûreté que lorsqu'il fut débarqué en Espagne.

(M. de Grouchy.)

M. de La Bédoyère.

M. de La Bédoyère, qui n'avait point caché depuis la Restauration son attachement à l'empereur et sa haine pour l'ancien régime, avait perdu son régiment. Mais par le crédit de la famille de Chatelux dans

1. Nom laissé en blanc dans le manuscrit.

2. Cf. *Rev. hist.*, IV, 142. Il était lieutenant des mousquetaires noirs de la maison du roi.

3. Cf. *Rev. hist.*, V, 353.

4. Cf. *Rev. hist.*, IV, 349. Le jeune duc de Lévis, dont il est question plus bas, est Gaston de Lévis, son fils, né en 1794, mort en 1863, pair de France, et compagnon d'exil de Charles X et du comte de Chambord.

5. Le général Gilly, commandant la subdivision du Gard pour Napoléon Ier, s'empara le 8 avril 1815 du Pont-Saint-Esprit, et fit signer le 9 au duc d'Angoulême, qui commandait les forces royales dans le Midi, une capitulation par laquelle le duc devait être conduit à Cette et embarqué pour l'Espagne. Le général Emmanuel de Grouchy (cf. *Rev. hist.*, IV, 144), qui arrivait de Lyon avec des troupes, fit arrêter le duc et le retint dix jours prisonnier. Le 17 avril le duc d'Angoulême fut embarqué à Cette pour Cadix, sur la *Scandinavie*.

laquelle il était entré par son mariage, il obtint un nouveau régiment qu'il alla joindre à Chambéry, évitant de prêter le serment de fidélité qu'on ne lui demanda même pas[1]. Il était là, lorsque sur la nouvelle du débarquement de Bonaparte on lui donna ordre de se rendre à Grenoble avec son régiment. L'empereur en y arrivant n'avait encore été rejoint que par un seul bataillon; lorsqu'il se présenta, La Bédoyère fut entraîné, et il passa à lui avec tout son régiment. Il n'a fait par conséquent que ce qu'ont fait tous les militaires qui ont rejoint l'empereur avant le départ du roi de Paris. « Mais on est homme de parti, disait-il lui-même, quand on donne l'exemple, on n'est que faible quand on le suit. »

Le Maréchal Ney.

Le maréchal Ney, prince de la Moscowa, est un homme d'une bravoure très remarquable; personne ne sait mieux que lui enflammer les soldats et leur communiquer son ardeur et son opiniâtreté. Il n'avait pas les talents d'un général en chef, mais comme général de division il a le coup d'œil juste et prompt : sur le champ de bataille, il saisit bien son affaire, et la mène avec ardeur; mais à ces qualités il joint le caractère le plus méprisable. Manquant d'une première éducation, il n'a rien trouvé dans son cœur qui pût y suppléer, il ne comprend pas ce que c'est qu'élévation ou noblesse d'âme. Il ne songe qu'à sa propre ambition et il y sacrifie tous les autres. L'année passée il fut chargé de la première négociation entre le Sénat et Bonaparte, en tiers avec le duc de Vicence et celui de Tarente[2]. A son retour il se vante d'avoir forcé Napoléon à l'abdication, tandis qu'il tremblait encore devant cet homme, dont un mot l'aurait fait rentrer dans le néant. Au mois de mars 1815, il demanda le commandement de l'armée qui allait combattre, et en prenant congé du roi, il lui dit : « Sire, j'espère ramener à Votre Majesté l'ennemi du genre humain enfermé dans une cage de fer »; et cependant, quand il fut à Besançon et qu'il vit la disposition des soldats, il passa à Napoléon avec toute son armée. Celui-ci, qui avait de la noblesse dans l'âme, et qui ne voulait pas même alors encourager une trahison, lui dit en le recevant : « Maréchal je suis charmé de vous voir, mais je n'avais pas besoin de vous ». Loin d'accumuler sur lui les récompenses, il parut hésiter s'il lui donnerait aucun commandement, et ce ne fut que la veille de son entrée en Flandres qu'il le mit à la tête d'une

1. Charles de La Bédoyère, né en 1786, fusillé le 19 août 1815, était colonel depuis 1812. Il passait pour rallié aux Bourbons, ayant épousé la fille d'un fervent royaliste, le comte Charles de Damas, dont le frère, le comte Roger de Damas, avait épousé en août 1814 Mlle de Chastellux. Cf. *Rev. hist.*, VI, 125.

2. Caulaincourt, Macdonald et Ney, n'ayant pu faire accepter aux souverains coalisés l'abdication de Napoléon en faveur du roi de Rome, furent chargés par le Sénat, qui avait déjà voté la déchéance le 8 avril 1814, de faire signer par Napoléon une abdication pure et simple.

division. Le général Drouot a rappelé qu'au commencement de la bataille, Ney lui avait dit à plusieurs reprises : « Nous allons remporter une grande victoire. » Cependant à la Chambre des pairs il attaqua les dispositions et la conduite de l'empereur avec une extrême acrimonie : il s'efforça de jeter le découragement dans le gouvernement, et de persuader la nation et les Chambres qu'il ne restait plus d'autre parti que d'implorer la clémence du vainqueur. Ce discours désespérant le fit accuser universellement de trahir une troisième fois, et il ne serait peut-être pas resté en sûreté parmi les soldats; aussi n'a-t-il eu aucun commandement, ni dans la défense de Paris, ni dans la retraite derrière la Loire. Il a passé par Lyon, pour se retirer en Suisse[1].

(Duc de Vicence.)

Mots de l'Empereur.

Dans le mécontentement que causait le Directoire, quelques généraux, quelques hommes d'État s'adressèrent à Bonaparte et lui dirent qu'on tournait les yeux vers lui pour le mettre à la tête de la République, s'il voulait prêter son secours pour une conspiration. Il pensa quelques moments, puis dit : « Un gouvernement qui vient de faire la paix n'est pas mûr pour être renversé. Il faut attendre. » Et il partit pour son expédition d'Égypte.

(A. Julien[2].)

Napoléon se conduisait plutôt par des inspirations subites que par de longs projets. « Celui qui sait d'avance où il ira, disait-il, ne peut avoir que de petites vues. »

(Mme de Livron[3].)

Pronostics de révolution saisis par l'Empereur.

Lorsque l'empereur reçut à l'île d'Elbe les journaux qui rendaient compte de la fête de l'Hôtel-de-Ville[4], il appela le maréchal Bertrand, et il lui montra que dans la liste des 52 femmes invitées et nommées par le roi, il n'y en avait que quatre qui fussent, comme il les appelait, de la révolution; encore l'une était Mme Dupont, femme de son ministre

1. Cette note fut écrite immédiatement après la fuite de Ney. Il dut s'arrêter à Lyon, et se réfugier chez Mme de Bessonis, près d'Aurillac, où il fut arrêté.

2. Antoine Jullien, publiciste, un des fondateurs de l'*Indépendant*, depuis *Constitutionnel*, et de la *Revue encyclopédique*, rédigea pour Dupont de l'Eure la déclaration qui fut votée par la Chambre après Waterloo.

3. Cf. *Rev. hist.*, IV, 349.

4. Dîner et bal donnés au roi par la municipalité de Paris en janvier 1815.

de la guerre[1], l'autre Mme Berthier, femme de son capitaine des gardes[2]. « Voilà, dit-il, un commencement de révolution; toutes les vanités sont blessées, et il n'y a pas une femme exclue qui ne communique son mécontentement à son mari. » Peu après il reçut avis de l'émeute de Saint-Roch pour Mlle Raucourt[3]. « Le coup est décisif, dit-il; on peut tout tenter désormais contre ces gens-là. »

(Le maréchal Bertrand à Mme de Souza[4].)

Curiosité de Napoléon.

Une des choses qui étonnaient le plus Mme Walewska dans l'intimité où elle était admise, c'était l'insatiable curiosité de l'empereur. Lorsqu'il était à Vienne[5] et que toutes les difficultés de la guerre, toutes celles de la politique devaient occuper son esprit, elle l'entendait, avant de se coucher, causer en se déshabillant avec son valet de chambre, se faire raconter par lui les commérages de la ville, et même les propos et les querelles des valets.

(Ctesse Walewska à Mme Jablonowska.)

L'Empereur a l'occasion d'un blessé.

Après la bataille de Friedland, l'empereur restait sur ce champ de bataille effroyable à voir, mais où au milieu de tant de blessés, il était impossible de porter secours à aucun. Ses yeux et ceux du groupe qui était près de lui se fixèrent sur un malheureux renversé dans un fossé, qui avait eu les deux jambes emportées, et qui faisait de vains efforts pour se tirer d'une position qui le faisait souffrir. « Relevez cet homme, dit-il à M. de Saint-Aignan[6] et à quelques autres; relevez-le, Messieurs; croyez qu'il y a un Dieu qui voit les bonnes actions et qui en tient compte. »

(M. de Saint-Aignan.)

Idée que les amis de l'Empereur se forment de son caractère.

M. de la Valette a été attaché à Napoléon le lendemain de la bataille

1. Dupont, retenu en prison depuis 1808, à cause de la capitulation de Baylen, avait été nommé ministre de la guerre par Louis XVIII, le 3 avril 1814.

2. Berthier avait abandonné l'empereur avant son abdication et avait été nommé capitaine d'une des compagnies des gardes du corps de Louis XVIII. Sa femme n'était du reste nullement « de la révolution ». Elle était la fille du duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld.

3. Cf. *Rev. hist.*, III, 99.

4. Cf. *Rev. hist.*, V, 353.

5. Ce détail se rapporte au séjour de Napoléon à Vienne en 1809 (juill.-oct.). Le fils de la comtesse Walewska naquit le 4 mai 1810.

6. M. de Saint-Aignan était écuyer de l'empereur; il fut après la paix de Tilsitt ministre de France à Dresde.

d'Arcole (1796), où il entra auprès de lui comme son aide-de-camp; il l'a suivi en Égypte, il a fait dix ans la guerre avec lui, et dès lors il l'a servi presque autant de temps comme conseiller d'État, et directeur des postes. Il a été marié par lui, et il lui doit mille bienfaits. Il déclare qu'il n'a jamais connu d'homme qu'il regarde plus foncièrement bon que l'empereur. Il l'a vu sans cesse compromettre ses propres succès par une indulgence excessive; il l'a vu pousser la bonté jusqu'à la faiblesse, envers Marmont, envers Talleyrand, dont il savait les trahisons, envers Fouché dans ces derniers trois mois, dont il surprit des correspondances avec l'Autriche. « C'est aussi trop fort, lui dit-il, de me trahir pendant que vous êtes mon ministre! » Et cependant il ne le renvoya point. Quant à sa manière d'exposer le soldat, il la justifiait par un calcul d'humanité. On perd moins de monde en un jour, en enlevant une ville d'assaut, qu'en l'attaquant par un long siège. On en perd moins en décidant du sort d'un empire par une bataille meurtrière, qu'en traînant la guerre en longueur. Il le croit très irascible, il avait des emportements très réels, mais il ne les a jamais vus suivis par des actes de cruauté. Le duc de Vicence et M. de Flahaut[1] croient au contraire que ses colères étaient simulées, qu'il voulait inspirer de la crainte, mais qu'il n'était lui-même jamais agité.

Conspirateur saxon.

On se souvient du jeune enthousiaste saxon qui, regardant Bonaparte comme l'ennemi de son pays, vint à Vienne pour le frapper d'un coup de couteau, fut arrêté sur le fait, et à ce qu'on raconte, fusillé[2] : l'empereur racontait cette même histoire à des courtisans il y a deux ans. Il dépeignait ce conjuré qui était un beau jeune homme, blond; il disait qu'il l'avait interrogé, qu'il lui avait demandé s'il tenterait encore de l'assassiner, à supposer qu'il lui accordât sa grâce, et que le jeune homme avait répondu que oui. « Je crus que peut-être il était fou, et je lui fis tâter le pouls; mais non, il était calme et ce n'était qu'un fanatique. » Il en resta là de son histoire, et comme on avait vu dans les papiers que le jeune homme avait été fusillé, on trouvait qu'il y avait de la dureté à en parler si froidement. Mais Edmond de Beauvau[3] ayant été de garnison à Vincennes depuis la Restauration, le concierge lui montra la prison où avait été détenu le conjuré de Vienne. Il se trouva que c'était le même à qui l'empereur avait accordé sa grâce en secret, en faisant annoncer par les journaux, pour l'exemple, qu'il avait été fusillé. Lorsque le château de Vincennes se soumit au roi la pre-

1. Cf. *Rev. hist.*, IV, 144.

7. Staaps, fils d'un pasteur protestant, qui tenta d'assassiner Napoléon à Schœnbrunn le 12 octobre 1809. On ignorait jusqu'ici qu'il n'eût pas été exécuté.

3. Second fils du prince Marc de Beauvau. Cf. *Rev. hist.*, IV, 153.

mière fois, ce jeune homme fut remis en liberté, et il doit être aujourd'hui en Allemagne.

(M. de Beauveau.)

M. de Vitrolles.

Lorsque M. de Vitrolles fut arrêté et conduit à Paris, au mois d'avril dernier, après avoir été le factotum du duc d'Angoulême, dans le midi et à Toulouse [1], Mme de Vaudémont pria M. de la Valette d'intercéder pour lui. Ils se connaissaient de longue main, et M. de la Valette avait donné deux ans auparavant à M. de Vitrolles un emploi dans les postes, et la direction d'une patache dans le Midi. M. de la Valette alla à l'empereur et lui en parla. « Et d'où diable connaissez-vous M. de Vitrolles; c'est un mauvais intrigant : encore sans doute quelque recommandation de femmes! Eh bien, enfin que demandez-vous pour lui? — On craint, sire, que vous ne le fassiez mourir, et je viens vous demander sa vie (M. de Vitrolles avait organisé l'émeute d'Orgon [2] pour faire assassiner Bonaparte et la mission de M. de Maubreuil). — Sa vie! moi! Il ne perdra pas un cheveu de sa tête! Mais je ne veux pas le leur envoyer à Gand; il a de l'esprit, il peut être dangereux, il restera en prison. »

(M. de la Valette. — 17 juillet.)

Infidélités de Joséphine.

Cet homme, qu'on a si souvent appelé un brigand et un tigre, ne s'est jamais vengé d'une offense personnelle. Il aimait beaucoup sa femme et il en était tendrement aimé; cependant celle-ci, qui était créole, passionnée et d'un tempérament ardent, lui faisait de nombreuses infidélités; Napoléon le savait, il entrait dans des accès de colère effroyables. Pendant ses premières campagnes d'Italie, il éloigna de son quartier-général plusieurs des amants de Joséphine, il en éloigna d'autres après son retour d'Égypte, mais il n'en priva aucun ni de la vie, ni de la liberté. Plusieurs qu'il a connus, contre lesquels il s'est mis en fureur, jouissent encore aujourd'hui de leur fortune comme de leur liberté. A son retour d'Égypte on mit beaucoup de méchanceté à l'instruire de tout ce que sa femme avait fait. Murat fut un des délateurs : Napoléon ne se possédait pas de colère, mais Joséphine avait dans sa douceur et dans ses larmes un charme inexprimable. Le lendemain tout était pardonné. Joséphine alla à Murat : « Vous avez été bien cruel pour moi,

1. Le baron de Vitrolles, après avoir émigré, s'était rallié à Bonaparte. Il fut agent secret de Talleyrand au congrès de Châtillon et devint secrétaire des conseils de Louis XVIII. Il fut mis par le duc d'Angoulême à la tête du gouvernement civil du Languedoc après le retour de l'île d'Elbe. Il résista avec énergie jusqu'au 3 avril, mais il fut arrêté dans la nuit du 4 par le général Delaborde.

2. Cf. Thiers, XVIII, 834.

lui dit-elle ; vous m'avez fait bien du mal, mais j'ai été pardonnée et je vous pardonne. »

(M. de la Valette. — 17 juillet.)

DETTES DE JOSÉPHINE.

L'impératrice Joséphine avait un désordre inouï dans ses affaires d'argent. Elle était sans cesse entourée de gens qui la volaient; elle ne se refusait aucune fantaisie; elle ne comptait jamais, et elle laissait accumuler des dettes prodigieuses. Napoléon au contraire aimait l'ordre et il en avait établi un si parfait dans sa maison, dans tous les détails de son immense intérieur, qu'il n'était jamais volé d'un sou. A la fin de chaque année il se faisait rendre le budget de l'impératrice, et presque toujours cette reddition de comptes amenait la découverte de dettes très considérables. Une année, comme la reddition du budget approchait, l'impératrice était dans les larmes avec Mlle de la Rochefoucault; l'empereur s'en aperçut des premiers, il vit leurs yeux rouges, et dit à Duroc : « Ces femmes ont les yeux en pleurs; je suis sûr qu'il y a des dettes; tâchez de savoir ce que c'est. » Duroc, qui avait obtenu la confiance de Joséphine, vint à elle, et lui dit : « L'empereur est persuadé que vous avez des dettes; il veut en savoir le montant. » Joséphine, avec beaucoup de pleurs, lui dit qu'en effet elle devait 400,000 francs. « Ah! dit Duroc, l'empereur croyait que c'était 800,000. — Non, je vous jure, mais puisqu'il faut vous le dire, c'est 600,000 francs. — Est-il bien sûr que ce n'est pas davantage? — Bien sûr.—Alors je lui en parlerai. » Il revint à l'empereur, et lui dit qu'il avait trouvé Joséphine tout en larmes, qu'elle se désespérait. « Ah! elle pleure; *elle sent donc son crime.* Tant mieux! Mais vous verrez qu'elle a des dettes énormes; elle est capable de devoir un million. — Oh! non pas un million, sire. — Mais enfin, combien? — Mais si c'était 800,000 fr.? — Ce n'en serait pas moins scandaleux; pour de misérables pompons, pour se laisser voler par un tas de fripons. Il faut que je chasse tels et tels; il faut qu'on défende à tel et tel marchand de se présenter jamais chez moi. — Mais, sire, ce n'est que 600,000 fr. — Ce n'est que cela, dites-vous! Ça ne vous paraît rien : je n'aime pas tout ce jeu-là. Allons, je lui parlerai. » Ils passent au salon où étaient les femmes, et Napoléon évite de s'approcher de sa femme; il la laisse passer devant lui pour aller souper; elle était tout émue et les larmes aux yeux; il ne lui dit rien. Après qu'elle se fut mise à table, il vint se placer derrière sa chaise, et s'approchant de son oreille. « Eh bien, madame, vous avez des dettes? » Et elle aussitôt de sangloter. « Vous avez un million de dettes. — Non, je vous jure, sire, je ne dois que six cent mille francs. — Rien que cela? dites-vous; ça ne vous paraît qu'une bagatelle? » Il y ajoute quelques mots de reproches, et elle se remet à sangloter plus vivement que jamais. Alors il s'approcha de l'autre oreille : « Allons, Joséphine, allons, ma petite,

ne pleure pas, console-toi. » Et les dettes furent payées, et personne ne fut chassé.

(M. de la Valette. — 7 juillet.)

JOSÉPHINE.

Le prince de Cobourg dit un jour à l'impératrice Joséphine, en 1814, que l'empereur d'Autriche l'avait chargé de lui dire qu'il serait bien venu la voir, sans doute, s'il n'avait craint de lui faire de la peine. « Pourquoi donc? répondit-elle; pas du tout, ce n'est pas moi qu'il a détrôné, c'est sa fille. »

(Mme de Souza.)

Le même empereur parlant à Mme Caffarelli[1], en juillet 1815, des terres que Napoléon avait données au général Caffarelli dans le Tyrol, lui dit de Napoléon : « Cet homme a été mon gendre, je l'ai reconnu comme empereur, en sorte que je le regarde comme souverain légitime pour tout le temps qu'il a régné. »

(Mme Caffarelli.)

EUGÈNE BEAUHARNAIS A SAINT-JEAN-D'ACRE.

Le siège de Saint-Jean-d'Acre dut être conduit comme l'étaient au XIIe siècle les sièges des anciens chevaliers : l'artillerie manquait, les travaux étaient impossibles, et c'était, à la lettre, à la pointe de l'épée qu'il fallait faire son chemin sur la tranchée; Eugène Beauharnais y fut blessé dès le dixième jour par un mur qu'une bombe anglaise renversa sur lui et sur plusieurs autres. Ce siège dura cependant 64 jours[2]. Vers le cinquantième, Napoléon se promenait entre le camp et la ville avec M. de la Valette. Il tombait sur ce terrain beaucoup de bombes et de boulets. M. de la Valette voulut l'écarter et le mener du côté de la mer. « Laissons donc! ça ne fait rien », dit-il; et ils continuèrent à se promener une heure et demie ensemble. « Que je suis malheureux, disait Bonaparte; je ne puis pas envoyer un officier à la tranchée qu'il n'y soit tué, et je n'ai plus le courage d'y envoyer ce pauvre Eugène : c'est un jeune homme qui ne sait pas encore ce que c'est que la vie; il n'a point goûté du bonheur. Il est encore tout plein d'illusions et d'espérances; pour vous ce serait autre chose (M. de la Valette était alors le seul de ses aides de camp qui n'eût pas été blessé) : vous connaissez la vie et vous la perdriez sans regret. »

(M. de la Valette. — 17 juillet).

1. François Caffarelli du Falga, né en 1766, se distingua à Austerlitz, et fut en 1806 ministre de la guerre et de la marine en Italie. Il fut chargé en 1814 de conduire à Vienne Marie-Louise et son fils. C'est sans doute alors que l'empereur d'Autriche lui tint ce langage.

2. Du 18 mars au 20 mai 1799.

Le duc d'Enghien.

Napoléon était extrêmement irrité de la conspiration du 6 nivôse, qui avait été conduite avec un caractère atroce, et de cette machine infernale qui avait coûté la vie à 140 Français. Cette conjuration avait été conduite par le parti bourbon. « Puisqu'ils ont recours à de tels moyens, avait-il dit, il faut qu'ils en sentent la conséquence. » George[1] était arrêté; un de ses associés, qu'on avait amené à faire des aveux, avait déclaré qu'il avait vu trois fois arriver à leurs conférences un personnage qu'il ne connaissait pas, et pour lequel George et tous les chefs conjurés montraient les plus grands égards. On supposa que c'était peut-être un des MM. de Polignac, mais le témoin dit au contraire qu'il les connaissait bien, et qu'eux-mêmes avaient montré à ce personnage inconnu les mêmes égards et le même respect. Les soupçons se portèrent alors sur le duc d'Enghien, et Napoléon envoya à Ettenheim un de ses aides de camp pour prendre quelques informations. Celui-ci apprit que ce prince faisait quelquefois des absences de dix à douze jours, pendant lesquels on ne savait pas ce qu'il devenait. A cela se joignaient d'autres preuves morales qui ne laissaient pas de doutes qu'il ne fût dans la conspiration. Napoléon irrité donna ses ordres : le duc fut enlevé, condamné et exécuté. Peu de temps après, Pichegru fut arrêté et confronté avec le même témoin qui ne le connaissait pas par son nom. « Voilà cet homme, dit-il; voilà celui pour lequel tous les conjurés témoignaient tant de respect! » Napoléon en fut averti, et il en fut au désespoir. « Fatal rapport, s'écria-t-il plusieurs fois, il m'a perdu[2]. »

(M. de la Valette. — 17 juillet.)

Pichegru.

M. de la Valette était officier d'état-major à l'armée où Pichegru fut envoyé en 1793, il l'y a beaucoup connu et il le regardait comme un des hommes les plus extraordinaires, par le talent avec lequel il recréa l'armée après toutes ses déroutes, à Wissembourg. C'était un homme d'une force de corps très-remarquable, grand mangeur, grand buveur, et qui après avoir bu cinq ou six bouteilles et mis tous ses compagnons sous la table, se remettait à travailler et à écrire avec la tête aussi nette et la main aussi ferme qu'auparavant. Avec son caractère et sa résolution, lorsqu'il fut prisonnier, il ne voulut plus vivre. Il savait

1. Georges Cadoudal fut arrêté le 9 mars 1804. Il soutint toujours n'avoir pris aucune part au complôt de nivôse.

2. Ce fait n'a pas, croyons-nous, été rapporté ailleurs. Nous donnons en appendice des extraits des Mémoires du baron Maximilien d'Ivoy, relatifs à la même affaire.

qu'il lui serait facile de se donner une apoplexie, en dînant à fond. Après un fort dîner, il mit un tourniquet dans sa cravate, serra jusqu'à s'étouffer, se coucha dessus pour l'assujettir, attendit, et l'apoplexie s'en suivit en effet presque immédiatement. M. de la Valette, par sa parfaite connaissance de lui, de son ami La Horie[1] et de l'empereur, affirme sur son honneur que c'est ainsi qu'il s'est tué lui-même, et que l'empereur n'y est pour rien.

(M. de la Valette. — 17 juillet 1815.)

Vénalité.

L'empereur a donné beaucoup d'argent à ses généraux et à ses ministres. Il les exposait à de grands besoins, il les forçait à un grand luxe, et il y pourvoyait avec une munificence qui les a corrompus, qui leur a ôté l'ancien caractère de la Révolution, qui a affaibli leur courage, et qui a été une des plus grandes causes de sa perte, dès qu'il n'a plus pu suffire à leur rapacité. Mais en donnant, il ne faisait point avec eux de marchés honteux; jamais il ne les séduisait par l'offre d'une récompense; il méprisait plus que personne cette sorte de séduction, et il aimait bien mieux se fier sur le pouvoir infini avec lequel il captivait les hommes dans la conversation. Après un entretien d'une heure dans lequel il paraissait toujours entrer dans l'esprit de celui qu'il voulait gagner, il était toujours sûr de son homme : les récompenses venaient après, mais sans avoir été annoncées; souvent alors elles étaient obtenues par cette importunité à laquelle il ne savait pas résister.

(Dsse de Vicence.)

Mme de Polignac, Mme de Caraman.

L'empereur, qui était quelquefois assez dur dans ses décisions, ne pouvait pas résister aux larmes ou à la douleur dont il était témoin. Quand M. de Polignac[2] fut entré dans la conspiration de George, il fut arrêté et condamné à mort. Mme de Polignac au désespoir cherchait tous les moyens de le sauver. Elle obtint une protection auprès de l'impératrice Joséphine, et vint la solliciter. Joséphine lui répondit : « Tout ce que vous pourriez écrire, tout ce que je pourrais dire moi-même ne servirait à rien, il faut que vous le voyez. S'il vous voit au

1. Victor Fanneau de La Horie, chef d'état-major de Moreau, avait réussi à s'évader après la conspiration de Cadoudal et Pichegru. Rentré en France, il fut emprisonné à la Force, fut délivré par la conspiration du général Malet et fusillé le 29 octobre 1812.

2. Auguste de Polignac, né en 1780, mort en 1847. Il fut condamné à deux ans de prison comme complice de Cadoudal, mais fut retenu comme prisonnier d'État jusqu'en 1814. On sait son rôle sous la Restauration.

désespoir, si vous ne vous laissez pas rebuter par un premier refus, vous obtiendrez tout de lui. » Elle cacha en effet Mme de Polignac dans un des passages des appartements intérieurs, et lorsque l'empereur pouvait le moins s'y attendre, celle-ci se jette à ses pieds. « Ce que vous me demandez est impossible, s'écria l'empereur; retirez-vous! » Mais elle s'attacha à ses pieds; elle ne les lâcha point et continua à le supplier. Bientôt Napoléon se laissa fléchir, et il commua la peine en quatre ans de prison. Mme de Polignac remercia ensuite l'impératrice. « Je le connaissais, répondit celle-ci; j'en étais sûre. »

Mme de Caraman, sœur de Mme de Béranger[1], obtint la grâce de son mari d'une manière presque semblable. C'est une femme très molle et très paresseuse, mais M. de Caraman[2], qui était entré dans une conspiration, courait un grand danger. Elle se précipita vers Bonaparte comme il descendait son escalier, le suivit vers sa voiture, y monta avec lui, s'assit à ses côtés, parlant, pleurant, priant, mais d'une manière si confuse que Bonaparte, qui ne la connaissait pas, ne pouvait comprendre de quoi il s'agissait. Cependant il fut bientôt troublé de son trouble, et en cherchant à la calmer il lui promit de faire tout ce qu'elle lui demandait. En effet, M. de Caraman fut absous, et c'est par une sorte de reconnaissance qu'il fit peu après entrer son fils aîné au service du roi de Hollande.

(Mme de Béranger.)

Affaissement de l'Empereur.

Napoléon avait autrefois la faculté de se priver de sommeil presque aussi longtemps qu'il voulait, et de dormir ensuite à volonté au moment où il se sentait en liberté. Mais la fatigue d'esprit, ou les bains de deux ou trois heures par jour que son médecin lui avait ordonnés et qui lui avaient relâché la fibre, ou enfin, selon d'autres, l'amour des femmes auquel il s'était livré avec d'autant plus d'ardeur qu'il avait commencé plus tard, lui avaient donné une disposition au sommeil dont il ne pouvait plus triompher. Il dormait douze ou quinze heures par jour. Il ne pouvait plus supporter longtemps de suite l'exercice du cheval, et pendant la bataille même de Waterloo, après avoir été deux heures à cheval, il fut obligé de s'appuyer contre un arbre pour se reposer. Aussi était-ce tout de bon et par tempérament, plus que par philoso-

1. Elles étaient toutes deux filles de M. de Lannoy, dont la femme était elle-même une Caraman. Cf. *Rev. hist.*, III, 97, 103.

2. Le duc Victor-Louis-Charles de Caraman, né en 1762, mort en 1839, fut arrêté sous le Consulat, parce qu'après avoir émigré, il était rentré en France sans autorisation, et fut détenu plusieurs années. Son fils Victor-Marie-Joseph, né en 1786, après avoir servi en Prusse, entra au service du roi Louis, puis fut officier d'ordonnance de Napoléon en 1813. C'est probablement à lui et non à son oncle Maurice que se rapporte l'anecdote racontée par Sismondi dans sa lettre du 17 avril. *Rev. hist.*, IV, 347.

phie, qu'il était dégoûté de la guerre. Il était habituellement enfermé dans son cabinet, et toutes les fois qu'on l'y savait seul, sa situation était si difficile qu'on ne doutait pas qu'il ne travaillât; mais quand le service obligeait à entrer chez lui, on le trouvait presque toujours endormi avec un livre à la main.

(MM. de la Valette, d'Auxion La Vaysse[1] et Mme Caffarelli.)

Campagne de Flandres.

L'affaissement des facultés intellectuelles de Napoléon est devenu surtout frappant dans sa courte et malheureuse campagne de Flandres, où il a tout voulu attendre de l'impétuosité française, tout donner au hasard, et où, loin de remarquer aucune de ses brillantes combinaisons militaires qui avaient marqué sa carrière en Italie, les généraux attestent au contraire beaucoup d'irrésolution, une hésitation souvent pernicieuse, et même quelquefois des fautes graves. « Il a oublié l'art de la guerre », me disait le maréchal Grouchy au retour de cette campagne.

Dès l'ouverture, Charleroy fut pris par l'impétuosité des sapeurs de la garde qui attaquaient sans ordre. S'ils étaient restés à leur poste, en peu d'heures l'ennemi qui leur était opposé aurait été obligé d'évacuer de lui-même, et l'on aurait obtenu le même avantage sans perdre personne. Dans la bataille, du 16, de Fleurus, un petit ruisseau couvrait le front des alliés; l'empereur en attaquant leur ligne s'obstina toujours à pénétrer au centre. Cependant le général Haxo[2] lui avait représenté que le ruisseau qu'ils avaient à passer venant pour eux de la gauche à la droite, on devait croire que plus il avançait dans son cours, plus il serait profondément encaissé et difficile à passer. Il voulait donc que l'armée attaquât par sa gauche, qu'elle passât le ruisseau à l'endroit où il tournait autour du monticule qu'occupait la droite des alliés, qu'elle arrivât sur leurs derrières, et par ce mouvement elle aurait obtenu un résultat vraiment important, et coupé un corps qui lui aurait laissé tout au moins dix mille prisonniers. L'empereur et Haxo examinèrent ensemble la carte; Haxo exposa bien son plan et ne persuada pas. Napoléon ne discutait point les idées qu'on lui présentait; il les repoussait d'autorité, quelquefois en disant : « J'ai autre chose en tête; » quelquefois : « Vous ne savez ce que vous dites. » Jamais il ne laissait pénétrer à fond ses propres projets. D'après la confiance de tous les généraux et de tous les soldats en son génie, on croyait toujours que même ses imprudences étaient liées à quelque plan sublime. Haxo paraît croire que dans ces derniers temps c'étaient des coups de tête qui ne se rattachaient à rien.

1. Cf. *Rev. hist.*, IV, 141.

2. Le général baron François Haxo, né en 1774, mort en 1838, était un remarquable officier du génie. Il dirigea sous Louis-Philippe les opérations du siège d'Anvers.

Dans le cours du combat, Haxo revint encore une fois demander qu'on fortifiât l'aile gauche, et qu'on la fît avancer. Alors il fut mieux écouté, et il alla porter les ordres de l'empereur; mais il se plaint qu'entre le grand nombre d'officiers généraux qui se partageaient le commandement de l'armée française, aucune subordination n'est établie. Les chefs de corps répondaient qu'ils ne voulaient pas ou qu'ils ne pouvaient pas; ils révoquaient en doute les ordres de l'empereur ou sa connaissance de leur position; ils obligèrent Haxo à aller plusieurs fois en avant et en arrière, de lui à eux; lorsque enfin le corps qu'il voulut faire donner se fut mis en mouvement, un contre-ordre arriva peu après pour le ramener au centre où l'empereur croyait en avoir besoin. Ainsi cette division très-considérable et qui aurait pu rendre la victoire décisive, employa les heures les plus chaudes de l'action à marcher l'arme au bras du centre à la gauche et de la gauche au centre, sans avoir vu l'ennemi. L'affaire pendant ce temps fut décidée par l'attaque du centre, que la valeur française fit réussir, mais elle n'eut d'autre résultat que d'occuper le terrain avec une grande quantité de morts de part et d'autre. Les armées en retraite n'étaient point en déroute; elles se divisèrent volontairement, et n'étaient point coupées.

Dans la journée du 18 les dispositions parurent au général Haxo plus mal prises encore. Il avait été chargé de mesurer la ligne des ennemis pour estimer leur nombre, et il le portait à 80,000 hommes. Il en donnait environ 60,000 à l'armée française. La première faute à ses yeux avait été d'arriver par un seul chemin, ce qui rend le déployement beaucoup plus long et la retraite beaucoup plus difficile, parce que les troupes se retirent tout naturellement par le même chemin par lequel elles sont arrivées. Ce chemin, derrière l'armée, était encombré par tous les équipages qui rendirent bientôt la défaite si fatale. M. Haxo ne remarqua ensuite aucun plan, aucune sage combinaison militaire dans l'attaque : elle consista dans des charges successives, répétées avec une très brillante valeur, sur une position qu'on voulait toujours prendre de front. Elles avaient duré plus de sept heures avec une perte immense, quand le corps du général Bulow, qui s'avançait sur le flanc droit de l'armée, commença à l'atteindre de son feu. Dans la position où se trouvait l'empereur, déjà les boulets des Prussiens se croisaient avec ceux des Anglais. C'est alors qu'il se persuada que le corps du général Grouchy, auquel il avait fait faire un trop grand mouvement, arrivait sur les derrières des Prussiens. Il envoya Haxo pour le reconnaître, qui, quelque effort qu'il fit, ne découvrit rien, et demeura persuadé que c'était une fable inventée par l'empereur pour encourager ses troupes. Cependant le maréchal Grouchy m'a dit d'autre part qu'il était arrivé en effet, vers cette heure-là, à deux lieues de Bruxelles, mais qu'alors il avait entendu que les feux français s'éloignaient toujours plus, en sorte qu'il n'avait pas poursuivi son mouvement.

Le général Haxo, de retour de sa reconnaissance, trouva que l'empereur, sans en attendre le résultat, avait engagé sa garde. Cette attaque

n'aurait pu être heureuse qu'autant que Grouchy serait arrivé en effet pour arrêter le général Bulow, car autrement, lors même que les Français auraient enfoncé la ligne anglaise qui leur était opposée, ils se seraient trouvés ensuite pris par derrière par Bulow, et la conséquence de leurs succès mêmes aurait été de les faire tous prisonniers. Au lieu de cela, la garde fut ébranlée par une perte énorme; elle fut repoussée, et le désordre se mettant aussitôt dans les corps qui étaient plus en arrière, tout commença à fuir, en se jetant dans le seul chemin par lequel l'armée française avait débouché. Des boues profondes rendaient ce chemin très difficile; bientôt quelque embarras naquit entre les équipages : après quelques efforts pour les dégager, les postillons coupèrent leurs traits, et se sauvèrent sur leurs chevaux, abandonnant les équipages derrière eux. Ce premier obstacle se grossit bientôt, et la peur pressait toujours plus les fuyards qui arrivaient, les canonniers n'hésitaient pas à couper aussi leurs traits, et à laisser leurs canons au milieu du chemin. Ceux qui n'avaient pas été abandonnés dans un lieu, l'étaient bientôt dans un autre. On ne voyait pas d'ennemis et déjà il faisait nuit close; mais de temps en temps un cri parti de la queue de la colonne, *les voici! sauve qui peut!* s'entendait dans toute sa longueur, et tout recommençait à courir comme un troupeau de moutons. La plupart pour être plus lestes jetaient leurs fusils et leurs havresacs; tous ne formaient qu'une seule cohue, où se trouvaient mêlés les fantassins, la garde, les cavaliers, les postillons. Pour éviter les pieds des chevaux, plusieurs se jetaient dans les champs sur le côté, et c'est là que le plus grand nombre a été fait prisonnier. Les autres se pressaient en avant, précisément comme dans la déroute de Moscou; il aurait été impossible d'attendre plus d'eux aucune résistance, et le général Haxo qui a aussi vu la déroute de Moscou, et qui assure que l'armée y périt beaucoup moins par la rigueur du climat que par son indiscipline, assure que la même cause opérait ici précisément de la même manière, et que la France est perdue si elle n'effraye pas par des punitions sévères ceux qui quittent leurs rangs et qui jettent leurs armes, et ceux plus coupables encore qui profitent de la déroute pour piller les caissons et les bagages. D'après son compte l'armée entrant en campagne était d'environ 110,000 hommes. Entre les deux batailles il compte qu'on en a perdu 30,000, et les ennemis au moins autant; il croit à dix ou quinze mille prisonniers, à peu près autant ont déserté pour retourner chez eux; le maréchal Grouchy en a ramené de 30 à 40,000, enfin 20,000 environ se sont réunis après leur fuite, entre Laon et Soissons. En effet, l'armée sous Paris s'est formée d'environ 60,000 hommes.

(Haxo, chez M. Maurice. — Le 25 juin.)

Bataille de Waterloo.

L'empereur savait très bien ce qu'il cherchait à dissimuler, que l'Eu-

rope entière se mettait en mouvement pour écraser la France, et que celle-ci n'avait point de forces suffisantes pour faire une longue guerre défensive. S'il avait attendu l'attaque du Nord derrière les forteresses de Flandres, et fait une guerre de chicane, il aurait résisté sur ce point, mais toutes les autres frontières auraient été envahies. Paris aurait été pris; et sa situation n'en aurait pas été moins désespérée, sans qu'il y eût eu pour lui une bonne chance. Il crut plus convenable d'essayer de détruire entièrement les armées anglaises et prussiennes et d'obtenir de tels résultats qu'il déliât la coalition, qu'il intimidât les autres puissances, et fît une bonne paix. Il livra la première bataille de Fleurus, qui fut gagnée, mais avec une perte très considérable, et point de résultats; il aurait pu gagner à Soignes une victoire semblable, en réunissant toutes ses forces, mais deux ou trois victoires de cette nature complétaient sa ruine, sa belle armée se serait fondue, et il n'aurait plus eu ensuite moyen de s'opposer aux autres oppressions. Il crut devoir donner davantage au hasard, mais s'assurer aussi que si les Anglais étaient défaits leur déroute était complète. Il donna au maréchal de Grouchy un corps très considérable pour observer les Prussiens et les écarter, et en même temps pour percer sur Bruxelles par Wavre, et y arriver avant lui. Si en effet les Anglais avaient été battus, cette position du maréchal Grouchy complétait leur déroute, les résultats auraient pu être immenses, la totalité de l'armée aurait été détruite ou faite prisonnière. Aussi n'était-il point vrai qu'il attendît le maréchal Grouchy au lieu même de la bataille, ni qu'il n'ait pas voulu croire l'approche de Bulow dont M. de Flahaut l'avait averti, d'après une lettre interceptée, encore qu'il fît semblant de n'y donner aucune attention : il suivait son projet, et il se résignait à en courir les chances.

Quant aux autres objections qu'on a faites sur la disposition de la bataille, elles auraient été louées s'il avait réussi. Une partie de son armée se promena l'arme au bras devant les positions anglaises, et ne prit jamais part au combat; mais il attaquait, avec un nombre fort inférieur, une position formidable : il fallait faire illusion à l'ennemi sur la position de son armée, occuper un front égal au sien, pour ne pas se laisser déborder et montrer dans plusieurs endroits des masses qui fissent croire à l'existence d'une forte arrière-garde, en sorte que les ennemis ne sortissent nulle part de leurs positions. Trente mille hommes qui faisaient derrière l'armée des marches et des contre-marches, faisaient aux yeux de Wellington plus d'effet que deux fois ce nombre agissant; celui-ci assure en effet dans ses rapports que l'armée française était double de la sienne, tandis qu'elle était inférieure de près de moitié. Pendant ce temps-là on ne combattait qu'en un seul point, au centre, que Napoléon espérait emporter. Il profitait de l'impétuosité française pour y faire faire des charges successives par des corps souvent peu nombreux, mais c'est par ces charges successives mêmes que la plupart des batailles sont gagnées, que celle-là fut sur le point de l'être. Ce fut au contraire le mouvement de toute la cavalerie, lorsque l'ordre n'avait été donné qu'à

un seul corps de se mettre en mouvement, qui tourna le plus toutes les chances contre les Français. Jusqu'à cinq heures et demie l'avantage paraissait cependant encore être pour eux, et beaucoup de fuyards de l'armée anglaise avaient répandu la terreur et à Gand et à Bruxelles; mais à cette heure le corps de Bulow commença à déboucher sur la droite de l'armée, et son feu à se croiser avec celui des Anglais, dans la position même qu'occupait l'empereur. Alors Napoléon aurait encore été à temps de se retirer, de renoncer au gain de la bataille, mais d'éviter une défaite. Le lendemain le maréchal de Grouchy serait entré dans Bruxelles, et Wellington aurait été obligé d'abandonner sa position, mais en se retirant en bon ordre. Napoléon jugea cependant que cet avantage même serait ruineux pour lui. Entre les deux batailles il aurait perdu 30,000 de ses meilleures troupes, il en aurait tué autant à l'ennemi; il aurait pris Bruxelles, mais il n'aurait pu la quitter après cet avantage, pour faire face à l'armée du pays de Liège, ou secourir celle du Rhin; il n'aurait point obtenu la paix, et il n'avait pas de moyen à la longue pour remplacer les hommes qu'il avait perdus. La partie était devenue beaucoup plus mauvaise; cependant il n'en persista pas moins à vouloir jouer son va-tout, puisque c'était la seule chance de la gagner. Il chercha à faire prendre le change sur l'attaque de Bulow, en répandant le bruit que Grouchy arrivait derrière lui, il fit une dernière charge désespérée avec sa garde, charge dont le but fut jugé insensé par quelques-uns, puisque si elle avait réussi il n'en aurait pas moins eu Bulow sur ses derrières; cependant il ne pouvait savoir quelles chances heureuses se seraient présentées; si les positions de Wellington avaient été forcées, l'armée anglaise aurait peut-être été jetée dans une complète déroute : la nuit survenait, Bulow aurait hésité à se porter en avant, il aurait cru lui-même peut-être à l'approche de Grouchy, et la grande victoire était possible jusqu'au dernier moment, quoiqu'elle ne fût plus probable. L'effroyable perte que fit la garde dans cette dernière charge, le nombre de blessés qu'on vit s'en séparer et qu'on prit d'abord pour des fuyards, et la fuite de quelques bataillons décidèrent de la déroute; elle fut d'autant plus complète que la position était devenue plus critique avant qu'elle commençât. Dès que la fuite eut commencé, tout était perdu. Bonaparte savait très bien qu'il avait joué son *va-tout*. Il n'avait plus rien à attendre; il n'avait pas pu se faire tuer dans la bataille, il ne voulut pas l'être dans la déroute. Il avait cru impossible de faire la guerre de chicane et de position avant la bataille, il était bien plus impossible de la faire après. Il ne restait d'autre parti à prendre que celui de traiter aux conditions les moins désastreuses possibles. Il revint à Paris pour en donner les moyens. Il discuta avec ses conseillers les résulats que pourrait avoir son abdication dont il ne parut point éloigné dès les premiers mots qu'on lui adressa. Il se faisait encore illusion sur sa popularité, il ne croyait point non plus à cette haine si acharnée que les rois manifestent contre lui; il se figurait qu'il lui serait encore possible de vivre en simple particulier à la Mal-

maison, ou de se retirer en liberté dans quelqu'autre partie du monde; mais au moment où il quitta l'armée, il était déterminé à renoncer à une guerre dont il ne pouvait plus attendre d'heureux résultats. Il se sacrifiait lui-même sans hésiter, comme il avait déjà fait l'année précédente, parce qu'il regardait une Vendée, une guerre civile dans les provinces, une lutte prolongée contre toute l'Europe, comme une calamité pour la France, qu'il ne voulait pas attirer sur elle pour sa seule cause.

(20 juillet 1815. — M. de Girardin[1].)

Abdication.

M. Julien rencontra M. de la Bédoyère le matin du 21 juin, au moment où celui-ci arrivait avec l'empereur. Le premier était plein d'espérance, d'après les nouvelles de la veille; les premiers mots de M. de la Bédoyère furent : « Tout est perdu, j'arrive avec l'empereur qui n'a plus autre chose à faire qu'à donner son abdication. » C'était donc la pensée même qui déterminait l'empereur à revenir à Paris. M. Julien se rendit à la Chambre des représentants, où il avait de l'influence sans en être membre. Frappé de cette idée d'abdication, il la répandit et il continua ainsi à la presser; il se le reproche aujourd'hui, car il proposait en même temps de renvoyer immédiatement l'empereur à l'armée pour la rallier, de l'y faire suivre de commissaires, d'offrir son abdication comme condition d'un traité à faire, mais de ne pas commencer par là. Il se reproche de n'avoir pas suivi cette idée qui était sûrement bien meilleure, et qu'il n'abandonna que parce que l'idée d'abdication avait été jetée en avant par les amis de l'empereur lui-même.

(M. A. Julien.)

Dernier séjour de l'Empereur a la Malmaison.

Lorsque l'empereur après sa seconde abdication se retira à la Malmaison, Mme Caffarelli se fit un devoir de l'y suivre, d'autant plus que son mari s'était cru obligé, comme officier français, de s'opposer à lui avec quelque sévérité. Bonaparte parut touché de ses soins : « Vous avez donc de l'amitié pour moi, lui dit-il, et je vous avais toujours crue sincèrement royaliste, et mon ennemie[2]. » Il était en général abattu et silencieux. Le premier jour elle ne pouvait s'expliquer ses propos et sa conduite; on aurait dit qu'il avait perdu la mémoire; il ne faisait aucune allusion à sa situation, mais il s'entretenait de toutes les scènes

1. Probablement le comte Alexandre de Girardin qui avait été nommé général de division par Louis XVIII en 1814 et qui fut ensuite son grand veneur.

2. Mme Caffarelli avait épousé en premières noces M. d'Hervilly, colonel sous Louis XVI, qui avait émigré après le 10 août, avait pris part à l'expédition de Quiberon, et était mort peu après de ses blessures en Angleterre.

domestiques auxquelles il avait pris part dans le même lieu; il rappelait à l'occasion de chaque porte, de chaque fenêtre, ou quelques mots de Joséphine ou quelque plaisanterie du temps passé, ou quelque jeu de son intimité; mais il le faisait avec calme, sans montrer la moindre émotion à ce souvenir, comme la moindre inquiétude sur le temps présent. Le lendemain ceux qui l'entouraient rompirent ce silence et discutèrent devant lui le parti qu'il avait à prendre; le duc de Bassano assura que l'armée lui était toujours dévouée, que le peuple dans la capitale était pour lui, et qu'il pourrait encore, s'il le voulait, ressaisir les rênes du gouvernement, se faire obéir de l'armée et dissoudre les Chambres. Quand il fut sorti, Napoléon dit: « Maret est toujours le même, toujours prêt à me flatter et à se flatter lui-même, toujours prêt à voir et à croire tout ce qu'il désire. » Du reste il écoutait tout et faisait des remarques sur ce qu'on disait, mais il ne manifestait point sa résolution. Le grand maréchal Bertrand, qui l'aimait de la plus tendre affection, n'avait ni tête ni esprit de conduite, et l'empereur, toujours bon homme avec ses familiers, souffrait de son incapacité, mais ne s'en plaignait pas. Le second ou le troisième jour deux régiments passèrent près de la Malmaison, et en approchant ils firent retentir l'air des cris de : *Vive l'empereur!* Cette petite cour, qui cherchait dans tout ce qu'elle entendait les symptômes des dispositions de l'armée, se sentit réjouie par ces cris et courut à lui pour l'inviter à les voir. « Ils auraient mieux fait de se battre que de crier ainsi, » et il ne voulut pas y aller : c'étaient des régiments qui avaient pris la fuite à Waterloo. Le quatrième jour, la situation devenait inquiétante; on pouvait craindre d'heure en heure que la Malmaison ne fût enlevée; on voyait les feux des Prussiens de l'autre côté de la rivière; la petite garnison de la garde qui se trouvait là se préparait à faire la plus vigoureuse défense. Tout était calme cependant autour de l'empereur, et l'on ne savait point quelle décision il avait prise, lorsqu'il appela tous ses amis. « J'ai fait tout ce que vous avez voulu, leur dit-il, voilà mes lettres au gouvernement provisoire; ma correspondance avec le ministre de la marine; les difficultés qu'ils m'ont fait (*sic*) pour me donner deux frégates armées m'ont retardé jusqu'à ce moment; c'est leur faute si je ne suis pas parti plus tôt, mais je partirai aujourd'hui. » Il avait cependant donné au général Becker[1] sa dernière commission, et il attendait la réponse. « Dites au gouvernement provisoire, lui avait-il dit, qu'il ne faut pas que Paris soit pris comme une misérable bicoque. Je réunirai l'armée, je l'électriserai, je repousserai les Prussiens, j'obtiendrai de meilleures conditions et je partirai cependant. Mon abdication est faite, je la tiendrai, j'en donne ma parole d'honneur, ma parole d'honneur de soldat. » Le général Becker revint et le trouvant au milieu de ses amis, il lui dit que le gouverne-

1. Léonard Becker, comte de Mons, né en 1770, mort en 1840. Ce fut lui qui accompagna l'empereur jusqu'à Rochefort.

ment refusait cette proposition. « Eh bien, dit-il avec calme, il faut mettre les chevaux. » Il passa dans sa chambre pour poser son uniforme et mettre un simple habit bourgeois, il monta en voiture et partit.

Sur toute la route, qu'il fit avec une lenteur fort extraordinaire pour sa situation, il reçut les hommages des autorités, s'entretint avec elles des détails de l'administration, et trouva partout un esprit qui paraissait lui faire naître souvent la pensée de revenir en arrière. A l'île de Ré encore il trouva une garnison de 1500 hommes, qui lui offrait de se donner à lui et de le reconduire à l'armée, comme sa garde l'avait reconduit trois mois auparavant; mais après avoir réfléchi quelques moments, il refusa. Pendant son séjour à Rochefort, à trois reprises on lui offrit des moyens de s'échapper, en montant seul à bord d'un vaisseau américain, ou en le rejoignant sur un bateau de pêcheur, tandis que toute sa suite, restée à Rochefort, aurait fixé l'attention de la croisière anglaise. Il voulut le faire, mais le général Bertrand déclara qu'il ne se se séparerait jamais de lui. « Cependant, lui dit l'empereur, je puis me dérober seul aux poursuites de mes ennemis; si nous sommes deux, c'est déjà beaucoup plus difficile; si tout le monde me suit, il ne faut pas même y songer. Votre femme vous laissera-t-elle partir sans elle? » Mme Bertrand fut consultée et elle déclara qu'elle ne se séparerait pas de son mari. Napoléon, attendri par des larmes, plutôt que de lutter avec son opposition laissa partir le vaisseau américain, et se laissa réduire à cette espèce de captivité qui l'a déterminé à se rendre lui-même, lorsqu'il sut l'arrivée à Rochefort du nommé Lenoir, qui venait avec les ordres du roi pour le faire arrêter[1].

(Mme Caffarelli.)

Lettre de l'Empereur au Prince Régent.

Altesse Royale,

En butte aux factions qui déchirent mon pays, et à l'inimitié des plus grands, des plus puissants de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique. Je viens comme Thémistocle m'asseoir sur les foyers du peuple britannique, et je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de votre Altesse Royale, comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de nos ennemis.

Le duc de Berry a Alost.

Le duc de Berry, avec la maison du roi et tout ce qu'il y avait de royalistes propres à porter le mousquet, avait été mis sous les ordres du duc de Wellington, et celui-ci, conformément à l'intention du roi de ne pas exposer dans un combat *la crême de la noblesse française,* avait placé le duc à Alost, à trois postes en arrière de Bruxelles sur la route

1. Cf. *Rev. hist.*, VI, 116.

[illegible]

[illegible] Bonaparte, les deux chambres se partagèrent [illegible] cinq commissaires entre lesquels [illegible] Plusieurs autres considérations [illegible] Chambre [illegible] nommés qui eussent donné un gage de leur indépendance [illegible] Ce moyen de choisir trois personnes qui [illegible] Carnot et Quinette[1] celui qui était regardé comme ayant pris le plus de part à l'arrestation du duc d'Enghien. Ce dernier et le général Grenier[2], qui était le cinquième, n'avait marqué d'aucune manière; je l'ai entendu nommer ensuite comme un homme d'un sens droit, mais borné, et pendant leur courte administra-

1. Nicolas Quinette, baron de Rochemont, né en 1762, mort en 1821, conventionnel, avait voté la mort du roi. Il fut membre du conseil des Cinq Cents et ministre de l'intérieur (1799), puis préfet et conseiller d'État sous Napoléon.

2. Le comte Paul Grenier, né en 1768, mort en 1827. Il publia en 1800 sa correspondance avec Jourdan, Kléber, etc., en 1795-96.

tion rien n'a contribué à le faire ressortir. Quinette n'avait non plus aucune célébrité; il n'a manifesté aucun talent, et il n'avait point ce crédit qui peut en tenir lieu. Caulaincourt, duc de Vicence, est un homme qui a la réputation d'une grande loyauté; ses manières sont agréables et elles avaient tellement plu à l'empereur Alexandre, que celui-ci le considérait tout à fait comme un ami; mais il avait été longtemps militaire, lorsque Napoléon le fit diplomate malgré lui; il a pris une haute idée d'une science qu'il n'a jamais apprise qu'imparfaitement. Il s'emporte souvent comme une soupe au lait, il écoute mal, il n'a pas de finesse ou de profondeur et il a été, j'en suis sûr, constamment mené par Fouché, dont il reconnaissait l'habileté supérieure. Carnot s'est fait une haute réputation dans le parti républicain, par sa constante opposition à Bonaparte, par l'inflexibilité de ses principes, le désintéressement de sa conduite, et le souvenir des belles campagnes de 1794 et 1795 qu'il avait dirigées comme membre du Comité de salut public; mais il s'est trouvé complétement inférieur à sa réputation. On n'a vu en lui qu'un esprit faux, ergoteur, contredisant, et d'une opiniâtreté invincible, qui arrêtait la marche de tous ceux qui lui étaient associés; et lorsque le danger était devenu plus réel, il a perdu la tête et s'est abandonné comme un enfant au découragement. Fouché, au milieu de ces hommes abattus, a continué à tenir seul le gouvernement de l'État qu'on lui a abandonné. En vain des soupçons de trahison planaient sur lui; en vain on savait qu'il traitait à la fois avec tous les partis, qu'il donnait des espérances à chacun, et qu'il s'était arrangé pour se sauver dans tous les cas; en vain ceux qui l'observaient de plus près avaient remarqué que sa liaison avec Mme de Vaudémont[1] devenait plus intime, que M. de Brunehault de Boisgelin[2], qui fondait toutes ses espérances sur une monarchie légitime et constitutionnelle, s'était aussi lié avec lui, qu'ils avaient des conciliabules pendant le règne de l'empereur, que celui-ci même était entré en défiance de Fouché; on opposait à toutes ces données l'intérêt même de Fouché qui était évident en effet. On savait bien que le duc et la duchesse d'Angoulême ne lui pardonneraient jamais, qu'il serait toujours à leurs yeux le régicide; qu'il conspirait donc pour abdiquer une souveraineté dont il était en quelque sorte en possession, afin de se livrer à un parti qui le haïssait et pouvait le faire périr. Il n'y avait rien à répondre à ces raisonnements; l'expérience les a démentis. Fouché, ministre de la police de l'empereur, puis président de la Commission provisoire, est devenu sans intervalle ministre de la police du roi. J'ai vu la révolution que je prévoyais d'avance, j'en vois aujourd'hui la récompense, et je ne puis m'empêcher de douter encore. Malgré toutes les apparences, j'hésite

1. La princesse de Vaudémont, veuve du dernier représentant de la maison de Lorraine, très liée avec Talleyrand et Fouché.

2. Évidemment le marquis Bruno de Boisgelin, né en 1767, mort en 1827, émigré pendant la Révolution, rentré au 18 brumaire, pair de France en 1815.

[illegible]

1. Et non à *Gonesse* comme le dit M. Thiers, qui du reste ne sait aucun détail sur l'entrevue. Sorel-le-Grand est dans le département de la Somme, arrondissement de Péronne. Sur Sechelles, cf. *Rev. hist.*, VI, 119.

2. Les autres commissaires étaient MM. de Flaugergues, de la Besnardière et les généraux Andréossy et Valence. M. Boissy d'Anglas est le conventionnel bien connu.

3. Louise d'Orléans, femme de Louis de Bourbon, prince de Condé, avait été dès sa jeunesse célèbre par sa frivolité.

elle demandait du moins qu'il voulût bien lui faire remettre son corps. La lettre fut remise à Napoléon qui ne répondit rien. Deux jours après une nouvelle lettre fut apportée à Mme Caffarelli. La duchesse avait appris l'exécution, elle déplorait cet événement, elle disait que sans doute le cœur d'une mère en devait être déchiré; mais puisque l'empereur l'avait ordonné, elle était persuadée que c'était nécessaire et ne laisserait pas que de le remercier des ménagements qu'il avait eus pour lui, et de ce qu'il ne l'avait point fait souffrir. En même temps elle priait l'empereur de vouloir bien lui permettre de venir vivre en France de la pension qu'il lui faisait. Cette lettre parut si atroce ou si folle à M. et Mme Caffarelli qu'ils ne crurent pas devoir la remettre, et ils la déchirèrent. La duchesse s'est jetée dans les rêveries des illuminés, ce qui doit sans doute expliquer sa résignation et ses remerciements. Le duc son mari pleure pour elle et pour lui. Sa douleur serait intéressante, mais elle le rend incapable d'action. M. Caffarelli l'avait suivi au mois de mars, comme son aide de camp dans la Vendée; il était chargé par lui de rassembler les hommes contre l'empereur, et quoique assez à contre-cœur il s'en occupait assidûment. Il demanda à lui parler pour lui rendre compte de ses enrôlements. On lui dit que Son Altesse ne serait pas visible ce jour-là parce qu'elle s'était enfermée pour pleurer son fils. Il revint le lendemain; le duc pleurait encore et ne recevait pas. Le troisième jour on apprit l'arrivée de Napoléon à Paris, et M. Caffarelli regarda sa mission comme terminée.

(21 juillet. — Mme Caffarelli.)

Intrigues de Mons.

Ce fut seulement le 23 juin, à huit heures du soir, que M. de Talleyrand rejoignit à Mons la cour de France, après avoir dirigé pendant trois mois, à Vienne, toutes les intrigues de l'Europe et réuni la ligue qui devait accabler la France, fidèle à ses habitudes de procrastination, et à son principe de se faire toujours désirer, et de ne se presser jamais. Le parti des constitutionnels purs, MM. de Lally, de Châteaubriand, de Blacas, Dambray, etc., auraient volontiers voulu assurer l'indépendance du roi contre M. de Talleyrand, mais ils sentaient cependant toute son importance. Ils auraient voulu que les affaires s'avançassent sans lui, mais ils n'auraient pourtant pas cru pouvoir se passer absolument de lui. L'arrivée de M. Talleyrand fut aussitôt connue de Mmes de Lévis, de Duras, de Châteaubriand, qui logeaient dans le même hôtel, et qui avaient la première main dans les intrigues de ce parti; elles en eurent beaucoup d'agitation et ne doutèrent pas que M. de Talleyrand ne se rendît immédiatement auprès du roi, pour lui rendre compte de tout ce qu'il avait fait; mais au contraire M. de Talleyrand déclara qu'il était fatigué, demanda un poulet, dit qu'il se coucherait, et alla

[illegible]

Lord Wellington, en invitant le roi à rentrer, lui avait fait dire qu'il croyait nécessaire d'éloigner M. de Blacas; celui-ci restait donc à Mons, encore pour 24 heures; Mme de Duras et M. de Châteaubriand y étaient aussi demeurés. Ils sentirent combien la perte absolue de M. de Talleyrand pouvait être fâcheuse pour leur parti, et ils se rendirent

1. Le comte, puis marquis Arnail de Jaucourt, né en 1757, mort en 1832, avait été nommé ministre des affaires étrangères en juin 1814, et avait suivi Louis XVIII à Gand.

immédiatement auprès de lui. Ils le trouvèrent écumant de colère pour l'ingratitude de la cour, et paraissant bien déterminé à tout abandonner. Mais Mme de Duras surtout mit toute son habileté et tout son zèle à le calmer et à le réconcilier; M. de Châteaubriant parut également oublier toutes ses rancunes personnelles pour ne s'occuper que du bien de la cause, et ils firent si bien qu'ils calmèrent M. de Talleyrand et le déterminèrent à suivre le roi à Cateau-Cambrésis, et à se réunir à eux. Dans ce moment ils croyaient leur partie absolument liée; M. de Châteaubriand devait être ministre de l'intérieur, le duc de Feltre ministre de la guerre[1], et Marmont, duc de Raguse, qui n'avait pas voulu porter les armes contre la France et qui était parti pour les eaux, devait cependant ne point se séparer d'eux. Mme de Duras lui envoya aussitôt un courrier pour l'engager à revenir, et en effet il arriva à Cateau-Cambrésis peu après le roi, pour reprendre sa charge de capitaine des gardes. Mais M. de Talleyrand, rapproché du roi, tenta bientôt un moyen de s'emparer de tout, en se montrant comme possédant seul tous les fils du dehors, comme Fouché tous ceux du dedans. Tous deux, sans s'aimer ni s'estimer, s'accordèrent à faire valoir réciproquement l'influence l'un de l'autre; c'est à eux seuls qu'est le gouvernement; M. de Châteaubriand a été écarté, aussi bien que le duc de Feltre; Mme de Duras est dans la tristesse, et les royalistes se considèrent comme battus pour avoir été obligés de se soumettre à un ministre qu'ils méprisent. Au reste, ils sont persuadés que tous les cabinets de l'Europe sont plus que jamais dans les mains de M. de Talleyrand, que c'est lui qui a formé les alliances, et que dès avant le retour de Bonaparte tous les souverains s'étaient liés à Vienne, par un serment, de maintenir contre tous la ligue exclusive de la légitimité, à laquelle ils devaient sacrifier et Murat et Bernadotte, et d'accorder en revanche partout des constitutions libérales pour satisfaire les peuples.

(Mme de Lévis à Mme de Béranger.)

Je révoque fort en doute ce prodigieux crédit de Talleyrand sur les diverses cours, et je vois aussi qu'à côté de cette alliance des monarques pour soutenir leur légitimité, il y a une autre société plus formidable, celle du Tugend-Bund d'Allemagne, qui, sous la direction de M. de Stein, veut réunir toute l'Allemagne en une seule puissante nation, qu'elle veut soustraire à ses divers gouvernements légitimes, et la venger des injures passées de la France. Blücher est en quelque sorte le soldat de cette société, dont il dépend bien plus que du roi de Prusse,

1. Clarke, duc de Feltre depuis 1809, avait été nommé ministre de la guerre le 12 mars 1815 à l'approche de Napoléon, et avait suivi Louis XVIII à Gand. Il reprit le ministère de la guerre en septembre 1815.

et M. de Muffling[1] et de Gneisenau[2] sont ici ses deux agents les plus accrédités.

(Maurice, Cuvier.)

Duc de Berry.

Un officier qui n'avait point servi sous l'empereur est allé, il y a peu de jours, au duc de Berry pour obtenir, par sa protection, de l'avancement. Il a fait valoir ses titres et surtout sa glorieuse oisiveté pendant que la France se battait, et a demandé un commandement dans la garde royale au moment où on la formerait. Le duc a répondu que ce n'était pas la bonne volonté qui lui manquait; qu'avec les beaux arrangements qu'on avait faits, un fils de France n'était rien dans l'État; qu'apparemment on pensait qu'il devait seulement manger, boire et se tenir tranquille, tandis que les ministres seuls régnaient. L'officier lui a dit pour le calmer que cet état ne devait pas durer. « Sans doute, a-t-il repris, car ce serait la dernière des indignités que de s'y soumettre. »

(3 août. — M. de Turenne.)

Général Lamarque.

Le général Lamarque commandait l'armée qui, après avoir remporté les plus brillants avantages sur les rebelles de la Vendée, les avait amenés à signer un traité de pacification, après la déroute de Mont-Saint-Jean. Il est toujours à la tête de la même armée, qui forme l'aile gauche de celle de la Loire, et c'est là qu'il a appris par les journaux qu'il était mis sur la liste de proscription, avec quatre ou cinq généraux qui, comme lui, sont sous les armes, comme lui jugés sans être entendus, et comme lui dénoncés au public, avant d'avoir reçu aucun avis personnel. Il écrit qu'il reconnaît là les suites des mêmes manœuvres par lesquelles on veut exciter la guerre civile pour dissoudre l'armée, et que celle-ci les repoussera toujours avec la même fermeté. Déjà elle s'est soumise au changement de cocarde; elle a déposé les couleurs nationales avec le regret avec lequel des dévots déposeraient les signes de leur religion; de même aujourd'hui elle se serre autour de ses chefs, elle verse des larmes en les contemplant; mais eux-mêmes sont résolus à porter leur tête sur un échafaud, si on le demande, plutôt qu'à allumer une guerre civile. Il aurait aujourd'hui sous ses ordres,

1. Le baron Frédéric de Muffling, chef d'état-major de l'armée coalisée du Rhin, fut nommé en 1815 plénipotentiaire prussien auprès de Wellington.

2. Auguste Neidhardt, comte de Gneisenau, chef d'état-major de Blücher, avait puissamment contribué au succès de Waterloo. Il fut nommé ministre d'État et prit part aux négociations pour la paix.

dit-il, s'il le voulait, vingt mille patriotes, mais il n'en fera pas sortir un seul de la ligne du devoir.

(Sa lettre à Mme de Gérando.)

Irritation de la Prusse.

Pendant l'hiver de 1814 à 1815, un traité avait été négocié entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, pour mettre un terme aux usurpations de la Russie et de la Prusse, et empêcher l'acquisition de la Saxe et de la Pologne[1]. Le préambule de ce traité contenait des expressions un peu hostiles sur l'ambition des cours du Nord. Napoléon, de retour ici, a donné communication de ce traité à ces deux cours pour dissoudre, s'il était possible, leur coalition. Elles n'en ont pas tenu compte à son égard, mais cette connaissance les a violemment indisposées contre les Bourbons, aujourd'hui elles les regardent encore comme des ennemis; la Prusse particulièrement reconnaît à peine Louis XVIII, elle le regarde toujours comme armé en secret contre elle, et elle veut faire en sorte, en ruinant la France, que de vingt ans cette puisssance ne soit en état de lui faire la guerre.

(20 juillet 1815. — M. de Girardin.)

Lettre du Roi.

Le 22 juillet, le roi a écrit aux souverains qui étaient à Paris, pour les sommer de mettre un terme aux exactions effroyables qu'éprouvaient ses sujets, et à l'état de guerre qui se continuait malgré la paix, leur déclarant que si au bout de six jours cet état violent ne cessait pas, il délierait ses sujets du serment de fidélité, pour leur laisser la liberté de se défendre, et il se retirerait en Espagne. Mais cette lettre, qui ne manque pas de noblesse, lui avait été suggérée par l'Angleterre et la Russie, pour contenir les deux autres, et depuis qu'il s'aperçoit qu'on n'en tient pas compte, comme il ne voudrait pas être appelé à effectuer ses paroles, les royalistes commencent à nier l'existence de cette lettre, dont il y a deux jours ils se vantaient pour lui ramener les esprits[2].

(Dsse de Lévis. — 26 juillet.)

1. Ce traité secret, signé le 3 janvier 1815, est une des gloires de Talleyrand.
2. Voy. le texte de cette lettre dans la *Rev. hist.*, VI, 117.

APPENDICE.

Nous devons à l'obligeance de M. Vreede les extraits suivants du *Journal* d'un diplomate hollandais, feu M. le baron Maximilien L. d'Yvoy (d'origine française), qui, à l'époque de la tragédie du duc d'Enghien, se trouvait à Paris chargé des affaires du prince héréditaire d'Orange, alors prince de Fulde, depuis Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

« 21 *mars* (1804). Dans la matinée quelqu'un vint m'assurer que le duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon et petit-fils du prince de Condé, avoit été enlevé par un détachement de troupes françoises à Ettenheim, au delà du Rhin, dans les États de l'électeur de Bade, et que c'étoit l'aide de camp du premier consul, Caulaincourt, et le général Ordener, des grenadiers à cheval de la garde, qui avoient dirigé et conduit l'expédition. Dînant le midi au salon de la Paix et voulant me mettre en voiture, quelqu'un vint me dire que le duc d'Enghien avoit été conduit la même nuit au château de Vincennes et fusillé dans la matinée. Au dîner, qui étoit fort nombreux, une seule personne m'en parla et me demanda si j'avois ouï dire qu'on avoit fusillé quelqu'un de marque, je dis que non ; mais arrivant le soir au cercle de Mme de Lucchesini, chacun se le dit à l'oreille, et on ne pouvoit plus révoquer en doute cette fatale exécution. Le lendemain, 22 *mars*, la sentence fut publiée dans le *Moniteur* et bientôt des bruits circuloient sur cet événement, se rapportant à ce qu'ayant été surpris dans sa maison à Ettenheim, le duc avoit d'abord voulu faire quelques résistances qui furent vaines ; qu'aussitôt on s'étoit saisi de sa personne et de tous ses papiers mis dans une voiture et conduits à Strassbourg ; que les troupes employées à cet enlèvement avoient fait 14 lieues en 10 heures aller et venir. Que de Strassbourg il avoit été emmené dans une voiture, fortement escortée, en droiture à Vincennes, où il étoit arrivé à 11 heures du soir du 20 mars ; que tout aussitôt le conseil s'étoit assemblé ; que l'interrogatoire et la conclusion avoit duré jusques à deux heures, et qu'à deux heures et demi il avoit été fusillé dans le jardin du château ; qu'il avoit demandé un confesseur qui lui fut refusé ; qu'arrivé au lieu de l'exécution, à la lueur des flambeaux, il avoit tiré sa montre et ôté un anneau de la chaîne qu'il avoit remis à l'officier en lui parlant bas ; qu'il avoit jetté la chaîne aux gendarmes qui l'avoient conduit et sa montre au peloton destiné à le tirer. Que lorsqu'on lui dit de s'agenouiller il avoit dit : « *Je n'ai jamais fléchi ni ne fléchirai jamais les genoux que devant Dieu*

et mon Roi ; » et que lorsqu'on voulut lui bander les yeux, il avoit dit : « *C'est inutile, j'ai plus d'une fois affronté la mort ; je ne l'ai jamais craint et je l'entrevois avec délice, mourant fidèle à mon Dieu, à mon Roi et à ma patrie. Tirez !* » et que d'une décharge il fut expédié. Voilà comme la chose se passa, comme on disoit. On avoit dit d'abord que Mlle de Rohan étoit aussi arrêtée et qu'elle se trouvoit aux Madelonnettes, mais on assure qu'elle n'a été conduite que jusqu'à Strassbourg, d'où elle a été renvoyée libre à Ettenheim. La sensation que ceci causoit dans Paris quand on avoit vu le *Moniteur* fut extrême, et des gens m'ont assuré qu'elle surpassoit de beaucoup celle à l'époque de la mort du Roi.

Comme ce n'étoit point à moi à avoir là-dessus une opinion, je ne fis qu'écouter, mais j'ai été surpris de la liberté avec laquelle on causa sur cet événement ; d'abord, on ne pouvoit concevoir pourquoi on étoit allé chercher un prince qui ne se trouvoit point sur le territoire françois, qui ne pouvoit habiter si près la frontière françoise sans que le gouvernement français l'avoit, sinon permis, au moins toléré ; n'étant pas douteux que l'électeur, sur un mot de la France, l'auroit prié de s'en aller. On se disoit, si on en avoit trouvé un en France, la chose étoit toute simple, mais comment l'électeur de Bade se justifiera-t-il jamais de cette affaire ? Car il n'y a que deux choses, ou il a été prévenu de l'enlèvement, ou il ne l'a point été. S'il l'a été, c'est lui qui l'a vendu, parce qu'il auroit pu le soustraire même dans le cas qu'il n'y eût eu la force de s'y opposer. S'il ne l'a point su, peut-il être indifférent sur la violation de son territoire ? Dans cette incertitude, les uns accusèrent l'électeur de trahison, les autres de lâcheté. Bientôt on parloit d'un manifeste qui paraîtroit en justification de l'électeur ; mais bientôt on vit dans le *Moniteur* un décret du conseil privé de l'électeur, en date du 17 mars, par lequel il expulse tous les émigrés françois de ses États. Cette pièce fermoit la bouche aux défenseurs de l'électeur. »

L'auteur du *Journal* a ajouté les lignes qui suivent, en marge : « Cette pièce fut insérée dans le *Moniteur*, mais tronquée. L'électeur y dit clairement qu'un détachement militaire françois est venu inopinément arrêter des individus, tandis que le *Moniteur* dit que le gouvernement françois ayant requis l'arrestation de quelques individus, une patrouille militaire est venue les arrêter. Ceci est tourné de manière qu'il paroît que c'est l'électeur qui a fait faire les arrestations, tandis que l'original dit que ce sont les Français qui l'ont fait inopinément. Le baron de Dalberg, ministre de Bade à Paris, a fait ce qu'il a pu pour faire redresser cette erreur, mais aucun journaliste n'a osé le placer et contredire le *Moniteur*. » M. d'Yvoy consigne encore les particularités qui suivent : « Dans le même temps, on fit circuler le bruit que le duc de Berry étoit à Paris caché dans la maison du comte Cobenzel, ambassadeur de l'empereur ; on alloit jusqu'à dire que le premier consul

avoit envoyé un courrier à Vienne pour demander la visitation de l'hôtel (j'en ai badiné souvent avec M. de Cobenzel). Il étoit vrai néanmoins qu'on avoit envoyé un courrier à Vienne, mais c'étoit pour exiger qu'on retirât les troupes de la Souabe et qu'on n'en fît plus marcher. On se disoit que (de) toute cette affaire il n'y avoit que Réal, Fouché et le conseil qui en avoient sçu ; que même le grand juge et M. de Talleyrand l'avoient ignorée. Après avoir mentionné la prétendue démarche infructueuse de l'épouse du premier consul pour sauver le duc d'Enghien, M. d'Yvoy ajoute : « On m'a assuré depuis que Mme Bonaparte avoit tout ignoré et ne l'avoit appris que le 21 mars, à trois heures dans la matinée, couchée au lit avec son époux qui lui dit : « *A cette heure,* « *ma Joséphine, j'aurai un ennemi de moins.* » Que demandant *qui ?* il lui avoit tout dit ; et qu'en fondant en larmes elle ne lui avoit point caché combien elle en appréhendoit les suites. » — Quelques jours après, le 26 *mars,* M. d'Yvoy, mentionnant la visite que lui avait faite M. de Greuhen, diplomate allemand, n'a garde d'oublier le fait suivant concernant un des acteurs sus-nommés, le général Ordener, ou plutôt la femme de cet officier, instrument trop docile d'un affreux despotisme. Voici ce que lui raconta son collègue : « Dans la matinée, on gratte à sa porte, et à sa grande surprise il voit entrer la générale Ordener, toute en pleurs ; elle est Alsacienne et parle allemand : « Vous me voyez, « Monsieur, désolée, et je viens vous implorer une grâce. Mon mari a « été forcé à l'expédition qu'il vient de faire ; c'est lui qui a arrêté le « duc d'Enghien ; il ne prévoyoit point que c'étoit pour le tuer, il est « mort ! Mon époux est désespéré et est comme fou. Jugez du mépris « qui va nous couvrir et notre fils, puisque nous avons mis sur nous le « *signe de la réprobation.* Ayez pitié d'une famille désolée ; veuillez dire « à un chacun l'état où est mon mari, son chagrin, ses remords, la force « à laquelle il a dû obéir et succomber ; c'est ce que vous implore une « femme qui, par son sentiment et pour le bonheur et le nom qu'elle « doit à son fils, vous sollicite. » Il promit de répandre dans l'occasion l'état où il la voyoit, et la conseilloit de se tranquilliser. »

31 *mars.* « Le même jour, en causant sur l'événement du duc d'Enghien, on me dit qu'il avoit avec lui un chien qui lui étoit fort attaché ; qu'au moment de son exécution on lui avoit demandé s'il n'avoit rien à recommander, et qu'il avoit répondu : « *Non, personne ; je ne vois ici* « *d'amis avec moi que mon chien ; c'est le seul de vrai qui me reste. Qu'on* « *ait soin de lui,* » et que jusqu'à cette heure ce chien, quoiqu'on avoit fait, *n'avoit voulu quitter Vincennes.* » — « On veut qu'au moment d'être fusillé il s'est fait connaître à la garde et que 3 du peloton destiné à le fusiller ont jeté bas les armes. »

2 *avril.* « On me conta que la veille le premier consul vint à l'Opéra voir le ballet de la *Dansomanie ;* que la réception qu'on lui fit étoit moins enthousiaste que sans cela ; qu'en saluant à son entrée le monde, il n'y eut

que de 10 à 15 personnes qui applaudirent. Peu après on voulut recommencer l'applaudissement, mais cela en restoit encore là ; on attendoit avec impatience le moment de la sortie pour voir si cela seroit mieux. Mais il profita du moment que les applaudissements étoient en train pour Mme Gardel[1], pour sortir. Cette réception a été généralement observée. »

Ce jour-là, il y eut aussi grande parade et audience diplomatique. « Un fort rhume m'empêchoit de m'y rendre. » On peut présumer que ce rhume très opportun dispensa M. d'Yvoy de la fâcheuse nécessité d'y figurer.

1. Célèbre danseuse.

CORRESPONDANCE.

Note de M. Jean Destrem sur la conduite de Bonaparte, premier consul, a l'égard du clergé des colonies.

A MM. G. Monod et G. Fagniez.

Messieurs,

Un mot me frappe dans l'étude très-intéressante que M. Gazier vient de consacrer à l'évêque Grégoire (*Revue historique*, nos 16 et 17) ; parlant de Bonaparte et des négociations entamées par lui pour amener la conclusion du Concordat, M. Gazier dit de ce général : « *au fond il n'avait point de religion* », et, transcrivant une note manuscrite de Grégoire, il ajoute que dans la pensée du premier consul « la religion était nécessaire pour garantir les grandes fortunes.... », ce qui signifie clairement que Bonaparte considérait surtout la religion comme un moyen de gouvernement.

Je ne pense pas que l'opinion émise par M. Gazier soit contestable, ni même contestée. Chez Bonaparte, l'effort tenté pour rétablir en France le culte catholique, et pour amener la réconciliation avec Rome, fut le résultat d'une pensée politique, nullement un acte de conviction religieuse. Le premier consul fut, dans la question des cultes, surtout préoccupé de grouper autour de lui, dans l'intérêt de son pouvoir, les forces catholiques, et je crois que, dès à présent, on serait peu embarrassé pour établir ce point, fût-il vrai, comme l'affirme M. Gazier, que « l'histoire du Concordat ne soit pas encore faite. »

Je voudrais, Messieurs, placer sous les yeux de votre public si compétent deux ou trois documents qui, par leur allure générale, viennent fortement corroborer les paroles citées d'après Grégoire par votre collaborateur. Ils aident à comprendre le point de vue tout spécialement politique auquel se plaça le gouvernement consulaire, lorsqu'il fut question de réinstaller le culte catholique dans nos colonies, et, par cet exemple particulier, nous permettent d'entrevoir quel fut le système général, quel fut le but que l'on se proposa surtout d'atteindre. On va voir le Consulat, non content

d'exiger du clergé la soumission au gouvernement, aller plus loin, s'introduire dans sa sphère d'action spirituelle; par exemple, à la Guyane, lui déconseiller les missions chez les tribus idolâtres, délimiter avec précision le champ de sa propagande, lui demander un effort dirigé sur un point déterminé, le charger spécialement d'assurer la soumission des esclaves. J'ai rencontré ces documents dans les archives du ministère de la marine; ils gisaient au milieu d'une assez grande quantité d'autres[1] que j'ai dû négliger parce qu'ils ne présentaient pas de rapports avec le genre de recherches (étrangères à l'objet de la présente lettre) que j'entreprenais alors. Il est probable que si je me trouvais, aujourd'hui, en mesure de vous présenter le dossier dans son intégrité, mon argumentation en prendrait plus de force. Personnellement peu familier avec notre histoire religieuse, je ne prévoyais pas que j'aurais à aborder jamais un sujet à l'égard duquel mon insuffisance est grande. Tels quels, je me permets de vous envoyer les fragments que j'ai relevés. Peut-être trouvera-t-on qu'ils apportent leur contingent, si maigre soit-il, à la nouvelle étude sur le Concordat réclamée par M. Gazier.

Ce qui va suivre fait partie du dossier de Cayenne. Victor Hugues, agent des consuls de la République dans la colonie, arrive en l'an VIII. L'un de ses premiers soins est, suivant les ordres du nouveau gouvernement, de renvoyer en France une partie des survivants de la déportation de fructidor an V, particulièrement les prêtres, insermentés ou non, qui depuis deux ans sont confinés à Sinnamary et à Cononama. Deux années encore se passent, puis le ministre de la marine notifie à Victor Hugues la signature du Concordat, et lui transmet les instructions qu'il devra suivre pour la réorganisation du culte catholique dans la Guyane[2]. Le 20 vendémiaire an XI, le gouverneur de Cayenne répond à cette communication : il donne des renseignements sur le personnel ecclésiastique dont il dispose.

« ..... nous comptons, dit-il, dans la colonie, six prêtres.....

« Hochart, ancien curé de la colonie, a prêté et rétracté alternativement les divers serments prescrits par les lois alors existantes, et fut condamné à la déportation, de Cayenne à Sinnamary, par un de mes

1. Les archives de la marine possèdent de nombreuses pièces relatives à la réorganisation des cultes dans les colonies à l'époque du Concordat. Il faut les rechercher, *passim*, dans les registres de la correspondance du ministère avec le département des cultes, et avec les différentes autorités coloniales. Je ne prétends pas exagérer l'importance de ces dossiers, je me contente de les signaler comme pouvant fournir, sur ce point spécial, quelques utiles indications.

2. Je ne possède pas le texte de ces instructions. Je crois, sans en être certain, qu'elles existent aux archives du ministère.

prédécesseurs. Depuis que j'administre la colonie, il a habité la ville de Cayenne, où il remplissait secrètement et à huis clos les fonctions de son ministère à l'hôpital. J'ai cru devoir fermer les yeux sur sa conduite, quoi qu'elle fût en opposition avec les anciennes lois, en raison du vif intérêt que les sœurs de l'hôpital prenaient à lui, et en considération de l'indulgence due à ces respectables sœurs, dont les soins hospitaliers pour les malades et les vertus d'état méritent toute la protection du gouvernement[1]. Aussitôt que j'ai eu connaissance du Concordat, il a rempli publiquement son ministère, après s'être soumis aux conditions exigées par le gouvernement. Il a reçu une commission du sous-préfet apostolique, émanée de la propagande de Rome, et transmise par le cardinal Caprara. Je n'ai pas cru devoir le reconnaître en cette qualité, sa commission n'étant approuvée ni de vous, ni du conseiller d'État chargé des affaires des cultes. Hochart est un homme intolérant et imbu des principes ultramontains, il est fort ignorant. Je ne le crois pas capable de diriger la mission, il a mis le désordre dans plusieurs familles, et *il n'aime pas le gouvernement.* »

Victor Hugues passe ensuite au prêtre Brébion, le seul ecclésiastique de la colonie qui ne soit pas un ex-déporté, puis il continue :

« Pilon (ce nom est mal orthographié par le gouverneur, c'est de René-Pierre Pillou qu'il s'agit), prêtre déporté en 1797, lequel ayant été rappelé par l'arrêté des consuls, a préféré rester dans la colonie que de retourner en France. Il ne remplit aucunes fonctions ecclésiastiques, mais il demande de l'emploi. »

« Julien Haye, idem. »

« Lacroix, idem. » (Il faut lire : Julien-Marie Delacroix.)

« Malartie, idem. » (Le véritable nom est Bernard-Marie-Gabriel Lamalatie.)

« Tel est l'état de notre clergé ; il présente un nombre de sujets suffisant pour remplir les fonctions sacerdotales dans la colonie, en comptant un sous-préfet apostolique, un curé à Cayenne, un à Sinnamary, un à Macouria, un à Roura, et un dans le quartier d'Approuague. Comme il existe une certaine mésintelligence entre eux, à raison de leurs prétentions respectives, j'en ai vu quelques-uns d'eux, que j'ai cherché à *rappeler aux principes du gouvernement.* Je vais les réunir très incessamment ; je me servirai de toute l'influence que je peux avoir sur eux, pour les engager à s'entendre, et, aussitôt qu'ils seront d'accord, ils entreront en possession des cures qu'ils se seront respectivement désignées. Je donnerai à cette prise de possession toute la solennité dont elle est susceptible, et, conformément à vos instructions,

1. Pendant toute la période révolutionnaire, les sœurs de l'hôpital de Cayenne restèrent à leur poste. Jamais elles ne furent molestées en aucune façon. Ce fait est remarquable dans une colonie qui fut, à cette époque, presque constamment gouvernée par des agents montagnards.

je recevrai moi-même à Cayenne le serment prescrit. J'assignerai provisoirement à chacun d'eux un traitement proportionné à leurs services et à leurs besoins; enfin, citoyen ministre, je les environnerai de toute la considération due à l'importance de leurs fonctions, *et aux témoignages de dévouement au gouvernement qu'ils pourront donner*. J'aurai l'honneur de vous adresser par le *Rhinocéros* les mesures définitives que je prendrai à cet égard, d'après les instructions que j'ai reçues de vous, et les bases que j'ai établies ci-dessus..... »

Les passages soulignés par moi dans la lettre dont on vient de lire le texte indiquent suffisamment, je crois, l'esprit des instructions ministérielles auxquelles Victor Hugues fait allusion. Faut-il insister? Voici ce que (20 nivôse an XI) le ministre répond à Victor Hugues, au sujet du prêtre Hochart qui « n'aime pas le gouvernement » :

« ..... J'ai remarqué, à l'article du culte, votre observation sur le caractère intolérant du prêtre Hochard. Je me repose sur votre prudence du soin de surveiller cet ecclésiastique; s'il devenait dangereux à la tranquillité de la colonie, vous êtes autorisé à le faire repasser en France..... »

Or, à ce moment, la chose était déjà faite; Victor Hugues n'avait pas attendu l'autorisation du ministre; ce même navire le *Rhinocéros*, qui devait (v. plus haut) apporter au gouvernement la nouvelle des « mesures définitives » prises pour l'installation des prêtres, avait à son bord le prêtre Hochart, expulsé de la colonie par le gouverneur. Le ministre trouve cette mesure parfaitement correcte et en écrit au conseiller d'État chargé des cultes :

« 20 pluviôse an XI.

« J'ai l'honneur, citoyen conseiller d'État, de vous transmettre le duplicata d'une lettre du commissaire du gouvernement à Cayenne, concernant les motifs du renvoi en France du prêtre Hochart, et la nécessité de procurer au plus tôt à cette colonie un certain nombre d'ecclésiastiques *dignes de confiance*.

L'abbé Hochart a dû être embarqué à Cayenne sur le *Rhinocéros*, qui a été retenu à la Martinique par une mission particulière. Dès que j'aurai avis de son arrivée en France, je vous en préviendrai, *et mettrai sa personne à votre disposition*.

La lecture de la dépêche ci-jointe[1] et de la déclaration de l'abbé

1. Je ne trouve ni la lettre de Hugues, ni la dépêche, ni la déclaration auxquelles il est fait ici allusion. Il est probable que le ministre transmit aux cultes les pièces originales du dossier Hochart, sans prendre la peine d'en conserver une copie.

Brébion, qui l'accompagne, vous instruira de tous les détails de la scène d'intolérance et de fanatisme que l'abbé Hochart n'a pas craint de donner en pleine église, sous prétexte de ce qu'il appelait une réconciliation.

Vous verrez que M. Brébion a eu la faiblesse de ne pas s'opposer au scandale, et que, par cette raison, le commissaire du gouvernement le regarde comme incapable de diriger une mission.

Il résulte de ces faits, ainsi que du petit nombre d'ecclésiastiques actuellement dans la Guyane française, qu'il est indispensable d'envoyer un préfet apostolique et trois ou quatre curés.

Je ne puis trop insister sur l'attention à porter sur le choix des sujets.

Il ne s'agit point, comme autrefois, de la conversion des Indiens; *le grand objet est de contenir les esclaves* par le frein de la morale et des cérémonies religieuses. Des caractères effervescents, susceptibles d'exaltation, ne conviennent nullement pour administrer le culte dans les colonies. Il faut du zèle sans doute, mais surtout de la sagesse, de la moralité, des lumières, *et attachement au gouvernement par dessus tout.....* »

Ainsi il ne s'agit point comme autrefois de la conversion des Indiens. Le ministre le dit, absolument comme si les « Galibis » ne fussent pas à cette époque retournés à leur fétichisme, ou plutôt à l'indifférence complète en matière de culte qui semble être un des caractères particuliers de la race indienne dans ces parages. Pourquoi le ministre se préoccupe-t-il si peu des Indiens? la raison en est claire. Libres dans leurs forêts, les « Galibis » se sont toujours parfaitement désintéressés du régime politique de la colonie. Il n'y a pas lieu d'exercer une action sur eux à ce point de vue. Il n'en est pas de même des nègres et gens de couleur. On vient de rétablir l'esclavage. Des hommes qui ont pendant dix ans été citoyens, électeurs primaires, soldats, gardes nationaux, sont ramenés aux sucreries; le « frein des cérémonies religieuses » ne sera pas de trop pour les assouplir. Je n'ai pas à entrer dans le récit des mesures d'exécution adoptées pour rendre les nègres à leurs ci-devant propriétaires. Ce fut odieux et lamentable. Mais n'ai-je pas le droit de prétendre que le ministre de Bonaparte, disant d'une mission religieuse : « le grand objet est de contenir les esclaves », et Bonaparte disant (Grégoire cité par M. Gazier) : « la religion est nécessaire pour garantir les grandes fortunes », prononcent deux phrases singulièrement parentes? N'ai-je pas le droit d'ajouter, dès lors, que le rétablissement des cultes (particulièrement à Cayenne) semble n'avoir été qu'une affaire de tactique gouvernementale?

Cependant, à Rome, on paraît prendre avec moins de philosophie qu'à Paris la déportation du curé Hochart. Le cardinal légat pro-

teste. Sur sa réclamation, le « conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes » écrit au ministre de la marine, le 24 vendémiaire an XII. Il rappelle qu'une lettre de Victor Hugues lui a été transmise par la marine; cette lettre du commissaire du gouvernement à la Guyane française « rend compte des motifs qui l'ont décidé à ordonner la déportation des prêtres Hochart et Julien Hayes [1]..... » Il ajoute :

« J'ai reçu des réclamations contre la mesure que le commissaire du gouvernement a prise, et le cardinal légat est au nombre des réclamants; il se plaint aussi des propos indécents et des menaces contre lui que s'est permis un cit. Gabriel, juge, que le commissaire Victor Hugues avait chargé de vous apporter les pièces relatives à la déportation du c. Hochart. J'ai assuré Son Excellence que je vous transmettrai (*sic*) ses plaintes, et que, dans tout ce qui dépendra de vous, citoyen ministre, vous ne manquerez jamais de faire respecter son caractère personnel, et celui dont il est revêtu auprès du gouvernement. »

« J'ai l'honneur de vous saluer : PORTALIS. »

La réponse du ministre de la marine n'est point celle d'un homme que les faits reprochés à Gabriel auraient bien fortement ému. Il parle d'abord de Hochart : ce prêtre n'est pas arrivé en France sur le *Rhinocéros* (il resta, je crois, à la Martinique), les griefs contre cet ex-curé sont nombreux, etc.

« Quant aux propos et aux menaces dirigés contre le cardinal Caprara par le c. Gabriel, vice-président du tribunal d'appel à Cayenne, que le c. Victor Hugues aurait chargé de m'apporter les pièces relatives à la déportation du c. Hochart, je dois vous déclarer que je n'en ai jamais eu connaissance; le c. Gabriel ne m'a point remis de papiers concernant le renvoi en France du c. Hochart. Il a paru dans mes bureaux, et n'y a pas laissé son adresse. Dès qu'il s'y présentera de nouveau, je m'empresserai de faire prendre des éclaircissements sur le grief qui lui est imputé. »

En janvier 1806, le ministre continue à envisager sans humeur le cas du curé Hochart; il écrit à Hugues et, parlant de l'affaire des cultes à Cayenne, il lui dit : « le sieur Hochart, que vous avez été contraint de renvoyer de la colonie pour son intolérance et son peu de moyens..... » Enfin, le 8 février même année, le ministre des cultes remercie son collègue de la marine d'avoir annoncé à Victor

1. Cette pièce est la seule qui fasse mention du renvoi de ce second prêtre. Au reste, un prochain article établira, avec pièces et listes à l'appui, que le nombre des prêtres déportés par l'empire fut très considérable; il s'éleva à plusieurs centaines pendant les seules années 1811, 1812, 1813 et 1814.

Hugues « la prochaine arrivée à la Guyane de divers missionnaires réfugiés aux États-Unis et à la Martinique, à l'exception du sieur Hochart, curé de Sinnamary. »

Je ne sais à quelle époque les missionnaires arrivèrent à la Guyane[1] : le 24 juillet 1804, on les attendait encore.

Mais j'ai hâte d'arrêter des citations qui peu à peu m'entraînent loin de mon sujet. J'aurais dû, peut-être, me borner à mettre sous vos yeux les quelques passages qui me semblent plus particulièrement appuyer l'opinion présentée par M. Gazier. Je n'ai pas su résister à la tentation de vous offrir des textes un peu étendus. Si leur publication devait déterminer ceux de vos lecteurs dont les études sont tournées vers l'histoire des cultes dans notre pays, à consulter des dossiers jusqu'à présent peu explorés, je ne reprocherais moins de vous avoir adressé cette trop longue note.

Jean Desthieux.

1. De 1801 à 1808, Victor Hugues ne cesse de réclamer des prêtres : ceux-ci ne se pressent pas d'arriver, peu attirés probablement par les façons du gouverneur. On a vu plus haut qu'en l'an XI la colonie ne possédait que six ecclésiastiques, dont cinq sont d'anciens déportés. Le renvoi de Hochart et de Julien Haye réduit à cette même époque leur nombre à quatre. Dès germinal an XI, le curé de Cayenne Brébion meurt ; il est remplacé par Delacroix qui succombe peu de jours après. Lamalatie prend cette succession, mais « il jouit d'une très mauvaise santé », dit Victor Hugues. Jusqu'en juillet 1808, la colonie continue à n'être administrée au point de vue des cultes que par Legrand (préfet apostolique) et deux curés : Lamalatie et Pillou. Peu de mois après, la Guyane française nous est enlevée (capitulation de Cayenne, 12 décembre 1808).

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Enseignement supérieur. — Le ministre de l'Instruction publique a adressé le 20 novembre dernier au président de la République un rapport du plus haut intérêt sur l'enseignement supérieur. Quoique les nécessités budgétaires et les fluctuations politiques n'aient pas permis encore la réorganisation générale de nos facultés, promise solennellement en 1875, des progrès considérables ont été accomplis grâce à la libéralité des Chambres, à la bonne volonté des ministres qui se sont succédé au département de l'Instruction publique, et aussi à l'activité infatigable, à la persévérance et à la largeur de vues du directeur de l'enseignement supérieur, M. A. Du Mesnil. Ce fonctionnaire éminent a donné à l'action gouvernementale la continuité qui sans lui aurait fait défaut. Aussi, malgré les changements de gouvernements et de ministères, les progrès ne se sont-ils pas arrêtés un seul instant. De 1868 à 1878, le budget de l'enseignement supérieur s'est élevé de 3,895,521 fr. à 9,165,330 fr. Le nombre des chaires s'est accru de 175, plus 42 cours complémentaires et 47 conférences. Enfin 300 bourses d'études ont été créées. L'histoire n'occupe qu'une place relativement restreinte dans ces créations nouvelles, cependant 4 chaires d'archéologie ont été créées à Paris, Lyon, Toulouse et Bordeaux ; des cours complémentaires d'histoire ont été institués à Marseille et à Lille, et Rennes a été doté d'une conférence d'histoire. Depuis la publication du rapport, une chaire d'histoire du moyen âge a été fondée à la faculté des lettres de Paris, et confiée à un érudit à vues originales et profondes, M. Fustel de Coulanges ; à l'École normale, par une heureuse innovation, M. A. Molinier professe depuis cette année un cours de paléographie et de diplomatique. Les bourses de licence et de doctorat commencent à fournir des élèves sérieux et assidus à nos professeurs de faculté. On créera bientôt, il faut l'espérer, des bourses d'agrégation, et la conséquence de cette mesure sera une réforme que nous demandons depuis longtemps, par laquelle le stage pour l'agrégation, au lieu de consister

en cinq années d'enseignement secondaire (ce qui rend presque impossible aux candidats une préparation sérieuse), pourra être remplacé par trois ou quatre ans d'études dans une faculté. Ce premier progrès accompli, il faudra exiger de tous ceux qui se destinent à l'enseignement public, de fortes études supérieures, et l'on pourra espérer alors avoir un personnel enseignant vraiment instruit, en même temps que les facultés auront un public d'élèves sérieux, qui transformera en un enseignement scientifique et fructueux des cours jusqu'ici destinés le plus souvent à un grand public d'auditeurs oisifs.

Le rapport ministériel, en réclamant l'augmentation du nombre des leçons des professeurs, la suppression de la publicité des cours qui devront être réservés aux vrais élèves, en se préoccupant de rendre l'enseignement plus solide et d'assurer des élèves aux facultés, montre que l'administration centrale a une juste idée de la voie dans laquelle doivent s'accomplir les réformes. A cet égard les vœux exprimés par le rapport contrastent avec ceux qui ont été formulés par les facultés elles-mêmes, et qui sont en général vagues et insignifiants. Une des principales préoccupations des professeurs des facultés des lettres paraît être de remplir leurs auditoires avec les élèves des facultés de droit, tandis que ce qui est nécessaire, c'est d'avoir de vrais étudiants en lettres. Dix étudiants sérieux en histoire ou en philologie vaudront mieux que cent auditeurs empruntés de gré ou de force à la faculté de droit, et qui considéreront les cours de lettres comme une occupation surérogatoire. Nous ne saurions protester trop énergiquement à ce propos contre l'idée de créer plusieurs licences, comme cela a été proposé, une licence ès lettres spéciale aux élèves en droit, une licence ès lettres pour les historiens, une licence ès lettres pour les philosophes. La conséquence fatale de cette innovation serait la décadence des études littéraires et philologiques qui ne joueraient évidemment qu'un rôle sacrifié d'avance dans ces licences spéciales. Mais d'autre part nous trouvons excessif d'exiger les exercices actuels de la licence de tous ceux qui se destinent au doctorat, quelle que soit leur spécialité. Il faudrait que dans la licence un certain nombre d'épreuves littéraires fussent obligatoires, mais qu'à côté des épreuves obligatoires il y eût un certain nombre d'épreuves dont la matière serait facultative et qui porteraient, pour les philologues, sur la philologie, pour les historiens, sur l'histoire, pour les philosophes, sur la philosophie, pour les élèves en droit, sur le droit et l'économie politique. En obligeant tous les candidats à se présenter ensemble aux mêmes épreuves obligatoires, on maintiendrait le niveau des connaissances littéraires, mais on exigerait en outre trois ou quatre autres épreuves dont la matière serait

choisie par le candidat parmi les études représentées dans l'enseignement supérieur, le nombre des épreuves restant d'ailleurs le même pour tous.

Thèses de l'École des Chartes. — Ces thèses ont présenté cette année un intérêt exceptionnel, par les sujets qui ont été traités comme aussi par les qualités dont les candidats ont fait preuve. A l'exception d'une seule, elles ont toutes reçu des juges les plus grands éloges et elles sont un éloquent témoignage de l'excellente direction imprimée aux études historiques par l'École des chartes. Une de ces thèses était consacrée en partie à l'histoire littéraire, celle de M. Valois sur Guillaume d'Auvergne, qui a joué un rôle important comme évêque de Paris (1226-1249) et représentant du pape en France dans de nombreuses occasions, et qui de plus tient une place dans l'histoire de la scolastique. L'histoire des institutions et du droit a fourni les sujets de trois thèses. La plus importante est peut-être celle de M. Thomas sur les états provinciaux du centre de la France, qui ont eu sous Charles VII, grâce à la faiblesse de la royauté, une période éphémère de puissance et d'influence[1]. Cette étude, jointe à celle que M. Thomas a publiée dans le *Cabinet historique* sur les états généraux sous Charles VII, jette une lumière toute nouvelle sur cette institution des États, qui a failli un instant devenir pour la France le noyau d'un gouvernement représentatif. La thèse de M. B. Fournier sur les tribunaux ecclésiastiques de 1180 à 1328 et sur les officiaux éclaire toute une partie de l'organisation judiciaire du moyen âge, un des côtés les plus bienfaisants du rôle de l'Église, et montre l'influence que la procédure ecclésiastique, inspirée du droit romain, a exercée sur les tribunaux laïques. M. Ernest Tardif, dans son étude sur un très ancien coutumier de Normandie (*Statuta et consuetudines Normanniae*), y a reconnu, non un document officiel, mais deux traités de droit rédigés d'après la jurisprudence des tribunaux normands et les actes législatifs des ducs, le premier en 1199-1200, le second en 1220-1221. Deux des thèses traitent des questions d'histoire générale et diplomatique, celle de M. Kohler sur les négociations diplomatiques fort compliquées des Suisses avec les États qui ont pris part aux guerres d'Italie, de 1506 à juin 1512, et qui tous venaient en Suisse recruter des soldats; l'autre de M. Faucon sur Clément VI et ses relations avec les rois de France et d'Angleterre. Le rôle de Clément VI, de 1342 à 1352, est important à connaître pour bien comprendre les débuts et les péripéties de la guerre de Cent ans, sous Philippe VI et Jean le Bon, car le pape ne cessa pas de s'interposer entre les deux

1. Le travail de M. Thomas paraîtra dans la *Revue historique*.

couronnes rivales, tout en travaillant avec une visible partialité en faveur de la France. M. Flourac et M. Émile Molinier ont choisi des sujets biographiques qui ont une assez grande importance pour l'histoire générale de la France : M. Flourac, la vie de Jean Ier de Grailly, comte de Foix (1382-1436), qui gouverna fort mal le Languedoc de 1418 à 1436, et se trouva mêlé aux luttes des Armagnacs et des Bourguignons, à la guerre contre les Anglais et contre les routiers ; M. Molinier, celle d'Ernoul, sire d'Audrehem, maréchal de France (1302-1370), qui joua un rôle très honorable dans la guerre de Cent ans et fut compagnon de Duguesclin en Espagne. Enfin M. Bournon a exploré avec la patience de l'archéologue un sujet intéressant d'histoire parisienne : l'hôtel royal de Saint-Pol, créé par Charles V, démembré par Louis XI et François Ier, et auquel reste attaché le souvenir de Charles le Sage, de Charles le Fou et d'Isabeau de Bavière.

Publications nouvelles. Documents. — La Société d'histoire de France a décidé de réunir de nouveau les textes des auteurs grecs relatifs à la Gaule, comme l'avaient fait les Bénédictins dans le grand recueil des historiens de France. Le premier volume, qui contient les géographes, et dont l'exécution est due à M. Cougny, est loin d'être satisfaisant. Il donne bien d'une manière plus complète quelques textes, que les Bénédictins avaient écourtés ; mais sauf un fragment de lexique découvert il y a quelques années par M. F. Lenormant (*Philologus*, XXV, 14), il ne contient rien d'important qui ait échappé à D. Bouquet. Par contre il donne des paraphrases de Denys le Périégète par des Grecs du Bas-Empire, des extraits de Strabon faits au viiie siècle et qui répètent textuellement ce qui se trouve dans les passages mêmes de Strabon publiés plus haut, enfin deux périples du Pont-Euxin. Tous ces morceaux n'auraient pas dû trouver place dans le recueil. Les textes, au lieu d'être établis d'après les règles de la critique philologique, sont simplement empruntés à des éditions, parfois anciennes, et de temps à autre une variante est donnée en note, le plus souvent sans que le ms. d'où elle est tirée soit indiqué. Enfin pour la traduction française, qui est d'ailleurs faite avec soin, on a eu l'idée singulière de reproduire les noms grecs tels quels, sans même se préoccuper des habitudes de la terminologie française. On dit la *Gallie Narbonèsie* pour la Gaule Narbonaise ; on traduit Ἡ Ναρβὼν par *Narbon*, qui est un nom masculin ; on appelle les Helvètes les *Helveties*, quoique les terminaisons en *ie* soient, en français, réservées aux noms de pays et ne s'appliquent pas aux noms de peuples. Et alors pourquoi dire Vascons et non Ouascons ? M. Cougny prétend qu'il a adopté cette cacophonie onomastique à cause de l'in-

térêt scientifique de ces formes. Mais les savants sauront bien les chercher dans l'original et ne les étudieront pas dans une traduction. De pareilles bizarreries ont pour résultat de discréditer les efforts très légitimes des savants modernes pour donner aux noms anciens leurs vraies formes.

Nous n'avons au contraire qu'à louer deux autres volumes de la même Société : l'*Histoire de Bayart par le loyal Serviteur*, publiée par M. J. Roman, et le deuxième volume des *Mémoires de la Huguerye*, publiés par M. de Ruble. Les annotations de M. Roman sont un peu maigres, mais elles suffisent à l'intelligence de ce récit charmant, qui sera un livre classique le jour où les classes seront vraiment ouvertes à la littérature du XVIe siècle. Les lettres que M. Roman donne en appendice sont un excellent commentaire du texte de Jacques de Mailles (car M. Roman montre que l'identification de ce personnage avec le loyal Serviteur est à peu près certaine). Le second volume de La Huguerye contient les années 1577-1581 et le détail si intéressant de ses négociations en Allemagne pour le prince de Condé. Les notes de M. de Ruble sont excellentes, vraiment critiques, riches en renseignements inédits, et inspireront sans doute à plus d'un travailleur l'idée d'utiliser les richesses encore enfouies dans notre dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

La Société d'Histoire de Paris vient de distribuer un recueil de documents du plus haut intérêt sur la domination anglaise à Paris de 1420 à 1436, tirés du Trésor des chartes et publiés par M. Longnon. Donations faites au nom de Charles VI et de Henri VI, mais en réalité par Henri V et par Bedford, aux partisans du nouveau régime ou à ceux qui avaient été les victimes du parti armagnac, créations d'offices, lettres de rémission pour délits politiques qui montrent jusqu'où allait la tyrannie soupçonneuse des étrangers et qui nous apprennent les efforts tentés par les Parisiens restés fidèles au parti national pour secouer leur joug, lettres de rémission pour délits et crimes ordinaires, tels sont les documents qui nous fournissent le tableau le plus vivant, le plus pittoresque de Paris pendant ces 17 néfastes années. Les excellentes et nombreuses notes de M. Longnon en rendent la lecture aisée et instructive ; on regrette seulement une table où les documents seraient classés d'après leur nature. L'introduction peut, jusqu'à un certain point, en tenir lieu. Le *Journal de Jean Maupoint*, prieur de Sainte-Catherine de la Couture, publié avec non moins de soin par M. Fagniez dans les Mémoires de la même Société, d'après la copie du P. Quesnel et le ms. du Vatican, nous fournit l'histoire de Paris mêlée avec beaucoup de faits de l'histoire générale de 1439 à 1469. M. Viollet a imprimé dans ce même volume des documents

précieux pour la connaissance de l'opinion publique au xve siècle : le récit officiel de l'affaire des Cabochiens avec des notes et des variantes ; deux épîtres de Christine de Pisan sur les malheurs de la France ; les procès-verbaux d'assemblées du clergé de Notre-Dame et du clergé de Paris, en 1483, qui nous font assister à un conflit entre le clergé et le peuple pour la nomination des députés du clergé aux états généraux. Enfin le volume IV des Mémoires contient encore les analyses de quelques manuscrits du Musée britannique, par M. L. Delisle. Les plus intéressantes sont celles d'un ms. Cottonien Vespasien D.IV, contenant des notes qui ont servi à la composition des grandes chroniques de Saint-Denis et une sorte de journal rédigé par un Parisien sous saint Louis, et celles de plusieurs manuscrits des grandes chroniques, en particulier le manuscrit de l'ancien fonds royal 16 G.VI, s'étendant jusqu'à saint Louis, qui dérive sans doute du ms. 5920 de la Bibliothèque nationale, et qui est évidemment l'original latin des grandes chroniques françaises. M. Delisle y voit la main du chancelier Pierre d'Orgemont.

Nous avons signalé à plusieurs reprises l'attrait croissant et légitime que paraissent éprouver les érudits pour les études d'histoire municipale. Nous sommes encore loin de pouvoir entreprendre sur ce sujet des travaux d'ensemble ; aussi tous les documents nouveaux sont-ils accueillis avec empressement. M. Ignace de Coussemaker nous fournit trois volumes de *Documents sur la ville de Bailleul en Flandre* (Paris, Picard ; Lille, Quarré, 1877-1878), qui soutint la cause du roi de France dans ses démêlés avec les comtes de Flandre, fut cédée en 1421 au duc de Bourgogne par le comte de Namur, passa, après la mort de Charles le Téméraire, dans les États de la maison d'Autriche, puis à l'Espagne, et devint française à la paix de Nimègue. Les 408 documents en latin, en français et en flamand publiés par M. de Coussemaker (quelques-uns, qui avaient déjà paru dans les Annales du Comité flamand de France, sont simplement analysés), s'étendent de 1180 à 1776 ; ils se rapportent à tous les actes de la vie municipale, et une table, où les documents sont classés d'après les objets auxquels ils se rapportent, en facilite l'emploi. Il est regrettable que M. de Coussemaker n'ait pas reproduit les *keures* (statuts) de Bailleul, déjà publiés, il est vrai, dans les Annales du Comité flamand, et que les textes soient dénués de toute note explicative.

M. Delaville Le Roulx n'a pas négligé ce côté essentiel du travail de l'éditeur de textes dans la belle publication des *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, qu'il a entreprise pour la Société archéologique de Touraine et dont le premier volume s'étend de 1358 à 1366. L'économiste, le juriste et l'historien trouveront un égal pro-

fit à compulser ces comptes où ils recueilleront sur l'armement, les fortifications, les impôts, le prix des denrées, l'organisation financière, les détails de la vie municipale, une foule de renseignements précieux. La ville de Tours possède la série presque complète de ses registres et comptes, et M. Delaville Le Roulx nous promet de nous la donner tout entière jusqu'à 1462. Il nous donnera sans doute ensuite une histoire de Tours sous le gouvernement des élus qu'il a ébauchée dans sa thèse pour l'École des chartes et qui nous fera connaître le noble rôle joué par la cité tourangelle dans la lutte de la France contre les envahisseurs anglais.

Pour l'histoire du XVIe siècle, nous devons signaler, à côté des mémoires sur Bayart par le loyal Serviteur, de courts mémoires sur *Jean de Parthenay Larchevêque, sieur de Soubise*, composés probablement par le mathématicien François Viète, et dont M. J. Bonnet vient de donner une élégante édition (Willem), complétés par des lettres intéressantes écrites par Soubise au roi, au connétable de Montmorency, à Catherine de Médicis, etc., en 1556 et en 1562-63. Les mémoires ont été écrits assez tard, après 1577, par conséquent plus de onze ans après la mort de Soubise. C'est dire que leur importance n'est que secondaire. C'est néanmoins un document intéressant, écrit avec simplicité par un serviteur de la maison de Jean Larchevêque, et l'on y trouve en particulier des renseignements intéressants sur la conjuration d'Amboise et sur Poltrot de Merey, l'assassin du duc de Guise.

La *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* nous apporte, dans ses tomes V et VI (1878-1879), une série de pièces du plus haut intérêt relatives aux troubles religieux de Valenciennes en 1566 et 1567, recueillies par notre collaborateur M. Paillard dans les archives de Bruxelles et annotées avec un grand soin. Les pièces publiées s'étendent du 25 mars au 9 décembre 1566. Le tome V contient en outre une étude intéressante de M. Cafflaux sur l'organisation militaire de la ville de Valenciennes, de 1067 à 1789, fondée sur les documents des archives municipales.

Mentionnons enfin les très importants *Mémoires de Jacques Gaches*, consul de Castres en 1596 et 1604, sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc, de 1555 à 1610, publiés par M. Ch. Pradel (Fischbacher). Nous y reviendrons dans nos comptes-rendus.

Antiquité. — Le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, dont M. Saglio dirige la publication avec une conscience qui en explique et en excuse les lenteurs (Hachette), vient d'atteindre, avec le sixième fascicule, le mot *Castrenses*. Les deux articles les plus développés de ce fascicule, comme aussi les plus importants au point

de vue historique, sont les mots *Calendarium*, par M. Ruelle, et *Castra*, par MM. Masquelez et Saglio. Les tableaux dressés par M. Ruelle de toutes les indications en usage chez les Grecs et les Romains pour désigner les jours seront d'une grande utilité aux historiens, et M. Masquelez, déjà connu par une *Étude sur la castramétation chez les Romains* (1864), fournit un bon commentaire du texte fameux du VIe livre de Polybe.

M. Duruy, en même temps qu'il poursuit la refonte de son *Histoire des Romains* sous la République qu'il a déjà conduite au delà de la seconde guerre punique et qu'il met au courant des travaux modernes en l'ornant de gravures empruntées aux monuments anciens, vient de publier un nouveau volume de son *Histoire des Romains* sous l'Empire (Hachette), le VIe de l'œuvre entière. Ce volume s'étend de Commode à Dioclétien exclusivement[1]. Après le tableau noble et consolant du gouvernement des Antonins qui remplissait le Ve vol., nous assistons à la décadence de l'empire, à une des périodes qui, en dépit de toutes les apologies, restera une des plus tristes et des plus déshonorantes qu'ait traversées l'humanité. M. Duruy n'a pas cherché à atténuer les vices du régime et de la société impériale, et son chapitre LXX en est une vigoureuse et effrayante peinture appuyée sur d'irrécusables témoignages. Deux grandes figures se détachent au milieu du drame atroce et monotone de la décadence impériale : Septime Sévère et Aurélien. M. Duruy les a étudiées avec un soin tout particulier, il les a fait revivre et a su, avec une équité rare et difficile, leur restituer leur vraie grandeur sans rien céler de leurs fautes ou de leurs vices. Les chapitres consacrés à l'Église chrétienne, qui fut un des plus puissants agents de la dissolution du monde romain, contribuent aussi à l'intérêt du volume. Toutefois, nous avons trouvé de la confusion et du vague dans le tableau de l'Église au IIIe siècle. Les détails, les points de vue intéressants y abondent, mais les grandes lignes sont flottantes et les conclusions indécises.

Nous avons déjà apprécié le premier volume du livre de M. Baudrillart sur *le Luxe privé et public* (VIII, 121). Les critiques que nous avons formulées à cette occasion pourraient être reproduites au sujet du second volume (Hachette) qui contient l'histoire du luxe à Rome, quoiqu'il soit beaucoup plus nourri de faits et de textes que le premier et que la lecture en soit assurément agréable et instructive. Mais il ne satisfait pas l'esprit. Au lieu de traiter le sujet en écono-

1. M. Duruy a imprimé dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et tiré à part ses deux excellents mémoires sur les *Tribuni militum a populo* et sur les *Humiliores* et *Honestiores*.

miste, en montrant les relations du luxe avec l'état social, les mœurs générales, le développement de la civilisation et de l'art, M. Baudrillart envisage surtout le luxe par les côtés où il est un vice, le fruit de la prodigalité et de la dépravation. Il l'étudie en moraliste plus qu'en économiste-historien, et comme il suit l'ordre chronologique, la peinture des mêmes excès engendre une certaine monotonie. De plus, si M. Baudrillart voulait faire de son ouvrage un livre d'étude (et l'index très utile qui se trouve à la fin du 2d vol. semble le prouver), il fallait lui donner la précision qui est propre aux travaux d'érudition et n'épargner ni les chiffres exacts ni les renvois aux sources. Si au contraire il voulait faire une œuvre littéraire, il fallait mettre en œuvre les matériaux avec plus d'art, les animer, les colorer par l'imagination et par le style. Telle qu'elle est, l'*Histoire du luxe* est une compilation faite de renseignements pris un peu de tous côtés et qui risque de paraître lourde au grand public et superficielle aux savants. Les deux parties les plus intéressantes sont celles qui traitent du luxe sous la République et du luxe funéraire. Le livre III sur le luxe byzantin, dont le titre est plein de promesses, déçoit le lecteur par son insignifiance.

Moyen age. — M. E. Demolins vient de publier, sous les auspices de la *Société bibliographique,* les deux premiers volumes d'une *Histoire de France* qui en comptera quatre. Le plan qu'a suivi l'auteur pour écrire cet abrégé est bon. Il ne s'attache dans chaque période qu'aux personnages et aux faits principaux, mais il s'efforce de les décrire d'une manière aussi vivante et aussi complète que possible et de donner au récit une couleur vraie et originale en empruntant souvent les termes mêmes des anciens chroniqueurs. Du choix même des faits racontés doit ressortir le sens, la philosophie de l'histoire du passé ; par exemple la place donnée à l'Église et les faits par lesquels on montre son action doivent mettre en lumière la grandeur de son rôle au moyen âge. Pour bien exécuter ce plan, il faut connaître à fond les sources de l'histoire, avoir étudié chaque époque avec méthode et critique pour ne rien omettre d'important et ne rien raconter que de vrai, enfin savoir écrire avec chaleur et clarté. Sans être un écrivain, M. Demolins ne manque pas de talent ; mais ce qui lui fait défaut, ce sont les connaissances historiques. Les indications de sources qui sont en tête de chaque livre sont pleines d'erreurs, transcrites au hasard et n'offrent souvent aucun sens ; les erreurs, les lacunes les plus graves, les faits apocryphes, les jugements passionnés ou bizarres déparent à chaque page ce livre qui n'est, sur presque aucun point, au courant de la science actuelle. Les passages consacrés aux institutions, à l'état social, aux lettres et aux arts, qui

devraient être les plus soignés, sont au contraire les plus faibles. Aussi cette histoire de France, où nous avions cru trouver un progrès sensible sur les manuels antérieurs, nous a-t-elle causé une complète déception.

On sait combien sont difficiles et délicates les études sur les institutions du moyen âge, combien en particulier il est difficile d'en saisir les origines. Elles n'ont pas été créées d'une manière consciente, par des mesures législatives, comme les institutions modernes; elles sont nées par la force des choses, par de lentes transformations dont les contemporains eux-mêmes ne se doutaient pas. De plus les époques de troubles et de révolutions politiques et sociales sont à la fois les plus importantes pour les origines de ces institutions et celles où les documents sont le moins nombreux. Il faut pour arriver à des résultats, non pas sans doute incontestables, mais capables d'expliquer les faits, étudier les institutions dans leur développement historique, en divisant le sujet non seulement d'après les diverses époques, mais aussi d'après les divers pays et les diverses portions d'un même pays. Toutes les études partielles et locales sur la féodalité sont à ce titre très précieuses. M. Aug. Molinier vient de publier sur l'*Administration féodale dans le Languedoc* (Toulouse, Privat) un mémoire qui tiendra une place des plus honorables parmi les travaux de ce genre. Il y étudie successivement la condition des terres, les droits féodaux, les agents féodaux, la justice féodale. La partie la plus remarquable du travail est celle qui concerne les droits féodaux, c'est-à-dire l'organisation financière du régime féodal. Il a réuni sur ce point une masse considérable de documents qu'il a classés avec autant de clarté que la matière le comporte.

Les *Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes*, par M. Jules Pagézy (Hachette), se rapportent à un sujet beaucoup plus restreint, mais ils nous apportent une foule de renseignements sur la question si controversée du littoral de la Méditerranée au moyen âge, sur la marine, le commerce, les travaux de fortification et de creusement du port, de saint Louis à Philippe le Bel, sur les voies de communication établies pour conduire à Aigues-Mortes, sur les impôts et privilèges destinés à assurer l'entretien et la prospérité du port. Les deux Mémoires de M. Pagézy et les 44 pièces justificatives, pour la plupart inédites, qui les suivent, sont du plus grand intérêt pour l'histoire économique et administrative du XIIIe siècle.

Signalons encore une étude d'histoire féodale et locale qui par l'abondance des documents inédits et la minutie des détails présente un vif intérêt. M. Hellot, qui avait déjà dans une excellente brochure prouvé la fausseté de deux inscriptions de la chapelle de St-Sauveur de

Longueil et reconstitué la vie d'un grand marchand dieppois du XIVe s., Guillaume de Longueil, qui prêta son appui à Charles le Mauvais (Rouen, Métérie; Dieppe, Renaux), a consacré un gros et luxueux volume (mêmes éditeurs) aux *Martel de Basqueville* et à *Basqueville en Caux* (1000-1789). De l'énorme masse de documents édités ou inédits que M. Hellot a maniés, il a tiré 400 pages très nourries dont la lecture n'est pas très attrayante, car les généalogies, les actes d'achat et de vente, les contrats et les testaments y tiennent une grande place, mais qui n'en fournissent pas moins un précieux contingent à l'histoire. Ces seigneurs, d'abord dévoués à leurs ducs normands devenus rois d'Angleterre, puis fidèles vassaux du roi de France, jouant un rôle honorable dans la guerre de Cent-Ans, servant ensuite dans les guerres d'Italie, mêlés aux divisions religieuses du XVIe siècle, où ils se montrent les uns partisans de la tolérance, d'autres déclarés calvinistes, soutenant au XVIIe siècle une lutte contre les Jésuites, et disparaissant alors pour laisser leur fief à des bourgeois enrichis à prix d'argent, les Boyvin, n'offrent-ils pas comme une image en abrégé de l'histoire d'une grande partie de la noblesse française? Dans les vicissitudes du fief de Basqueville on peut étudier toutes les vicissitudes de la société française depuis la formation de la féodalité jusqu'à la Révolution.

Un des points les moins connus du moyen âge français est l'histoire de la marine; les idées les plus fausses ont eu longtemps cours sur ce sujet, et l'on acceptait comme un axiome qu'il n'existait point de marine militaire au XIVe siècle. Nous avons déjà parlé des faits si importants mis en lumière par M. Terrier de Loray dans son livre sur Jean de Vienne (*Rev. hist.*, VII, 383); il y a un an M. Pajot, dans une thèse de l'École des chartes, malheureusement encore inédite, était arrivé à des résultats très intéressants en étudiant la marine sous Charles V; enfin M. Dufourmantelle vient de publier, d'abord dans le *Spectateur militaire*, puis à part, un travail qui a aussi été primitivement une thèse de l'École des chartes sur la *Marine militaire au début de la guerre de Cent-Ans*. Il a mis hors de doute que dès Philippe VI le roi possédait des navires de guerre, avait des équipages, des officiers de la flotte, une administration de la marine et un arsenal. Il étudie la bataille de l'Écluse qui eut une si grande influence sur la suite de la guerre de Cent-Ans et montre que cette défaite marque la ruine de la marine militaire nationale. Après l'Écluse, Philippe VI n'eut plus confiance que dans les marins étrangers.

Le volume sur *Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge* (Didot), que M. de Mas Latrie vient de faire paraître, est un livre d'actualité et un livre d'histoire. Il renferme une étude très

périse, très instructive sur l'état présent de l'île fait par un homme qui la connaît *de visu*, et un mémoire érudit sur un point spécial de son histoire par un savant qui a voué sa vie à l'île de Chypre et à ses rois. Ce sont les relations de Chypre avec l'Asie-Mineure, de 1192 à 1488, qui font l'objet de ce mémoire. C'est un chapitre très intéressant de l'histoire du commerce, et de la lutte des chrétiens contre les progrès de l'islamisme. Au dire des orientalistes, on peut encore trouver dans les historiens arabes de nombreux renseignements à ajouter à ceux que donne M. de Mas Latrie; mais il n'en a pas moins mis en œuvre avec beaucoup de zèle et de soin ceux qu'il avait à sa portée et nous serons heureux de voir paraître bientôt son *Histoire de l'Église latine en Chypre*.

La thèse de M. H. Vast sur le *Cardinal Bessarion* est un important travail d'histoire politique, littéraire et religieuse qui nous fait franchir les limites du moyen âge pour entrer dans les temps modernes. Né à Trébizonde, moine en Grèce, archevêque de Nicée, délégué de l'empereur Jean II aux conciles de Ferrare et Florence, et principal négociateur de l'union des Églises grecque et latine, puis cardinal de l'Église romaine, légat du pape en Allemagne, à Venise et en France, un des derniers apôtres de la croisade, un des premiers restaurateurs du platonisme et un des premiers humanistes de la renaissance, Bessarion (1402-1472) a été mêlé aux plus grands événements du xve siècle, et il est un des représentants les plus brillants et les plus complets de son époque. M. Vast a su avec érudition et talent retracer toutes les phases de cette vie agitée et de cette multiple activité, et faire comprendre l'intérêt du rôle de Bessarion dans l'histoire du xve siècle, sans cependant perdre de vue son personnage et écrire des chapitres d'histoire générale. Mais il n'a pas échappé au défaut de la plupart des biographes, qui est d'exagérer l'importance de leur héros, de prendre son parti en toute occasion et de déprécier ses adversaires. M. Vast semble un partisan convaincu de l'union des Églises grecque et latine décrétée par les conciles de Ferrare et de Florence; il traite fort durement ceux qui, comme Marc d'Ephèse, en furent les adversaires, il paraît croire que de bons résultats en ont été la conséquence et qu'il ne s'agissait, entre les deux Églises, que de mesquines querelles théologiques. De même il fait l'éloge du concordat de Louis XI, auquel il croit que Bessarion a participé[1].

1. C'est dans le récit de la légation de Bessarion en France en 1472 que M. Vast laisse le plus paraître sa partialité. Il ne répond nullement aux accusations du cardinal de Pavie; à s'en tenir même à son récit, on voit que la légation a été peu heureuse.

Pourtant l'acte d'union n'a apporté aucune force à l'Empire grec; il n'a eu du reste aucune influence durable sur l'Église d'Orient. Ce n'était point la question théologique qui était le vrai point du débat, quoique ce fût sur elle qu'on discutât surtout; c'était la question de l'indépendance de l'Église grecque et de l'omnipotence pontificale. L'œuvre des conciles de Ferrare et de Florence n'était pas bonne; ils ont été le prélude du concile de Trente qui devait détruire l'œuvre des conciles de Constance et de Bâle. Ces derniers avaient pourtant ouvert à l'Église catholique la voie du salut, en conciliant dans une juste mesure l'indépendance des Églises nationales et l'autorité de la papauté. Si leur œuvre avait été respectée et continuée par les papes, la Réforme eût sans doute été évitée. Quant à l'abandon par la France du régime des pragmatiques sanctions pour celui des concordats, ce devait être pour l'avenir l'origine de graves conflits en détruisant la nécessaire subordination de l'Église au pouvoir civil. Nous trouvons que M. Vast ne s'est pas placé à un point de vue assez élevé et assez large pour juger ces graves questions[1].

Temps modernes. — Les deux volumes de M. Jurien de la Gravière sur les *Marins du* xve *et du* xvie *siècle* (Plon) ne sont pas l'œuvre d'un érudit et l'on y chercherait en vain la moindre indication sur les sources d'informations auxquelles l'auteur a puisé; mais c'est l'œuvre d'un homme du métier qui possède pour juger les questions d'histoire maritime des éléments essentiels d'appréciation qui manquent aux historiens. Aussi lira-t-on avec un vif intérêt ces deux volumes où, après des renseignements très précis sur les conditions matérielles de la navigation à la fin du xve siècle, on trouvera un récit très détaillé et très pittoresque des origines de la puissance maritime de l'Angleterre et du commerce de la Russie qui fut au début l'œuvre des Anglais, puis celle du terrible Ivan IV. La ruine de la marine espagnole acheva de livrer la mer à ses rivaux d'Angleterre. Ces premières relations des Anglais et des Russes suggèrent aujourd'hui les plus curieux et les plus instructifs rapprochements.

L'important ouvrage de M. Chéruel sur la *Minorité de Louis XIV* (Hachette) a paru trop tard pour que nous puissions en parler, mais nous avons lu avec intérêt le livre de M. G. Michel sur *Vauban* (Plon). Il y a sans doute une inévitable monotonie dans des récits de sièges qui se ressemblent souvent, et dans des énumérations de travaux de fortification; on peut aussi reprocher à M. Michel de connaître d'une manière insuffisante l'ensemble du règne de Louis XIV

1. La thèse latine de M. Vast traite de Jean Lascaris.

et même certains travaux directement relatifs à son sujet[1], et de n'avoir guère consulté qu'une seule source de renseignements, la plus importante il est vrai, le dépôt du ministère de la guerre. On s'étonne qu'il n'ait pas fait d'efforts pour obtenir des héritiers de Vauban communication des manuscrits qu'ils possèdent. Tel qu'il est, néanmoins, le livre de M. Michel donne une juste idée de l'activité militaire de Vauban, et du noble caractère de cet homme arrivé aux plus hautes dignités à force de génie et d'intégrité. Les nombreux fragments de sa correspondance officielle, donnés par M. Michel, nous permettent d'apprécier autant que la *Dîme royale*, les *Oisivetés* et sa protestation contre la révocation de l'édit de Nantes, tout ce qu'il y avait en lui de fière indépendance, de droiture et de tendresse de cœur, de promptitude dans le génie et l'exécution. Nous souhaitons que le livre de M. Michel provoque la prompte publication des papiers de Vauban conservés par ses héritiers, et de ceux plus nombreux encore que contiennent nos dépôts publics. Ne serait-il pas temps d'ailleurs qu'on commence en France, comme on vient de le faire en Prusse, la publication au nom de l'État des documents conservés dans les Archives de nos ministères? Comme l'a si bien dit M. de Sybel, les quelques inconvénients qu'on peut trouver à ces publications ne peuvent être mis en balance avec l'immense avantage de donner à un peuple une plus nette conscience de ses traditions nationales en lui faisant connaitre son histoire.

C'est un devoir pour nous plus que pour d'autres, nous qui sommes disposés, quand nous jetons sur notre histoire un coup d'œil superficiel et passionné, à croire qu'un abîme sépare l'ancienne France de la France actuelle, et à nous imaginer ou que la vraie France n'a que quatre-vingts ans de date ou que depuis quatre-vingts ans elle est détruite sans retour. Comme nous le disions en commençant notre recueil, « il faut que nous comprenions le lien logique qui relie toutes les périodes du développement de notre pays et même toutes nos révolutions, pour nous sentir tous les rejetons du même sol, les enfants de la même race, tous fils de la vieille France et en même temps tous citoyens au même titre de la France moderne. » M. de Tocqueville a le premier travaillé à développer dans ce sens la conscience nationale, et le volume de M. Taine sur l'ancien régime tendait au même but[2]. Ce volume a déjà porté ses fruits, car il a

1. Ainsi l'article de M. P. Clément dans la *Revue des Questions historiques* sur Colbert, Vauban et Louvois.

2. Nous ne pourrions en dire autant du second volume, qui ne présente qu'un côté, et le côté négatif et mauvais, de la Révolution.

évidemment inspiré M. l'abbé Mathieu dans l'excellente étude qu'il vient de faire paraître sur l'*Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois* (Hachette) et qui lui a valu le titre de docteur ès lettres. Nous y trouvons un tableau complet de l'état social et du gouvernement de la Lorraine pendant les années qui séparent sa réunion à la France de la Révolution. Tous les renseignements sont de première main, puisés aux sources et coordonnés avec clarté. Sans doute les appréciations de M. l'abbé Mathieu pèchent souvent à nos yeux, soit par excès d'indulgence, soit par excès de sévérité, et ses conclusions, en réduisant les devoirs de la société moderne à un retour à la foi des temps passés, nous paraissent en même temps étroites et chimériques, mais il n'en a pas moins produit une œuvre fortement étudiée et dont les historiens apprécieront l'utilité[1].

Le livre de M. l'abbé Bigot-Valentin sur l'*Histoire de Fontès* (Montpellier, Séguin) est une petite monographie qui a pour but de montrer ce qu'était un village sous l'ancien régime.

Ce que M. Mathieu a fait pour une grande province pendant la fin de l'ancien régime, M. Darsy l'a fait pour la ville d'*Amiens pendant la Révolution* (Amiens, imp. Douillet), en se servant des archives départementales et des archives municipales. C'est en voyant quelles souffrances et quels désordres ont succédé aux immenses espérances et aux nobles efforts de 1789, que l'on comprend les défaillances de l'époque directoriale et la servilité de l'époque impériale. M. Alexandre Sorel a publié les documents très curieux d'un des plus tristes épisodes de l'histoire du tribunal révolutionnaire, le *Procès des Carmélites de Compiègne*, 17 juillet 1794 (Compiègne, imp. Lefèvre). — M. H. Martin continue son *Histoire de France* pendant la Révolution (Furne). Le t. II s'étend de la chute des Girondins au traité de Campo-Formio. On y trouvera les mêmes qualités que dans le premier volume (*Rev. hist.*, VIII, 375), une grande modération dans les jugements, beaucoup de soin dans l'exposition des questions relatives à l'œuvre législative des assemblées révolutionnaires et aux changements sociaux, administratifs ou politiques introduits par elles; mais aussi une admiration excessive pour des créations qui sont loin d'avoir toujours été en réalité ce qu'elles étaient sur le papier, et une trop molle sévérité à l'égard des actes vraiment coupables des révolutionnaires. M. H. Martin aurait dû parler davantage des ruines que la Révolution a faites, tout en louant ses efforts pour édifier à son

1. Nous regrettons que dans son très bon chapitre sur les impôts, M. M. n'ait pas essayé d'apprécier ou de montrer par des exemples à quelle proportion ils s'élevaient par rapport au revenu.

tour, et en célébrant les grandes vues de la Convention en matière d'instruction ou même de beaux-arts, il fallait rappeler les actes trop nombreux de vandalisme causés par la sottise, l'ignorance ou le fanatisme.

Pour l'époque tout à fait moderne, nous mentionnerons seulement le livre de M. Ch. de Mazade sur le *Comte de Serre*, mais nous regrettons de ne pouvoir parler en détail du 2d volume de l'*Histoire de la Révolution de 1848* (Plon), par M. Victor Pierre. L'auteur est loin de posséder l'impartialité que nous cherchons dans l'historien. Il est animé à un assez haut degré de passions cléricales, et il établit dans tout le cours de son livre une injuste assimilation entre les idées républicaines et les idées bonapartistes; mais il connaît admirablement l'époque dont il parle, il écrit d'un style ferme et concis; il caractérise les hommes et les situations avec une brièveté énergique et incisive qui en grave l'image dans l'esprit. Enfin, si ses jugements sont passionnés, il y a beaucoup de critique et de conscience dans l'étude des faits.

Annonçons en finissant un livre intéressant de M. Farcy sur la *Guerre du Danube* de 1877-78 (Quantin), qui est une étude sérieuse d'un homme compétent sur les questions militaires.

G. Monod.

ITALIE.

Publications de textes. Le vol. XXII des *Monumenta historiae patriae*, publiés par la Commission royale d'histoire de Turin, contient le *Codex diplomaticus* d'Iglesias (autrefois Villa di Chiesa, en Sardaigne)[1]. La *Revue* en a déjà donné un très court résumé (VII, 237); l'importance toute particulière de cette publication m'engage à en parler plus au long. Ce volume, préparé depuis longtemps et avec grand soin par le comte C. Baudi di Vesme, était déjà presque entièrement imprimé à la mort du comte, le 4 mars 1877; il clôt dignement la laborieuse carrière scientifique du savant piémontais. Cette publication a pour base principale le *Statuto*, ou *Breve*, de Villa di Chiesa, approuvé par le roi d'Aragon, en 1327, c'est-à-dire trois ans après la cession faite à ce roi, par les Pisans, de leurs possessions en Sardaigne; mais la rédaction du statut est certainement antérieure à cette année; on peut la faire remonter jusqu'au XIIIe siècle. Plusieurs

1. Augustae Taurinorum (Turin), e regio Typographeo. 1877, in-fol.

chapitres, en effet, où l'on traite de la manière de rédiger les statuts pour Iglesias, nous apprennent qu'en 1327 on ne rédigea pas un nouveau statut, mais qu'on adopta, avec quelques corrections, celui qui était en vigueur sous la domination pisane. Ce statut a de plus l'inestimable avantage d'avoir été originairement écrit en langue vulgaire, et, selon Bonaini, dont l'opinion est citée par B. di Vesme, il représente le plus pur dialecte pisan. Les philologues y trouveront donc une meilleure occasion d'étude que dans toute autre rédaction en langue vulgaire de nos statuts des XIIIe et XIVe siècles, traduits pour la plupart du latin. Le statut est divisé en 4 livres : les trois premiers se rapportent à la constitution politique, au droit pénal et civil, à la procédure, à la police ; on y retrouve, ce me semble, des traces de cette science juridique par laquelle les statuts pisans sont justement célèbres, et qui manque le plus souvent aux autres statuts italiens du moyen âge, rédigés d'une manière tout à fait empirique. En matière pénale, par exemple, si la peine de mort et autres peines corporelles sont édictées en certains cas, il est dit expressément que les biens du condamné à mort ne seront pas confisqués, même au cas de haute trahison ; et personne ne pourra être banni sans avertissement préalable ni sans jugement. En matière civile et en matière de contrats, on remarque les dispositions relatives aux successions légitimes et testamentaires, à la validité et à la conservation des actes notariés, etc. Mais ce qui donne au statut un caractère et une importance toute spéciale, c'est le quatrième livre. Celui-ci traite des mines et de l'industrie minière dans le territoire d'Iglesias. C'est le second document de ce genre qui ait paru en Italie : le premier a été publié par M. Bonaini dans l'*Arch. stor. ital.* App. VIII; c'est la 4e section du *Constituto di Massa Maritima*, de 1310, relatif aux mines d'argent et de cuivre de cette ville. Le statut d'Iglesias, comme celui de Massa, nous apprend beaucoup de choses sur la constitution et l'histoire de l'industrie minière au moyen âge; et comme il est écrit en langue vulgaire, il apporte une importante contribution de mots à la terminologie propre à cette industrie; et heureusement l'éditeur, pour faciliter l'intelligence de ce quatrième livre du statut d'Iglesias, a reproduit le texte publié par Bonaini, et d'autres documents provenant de Sienne et de Massa (1262-1462), et relatifs à l'industrie minière. La seconde partie du volume se compose d'une série de 415 chartes du XIIIe au XVIIe siècle; ajoutons que jusques et y compris le XIVe siècle, l'éditeur a publié toutes celles qu'il a pu trouver relatives à Iglesias, et qu'à partir du XVe il a pris seulement celles qui ont trait aux mines.

Parlons maintenant du travail même de l'éditeur. Une courte

préface, où l'on explique le but de la publication, et où l'on donne une description très soignée du ms., est suivie d'indications historiques sur Iglesias, et d'un mémoire historique et philologique très important sur les mines, l'industrie minière et les termes qui s'y rapportent. Non pas que toutes les explications soient claires ni satisfaisantes; mais le sujet est étudié avec un grand soin. A la dissertation de M. di Vesme, s'ajoutent deux notes de l'ingénieur Eug. Marchese, où sont étudiés à nouveau plusieurs des termes techniques du statut d'Iglesias; des explications nouvelles sont fournies, qui sont en désaccord avec celles de l'éditeur, mais que celui-ci, dans une lettre aujourd'hui rendue publique, avait déjà en grande partie acceptées. Ces deux notes sont très remarquables; elles ont le mérite de reposer non-seulement sur des raisons philologiques, mais sur une connaissance vraiment technique du sujet.

La Commission historique de Venise (Voy. *Rev. hist.* III, 367) a publié le *Codice diplomatico padovano* du VIe au XIe siècle (1re série, t. II); l'éditeur est le professeur Andrea Gloria[1]. Cette publication a pour base un recueil manuscrit de documents padouans relatifs à cette époque, autrefois composé par Giov. Brunacci, et aujourd'hui conservé dans les archives du séminaire épiscopal de Padoue. M. Gloria l'a enrichie d'autres documents déjà publiés ou inédits. Elle comprend 337 documents, savoir un fragment de papyrus du VIe siècle, 2 inscriptions et 2 textes du VIIe, rien du VIIIe, 21 du IXe, 54 du Xe, 258 du XIe. Le plus ancien texte dont nous ayons l'original est un diplôme de l'empereur Louis II, de 855 (n° 13) à l'évêque de Padoue; il ne reste, ou ne restait au temps de Brunacci, qu'un petit nombre d'autres originaux du même siècle; mais la véritable importance du recueil commence au Xe siècle. M. Gloria rappelle (préf., p. CII et nos 27 et 47) qu'à la fin du IXe siècle les archives de l'église de Padoue et beaucoup d'autres archives de la Haute-Italie furent dévastées par les incursions des Hongrois (voy. Murat., *Antiq. Diss.* I); aussi a-t-on peu de documents de l'époque antérieure, encore l'authenticité n'en est-elle pas certaine, car plusieurs ont été refaits après coup, ou même ne sont que de pures falsifications. Nous attribuons ainsi peu de valeur à une donation d'Opilione, patrice romain, à l'église de S. Giustina de Padoue, en 673 (n° 4), acte refait de mémoire au Xe siècle, quand l'original, vrai ou faux, était déjà détruit; et moins encore à une bulle de Grégoire IV, de 828, en faveur de la même église (n° 6), dans un vidimus de 1341, pleine de contradictions de faits et de dates, qui

1. Venise, Vizentini, 1877, in-4°. Pr. : 30 l.

avait déjà semblé suspecte à Muratori, et que, malgré la faible défense de M. Gloria, nous persistons à croire fausse.

Dans l'édition de M. Gloria, les textes sont rangés par ordre chronologique, ordre qu'à vrai dire nous préférons à tout autre, parce qu'il est le plus simple, le plus commode pour les recherches. Sans doute il est bon parfois d'avoir les documents rangés par groupes, d'après les fonds d'où ils proviennent, ou d'après les lieux ou les personnes auxquels ils se rapportent; mais ce résultat peut être atteint par de bons répertoires rangés selon les provenances diverses, comme le propose excellemment M. Sickel, dans son programme pour la publication des *Diplomata*[1]; ou encore par une bonne table des matières, comme celle de la présente édition de M. Gloria. Notons pourtant quelques irrégularités qui dérangent l'ordre chronologique rigoureux; elles viennent de ce que l'éditeur s'en est tenu à l'année marquée sur l'acte, alors même qu'elle ne correspond pas au style actuel. Ainsi les numéros 209 et 210 contiennent deux documents vénitiens de janvier 1071, et M. Gloria fait justement observer que, l'année vénitienne commençant le 1er mars, en retard de 2 mois sur le comput actuel, ces documents doivent porter la date de janvier 1072 (n. st.); ceci posé, nous ne comprenons pas que l'éditeur les ait placés avant les numéros 211-213 relatifs à des actes qui appartiennent réellement, dans le vieux et dans le nouveau style, à l'année 1071, d'avril à juin. Même observation pour les numéros 235-237, de janvier et février 1077 (1078, n. st.), qui sont mis avant d'autres actes de 1077, sans que le lecteur soit averti.

Le texte des documents est établi avec beaucoup de soin, quand M. Gloria a pu voir lui-même les originaux; par malheur, un assez grand nombre d'actes provient de copies très incorrectes, dont l'éditeur n'a pu faire la collation; à cet égard, la publication manque donc d'homogénéité. Ses annotations sont peu nombreuses, et nous félicitons sincèrement l'auteur de n'avoir pas surchargé son livre d'une érudition excessive, souvent aussi vide que fastidieuse; nous aurions assurément désiré des indications bibliographiques plus abondantes, et il nous aurait semblé indispensable, pour les diplômes impériaux et les bulles pontificales, de citer les régestes de Bœhmer, de Stumpf-Brentano et de Jaffé. Nous ne voulons pas laisser passer sans éloges l'introduction où, à part certaines digressions inutiles,

1. *Programm und Instructionen der Diplomata Abtheilung*, p. 7 et suiv. (*Neues Archiv* de 1876).

on trouve des renseignements abondants et précieux sur les institutions de Padoue aux xe et xie s., et sur la situation économique, morale et civile de ce pays; et aussi de minutieuses indications sur les localités nommées dans les documents. L'introduction est suivie d'un glossaire des mots latins-barbares et de la langue vulgaire, sur lequel nous appelons spécialement l'attention des érudits italiens, non pas tant pour le mérite du travail en lui-même, que comme exemple et comme preuve de l'abondance des matériaux précieux que fournirait à l'étude historique de l'italien et à la saine interprétation des textes diplomatiques du moyen âge un travail semblable, composé d'après le même système, mais par divers auteurs, sur les textes du moyen âge dans chacune des provinces italiennes.

J'ai précédemment parlé tout au long de deux publications bénédictines, le *Codex diplomaticus Cavensis* et la *Bibliotheca casinensis* (*Rev. hist.*, III, 361), et de plus les continuations de ces deux ouvrages ont été annoncées à leur temps dans la *Chronique* de la présente Revue (VII, 237, VIII, 237); je n'y reviendrai pas. J'annoncerai au contraire une publication paléographique qui a quelque rapport avec la *Bibliotheca casinensis;* je veux parler de la *Paleografia artistica di Montecassino*, publiée par dom Oderisio Piscicelli-Taeggi [1]. D'après le titre, on voit que cet ouvrage a pour but d'étudier l'art de la calligraphie et de l'ornementation des manuscrits, et que les matériaux de cette étude sont exclusivement fournis par les mss. de la bibliothèque du Mont-Cassin. Hâtons-nous cependant de le dire : les planches paléographiques de Piscicelli-Taeggi ne sont pas destinées à satisfaire seulement le public des dilettantes et des collectionneurs qui s'engoue facilement, mais n'est pas compétent; elles sont dressées avec une critique toute scientifique, et avec une méthode bien appropriée à l'examen analytique et à l'étude historique des écritures du moyen âge; de plus, étant toutes tirées d'un seul fonds d'archives, elles ont encore cet avantage particulier (comme on l'a justement remarqué dans l'*Arch. stor. romano,* I, 382) de constituer une paléographie spéciale et de représenter toute une école de scribes. Enfin, l'exécution matérielle des tables en chromolithographie est admirable, et, pour cette partie, l'ouvrage de Piscicelli a peu, ou n'a rien à envier à la célèbre *Paléographie universelle* de Silvestre.

Selon le programme de l'éditeur, la collection complète devra

1. Imprimerie du Mont-Cassin, 1876-78; chaque fasc. 20 l. pour les souscripteurs.

contenir six espèces diverses d'écriture : l'onciale, l'anglo-saxonne, la latine, la lombarde, la gothique, la gothique liturgique; mais dans la publication, cet ordre n'a pas été rigoureusement suivi. Voici cependant ce que contiennent les trois fascicules parus jusqu'ici : le 1er contient la gothique liturgique des xve et xvie siècles, en 16 planches; de celles-ci, les deux premières contiennent l'alphabet, les abréviations, les ligatures, les chiffres; 12 autres, de belles initiales peintes en majuscule; et les deux dernières, des reproductions de pages de mss. liturgiques. Elles sont précédées d'une notice historique et paléographique de l'éditeur, très digne d'attention, où l'on parle des livres liturgiques, et des formes d'écriture qu'on y employait, avec des observations exclusivement tirées de l'examen minutieux des mss., partant, très exactes; sauf peut-être que l'auteur tient pour particulières aux livres liturgiques des formes de lettres que l'on retrouve aussi dans le gothique des manuscrits et des chartes. Les fasc. 2 et 3 contiennent environ 40 planches d'écriture « longobardo-cassinese », qui occuperont encore tout le 4e fasc. Cette série commence, comme la précédente, par des planches contenant les alphabets, les majuscules peintes, etc., quelques-unes d'une grande beauté calligraphique; les suivantes reproduisent des pages de mss. du ixe au xiiie s. et permettent de suivre siècle par siècle les progrès et de noter les différences caractéristiques de ce genre d'écriture si important pour la paléographie italienne. En outre les planches 34 et 35 contiennent les fac-similés de deux originaux de 810 et 823 en cursive, et la 36e (mal à propos, croyons-nous, placée dans cette série) est la reproduction d'une lettre de l'abbé Didier à saint Pierre Damien, tirée d'un ms. du Mont-Cassin, spécimen intéressant de minuscule, mais non de cette minuscule qu'on est convenu d'appeler lombarde. Pour servir de commentaire à cette seconde série, on a, comme pour les autres séries, une notice historique et paléographique de 8 pages, dont nous attendons vivement la suite, et la transcription en caractères ordinaires d'imprimerie des fac-similés chromolithographiques. Nous souhaitons le plus grand succès à cette publication du savant moine du Mont-Cassin, persuadés qu'elle pourrait offrir une utile matière d'exercices pratiques à nos écoles de paléographie; et comme, en l'absence complète de travaux italiens de ce genre, celui-ci est un excellent essai de ce qu'on pourrait tenter, et donne un courageux exemple de ce qu'on devrait faire chez nous, nous appelons de tout cœur sur lui l'attention sympathique des paléographes étrangers.

La Revue a déjà signalé (IX, 270) le recueil de M. Gherardi, des Archives de Florence : *Nuovi documenti e studi intorno a Girolamo*

Savonarola[1]. Ils sont presque tous d'importance capitale, et certains même le sont à un tel point qu'on s'étonne qu'ils aient échappé jusqu'ici aux érudits qui en ont publié d'autres en rapport étroit avec ceux-ci, mais moins importants. Je mentionnerai par exemple les dépêches de Becchi, de Bonsi et de Bracci, ambassadeurs de Florence à Rome, pleines de fines observations et de sens pratique, qui forment contraste avec l'enthousiasme ascétique des Dix de la Balia florentine; 5 brefs d'Alexandre VI, du 9 mars au 13 mai 1578, qui, de fait, sont inédits, et en partie même inconnus; les documents relatifs à l'excommunication, à la fameuse preuve par le feu et à la dernière prédication, à l'arrestation de Savonarole; 3 lettres de lui, dont une seule avait été publiée, du moins une petite partie et mal, par Mansi; enfin des pièces du plus haut intérêt pour la mémoire de Savonarole, qui nous révèlent des persécutions et des glorifications, des apostasies et le culte que certains dévots ne cessèrent de lui rendre. Citons entre autres les lettres vives et résolues de Cosme I quand, en 1545, il expulsa, et avec succès pendant quelques mois, les moines de Saint-Marc. Vient en dernier lieu un document relatif à la pieuse coutume, introduite après la mort du moine, et qui a persisté jusqu'au commencement du siècle dernier, de joncher de fleurs l'endroit où il subit le supplice avec ses deux compagnons, chaque année, dans la nuit précédant le 23 mai. — Enfin, dans la 3e partie du livre, l'auteur, en 5 petits chapitres, discute diverses questions chronologiques relatives à la vie du moine, avec une précision et une critique vraiment exemplaires.

Livres scolaires. — Nous avons lu avec une vive satisfaction la *Storia del diritto romano*, du regretté Guido Padelletti[2], et nous la recommandons chaudement aux jeunes gens qui comprennent que les études historiques ne peuvent se séparer de l'étude du droit, et que, pour bien connaître les institutions du moyen âge, il faut remonter à la science et aux institutions juridiques de l'ancienne Rome. Ce livre est le dernier ouvrage du jeune professeur, dont la mort prématurée fut non-seulement un grand deuil pour ses amis, mais une perte réelle pour la science; il réunit, ce nous semble, tous les mérites de clarté, d'ordre, de science profonde, qui distinguaient les travaux de l'ami que nous pleurons. Padelletti a divisé l'histoire du droit romain en trois périodes : la première va des origines au VIIe siècle de Rome; c'est la période vraiment originale et féconde de

1. Florence, Carnesecchi, 1878, in-8°, p. 264. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que cette publication ait été tirée seulement à 50 exemplaires.

2. Florence, Cammelli, 1878. In-8°, p. 494. 9 francs.

la législation romaine; les institutions n'y sont pas l'œuvre réfléchie et savante de législateurs, mais elles sont nées des luttes de la vie journalière, et des conditions particulières du *Populus romanus Quiritium*, peuple d'agriculteurs libres, qui fonda toute son économie nationale sur la possession et la culture du sol. Dans la seconde période, du VIIe siècle de Rome au IIIe siècle après J.-C., c'est-à-dire de la destruction de Carthage et de Corinthe à l'organisation de l'Empire par Dioclétien, le droit romain, par ses conquêtes, s'étend d'abord en Italie et dans les îles italiennes, puis en Occident et en Orient; mais en même temps, les conditions sociales s'altèrent, et par suite aussi les institutions juridiques de l'empire romain. L'agriculture n'est plus la base principale de l'économie nationale, puisque la possession se transforme; les petits propriétaires tendent à disparaître, et leurs terres sont absorbées par les *latifundia;* d'autre part, le nombre des prolétaires, des gens qui ne possèdent rien, très limité dans la première période, s'accroît dans de grandes proportions. Cependant, apparaît la nouvelle classe des capitalistes spéculateurs (*negotiatores*, *argentarii*, *publicani*), qui donnent un grand développement à l'industrie de la banque et au commerce. Enfin, les conquêtes, tout en ayant pour effet de romaniser l'Occident, amènent aussi la fusion des deux civilisations hellénique et latine, et par là exercent une profonde influence sur les futures transformations du monde romain. La troisième période, qui va de Dioclétien à la chute de l'Empire d'Occident, est une époque de décadence : tout se transforme, se corrompt, se dissout, et l'étude des conditions sociales de cette dernière période, si elle aide à comprendre les changements introduits dans la législation, sert aussi à expliquer la décadence politique du peuple romain, son impuissance à défendre Rome et l'empire contre les invasions barbares. Le livre de Padelletti s'intitule « un manuel à l'usage des étudiants »; et la manière dont il est composé répond parfaitement au but qu'il se propose. Le texte est divisé en chapitres courts et précis, où se condense la matière de l'enseignement; les notes sont réservées à la discussion des principales questions de droit, et à l'indication très étendue des livres qu'il faut consulter.

La *Storia del medio evo, specialmente d'Italia*, par M. Fornelli [1], est aussi un livre à l'usage des classes qui ne manque pas de mérite, mais sur lequel nous avons à faire des observations. Sans doute le travail de compilation est fait avec assez de soin; et même les divisions du sujet ne manquent pas d'originalité; l'appréciation des

1. Turin, Paravia, 1878, in-16, 440 p. Prix : 4 l.

faits historiques est faite avec beaucoup de calme, sans la moindre ombre de rhétorique; en outre, les courts résumés de la législation civile et canonique, et les considérations politico-géographiques qui servent à caractériser les diverses époques de l'histoire peuvent venir en aide aux écoliers. Mais ces qualités sont contrebalancées par d'autres défauts de méthode et d'exactitude. Surtout, le livre de M. Fornelli n'est ni bien complet, ni bien ordonné; c'est une série de chapitres décousus, qui ne donnent pas toujours une idée claire de l'enchaînement des faits. Les chapitres d'histoire étrangère, insérés par l'auteur dans ce livre qui regarde surtout l'Italie, augmentent le nombre des pages du volume, mais n'en rendent pas le cadre meilleur. Certains sont placés à la fin, comme en hors-d'œuvre; d'autres sont introduits au milieu du récit sans s'y rattacher par un lien suffisant. De la littérature et des arts, qui tiennent tant de place dans l'histoire italienne, l'auteur ne dit presque rien; il leur consacre à peine un chapitre de 6 pages, qui est l'avant-dernier du livre; c'est bien maigre, ainsi que le dernier chapitre, réservé aux inventions. Disons de plus que l'auteur n'aime guère la chronologie; parfois il oublie les dates; le plus souvent, il les donne d'une façon très-vague; le tableau chronologique mis à la fin du volume ne remédie pas à ce défaut, car il est dressé avec peu de précision. Nous regrettons enfin que M. Fornelli soit si peu au courant des études actuelles de critique historique : pour le récit des faits, il suit les traditions les plus vulgaires; il cite hardiment comme sources de premier ordre l'*Histoire des Révolutions* de Ferrari (à laquelle il se complaît évidemment) et l'*Histoire des Croisades* de Michaud; il n'étudie d'une façon critique ni les faits, ni les sources; il ne donne aucune indication raisonnée d'historiographie. Demandons-nous trop à un livre scolaire? Si les livres de classes ne doivent être que des ouvrages de routine, s'il suffit qu'ils répondent au programme ministériel, notre critique est sans objet; mais nous avons l'ingénuité de croire que cette sorte de livres doit être faite pour initier les jeunes gens à la méthode scientifique, à l'étude critique des matières de l'enseignement. Le livre de M. Fornelli, bien qu'il vaille mieux que beaucoup d'autres du même genre, n'a pas atteint ce but: nous conseillons à l'auteur de reprendre son sujet sur des bases plus solides, et avec une connaissance plus profonde des exigences de la critique moderne.

Publications diverses. — M. Carlo Malagola a publié un gros et savant livre sur la vie et les œuvres d'Antonio Urceo, dit Codro [1], précisant

1. Bologne, Fava et Garagnani, 1878, in-8°, xx-597 p.

du xve siècle, né à Rubiera en Modenais, qui, après avoir été précepteur, à Imola, du dernier des Ordelaffi, fut pendant plusieurs années professeur de grec à l'université de Bologne. A vrai dire, Ant. Urceo n'a pas une grande importance dans l'histoire générale de l'humanisme. Si, comme beaucoup d'humanistes, il eut un culte fanatique pour l'antiquité, l'humeur batailleuse, la superstition mêlée d'irréligiosité; s'il cultiva avec ardeur les études grecques et latines, cependant il eut une influence très-restreinte dans l'éducation littéraire et la réformation morale de cette époque, et, sauf quelques relations certaines avec Politien, Alde Manuce, et probablement avec d'autres érudits, il resta toujours dans la foule du second rang. Mais deux motifs ont poussé M. Malagola à écrire un livre sur Codro : le premier, c'est de revendiquer pour Bologne la gloire d'avoir cultivé avec succès aux xve et xvie siècles les études grecques, fait qu'avait nié Ambroise-Firmin Didot (*Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, Paris, 1875); l'autre, c'est d'attribuer à Urceo la gloire non moindre d'avoir été, à Bologne, le professeur de grec de Nicolas Copernic. L'auteur a consacré le chapitre ii de son livre à traiter le premier point. Il a prouvé qu'il y eut à Bologne des personnes sachant le grec depuis le xiie siècle; qu'aux xve et xvie s., il y en eut plusieurs, nées, soit à Bologne, soit dans d'autres villes italiennes, mais résidant à Bologne, qui savaient le grec; que l'enseignement public de cette langue y commença en 1424 avec Giov. Aurispa, et que l'on ne compte pas moins de huit professeurs pour le xve s. et les dix premières années du xvie; que, si à Bologne on n'imprima pas de livres grecs avant la fin du xvie s., on y publia cependant plusieurs traductions d'auteurs grecs aux xve et xvie siècles; la série fut ouverte par les traductions de la Cosmographie de Ptolémée et des Histoires de Diodore de Sicile, publiées en 1472. Sur le second point (ch. viii), la thèse de l'auteur n'est pas prouvée, du moins avec pleine certitude; mais les arguments présentés par l'auteur en font une hypothèse fort raisonnable. M. Malagola, s'appuyant sur des documents découverts par lui dans les archives privées des Malvezzi-Medici de Bologne, établit pour la première fois avec certitude l'époque du séjour que Nicolas Copernic fit à Bologne : il y vint étudier le droit canonique à l'âge de vingt-trois ans, en 1496-97, et y demeura jusqu'en 1500; de là, il se rendit à Padoue, et puisque l'auteur avance comme chose certaine que Copernic à Padoue savait le grec, et ne le savait pas avant de venir en Italie, il en conclut qu'il l'apprit à Bologne, où professait alors avec éclat notre Urceo Codro. Après avoir exposé brièvement les deux points principaux du livre de M. Malagola, j'ajoute que l'ensemble de l'ouvrage est digne d'éloges pour le soin,

Alvisi vient de publier un livre sur César Borgia, considéré spécialement comme duc de Romagne[1]; sujet important sans doute, car la politique d'Alexandre VI et de son fils chéri réside presque tout entière dans leur tentative pour fonder un état puissant en Romagne en détruisant les tyrans du pays qui, pour la plupart, ne valaient guère mieux que César; et peut-être l'administration de César fut-elle meilleure que les procédés violents et cruels par lesquels il s'empara de la contrée. Une pareille étude peut montrer la justesse de l'opinion exprimée par Machiavel (*Il principe*, chap. VII), que le Valentinois « fit tout ce qu'un homme habile et courageux devait faire pour fonder sur des bases solides son empire dans les pays que les armes et la fortune lui avaient donnés », et que, « s'il ne réussit pas, ce ne fut pas sa faute, mais le fait d'une extraordinaire et extrême malignité de la fortune. » M. Alvisi a recueilli beaucoup de faits, vu beaucoup de documents : il en publie 103 en appendice, quelques-uns sont du plus haut intérêt; mais nous n'osons dire que son livre soit ce qu'on pouvait écrire de mieux sur un pareil sujet. Il nous semble que les idées de l'auteur ne sont pas toujours assez claires; les matériaux sont bons, recueillis avec soin, mais la mise en œuvre est insuffisante; la narration est prolixe et quelquefois confuse. L'auteur, sans le dire expressément, essaie de réhabiliter les Borgia. C'est fort bien, et nous n'y trouvons rien à dire; mais le procès des Borgia a été fait; l'histoire a prononcé son jugement sur des pièces irréfragables; pour le réformer, il faut des faits bien établis, non de pures hypothèses. Les matériaux rassemblés par M. Alvisi suffisent-ils pour cela ? Nous ne le croyons pas. L'auteur se contente d'élever des doutes sur toutes les accusations dont les Borgia ont été l'objet; il en attribue l'origine à la mauvaise renommée des Borgia, qui a fait croire tout ce qu'on a dit et écrit contre eux (p. 83), et à la malveillance des ambassadeurs vénitiens; il n'épargne pas même Ant. Giustiniani (p. 375; cf. *Rev. hist.*, I, 542) : malgré les critiques adressées par M. Brosch aux dépêches de cet ambassadeur (*Histor. Zeitsch.*, nouv. série, I) et les nouvelles attaques de M. Alvisi, nous persistons à leur attribuer une grande valeur. Du reste, les objections de M. Alvisi ne sortent presque jamais, pour ainsi dire, de la pénombre du doute. J'en citerai quelques exemples. M. Alvisi cherche à justifier César Borgia de l'accusation d'avoir assassiné son frère Giovanni, duc de Gandia, en 1497 (p. 33-39, 44-45), et il paraît disposé à en charger les Orsini; sans insister sur cette seconde partie, qui ne nous paraît pas traitée avec clarté, l'argumentation de l'auteur se résume ainsi : les

1. Imola, Galeati, 1878, 16°, 592 p.

premières accusations contre le Valentinois auraient été lancées fort tard, et ne seraient pas parties de Rome; elles se trouveraient pour la première fois dans une dépêche du 22 février 1498, expédiée par l'ambassadeur de Ferrare près la République de Venise, puis dans la fameuse relation de Paolo Cappello, du 28 septembre 1500. Mais l'auteur n'a pas tenu compte de ce fait que le pape Alexandre, quinze jours après l'assassinat, fit tout à coup surseoir aux recherches dirigées contre les auteurs de l'attentat, ni des commentaires, discrets, mais significatifs, contenus dans plusieurs dépêches rédigées à ce moment même par Alessandro Bracci, ambassadeur de Florence à Rome. Quant à l'assassinat d'Alfonso de Bisceglie, en 1500, M. Alvisi trouve (p. 107-114) de grandes contradictions entre le *Diario* de Burcardo et la relation de Cappello, le premier, plein de réticences, le second, accusateur déclaré de Borgia; mais les réticences de Burcardo ont paru à Gregorovius, et nous paraissent aussi très éloquentes, et il nous semble qu'elles peuvent servir à tout autre chose qu'à disculper le Valentinois. P. 215-216, l'auteur fait allusion à ce mystérieux enfant Giovanni Borgia, né vers 1497, que le pape Alexandre VI, par deux brefs du 1er septembre 1501, publiés par Gregorovius, légitima, d'abord comme fils du Valentinois, puis comme son propre fils, et qu'en septembre 1502 (dépêches de Giustiniani, 98 et 109), il investit du duché de Nepi et de Camerino. M. Alvisi ne veut pas se faire à l'idée de voir en cet enfant un fils du pape; mais il nous semble qu'après les raisons données par M. Reumont dans l'*Arch. stor. ital.* (3e série, t. XIII), il n'est plus permis d'en douter, même sans accepter les doutes plus graves exprimés par Gregorovius au sujet de la mère (*Lucrezia Borgia*, vol. I). Ailleurs, p. 385-388, M. Alvisi loue le Valentinois d'avoir institué des milices nationales en Romagne; éloge mérité; l'auteur aurait dû cependant ajouter que César ne cessa jamais de s'entourer de soldats mercenaires, et que ceux-ci furent loin d'être un bienfait pour le pays, si du moins il faut croire à ce que Giustiniani rapporte de leur conduite (cf. *Rev. hist.*, I, 545). Quoi qu'il en soit, je reconnais volontiers que les renseignements fournis par M. Alvisi dans le chap. v de son livre, non seulement sur les milices, mais encore sur les règlements judiciaires et administratifs introduits par le Valentinois en Romagne, sont très intéressants et dignes d'attention.

Le sénateur Giov. Gozzadini, président de la *R. Deputazione* de Bologne, a publié sous le titre : *Giovanni Pepoli e Sisto V* (Bologne, Zanichelli, pr. 5. l.), le récit d'un intéressant épisode de la répression du brigandage opérée par les ordres de ce pape énergique. Le fait est tout simple : Giov. Pepoli, chef de la famille bolonaise des

Pepoli, avait pris, dans son fief de Castiglione, un bandit, nommé Grazino di Scanello, et avait refusé de le livrer au nonce du pape, en faisant valoir les droits de *merum et mixtum imperium* et d'immunité que comportait le fief de Castiglione, et dans les limites duquel les Pepoli dépendaient de l'empereur, non du pape. Le nonce, cardinal Salviati, lui fit son procès; pour comble de malheur, Grazino s'enfuit avec l'aide de plusieurs de ses compagnons, et se mit en sûreté en Toscane. Le procès, commencé le 5 août 1585, et terminé en sept jours, comme le prouvent les documents publiés par M. Gozzadini, ne découvrit aucun fait à la charge de Pepoli, sauf son obstination à soutenir les droits de son fief et peut-être aussi une certaine âpreté d'expressions contre le clergé; mais le pape voulait sa mort, et, sans attendre la fin ou la révision du procès, il donna ordre à Salviati de le faire exécuter. Le vieux sénateur fut en effet égorgé, dans la nuit du 30 au 31 août, en secret et d'une manière barbare, qui ressemblait plus à un assassinat qu'à une exécution judiciaire. L'appui qu'on l'accusait de donner aux bandits est certainement un prétexte, non une cause, et la cruauté de Sixte-Quint ne peut s'expliquer que par un effet d'animosité personnelle, ou d'un parti pris de frapper le pays de terreur, afin de détruire le brigandage. Mais le fait seul de la barbare exécution de Pepoli ne suffirait pas pour condamner d'une façon générale le gouvernement intérieur de Sixte-Quint. Le baron de Hübner, dans sa remarquable histoire de ce pape (Paris, 1870), dit que la condamnation de Pepoli fut « un acte terrible de sévérité, mais non d'injustice » (I, 296). Disons cependant que ce fut aussi une injustice, et rappelons avec M. Gozzadini que le même pape, qui, en 1585, faisait tuer sans preuves suffisantes de culpabilité le sénateur Giovanni, absolvait en 1586 son propre neveu, le comte Alvisio, chef d'une bande d'assassins, convaincu de crimes nombreux, dont il fit même l'aveu. Il n'en est pas moins vrai cependant, comme le dit Hübner, que le gouvernement de Sixte-Quint doit être jugé avec les idées du temps, non avec les nôtres. Il faut se rappeler le grand nombre de bandits et d'assassins qui infestaient les États de l'Église sous le pontificat de Grégoire XIII, et leur audace terrible et indomptable; il faut penser que la nécessité des choses, le salut public, s'imposent souvent à des esprits d'ailleurs modérés. Du reste, le livre de M. Gozzadini qui, au fond, n'est pas trop favorable à Sixte-Quint, est écrit d'un style clair et agréable, et s'appuie sur de nombreux documents : tels sont le texte du procès, resté jusqu'ici inconnu, découvert aux Archives de Modène, et communiqué à l'auteur par MM. Capelli et Foucard; quelques fragments de dépêches diplomatiques et de chroniques contemporaines, c'est-à-dire tous les maté-

riaux nécessaires à ceux qui voudront refaire le procès du juge et du condamné. Si nous faisions ici une critique littéraire, nous pourrions faire observer que les trop nombreux documents introduits dans le texte nuisent au récit en le surchargeant, mais ils n'en altèrent pas la substance. Nous trouverions plutôt hors de leur place certaines digressions politico-morales, comme par exemple la sortie contre la torture (p. 64-65), et çà et là des allusions à la politique actuelle. L'histoire du fief de Castiglione (101-133) est aussi trop développée : elle est poussée jusqu'à nos jours; mais quelle qu'en soit l'opportunité au point de vue de l'économie générale du livre, les faits recueillis par l'auteur sur cette localité sont si peu connus, que nous ne nous en plaindrons pas; nous savons trop combien, dans les dictionnaires géographiques de l'Italie, les petites localités, qui ont cependant une histoire, sont oubliées.

Cesare Paoli.

BOHÊME.

Les travaux relatifs à l'histoire de Bohême avant le XIVe siècle se trouvent cette fois encore limités à des publications de sources; mais ici nous avons, il est vrai, à signaler une œuvre remarquable, l'édition de la Chronique rimée de Dalimil, par M. J. Jireček, dans les *Fontes rerum bohemicarum*, t. III. Ottokar Lorenz remarque (*Deutschlands Geschichtsquellen*, I, 240) qu'on ne possède aucune édition de cette chronique où l'on ait essayé d'en retrouver le texte original au milieu des divergences considérables offertes par les nombreux mss.; aujourd'hui, cette lacune peut être regardée comme comblée : nous n'avons pas seulement une édition nouvelle, mais à vrai dire la première édition critique de Dalimil. Le premier éditeur au XVIIe siècle, Paul Ješin (1620), connaissait sept mss.; le second, au XVIIIe siècle, Franz Procházka (1786), en a utilisé quatre; le troisième, au XIXe, W. Hanka (1849), dix. Ce dernier avait déjà préparé son édition en 1820; mais son livre ne put paraître qu'après la suppression de la censure (1849). L'appréciation sur son travail s'est modifiée avec le temps. Palacký (*Würdigung*, p. 106) le connaissait en manuscrit et en faisait l'éloge, mais la nouvelle édition nous apprend que Hanka travaillait sans méthode et qu'il compila le texte de la chronique en utilisant arbitrairement les divers mss. Le nombre des mss. de Dalimil fut augmenté dans ces dernières années par de précieuses découvertes. En 1861, M. Hœfler trouva dans la bibliothèque de l'Université

de Prague des fragments d'un ms. plus ancien que tous les autres, et en 1874, on découvrit à la bibliothèque du collège de la Trinité à Cambridge un ms., complet cette fois, et qui remontait précisément au XIVe siècle. Palacký a partagé en deux groupes les mss. à lui connus, puis séparé une rédaction plus ancienne, plus voisine de l'original, d'un remaniement postérieur. M. Jireček maintient cette division, et il faut signaler ce fait particulièrement heureux que les nouvelles trouvailles ont précisément enrichi le premier groupe de mss. C'est ce qui a permis d'étudier de plus près les mss. du premier groupe et de composer ainsi un texte qui reproduit la rédaction primitive, ou s'en rapproche de très près; les additions postérieures trouvent la place qui leur convient parmi les variantes, qui sont très nombreuses, et dans l'appendice. En regard du texte bohémien ainsi restitué, on trouve dans une colonne parallèle l'ancienne tradition rimée en allemand, ou plutôt un remaniement de la chronique primitive, qui date de 1330-1346; la traduction en prose, du XVe siècle, a été publiée en appendice (cf. Loserth, *Mittheil. d. Vereins für d. Gesch. d. D. in Bœhmen*, t. XVI, 1878).

Dans la préface, l'éditeur étudie toutes les questions que soulevait l'édition nouvelle (cf. aussi un mémoire de M. Jireček, dans les *Sitzungsberichte d. k. bœhm. Gesellschaft d. Wissensch.*, 1876). Avant tout, il essaie de dissiper l'obscurité qui enveloppe la personne de l'auteur; le nom même de Dalimil, qui repose sur une conjecture toute gratuite, n'est conservé que pour se conformer à l'usage. M. Jireček pense avec Palacký que cet hypothétique Dalimil fut un chevalier bohémien, contemporain des événements pour les dernières années (jusqu'en 1314) dont il fait le récit. Il suppose en outre que Dalimil fut un chevalier laïque de l'ordre de Saint-Jean; mais il fournit contre lui-même un argument, en faisant remarquer le silence absolu de la chronique sur cet ordre. Il a su néanmoins peindre d'une façon vive et forte le chroniqueur, ses idées et ses sentiments, son antipathie de gentilhomme pour les villes renaissantes, son antipathie de Bohémien contre les Allemands. Palacký a déjà remarqué que l'auteur de la chronique rimée en allemand, non seulement se permet des modifications dans un sens favorable à ses compatriotes, mais que souvent aussi il dit le contraire de ce qu'il avait trouvé dans le texte original. M. Jireček ajoute cette observation intéressante que l'auteur allemand partage sur un point l'antipathie du chroniqueur pour les Allemands : il fait une différence entre les Allemands fixés dans le pays et les étrangers qui ne font qu'y passer; il poursuit ces derniers de ses reproches et de sa haine.

J'ai dit dans mon dernier bulletin que le nombre des ouvrages

relatifs à Charles IV s'augmentait sans cesse. A ceux dont j'ai parlé, je dois ajouter une publication nouvelle; c'est le 8e vol. des *Regesta imperii* commencés par J.-F. Bœhmer : *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV*, d'après les papiers de Bœhmer, publiés et complétés par Alphonse Huber (Innsbrück, 1877). Dans sa préface, l'éditeur nous apprend l'usage qu'il a fait des papiers de Bœhmer et la façon dont il a continué le grand travail entrepris par cet érudit : entre ses mains le recueil est monté de 3202 numéros à 7231; les changements qu'il a introduits dans le système de publication sont des améliorations dont il faut le louer. L'introduction contient en outre un tableau du règne de Charles IV comme empereur, et un jugement sur sa politique, ainsi qu'une étude critique très remarquable des documents. Mais comme l'ouvrage s'occupe plutôt de l'empereur que du roi de Bohême, je dois me dispenser d'en parler en détail; de même je ne ferai que signaler deux monographies de M. Émile Werunský, concernant les affaires italiennes : *Papst Innocenz VI und Karl IV*, 1353-1354 (Vienne, 1878), et *Der erste Rœmerzug Karls IV*, 1354-1355 (Innsbrück, 1878). — L'année 1878 est le cinquième centenaire de Charles IV; c'est cet anniversaire qui a donné naissance aux deux publications ci-dessus mentionnées. Il existe d'anciennes traductions tchèques des écrits composés par le roi lui-même ou par son ordre. M. Joseph Emler vient d'en commencer une nouvelle édition (*Spisové Karla IV*); le nom de l'éditeur en garantit la bonne exécution. Une nouvelle édition latine sera bientôt publiée dans les *Fontes rerum bohemicarum*. M. J. Kalousek a composé en tchèque une histoire populaire de Charles IV; ce travail repose sur une consciencieuse étude des sources et sur une connaissance approfondie des travaux antérieurs; il est bien au-dessus du niveau ordinaire des écrits de circonstance.

La période hussite, le point culminant de l'histoire bohémienne, a été dans ces dernières années l'objet d'études pénétrantes et détaillées. Signalons tout d'abord la suite de l'Histoire de Prague (*Dějepis Prahy*) de Tomek, ouvrage qui n'a rien perdu de sa valeur, un « standard work », comme disent les Anglais. Le gros volume dont il est ici question (747 p.) traite l'époque des guerres hussites, de la mort de Wenceslas (1419) à l'année où Sigismond fut définitivement reconnu (1436). Nous y trouvons un récit nouveau et très détaillé de l'histoire bohémienne durant ces années troublées; mais l'auteur ne perd pas de vue l'objet principal de son livre, l'histoire de Prague; partout où il convient, il sait faire ressortir les événements dont cette ville a été le théâtre. Les passages où l'histoire de la ville et celle du pays se confondent comptent parmi les meilleurs

du livre. Si l'on compare cette histoire récente avec l'histoire plus ancienne de Palacký, on voit qu'elle a son caractère propre, qu'elle diffère de celle-ci dans la manière de grouper les faits, de les présenter au lecteur, et de les apprécier. M. Tomek insiste dans le mouvement hussite sur l'influence d'une idée qui se manifesta dès le XIVe s., et qui vint ensuite s'ajouter aux tendances générales de l'époque : à savoir les aspirations et les efforts vers une réforme dans la vie religieuse et ecclésiastique. L'auteur expose les faits avec une grande impartialité; il est sobre de réflexions et de jugements personnels; mais le lecteur qui sait lire n'aura pas de peine à reconnaître le point de vue auquel il se place. Il présente sous un jour plus favorable le côté conservateur du mouvement; Palacký avait au contraire plus de sympathie pour les tendances radicales. Cette différence se montre par exemple au sujet du prêtre Jean de Želiv, qui joua pendant quelque temps dans la capitale le rôle de dictateur, et qui trouva une fin tragique en 1422 dans la guerre civile. Palacký voit en lui le lien entre les radicaux et les conservateurs et considère sa mort comme une calamité pour les progrès du mouvement hussite. Chez M. Tomek, le prêtre Jean apparaît comme un orgueilleux démagogue, dont le gouvernement populaire eut pour effet de créer une anarchie pleine de tumulte, et qui empêcha le parti hussite de se fortifier et de s'organiser. Le quatrième volume de l'histoire de Prague est le plus important des travaux relatifs à l'histoire de Bohême qui ait paru dans ces dernières années.

L'ouvrage de M. Ernest Denis, *Huss et la guerre des Hussites* (Paris, Leroux), a déjà été annoncé aux lecteurs de la Revue. Pendant un long séjour en Bohême, l'auteur s'est préparé à son travail par une étude consciencieuse des sources imprimées et des travaux relatifs à l'époque hussite, et composé son livre avec sympathie et amour pour son sujet. Il a écrit avec un réel talent une histoire du mouvement hussite jusqu'au pacte de Bâle, et cette histoire est une apologie. M. Fagniez a déjà montré les dangers de ce point de vue. Le livre de M. Denis occupe une place distinguée parmi les travaux qui se rapportent à cette période de l'histoire bohémienne, et ce n'est pas pour le déprécier que j'ajoute qu'il prête le flanc à de nombreuses critiques de détail. Quelques-unes peuvent trouver place ici.

Certains historiens russes, dans une sorte de rêverie historique, n'ont vu dans le hussitisme qu'une résurrection de l'église gréco-orientale; cette église, dont ils attribuent la fondation à Cyrille et à Méthode, aurait persisté en Bohême parmi les peuples en lutte contre les prêtres latins. Le plus considérable de ces écrivains, M. Hilferding,

qui a publié en 1871 un traité sur Jean Huss en russe, parle seulement il est vrai, de la persistance, non pas d'une église organisée, mais de traditions remontant à cette église, et qui eurent assez de force pour devenir un des éléments les plus importants du hussitisme; ce serait même là le signe capital qui distingue le hussitisme du protestantisme. M. Denis rejette avec raison la première et la plus aventureuse de ces théories, mais en même temps il se rapproche de l'opinion plus modérée qui admet certaines sympathies avec l'église orientale, sympathies que fit naître en effet le mouvement hussite; dans cette opinion, ce qui était cause devient effet; mais M. Denis la développe avec tant de complaisance qu'au fond, entre lui et M. Hilferding, il n'y a nulle différence. Ce qu'il en dit (p. 5-7), et ce qu'il remarque à ce propos : « Sous le règne de Charles IV le rite et le dogme catholique s'établissent définitivement » sont de pure imagination; ces notions erronées sont puisées dans la *Respublica bojema* de Stránský, œuvre du XVIIe siècle. Au contraire, M. Denis parait donner trop peu d'importance aux doctrines de Wiclef. Bien que Huss ne les adopte pas sur tous les points, elles ont eu cependant sur sa doctrine une puissante influence, et plus tard les éléments radicaux du hussitisme se sont approprié ce que Huss paraissait avoir laissé de côté. — On s'est souvent demandé si les Vaudois n'ont pas eu aussi leur part d'influence dans le hussitisme; M. Denis ne touche cette question qu'incidemment. Je ne ferai pas à son livre le reproche de n'y pas faire de réponse satisfaisante; je ferai seulement remarquer que M. Denis parait — et en cela il se trompe — n'établir aucune différence entre les Vaudois et les Beghards (p. 194). Enfin M. Denis me semble exagérer la portée de certaines doctrines hussites; ainsi quand il dit (p. 182) « que le calice supprimait la différence du prêtre et du laïque. » Comme on le voit, l'histoire intérieure du hussitisme peut encore ouvrir un vaste champ aux recherches des érudits.

Qu'on me permette de signaler encore quelques publications de moindre importance qui se rapportent à la période hussite. Le *livre judiciaire* des sires de Rosenberg *(Popravii kniha pánův z Rozmberka)*, publié par M. Fr. Mareš dans les *Abandl. d. k. bœhm. Gesellschaft d. Wissens.* (1878), est intéressant et important surtout parce qu'on y trouve en plus de vingt endroits le nom de Žiška; les dates pour la biographie du chef taborite se trouvent ainsi complétées précisément pour l'époque qui précède la guerre hussite. Une Chronique de Žiška *(Kronika o Janu Žiškovi)* a été publiée par l'auteur du présent bulletin, d'après un ms. qui se trouve à Freiberg en Saxe; c'est le plus ancien récit d'ensemble que nous ayons des exploits guerriers de

Žiška. Cet opuscule n'était pas tout à fait inconnu; il avait été déjà imprimé au XVIe siècle (1567); mais on avait pris l'éditeur, Martin Kuthen, pour l'auteur, et l'on avait en conséquence attaché peu d'importance à l'ouvrage. Le ms. de Freiberg est du XVe siècle, et la Chronique elle-même a peut-être été rédigée vers le milieu de ce siècle. Le même ms. contient encore une histoire de Jérôme de Prague *(Vypsání o Jeronymovi z Prahy)*; la traduction latine du texte tchèque a été imprimée dans les *Historia et Monumenta Magistrorum Joh. Hus atque Hier. Prag.*, II, 528-532. — Enfin M. Schlesinger a publié un récit de la défense de Brüx (1421), sous ce titre : *Die Historien des Magister Johannes Leonis* (Prague, 1877). L'auteur de ces histoires n'est pas un témoin oculaire ni même un contemporain; mais c'est au XVe siècle qu'il écrivit sa chronique.

Pourquoi les Hussites, abstraction faite des frères Moraves, n'ont-ils pas réussi à créer chez eux l'unité et une organisation durable? Parce que la révolution, si violente qu'elle fût, ne s'empara pas de la nation tout entière. Malgré tous les bouleversements, l'église catholique en Bohême a conservé son organisation, et lorsque les dangers du XVe siècle et de la première moitié du XVIe siècle furent passés, elle se rétablit, en Bohême comme partout, et reprit ses forces. Ces idées s'imposent à l'esprit quand on achève la lecture du dernier volume de l'Histoire ecclésiastique de Bohême *(Kirchengeschichte Bœhmens)*, par M. A. Frind. Ce volume, le quatrième de l'ouvrage, et le meilleur de tous, étudie l'époque des administrateurs de l'église catholique en Bohême (1434-1561), époque où le siège archiépiscopal de Prague resta vacant. Le mérite de ce volume réside non dans les vues générales sur l'histoire ecclésiastique en Bohême, mais dans l'étude minutieuse des faits. Signalons surtout les détails sur les ordres religieux en Bohême, et leur situation, les commencements du protestantisme dans les différentes parties du pays, qui sont traités avec le plus grand soin et avec une grande abondance de dates tirées pour la plupart des sources manuscrites des archives du chapitre de Prague, dépôt confié à la garde de l'auteur, chanoine de Prague, et bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Bohême.

On trouve aussi d'utiles matériaux pour l'histoire de l'église catholique en Bohême au XVIe siècle dans les publications de M. le prof. Clemens Borový. Auteur d'une biographie du premier archevêque de Prague (1875) après le rétablissement du siège archiépiscopal, M. Borový a donné, en 1877, celle du successeur de ce prélat, Martin Medek. Ce livre contient de nombreuses peintures des mœurs ecclé-

siastiques; on y voit qu'il était absolument nécessaire d'employer les moyens les plus rigoureux pour maintenir la discipline de l'église. L'archevêque Martin se mit avec ardeur à cette tâche, et il se montre encore résolu à lutter contre l'utraquisme, cette vieille secte religieuse que le protestantisme avait dépassée depuis longtemps. Il opposa le plus d'obstacles possible à ceux qui avaient conservé l'habitude, autorisée d'ailleurs par Paul IV en 1564, de communier sous les deux espèces. C'est encore par l'abondance des détails puisés pour la plupart à des sources inédites, que se distinguent les écrits de M. Borový; ils montrent d'ailleurs combien la population de la Bohême, slave et allemande, a été profondément divisée par les partis religieux.

L'année 1526, la bataille de Mohacs, le renversement du roi Louis et ses conséquences sont un autre moment critique dans l'histoire de la Bohême, et aussi de tous les pays qui forment aujourd'hui la monarchie autrichienne. Les trônes de Bohême et de Hongrie se trouvaient alors vacants; ils échurent tous deux à l'archiduc Ferdinand, un des meilleurs souverains de la maison de Habsbourg, et le véritable fondateur de la monarchie autrichienne. Mais, pendant qu'en Hongrie il fut obligé de partager le pays avec un compétiteur, et aussitôt après avec les Turcs, situation fâcheuse dont les suites se montrent peut-être aujourd'hui encore dans l'état présent des affaires, Ferdinand fut assez heureux en Bohême pour éloigner tous ses rivaux, même les plus dangereux, les princes bavarois. Cette double révolution a été l'objet de monographies spéciales. Pour la Hongrie, elle a été décrite par M. Stanislaw Smolka, professeur à l'Université de Cracovie, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Vienne; pour la Bohême, M. Ant. Rezek a publié de nombreux articles en tchèque dans la *Revue du Museum;* il les a reproduits en allemand dans un livre intitulé : *Ferdinand's Wahl und Regierungsantritt,* qui s'annonce en même temps comme le commencement d'une histoire de Ferdinand Ier de Bohême. M. Rezek a pu mettre à profit, non seulement les documents déjà publiés dans les Landtagsakten (voy. notre précédent bulletin); il a encore, par ses propres recherches, augmenté les sources de son travail; il a publié une partie de ses découvertes en appendice à son livre. On pourrait peut-être reprocher à la partie narrative de cette monographie de faire une trop grande place aux documents; beaucoup de détails ou de dates d'une importance et d'un intérêt médiocres auraient été mieux placés en note, ou même auraient pu être tout à fait supprimés. Les deux premiers chapitres nous font assister aux efforts des prétendants pour se créer un parti dans le pays; les autres (III à VII) à la diète

électorale et aux négociations qui suivirent jusqu'à l'avènement de Ferdinand. M. Rezek traite aussi la question de savoir si Ferdinand, ou plutôt sa femme, Anne, sœur du roi Louis, avait des droits à la succession de Bohême. Sur la question de droit, l'opinion de M. Rezek n'est peut-être pas inattaquable; mais les faits eux-mêmes sont importants : la diète de Bohême a élu Ferdinand; les États de Moravie et autres pays annexés l'ont en même temps reconnu comme leur seigneur, reconnaissant ainsi ses droits d'héritier. Ferdinand lui-même a habilement usé d'un moyen terme : il a reçu la couronne de la main des Bohémiens qui prétendaient disposer du trône sans le concours des pays voisins, mais sans renoncer expressément à ses droits d'héritier. En face des États de Bohême, Ferdinand s'est montré politique prudent et habile; car, pendant que ces États, guidés par une fraction ambitieuse de la noblesse, voulaient profiter du moment où le trône était vacant pour affaiblir encore davantage, à leur profit, le pouvoir royal déjà fort diminué au xve siècle, Ferdinand, par les négociations qui suivirent son élection, obtint le retrait des conditions qu'on lui imposait, et put conserver à la couronne de Bohême la puissance royale dont avaient joui ses prédécesseurs. Ce résultat ne fut pas atteint par un refus brutal opposé aux demandes des États; Ferdinand réussit à persuader aux États de renvoyer à plus tard la décision. Les États avaient voulu non seulement lier les mains au roi en se réservant la nomination des premiers fonctionnaires du royaume et en choisissant les conseillers de la couronne, mais aussi transformer la Bohême en royaume électif, pour qu'à la mort de chaque roi ils eussent à choisir son successeur. Sur ce dernier point, à la vérité, ils ne se sont pas exprimés ouvertement, mais j'approuve le jugement que porte M. Rezek sur la demande des États.

M. Rezek, qui dès son premier ouvrage s'est montré érudit habile, a été chargé par la Société littéraire du Museum bohémien (Matice česká) de publier les Mémoires (*Paměti*) de Nicolaus Dačický de Heslov. Pendant plusieurs générations (1454-1626), les chefs de familles alliées des Prachnanský et des Dačický, domiciliées à Kuttenberg, la ville des mines d'argent alors encore florissantes, ont pris des notes qui s'ajoutèrent peu à peu les unes aux autres, et qui formèrent un chaos de *rerum memorabilium* — et *non memorabilium*, — une masse d'indications sur les événements qui se passaient dans leur famille, dans leur ville (ces dernières sont particulièrement détaillées et souvent importantes), dans leur pays, dans le monde entier; les sources d'où elles proviennent sont, soit les faits connus des auteurs,

soit les conversations du jour, soit des extraits de pamphlets ou de gazettes, le tout pris et noté sans aucun ordre. Ainsi, nous trouvons au milieu d'autres indications celle-ci : « Un chien a mordu ma fille Ludmita à la joue; » mais, comme on dit en allemand, sous la paille on trouve, ainsi qu'on peut s'y attendre, beaucoup de blé; d'ailleurs, ce n'est pas sans charme que l'on apprend à connaître l'horizon intellectuel des familles de l'ancien temps. On voit par exemple quel intérêt excitaient les événements dont la France était le théâtre. Sur la Saint-Barthélemy, l'assassinat de Henri III, de Henri IV, etc., nous lisons ici ce que les contemporains se racontaient. M. Rezek s'est fort bien acquitté de sa tâche d'éditeur.

Qu'il me soit permis pour finir d'appeler l'attention sur la revue de jurisprudence intitulée *Právník*, qui a déjà publié de nombreux mémoires sur l'histoire du droit en Bohême. L'année 1877 contient les recherches de M. Émile Ott, professeur à l'Université de Prague, sur l'influence du droit canonique sur la procédure, notamment en Bohême; l'année 1878, des études sur le pouvoir royal, et son rapport avec les corporations religieuses et les villes royales en Bohême, par Jaromír Čelakovský.

I. Goll.

SUÈDE.

La littérature historique de la Suède s'est enrichie pendant ces deux dernières années de plusieurs publications nouvelles, sans compter un nombre assez considérable de continuations d'ouvrages dont nous avons déjà fait connaître le commencement à nos lecteurs (*Rev. hist.*, 1877, p. 127 et suiv.).

Publications archéologiques. — Les Bulletins mensuels de l'Académie royale d'archéologie[1] sont parvenus à leur 7e année. Ces bulletins enregistrent toutes les découvertes d'une certaine importance; à la description des objets, ils ajoutent les explications nécessaires. La matière est abondante, et l'exploration de stations antiques, déjà connues, augmente sans cesse les résultats déjà acquis. Une des plus intéressantes explorations de ce genre se rattache à une question fort controversée : celle de savoir quel est l'emplacement de la ville de Birka, d'où saint Ansgaire répandit en Suède la lumière du christia-

1. *K. Witterhets-Historie och Antiqvitets Akademiens manasblad*. Rédacteur en chef : M. le Dr Hans Hildebrand.

nisme. Chose curieuse, chacune des opinions émises à cet égard a pu s'étayer principalement sur les données fournies par Adam de Brême, tant ces données sont contradictoires. Les explorations minutieuses qui se font encore à cette heure dans l'île Bjœrkœ (île du lac Mælar), ont prouvé l'existence d'une ville considérable dans cette île au commencement du moyen âge. Il sera probablement difficile de démontrer par des preuves absolues et définitives que cette ville était précisément la Birka de saint Ansgaire; d'autres en effet veulent la placer à Kalmar, à Sœderkœping ou dans quelques autres localités; le résultat acquis n'en est pas moins précieux.

L'auteur d'un ouvrage récent sur ce sujet[1] s'appuie sur Adam de Brême pour reléguer Birka au voisinage de Sœderkœping en Ostrogothie. Ce chroniqueur dit que Birka était située, en prenant l'Allemagne pour point de départ, à l'extrémité la plus éloignée du pays des Goths et dans un golfe de la Baltique. Ce passage, prétend l'auteur en question, suffirait à lui seul pour écarter totalement l'idée qu'il faut chercher Birka sur une île du Mælar, lac entouré des provinces du Svealand. Mais il faut remarquer que les embouchures du Mælar étaient beaucoup plus larges au temps d'Adam de Brême qu'à notre époque; que, par suite, cette immense nappe d'eau pouvait être considérée il y a 800 ans comme un grand fjord de la mer, et que le passage d'Adam de Brême, disant que Birka appartenait au Gœtaland, est en contradiction avec plusieurs autres passages du même auteur. MM. Hans Hildebrand et H. Stolpe ont vivement défendu l'opinion qui place Birka dans une île du Mælar, et les preuves qu'ils donnent semblent devoir faire disparaître tous les doutes à cet égard.

Les subventions que l'Académie royale d'archéologie accorde chaque année pour des explorations archéologiques, lui reviennent sous la forme de matériaux qui finiront par répandre une vive lumière sur le passé de la Suède encore si peu connu. Parmi les travaux qui ont été publiés dans le même ordre d'idées, signalons encore l'*Atlas de l'histoire de la civilisation en Suède*[2] par M. le professeur N.-M. Mandelgren. Les deux premiers fascicules de cet ouvrage, les seuls qui aient paru jusqu'ici, traitent des habitations et du mobilier; ils sont accompagnés de 20 planches qui contiennent 445 dessins et un texte explicatif en suédois et en français. Le but de M. Mandelgren a été, comme il le dit à l'avant-propos, « de rassembler le plus grand nombre possible d'objets appartenant aux diverses civilisations dont

1. L. Wiede : *Nytt svar pæ den gamla frægan : Hvar låg Ansgarii Birka?* (Réponse nouvelle à la vieille question : Où était située la Birka d'Ansgarius?)
2. *Atlas till Sveriges odlingshistoria.*

on peut retrouver la trace dans notre pays; de classer ensuite ces matériaux d'après leurs principaux types, de manière que la relation intime et la suite naturelle du développement dans son ensemble puissent ressortir d'une manière claire et complète; en dernier lieu, de reproduire ces objets, choisis et classés avec soin, par des dessins fidèles, soit géométriques, soit en perspective. » Ces planches, exécutées à Paris, ont reçu les éloges les plus flatteurs de la part de MM. H. Martin, Charles Blanc, E. Viollet le Duc, Paul Lacroix, etc. La critique suédoise, il est vrai, ne les a pas tous ratifiés; elle s'est montrée sévère, et elle a donné les raisons de cette sévérité. Si l'on doit sincèrement désirer la réussite d'un travail aussi important pour l'histoire de la civilisation suédoise que celui dont M. M. a tracé le vaste plan, on ne peut cependant s'empêcher de signaler non seulement des parties incomplètes et des erreurs, qui ne peuvent jamais être totalement évitées dans des travaux de cette nature, mais encore des défauts de méthode. Ainsi, l'auteur ne fait, pour ne citer qu'un exemple, aucune distinction entre les habitations élevées par les *Lapons,* les *Finnois* et les *Suédois,* quelques différences que ces peuples présentent entre eux. A l'égard du texte, son peu de développement saute aux yeux, et les figures sont exécutées sur une échelle trop petite pour les faire ressortir suffisamment[1]. Personne, pas même l'auteur, ne peut espérer de voir cet ouvrage arriver à bon terme avec les 1200 planches dont il doit se composer. — Il y a toutefois lieu de reconnaître que, malgré les défauts signalés ci-dessus, l'ouvrage de M. M. constitue un apport considérable à la littérature archéologique de la Suède.

Publications relatives au moyen age. — A la tête des travaux de cette catégorie se place la magnifique collection des anciennes lois suédoises que M. le professeur C.-J. Schlyter vient de terminer après un travail de plus de 50 ans. Il a célébré par là dans les annales de la littérature historique un demi-centenaire d'une espèce peu commune. La dernière partie de la collection[2], la 13e, à laquelle nous faisons allusion, comprend le glossaire des douze volumes précédents. L'éditeur le fait précéder d'un avant-propos contenant l'exposé des principes généraux qui l'ont guidé dans la rédaction de ce glossaire de notre vieille langue juridique, telle qu'elle se présente dans les

1. Dans une critique détaillée, insérée au Bulletin mensuel mentionné ci-dessus, M. Hans Hildebrand a montré qu'un grand nombre de figures n'ont pas été rendues avec toute la fidélité requise.

2. *Glossarium ad corpus juris Sueo-Gotorum antiqui.* Ordbok till samlingen af Sveriges gamla lagar (même signification que le titre latin), XIII. Lund, Gleerup, in-4°.

lois publiées par lui. Il vient donc de terminer le grand œuvre de sa vie, et l'on ne peut trouver étrange qu'il jette les regards sur le passé avec un sentiment de légitime orgueil. L'épuration que les anciens textes juridiques ont subie sous sa main a fait faire un progrès immense à l'étude du droit suédois au moyen âge.

Une autre source également importante pour l'étude de l'histoire de Suède à la même époque est le *Recueil des diplômes suédois*, dont la publication se poursuit désormais sans interruption en deux séries, sous la surveillance des Archives de l'État, grâce à la libéralité d'un donateur. La série la plus ancienne dont nous avons parlé dans notre précédent bulletin a été continuée jusqu'à l'an 1351[1] par M. le docteur Émile Hildebrand, fils du précédent éditeur. Suivant le plan primitif du travail, on y réunit chronologiquement tous les documents que l'on peut découvrir, tant publics que privés. Les numéros de cette série s'élèvent à l'heure présente au chiffre de 4,663. Elle sera incessamment continuée jusqu'à ce qu'elle atteigne la seconde série, qui commence avec l'année 1401, et qui est actuellement arrivée à 1408[2]. Les pièces de ce recueil ne concernent, dans l'immense majorité des cas, que les affaires intérieures du pays. Quant aux rapports de la Suède avec les puissances étrangères, les matériaux de cette histoire ont aussi commencé à être examinés scientifiquement et réunis en un tout dans l'ouvrage de M. O.-S. Rydberg, les *Traités de la Suède avec les puissances étrangères*[3]; la première partie de ce recueil a déjà été mentionnée dans les comptes-rendus de cette *Revue* avec un exposé général du plan de l'ouvrage. Il ne sera pas superflu, croyons-nous, de signaler ici au moins quelques-uns des cas dans lesquels l'ouvrage de M. R. a fourni des résultats tout nouveaux.

Dans cette partie, qui comprend les années 822-1335, l'éditeur a pu faire des additions très importantes à la vaste collection du Recueil des diplômes suédois; mais d'autre part, il a réussi à en écarter bon nombre de documents, tous bulles papales, dont il a démontré la fausseté par les raisons les plus plausibles. Grâce à des recherches minutieuses, M. Rydberg a également eu la bonne chance de ramener à leur vraie date des actes non datés, qui jusqu'ici avaient été attribués à des époques plus ou moins incertaines. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le premier document de la collection, la

1. *Svenskt Diplomatarium* utgifvet af Riks-Arkivet genom Emil Hildebrand, VI, 1. Stockholm, Norstedt, 1878, in-4°.

2. *Svenskt Diplomatarium från och med år* 1401, utgifvet af Riks-Arkivet genom Carl Silfverstolpe, I, 2. Ibid., 1877.

3. *Sverges traktater med fremmande makter*, I. Stockholm, 1877. Norstedt.

bulle en vertu de laquelle le pape Pascal Ier charge l'archevêque de Reims de répandre le christianisme dans le Nord, se trouve placée dans le Recueil des diplômes suédois entre les années 817-824. M. Rydberg prouve qu'elle est de l'année 822.

En faisant remonter son ouvrage jusqu'aux premiers temps de l'histoire de la Suède, l'auteur a entrepris un travail d'une telle étendue qu'il est à craindre que la même main ne puisse l'achever. Cette circonstance a même fait penser à plusieurs qu'il aurait dû choisir une période plus récente de notre histoire, comme par exemple celle de la paix de Teusina (1595), ou de la paix de Westphalie. Mais, sans parler des fortes raisons signalées par l'auteur lui-même comme lui ayant pour ainsi dire imposé son plan, il a prouvé combien les matériaux pour servir à l'histoire de la politique extérieure de la Suède au début de ses relations avec les puissances étrangères, avaient besoin, pour pouvoir être mis à profit, d'être étudiés avec une critique sévère et perspicace. En remontant si loin dans le temps, il a donné la clef pour résoudre une foule de questions relatives aux rapports de la Suède avec l'étranger, même à une époque plus récente.

La plupart des historiens n'avaient accordé jusqu'ici qu'une faible attention aux traités de commerce conclus entre la Suède (Gotland) et Novogorod, et publiés par M. Rydberg. L'origine de ces traités remonte au XIIe siècle. On peut considérer comme formant un autre groupe les quatre actes par lesquels furent réglées les frontières entre la Suède et la Norvége, la Suède et le Danemark, la Suède et la Russie, la Norvége et la Russie. Les commentaires que l'auteur y a joints donnent à ces actes un nouvel intérêt, et appellent sur eux d'une façon toute particulière l'attention des érudits.

Le plus ancien de ces actes, par lequel furent fixées les frontières entre la Suède et le Danemark, doit être placé entre 1050 et 1056; il n'existe plus sous forme de traité, mais nous le connaissons par une transcription qui se trouve à la suite d'un texte de l'ancienne loi de Vestrogothie, rédigée au commencement du XIIIe siècle. D'après ce document, le règlement de frontières en question eut lieu sous Emund Slemme, roi de Suède, et Sven Tjuguskægg, roi de Danemark; mais ces deux rois n'ayant pas régné en même temps, tous les historiens ont émis des suppositions différentes sur l'époque où ce règlement intervint. Lagerbring en Suède et Suhm en Danemark se sont tirés d'affaire en plaçant le fait au temps du roi Erik Segersæll, et en faisant d'Emund Slemme un vice-roi suédois. Un auteur plus récent de notre pays, Strinnholm, rapporte l'acte à l'an 1101. L'acte a été certainement rédigé en Suède, car le roi suédois et les fondés de pouvoirs suédois y sont nommés les premiers,

et probablement même l'a-t-il été en Vestrogrophie, province frontière que le traité concernait tout spécialement. Il est probable que l'erreur commise sur le nom de l'un des rois est tombée sur celui du roi de Danemark, et que la confusion ne se rapporte qu'à son surnom, Sven Tjuguskægg, au lieu de Sven Estridsson. Il n'est pas impossible que l'acte original ne contint que le prénom, lequel reçut ensuite une addition erronée de la part de l'annotateur de l'acte. Dans la liste de rois bien connue et très exacte qui est annexée à l'ancienne loi de Vestrogothie, il est dit expressément que le roi Emund, au nom de qui fut rédigé l'acte en question, est celui qui reçut le surnom de Slemme (le Mauvais), peut-être même, suivant une conjecture très vraisemblable de M. Rydberg, cette épithète lui fut-elle donnée précisément parce qu'à cette occasion il céda au Danemark une partie importante de son royaume, le Bleking. Le règlement de frontières entre la Suède et la Norvége est également tiré d'un code de loi (norvégien), et, comme le premier, il ne porte pas de date. D'après M. Rydberg, il est probablement de l'année 1273. Il ajoute une liste des localités frontières tirée de la loi de Helsingland (Suède).

Ces deux actes sont suivis d'une dissertation historique « sur les modifications subies par la frontière suédo-norvégienne depuis la création du royaume de Norvége par Harald Harfagre jusqu'à l'époque du règlement de frontière de 1273. » Un intérêt tout spécial s'attache aux conclusions données par l'auteur sur les rapports du Jemtland et du Finmark avec les deux États du Nord. Le roi norvégien Hakon le Bon persuada aux habitants du Jemtland d'abandonner leur indépendance pour se soumettre à sa domination (935 — vers 960). Snorre Sturleson prétend que cette réunion eut lieu plus d'un demi-siècle après la mort du roi Hakon; mais cette opinion est réfutée par M. R.; il montre comment au partage de la Norvége, après la bataille de Svolder, le roi Olof Skœkonung obtint sept districts (*fylken*, clans) dans ce pays, au « nord des Alpes scandinaves (Nordanfjælls). » Or, comme à cette occasion il n'éleva aucune prétention sur le Jemtland, il est plus que probable que cette province lui appartenait déjà. En outre, quand le roi norvégien Olof Haraldsson essaya en 1026 de lever un impôt sur le Jemtland, cette tentative fut fort mal reçue par les populations, « ce qui ne se comprendrait guère si leur réunion volontaire à la Norvége avait continué jusqu'à cette époque. » Ce que le roi de Suède avait gagné au partage de la Norvége après la bataille de Svolder, fut perdu par le traité de paix de Konghæll en 1019, dont les dispositions ne sont cependant pas entièrement connues. Il fut probablement stipulé que les frontières entre les deux États seraient les mêmes que précédemment, ce qu'Olof Haraldsson interpréta en

ce sens qu'il avait des droits sur le Jemtland (1026). Dans cette tentative, ses émissaires faillirent être massacrés par les habitants. Le Jemtland resta suédois jusqu'en 1111, époque à laquelle le roi Eystein l'obtint par des intrigues; mais il n'existe actuellement aucune trace de la cession officielle de cette province par la Suède. « A l'époque où le Jemtland passa à la Norvége, dit l'auteur, l'unité du royaume n'existait probablement déjà plus, ou elle était bien près de cesser, et ce fait explique comment les Jemtlandais trouvèrent plus de sécurité dans leur réunion à la Norvége, et que les Suédois ne paraissent avoir pris aucun souci de les en empêcher. » Le Jemtland, comme appartenant au diocèse d'Upsal, resta cependant uni ecclésiastiquement à la Suède jusqu'au traité de paix de Stettin, du 13 décembre 1570, avec le Danemark.

En 1273, la Norvége n'affichait aucune prétention sur la Laponie suédoise actuelle, et l'auteur fait voir que les régions au nord du Jemtland jusqu'au Finmark étaient alors considérées comme appartenant à la Suède, quoique les frontières entre la Laponie suédoise et la Norvége septentrionale soient restées indécises durant plusieurs siècles. Le Finmark n'était pas encore considéré à cette époque comme partie intégrante de la Norvége proprement dite, mais comme une région tributaire de ce pays, où le commerce avec les nomades et le droit d'en exiger des impôts constituaient un droit régalien que les rois norvégiens avaient coutume d'affermer à quelque personnage important du Halogaland. Peu à peu, cependant, le pays fut incorporé à la Norvége, sans que cette annexion ait soulevé de difficultés entre cet État et la Suède jusqu'à la fin du xve siècle.

L'auteur étudie encore cette question du Finmark et de l'extension de la puissance norvégienne du côté de la Russie, à l'occasion du traité conclu en 1326 entre ces deux pays, traité qui est en relation intime avec le traité suédo-novogorodien d'Orechovetz du 12 août 1323. Ses recherches sur ce traité conclu entre le roi Magnus de Suède et le grand-prince Jurij de Novogorod ont formé la matière d'une dissertation historique très étendue, et les résultats auxquels il est arrivé sont très importants.

L'original du traité est perdu, mais il en existe deux copies très différentes; aussi n'avait-on pas pu jusqu'ici déterminer quelle copie contient le texte original. La difficulté qu'a présentée l'histoire de ce traité provient en partie de ce que pendant le siècle et demi qui suivit, le traité d'Orochovetz fut comme oublié, ainsi que le prouvent les documents conservés jusqu'à nous. En 1482 seulement, les Russes crurent devoir l'invoquer, après que l'importante forteresse d'Olofsborg (Nyslott), qui venait d'être construite, eut commencé à être

pour eux un sujet de crainte. Quant aux Suédois, ils se gardaient bien de réveiller le souvenir de ce traité, qu'ils préféraient voir tomber dans un oubli profond. C'est ce que montre l'auteur en citant une lettre de l'évêque Magnus d'Abo et du chevalier Nils Eriksson au régent du royaume Sten Sture (1493). Ils disent dans cette lettre avoir donné au négociateur envoyé en Russie l'ordre de revenir immédiatement sans entrer dans des pourparlers quelconques dans le cas où le grand prince de Moscou insisterait sur la fixation des frontières d'après les bases du traité d'Orochevetz. Mais, comme l'on ne pouvait se refuser à produire enfin un traité aussi important, on eut recours à une falsification, que M. Rydberg a su découvrir à l'aide d'un admirable travail de critique historique. Le roi Gustave Ier savait fort bien que le traité original n'était pas des plus avantageux pour son pays. Il donna en conséquence aux négociateurs envoyés par lui en Russie en 1559 l'ordre de paraître ignorer tout autre acte du roi Magnus et du duc Jorgen, que « celui dont ils étaient porteurs ». M. R. a démontré que le roi lui-même était persuadé de l'authenticité de cet acte, et il fait connaître à trois siècles de distance les falsificateurs du traité. Cette falsification était probablement d'origine privée; ce qui le prouve c'est qu'à la paix de Teusina (18 mai 1595), la Suède ne chercha pas à s'en prévaloir et ne demanda aucune extension de territoire au delà de la ligne de démarcation mentionnée dans le traité. C'était la partie la plus orientale du gouvernement actuel de Saint-Michel et une petite partie de celui de Kuopio que les falsifications avaient pour objet d'attribuer à la Suède. On peut dire vraiment que peu de parties de l'histoire diplomatique ont été mises en lumière avec autant de clarté.

En publiant le traité de délimitation conclu entre la Norvége et Novogorod trois ans après celui d'Orechovetz, M. Rydberg étudie de nouveau la situation du Finmark à la même époque, et, après une discussion très minutieuse, établit comme un résultat hors de toute contestation, que la souveraineté sur le Finmark dans son ensemble, y compris par suite ce que l'on appelle maintenant la Laponie russe, a appartenu originairement à la Norvége.

Deux collections émanant des Archives de l'État nous fournissent d'abondants matériaux historiques. Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les premières parties de l'une d'entre elles, la « Registrature de Gustave Ier ». Depuis notre précédent bulletin le recueil s'est augmenté d'une partie nouvelle comprenant les années 1530-1531[1]. Comme dans les précédentes, l'éditeur a ajouté aux missives

1. *Konung Gustaf den Førstes Registratur. Med understød af Statsmedel*

écrites par Gustave Ier un appendice comprenant un grand nombre de documents d'une valeur historique considérable. Citons-en quelques exemples. Les rois de Suède et de Danemark avaient un ennemi commun, Christiern II, encore très dangereux, et qu'ils avaient toute raison de craindre. Ils se rapprochèrent en conséquence toujours davantage l'un de l'autre, et s'efforcèrent, dans plusieurs entrevues, d'établir de bons rapports entre les deux pays. Parmi les questions à l'ordre du jour, se trouvait celle de savoir qui devait posséder la province de Viken. On n'avait pas encore réuni les actes relatifs à la conférence tenue à ce sujet à Varberg, en juillet-août 1530, entre des sénateurs suédois et danois (ainsi que norvégiens), chargés de décider la question. On décida que la province resterait entre les mains de Gustave pendant les six années suivantes.

Un autre groupe d'actes se compose des missives si intéressantes échangées entre les paysans des diverses provinces suédoises. Elles rendent de la manière la plus vive la fermentation que provoqua dans les esprits une mesure prise par Gustave Ier. Lorsque ce prince prit les rênes du gouvernement, la situation du royaume était des plus critiques. L'héroïsme et l'esprit de liberté avaient enflammé tous les cœurs, mais l'argent manquait. Quand la Suède se fut enfin soustraite à la domination du tyran danois, il fallut trouver les deniers nécessaires pour payer à Lubeck la somme considérable empruntée pour la grande œuvre de la libération. Au commencement de 1530, Lubeck demandant avec une nouvelle insistance le payement de la dette, on résolut d'enlever, pour y pourvoir, une cloche par église, chapelle ou couvent de toutes les villes du royaume. On avait déjà décidé d'étendre la même mesure aux campagnes, mais la prudence ordonnait d'attendre jusqu'à l'année suivante. Cette année venue, les circonstances ne permirent plus de retard, et il fallut s'exécuter.

Bien qu'ils se fussent convertis très facilement au protestantisme, les paysans tenaient encore à leurs cloches, au son desquelles ils s'assemblaient autrefois pour célébrer les cérémonies de l'église catholique. Pour exiger d'eux ce sacrifice, il fallait leur prouver qu'il était indispensable, et c'est à ces preuves que se rapporte le groupe d'actes dont il est question. De la Dalécarlie, qui fut le théâtre des scènes les plus remarquables de la vie du roi Gustave, partit à l'adresse des populations des autres provinces une invitation à se

itryck utgifvet af Kongl. Riks-Arkivet genom Victor Granlund (Registrature du roi Gustave Ier, publiée aux frais de l'État et sous la direction des Archives du royaume, par Victor Granlund), VII, 1530-1531. Stockholm, Norstedt, 1877-1878.

rassembler dans la ville d'Arboga pour y délibérer sur la question. La volonté du roi finit par prévaloir, mais ce ne fut pas sans une violente opposition. C'est ce que prouve cette fameuse « révolte » dite « des cloches », pour l'histoire de laquelle les documents précités fournissent les matériaux les plus importants.

Les négociations si complexes relatives au mariage de Gustave avec Catherine, la fille aînée du duc Magnus de Saxe-Lauenbourg, appartiennent également à ces années; les documents qui les concernent ont été empruntés à une foule de collections éparses.

Une autre publication entreprise par les Archives de l'État est celle des Procès-verbaux du Sénat de Suède[1], dont la première partie, comprenant les années 1621-1629, a été éditée par M. le Dr N.-A. Kullberg. Cet érudit s'occupe actuellement de la partie suivante, qui comprendra l'année de la bataille de Lützen. Les procès-verbaux relatifs à ces années sont d'un très grand intérêt pour l'histoire de la politique européenne au commencement de la guerre de Trente-Ans, aussi les historiens des pays étrangers regretteront-ils que ces protocoles n'aient pas été rédigés en latin, comme c'est le cas pour quelques-uns d'entre eux seulement.

Le Sénat de Suède a joué un grand rôle dans l'histoire du pays durant les derniers siècles du moyen âge; son pouvoir et son importance sont constatés par une foule d'actes de cette époque. C'est toutefois assez tard qu'on put songer à enregistrer ses délibérations. Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, le Sénat n'était pas un corps consultatif permanent, ses membres se trouvant répandus dans des parties diverses du pays et n'étant rassemblés que dans des circonstances spéciales. C'était encore le cas en 1575, année où l'on agita la question, soulevée déjà quelquefois auparavant, de transformer le Sénat en une espèce de conseil permanent. Cependant, la nécessité absolue ne s'en fit pas sentir avant le temps où le roi Gustave-Adolphe se vit forcé de quitter le pays pour aller diriger en personne la guerre en Allemagne. Il quitta la Suède pour la première fois en 1621, et cette même année, puis, plus tard, chaque fois qu'il s'embarqua pour l'Allemagne, il promulgua des instructions imprimées au commencement de l'ouvrage de M. K., pour les sénateurs appelés à administrer le pays en son absence. C'est donc à partir de 1621 que commence la série proprement dite de ces protocoles. Une autre série de ces documents se rapporte aux intervalles pendant lesquels le roi,

1. *Svenska Riksrådets protokoll*, med understöd af Statsmedel i tryck utgifna af Kongl. Riks-Arkivet genom N.-A. Kullberg (Procès-verbaux du Sénat de Suède, publ. aux frais de l'État et sous la direction des Archives du royaume, par N.-A. Kullberg), I, 1621-1629. Stockholm, 1878, Norstedt.

se trouvant dans son royaume, dirigeait lui-même les débats dans ses conférences avec les sénateurs. « En juin 1630, époque où le roi quitta pour la dernière fois le sol de la patrie, le Sénat, » dit M. K. dans son intéressant avant-propos, « devint permanent en ce sens que ses réunions furent désormais régulières. Toutefois, jusqu'en mars 1633, il siégea conformément à l'instruction de 1630, plutôt comme gouvernement de régence que comme conseil de gouvernement. Si l'on veut fixer une date pour la constitution définitive de ce conseil, on sera le plus près de la vérité en la plaçant à l'époque où fut institué le gouvernement de régence de la reine Christine. »

La seconde partie de ces procès-verbaux nous conduit, comme on l'a vu, jusqu'à la fin du règne de Gustave-Adolphe. Nous donnerons dans notre prochain bulletin un aperçu d'ensemble sur cette importante collection dont l'intérêt augmente à mesure qu'elle se rapproche de l'époque où le roi prit part à la guerre de Trente-Ans. Nous trouvons à la fin de la première partie les remarquables procès-verbaux du 27 octobre et du 3 novembre 1629. Le roi lui-même, fatigué de la guerre, à laquelle, disait-il, il avait pris part depuis 30 ans, — allusion au fait qu'à l'âge de cinq ans il avait assisté avec son père au siège de Kalmar, — le roi, disons-nous, prévoyait que la guerre d'Allemagne serait de longue durée, et qu'autant ses sujets se réjouiraient d'entendre proclamer la conclusion de la paix avec la Pologne, autant ils seraient effrayés de l'extension de la guerre d'Allemagne. Les 27 octobre et 3 novembre, il fit en conséquence porter la discussion sur la grande question de savoir si dans cette guerre il devait prendre l'offensive ou se tenir sur la défensive. Le roi dit : « La pierre nous a été posée sur le col, *non nostro sed imperatoris vitio;* ou nous devons succomber ou jeter cette pierre loin de nous; ou attendre l'ennemi à Kalmar ou aller à sa rencontre à Stralsund. » Le vote commença. Le premier qui émit son opinion fut le comte Abraham Brahe; il dit qu'il valait mieux porter la guerre en Allemagne, principalement par suite des nombreuses *causae hostilitatis* que l'empereur avait fournies. Cette manière de voir fut partagée par les sénateurs Carl Carlsson Gyllenstierna et Claes Horn. Tous les autres sénateurs votèrent également pour l'offensive, et quand Mathias Soop eut énuméré « tout le mal que l'empereur avait causé en Allemagne, mal qu'il fallait essayer d'éviter pour soi-même, » le Sénat se prononça à l'unanimité pour l'offensive. Le roi exhorta l'assemblée à faire en sorte « que vous ou vos enfants meniez l'affaire à bonne fin, que Dieu veuille nous donner. Quant à moi, je n'ai pas de calme à attendre avant celui de l'éternel repos. » Quelques mois plus tard, le roi Gustave-Adolphe quittait pour toujours le sol de la Suède.

Tandis que ces procès-verbaux nous font assister à l'activité de l'un des pouvoirs de l'État, une autre collection, commencée il y a plusieurs années, nous fait connaître la part prise par la noblesse aux affaires du pays. *Les procès-verbaux des séances de l'ordre de la noblesse aux Diètes de Suède*[1] sont publiés aux frais de cet ordre en deux séries dont l'une commence avec l'année 1627 et l'autre avec l'année 1719. Ces deux séries sont parvenues aux dates respectives de 1658 et de 1727. Il ne s'agit ici, il est vrai, que de l'activité politique d'un seul ordre. Mais, vu l'importance de la noblesse à ces deux époques, les procès-verbaux en question fournissent des matériaux d'une grande valeur pour l'étude de l'histoire intérieure de la Suède dans les deux siècles qui précèdent le nôtre. C'est ce qu'a compris la génération actuelle de la noblesse suédoise, qui a assuré l'exécution de ce vaste travail jusqu'à son achèvement complet.

Publications diverses. — Le travail dont nous allons parler se rattache à quelques égards aux grandes collections d'actes et de documents. La partie de l'ouvrage de M. C. Annerstedt, l'*Histoire de l'Université d'Upsal*[2] qui vient d'être publiée et qui comprend l'époque de 1477 à 1654, est suivie d'un volume contenant les plus importants des actes sur lesquels s'appuie l'ouvrage. Ce livre a été publié à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université, célébré en 1877, en présence du roi et d'un grand nombre de savants étrangers. Le chapitre Ier traite de la fondation de l'Université. M. A. y joint d'intéressants renseignements sur la fréquentation des universités étrangères par les étudiants suédois pendant le moyen âge. A ses yeux l'entrée tardive de la Suède dans l'histoire, l'éloignement de ce pays des foyers de l'ancienne civilisation, le peu de densité de sa population, sont les raisons pour lesquelles la formation de la société suédoise et son développement intellectuel ont été plus lents que ceux des autres pays. Telle est la cause de l'époque tardive de la fondation de l'Université.

Les écoles épiscopales avaient de bonne heure fourni au clergé les connaissances nécessaires à son ministère. Mais il fallait au clergé supérieur des connaissances plus profondes dans les sciences théologiques et le droit canon. Plus l'église sentit l'urgence de ce besoin, plus elle s'efforça d'y pourvoir en fournissant aux jeunes ecclésiastiques le moyen de continuer leurs études à l'étranger. La célèbre Université de Paris leur en offrait l'occasion la plus aisée,

1. *Sveriges Ridderskaps och Adels Riksdags-Protokoll.* Stockholm, Norstedt.
2. *Upsala Universitets Historia*, af C. Annerstedt, I, 1477-1654, I Bihang. Upsala, Schultz.

aussi les voyons-nous s'y rendre en grand nombre. Ce mouvement paraît avoir commencé dans la seconde moitié du XIIe siècle, peut-être même un peu plus tôt, quoique les renseignements ne soient pas certains sur ce point. A la fin du siècle suivant, l'archevêque d'Upsal alloua, en faveur des Suédois qui étudiaient à Paris, la dîme des pauvres de quelques districts de la province d'Upland, et à la même époque, un autre membre du haut clergé, le prévôt André And d'Upsal, acheta à Paris, pour le besoin des étudiants, un terrain situé au bord de la Seine, entre la rue Serpente et la rue des Deux-Portes. Les prescriptions minutieuses données par l'archevêque d'Upsal en 1291 montrent que le collège d'Upsal à Paris avait la même organisation que les autres collèges de cette ville. Les étudiants étaient au nombre de 12. Bientôt les deux diocèses de Linkœping et de Skara acquirent chacun leur maison pour y loger leurs étudiants. Ces collèges avaient commencé à péricliter à la fin du XIVe siècle, non pas qu'on eût cessé d'envoyer des Suédois aux Universités étrangères, mais parce qu'ils avaient pris une autre direction. C'était l'Université fondée à Prague en 1348 qui avait attiré le courant vers elle. Les immeubles des collèges suédois à Paris furent vendus; le diocèse de Linkœping possédait encore cependant une maison à Paris en 1414. L'auteur retrace ensuite l'influence du séjour des étudiants suédois à Paris sur le développement de la culture intellectuelle en Suède au XIIIe et au XIVe siècle : « Le magnifique essor que prit la littérature suédoise dans la première moitié du XIVe siècle, la vie politique plus féconde que présente cette époque, peut-être aussi en très grande partie le beau travail de codification auquel la royauté soumit l'ancienne législation, peuvent sans nul doute être attribués en grande partie aux connaissances plus vastes que les prélats et les collaborateurs laïques de la royauté avaient acquises à l'Université de Paris. » L'important et précieux monument littéraire : *Du gouvernement des rois et des princes*[1], composé à cette époque, comme vient de le prouver une découverte récente, à côté d'idées essentiellement nationales, porte des traces de son origine demi-française. C'étaient les romans français de chevalerie qui, revêtus d'un costume suédois, faisaient

1. *Um Styrilsi Konunga ok Hæfdinga*, publ. par le Dr Robert Geete. Stockholm, Norstedt, 1878. Cette édition, la troisième de l'ouvrage, imprimée en caractères anciens, avec une vignette en or, argent et couleurs, se distingue par son élégance hors ligne. La discussion sur l'âge de cet ouvrage a reçu à quelques égards une solution, par la découverte, en 1867, de quelques feuilles écrites pendant le XIVe siècle, et qui servaient de couverture à un volume de documents administratifs, cédé par les Archives de l'État à celles du grand-duché de Finlande.

les délices de la noblesse de notre pays. Sans ce commerce avec les savants étrangers, il est fort probable qu'on n'eût pas vu paraître aussi tôt des ouvrages d'un caractère aussi national que l'*Ancienne Chronique rimée suédoise*. Les lois des villes et des campagnes, qui ont donné au siècle de Magnus Eriksson une place si haute dans notre histoire, témoignent des études faites par leurs auteurs dans la jurisprudence étrangère.

De Prague, les étudiants suédois transportèrent bientôt leurs pénates dans les universités de l'Allemagne du Nord. Outre Paris, les écoles d'Erfurth, de Leipzig, de Rostock et de Greifswald furent les plus fréquentées par les Suédois durant la courte période de notre moyen âge. En 1417, l'archevêque d'Upsal ordonna aux ecclésiastiques suédois qui devaient se rendre au Concile de Constance, de ramener avec eux quelques savants de l'Allemagne. Nous ignorons s'ils le firent. Le roi Eric XIII reçut du pape Martin V l'autorisation de fonder dans une des villes épiscopales de l'un des trois pays du Nord une Université, qui toutefois ne vit jamais l'existence. En 1438, on voit le Sénat de Suède accorder une allocation à un maître qui devait enseigner à Upsal. Lorsque enfin un prélat ami des sciences, Jakob Ulfsson, fut parvenu au siège archiépiscopal d'Upsal, et que le pays se trouva dans un calme relatif après la bataille de Brunkeberg, on put commencer à penser sérieusement à doter le pays de sa première Université, de sa seule école savante pendant des siècles. L'Université d'Upsal reçut le 2 juillet 1477 ses premiers privilèges de cet archevêque, de ses suffragants, de Sten Sture et des autres sénateurs du royaume. Les fondements étaient jetés, mais l'édifice ne s'éleva que lentement et avec des luttes incessantes contre la fortune adverse et le malheur des temps. Après avoir décrit les phases multiples et souvent pénibles et laborieuses de l'histoire primitive de l'Université, l'auteur est arrivé dans cette première partie jusqu'à l'année 1654, époque où l'Université se développa sous la protection puissante du grand chancelier Axel Oxenstjerna.

Après avoir terminé son grand ouvrage sur Gustave-Adolphe II, M. le professeur Abraham Cronholm a continué le récit de la guerre de Trente-Ans. Son intention est de le conduire jusqu'en 1648 dans son ouvrage : « *La Guerre de Trente-Ans et les négociations en Allemagne depuis la mort de Gustave-Adolphe II jusqu'à la paix de Westphalie*[1] ; » deux volumes ont déjà paru et le troisième sera ter-

1. *Trettioåriga Kriget och under handligarna i Tyskland från K. Gustaf II Adolphs død till Westfaliska fredslutet.* Historisk Undersøkning af Abr. Cronholm, I, 1, 2. Stockholm, Hæggstrøm, 1877.

miné sous peu. Les deux premiers s'étendent jusqu'à la bataille de Wolfenbüttel inclusivement. Comme dans son premier ouvrage mentionné ci-dessus, l'auteur a puisé avec son infatigable diligence dans les archives de l'État une foule de documents dont les historiens n'avaient pas profité jusqu'à lui. Aussi son ouvrage se distingue-t-il par sa richesse en données historiques importantes sur les graves événements de ces seize années. Les missives de Saint-Chamont, de d'Avaux, les dépêches des envoyés aux secrétaires d'État français Bouthilier et Chavigni et une foule d'autres documents figurent parmi les sources manuscrites de l'auteur, sans compter les principales, telles que les registres de la chancellerie suédoise et les protocoles du Sénat. D'après M. G., la participation de Gustave-Adolphe à la guerre de Trente-Ans était nécessaire à la sûreté de la Suède; cette question est très importante pour donner la clef de la politique du roi, mais ne peut être définitivement résolue. La citation que nous avons tirée plus haut des protocoles du Sénat semble toutefois fournir à l'opinion de l'auteur une preuve difficile à réfuter. L'exposé que donne M. G. des négociations diplomatiques et des péripéties de la guerre a une réelle valeur scientifique. Pour quiconque veut étudier sérieusement la guerre de Trente-Ans, les deux ouvrages mentionnés ci-dessus seront longtemps une base indispensable[1].

Parmi les travaux les plus récents de la littérature historique suédoise, la première place doit être sans contredit réservée à l'*Histoire politique de la Suède depuis la mort du roi Charles XII jusqu'à la révolution de* 1772[2] (parties 1-6), tant par suite des immenses recherches de l'auteur que par ses jugements équitables et purs de toute passion sur les hommes et les événements de cette époque, si agitée par les luttes des partis. Cette histoire du temps dit de la liberté a été l'objet de longues études pour M. le professeur C.-G. Malmstrœm, récemment nommé membre de l'Académie de Suède, et actuellement ministre des cultes et de l'instruction publique. Ce n'est pas l'époque brillante de la Suède que M. M. s'est donné mission d'exposer dans cet ouvrage. A la monarchie absolue des successeurs de Gustave-Adolphe succéda une anarchie aristocratique qui menaça de briser l'organisme de l'État et de préparer au pays le sort de la

1. Nous signalerons comme une autre contribution à l'histoire de cette époque l'histoire de la guerre de Trente-Ans par notre habile historien militaire, M. le capitaine J. Mankell; cette histoire fait suite à la traduction, publiée par la Société militaire de Stockholm, de l'*Histoire des guerres* de M. le prince N. Galitzin.

2. *Sveriges Politiska Historia från K. Carl XII's död till Statshvælfningen* 1772, af Carl Gustaf Malmstrœm, V-VI. Stockholm, 1877, Klemming.

Pologne. On ne se donna pas le temps de se reposer après les guerres sanglantes qui avaient épuisé le pays, quoique la paix si longtemps désirée et enfin obtenue en offrit amplement le moyen. Des discordes civiles s'élevèrent; la cour, le Sénat, la Diète, furent agités par des intrigues, dont, pour la première fois, les fils ont été débrouillés par M. M., grâce à sa laborieuse étude des riches matériaux historiques que l'on possède sur cette époque, tant en Suède qu'à Paris, à Londres et à Copenhague.

Les deux dernières parties qui terminent cet ouvrage commencent à la diète de 1760 et s'étendent jusqu'en 1772, année où la révolution opérée par Gustave III mit enfin, sans effusion de sang, un terme à la lutte des partis et arracha la Suède à sa perte.

Voici le jugement d'ensemble que porte l'auteur sur cette triste époque, jugement qui sera celui de la postérité :

La période qui a fait l'objet de mes travaux, dit-il, présente des ombres très fortes, qui grandissent à mesure que l'on s'approche du dénoûment. Le patriotisme succombant sous l'égoïsme et l'esprit de parti, la liberté dont on abuse jusqu'à l'arbitraire et à l'anarchie, les rois, le sénat et les états rivalisant pour développer et faire mûrir les germes néfastes qui se trouvaient dans la constitution, et pour mêler les puissances étrangères dans les discordes intérieures, jusqu'à ce qu'enfin la révolution se présentât comme le seul moyen de salut, — toutes ces choses constituent en vérité un spectacle peu réjouissant. D'un autre côté, cependant, les gens de cette époque n'ont pas travaillé, péché et souffert en vain. Derrière les partis qui se disputaient le pouvoir et la domination, s'agitait une activité ardente et vigoureuse pour la science et pour la civilisation. Le plan de mon ouvrage ne m'a permis de traiter qu'en passant ce côté de la vie nationale; mais ce que le « temps de la liberté » a réalisé dans ce domaine l'entoure d'une gloire qui ne peut lui être disputée. Même dans celui de la vie politique, si triste et si désespérée à tant d'égards, l'époque dont nous nous sommes occupé a porté aussi quelques fruits excellents. Au milieu du tumulte des partis, l'activité administrative et politique se développa, les notions sur l'essence de la société et sur les sources du bien-être devinrent plus correctes et plus claires, les forces morales se retrempèrent et l'on prit plus d'intérêt aux affaires publiques. Ainsi cette époque, qui ployait elle-même sous le poids de ses fautes, a pu laisser après elle, comme un héritage chèrement acheté, un riche trésor d'expérience politique aux temps futurs.

Les dernières années du règne d'Adolphe-Frédéric virent naître, entre le roi et le Sénat, des rapports moins tendus, amenés par la nécessité d'une action commune contre des ennemis communs. Bientôt la lutte éclata sur un autre point. La noblesse et les états rotu-

riers se trouvaient maintenant face à face, animés l'un contre l'autre d'une haine plus grande que celle des chapeaux et des bonnets. La cour ne paraît pas s'être mêlée à la bataille, mais elle était elle-même troublée par la mésintelligence qui avait éclaté entre la reine et son fils aîné : la reine était jalouse de la considération que son fils s'était acquise pendant la diète de 1769-1770. Le prince royal, Gustave, désirant autant que possible se soustraire à cette position embarrassante, se vit avec une joie sensible mis à même de faire un voyage à l'étranger, grâce à la générosité des États du royaume, qui lui étaient favorables. Ses plans politiques le suivirent dans tous ses voyages. Ils prirent une forme dans les paroles que l'on va lire, adressées à son ancien gouverneur, Scheffer, qui devait l'accompagner dans le voyage : « Nous nous rendons en France pour les vues les plus grandes, pour assurer entre les deux pays une union durable, fondée non-seulement sur des intérêts communs, mais encore sur une amitié personnelle; nous nous y rendons pour préparer la délivrance de l'État, pour l'affranchir d'influences étrangères et des discordes intérieures qui le déchirent. » Les partis se disputaient la faveur de la cour de France, et pendant son voyage, Gustave rencontra Beylon, le lecteur de la reine de Suède, lequel revenait de Paris, où il était allé sonder le terrain. Il avait trouvé la cour de France fort bien disposée en faveur de Fersen, l'adversaire acharné du parti royal, et Beylon ne manqua pas de le faire entendre au prince. Ce dernier se voyait donc obligé de manœuvrer avec une prudence infinie s'il voulait réussir à miner l'influence de Fersen à Paris. A son arrivée, il reçut la désagréable nouvelle que Choiseul n'était plus au pouvoir. Aussi les négociations paraissaient-elles traîner singulièrement en longueur sans pouvoir aboutir à un résultat, quand arriva tout à coup la nouvelle de la mort d'Adolphe-Frédéric. La situation se modifia subitement. Quelques jours plus tard, la France consentit à livrer les subsides qu'elle détenait, et qui s'élevaient au chiffre de un million et demi de livres par an, « les raisons qui avaient occasionné le retard dans le payement desdits subsides n'existant plus. » L'ambassade de Stockholm fut donnée à Vergennes, dont les instructions différaient toutefois sensiblement des plans de Choiseul. Ce dernier considérait une révolution comme nécessaire au salut de la Suède, tandis que Vergennes reçut l'ordre de chercher à établir une entente entre les partis. M. M. examine la question de savoir si Vergennes n'avait pas reçu peut-être une instruction secrète, différente de l'instruction connue, et il cite à cet égard (d'après Boutaric, *Corr. secr. de Louis XV*) les paroles du comte de Broglie, relatives à ce que dans un acte secret de cette nature, Louis aurait dit

que le succès de la révolution était réservé à cet ambassadeur (Vergennes). Mais il s'agit de savoir *quand* cette instruction aurait été donnée et reçue, et l'auteur croit pouvoir tirer des agissements de Vergennes la conclusion que l'instruction secrète, dans le cas où elle aurait été donnée avant le départ de Vergennes pour la Suède, ne pouvait guère contenir l'ordre de préparer ou de précipiter la révolution, car alors il aurait par trop mal exécuté les ordres de son maître. Au printemps de 1772, Vergennes reçut l'ordre officiel d'appuyer la révolution[1]. Si de son côté Gustave avait cru quelques années auparavant à la nécessité d'une révolution, il ne désirait pour le moment aucun changement dans la conduite de Vergennes, depuis que l'état des choses s'était modifié en Suède à un si grand nombre d'égards. Aussi M. M. pense-t-il que le but du voyage de Gustave à Paris n'était pas d'y convenir d'une révolution, ni d'en faire les préparatifs, mais uniquement « de réchauffer l'amitié de la France pour la Suède, amitié qui paraissait s'être légèrement refroidie, et de faire porter cette amitié sur le roi de Suède, en écartant la part qu'y avaient eue les chapeaux et leur ancien chef, Fersen. » Le roi mentionne, dans une lettre à l'un de ses intimes, avoir eu avec Louis XV un entretien privé qui avait duré trois quarts d'heure, et pendant lequel ils s'étaient entretenus de toutes les affaires avec sincérité et « tendresse, même sur la personne en question, dont j'ai dit ce que je pensais. » Il est hors de doute que cette « personne » était Fersen, et la teneur des instructions données à Vergennes montre que cet entretien fit impression sur Louis XV. Suivant toute apparence, Gustave dut être satisfait de sa visite à Paris.

Les dispositions de la Diète (1771-1772) convoquée à la suite de l'avènement de Gustave III, Diète pendant laquelle il s'éleva entre autres une lutte très vive sur la nouvelle « Assurance royale » (espèce de serment à la constitution), firent comprendre au roi la nécessité d'intervenir avec vigueur dans la marche des événements. Mais ses plans de révolution ne rencontrèrent pour le moment que de faibles sympathies à la cour de France, dont l'appui pécuniaire était cependant indispensable. Quand enfin les bonnets eurent pénétré au Sénat, et que le roi se vit entouré de personnes qu'il craignait et méprisait tout à la fois, il n'eut plus de choix à faire. « A peine l'ancien sénat fut-il tombé (le 28 avril), que l'envoyé d'Angleterre annonça à sa cour la possibilité de conclure un traité entre son

1. On voit par l'ouvrage de M. de Broglie (*Le Secret du Roi*, II, p. 412), que Vergennes, qui faisait partie de la diplomatie secrète, dirigée par le comte de Broglie, devait pousser Gustave III à faire la révolution.

pays et la Suède. Cette alliance aurait sans doute eu pour résultat que la France se serait, comme en 1766, déclarée déliée de ses relations avec la Suède. Abandonnée par la France, liée à la Russie et à l'Angleterre par des traités, dans lesquels la prétendue garantie de la constitution suédoise par la Russie aurait probablement été reconnue; entourée de deux autres puissances, la Prusse et le Danemark, qui, sans la moindre apparence de droit, s'étaient également attribué cette garantie; déchirée par des discordes intérieures, appauvrie par la dépréciation de sa monnaie, comment la Suède pourrait-elle échapper au sort de la Pologne? Que deviendrait son roi, sinon l'humble vassal d'un voisin arrogant et haï? Ce fut cette perspective qui porta Gustave à tout tenter plutôt que de se soumettre à un tel avenir. »

L'heureuse issue de la révolution du 19 août 1772 est d'autant plus étonnante que les bonnets n'ignoraient pas les desseins du roi. La dépêche que Vergennes avait envoyée le 21 mai et dans laquelle il rendait compte de l'entretien que le roi avait eu avec lui sur la révolution projetée, était, comme tant d'autres dépêches « des plus confidentielles » de la diplomatie française, parvenue à la connaissance du cabinet anglais, qui en avait communiqué le contenu aux bonnets. Or, ce contenu, c'était un plan détaillé de la révolution. Toutes les mesures avaient cependant été si habilement prises, que non seulement la constitution du « temps de la liberté » fut renversée, mais encore qu'elle le fut sans le moindre désordre et sans une goutte de sang versé. — Les funérailles de l'ancien régime ne furent pas brillantes, — le début du jeune roi avait donc réussi et fut applaudi.

Une branche de la littérature historique, celle des Mémoires, tend à prendre toujours plus faveur chez nous. Ainsi l'on a publié récemment les *Mémoires et les notes de Lars von Engestrœm*[1], les *Notes historiques et les lettres des années* 1771-1805, par Johan von Engestrœm[2], le *Journal de la cour de Gustave III*, par le baron G.-J. d'Ehrensværd[3], les *Souvenirs et les lettres du Dr Olof Wallquist, évêque de Vexiœ*[4]; dans tous ces ouvrages, écrits par des témoins oculaires, on trouve la peinture des grands événements politiques

1. *Minnen och Anteckningar af Lars von Engestrœm*, utgifna af (publiés par) Elof Tegner, 1-2. Stockholm, 1876, Beijer.

2. *Historiska Anteckningar och Bref från åren* 1771-1805, af Johan von Engestrom. Utgifna af E.-V. Montan. Stockholm, Norstedt, 1877.

3. *Dagboks anteckningar færda vid Gustaf III* hof af friherre G.-J. Ehrensværd. Utgifna af E.-V. Montan, I. Ibid.

4. *Minnen och Bref af Biskopen i Vexiœ Stift, Dr Olof Wallquist*, utgifna af E.-V. Montan.

aussi bien que des petites intrigues de la cour, et l'on y voit sous un jour tout nouveau plusieurs des personnages éminents de l'époque.

Il nous reste à signaler la continuation des ouvrages mentionnés dans notre précédent bulletin, l'*Histoire illustrée de la Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, les *Récits de l'histoire de Suède*, par P.-O. Bæckstrœm, et les *Récits de l'histoire suédoise à l'usage de la jeunesse*, par A. Fryxell. Les deux derniers sont arrivés au règne d'Adolphe-Frédéric, qu'ils viennent de clore, et du premier, qui paraît simultanément en plusieurs séries, sont actuellement achevées les parties qui traitent de l'antiquité et du moyen âge. Ce livre est arrivé maintenant à la continuation de l'histoire d'Erik XIV, de celle de Gustave-Adolphe II et de la période d'Adolphe-Frédéric. Ces divers ouvrages sont toujours reçus avec un intérêt signalé par le public, qui y trouve, sous une forme attachante et populaire, les résultats des recherches historiques les plus récentes.

Revues périodiques. — La magnifique donation faite par le feu consul général J. Letterstedt, en faveur de travaux scientifiques dans les trois pays scandinaves, donation dont le capital s'élève actuellement à environ 600,000 francs, a rendu possible la publication d'une revue ayant des collaborateurs en Suède, en Norvége et en Danemark. Cette revue, qui embrasse les domaines de la science, de l'art et de l'industrie dans les pays ci-dessus, s'est également mise jusqu'à un certain point au service de l'histoire[1]. Sa première année (1878) ne contient toutefois aucun travail spécialement consacré à l'histoire de la Suède, mais seulement quelques courtes annonces d'ouvrages qui s'y rapportent. Une revue consacrée par contre exclusivement à cette histoire, est la *Bibliothèque historique*, publiée par C. de Silfverstolpe[2], qui va bientôt compléter sa cinquième année d'existence. On trouvera dans l'analyse des recueils périodiques donnée par la *Revue historique* des renseignements sur le contenu de cette publication, qui jouit d'une allocation du budget.

C. de Silfverstolpe.

1. *Nordisk Tidskrift fœr Vetenskap, Konst och Industri, utgifven af Letterstedska Fœreningen* (Revue scandinave des sciences, de l'art et de l'industrie, publiée par la Société Letterstedt). Rédacteur en chef : C. Annerstedt.

2. *Historiskt Bibliotek*, utgifvet af C. Silfverstolpe.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins, par M. Aubé. Paris, Didier et Cie, 1875, in-8°. — Seconde partie : la polémique païenne à la fin du IIe siècle : Fronton, Lucien, Celse, Philostrate. Ibid., 1878, in-8°.

Pendant longtemps les persécutions dont les chrétiens eurent à souffrir pendant les premiers siècles ont été présentées comme l'effet des puissances du mal coalisées contre le christianisme. Tel était déjà le sentiment des anciens écrivains ecclésiastiques (voyez entre autres *Octavius,* 26-28). M. Aubé a essayé de les expliquer « par les causes secondes et les faits humains qui sont, à vrai dire, l'unique matière de l'histoire. » Il a restreint pour le moment ses études aux deux premiers siècles, et quoiqu'il ne donne lui-même son ouvrage que pour un à peu près, il n'est que juste de reconnaître qu'il a jeté une vive lumière sur bien des points, jusqu'à ce moment imparfaitement élucidés. C'est ce qu'on peut assurer des deux premiers chapitres de son premier volume, qui traitent des persécutions des chrétiens par les Juifs, au commencement même de cette période, et du troisième, dans lequel est très bien expliqué le véritable caractère historique de ce qu'on appelle vulgairement la première persécution des chrétiens dans le monde païen, en 64.

Quant à la seconde persécution, qui eut lieu dans la dernière ou l'avant-dernière année du règne de Domitien, M. Aubé l'attribue à un caprice de ce prince. C'est bien possible; mais il ne suffit pas de faire remarquer que Domitien était à demi fou, il aurait fallu indiquer à la suite de quelles circonstances se produisit ce caprice. La raison que Mosheim (p. 8 du t. I de la trad. franç., édit. d'Yverdon) et après lui bien d'autres historiens de l'Église donnent de cette persécution me parait plus près de la vérité historique.

Il y aurait aussi bien des réserves à faire sur le système adopté par M. Aubé pour expliquer les persécutions qui eurent lieu sous Trajan, Hadrien, Antonin et Marc-Aurèle. Éprouvant la plus profonde répugnance à regarder comme des persécuteurs ces princes, sous tant de rapports éminents et animés du seul désir d'honorer leurs règnes par la justice, il croit pouvoir montrer qu'ils ne furent pour rien dans les condamnations des chrétiens, que la responsabilité en retombe tout entière sur les gouverneurs de provinces qui les prononcèrent, et que

les chrétiens, par leur exaltation et leur imprudence, les provoquèrent en quelque sorte et furent parfois les principaux auteurs de leur propre perte. Il y a là, ce me semble, quelque exagération ; il suffit pour en être convaincu de se rappeler que Trajan, tout en recommandant au gouverneur de la Bithynie de ne pas prendre l'initiative dans les poursuites contre les chrétiens et de procéder avec prudence et modération dans ces sortes d'affaires, lui ordonne de punir ceux qui, dénoncés comme chrétiens, étaient convaincus de l'être, *si deferantur et arguantur, puniendi sunt* (*Lettres de Pline,* X, 98).

Ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que les empereurs, en frappant les chrétiens, croyaient, non persécuter des hommes auxquels on n'aurait pu reprocher que de professer en religion des opinions différentes de celles de la foule, mais punir des coupables accusés d'être des ennemis irréconciliables de l'ordre établi et d'avoir pris part à des complots ourdis pour le renverser. C'était là méconnaître sans doute le caractère du christianisme et de ses adhérents ; mais les apologistes, Tertullien entre autres (*Apolog.*, 28-38), reconnaissent que, dans le monde païen, on ne se faisait pas une autre idée des chrétiens, idée dont ils s'efforcent, dans leurs écrits, de montrer la fausseté et l'injustice.

Ces réserves ne sauraient toutefois nous faire méconnaître le mérite supérieur de cet ouvrage de M. Aubé. Jusqu'à présent, on n'avait jamais discuté avec autant de profondeur et de sens critique les légendes qui encombrent encore l'histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles. On n'avait pas établi que, pendant cette période, il n'y eût aucun édit ni pour ni contre la religion chrétienne ; on ne peut citer que la lettre de Trajan à Pline dont nous avons fait mention, et cette lettre n'est pas un édit : elle est une simple communication de l'empereur à son ami. Enfin, pour nous borner, M. Aubé a mis au-dessus de toute contestation ce fait de grande importance que la persécution des chrétiens ne fut ni générale ni continue dans l'empire romain ; que, quand elle sévit, elle ne fut jamais que de courte durée, et par conséquent qu'elle ne peut être considérée comme le résultat d'un plan arrêté d'opprimer la religion chrétienne, bien moins encore de la faire disparaître. Les persécutions pour cause de religion ont toujours été inconnues au peuple romain, et, comme le fait observer M. Aubé, aucun empereur romain, avant Constantin, ne conçut ni le dessein ni la pensée d'administrer les consciences.

Le second volume est consacré à nous faire connaître les plus anciens écrits lancés dans le monde païen contre le christianisme. Ils sont en bien petit nombre, quatre en tout, et encore il en est deux qui ne sont dirigés contre la religion nouvelle et ses adhérents, qu'autant qu'on les entend dans un sens qui est contestable et qui a été contesté. Je veux parler de la satire de Lucien, intitulée la mort de Pérégrinus, et de la biographie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate. Lucien n'a pas certainement voulu peindre les chrétiens dans la personne de Pérégrinus ;

on sait en effet par Lucien lui-même que, après avoir vécu pendant longtemps à leurs dépens, tout en se moquant de leur simplicité et de leur crédulité, il avait été chassé du sein de l'Église dès que sa fourberie et sa scélératesse eurent été démasquées. Ce Pérégrinus est bien plutôt le type de ces charlatans, nombreux à cette époque, qui, sous le manteau, soit de la religion, soit de la philosophie, exploitaient les bonnes âmes. Lucien regarde, il est vrai, les croyances chrétiennes comme une superstition nouvelle, et il la traite aussi mal que les superstitions anciennes ; mais d'un côté il parle avec éloge de la charité et du dévouement des chrétiens, et d'un autre côté il s'abstient à leur égard des qualifications injurieuses que Suétone et Tacite ne leur ont pas épargnées.

Il n'y a pas la moindre allusion au christianisme dans la vie d'Apollonius de Tyane. Mais comme bien des miracles attribués à ce personnage, des démoniaques exorcisés, des malades guéris, des morts ressuscités, peuvent sembler des imitations de certains récits des évangiles, et qu'il n'est pas sans offrir quelque analogie avec Jésus-Christ soit par le caractère surnaturel dont il est revêtu dans cette biographie, soit par les exhortations morales et religieuses qu'on lui fait débiter, quelques critiques ont voulu voir dans cet ouvrage une parodie des écrits du Nouveau Testament. M. Aubé repousse absolument cette explication. Avec Baur, il regarde cet écrit comme un essai de former, avec les éléments fournis par le monde païen, un personnage idéal de la même espèce que celui que les chrétiens adoraient en Jésus-Christ. Sur le judaïsme languissant s'était greffée une religion nouvelle; on voulut tenter, dans la société de l'impératrice Julia Domna, peut-être même sous son inspiration, d'amender, d'élargir, de purifier et de ranimer, d'après la même méthode, le paganisme mourant. En combinant la sagesse hellénique et la tradition chrétienne qu'on imite ou qu'on adopte sans les nommer, on essaya de former un idéal plus achevé, plus séduisant, mieux approprié aux besoins religieux du monde grec et satisfaire les âmes dégoûtées du paganisme et si faciles aux conversions chrétiennes.

L'explication est ingénieuse, elle l'est même trop pour être acceptable. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'attribuer une semblable conception à Philostrate ou à l'impératrice Julia Domna. Si on considère qu'elle n'eut pas de suite, qu'on ne fit rien ou à peu près pour la propagation de ce nouvel évangile, on en revient à l'opinion que la vie d'Apollonius de Tyane est tout simplement, comme le pense M. Chassang, un roman dans le genre des vies de Pythagore par Jamblique et par Porphyre, un tableau de la vie pythagoricienne telle qu'on la comprenait dans les écoles néoplatoniciennes, et de l'ascétisme théurgique, dont Apollonius est resté d'ailleurs le type.

M. Aubé aurait pu à la rigueur laisser de côté Lucien et Philostrate. On ne saurait cependant lui faire un reproche de cette surabondance. Le chapitre consacré à Lucien et les deux où est examinée la vie d'Apollonius de Tyane, sans parler de l'intérêt littéraire qu'ils présentent, offrent

des tableaux curieux et variés de certains côtés religieux de la société païenne à cette époque et se rattachent par là au sujet que M. Aubé s'est proposé de nous faire connaître et qui, pour un grand nombre de lecteurs, est entièrement nouveau.

Fronton est bien décidément un ennemi avoué du christianisme. Le livre dans lequel il l'attaquait et qui était intitulé, à ce qu'on dit, *Invective contre les chrétiens*, n'est pas parvenu jusqu'à nous ; mais si la conjecture de M. Aubé est fondée, — et j'incline à croire qu'elle l'est, — le discours de Cécilius, le défenseur de la religion païenne, dans l'*Octavius* de Minutius Félix, en serait une imitation, peut-être même une reproduction plus ou moins abrégée. Dans ce cas, l'ouvrage de Fronton aurait été tout simplement un recueil des bruits injurieux qui circulaient parmi les païens sur le compte des membres de l'Église chrétienne. C'est dire qu'il n'avait pas la moindre valeur. Tout ce qu'il aurait pu nous apprendre, c'est que ces bruits n'étaient pas étrangers à la haute société romaine dans laquelle vivait son auteur. Ce Fronton était en effet de son temps un personnage considérable ; il avait été chargé de l'éducation du jeune Marcus Annius Verus, depuis Marc-Aurèle, et plus tard de celle de Lucius Verus, qui fut associé à l'Empire.

Le *Discours Véritable* dans lequel Celse combat le christianisme est un ouvrage bien autrement considérable que l'*Invective* de Fronton. M. Aubé consacre à l'examen de cet écrit plus de la moitié de son second volume, 320 pages environ. J'estime que Celse ne méritait pas tant d'honneur et qu'il suffisait de caractériser sa polémique pour en faire sentir le vide. Son livre n'eut de son temps aucune notoriété, et il serait resté, aussi bien que son auteur, absolument inconnu, si, par quelque hasard, Origène n'avait été prié d'en écrire une réfutation par Ambroise d'Alexandrie, un ami à qui il n'avait rien à refuser. Il n'y avait pas longtemps que Celse était mort quand Origène entreprit l'examen de son ouvrage ; il ne put cependant recueillir le moindre renseignement sur sa personne et sur sa vie. Au reste le *Discours Véritable*, ouvrage mort-né, nous serait complètement inconnu, même de nom, si le célèbre théosophe alexandrin n'en avait cité de très nombreux passages dans la réfutation qu'il en a faite.

Celse paraît avoir voulu se renseigner avant d'attaquer le christianisme ; c'est le seul point sur lequel on puisse le louer. Il avait lu, au moins en partie, les évangiles ; l'impression qu'il en rapporta fut que Jésus avait été un ambitieux vulgaire, sans courage et sans caractère, et qui n'avait jamais su profiter des occasions favorables de s'emparer du pouvoir qui s'étaient présentées à lui à diverses reprises. S'il reconnaît qu'il y a quelques bonnes paroles dans ses discours, c'est pour ajouter aussitôt qu'il les a empruntées à Platon. D'ailleurs, pour les détails de sa vie, il s'en rapporte aux Juifs. Le premier dans le monde gréco-romain il a parlé de la fable juive de Pantère. Tout cela ne donne pas une haute idée de sa judiciaire. Il paraît qu'il avait vu de près les

chrétiens; on en a la preuve dans les détails qu'il donne parfois sur l'histoire de l'Église. Va-t-il faire, comme Lucien, l'éloge de leurs vertus? Tant s'en faut; il les accable de sarcasmes; il se moque de la simplicité de leur foi; il les tourne en ridicule de prendre pour un envoyé de Dieu le fils d'une pauvre ouvrière; il rit de leur pauvreté, de leur ignorance, de leur résignation, de leur humilité. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces gens dont il se joue et qu'il insulte sans la moindre raison, il veut les convertir, non sans doute au paganisme vulgaire, mais à une sorte de théosophie qu'il en a tirée et qui est tout simplement cette théorie des degrés descendants qui devint, depuis Jamblique, le fond de la philosophie néoplatonicienne. Il leur annonce même que s'ils l'écoutent et veulent le suivre, il écrira, pour leur servir de guide, un nouvel ouvrage qui naturellement n'a jamais paru, aucun chrétien peut-être, excepté Ambroise d'Alexandrie, n'ayant jamais eu connaissance de son *Discours Véritable*. Cette manière de convertir les gens en les injuriant est un nouvel indice que Celse, bon écrivain d'ailleurs, manquait certainement de discernement.

Il est vraiment étrange que, si près de l'origine de la religion chrétienne, il ne se soit pas trouvé un seul écrivain dans le monde païen capable d'en parler avec impartialité et de laisser à la postérité autre chose que des fables frivoles et des appréciations dénuées de bon sens. Au reste, si dans l'histoire du mouvement des idées religieuses à la fin du second siècle de notre ère, on doit, comme le fait remarquer M. Aubé, tenir compte des écrits contre le christianisme, il ne faut pas s'en exagérer l'importance effective; ils ne valent qu'en tant qu'ils attestent certains états psychologiques au sein du polythéisme militant et lettré.

Wilhelm Arnold. **Deutsche Urzeit.** Gotha, Fr. Andreas Perthes. 1879. 442 p. in-8°.

Nous avons déjà, ici même (I, 285 sq.), signalé un ouvrage, qui venait alors de paraitre, de M. Arnold, professeur de jurisprudence à Marbourg, intitulé : *Établissements et migrations des races allemandes*; nous disions que cet ouvrage ouvrait une nouvelle voie aux études sur l'histoire primitive de l'Allemagne. M. Arnold en effet prenait pour point de départ de ses recherches les plus anciens noms de lieu en Allemagne et dans les pays voisins, il en examinait les formes différentes et concluait de ces différences à celles des races et des temps où ces mots étaient formés; il essayait ainsi de remédier aux lacunes et aux contradictions partielles des historiens sur les établissements et les migrations des races allemandes, et d'arriver, avec le secours de la linguistique, à de nouveaux résultats sur l'histoire primitive de l'Allemagne. La critique allemande a fait en général un très bon accueil à cette tentative du savant jurisconsulte, bien que les érudits les plus compétents

aient refusé d'admettre bon nombre des prétendues solutions données par l'auteur, et aient en outre attaqué beaucoup d'étymologies qu'il avait hasardées. Un des savants les plus autorisés, sinon le plus compétent de tous, dans le domaine de l'histoire de la langue allemande, M. W. Scherer, a dit que l'entreprise était téméraire, mais qu'elle frayait un chemin nouveau.

M. Arnold avait donné à son premier livre un titre trop étendu, peut-être pour mieux attirer sur son ouvrage l'attention des maitres. Le principe de ses recherches pouvait s'appliquer à tous les noms de lieu allemands, y compris les noms celtiques; mais en fait il avait circonscrit ses recherches personnelles à une petite partie de l'Allemagne occidentale; il ne s'était occupé que des noms de lieu hessois; les noms des pays voisins de la Hesse lui avaient seulement fourni des objets de comparaison. La Hesse se recommandait spécialement à des études de cette sorte pour plusieurs raisons; d'abord nous connaissons les anciennes formes de ces noms par certains documents d'une date très reculée, provenant par exemple de Fulda et de Hersfeld; de plus les Hessois n'ont jamais, on le sait d'une façon certaine, quitté le pays où ils s'étaient primitivement établis, tandis que tant d'autres peuples allemands, poussés par les flots incessants des invasions, ont été rejetés loin de leurs premières demeures. M. Arnold avait ainsi dans les noms de lieu hessois un point d'appui solide, d'où il pouvait suivre dans des directions différentes les migrations de la race hesso-franque par la trace qu'elle avait laissée dans les noms de lieu hessois.

Dans le livre que nous indiquons aujourd'hui, M. Arnold, après de nouvelles recherches, a étendu les résultats de son premier ouvrage, en traitant cette fois de l'histoire primitive de l'Allemagne entière; mais en même temps il a mis son travail à la portée du grand public en supprimant tout l'appareil de l'érudition. L'ouvrage est divisé en deux parties : le premier est plus spécialement réservé à l'histoire, et a pour titre : Histoire des temps primitifs jusqu'à l'établissement de la monarchie franque (p. 1-184); le second : Situation intérieure pendant cette période (p. 187-441). Chacune des deux parties est subdivisée en quatre chapitres; l'auteur les a intitulés : migrations préhistoriques; luttes avec les Romains; la ligne de défense et son importance; formation des nouvelles races; et pour la seconde partie : degré de civilisation; institutions militaires; institutions politiques et juridiques; morale et religion; croyances et vie religieuse. Si je ne me trompe, ces huit chapitres sont la reproduction du cours professé par M. Arnold à Marbourg, puis remanié, augmenté, et mis à la portée du grand public.

Comme l'indique le titre de ces chapitres, M. Arnold ne s'est pas contenté d'exploiter la mine qu'il avait déjà ouverte; pour compléter son livre, il a mis à contribution toutes les autres sources d'information. C'est affaire aux critiques autorisés d'apprécier avec plus de détails qu'il n'est possible d'en apporter ici, la valeur de cette nouvelle tentative. Disons seulement que nous n'avions encore trouvé nulle part un

ouvrage où les résultats des recherches purement historiques et des études sur l'histoire sociale et morale aient été fondus avec autant d'habileté; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'à notre avis on n'a pas encore tracé de peinture aussi vive et aussi juste des temps primitifs de l'Allemagne. Nous ne connaissons par exemple aucun livre où soit exposée avec autant de profondeur et avec une pareille abondance d'aperçus ingénieux l'importance qu'a eue pour tout le développement de l'Allemagne primitive l'établissement par les empereurs romains de cette ligne de châteaux, de murs et de fossés, tracée du Rhin au Danube, de l'embouchure de la Lahn à celle de l'Altmühl, qui assura aux Romains la possession d'une partie de l'Allemagne du sud, et qui protégea pendant près de 200 ans la Gaule contre les invasions germaniques. Aussi pouvons-nous recommander au public lettré, et surtout en dehors de l'Allemagne, un livre qui, non-seulement contient des résultats nouveaux exposés en fort bons termes, mais qui résume aussi les travaux les plus récents sur les temps primitifs de l'Allemagne.

O. Hartwig.

Paul Tschackert. **Peter von Ailli** (Petrus de Alliaco). **Zur Geschichte des grossen abendlændischen Schisma und der Reformaconcilien von Pisa und Constanz. Anhang : Petri de Alliaco anecdotorum partes selectæ. Gotha. Perthes, 1877, xvi-382 p. [53].**

L'auteur du présent ouvrage s'est proposé de donner la contre-partie de l'étude sur Gerson, par laquelle Schwab, il y a une douzaine d'années, a ouvert la voie aux recherches sur l'histoire du schisme et des deux premiers conciles réformateurs. Ce que Schwab a voulu faire pour la mémoire du disciple, T. a voulu le faire en l'honneur du maître, et cette tentative importe peut-être plus encore à la connaissance de cette époque que la vie même de Gerson, car Pierre d'Ailly a eu incomparablement plus d'influence sur l'histoire de sa patrie et de son église. Le développement du schisme et surtout les événements du concile de Constance ne se comprennent pas en dehors de son action personnelle ; on pourrait faire l'histoire de ces quarante ans sous le titre de : Pierre d'Ailly et son temps.

T. a entrepris de peindre et de juger son héros dans sa vie publique et privée, comme professeur et savant, et comme prélat et homme d'État, dans son rôle de théologien, de philosophe et d'érudit, comme dans le mouvement religieux de son époque. Son ouvrage, de 347 p., se divise en sept parties. La première : « Jeunesse et âge mûr, » nous conduit jusqu'en 1382, c'est-à-dire jusqu'à la soumission de l'Université de Paris à Clément VII. — La seconde : « Premiers succès, » arrive jusqu'à l'élévation d'Ailly au siège épiscopal de Cambrai, en 1397, après qu'il avait été pendant huit ans chancelier de l'Université et aumônier du roi. — La troisième : « L'évêque au service de la cour d'Avignon, »

finit avec la seconde déclaration de neutralité de la France, ce qui fut un échec personnel pour Pierre. — La quatrième étudie son rôle à Pise et comme cardinal de Jean XXIII, tandis que la cinquième, la partie capitale de l'ouvrage (p. 181-302), comprend l'œuvre du cardinal à Constance et se termine avec sa mort (1420). Une sixième partie (p. 303-335) est consacrée à l'œuvre scientifique de Pierre, et la septième à un jugement final sur le grand théologien. Suivent une liste très-utile des œuvres authentiques et apocryphes de Pierre, huit appendices où sont discutées diverses questions biographiques ou littéraires, et dont les plus remarquables sont le 4e, le 5e et le 6e, une table des matières et plusieurs ouvrages inédits de Pierre, dont les plus importants, les deux lettres aux cardinaux de Pise (App. 10 et 11) et surtout l'apologie de Pierre par lui-même en réponse à Boniface Ferrer, à propos de son attitude à l'égard du concile de Pise, fournissent de nouveaux détails pour la biographie de l'auteur, et rectifient même Schwab en certains points (cf. p. 121, 153, n° 1 ; 157 et suiv., 162 et suiv.). D'ailleurs les matériaux à la disposition des deux auteurs étaient en grande partie les mêmes : les historiens du temps, les recueils de Dupin, Hardt, Mansi, Martène et Durand, etc., heureusement utilisés déjà par Schwab, et où Mgr Hefele a largement puisé pour son histoire du schisme et des conciles de Pise et de Constance.

Si l'on compare les deux ouvrages sur Gerson et sur Pierre d'Ailly, et si l'on se rappelle avec quelle conscience Schwab s'est acquitté de sa tâche, on comprendra qu'à l'exception des chapitres sur les travaux d'érudition et la personnalité même de Pierre d'Ailly, que T. a mis le premier en lumière, les résultats auxquels T. est arrivé ne dépassent pas ceux de son prédécesseur. Schwab a raconté les mêmes événements avec beaucoup plus de détails, et T. n'a pu qu'ajouter sur des points peu nombreux des faits nouveaux ou faire quelques rectifications [1]. Mais il est douteux qu'on puisse, sans découvrir des documents nouveaux, comprendre le rôle de P. d'Ailly sous toutes ses faces et peindre son portrait en vivantes couleurs. Nous avons de lui, abstraction faite des travaux purement théoriques, un grand nombre de traités, où ses idées sur la politique de l'Église ont trouvé leur expression : discours, conclusions, programmes de réformes, apologies, invectives, et aussi quelques lettres.

1. Ainsi T. pense, et son opinion est très vraisemblable, que P. d'Ailly, à Constance, plaida pour l'extension du droit de suffrage, et non pour le vote par nations (p. 204, 208). Les raisons données par Steinhausen et l'auteur du présent article pour attribuer à P. d'Ailly les *Capita agendorum*, raisons développées ensuite par T. lui-même dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* de Brieger (t. I), ont beaucoup servi pour apprécier l'activité réformatrice du cardinal à Constance (p. 256 et suiv.). Signalons aussi la preuve donnée par l'auteur, que le programme des réformes tracé par P. d'Ailly procède de celui de Henri de Langenstein (p. 273). Pour 1398, il constate deux voyages à Rome (p. 102, n° 1) et soutient ici, contre Hefele, le caractère non historique des discours de P. d'Ailly que nous trouvons dans Froissart.

Ces dernières, comme tout le reste, ont été écrites pour le public ; on n'y trouve rien qui nous fasse pénétrer dans l'homme même ni surprendre ses pensées intimes ou ses desseins. Un érudit, un prince de l'Église, un homme d'État comme Pierre d'Ailly, peut-il n'avoir écrit que pour le public ? Nous n'avons aucune trace d'une correspondance d'un autre genre ; nous ne connaissons aucun document qui n'ait été destiné par lui-même à être publié.

Jusqu'à quel point ces travaux destinés à la publicité peuvent-ils aider à faire connaître leur auteur ? O. Lorenz l'a très bien remarqué (*Gesch. Quellen,* 2e éd., II, 289) : c'est la méthode abstraite qui fut employée au XIVe et au XVe s. pour traiter les questions politiques, et les considérations les plus élevées sur les rapports de Dieu et du monde servaient de point de départ à toute polémique. En fait, rien, selon moi, ne rend plus difficile l'intelligence de cette époque que le contraste de cette méthode scolastique ou théologo-philosophique avec les idées très positives auxquelles ces écrits s'attaquaient d'ordinaire. On serait moins embarrassé si ces écrivains étaient restés loin des affaires du monde, s'ils avaient été de ces savants désintéressés dont les spéculations reflètent si rarement, ou d'une façon si fantaisiste et bizarre, les événements de la vie extérieure. Mais ce sont pour la plupart des princes de l'Église et des hommes d'État, vivant au centre du mouvement politique, souvent des martyrs des idées qu'ils avaient essayé de défendre dans leurs traités scolastiques. Aussi en revient-on toujours à se demander comment il faut comprendre ces écrits par rapport à leurs auteurs et aux événements ; jusqu'à quel point les idées développées dans ces traités sont personnelles à leurs auteurs, et jusqu'à quel point elles ont influé sur la marche des évènements ; ou bien si les théories ne sont pas bien plutôt des interprétations des événements. Les auteurs restèrent-ils tellement dominés par leurs théories spéculatives, qu'ils y conformèrent absolument leur conduite, ou ne cherchèrent-ils pas plutôt à conformer leurs théories aux nécessités du temps, à la situation qu'ils occupaient dans l'Église ou dans l'État, à leurs intérêts, à leur ambition, aux idées d'une époque révolutionnaire qui débordaient et brisaient les anciennes formules? Clément VII, en se prononçant dans le débat soulevé à propos de l'immaculée Conception de Marie, s'est-il laissé persuader par les péroraisons de P. d'Ailly si artistement embrouillées, et celui-ci n'a-t-il fait qu'appliquer ses théories spéculatives, ou devons-nous chercher d'autres motifs de part et d'autre ? L'assassinat du duc d'Orléans fut un acte de vengeance personnelle et politique, le signal de désordres où devait s'abîmer la France ; le débat sur les thèses de Jean Petit fut conduit selon les formes abstraites de la théologie et du droit. Dans ce procès, les Pères du concile de Constance ont-ils été convaincus par les arguties que les adversaires entassaient à plaisir, ou par leurs relations personnelles avec les deux partis qui s'attaquaient l'un l'autre dans ce procès comme dans le palais du roi, dans les villes et les provinces de France ?

Les quarante ans de la vie publique de P. d'Ailly ont été pour sa patrie une époque de violents ébranlements à l'intérieur et à l'extérieur, de tempêtes qui agitèrent profondément la nation et firent chanceler l'État sur sa base. Au milieu de ces conflits, nous retrouvons toujours P. d'Ailly ; il n'y a presque pas un événement politique où son nom ne soit prononcé. Aussi son point de vue se modifia-t-il sans cesse. Il approuva, en 1380, de mettre fin au schisme par un compromis, et un an après il soutint un moyen tout opposé : la réunion du concile. Élevé, contre les désirs du duc de Bourgogne, à l'évêché de Cambrai, il sut pourtant en peu d'années se rendre supportable à ce prince. Devenu tout à coup, depuis la fin de 1394, partisan de Benoît, il fut cependant le chargé d'affaires et le principal représentant du gouvernement français lorsque, quatre ans plus tard, celui-ci rompit avec le pape ; puis il fut de nouveau pendant de longues années « l'avoué de Benoît. » Il lui resta fidèle le plus longtemps possible, mais il put encore se réconcilier, en théorie et dans la pratique, avec le parti de l'union. A Constance, il conduisit d'abord l'opposition contre le pape ; plus tard, il se mit à la tête du parti de la Curie. Ces tergiversations lui créèrent de nombreux dangers ; il faillit une fois être déposé et mis en prison, mais en définitive, il s'éleva toujours plus haut. D'élève sans ressources du collège de Navarre, il devint chancelier de l'Université, confesseur du roi, évêque opulent de Cambrai, cardinal de l'Église romaine ; et si l'espoir qu'il nourrissait d'obtenir la tiare fut déçu, il gouverna du moins, dans les dernières années de sa vie, l'Église de France comme légat apostolique aussi complètement peut-être qu'elle l'avait été au temps des papes français.

C'est à mon sens le défaut fondamental du livre de Tschackert d'avoir voulu expliquer la conduite et le caractère d'un tel homme à l'aide d'écrits où il cherche à défendre ses idées si souvent changeantes, et de regarder ces discours de parade, ces apologies, ces invectives comme autant de documents qui livrent la pensée même de leur auteur. P. d'Ailly était un représentant de la philosophie nominaliste ; pour T., la doctrine nominaliste doit expliquer son caractère et sa politique religieuse ; elle lui fait comprendre (p. 387) « la souplesse avec laquelle il sut s'adapter chaque fois aux circonstances, sans y garder par malheur une pureté morale toujours intacte. » Il est naturel que l'auteur, en poursuivant cette idée, tombe dans des contradictions et des explications erronées. Si, en 1380, P. d'Ailly déconseilla la réunion du concile général parce que ses doctrines nominalistes lui faisaient mettre en doute l'infaillibilité du concile (p. 48), pourquoi n'en fut-il pas de même l'année suivante, et plus tard lorsqu'il défendit devant d'autres personnes l'idée du concile ? « P. d'Ailly, dit T. (p. 64), n'était pas un caractère tout à fait religieux et moral ; un tel caractère, nous le chercherions vainement chez un nominaliste. » En était-il donc de même d'Occam et de Gerson ? Et puis, qu'est-ce surtout qu' « un caractère tout à fait religieux et moral ? » T. loue la « fière indépendance avec laquelle P. d'Ailly montra dans

sa lettre à Jean XXIII que « la pourpre ne l'avait pas fait esclave du pape » (p. 176), le courage avec lequel il résista au pape à Constance (198). Mais qui avait alors lieu de craindre, le pape ou le cardinal? L'amour de la vérité, le courage du prédicateur, le souffle pur qui anime les efforts du hardi combattant, l'enthousiasme emporté avec lequel il prêchait la pénitence, le détachement de soi, la sérieuse énergie de sa conduite, arrachent à T. de l'admiration pour ce même homme dont il doit souvent stigmatiser l'ambition, l'appétit des gros revenus et les changements d'opinion. Il se contredit parfois dans la même phrase, par exemple p. 179, où il dit : « malgré toute la souplesse de son caractère, P. d'Ailly a su garder le courage d'une libre parole, » et surtout, lorsqu'il résume tous les traits de ce caractère, dans la phrase où l'on doit chercher l'expression dernière de son jugement (p. 337) : « peu enclin aux actions extrêmes, il agit, quand les circonstances le demandaient, sans crainte et avec décision, mais aussi avec toute la circonspection et la réflexion nécessaires. » La fausseté des couleurs est encore exagérée par des expressions toutes modernes, comme « conservateur libéral, » opposé à « vieux-conservateur ; » mais nulle part nous ne découvrons les intérêts ou les passions qui remplissaient l'âme de P. d'Ailly; nulle part, il ne met d'une façon saisissante l'homme sous nos yeux [1].

Loin de moi la prétention de juger la personnalité de P. d'Ailly en dehors de l'influence exercée par ses convictions philosophiques, religieuses et morales et ses opinions d'homme d'église ; mais je ne saurais la comprendre sans la replacer au milieu des luttes intérieures de sa patrie. L'histoire du schisme est en grande partie celle de la France ; et l'histoire de la France à cette époque se résume dans l'antagonisme des partis orléanais et bourguignon ; les luttes à la cour et dans l'Université, les mouvements démocratiques des masses et les efforts de l'un ou de l'autre des partis pour s'emparer du gouvernement, le meurtre des chefs des partis et les révolutions parisiennes n'en sont que les manifestations ou les conséquences. L'histoire de ces troubles est encore à écrire, mais P. d'Ailly ne pourrait manquer d'y trouver sa place. On devrait suivre les rivalités, les intérêts hostiles, depuis les princes qui se font la guerre jusqu'aux masses révolutionnaires. Si l'on connaissait par exemple le groupement des partis au sein de l'Université parisienne, on pourrait peut-être expliquer la proposition faite par l'évêque de Cambrai au procès de Jean Petit de renvoyer les articles de

1. Plus d'une contradiction provient aussi d'une appréciation fausse des motifs qui ont fait agir P. d'Ailly. P. 92, T. parle du « dévouement inaltérable » qu'il conserva de 1395 à 1408 à Benoît XIII, et plus tard de son rôle rien moins que favorable au pape lors de la déclaration de neutralité en 1398. P. 216, il explique l'absence du cardinal à la séance du 30 mars 1415 par sa répugnance théorique pour un concile sans pape, en contradiction presque avec tout ce que nous lisons immédiatement avant ou après.

foi à l'examen des théologiens, non par un doctrinarisme professoral (cf. T. p. 285, 341), mais par la situation des partis dans la faculté de théologie. Je suis persuadé qu'en examinant les choses à ce point de vue, on jetterait beaucoup de lumière sur les changements de la politique religieuse en France et sur la personne même d'Ailly. Là, il est vrai, les documents nous font presque entièrement défaut, et pour les actes les plus importants, pour des périodes entières de la vie d'Ailly, par exemple, pour son rôle comme confesseur du roi pendant huit ans, ses légations en Allemagne en 1398 et 1414, son activité en faveur de Benoît en 1403 et pendant les années suivantes, son séjour en Italie auprès de Jean XXIII, pendant le concile de Rome, etc.; nous n'avons que de maigres détails. Nous ne pouvons pénétrer réellement dans les idées et les intentions du cardinal qu'à propos du concile de Constance. Dans cette voie, bien des surprises nous attendent; nous le voyons par la situation politique de P. d'Ailly, telle que nous la dépeignent les matériaux à l'aide desquels M. Dupont a raconté la prise de possession du siège de Cambrai (cf. T. p. 67 et suiv.).

Parmi les documents que nous possédons jusqu'ici pour l'histoire d'Ailly, il en est qui nous permettent de pénétrer au fond de ce caractère ; ce sont les actes du procès de Jean Petit, publiés au t. V de l'édition des œuvres de Gerson, par Dupin. Ce procès, T. l'a raconté brièvement en quelques pages, qui ne sont pas exemptes d'erreurs. L'auteur prétend que Pierre aurait eu dans le procès une situation neutre ; c'est contre son gré qu'il aurait été nommé membre de la commission du 15 juin 1415 ; il n'aurait pas voulu se compromettre auprès du duc, et il aurait, par suite, cherché à accommoder l'affaire, mais il en aurait été assez mal récompensé par le duc de Bourgogne. Je pense que c'est aller beaucoup trop loin. Ceux qui proposaient de ne pas mettre en cause la personne même du duc de Bourgogne, ne cherchaient pas des voies d'accommodement, mais faisaient une pure manœuvre de parti. Ce sont justement les défenseurs du duc qui voulaient jeter son nom dans le débat, aussi s'efforcèrent-ils d'amener le procès devant un tribunal ordinaire et firent-ils décider par la commission que l'honneur de Jean sans Peur était en jeu (*Op. Gers.* V, 383 d.). A Paris, au contraire, Gerson avait déjà soutenu le caractère théologique du procès où c'étaient non des personnes, mais seulement des erreurs qui étaient en lutte (cf. Schwab, p. 618), et à Constance il déclara dès le début « quod non intendebat alicujus nomen exprimere, nec contra honorem et famam alicujus praejudicium generare » (*Op. Gers.* V, 382, c.). Gerson, non plus que P. d'Ailly ni la partie adverse, n'a voulu ni pu abandonner formellement le terrain juridique du décret du 6 juillet. De l'acte passé dans la demeure de P. d'Ailly le 11 avril 1415, on ne peut de même conclure à une divergence de vues entre le cardinal et Gerson (T. 237). Il n'est pas dit dans le procès-verbal que Gerson ait voulu offenser le cardinal en jetant l'acte à terre ; mais tout simplement qu'il le jeta devant les pieds du cardinal ; deux lignes plus haut on lit même expressément

que c'est « de ipsius (Pierre) scitu et beneplacito, » qu'il voulut lire en public sa proposition (*O. G.* V, 362, b.). T. prétend que les pères du concile ont été charmés d'être dispensés de l'affaire, qu'après le décret du 6 juillet, elle devint la cause personnelle de Gerson ; que, dans son amour pour la justice, il s'inquiéta seul d'empêcher qu'elle ne fût soustraite aux yeux du concile. Il y a là autant d'erreurs que de phrases ; on peut s'en convaincre en lisant le récit de Schwab. Ce n'est pas seulement les adversaires de Petit qui ont repris le procès ajourné par le décret du 6 juillet, mais c'est précisément le parti bourguignon qui le poursuivit avec la plus grande ardeur, aussitôt après le départ du roi des Romains, qu'ils avaient voulu seulement adoucir en acquiesçant à cette décision (*Op. Gers.* V, 385 et suiv.), et cela de longues semaines avant Azincourt (cf. T. 243) ; enfin ce n'est pas après la réaction des ultras à Paris, en avril 1416, mais le 10 janvier déjà que les Armagnacs rompirent le traité conclu au mois d'août de l'année précédente (*Op. Gers.* V, 498 ; cf. T. 245).

Je donnerai encore quelques preuves des erreurs d'interprétation qui m'ont frappé. C'est une erreur manifeste de parler (p. 90) de l'union des cardinaux qui élurent pape Pierre de Luna. — Le doute sur la lecture du mot *conciliariter* (p. 217 ; n° 1) ne me semble pas justifié ; que voudrait dire *collegialiter*, et quel sens nouveau cette correction donnerait-elle à la phrase ? — Je ne puis comprendre comment, dans certains passages du sermon pour l'avent, de 1414, on peut trouver de la ressemblance avec les idées que P. d'Ailly représentait dans le débat pour la priorité. — La phrase « pas de réforme sans union, pas d'union sans réforme » n'a été contredite par personne à Constance. C'était le vrai programme du concile ; mais en 1417 le mot n'était pas : « réforme *sans* union, » mais *avant* ou *après* l'union, c'est-à-dire l'élection du pape. — Quant au lieu d'origine de Pierre d'Ailly (App. I), l'auteur se décide contre Compiègne et les environs de cette ville, et pour Ailly Haut-Clocher, près d'Abbeville ; le cardinal ne serait donc pas de la famille d'Ailly ; il serait le fils d'un boucher nommé Colard. Mais ses raisons ne détruisent nullement les raisons différentes données par Launoi ; la seule qui pourrait avoir du poids est la diatribe de Boniface Ferrer, qui indique cependant Compiègne comme lieu de naissance. Si les détails sur les actes de l'église de Cambrai, le tombeau des ancêtres de P. d'Ailly et son portrait dans l'église de Compiègne sont authentiques, ce sont les meilleures preuves tant pour l'origine noble que pour l'attribution du lieu de naissance à Compiègne ou aux environs.

Le jugement de l'auteur est troublé çà et là par un sentiment protestant trop prononcé, quand par exemple il reproche à son héros d'avoir siégé au tribunal qui condamna Jean Huss. Le concile de Constance est constamment désigné par des guillemets ironiques : « le concile réformateur, » « le saint synode. »

Au point de vue de la forme, ce livre est souvent insuffisant ; ce n'est pas seulement l'expression, mais aussi la pensée qui en souffre ; ainsi

page 183 « der politische Congress (de Constance) auf dem zum ersten Male die im Laufe des letzten Jahrhunderts ausgereiften Voelkerindividualitæten Europas sich kennen lernten. » — Charles IV n'a jamais été « ein Spielbal der Sieger » (p. 164). Je ne puis croire que le duc de Bourgogne « ait jeté de côté, sans la lire, la lettre d'Ailly de l'été de 1397. » Une excursion sur le terrain numismatique (p. 115) n'a pas été heureuse : l'aigle, « armes de la France ou symbole de la renommée personnelle de P. d'Ailly. » Comme évêque de Cambrai, P. d'Ailly était « prince de l'empire allemand ! »

Max Lenz.

Les libertés communales. Essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin, par Alphonse Wauters. Bruxelles, Lebègue, 1878, 2 vol. in-8°. VIII-774 p.

Le livre de M. Wauters était attendu avec impatience en Belgique par tous ceux qui s'occupent du moyen âge. En 1869 avait paru comme introduction un premier volume renfermant une riche collection de chartes et de documents inédits des plus précieux. Les autres travaux de l'auteur, et notamment la table des chartes et diplômes, œuvre monumentale dont cinq volumes sont publiés aujourd'hui, avaient rendu son érudition justement célèbre. Personne n'a éclairé plus que lui l'histoire de nos premiers siècles, personne n'a fouillé plus profondément nos archives, et n'a pénétré mieux leurs secrets, personne n'a mis plus de passion à étudier le moyen-âge, tout en conservant les yeux ouverts aux progrès des temps modernes.

Cependant, il faut l'avouer, le nouveau livre de M. W. ne satisfera pas complètement ceux qui espéraient avoir enfin une histoire des communes belges. C'est une œuvre patiente, attentive, mais qui manque de souffle et de grandeur; laborieuse pour l'auteur, elle l'est plus encore pour le lecteur, qui ne sait jamais clairement où on le mène, et qui, arrivé à la fin de sa tâche, n'a pas encore d'idées bien nettes sur le plan et sur les conclusions de l'ouvrage.

Le plan est vague; la matière n'est délimitée d'une manière précise ni dans le temps, ni dans l'espace; pour faire l'histoire des libertés communales, M. W. remonte jusqu'aux Belges de César; nous devons donc parcourir avec lui la période gauloise, la période romaine, la période franque, le règne des Mérovingiens et des Carlovingiens, le démembrement de l'empire, la constitution de la féodalité, et nous arrivons au quart de l'ouvrage sans qu'il ait pu être question des communes. Autre critique : M. W. embrasse dans son exposé non seulement la Belgique actuelle, mais la Hollande, le nord de la France et l'ouest de l'Allemagne; on s'applaudirait de cette extension donnée au cadre du travail, si la matière avait conservé son unité, si les événements gardaient leur pers-

pective. Malheureusement les petits faits sont sans cesse mêlés avec les grands; les contestations les plus insignifiantes sont traitées avec autant de minutie que les luttes d'où dépendent le sort des empires et l'avenir de la civilisation. L'auteur s'est de plus astreint à suivre autant que possible l'ordre chronologique; il nous donne successivement, pour chaque période, l'histoire du comté de Flandre, l'histoire du duché de Basse-Lotharingie, l'histoire de toutes les petites principautés situées entre la mer du Nord et le Rhin, l'histoire de Tournai, Cambrai, Liége, Metz, Verdun, Cologne, sans parler de l'histoire de l'Empire et du royaume de France. C'est là un fractionnement perpétuel qui déroute et fatigue; le fil du récit se brise à chaque instant. Devant les complications infinies des successions dynastiques, des querelles d'évêques, des luttes des seigneurs entre eux, avec leurs suzerains, avec l'Église, avec leurs peuples, on perd de vue le sujet principal, et le tableau du développement des villes et de leur vie intérieure est forcément rejeté au second plan. L'étude d'une question spéciale comme celle qu'abordait M. W. ne doit pas se perdre dans le débat de cinquante histoires locales greffées sur un abrégé d'histoire générale.

Sans doute il fallait parler des empereurs, puisque la plus grande partie des territoires qui servent de théâtre aux événements retracés dans le livre relevaient de leur autorité; j'aurais même voulu que l'auteur insistât davantage sur les Ottons, et qu'il s'expliquât sur les privilèges qu'ils concédaient, qui sont considérés par plusieurs savants d'Allemagne comme le point de départ de l'affranchissement des villes épiscopales. Mais était-il bien nécessaire de raconter par le menu tout le règne d'Henri IV, y compris Canossa? J'excuserais encore cette digression si les sympathies de l'auteur pour le malheureux prince ne l'amenaient à porter sur lui un jugement qui ne peut être ratifié par l'histoire impartiale. Le plus chaud défenseur de l'empereur, Giesebrecht, que M. W. semble, du reste, ne pas connaître, est loin encore du panégyrique dont il est ici l'objet : pour M. W. Henri IV est une victime de la politique cléricale, il le dépeint comme l'allié des villes contre la féodalité : sans doute les idées qu'il lui prête ont pu, à certains moments, se faire jour dans son esprit, mais en réalité il n'avait saisi pleinement aucun des problèmes qu'il essayait de résoudre. En signalant ses mérites il eût été juste aussi de ne pas oublier ses défauts.

M. W. a-t-il mieux compris le caractère des autres empereurs? Il est sévère, ce semble, envers Henri II auquel il reproche de n'avoir « considéré l'autorité royale que comme un mandat pour l'observation des lois canoniques ». Frédéric Barberousse méritait, je pense, plus d'attention qu'il ne lui en accorde; ses luttes contre les villes d'Italie pouvaient donner lieu à des observations intéressantes; le congrès de Venise n'est pas même cité; n'est-ce pas de cette réunion mémorable que date l'introduction des villes dans le droit public européen? Quant à Frédéric II, ce génie si original, cette figure à la fois choquante et sympathique,

M. W. ne semble pas en avoir entrevu la grandeur, et dans les variations de sa politique à l'égard des villes, il ne découvre que des tergiversations inexplicables.

On peut affirmer, en thèse générale, que le livre de M. W. aurait gagné énormément s'il avait étudié de plus près les travaux étrangers. Je viens de dire qu'il ne connaît pas Giesebrecht; croira-t-on que Waitz ne soit pas mentionné une seule fois? qu'il ne soit pas question de Roth, d'Eichhorn, d'Arnold, de Maurer, d'Heusler, de Schmoller, de Stubbs? Sans doute, quand on a l'érudition de M. W. on peut se fier à ses propres forces; mais il n'y a cependant aucun profit à dédaigner les travaux des autres. Et l'omission paraît d'autant plus étrange que M. W. se réfère plusieurs fois à des livres vieillis, comme Robertson, Depping, Lehuërou, et cite même des ouvrages d'ordre très inférieur. L'impression que l'on retire, c'est que le savant archiviste s'est plongé depuis plusieurs années dans ses manuscrits, et qu'il a négligé de suivre le mouvement de la science. Cela est d'autant plus regrettable que mainte question a été posée, discutée, élucidée par les maîtres que je citais tout à l'heure, sans que l'historien de nos *Libertés communales* paraisse s'en douter. De là les inégalités de son œuvre; de là aussi l'insuffisance de ses conclusions. Autant la partie analytique du livre est riche et précise, autant la partie synthétique est faible et incertaine, ou plutôt, on peut le dire, l'analyse est partout, la synthèse n'est nulle part. Dans le chapitre consacré à la féodalité, les faits nouveaux et intéressants sont très nombreux, mais les grandes lignes sont vacillantes, les définitions manquent de netteté. La question du système bénéficiaire, les origines et les développements de la vassalité, ces problèmes sur lesquels la critique française et la critique allemande ont jeté tant de lumière, restent vagues et indécis. On ne trouve nulle part une distinction précise entre le droit féodal et le droit seigneurial; on ne comprend pas au juste quel est le rôle assigné aux *ministeriales*, et comment saisirait-on le caractère de la vassalité, quand on rencontre des phrases comme celle-ci : « Le servage ou, si l'on veut, la vassalité, qui n'était en réalité qu'un servage déguisé » (p. 205) ?

Lorsque M. W. aborde le véritable sujet de son livre, la naissance des libertés communales, il introduit le lecteur dans un labyrinthe, où les vues d'ensemble font absolument défaut. Le détail est ici d'une profusion étonnante, l'information est sûre, M. W. ne s'égare pas aisément, il suit pas à pas les progrès de chaque cité, aucune date n'est oubliée, aucun fait, quelque minime qu'il soit, n'est laissé dans l'ombre. A ce point de vue le travail est digne de tout notre respect; il a fallu un labeur énorme, une force d'attention extraordinaire pour rassembler de première main, dans des centaines de chroniques et de cartulaires, les éléments d'un tel récit. Assurément les nouveaux venus trouveront peu à glaner après ce chercheur infatigable.

Mais pourquoi tant de richesses demeurent-elles presque infécondes? pourquoi tous ces matériaux ne sont-ils pas mis en œuvre? Un petit

nombre de faits seulement ressortent clairement de cette étude; d'abord, c'est qu'il a fallu bien des luttes pour que les communes s'assurassent les privilèges dont elles étaient si justement fières au treizième siècle; ensuite, c'est qu'il est faux d'attribuer à l'action de l'Église les bienfaits de la liberté communale. Sur ce dernier point M. W. s'explique d'une façon nette et énergique, et l'on ne peut qu'applaudir à son langage. Les monastères n'ont pas rendu tous les services qu'on leur attribue; les évêques, loin de favoriser l'affranchissement des bourgeoisies, les ont sans cesse tenues en échec; enfin ce n'est pas aux croisades qu'on peut faire remonter l'honneur d'avoir provoqué la création des communes, car il y a des communes constituées avant les croisades. M. W. est d'avis que le règne de Baudouin de Lille, qui marque en quelque sorte l'apogée du comté de Flandre, est aussi l'époque qui vit les cités s'affranchir de l'oppression féodale; il combat avec raison, je pense, l'opinion d'après laquelle les princes de la maison d'Alsace seraient les vrais créateurs des communes flamandes. Tout indique que c'est là une erreur. Thierry et Philippe d'Alsace se montrèrent au contraire assez hostiles aux progrès de la bourgeoisie, ils s'efforcèrent d'augmenter à ses dépens leur propre autorité, et avec leur règne coïncide bien plutôt un mouvement d'arrêt dans le développement des libertés[1].

Voilà des conclusions précises. En revanche combien d'autres questions demeurent sans réponse! Quelle est l'origine du lien communal, quels sont les rapports de la commune avec l'organisation territoriale, avec la gilde, avec l'ancienne organisation judiciaire germanique, quel est le point de départ des diverses magistratures municipales? Jusqu'où s'étendait la participation des bourgeois à la vie politique? Quelle était la position de la commune dans l'état? Qu'est-ce qui donne le secret de la puissance énorme acquise par les cités? En quoi consistent essentiellement les privilèges communaux? Ces problèmes et vingt autres ne sont pas abordés directement. Je ne prétends pas que les éléments et la solution soient complètement absents du livre, mais ils ne sont pas groupés, et lorsqu'on s'efforce de cueillir çà et là une phrase qui puisse au moins faire deviner la pensée de l'auteur, on n'arrive à aucun résultat satisfaisant. C'est ainsi qu'il reconnaît fort justement la différence capitale qui existe entre le système judiciaire romain et le système germanique, qui s'est maintenu au moyen âge (p. 115). Cependant, malgré la position prépondérante que les magistrats judiciaires occupent dans les villes, il ne paraît pas disposé à accorder une grande importance à l'élément germanique, comme facteur essentiel de la commune. Son esprit semble toujours hanté du vieux système qui accordait aux traditions romaines une influence majeure. En rappelant, par exemple, le passage

1. M. W. a signalé un fait qui ne semble avoir été connu d'aucun historien belge ou français : lorsque Philippe d'Alsace maria sa nièce à Philippe-Auguste, il s'engagea à donner au roi, non seulement les territoires qui constituèrent plus tard l'Artois, mais *tous ses États*, c'est-à-dire la Flandre entière (p. 573).

d'Odilon, le biographe de l'impératrice Adélaïde, où il est question de la *libertas romana* accordée à la ville de Selz, en Alsace, M. W. ajoute : « Ce passage contribue à prouver que l'origine des villes est romaine, même dans les pays où le langage germanique est devenu prédominant » (p. 151). Je n'entreprendrai pas, après tant d'autres, de discuter ici le passage d'Odilon; je me borne à rappeler que Waitz s'exprime à ce sujet de la manière suivante : « il n'y a pas le moindre doute qu'il s'agit ici de la liberté *du monastère* de Selz » et qu'il cite un grand nombre d'exemples analogues, où les mots *libertas romana* indiquent tout simplement qu'un monastère est placé directement sous la protection du pape, et soustrait à toute charge vis-à-vis de l'empire. — Cependant M. W. continue : « De quoi se compose une ville? D'habitants et de propriétés. » Les habitants libres sont souvent qualifiés de *cives romani*, les propriétés dans les villes se transmettaient d'après le droit romain. — On voit d'ici la conclusion. Mais combien n'est-elle pas inexacte! Car ce qui donne à une commune son caractère essentiel, ce n'est pas la personnalité des habitants, ce n'est pas la nature de certains droits auxquels ils peuvent être soumis; c'est avant tout l'organisation municipale; il y a dans une ville autre chose que des habitants et des propriétés; il y a un lien communal, il y a des magistrats qui personnifient la cité. C'est à eux qu'il faut demander le secret du problème que M. W. résout si promptement.

La même préoccupation au sujet de l'origine romaine des communes se traduit dans un autre passage (p. 235) : « On peut admettre que plus d'un bien communal date de l'époque où les cités romaines existaient. » Soit, rien n'empêche d'accepter cette proposition. Mais pourquoi, à la page précédente, M. W. déclarait-il que les biens communaux ne pouvaient être d'origine germanique? « Presque toujours, dit-il, ils appartiennent aux habitants d'une seule *localité*. » Est-ce là un argument, et où M. W. a-t-il trouvé, comme il l'avance, que la marche appartenait nécessairement à toute une *tribu*? Que dire alors de sa conclusion? « Le caractère généralement local des biens des communes, rapproché de l'ancienne organisation des villages, qui constituaient jadis autant de villas ou domaines distincts, établit jusqu'à preuve du contraire que les communaux sont des concessions faites jadis par le maître de ces villes à leurs serfs. » Mais la preuve du contraire, que demande M. W., elle est faite, et sans aller jusqu'en Allemagne, il pouvait la trouver dans l'excellent livre de M. de Laveleye : *la Propriété et ses formes primitives;* le savant économiste a établi, en effet, d'une manière irréfutable, et par presque des preuves surabondantes, que les biens communaux ne sont partout que les restes de l'ancienne propriété collective, et qu'ils remontent donc à une époque bien antérieure à la constitution de la féodalité.

Si je pouvais aborder maintenant la question de la gilde et de ses rapports avec la commune, je montrerais que M. W. n'a pas non plus sur ce point des idées parfaitement claires et acceptables. Il est vrai de dire que « c'est autour des marchands que se groupèrent les populations qui

devinrent des bourgeoisies » (p. 265), mais affirmer que « c'étaient bien les gildes qui exerçaient l'autorité dans les communes » et en arriver à identifier en quelque sorte la commune et la gilde, c'est ce que je crois tout à fait inadmissible. Le rôle des marchands fut énorme dans les villes, mais ce qu'ils firent, ce fut avant tout une révolution *économique*. Voilà à mon sens le point qui demandait à être étudié d'une manière approfondie, et qui est resté complètement dans l'ombre. Où ces marchands auraient-ils cherché tout à coup les éléments de la vie communale, si celle-ci n'avait pas préexisté? Ils ont fait la puissance de la cité; d'accord; mais ils n'en ont pas créé le premier germe. La vie communale ne s'improvise pas; les meilleures lois sont impuissantes pour la faire surgir. Elle est plus intense aujourd'hui dans les villages russes, où la liberté politique et la prospérité commerciale sont inconnues, que dans maint pays de l'Occident, où l'égoïsme de la bourgeoisie moderne et l'exagération des luttes de parti transportées à tort sur le terrain de la commune, ont stérilisé les anciens sentiments de fraternité et ne laissent subsister entre les habitants que des obligations de voisins qui se connaissent peu et souvent se détestent. C'est donc à l'origine des sociétés qu'il faut chercher la semence précieuse de la vie communale. Mais dans l'histoire des cités du moyen âge il y a deux choses distinctes, il y a le lien primitif, l'association génétique ou territoriale, et il y a ensuite le développement politique et économique qui, de la corporation modeste, fait une ville riche et puissante, et un état dans l'État. — Ces deux faces de la question demanderaient à être examinées à part; elles méritaient chacune d'être étudiées à fond.

Mais je reviens au livre tel qu'il est, et je termine mon examen par quelques critiques de détail. Au milieu de tant de faits, il n'est pas surprenant qu'un petit nombre d'erreurs se soient glissées. Je me bornerai à relever les suivantes : M. W. dit à propos de Cologne (p. 67) : « on lui donna le droit italique, c'est-à-dire la législation que Rome avait octroyée aux villes non latines de la péninsule italique. » Il y a là autant d'inexactitudes que de mots; chacun sait que le *jus italicum* n'est qu'une fiction légale en vertu de laquelle le sol provincial était assimilé au sol italien et jouissait des mêmes immunités.

A la page 70 autre erreur plus bizarre encore. « On les nommait (les magistrats des municipes) *duumviri* (*les deux hommes*) et quelquefois *quatuorviri* ou *quinquennales* (*les quatre*, *les cinq*). » Faut-il rappeler ici que les *quinquennales* ne sont pas cinq hommes, le nom le dit assez clairement, mais des magistrats revêtus tous les cinq ans des fonctions de censeurs? Au surplus, tout ce qui est dit de l'organisation des municipes laisse beaucoup à désirer : les *curiales* sont tantôt identifiés aux *principales*, tantôt cités comme distincts; de même la *curie* et le sénat municipal semblent présentés comme deux corps différents.

A la p. 160 Eudes de Paris est appelé Eudes, comte de Bourgogne. — Qu'est-ce aussi que les « *Francs allemands* » dont il est question dans le même paragraphe?

A la p. 178 M. W. dit : « l'influence de la papauté, un instant si grande sous Nicolas Ier et son successeur Adrien Ier, subissait un temps d'arrêt... » C'est évidemment Adrien II qu'il faut lire; mais peut-on considérer ce pontife comme un grand pape? il n'a guère montré que de la faiblesse vis-à-vis d'Hincmar et des évêques de France.

A la p. 271, ligne 22, il s'est glissé une erreur dans la traduction de la pièce où se trouvent énumérées les droits du comte de Namur à Dinant (1060) : « L'homme ou vassal du comte, qui est cité en justice, à Dinant, pour quelque délit que ce soit, ne peut y être garrotté par ordre de l'évêque ou du *comte*. » Lisez : ou de l'avoué — vel advocato, — sans quoi cette disposition n'a aucun sens.

Dans la traduction d'un autre texte que M. W. a publié dans son volume de *Preuves* : l'accord conclu en 1185 entre l'évêque et les bourgeois de Cambrai, je remarque un contre-sens assez grave (p. 502) : « On y reconnait au prélat de larges attributions : le droit de faire recevoir dans la ville les nobles, les chevaliers et leurs serviteurs, et, lorsqu'il revient de se faire consacrer ou de rendre visite à l'empereur, les homicides, les personnes coupables d'en avoir mutilé d'autres, etc. » Or le texte dit précisément le contraire : « rediensque a sua consecratione vel D. imperatore omnes malefactores bannitos *preter* homicidas in civitate et membrorum ablatores in civitate potest in civitatem conducere. » Il n'y a là aucune ambiguïté; le privilège en vertu duquel l'évêque peut faire rentrer les bannis s'arrête devant une double exception, c'est lorsqu'ils se sont rendus coupables dans la cité d'homicides ou de mutilations.

A la p. 560 M. W. rappelle que Philippe d'Alsace en 1164 confirma les privilèges de Saint-Omer, et il ajoute : « On détermina alors par qui les ecclésiastiques devaient être jugés; on déclara que les bourgeois ne seraient plus appelés à la guerre que lorsque l'ennemi serait entré dans le pays... » etc., etc. Or toute cette analyse se rapporte à la charte de 1127 et à celle de 1128, dont la charte de 1164 n'est que la reproduction intégrale; il est donc inexact de dire : « on détermina *alors*... » J'ajouterai que je n'ai pas découvert dans M. W. la moindre mention de la charte de 1168 pour la même ville de Saint-Omer; cette pièce est cependant du plus haut intérêt; elle ne renferme pas moins de trente-cinq articles nouveaux, et comme le dit M. Giry, dans son excellente histoire de Saint-Omer, elle établit pour le XIIe siècle le droit municipal de cette ville. Cette omission est donc véritablement fâcheuse.

A propos de l'administration de la ville de Cologne, M. W. a commis plus d'une méprise. Déjà dans la préface de son volume de *Preuves*, XIX, il insistait longuement sur la charte de 1169 et il en tirait argument pour conclure à l'antiquité des privilèges communaux; il y revient encore à plusieurs reprises dans son nouvel ouvrage. Or cette charte est fausse, comme Richthoffen et plus récemment Hegel l'ont démontré d'une manière péremptoire, et ce n'est qu'à la première moitié du XIIIe siècle qu'il est permis de la faire remonter. — M. W. n'est pas

plus heureux quand il parle de la *Richerzecheit;* il interprète ce mot comme signifiant « littéralement : *Société du Banquet.* » A-t-il confondu *rechen* et *zechen?* Je l'ignore; mais j'hésite à croire que son explication soit favorablement accueillie par les savants allemands, qui ont encore conservé l'habitude de voir dans la *Richerzecheit* une « association des riches » (cf. Heusler, *Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, p. 183, note). M. W. veut aussi que cette association se rattache « évidemment à une corporation de marchands romains ou, si l'on veut, romano-germaniques » (p. 587). Il ne sera d'accord sur ce point ni avec M. Waitz, ni avec M. Hegel. Ce dernier, qui a fait de la constitution de Cologne une étude approfondie, affirme d'une manière positive que l'existence de la *Richerzecheit* ne peut être prouvée avant la seconde moitié du XIIe siècle, qu'elle n'a pas servi de base à l'organisation de la commune, qu'elle ne marque pas le commencement du patriciat, mais au contraire son dernier développement et sa constitution définitive » (*Verfassungsgeschichte von Cœln,* p. CV et 1). — Il y aurait des remarques analogues à faire au sujet des *fratres scabinorum* qui sont appelés par M. W. les chefs de la *Richerzecheit,* ce qui est absolument inadmissible. Mais en voilà assez de ces observations de détail, qui n'ont, d'ailleurs, pas la prétention de porter atteinte à la valeur scientifique du livre.

En résumé l'Essai sur les *libertés communales* est une œuvre sérieuse et très digne d'attention. Elle ne répond pas aux espérances que son titre fait naître, mais elle rendra les plus grands services à tous ceux qui, après M. W., aborderont l'histoire des communes belges.

Léon VANDERKINDERE.

Leben des Generals Carl von Clausewitz und der Frau Marie von Clausewitz, geb. Græfin von Brühl; mit Briefen, Aufsætzen, Tagebüchern und andern Schriftstücken, von Karl SCHWARTZ; mit 2 portraits. Berlin, Harrwitz et Gossmann, 1878. 2 vol., 544 et 543 p.

Il a paru dans ces derniers temps peu de livres tout à la fois plus intéressants et plus mal composés que la biographie du général de Clausewitz et de sa femme, dont nous avons à rendre compte. Celui qui croirait trouver dans ce livre une œuvre littéraire se tromperait fort. L'auteur ignore l'art de grouper les faits et de les mettre en relief. Il raconte avec autant de détails ce qui est important et ce qui ne l'est pas; il ne prend aucun soin pour éviter les répétitions inutiles. Souvent il interrompt la marche de son récit par de longues digressions, et si, à certains endroits, il tient suffisamment compte des publications récentes, ailleurs il ne s'en inquiète que trop peu. Un ou deux exemples suffiront pour caractériser la méthode de l'auteur. Un parent du général de Clausewitz fut le précepteur des comtes de Stolberg; aussi nous donne-t-on des renseignements minutieux sur les études des comtes de

Stolberg, leur séjour à Gœttingen, leur attendrissement en quittant les membres du « Hainbund, » toutes choses bien connues. Un autre parent du général a fait la guerre de 1866 en qualité de lieutenant-général et est mort du choléra dans un village de Moravie, aussi nous raconte-t-on les moindres circonstances de sa mort et de son enterrement. Nous apprenons de combien d'ordres a été décoré un troisième parent du général, et l'on nous fait connaître une lettre adressée par le prince Waldemar de Prusse à un quatrième parent. Enfin, après nous avoir entretenu pendant trente pages de la biographie de tous les membres de la famille Clausewitz, l'auteur commence à nous parler du héros de son livre ; mais à chaque personnage important ou insignifiant qu'il rencontre, il faut bon gré mal gré qu'il s'en occupe. Ce qu'il dit de Gneisenau apprendra-t-il rien de nouveau à ceux qui liront son livre ? Était-il nécessaire de nous faire connaître l'origine de Mme de Gneisenau ? Fallait-il piller les œuvres de l'évêque Eylert et de Henri Steffens, pour décrire la famille du prince Radziwill, parce que Clausewitz entretenait avec elle des rapports d'amitié ? On peut alors s'imaginer combien l'auteur s'étendra sur Mme de Clausewitz et sur l'histoire de sa famille. Il aurait bien mieux valu qu'il utilisât les archives de Berlin, où il aurait sûrement trouvé de bons renseignements sur le général, qu'il mît souvent à profit les travaux récents de MM. Beer, Oncken, ou, par exemple (vol. II, p. 8), les recherches de M. Max Lehmann, qu'il donnât (vol. I, p. 123) une forme plus claire à la première phrase de cette page ou s'inquiétât de rapporter toujours à la place qui leur convient, d'après l'ordre chronologique, les précieux documents sur lesquels il s'appuie.

Ces remarques ne retirent pas son mérite à l'ouvrage de M. Schwartz. Loin de là : si l'on veut prendre la peine de sauter les digressions, de combler les lacunes du récit et d'oublier la forme du livre pour ne s'attacher qu'au fond, on tirera grand profit de la lecture de ces deux volumes, et l'on trouvera surtout des éclaircissements très précieux sur l'époque de la chute et de la réforme de l'État prussien. M. Schwartz a été assez heureux pour avoir, grâce à la permission des parents du général et de Mme de Clausewitz, la libre disposition des papiers laissés par l'un et par l'autre. Ce qu'il a publié, soit intégralement, soit par extraits, se compose de notes très remarquables prises par Mme de Clausewitz, de fragments aussi importants que nombreux tirés des mss. du général et relatifs soit à son autobiographie, soit à des sujets militaires, politiques et historiques, treize de ses poésies, enfin sa correspondance avec sa femme, incomplètement connue jusqu'ici. De tout cela, c'est sans contredit cette correspondance qui est la plus importante. L'auteur a pleine raison de dire : « Ces lettres ne sont pas seulement la source la plus féconde pour l'histoire de la vie et du caractère de ces deux personnes éminentes, dont elles reflètent avec la plus exacte fidélité l'âme noble et pure ; elles offrent encore un grand intérêt pour l'histoire générale. Il faut signaler tout particulièrement les belles lettres des

années 1806 à 1809, que l'on peut, sans exagération, qualifier de vraiment *classiques* pour la forme comme pour le fond. »

Il faut savoir combien ces deux natures idéales étaient profondément unies l'une à l'autre pour comprendre pourquoi l'on trouve dans leur correspondance un échange de leurs plus intimes pensées, de toutes leurs espérances et de toutes leurs craintes. La fiancée du grand patriote fut initiée à tous les secrets de sa vie intérieure et de sa vie publique; comme femme du brillant soldat et de l'écrivain original, elle prit à toutes ses entreprises, à tous ses travaux, la part d'un vrai camarade. Il avait sa table de travail dans la chambre de sa femme ; après sa mort, elle a publié un recueil de ses œuvres qui assure à son nom un impérissable souvenir. Les lettres que, séparé d'elle, prisonnier, il lui adresse de l'étranger, au milieu des périls et des aventures, s'élèvent souvent à une grande hauteur poétique et révèlent à chaque ligne les sentiments délicats, l'amour passionné d'un héros qui n'est pas seulement un patriote convaincu et ardent, mais encore un des plus nobles types de l'humanité. « Tu n'es pas seulement ma bien-aimée, écrit-il à sa femme du quartier-général à Dresde, le 1er avril 1813, mais encore mon amie, et tu mérites aussi, autant que mon devoir me le permet, que je parle à cœur ouvert avec toi des plus sérieuses affaires de la vie. » (II, 72.)

Il est regrettable que M. Schwartz n'ait pas cru devoir nous faire connaître ces précieuses reliques aussi complètement qu'il les a trouvées sans doute dans les mss. ; on remarque aisément que çà et là il a laissé des lacunes. Le 15 décembre 1808, la comtesse de Brühl écrit à son fiancé : « Tu sembles maintenant converti pour tout de bon à Gœthe, puisque dans deux lettres tu cites des passages de ses œuvres... » (I, 387) ; je ne puis cependant retrouver parmi les lettres de Clausewitz celles auxquelles il est fait ici allusion. De même il est question (I, 378) d'une lettre de Clausewitz qui doit avoir contenu plusieurs remarques sur Stein ; mais même cette lettre de Clausewitz, qui a dû être écrite entre le 4 septembre et le 13 octobre 1808, manque dans la correspondance, et cette perte est d'autant plus fâcheuse qu'elle contenait sûrement des détails sur les circonstances qui amenèrent la démission de Stein. Parfois aussi M. Schwartz n'a pas bien compris les lettres qu'il publie. Clausewitz écrit par exemple : « So geht man durch Brabant und Flandern, und glaubt in einem unermesslichen Park zwischen Schlœssern zu lustwandeln » (II, 144) ; M. Schwartz comprend (II, 60) : « Das trefflich angebaute Land, mit... seinen stattlichen von unermesslichen Parkanlagen umgebenen Schlœssern, etc. » Il eût certainement mieux valu que M. Schwartz se contentât de publier tout simplement les manuscrits mis à sa disposition et de les faire précéder d'une brève esquisse biographique. On aurait ainsi pu trouver de la place pour donner dans son entier le « manuscrit de 1806, » au lieu d'en extraire les deux fragments « sur les événements qui précédèrent la capitulation de Prenzlau » et « le portrait du prince Louis Ferdinand. »

Le sort du disciple illustre de Scharnhorst, du célèbre historien des campagnes de 1796, 1799, 1812-1815, offre pour des lecteurs français un intérêt exceptionnel. Charles de Clausewitz, né le 1er juin 1780, entra à l'âge de douze ans dans l'armée prussienne et fit avec son régiment la campagne du Rhin en 1793. Après la paix de Bâle, revenu à la garnison de Neu-Ruppin, il acquit, à force de travail et malgré des ressources médiocres, une instruction suffisante pour pouvoir entrer, en 1801, à l'école militaire de Berlin. Scharnhorst, qui était alors à la tête de cet établissement, fit sur lui la plus grande impression. Il l'a appelé plus tard « le père de son esprit, » et c'est à lui surtout qu'il dut ses riches connaissances dans les choses de la guerre, qui profitèrent à sa patrie et au monde savant. Il prit part à la campagne de 1806 en qualité d'aide de camp du prince de Prusse, et, malgré sa jeunesse, jugea très sainement la situation. Un mémoire qu'il écrivit entre le combat de Saalfeld et la bataille d'Iéna fait grand honneur à son jugement. « Nous devrions, dit-il à la fin de ce mémoire, attaquer sans retard avec toutes nos forces l'aile gauche des Français. De petits détachements pour tromper l'ennemi et un corps d'armée posté entre l'Ilm et la Saale pour couvrir à tout hasard la retraite, n'affaiblirait pas l'armée d'une façon appréciable. Les grands desseins sont l'âme de la guerre, et que devient la théorie de l'art militaire, quand on ensevelit ses grandes pensées et ses fortes résolutions sous une montagne de petites difficultés qu'on va chercher dans le domaine entier du possible? » La catastrophe qu'après les journées d'Iéna et d'Auerstædt éprouvèrent l'armée et l'État prussien fut désastreuse aussi pour Clausewitz. Après une résistance héroïque il tomba, avec le prince, aux mains de l'ennemi, et vécut en France jusqu'à l'été de 1807 ; il fut interné à Nancy et à Soissons, et apprit aussi à connaître Paris.

Nous avons de cette époque un remarquable mémoire écrit de sa main : « Allemands et Français » imprimé, t. I, p. 73-88. Clausewitz n'était pas en état de porter sur la « nation détestée » un jugement impartial ; mais personne ne niera que ses remarques ne soient souvent aussi spirituelles que vraies. Son travail est une contribution à la psychologie comparée des nations, qui n'est pas à dédaigner. Non moins attachant est son « Journal de voyage de Soissons par Dijon et Genève. » Des considérations sur le pays et les habitants alternent avec des réflexions sur l'histoire et la politique. Signalons aussi une esquisse que Clausewitz a tracée de la situation intérieure du peuple français sous l'Empire (I, 107) : « Autant, sous ce gouvernement destructeur au dehors et au dedans, toute vie commerciale est morte, autant le pouls de la vie morale s'est affaibli ; nulle part une trace d'émulation. Comment cette vie pourrait-elle renaître à l'intérieur ? Les fonctions civiles sont entre les mains de quelques centaines de préfets et de sous-préfets qui n'ont pas été élevés dans la pratique régulière des affaires, que le caprice impérial a nommés, et qui ont souvent servi auparavant à de tout autres emplois. Tout leur talent consiste à traiter les affaires par-dessous la

jambe, leur zèle à faire exécuter promptement les ordres pour l'armée; tout ce qu'on leur demande en fait de connaissances administratives, c'est le meilleur moyen de deviner et d'accomplir de point en point la redoutable volonté du maître. Les établissements publics d'instruction ont tous été jetés dans un seul moule et ont un caractère exclusivement militaire; les belles-lettres sont dans une extrême décadence, quant à la littérature politique il ne faut pas y penser; l'histoire se réduit à des allégories en l'honneur du tout-puissant empereur. Il y a en France une opinion publique, mais cachée au fond du cœur des gens. Tout ce qu'on en exprime est inspiré par la foi la plus orthodoxe à la force bienfaisante du despotisme militaire. Cela est si vrai que si la seule idée d'un pouvoir constitutionnel échappe à quelqu'un, on le tient pour le plus dangereux des insensés. » Non moins intéressantes sont ses remarques sur Mme de Staël et sa société, qu'il envoya de Coppet à sa fiancée. Il y fut reçu, lui et son prince, avec une très amicale hospitalité et y fit connaissance avec une foule d'hommes distingués. Dans le nombre était Pestalozzi, et Clausewitz commença un traité sur sa méthode pédagogique (I, 110-113). Sur Mme de Staël il écrit (I, 298) : « C'est une femme d'une grande imagination et étrangement impressionnable, qui s'est nourrie avec avidité en Allemagne de l'esprit allemand et en est toute pénétrée; pour tout le reste, elle est toute Française. Tout ce qu'elle dit après réflexion et ce qu'elle tire du plus profond de son âme respire l'esprit allemand; dans sa conduite aux yeux du monde au contraire et dans les sujets de conversation faciles, elle n'a pas ce calme et cette dignité douce de la femme allemande, que j'ai besoin de trouver chez les femmes, quand elles doivent me plaire comme femmes. Chez Mme de Staël ce défaut me semble moins désagréable parce qu'elle parle presque uniquement sur des sujets littéraires, et qu'ainsi elle se montre toujours par ses côtés les plus avantageux. Je suis très-heureux de voir, chez des étrangers, rendre un si sincère hommage au génie et au sentiment allemand. Elle est l'élève de Schlegel; elle a pris du moins tout le bon de ses idées... »

Revenu dans sa patrie livrée au désespoir et à l'esclavage, il consacra toute son énergie à la réorganisation militaire. Scharnhorst l'attira près de lui; l'ancien disciple devint un ami dévoué initié à toutes les pensées du maître. Il suivit avec une ardente attention le grand drame qui se développait, et en 1809, lorsque l'Autriche se préparait au combat contre Napoléon, l'attention se tendit au plus haut point. Il avait profondément réfléchi à la Révolution, à ses causes, à son influence sur toute l'Europe, et s'était convaincu qu'un retour à l'ancien état de choses était aussi impossible que le maintien du système napoléonien. « L'Europe, écrivait-il en 1809, ne peut échapper à une grande et universelle révolution; peu importe quel sera le vainqueur; mais cette révolution sera moins sanglante et durera moins longtemps si l'Autriche et l'Allemagne y remportent la victoire; sinon notre génération disparaîtrait avant que la crise décisive se produisît; de cette grande et uni-

verselle révolution, une insurrection générale des peuples allemands ne serait que le prélude. Les rois seuls qui pénétreront dans l'esprit véritable de cette grande réforme et qui sauront la devancer, pourront se maintenir. » Il dit un peu plus tard : « Si seulement les gouvernements se décident à tirer de l'obscurité les hommes extraordinaires, il n'en manquera pas dans le petit peuple, car il y en a des centaines qui meurent misérables avant qu'un seul ait pu surmonter les difficultés que lui opposent les conditions sociales. » Plus d'une fois il fut sur le point de douter de l'avenir, mais toujours son ardent patriotisme renouvela son courage. Lorsque Frédéric-Guillaume III se vit forcé de s'allier avec Napoléon contre la Russie, il devint impossible pour ceux qui pensaient comme Clausewitz de rester dans l'armée prussienne. Comme Gneisenau et Boyen, il donna sa démission. Comme témoignage de cette époque critique, nous avons le célèbre mémoire composé par lui : « Les trois aveux, » qui a été publié pour la première fois par Pertz dans sa biographie de Gneisenau, et que M. Schwartz a redonné dans le présent ouvrage sous une forme abrégée.

Clausewitz entra dans l'armée russe et prit, quoique dans une situation peu élevée, une part glorieuse à la campagne de 1812. Honoré de la confiance du czar, il contribua à faire modifier le plan de campagne de la Russie. Il assista aux batailles de Vitepsk, de Smolensk et de la Moscova, et engagea avec York les mémorables négociations dont la conséquence fut le résultat obtenu à Tauroggen. Son séjour à Kœnigsberg, au commencement de l'année 1813, fut d'une importance capitale pour l'organisation militaire de la province de Prusse. Son activité au quartier-général prussien auquel il fut adjoint, du côté de la Russie, en qualité d'officier d'état-major-général, le remit en relations avec la plupart de ses anciens amis ; mais il ne put, comme il le désirait, reprendre sa place dans l'armée prussienne. Il dut se contenter, lorsque à l'expiration de la trêve la guerre recommença, de s'associer, en qualité de chef de l'état-major-général du comte Wallmoden, aux combats livrés par la légion russo-allemande, dans l'Allemagne du Nord et les Pays-Bas. En avril 1814 seulement il rentra dans l'armée prussienne comme officier supérieur ; il prit part, comme chef d'état-major du 3e corps d'armée prussienne, aux combats de Ligny et de Wavre, et resta jusqu'à l'automne de 1815 en France avec l'armée. Les lettres qu'il écrivit à sa femme pendant cette période n'offrent pas un moindre intérêt que celles des années précédentes. Elles contiennent des appréciations sur la conduite des opérations militaires et de la politique, sur les principaux personnages de la coalition ; elles ont pour l'historien une très grande valeur, parce qu'elles viennent d'un homme dont la véracité et l'impartialité sont presque égales. Clausewitz confirme ou rectifie ce que les mémoires et les correspondances d'autres de ses contemporains nous ont appris, et en nous enlevant par sa critique pénétrante beaucoup d'illusions, il nous force à reconnaître la justesse de ces paroles que Gneisenau écrivait à sa femme en 1813 : « La postérité

sera bien étonnée si elle sait un jour l'histoire secrète de cette guerre. »

Après la conclusion de la paix de 1815, Clausewitz vécut, en qualité de chef d'état-major-général, au siège du commandement général sur le Rhin, à Coblentz, et, de 1818 à 1830, comme directeur de l'école générale de la guerre, à Berlin. En 1830, il fut envoyé à Breslau comme inspecteur de la 2e inspection d'artillerie ; mais, dans cette même année, il accompagna encore Gneisenau à Posen comme chef d'état-major-général, lorsque la révolution polonaise eut amené la mobilisation de quatre corps d'armée. De cette époque, nous avons beaucoup de lettres de Clausewitz à sa femme ; elles ajoutent beaucoup à ce qu'on sait de Gneisenau et donnent le récit de sa mort. Clausewitz ne survécut à son vieux compagnon d'armes que peu de mois ; comme Gneisenau, il fut emporté lui aussi par le choléra (16 nov. 1831). La femme supérieure qui avait pris sa part de sa bonne et de sa mauvaise fortune le suivit en 1836.

On comprend que les quinze dernières années de la vie du célèbre général n'offrent pas le même intérêt dramatique que les précédentes ; mais si l'on veut étudier ce singulier mélange de documents importants et d'insuffisants récits que nous présente M. Schwartz, on sera bien récompensé de sa peine. On remarquera surtout un long mémoire sur les conspirations politiques (II, 200-244) ; là encore, on admirera beaucoup d'idées justes sur la Révolution française et autres événements historiques ; mais en même temps l'on verra Clausewitz hostile aux idées enthousiastes de la jeunesse allemande, antipathie qui dut nécessairement l'amener à résister aux vigoureux efforts faits à cette époque en vue de la liberté. Même la Révolution de Juillet, il ne pouvait la juger comme nous le faisons généralement aujourd'hui. Un homme qui avait employé les meilleures années de sa vie à combattre l'étranger, voyait avant tout, dans chaque ébranlement du pays voisin, une raison de plus pour craindre qu'il ne s'élançât en agresseur au-delà de ses frontières. Si l'on tient compte de cette considération, on comprendra les réflexions politiques et militaires du général, et, même lorsque le lecteur de nos jours ne saurait être d'accord avec lui, on avouera que ses remarques sur la marche des événements sont du plus haut intérêt. Nous souhaitons que sa biographie n'éveille pas moins l'attention en France qu'elle ne l'a fait en Allemagne.

A. Stern.

Von Helfert. **Kœnigin Karolina von Neapel und Sicilien im Kampf gegen die französische Herrschaft 1790-1814** ; mit Benützung des k. k. Haus- Hof- und Staatsarchivs. Wien, Braumüller, 1878. S. xiii u. 641 in-8°.

L'historiographe impérial d'Autriche, M. le chevalier von Helfert, qui, si nous ne nous trompons, a été un des précepteurs de l'empereur

actuel François-Joseph, se propose d'écrire une histoire détaillée du congrès de Vienne. Le présent livre, comme un autre déjà paru sur l'impératrice Marie-Louise, est une étude préparatoire à ce grand travail. Il faut bien tenir compte de cette circonstance, si l'on ne veut pas critiquer trop vivement l'auteur pour la composition de son œuvre. Le livre n'est en effet ni une biographie de la reine Caroline de Naples, ni une histoire de Naples et de la Sicile pendant la Révolution française, mais tient un peu de l'un et de l'autre. Lorsqu'il met la reine Caroline au premier rang des ennemis de la France, c'est une biographie de la reine pendant les années 1790-1814; lorsqu'il raconte les événements relatifs au royaume de Naples et de Sicile, c'est une histoire de la Basse-Italie à la même époque; mais ni comme biographie de la reine, ni comme histoire du royaume, le livre ne nous satisfait. L'auteur aurait dû essayer de nous retracer avec détail la vie de la princesse avant 1790, jeune, heureuse de la vie, passionnée dans l'amour comme dans la haine, mariée à un des princes les plus grossiers, les plus ignorants et les moins honorables du XVIIIe siècle; il aurait dû aussi traiter séparément l'histoire et les institutions de Naples et celles de la Sicile qui étaient tout à fait différentes, s'il voulait par son livre nous apprendre à juger équitablement la reine Caroline. Tel qu'il est composé, son livre ne nous fait ni comprendre le caractère de cette malheureuse princesse, ni connaître l'histoire du pays qui fut véritablement gouverné par elle. Il commence par le récit du triple mariage entre les cours de Vienne et de Naples (1790) et se termine par le récit de la mort de la reine (8 sept. 1814), à laquelle se rattache incidemment celle de Joachim Murat (13 oct. 1815). Les faits antérieurs qui sont indispensables à l'intelligence des événements depuis 1790 à Naples sont indiqués à peine et au hasard; çà et là on voudrait aussi que l'auteur connût mieux l'état politique du royaume de Naples et Sicile.

Comme les portes des archives viennoises se sont ouvertes toutes grandes devant M. v. H., on doit présumer qu'il a pu, mieux qu'aucun de ses prédécesseurs, exposer l'enchaînement de l'histoire diplomatique à cette époque, et qu'ayant pu consulter les lettres intimes écrites par la reine Caroline à Vienne, à ses plus proches parents, il a pu nous montrer sous un meilleur jour le caractère de cette princesse. C'est en effet ce qui est arrivé; mais qu'il soit parvenu à réhabiliter la reine Caroline, c'est là une autre question.

Si l'on voulait juger la reine Caroline d'après les récits scandaleux publiés sur elle par le Milanais Gorani et autres, ou d'après les expressions passionnées que Napoléon Ier s'est permises à son égard dans des écrits officiels, on se ferait d'elle une idée dont M. Helfert a réussi à démontrer l'inexactitude. Les récits mêmes de Colletta et de Botta ne sont pas impartiaux ni sûrs. Ils furent l'un et l'autre de trop chauds partisans, des admirateurs trop fervents de la domination napoléonienne en Italie pour pouvoir juger avec une équité complète cette princesse, l'ennemie la plus passionnée de Napoléon, et qui donnait le plus de

prise aux vilains propos; mais d'autre part, cela était-il possible à l'historiographe de la cour de Vienne?

Je crois que Helfert n'a pas fait volontairement violence aux faits, tels qu'il les a connus. Les documents sur la reine Caroline qu'il a tirés des archives et qu'il nous fait connaître montrent assez qu'on ne doit pas lui reprocher des réticences ou des suppressions, car, si l'on veut se faire une idée de la reine d'après ce qu'il nous révèle, on peut dire qu'il n'y a peut-être jamais eu de princesse plus incapable de gouverner un état au milieu de circonstances aussi difficiles. Irritable, passionnée, prodigue, vindicative, elle s'est brouillée avec toutes les personnes avec lesquelles elle s'est trouvée en rapport. La haine personnelle qu'elle a vouée à la Révolution française et à Napoléon Ier se comprend d'une femme à qui la Révolution avait enlevé sa sœur et sa couronne; mais une reine ne devait pas la manifester publiquement. Qui d'ailleurs cette femme n'a-t-elle pas haï? Avec qui ne se brouilla-t-elle pas, de tous ceux auxquels elle était ou aurait dû être attachée par les liens du sang ou de la reconnaissance? Ceux-là seuls qui flattaient ses passions et servaient ses désirs soudains de vengeance, comme Butera, ce prince imbécile, ou cette femme si décriée, lady Emma Hamilton, purent obtenir ses bonnes grâces, qui allèrent même beaucoup plus loin qu'il ne convenait à une fille de Marie-Thérèse et à une reine de Naples. Avide du pouvoir comme elle l'était, elle priva son vulgaire et indolent époux, le roi des Lazzaroni, de toute participation aux affaires de l'État; aussi sa mort fut-elle pour lui une délivrance, et, trois mois après la mort (1814) de cette femme, qui lui avait pourtant, de 1772 à 1793, donné dix-huit enfants, il épousait son ancienne maîtresse, une Sicilienne dont tout le monde connaissait la vie déréglée, et dans le contrat de mariage il spécifiait qu'elle ne pourrait avoir aucune part au gouvernement; Caroline se brouilla successivement avec ses plus proches parents à Vienne et à Madrid; avec ses beaux-fils, l'empereur François d'Autriche et le futur roi Louis-Philippe, elle vécut en mésintelligence. Et qui ne sait quels conflits elle fit naître chez ses sujets et ses partisans en Sicile? A une époque d'agitation et d'effervescence, cette femme fut doublement la malédiction d'un pays dont les luttes de partis se sont de tout temps signalées par tous les excès de la passion et par le sang versé.

Ce jugement, appuyé de tant de preuves, que l'histoire prononce contre la reine Caroline, sera-t-il modifié si M. H. nous apprend qu'elle fut une mère pleine de tendresse et s'il la compare « à une lionne qui défend ses petits » (p. 75)? Une femme, une princesse qui est obligée de gouverner elle-même ses états, ne doit pas être amnistiée parce qu'elle a été une bonne mère de famille; elle doit être jugée d'après les actes de son gouvernement et leurs conséquences. Si l'on applique cette règle à la reine Caroline de Naples, on pourra plaider pour elle à certains égards les circonstances atténuantes, et la compter parmi les nombreuses reines infortunées de Naples qui commencent avec les

princesses normandes et ne finissent pas avec la Lorraine; mais même en mettant à son acquit toutes ces excuses, la balance de son compte n'en restera pas moins, aux yeux de la postérité, ruineuse pour sa réputation.

Montrons-le brièvement sur un ou deux points où nous verrons en même temps combien le récit de M. H. est insuffisant. Parmi les accusations injustes qui, d'après M. H., ont contribué « à jeter de l'ombre sur le nom et la réputation de Caroline » (p. 73), se trouve celle-ci : « la renommée aurait, dit-il, inconsidérément attribué à la reine les violences, les horreurs, les atrocités même dont l'État napolitain fut souvent le théâtre dans les dix dernières années du dernier siècle, et dans les dix premières du siècle présent, parce que l'on savait que c'était elle qui tenait les rênes du gouvernement » (p. 75). Il cite plus particulièrement les scènes hideuses qui signalèrent à Naples la rentrée victorieuse des troupes royales, et prétend que la reine en fut innocente, car « elle n'était alors ni à Naples, ni dans le voisinage ». D'après H., qui invoque le témoignage d'un Allemand qui voyageait alors dans ce pays, elle s'est montrée clémente envers tel ou tel accusé, tandis que le roi son mari ne respirait que la vengeance (p. 77). Ailleurs la responsabilité de ces horreurs est entièrement rejetée sur lady Hamilton (p. 39). Les imputations lancées à ce propos par certains écrivains contre la reine Caroline en personne sont qualifiées par l'historiographe autrichien de tirades en l'air et d'inventions d'écrivassiers (Federhelden) sans conscience.

Il y a au British Museum un exemplaire du traité pour la capitulation des châteaux napolitains, traité que Nelson refusa d'observer, manque de foi qui fut cause d'effroyables calamités, et qui imprime sur le nom de ce héros une tache indélébile. Cet exemplaire contient des additions, de la main même de la reine Caroline, aux 10 articles de la convention loyalement conclue entre le cardinal Ruffo, le général-vicaire du roi et les républicains de Naples. Ces additions autographes, ainsi qu'un grand nombre de lettres intéressantes écrites par la reine à son amie, la maîtresse de lord Nelson, lady E. Hamilton, ont été publiées pour la première fois in extenso par M. R. Palumbo[1], d'après les originaux du British Museum dont on connaissait d'ailleurs déjà l'existence, car les catalogues imprimés des mss. de cet établissement les indiquent et les biographes de Nelson les connaissaient. Que trouve-t-on dans ces pièces? Avant que Nelson eût annulé la capitulation, il envoya à la cour bourbonnienne à Palerme un exemplaire de la capitulation signée par le général-vicaire du roi, et la reine le renvoya avec une lettre à lady Hamilton et un commentaire qui eut pour résultat l'annulation de la capitulation. Dans cette lettre (*op. cit.*, p. 74), la reine demande « infine, una severità esatta, pronta, giusta; l'istesso si

1. *Carteggio di Maria-Carolina regina delle due Sicilie con lady Emma Hamilton*. Naples, 1877.

farà per le donne che si sono distinte nella rivoluzione, e ciò senza pietà. » Je donne également ici la fin des notes sur l'acte de capitulation; ceux qui savent l'italien verront, d'après cet exemple qui n'est point isolé, jusqu'à quel point la reine de Naples s'était rendue familière avec la langue d'un peuple qu'en 1799 elle gouvernait depuis plus de trente ans; elle écrit : « e questo un cosi infame trattato che se per un miracolo della Providenza non nasce qualche evento che lo rompe distrugge mi conto per perduta, disonorata; e credo che a costa di morire della mall'aria, della fatigha, d'una scopetata dei ribelli, il Re da un lato, il Principe dall' altro, devono imediatamente armare le Provinze, marciare contro la ribelle citta e morire sotto di lei rovine, se vi è restistenza, ma non restare ville schiavi dei Birbanti francesi e loro infami Emuli e Ribelli. Tale e lo mio sentimento : questa capitolazione infame se avra luogo mi aflige assai più della perdita del regno ed avrà assai peggiori effetti. » Je pense que ces preuves amèneront M. H. à modifier son opinion sur la part qu'a prise la reine Caroline à la rupture de la capitulation en 1799, ou que ce qu'il dit des « tirades en l'air et des inventions d'écrivassiers sans conscience », il devra se l'appliquer à lui-même.

Il ne réussit pas mieux à laver la reine d'un autre reproche. Comme on le sait, la reine Caroline n'a pas tardé à se brouiller avec les Anglais, ses défenseurs en Sicile, et en particulier avec le général en chef lord William Bentinck, et on l'accusa universellement d'avoir écrit contre eux et, pour assouvir la haine qu'elle leur portait, d'avoir fait alliance avec son ennemi mortel, Napoléon Ier, après que celui-ci, par son mariage, fut devenu son parent. En Sicile, cette croyance était générale, et j'en ai moi-même, à Messine, entendu parler par des contemporains de ces événements comme d'une chose incontestable. La reine, il est vrai, a fait démentir par le ministre Circello tous les bruits relatifs à cette affaire, et dans une lettre privée au prince Butera publiée récemment dans l'*Arch. stor. Siciliano* (n. série, 2e année, fasc. 14) avec plusieurs autres, elle parle, à la date du 31 janvier 1812, des « ingegnose infamie che giornalmente si inventarono », et pour les réfuter elle invoque « L'onestà del mio carattere » que le prince connaissait trop bien pour qu'il en pût croire le premier mot. M. H. rejette naturellement toutes ces accusations dans le royaume des fables ; aussi comprend-on qu'il se permette les attaques les plus vives contre l'ennemi de la reine, William Bentinck, qu'il appelle « un proconsul de la pire espèce ».

Mais le baron H., dans sa réfutation, s'est donné la tâche trop facile. Au lieu de citer les témoignages plus ou moins inexacts des rapports anglais, et de les réfuter à sa manière, il aurait dû réfuter l'accusation bien plus forte que M. Michele Amari a portée, il y a longtemps déjà, contre la reine Caroline; mais il connaît aussi peu ce livre d'Amari que celui de Palumbo; et pourtant ce sont les notes qu'Amari a mises à l'œuvre posthume de Niccolò Palmieri, *Saggio storico e politico sulla*

costituzione del regno di Sicilia, parue en 1847 et 1848 en deuxième édition. Si M. H. avait connu ce livre, il aurait dû refaire complètement son récit des affaires de Sicile sous le gouvernement de la reine Caroline. Palmieri prétendait que la reine avait trempé dans la conspiration de Messine en 1811; Amari réunit sur la question (p. 82-87) tous les documents à lui connus, sans juger trop sévèrement la reine. Il dit : « Avant de terminer cette note, avertissons qu'en affirmant la connivence de Caroline dans les affaires de Messine, nous ne l'accusons pas d'avoir comploté avec des assassins le meurtre de ses alliés en Sicile »; et ailleurs : « quant à la participation de la reine Marie-Caroline aux deux derniers complots, outre le fait de Roserole, qui est hors de doute, nous voyons dans les Mémoires de Balsamo et d'un autre contemporain, que du procès de 1811, au dire d'une personne qui en avait eu les pièces entre les mains, on pouvait déduire la complicité de la reine, mais non la démontrer. On sait de plus avec certitude qu'il se trouve au ministère des affaires étrangères à Paris une correspondance entre elle et Napoléon; et celui qui écrit les présentes notes a su d'un Français qui eut une haute situation dans le gouvernement de Murat, que le général Manhes lui assura qu'après l'entreprise de Mili, la police de Calabre s'était emparée d'une grosse barque de Sicile avec des lettres de la reine à l'empereur des Français, lettres mises dans une cachette sous le gouvernail; Manhes relâcha le patron en lui disant que, s'il avait apporté des lettres d'Anglais, il aurait été pendu sur-le-champ, mais qu'avec Marie-Caroline c'était une autre affaire, parce qu'elle était maintenant parente de l'empereur, et intéressée à se débarrasser des Anglais, leurs ennemis communs, etc. » La caution d'Amari pour tout ce récit était un certain A. Année (voy. le *Constitutionnel,* 3 juill. 1843) dont Amari m'a parlé comme d'un homme « di molta probità e punto ciarlatano. » Des recherches au ministère des affaires étrangères de Paris nous apporteront un jour, il faut l'espérer, une entière certitude sur ce point, et nous saurons si la reine Caroline fut autorisée à trahir ses alliés et ses défenseurs au profit de Napoléon. Tout ce qu'on peut affirmer jusqu'ici, c'est que tout le monde la croyait capable de faire ce qu'elle et son apologiste ont nié, mais on voit par ce qui précède combien ce dernier mérite peu de confiance.

O. Hartwig.

Joachim Murat, seine letzten Kæmpfe und sein Ende, von Helfert. Vienne, Manz, 1878, in-8°, 244 p.

Cette étude sur Murat se relie au travail que M. de Helfert avait peu de temps auparavant publié sur Marie-Caroline, et qui, ainsi complété, forme une histoire du royaume des Deux-Siciles de 1790 à 1815. Le récit de M. de H. (p. 1 à 122) reprend les événements en 1811 et les conduit jusqu'à la mort de Murat. La double trahison de Murat est un des épi-

sodes les plus pénibles de l'histoire du temps. La correspondance de Napoléon, celle du roi Joseph, les mémoires du prince Eugène et surtout l'histoire de la diplomatie européenne en Italie de M. Bianchi, avaient bien établi les faits, et l'on savait à la suite de quels calculs misérables et de quelles ambitions déplacées on avait vu tomber ainsi et si mal finir un homme qui fut un héros tant qu'il se contenta de se battre et de servir sa patrie. On sait tout cela mieux encore après avoir lu l'étude de M. de H. et les dépêches diplomatiques des agents autrichiens à Naples, dont il publie le texte (p. 125-228). Il est peu douteux que le royaume de Naples ne fût menacé du sort qu'avait éprouvé la Hollande (p. 126) et que la destinée du roi Louis ne fût réservée à Murat. Mais Murat n'était point philosophe comme le frère cadet de Napoléon, et sa femme, la reine Caroline, avait plus d'ambition que la reine Hortense. Il avait régné, il prenait son règne et son titre au sérieux, il se croyait vraiment chef de dynastie et n'avait aucun goût à redevenir général de cavalerie au service de la France. Le roi Louis aussi avait pris sérieusement son rôle, mais il l'avait fait ainsi dans l'intérêt même de la nation qu'on l'avait chargé de gouverner et dans l'intérêt supérieur des relations de cette nation avec la France. La tâche devenant impossible, il s'effaça dignement. Murat voulait rester, et oubliant pourquoi et comment il était devenu roi, il ne songea qu'à garder sa couronne et à agrandir son patrimoine. Dès le mois d'avril 1813, alors que Napoléon négociait avec Metternich la tortueuse et insidieuse médiation de l'Autriche, il faisait dire à Vienne « que son existence se trouverait tôt ou tard menacée par la grande prépondérance de la France, et que, connaissant les vues libérales de l'empereur d'Autriche, il désirait avoir une garantie qui lui assurât son existence future; que cette garantie ne pouvait lui être donnée que par l'Autriche et qu'il était prêt par contre à soutenir la marche de l'Autriche, s'il le fallait, par toutes ses forces militaires. » (Metternich au représentant d'Autriche à Naples, Vienne, 20 avril 1813, p. 134.) C'est par là que Metternich le prit et l'exploita, sauf à le livrer à la justice expéditive d'une cour martiale le jour où le malheureux, s'apercevant que les alliés l'abandonneraient tôt ou tard, se retourna contre eux et chercha, en soulevant l'Italie et en se rapprochant de Napoléon, l'assouvissement des ambitions qui l'avaient perdu. Sur ce dernier chapitre de la carrière de Murat, les documents de M. de H. ne sont pas moins intéressants que sur le premier.

A. S.

Denkwürdigkeiten des Staats Kanzlers Fürsten von Hardenberg, herausgegeben von Leopold von Ranke. Leipzig, 1877. Duncker et Humbolt. 5 vol. 8°.

Ce grand ouvrage, dont la publication a été, à juste titre, saluée en Allemagne comme un événement littéraire et historique, contient en

réalité trois livres différents : 1° un tableau de l'histoire de l'Europe de 1793 à 1813 qui est l'œuvre personnelle et originale de M. de Ranke ; 2° les mémoires proprement dits de Hardenberg qui embrassent la période des affaires prussiennes de 1803 jusqu'à la paix de Tilsit, en 1807 ; 3° un recueil de pièces justificatives qui se rapportent tant à l'œuvre de M. de Ranke qu'à celle de Hardenberg. Le travail de M. de R. occupe les tomes I et IV de l'ouvrage ; le tome I embrasse les événements depuis l'entrée de Hardenberg aux affaires jusqu'en 1806 ; le tome IV les reprend à la déclaration de guerre, en 1806, et les conduit jusqu'au congrès de Prague, en 1813. Les *Mémoires* de Hardenberg s'intercalent entre ces deux parties du travail de M. de Ranke qui leur sert, en quelque sorte, de prologue et d'épilogue ; ils forment les tomes II et III de l'ouvrage. Les documents forment le tome V. La nature même des manuscrits laissés par Hardenberg explique cette disposition qui, au premier abord, paraît singulière.

Hardenberg mourut en novembre 1822. Le rôle considérable qu'il avait joué dans les affaires de l'Europe depuis la paix de Bâle, en 1795, jusqu'à la paix de Paris, en 1815, l'influence qu'il avait exercée dans les réformes intérieures de la Prusse après 1807, les éclatantes colères dont il avait été l'objet de la part de Napoléon, ses dissentiments publics avec ses collègues du ministère prussien, notamment avec Haugwitz, le souci qu'il avait toujours montré pour le jugement de ses contemporains, les papiers qu'il laissait, tout contribuait à éveiller la curiosité du public. On sut que ces papiers étaient très nombreux, qu'ils avaient été déposés aux archives de Prusse, mais qu'ils ne pourraient être livrés à la publicité que cinquante ans après la mort du chancelier, c'est-à-dire en 1872. Ce mystère ne faisait point le compte des curieux, et il se trouva, naturellement, des gens adroits qui exploitèrent la curiosité. En 1827, un libraire de Paris, Ponthieu, annonça la publication d'un ouvrage destiné à révéler les « causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans la guerre de la Révolution depuis 1792 jusqu'en 1815. » Ces *Mémoires*, c'était le titre qu'on donnait alors, avec beaucoup de raison, aux ouvrages d'histoire contemporaine, étaient présentés comme les « *Mémoires d'un homme d'État prussien.* » Le nom de Hardenberg fut prononcé, et le bruit s'accrédita très vite que l'ouvrage avait été, sinon rédigé par le chancelier prussien, au moins composé d'après ses inspirations et d'après des papiers tirés de son cabinet. Le gouvernement prussien s'émut de ces bruits. Schoell, qui avait été l'ami et le confident de Hardenberg, qui l'avait accompagné dans ses dernières missions, qui se trouvait auprès de lui à Gênes au moment de sa mort, fut soupçonné d'avoir commis l'indiscrétion et fourni les matériaux. Il s'en défendit et protesta, dans le *Journal de la Librairie* (année 1827, p. 543), contre les insinuations qui tendaient à rattacher directement ou indirectement le nom de Hardenberg aux Mémoires annoncés. Le titre fut modifié, et les deux premiers volumes de l'ouvrage parurent en 1828 sous le titre de « *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.* » L'ou-

vrage, qui forme 13 volumes, fut terminé en 1838, et, malgré les protestations de Schoell et celles de plusieurs publicistes prussiens, on continua de l'attribuer à Hardenberg. Ces mémoires, dont les trois premiers volumes surtout, écrits d'une manière agréable, sont loin d'être dépourvus de valeur historique, furent une révélation pour les contemporains. L'auteur des mémoires essayait de montrer les rapports de la Révolution avec l'Europe, de faire sortir les événements de la Révolution du cadre où on les avait renfermés, de les faire rentrer dans les proportions de l'histoire générale (préface des éditeurs, p. 11). Le comte de Ségur l'avait déjà tenté dans sa *Décade historique* pour la période de 1786 à 1796; les *Mémoires d'un homme d'État* présentaient, avec des vues plus générales et un cadre plus large, des informations beaucoup plus étendues. Quelle en était au juste la valeur? Faute de contrôle, on s'en préoccupa médiocrement, et les *Mémoires d'un homme d'État* demeurèrent, jusqu'à une époque très rapprochée de nous, la seule archive où puisèrent, pour les affaires de l'Europe, les historiens français de la Révolution. On les cita couramment comme les *Mémoires de Hardenberg*, et si la question en valait la peine, on pourrait suivre à travers les écrits les plus divers par leurs origines et leurs tendances, telle erreur, comme celle qui place au 3 décembre 1790 une lettre de Louis XVI au roi de Prusse du 3 décembre 1791, qui a sa source dans les *Mémoires*. On sut cependant assez vite à quoi s'en tenir sur les véritables auteurs de la compilation. Beauchamp avait rédigé les deux premiers volumes avec le libraire Schubart, qui avait eu quelques communications aux affaires étrangères; les auteurs avaient surtout puisé très largement et trop largement même dans la *Gazette de Leyde*, qui parut jusqu'en 1798 sous le titre de : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, et publiait des correspondances, des extraits de journaux de tous pays et même des documents diplomatiques. Les auteurs des *Mémoires d'un homme d'État* ne se contentèrent pas de compiler, ils arrangèrent et adaptèrent, et l'on rencontre dans leur ouvrage des bulletins de la *Gazette de Leyde* transformés en dépêches diplomatiques[1]. Après la mort de Beauchamp, Schubart publia sur ses notes les tomes III, IV et V; le reste avait été fait en collaboration avec d'Allonville, l'auteur des *Mémoires secrets*[2]. Il restait toujours à savoir sur quel fondement reposait l'opinion qui persistait à affirmer que le portefeuille de Hardenberg leur avait été ouvert. Michaud, qui avait acquis l'ouvrage en 1831, avait intérêt à accréditer cette erreur, et il n'y manqua point (préface du tome III, p. IV). Opération de librairie à part, il avait des raisons d'être bien renseigné. Il déclara que ce n'était point par Schoell que les communications avaient été faites, mais il affirma qu'il y avait eu communication (*Biographie universelle*, article Schoell). Il annonça (article

1. Cf. Hermann Hüffer, *Der rastatter Congress und die zweite Coalition*, Bona, 1878, p. VI.

2. Cf. pour le détail Quérard, *Les Supercheries littéraires dévoilées*, Paris, 1870.

Hardenberg) que la publication des papiers du chancelier n'aurait lieu qu'en 1872, et il ajoutait : « D'après cela il est probable qu'ils ne verront jamais le jour, ou que si le public en a enfin connaissance, ce ne sera qu'après qu'ils auront subi de grandes mutilations. Cependant ce manuscrit avait été copié plusieurs fois, et il a passé dans différentes mains qui ont pu en détacher quelques parties. C'est évidemment de ces parties qu'on a formé le fond des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.* »

La publication des papiers de Hardenberg était, par suite de ces discussions, attendue avec autant d'impatience que peut l'être encore celle des papiers de Metternich et de Talleyrand. La désillusion des curieux sera probablement la même le jour où le mystère qui entoure les archives de l'évêque d'Autun sera levé ; mais il est à souhaiter que les historiens y trouvent autant de profit et surtout que Metternich et Talleyrand trouvent un éditeur comme M. de Ranke l'a été pour Hardenberg. A la date fixée, le directeur des archives de Prusse transporta à la chancellerie de l'empire le *fonds* Hardenberg ; M. de Bismarck brisa les cachets et M. de Ranke fut chargé de classer les papiers et de les publier. Les papiers laissés par Hardenberg étaient très abondants. Ils comprenaient trois divisions bien distinctes : 1° des mémoires de la main de Hardenberg exposant les affaires prussiennes et le rôle qu'il y avait joué de 1803 à 1807 ; 2° un travail d'ensemble sur la carrière du chancelier, de 1794 à 1812, dont la composition avait été, d'après ses ordres, entreprise par Schoell ; 3° de très abondants documents recueillis par Hardenberg pour la composition de ses mémoires et de l'ouvrage dont il avait confié la rédaction à Schoell. Il était impossible de publier le tout, et si l'on devait choisir, quel principe devait diriger l'éditeur ? De *Mémoires* proprement dits, il n'y avait que le travail original de Hardenberg sur sa politique de 1803 à 1807. Pouvait-on encadrer ce texte dans l'ouvrage préparé par Schoell ? Hardenberg, qui avait grand soin de sa renommée, avait voulu que ses mémoires apologétiques fussent lus de tout le public politique de l'Europe, et, dans ce dessein, il avait fait rédiger l'ouvrage en français. M. de R. pensa que les *Mémoires originaux* dans lesquels le récit est écrit en allemand s'encadreraient assez mal dans un livre français. D'autre part, le travail de Schoell, quelles qu'en fussent d'ailleurs les qualités, n'avait été composé ni dans le ton ni avec les méthodes que l'on exige aujourd'hui de l'histoire. Schoell s'était approprié les documents qui lui étaient confiés, il les avait, comme on le faisait encore au XVIIIe siècle d'après les modèles anciens, analysés et fondus dans son récit ; mais ce récit, dans lequel Hardenberg parlait à la première personne, n'était plus qu'un ouvrage de seconde main et ne constituait pas ce que le public et la critique demandent avant tout en pareil cas : un document historique. Ajoutons que Schoell, qui écrivait dans la période de la Restauration, avait donné à son récit une couleur et une tendance qui en faisaient tout autre chose qu'une source historique. M. de R. ne pensa point cependant qu'il fallût priver

le public et des résultats du travail de Schoell et des très précieuses indications qui résultaient des documents sur lesquels il avait travaillé; il ne crut pas devoir se borner à faire précéder d'une simple introduction les *Mémoires originaux* de Hardenberg. C'est ainsi qu'il fut amené à intercaler le texte authentique des mémoires du chancelier dans un ouvrage nouveau qui leur sert de cadre et qui a été composé tant avec les notes de Schoell qu'avec ses documents, les propres recherches de M. de R. aux archives de Prusse et les travaux très abondants des historiens contemporains. Enfin ne pouvant introduire dans son étude des documents trop étendus pour être cités en entier, trop importants pour n'être pas intégralement publiés, beaucoup de pièces de ce genre se trouvant en outre annexées aux *Mémoires originaux*, M. de R. en a formé un recueil à part qui est le tome V et le complément de l'ouvrage.

Tomes I et III. *Ouvrage de M. de Ranke.* Une fois à l'œuvre et en possession d'un matériel historique aussi abondant, M. de R. a eu quelque peine à se renfermer dans le cadre, assez incertain et assez mal délimité, qu'il s'était d'abord donné. L'un des plus grands historiens de ce temps ne pouvait se résoudre à côtoyer, sans les aborder, les plus grands personnages et les plus grands événements de l'histoire de ce siècle. Il en est résulté que le livre déborde de tous les côtés et que l'auteur ne pouvant se décider à manquer de proportions et de méthode en est venu à composer, non une biographie de Hardenberg, non pas même une monographie de la diplomatie prussienne, mais un tableau de la politique européenne de 1793 à 1813 : la Prusse, il est vrai, reste le point de départ, et c'est en Prusse que M. de R. prend son point de vue, mais le point de vue s'élève singulièrement au-dessus des petites collines du Brandebourg et il embrasse toute l'Europe. Cependant, malgré tout son art, M. de R. n'a pu échapper à une conséquence inévitable de la tâche qu'il s'était donnée : parti de Hardenberg, il faut bien qu'il y revienne. De là un péristyle bien étroit à une œuvre qui prend la tournure d'un monument ; de là aussi, par moments, des rétrécissements subits qui arrêtent et entravent le cours de la grande histoire. Le livre commence comme une biographie, il s'arrête brusquement en 1813 comme une histoire générale qui ne serait point terminée. Nous n'avons ici rien de pareil à la biographie de Stein par Pertz ; Hardenberg, ses polémiques et ses intérêts personnels s'effacent devant la grandeur des événements ; et cependant ces événements ne sont pas présentés comme s'ils étaient le seul objet de l'ouvrage. Il reste, malgré tout, une certaine indécision dans l'œuvre. Ce n'est, au total, qu'une esquisse, mais c'est la très large esquisse d'un grand maître, et c'est encore ce qui a été écrit de plus complet, de plus précis et de plus élevé sur l'ensemble de l'histoire de l'Europe centrale en cette période. Personne n'avait si bien fait ressortir la suite et les proportions de l'histoire de la Prusse en Europe pendant la Révolution et l'Empire. Personne n'a mieux marqué l'enchaînement des faits et leurs réactions

réciproques : l'extrême complexité des affaires en obscurcissait les rapports ; M. de R. les a éclairés et déterminés.

Aussi bien, il semble qu'il était nécessaire de rassembler les faits et les idées ; cette période, notamment celle de la Révolution, a été, en Allemagne, l'objet de publications très nombreuses, et le sentiment de l'ensemble commençait à s'égarer dans la confusion des détails. L'exactitude tend nécessairement à dégénérer en minutie, et la recherche subtile des petites causes fait perdre de vue les grands effets. On conçoit que M. de R. ait été tenté de jeter sur ces fouilles la lumière de la grande histoire. En 1871 il avait donné sous le titre : *Die deutschen Maechte und der Fürstenbund,* un large aperçu de l'histoire de l'Allemagne de 1780 à 1790. L'ouvrage, un peu hâtif peut-être, qu'il publia en 1875 : *Ursprung und Beginn der Revolutionskriege,* conduisait cette histoire jusqu'en 1792. Les *Denkwürdigkeiten* de Hardenberg la reprennent en 1793 : c'est ainsi que le dernier travail de M. de R. se rattache à l'ensemble de son œuvre. Il y occupera une des premières places. Dès l'apparition de l'ouvrage, la critique française en a constaté la haute valeur, et je ne saurais mieux résumer l'impression que l'on garde de ces volumes qu'en rappelant le jugement qu'en portait un de nos plus fins connaisseurs [1] : « On y retrouve cette impartialité magistrale, cette hauteur de vues et de raison, cette finesse d'aperçus, ce style ferme, élégant et lumineux qui sont la marque distinctive de l'illustre historien dont on peut dire qu'il a deux patries, la Prusse et l'Europe. »

Les chapitres du tome IV qui sont consacrés à la réorganisation de la Prusse méritent en particulier d'être étudiés. On s'est beaucoup occupé, et on ne saurait trop s'occuper en France, de ce prodigieux travail de régénération que la Prusse a accompli de 1807 à 1813. Les études de détail qui ont été écrites à ce sujet en Prusse et résumées partiellement en France dans ces derniers temps, sont infiniment précieuses ; mais elles ne suffisent pas, et lorsqu'il s'agit, non pas seulement de satisfaire la curiosité historique, mais de chercher des leçons et d'en profiter, il faut bien se garder de confondre les effets avec les causes et d'attribuer à telle institution prise en elle-même une efficacité qu'elle doit uniquement au milieu dont elle est sortie et auquel elle a été appliquée. Il importe ici plus que partout ailleurs que les arbres, comme on dit, n'empêchent pas de voir la forêt. C'est là le grand et supérieur mérite de M. de R. Il ne perd jamais de vue les ensembles, et on voit bien avec lui comment les réformes sont nées et comment elles ont réussi. Ce qu'il montre aussi, et c'est un enseignement plus profitable encore peut-être, c'est avec quelle difficulté, au milieu de quelles obscurités, à travers quels tâtonnements et quelles entraves se dégagent ces nouveautés fécondes qui, considérées de loin et dans leurs résultats, nous semblent une révélation du génie. Ni Hardenberg dans ce qu'il a eu de supérieur, ni Stein, ni Scharnhorst, ni Humboldt n'ont

1. Valbert, *Revue des Deux-Mondes,* mars 1877.

conçu leurs réformes et appliqué leurs plans en dehors des conditions ordinaires des choses humaines. Ils ont eu à renouveler dans les pires conditions de politique extérieure un État qu'à l'intérieur les coteries se disputaient; ils ont eu à lutter contre la routine, les préjugés, les jalousies personnelles et l'intrigue; ils ont eu à persuader un prince médiocre et hésitant à expulser des chefs d'emploi incapables et d'autant plus âpres à la résistance que les réformes impliquaient leur disgrâce. C'est ce travail diffus et embarrassé que M. de R. expose en quelques chapitres saisissants, et, vue ainsi dans sa réalité, l'œuvre n'en paraît que plus remarquable. L'exemple qui en ressort est plus instructif aussi.

Tomes II et III. *Mémoires originaux de Hardenberg*. Ces mémoires forment, tant pour le fond que pour la forme, un contraste très marqué avec les volumes qui les encadrent. Ce n'est plus de l'histoire, c'est un document pour l'histoire, un document authentique, de première main et du plus haut prix, mais un document dont il ne faut se servir qu'avec des précautions que commandent les conditions dans lesquelles il a été composé[1]. — Les catastrophes de 1806 engendrèrent en Prusse toute une littérature passionnée; comme il arrive toujours en pareil cas, chacun des acteurs de ce grand drame chercha à dégager sa responsabilité, à se défendre ou à se faire défendre. Hardenberg eut plus souvent à se plaindre qu'à se louer des écrits de ses rivaux ou de leurs apologistes officieux. Plusieurs écrits surtout, qui firent, à divers titres, beaucoup de bruit à l'époque où ils parurent, irritèrent son amour-propre et offensèrent sa dignité. C'étaient les *Feuerbænde* et les *Vertrauten Briefe*, de Frédéric de Cœln, la *Gallerie preussischer Charaktere* et les *Gemælde* de Buchholz, enfin et surtout l'ouvrage du secrétaire de cabinet Lombard : *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 *et* 1807. Les premiers frisaient le pamphlet, le dernier était une apologie sérieuse et étudiée de la conduite du roi de Prusse pendant cette redoutable crise. Les injures et les accusations dépourvues de preuves de Coeln et de Buchholz ne parurent pas à Hardenberg mériter une réponse; il n'en fut pas de même de l'ouvrage de Lombard. L'apologie du roi impliquait la critique de ses conseillers; on ne pouvait défendre Frédéric-Guillaume qu'en démontrant que ses tergiversations étaient moins le résultat de la faiblesse de son esprit et de son caractère que la conséquence même de la situation dans laquelle il s'était trouvé et des avis qu'il avait reçus. Hardenberg se sentit atteint. Il ne voulait point accepter la responsabilité des désastres de son pays, et il jugea nécessaire de se défendre. Il pensa même à publier immédiatement une réfutation; il ajourna plus tard ce projet, mais l'apologie fut composée, et ce sont les *Mémoires* qui forment les tomes II et III des *Denkwürdigkeiten*.

1. Ces détails sont donnés d'après la préface de M. de R. au tome II des *Denkwürdigkeiten*, et le travail de M. Max Lehmann, dans l'*Historische Zeitschrift*, tome XXXIX, première livraison, Munich, 1878.

Ces *mémoires* furent écrits à Riga, après la retraite de Hardenberg, entre le 12 septembre 1807 et le 5 novembre 1808. Il avait entre les mains une collection considérable de lettres particulières et de documents officiels ; il possédait en outre un *Journal* qu'il avait assez inégalement tenu, mais qui servit de canevas à son travail. Ce travail, dans sa pensée, n'était point définitif[1]. Le texte était en allemand ; Hardenberg y avait inséré un grand nombre de documents en langue française. Il ne voyait dans cette première esquisse que des *matériaux;* il comptait abréger l'ensemble, lui donner un caractère plus littéraire, chercher le moyen d'éviter des insertions aussi nombreuses de documents ; enfin on sait qu'il pensait à publier une rédaction française de ses *Mémoires,* que ce travail devait se rattacher à un ouvrage d'ensemble et qu'il en confia plus tard la préparation à Schoell. M. de R. a cru devoir publier les *Mémoires* tels que Hardenberg les a laissés ; il s'est borné, en l'indiquant du reste, à supprimer quelques passages qui auraient pu offenser des personnes encore vivantes et à reléguer dans le tome V des documents trop étendus pour être sans inconvénient insérés dans ce récit. Tels qu'ils nous apparaissent ainsi, ces *Mémoires* sont beaucoup moins une œuvre biographique qu'un ouvrage historique écrit à un point de vue personnel. Hardenberg expose les événements et insiste sur le rôle qu'il y a joué. Je ne saurais donner une idée plus exacte du mode de composition qu'il a adopté, qu'en comparant, sous ce rapport, ces *Mémoires* aux tomes V et VI des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* de M. Guizot, où sont exposées les négociations relatives aux traités de Londres de 1840 et de 1841. Le ton chez M. Guizot est plus constamment élevé, les vues sont plus larges et plus dégagées, l'ouvrage est plus achevé, plus littéraire et se rapproche davantage de l'histoire proprement dite ; mais l'objet que se sont proposé les deux hommes d'État est le même et ils ont adopté pour leurs écrits les mêmes dispositions. La comparaison d'ailleurs doit s'arrêter là et s'en tenir à la forme ; car pour le fond les œuvres sont aussi dissemblables que l'étaient le caractère et la carrière des deux personnages.

Les *Mémoires* de Hardenberg sont d'un intérêt capital pour l'histoire. En premier lieu ils contiennent, insérés dans le texte ou dans les annexes, un nombre considérable de documents inédits — notamment sur les négociations de 1806 avec la Russie — qui ont une valeur absolue. La valeur du texte de Hardenberg, pour être relative, n'est pas moins considérable ; mais certaines réserves sont nécessaires, et il serait imprudent de se servir de son récit sans précaution. Il ne faut jamais perdre de vue que Hardenberg ne raconte pas l'histoire de son temps, mais la part qu'il y a prise, et qu'en exposant son rôle il est constamment préoccupé de se défendre. Ce parti pris d'apologie l'a

1. Note écrite à Tilsit, le 5 novembre ; son journal porte à cette date : *Terminé les Mémoires.*

entraîné en plus d'un endroit à forcer les nuances et, comme on dit, à *solliciter* les textes, ce qui ne convient ni à un critique ni à un historien sévère. Il a une thèse, c'est que la politique prussienne en 1806 a été une politique fausse, et qu'elle eût été meilleure si on avait écouté ses conseils au lieu de suivre ceux de Haugwitz. Il reproche à cette politique — et ce reproche atteint naturellement le roi — d'avoir, par ses hésitations, ses ambitions contradictoires, son égoïsme, son absence de vues européennes, contribué à élever la puissance de Napoléon et préparé par suite la ruine de la puissance prussienne. Ces critiques sont fondées et l'événement les a justifiées. Mais la difficulté consiste pour Hardenberg à démontrer qu'il ne les mérite point, et que tant qu'il est resté au pouvoir, et il y est resté jusqu'au 15 avril 1806, les conseils qu'il a donnés ont toujours été sages, corrects, prudents et énergiques à la fois, tels enfin qu'il les fallait pour éviter à la Prusse les erreurs dans lesquelles il reproche à Haugwitz, son successeur, de l'avoir fait tomber. Cette démonstration est extrêmement difficile ; et les arguments les plus subtils de Hardenberg viennent se briser contre un fait : la négociation équivoque au sujet du Hanovre a été entamée et poursuivie sous son ministère, il était aux affaires lorsque la Prusse a laissé écraser l'Autriche et la Russie à Austerlitz, enfin toutes les causes qui devaient nécessairement aboutir à la catastrophe d'octobre 1806 étaient posées et portaient déjà leurs conséquences avant le 15 avril 1806, date de sa retraite. Il en résulte que tout en cherchant à rejeter sur Haugwitz et même sur le roi la responsabilité des événements, il ne peut se justifier sans justifier aussi le roi. S'il en était autrement, il faudrait admettre ou qu'il conserva son portefeuille tout en désapprouvant la politique royale, ce qui serait peu honorable pour son caractère, ou qu'il n'a pas compris la portée réelle des actes auxquels il participait, ce qui serait peu flatteur pour son intelligence. La vérité est qu'il se crut de force à dominer la crise que traversait l'Europe, à maintenir la Prusse dans une neutralité qui lui assurerait dans tous les cas des avantages, à affaiblir l'Autriche tout en défendant la cause de l'Allemagne, à garder l'amitié de la Russie tout en refusant de la soutenir, à rester en paix avec l'Angleterre tout en lui prenant le Hanovre, à arrêter Napoléon tout en acceptant de ses mains l'électorat, à réprimer la curée tout en y prenant part ; qu'il succomba dans cette tâche impossible et qu'ayant eu la bonne fortune de disparaître à temps de la scène et de faire, sous le coup de la colère de Napoléon, une retraite patriotique, il put se figurer que s'il était resté au pouvoir il aurait mené à bonne fin l'œuvre paradoxale qu'il avait entreprise et qu'il reproche à ses successeurs de n'avoir pas su achever. Il avait voulu jouer Napoléon, Napoléon le joua : mais il lui rendit le service de le briser avant que la crise n'eût éclaté, et Haugwitz porta toute la responsabilité publique des fautes dans lesquelles il avait, à la vérité, abondé de tout temps plus que Hardenberg, mais dans lesquelles il est impossible de nier que Hardenberg n'ait pas eu sa part.

Il n'y eut jamais de situation plus embrouillée et de politique plus compliquée que celle de la Prusse en 1805 et 1806. Hardenberg était un esprit oscillant, tergiversant, ondoyant et divers : il exposait les affaires sous toutes leurs faces et plaidait soigneusement le pour et le contre. Il lui est aisé d'établir ainsi, preuves en main, qu'il a tout vu et tout prévu, car il a tout dit et presque tout prédit. La question est de savoir ce qu'il a conseillé et ce qu'il a fait. C'est ici le point faible de son ouvrage, et il s'efforce vainement de le dissimuler sous les habiletés de la rédaction et les subtilités de la diplomatie. Un critique allemand, M. Max Lehmann [1], a, dans un travail fort distingué, très bien mis en lumière ces faiblesses de l'ouvrage de Hardenberg. En rapprochant les *Mémoires* et les pièces qui y sont analysées et publiées de documents conservés aux archives de Prusse et que Hardenberg cite incomplètement ou néglige de citer, M. Max Lehmann a pris sur le fait son procédé d'apologie et montré comment, en réalité, il tomba tout le premier dans les fautes qu'il reproche aux autres. M. L. a également consulté le *Journal* de Hardenberg et il a trouvé qu'en plusieurs points les *Mémoires* s'éloignent très sensiblement du texte primitif qui leur sert de canevas. Lorsqu'il s'agit de se disculper et d'inculper Haugwitz — ce qui, on ne doit jamais l'oublier, est la pensée dominante de tout l'ouvrage — Hardenberg n'hésite pas à altérer les nuances au point de les dénaturer. Il veut prouver qu'après le 15 avril 1806 il aurait pu, si on l'avait consulté ou écouté, sauver la Prusse du danger vers lequel Haugwitz la précipitait. Il se plaint dans les *Mémoires* de n'avoir pas été tenu au courant ; on voit, par le *Journal*, que le 19 juillet 1806 les correspondances de Paris, de Pétersbourg, de Vienne et de Londres lui avaient été communiquées. Le 17 septembre 1806, au moment de partir pour la guerre, le roi le reçut. « *Je fus très bien reçu*, dit le *Journal* ; *il me fit le récit de toute la situation politique... Je lui dis tout ce que je pus pour l'encourager, qu'il valait mieux succomber avec honneur que rester debout avec honte...* » Dans les *Mémoires* (III, p. 170) il ne dit pas qu'il fut *bien* reçu, il se borne à ces mots : « *Le roi me peignit brièvement et en général la situation des choses et il ajouta qu'elle était assez critique et périlleuse. Je répondis que c'était assurément le cas avec un ennemi comme Napoléon, mais que, franchement, il valait mieux, tout compte fait, succomber avec honneur que de supporter la honte et l'assujettissement...* » Dans les *Mémoires*, Hardenberg récrimine, discute et conseille ; le roi résiste ; Hardenberg conclut : « *Il ne me resta plus qu'à lui souhaiter bonne chance dans sa grande entreprise et à l'assurer qu'il pouvait, comme auparavant, compter, le cas échéant, sur ma fidélité et sur mon zèle.* » Le *Journal* porte, au contraire, que le roi ayant dit « que la chance était cependant très désagréable », « *Je répondis qu'il ne la courrait pas, Kraft würde Kræfte Wecken, qu'il ne s'agissait que d'agir et de tirer parti du bon esprit qui régnait partout.* » Ainsi les mémoires insinuent qu'il

1. *Historische Zeitschrift*, tome XXXIX, première livraison.

aurait déconseillé la guerre ; le *Journal* prouve qu'il se bornait à faire des réserves sur les chances du succès. Une note écrite après le désastre découvre bien le fond de sa pensée : « Je supposais qu'on avait mieux préparé les liaisons avec les autres cours et en parlai même au roi, qui parut être sûr de l'Autriche ; je croyais plus d'énergie à notre militaire, plus de talents encore au duc de Brunswick qu'il n'en a effectivement montré. »

L'esprit dans lequel sont composés les *Mémoires* tend à confirmer le soupçon depuis longtemps établi qu'Hardenberg ou ses apologistes officieux n'ont pas été étrangers à la rédaction des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Sa conduite y est en effet présentée comme il désirait qu'elle le fût et Haugwitz y est dénoncé comme l'auteur de tout le mal (voir notamment tome IX, p. 27, 29, — tome X, p. 414-415). Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Hardenberg, recherché par Beauchamp, lui ait fourni des indications et ait profité de l'occasion pour lancer dans le public, sans se compromettre et sous une forme indirecte, une apologie qu'il n'avait pas encore risquée publiquement et qui cependant était sa constante préoccupation. Si Hardenberg ne l'a pas fait, Schoell ou tout autre de ses amis a pu le faire pour son compte. Tout indique qu'il y a eu communication, de notes au moins et de données, inspiration, comme on dirait aujourd'hui. Quant aux documents, l'auteur des *Mémoires de l'homme d'État* ne les a eus la plupart du temps que tronqués, de seconde ou de troisième main. C'est ainsi qu'il cite (IX, p. 30) une lettre très importante de Hardenberg à lord Harrowby, du 22 décembre 1805. Il la publie en entier pour défendre, dit-il, « l'honneur d'un homme qui peut se tromper dans sa politique, mais dont la politique ne chercha jamais à tromper qui que ce pût être ; ce qui lui valut l'estime des cabinets européens. » Le texte authentique, qui est en français, se trouve au tome II, p. 380, des *Denkwürdigkeiten*, et l'on peut voir que le texte donné par le compilateur français est une retraduction ou une transcription de l'original ; le fond est le même, les expressions sont changées.

En résumé les *Denkwürdigkeiten*, avec les deux volumes de M. de R. qui sont une œuvre historique considérable, les deux volumes de Hardenberg qui sont un document du plus haut intérêt, le volume de supplément qui contient les pièces les plus intéressantes pour l'histoire de l'Europe pendant la Révolution et l'Empire, forment une des publications les plus remarquables que l'on ait eu à signaler dans ces dernières années. Un index chronologique des documents intercalés dans le corps de l'ouvrage ou publiés dans le tome V, une table alphabétique très étendue complètent ce bel ouvrage. La librairie allemande a voulu que la forme extérieure de l'édition répondît à l'importance de l'œuvre : elle y a réussi.

Albert Sorel.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques.** 1er janv. 1879. — Baguenault de Puchesse. La Politique de Philippe II dans les affaires de France, 1559-1598 (ce travail, moins intéressant que le titre ne le ferait supposer, donne un aperçu des actes des six ambassadeurs espagnols envoyés à Paris pendant cette période, d'après les documents des Archives de Simancas conservés à Paris). — Gérin. L'Expédition des Français à Candie en 1669 (art. intéressant, tiré des Archives de la guerre et des affaires étrangères. Expose les causes de l'insuccès du seul effort tenté par Louis XIV en faveur de la chrétienté en Orient; le lave du reproche d'avoir préparé volontairement cet échec; fait ressortir la noblesse du rôle de Clément IX). — Th. Meignan. Les Anciens Registres paroissiaux de l'état civil (donne de très curieux ex. des notes de tout genre inscrites par les curés sur les registres de l'état civil, tenus, on le sait, jusqu'à la Révolution, avec une négligence inouïe. Ces notes sont d'une valeur inappréciable pour la connaissance de l'état social et économique du xvie au xviiie s.). — Longnon. Les Quatre fils Aymon (démontre que le *Charles* de la Chanson de Geste Renaud de Montauban, est Charles Martel, que le roi Yon de Gascogne est le comte Eudo. Il en conclut, ce qui est hasardé, la réalité historique d'Aymon et de ses fils). — Lelièvre. De l'origine commune de la chronologie cosmogonique des Chaldéens et des dates de la Genèse (attaque très vive, mais peu concluante, contre M. Oppert). — Vaesen. De quelques travaux récents sur Christophe Colomb (paraît accepter les raisonnements puérils par lesquels M. Dondero a voulu contester la naissance illégitime parfaitement prouvée de Ferdinand Colomb). = Parmi les comptes-rendus nous relèverons les suivants : *Ledru*. Urbain de Laval-Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France (bon livre). — *Le Charpentier*. La ligue à Pontoise et dans le Vexin français (belle publ.). — *G. d'Avenel*. Les Évêques et Archevêques de Paris (détestable). — *Ch. Bataillard*. Les Mœurs judiciaires de la France du xvie au xixe s. — Notes sur l'ancienneté des familles du département de l'Ain, par un Dombiste. — *Pasquier*. Un poète latin du xie s. Baudri de Bourgueil (médiocre).

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1878. 5e et 6e livr. — N. de Wailly. Récit du xiiie s. sur les Translations des reliques de la Passion en 1239 et 1241 (croit que les deux textes de Gautier Cornut sur la Translation de la sainte Couronne, publ. par M. Riant dans ses *Exuviae Constantinopolitanae*, forment un sermon prononcé le 11 août

1240, et tout à fait historique). — L. de Mas Latrie. La Terre au delà du Jourdain et ses premiers seigneurs. — Saige. La condition des Juifs du comté de Toulouse avant le XIIe s. (37 documents très intéressants de 955-1247). — Règlement de l'Institut pour les recherches relatives à l'histoire d'Autriche (cet institut, dirigé par M. Sickel, se rapproche de notre École des chartes, mais est plus complet et a l'avantage d'être en étroite union avec l'Université de Vienne. C'est le système excellent proposé par M. Boutmy, par lequel les écoles spéciales ayant leur organisation propre sont ouvertes à tous les étudiants de l'Université). — Dans les comptes-rendus signalons un art. important de M. Himly sur les publications de l'Académie de Vienne de 1869 à 1878 et une critique de l'ouvrage insuffisant de MM. *E. de Grouchy* et *Travers* sur Nicolas de Grouchy, sieur de la Rivière (1509-1572) qui fut professeur à Bordeaux, à Coïmbre, à Paris et à La Rochelle, traducteur d'Aristote et auteur d'un *De Comitiis Romanorum*. — Nous regrettons que la Bibliographie si abondante publiée par la Bibl. de l'Éc. des chartes ne soit pas classée par pays ou par matières. Elle serait bien plus commode et plus utile.

III. — **Revue archéologique.** Juillet 1878. — Geffroy. L'archéologie du lac Fucin (décrit quatre bas-reliefs trouvés dans ce lac). — Héron de Villefosse. Inscript. de Thala et Haïdrah (au nombre de 6). = Août 1878. Al. Bertrand. Populations primitives de la Gaule et de la Germanie (l'auteur distingue : 1° une population primitive, celle des dolmens; 2° une population plus récente, amenée par une invasion, celle des Gaulois, caractérisée par les tumulus; d'après lui le mot *Celtes* ne doit pas désigner une race, mais un état de civilisation). = Septembre. De Saulcy. *Moneta Castrensis* employée en Afrique pendant la guerre de Tacfarinas a. 20 ap. J.-C. — Schlumberger. Monnaie de plomb frappée à Acre probablement en juillet 1191, et bulle de plomb qui fait connaître un certain Jean, abbé de Notre-Dame-de-Josaphat. — Rambaud. Rapport sur le congrès archéol. de Kasan tenu en août et sept. 1877 (communications relatives aux questions préhistor.; la suite en oct., nov. et déc.). = Octobre. De Saulcy. Examen des monnaies contenues dans une tirelire du XVe s. (39 pièces dont 30 de Charles VI, 2 de Henri V, 5 de Jean sans Peur, 2 de Philippe le Bon). — Willems. La présidence du sénat durant la république romaine. — Deloche. De l'association sur un sou d'or mérovingien du nom gallo-romain et du nom plus récent d'une ville gauloise; observations sur le changement de noms des villes dans la Gaule du IIIe au VIIe s. = Novembre. Müntz. Des éléments antiques dans les mosaïques du moyen âge. — Mordtmann. Mélanges d'épigraphie (observat. sur quelques inscript. gr. de Thrace déjà publiées par M. Dumont). = Déc. Borrel. La Crypte de la métropole de Moutiers. — Roller. De l'influence du symbolisme et des liturgies sur l'iconographie chrétienne des premiers siècles (à propos du livre de M. L. Blanc sur les sarcophages chrétiens antiques d'Arles). — Dans les comptes-rendus, la première partie du livre de M. E. Michel

sur les *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais* est jugée avec une juste sévérité.

IV. — **Le Cabinet historique.** Oct., déc. 1878. — Mémoires de Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine (2e art. d'avril 1589 à avril 1591. Curieux détails sur les souffrances causées par la guerre). — Robert. État des catalogues des mss. des biblioth. de Belgique et Hollande (très utile et bon travail. Tiré à part, chez Picard). — Id. Indicateur des armoiries, etc. (suite). — Raynaud. Inventaire sommaire des dépêches des ambassadeurs vénitiens relatives à la France (trop sommaire). — Robert. Inventaire du fonds Saint-Esprit (16e art.).

V. — **Revue historique nobiliaire.** Nos 9 et 10. — Suite des art. de la précédente livraison.

VI. — **Revue critique.** 7 déc. 1878. — *Goll.* Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der bœhmischen Bruder. Bd. I. (contient la bibliographie du sujet). — *Opel.* Der niedersæchsische Krieg. Bd. II. (intéressant pour l'hist. diplomatique). — *Filleul.* Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon (panégyrique naïf). = 14 déc. — *D'Arbois de Jubainville.* Les premiers habitants de l'Europe (très ingénieux, mais aventureux; art. important). = 28 déc. *Challe.* Hist. du comté de Tonnerre (sans valeur). — John Milton's politische Hauptschriften, p. p. *W. Bernhardi.* Bd. III. (bonne trad.). = 1er janv. 1879. *Coen.* L'Abdicazione di Diocleziano (l'attribue au désir de faciliter la transmission du pouvoir). — Matthaei Parisiensis chronica majora, p. p. *Luard* (bonne éd., art. important). = 11 janv. *Kaibel.* Epigrammata graeca ex lapidibus conlecta (recueil de toutes les inscript. grecques en vers). = 18 janv. *Bœhtlingk.* Napoléon Bonaparte, seine Jugend und sein Emporkommen bis zum 13. Vendémiaire (instructif). = 25 janv. *Smith.* History of Sennacherib, transl. from the cuneiform inscriptions, éd. p. Sayce (ni méthode, ni critique). — *Longnon.* Géographie de la Gaule au VIe s. (suite le 1er février).

VII. — **Nouvelle revue historique de droit.** N° 6. — Fustel de Coulanges. Sur le tirage au sort appliqué à la nomination des archontes athéniens (ce remarquable mémoire a pour but de montrer que le tirage au sort n'avait point le caractère démocratique qu'on lui attribue souvent. Il est antérieur aux progrès de la démocratie et la *dokimasie* pouvait en faire un instrument aristocratique. Il est devenu démocratique par la suppression des garanties qui présidaient au choix des candidats soumis au tirage au sort). — Flach. La table de bronze d'Aljustrel (excellente étude sur l'administration des mines au IIIe s. ap. J.-C. et sur les diverses industries qui s'y rattachaient; détails précieux pour la connaissance du système financier romain; bonnes corrections aux conjectures de Hübner, Soromenho, Mommsen. — Ce travail a été tiré à part, chez Larose). — Coutumes et règlements de la commune d'Avignon (fin).

VIII. — **Revue politique et littéraire.** 7 déc. — Gaffarel. L'Ins-

titut d'Égypte. = 14 déc. WALLON. Vie et travaux de Ch. Lenormant. = 21 déc. E. DE ROZIÈRE. Les Statuts de Rome au moyen âge (intéressante analyse d'une étude de M. Vito La Mantia sur les Statuts de Rome au XIVe s. conservés au Vatican et antérieurs au retour des papes à Rome. M. La Mantia a eu par faveur communication du ms. pour 3 *heures* seulement). = 1er janvier. RAMBAUD. Semen Voronzof, ambassadeur de Russie à Londres à l'époque de la Révolution, d'après sa correspondance (on trouve dans ces lettres un surprenant éloge de la sagesse des révolutionnaires français dans les affaires étrangères; ce témoignage d'un ennemi de la France confirme les conclusions de l'étude de M. Sorel sur le traité de Bâle). = 8 février. FUSTEL DE COULANGES. Leçon d'ouverture du cours d'histoire de moyen âge à la Sorbonne (ce cours traite des transformations de la propriété foncière au moyen âge. M. F. a exposé en termes excellents le but et la méthode qu'il suivra dans ses recherches. M. T. place à tort la composition des *Gesta regum Francorum* au IXe s.; elle date de 720. Il indique une édition de la *Loi Salique* par Clément, une édition des *Formules* par Goldast, et parle des lettres de Fortunat. — Ces indications sont erronées).

IX. — **Correspondant**. 10 déc. — DUC D'ALMAZAN. La Guerre d'Italie (suite; contin. le 25 janv.). — LESCŒUR. M. de Bismark et la persécution de l'Église en Allemagne (suite). — FALLOIS. Une page de l'histoire intime de Lorraine (suite; dépossession de Charles IV de son duché par Louis XIII. M. de F. dit qu'il paraît prouvé que des pendus sont venus servir le duc Henri, puis sont retournés se mettre la corde au cou, et que les personnages des tapisseries de Charles le Téméraire ont quitté leurs places pour saluer les assistants! fin le 10 janv. j. à la mort de la duchesse Nicole 1657 et au mariage in extremis de Charles IV avec Béatrix de Cusance 1663). = 25 déc. LACOMBE. Le comte de Serre (suite, cont. le 25 janv.). — DE FALLOUX. L'Évêque d'Orléans (continué le 25 janv. et le 10 fév., détails intéressants sur le caractère purement clérical du ministère de M. de Falloux et sur la commission qui élabora en 1850 la loi dite de la liberté de l'enseignement; sur les hallucinations mystiques de M. de Polignac en 1830 et sur l'avènement de Louis-Philippe, sur les raisons qui ont empêché M. Dupanloup d'arriver au cardinalat). = 10 fév. AM. LEFÈVRE-PONTALIS. L'Assemblée nationale et M. Thiers (I. Les Essais de Constitution; intéressant et faisant connaître les vœux et les illusions des royalistes de 1871 à 1873; mais les faits y sont étrangement défigurés. Violent pamphlet contre M. Thiers).

X. — **Revue de France**. 1er déc. — BAYONNE. J. Savonarole et Alexandre VI (d'apr. les documents inédits p. p. M. Gherardi. Cf. *Rev. hist.*, 270. M. B. fait ressortir la noblesse du rôle de Savonarole et montre que la vraie cause de sa perte fut son opposition à la *Congrégation toscano-romaine* qui devait absorber celle de Saint-Marc). = 15 déc. CHANTELAUZE. Le cardinal de Retz et les conclaves (très piquant récit des

intrigues qui amenèrent les élections de Clément IX et Clément X). = 1er janv. Rocquain. Innocent III et Othon de Brunswick (récit agréable de la lutte d'Othon et de Philippe de Souabe. Le rôle d'Innocent est bien présenté).

XI. — **Revue de Bretagne.** Juin. — E. de la Gournerie. Un supplément à toutes les histoires romaines. — Ropartz. Deux capucins de Rennes, martyrs en Orient au xviie s. — Laillié. Les Noyades de Nantes (suite en juill., sept. et oct.). — A. de la Borderie. Correspondance des bénédictins bretons (suite en sept. et oct.). = Juill. Béjarry. La bataille de Torfou. — La Nicollière. Combat de Belle-Isle. = Sept. Comte de Saint-Jean. Le comte de la Sicaudais. = Oct. Guillotin de Corson. Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (suite en nov.). = Nov. La Borderie. La 1re éd. de la coutume de Bretagne. = Déc. La Gournerie. Nouvelles études sur la Vendée.

XII. — **Revue du Maine.** T. III. Livr. 3. — Marchegay. Chartes de l'abbaye de Saint-Florent. — Leduc. Urbain de Laval-Bois-Dauphin (fin dans le n° suiv.). = T. IV. Livr. 1. Fleury. L'abbaye cistercienne de Perseigne (suite dans la 2e livr.). = 2e livr. Pointeau. Les Croisés de Mayenne en 1158. — Marchegay. Documents inédits.

XIII. — **Revue du Lyonnais.** Déc. — Cahier des plaintes, doléances et demandes du Tiers État de la ville et sénéchaussée de Lyon, le 26 août 1789 (fin).

XIV. — **Revue du Dauphiné.** Nov. — Fillet. Un procès de lèpre au xve s. — La Valonne. De l'affiliation des sociétés savantes de province à l'Institut de France (suite; cont. en déc., détails précieux sur les érudits du Dauphiné). — Védel. Un monitoire au siècle dernier.

XV. — **Revue de Champagne et de Brie.** Juin. — Guelliot. Le prieuré de Crécy. — F. Labour. Une justice de village avant la Révolution. — E. de Barthélemy. La famille Godet en Champagne. — U. Robert. Voyage de D. Guitton en Champagne. = Juill. Georges. Héloïse et Abélard au Paraclet. — A. de Barthélemy. L'abbaye de Huiron. — E. de Barthélemy. Correspondance inédite de M. de Dinteville (suite en oct., nov. et déc.). = Août. Jadart. Les écrivains champenois de la congrégation de Saint-Maur. — J. de Vroil. Charles-Maurice Le Tellier, arch. de Reims (suite en oct., nov. et déc.). — Labour. Un jeune magistrat au temps de Louis XIII. — Bareau. Les quartiers de la gendarmerie en Champagne sous Louis XV. — Besancenet. Une légende retrouvée de l'an 1000. = Sept. E. de Barthélemy. Châlons au xviie s. — Riocour. Les Archives de l'état civil de Châlons (suite en nov.). = Oct. Lenfant de Bauge. Un débat de confrérie au xviiie s. — Comte de Marsy. La maison de l'abbaye d'Auberive. = Nov. Pingaud. Durand de Villegaignon (suite en déc.). — Millard. Le cahier des sœurs du bailliage de Chaumont en Bassigny. = Déc. E. de Barthélemy. Capitation de la noblesse de Champagne.

XVI. — **Le Spectateur militaire.** 16 déc. — LORT-SÉRIGNAN. Guillaume III (suite. Campagne d'Irlande de 1689-90). — Histoire de la guerre d'Orient 1875-1878 (2e partie).

XVII. — **Bulletin de la Réunion des officiers.** 7 déc. — L'Afghanistan (suite les 14 et 20 déc. 4, 11, 16 et 25 janv.). — Esquisse historique du train des équipages (suite les 14-21 déc.). = 21 déc. L'occupation du Portugal par l'armée française en 1807 (suite le 28 déc., 4 et 11 janv.). = 28 déc. TODLEBEN. Blocus et prise de Plevna (suite 4, 11 et 18 janv.). — Historique de la gendarmerie (suite les 4, 11 et 25 janv.).

XVIII. — **Académie des Inscriptions.** = *Séances.* Le 13 déc. M. Schliemann rend compte de ses recherches à Ithaque. Il a reconnu les restes de la ville homérique non à *Polis* au N. de l'île, mais sur le mont Ætos. A Troie il a découvert un nouveau palais avec un trésor considérable. — Le 24 janvier, M. A. de Boislisle commence la lecture d'un mémoire très intéressant sur l'administration militaire, judiciaire et financière du royaume de Naples sous Louis XII.

XIX. — **Académie des sciences morales.** = *Séances.* Le 7 et le 14 déc. M. Vuitry lit un très intéressant mémoire sur l'*Aide féodale sous Philippe le Bel.* Le roi cherche à transformer cette aide en un impôt général établi et perçu par la couronne. Mais ses vexations fiscales compromettent son œuvre. — Les 4 et 18 janv. M. Vergé continue la lecture du mémoire de M. Du Chatellier sur l'*Église pendant la Révolution;* il fait l'histoire du concile de 1797 et étudie les effets du principe de l'élection dans le choix des membres du clergé.

XX. — **Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne.** 1878. 3e trim. — BARBIER DE MONTAULT. Note rectificative sur les inventaires de Saint-Maximin et des Baux. — POTTIER. Proclamation lue à Piquecos le 30 nov. 1485. — GUIRONDET. Renaud de Valette, cardinal, 1180-1260. = 4e trim. DAUX. Le patriarche Arnaud-Bernard du Pouget, administrateur du diocèse de Montauban (1361-1368). Quelques détails inédits et intéressants soit pour la politique des papes d'Avignon, soit pour l'administration anglaise dans le Midi. — GUIRONDET. Notes sur Parisot (cant. de Saint-Antonin). — Compte-rendu sur le *Brunehaut* de M. Double qui renchérit encore sur les erreurs dont ce livre est rempli.

XXI. — **Bulletin de la Société de l'Hist. du protestantisme.** 15 déc. — BONNET. L'Église réformée de Paris sous François II. Ministère de François de Morel, 1553-1560 (suite). — SAGNIER. Quelques condamnations de relaps (1699-1703). — État d'ordonnances criminelles données par le présidial et sénéchal de Nîmes pour faits de religion (1699-1700).

XXII. — **Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.** 1878. 1er-3e trimestre. — ROBLIN. La ville de Mirebeau en Poitou aux XVIIe et XVIIIe s. (fait suite au travail de M. Fouchier sur *Mirebeau* du

XIe au XVIIe s.). — LEDAIN. Rapport sur de nouvelles découvertes dans l'enceinte gallo-romaine de Poitiers. — RICHARD. Notes sur trois gardes de la librairie du Roi (Pierre de Sauzay sous Charles VI et Charles VII, Pierre de Sauzay sous Charles VIII, Jean de Sauzay sous François Ier). — GENNES. Note sur l'ancienne famille poitevine des Légier (suivi d'un diplôme accordé en 1658 à Pierre de Légier par le général des jésuites).

XXIII. — **Mémoires de la Société historique du Cher.** IIIe série. 1er vol. — TAUSSERAT. Chronique de la châtellenie de Lury (ce travail très étendu et consciencieux, 299 p., orné de nombreuses gravures, est tiré des archives du Cher. On regrette que les renvois aux pièces mss. consultées ne soient pas plus nombreux). — BOYER. Monographie de la Tour de Vèvre (suivi de pièces justif.). — DUMONTEIL. Note sur une émeute à Bourges le 27 juill. 1789. = Nous sommes heureux de voir reprendre les publications de la Société historique du Cher, interrompues depuis quelques années.

XXIV. — **Revue des Sociétés savantes.** Janv.-Avril 1878. — Traité d'alliance offensive et défensive entre le roi de Castille Pierre le Cruel et le comte d'Armagnac Jean Ier. 19 août 1357. — Bulle de Clément VII relative au meurtre de la reine Jeanne, comtesse de Provence. 16 juin 1385. — Lettres écrites de Morée le 9 sept. 1399 à Étienne de Semur, doyen de Chalon-sur-Saône, par le sieur de Rosche la Morlière (sur l'exp. de Boucicaut). — BOISLISLE. Tarif de la subsistance des gardes du corps à Melun en 1669.

XXV. — **Le Temps.** — Nous devons signaler dans le mois de janvier deux art. très remarquables de M. SOREL sur les *Mémoires de Bernis* et sur le *Secret du Roi* par M. de Broglie, et cinq articles de M. Francis de Pressensé sur *B. Disraeli, comte Beaconsfield*, qui sont l'étude la plus complète qui ait encore paru en français sur les débuts du grand homme d'Etat.

XXVI. — **Athenaeum.** 18 janv. 1878. — *Seely*. The Life and Times of Stein. 3 vol. (très remarquable). — *Boulger*. The Life of Yakoob Beg (compilation sans valeur. Cf. *Academy*, 14 déc.).

XXVII. — **Academy**. 14 déc. 1878. — *S. Walpole*. A History of England from the conclusion of the great War in 1815. Vol. I et II (médiocre). — *Max Müller*. Lectures on the Origin and Growth of Religion, as illustrated by the religions of India (remarquables conférences conçues dans un très libre esprit, prononcées dans l'abbaye de Westminster). — *Stern*. Milton u. seine Zeit. 2. T. 1649-1674 (excellent livre; jugements impartiaux). = 21 déc. Quarter Sessions from Queen Elizabeth to Queen Anne, by A. Hamilton (fournit beaucoup de détails sur la vie privée au XVIIe s.). = 28 déc. The Parentage of Gundred, wife of William de Warrenne, created Earl of Surrey by William

the II (M. Waters prouve dans cet art. que Gundrede n'était pas de naissance royale). = 4 janv. 1879. *J. Abbey et H. Overton*. The English Church in the XVIIIth. Cent.; *J. Stoughton*. Religion in England under Queen Anne and the Georges 1702-1800 (montrent le rôle joué au XVIIIe s. sur le développement national par la religion). = 18 janvier. *S. Oldall Addy*. Historical Memoirs of Beauchief Abbey (fondé en 1183 par Robert Fitzranulph à 4 milles S. de Sheffield, détruit en 1536, documents intéressants). = 25 janv. *L. J. Trotter*. Warren Hastings (plus impartial que Macaulay).

XXVIII. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** XIX. 1. — P. Schweizer. Le traité de Blois du 22 septembre 1504 (ingénieux et solide travail où M. S. montre comment s'est formée la légende d'après laquelle ce traité serait le fruit de l'ambition d'Anne de Bretagne, qui aurait sacrifié la Bourgogne afin de marier sa fille Claude à Charles d'Espagne. Il montre que Louis XII n'a pas plus voulu céder la Bourgogne que Maximilien le Milanais. Le principal objet du traité était la paix, l'engagement des deux princes de ne pas s'allier à l'Espagne, la cassation de l'investiture donnée à Sforza. Le mariage éventuel stipulé n'était qu'une clause et une garantie fictives). — Lindner. Sur l'histoire de la ligue souabe (documents sur le rôle de Ratisbonne dans la ligue, du 28 sept. 1382 jusqu'au 19 fév. 1405, tirés du *Bundbuch* appartenant autrefois aux Archives de Ratisbonne et auj. à celles de Donaueschingen). — W. Meyer. Documents sur l'histoire des empereurs tirés des mss. de Munich (sur la lutte de Frédéric Ier et d'Urbain III; remarques sur la correspondance de Frédéric II; 18 diplômes de Henri VI). — Simson. La Chronique de Bède remaniée et continuée jusqu'à 741 (se trouve dans les mss. de Leyde Scaliger 28, et de Munich 246, a servi de base à la chronique de Moissac et aux *Ann. Maximiniani*. Intéressantes observations sur les autres sources de ces deux chroniques).— Schroeder. La diffusion des Francs saliens. Essai sur la constitution agraire en Allemagne (montre la persistance du droit salien en Hesse au moyen âge. Admet que la première rédaction de la loi salique a été faite sous Chlodovech dans le pays entre les Ardennes et la Loire). — Simson. Sur la *Vita Chrodegangi*. — Lindner. La légende sur la sépulture de Charlemagne. — Meyer de Knonau. Les relations d'Otfried de Weissenburg avec S.-Gall. — Rodenberg. La bulle de Boniface VIII contre Jacques et Pierre Colonna du 10 mai 1297. — Friedensburg. Sur les négociations de Jean de Bohême à Paris en 1323. — Hertel. Recherches sur les plus anciennes chroniques brandebourgeoises, la Chronique des échevins de Magdebourg et le *Chronicon archiepiscoporum Magdeburgensium*. — Koenig. Mathias de Neubourg et Henri de Diessenhoven. — W. Meyer. Un fragment d'Aventin. — Chr. Meyer. Sur l'histoire des négociations de Lochau (sept.-déc. 1551).

XXIX. — **Neues Archiv.** 4e vol., fasc. 2. — Waitz. Les différents textes du *Liber pontificalis* (étudiés en vue d'une édition critique du texte). — Dümmler. Les manuscrits des poésies latines de l'époque carolingiennne (2e p. Cet excellent travail, si précieux pour l'histoire comme pour l'histoire littéraire, a été tiré à part. — A propos de Théodulf que M. D. fait venir d'Espagne ou de Septimanie, disons que M. Ebert dans une lecture faite à l'Académie des sciences de Saxe a montré qu'il était évidemment Espagnol). — Waitz. Notices sur des mss. anglais. = Dans les *Miscellen*, O. Hartwig signale une *Cronichetta Pisana* publiée en 1877 par M. Piccolomini (à 50 ex.), composée vers 1278 et qui est le plus ancien texte historique en langue italienne publié jusqu'ici.

XXX. — **Vierteljahrschrift für Volkswirthschaft, Politik u. Kulturgeschichte.** 15e année, vol. I. — Baur. Études sur l'histoire de la civilisation allemande à la fin du dernier siècle (biographie de plusieurs fonctionnaires de villes impériales, Kress de Kressenstein, bourgmestre de Nuremberg; Schelhorn, de Memmingen, etc., du prince-abbé Martin de S.-Blasien dans la Forêt-Noire et du prince-abbé Frobenius de S.-Emmeran à Ratisbonne).

XXXI. — **Archiv für œsterreichische Geschichte.** T. LVI, 2e part. — Czerny. Le plus ancien livre des morts du monastère de S.-Florian (ce livre a été commencé entre 1099 et 1115. Il fournit de curieux renseignements sur l'histoire locale, ecclésiastique et morale de l'Autriche, et montre qu'au xie s. l'élément slave était encore fortement représenté dans les archiduchés autrichiens). — M. Mayer. Études sur l'histoire de l'archevêché de Salzbourg. 1re part. (d'après un ms. du monastère d'Admont, qui contient la correspondance des archevêques de Salzbourg; l'auteur publie les pièces qui se rapportent à l'archevêque Bernard, contemporain de l'empereur Frédéric III; elles jettent une lumière nouvelle sur les rapports de Mathias Corvin avec Frédéric III et sur celles du pape Sixte IV avec l'un et l'autre). — H. v. Zwiedineck-Südenhorst. Sur l'essai d'une translation de l'Ordre teutonique vers les frontières de la Hongrie en 1574 (ce projet, présenté par Maximilien II à la diète de Ratisbonne, fut approuvé par la diète, mais repoussé par l'Ordre, malgré les efforts de Cobenzl. Ce projet fut repris, mais sans plus de résultat, en 1627 et en 1662). — R. v. Zeissberg. Étude critique sur la *Vita b. Hartmanni episcopi Brixinensis* (important pour l'époque de l'empereur Frédéric II). = T. LVII, 1re part. Smolka. Ferdinand Ier; ses efforts pour obtenir la couronne de Hongrie (la situation de Ferdinand était difficile, parce qu'il ne pouvait établir d'une façon indiscutable ses droits à la succession, et que d'autre part le peuple hongrois ne voulait pas entendre parler d'un candidat non hongrois. On fit de belles promesses aux partisans de Ferdinand, et l'on essaya d'isoler celui-ci des alliés qu'il aurait pu se procurer au dehors : les Turcs et les princes de Moldavie. La paix conclue par Fer-

dinand avec Zapolya en 1527 fut pour l'archiduc un coup de fortune qui lui donna le temps de forger de nouvelles armes et d'écarter l'ingérence des puissances européennes dans les affaires de Hongrie). — Kerschbaumer. Correspondance entre le cardinal Klesel et son official M. Gaissler, 1623-1626. — Loserth. Études sur l'histoire hussite. II; le magister Adalbertus Ranconis de Ericinis (Adalbert était le Bohémien le plus savant de son temps; il a exercé une grande influence sur Jean Huss; mais était haïssable par certains côtés. Dans son *De Revolucionibus,* il prit parti contre les intérêts des paysans bohémiens durement opprimés. Extraits des œuvres d'Adalbert et du pamphlet de Jean de Jenzenstein).

XXXII. — **Archiv für sæchsische Geschichte.** Nouv. série. T. V, fasc. 1. — Kœrner. Le gouvernement de la Saxe électorale et le comte de Zinzendorf et de Herrenhut jusqu'en 1760 (récit détaillé et complet, d'après les archives de la Saxe. La persécution à laquelle Zinzendorf, au début de son entreprise — il s'agit ici du fougueux protecteur des frères et de la doctrine moraves — fut exposé de la part du gouvernement saxon, était due à l'influence de l'Autriche qui réclamait avec instance l'exil du comte ou son arrestation. Un revirement s'opéra lorsque la Saxe eut trouvé auprès de Zinzendorf et de ses amis un important appui financier, et de très cordiales relations s'établirent entre le comte, le gouvernement saxon et le roi Auguste III lui-même). = Fasc. 2. Issleib. Maurice de Saxe et l'affaire de Brunswick en 1545. (Aussitôt après que le duc Henri de Brunswick eut été chassé de ses États par Charles-Quint, Maurice de Saxe fut prié de s'entremettre entre les princes évangéliques et le duc Henri; après l'échec de plusieurs négociations, il se vit forcé de joindre ses troupes à celles des princes alliés. La guerre terminée, Maurice reprit, mais en vain, ses projets de médiation. Maurice ne prit aucune part à la trahison qui livra le duc Henri à Philippe de Hesse, mais il n'osa pas non plus s'y opposer. Lorsque l'opinion publique se déclara contre Maurice, il chercha, dans un pamphlet qu'il rédigea lui-même, à se justifier du soupçon de trahison. Contre l'opposition déclarée de Luther, il s'intéresse encore une fois, à la demande de Charles-Quint, à la cause du duc prisonnier, qui n'obtint cependant sa liberté qu'après la bataille de Mühlberg, 1547.) — Ermisch. Maître Pierre de Dantzig (contribution à l'histoire des mines saxonnes au xve s.).

XXXIII. — **Philologus.** 37e vol. 3e fasc. (1878). — Krepelka. Mœurs et légendes romaines (l'histoire des rois de Rome n'est pas autre chose qu'une mythologie historique). — Unger. Les Jeux néméens d'hiver (contre Reuss qui, dans son *Hieronymus von Kardia,* avait combattu l'idée que les jeux néméens aient toujours été célébrés en été). — Recherches approfondies, au point de vue chronologique, sur les campagnes d'Antigone contre Eumène, et sur la guerre de Flaminius contre Nabis de Sparte. = 38^e vol. 1er fasc. Wagener. Etude sur le Darès Phrygius

(Darès est l'original latin, non une traduction du grec; il n'a pas utilisé Valerius Flaccus, Pindarus Thebanus, ni Dictys, mais il a puisé à des sources romaines. Isaac Porphyrogénète et Tzetzès ont suivi J. Malalas). — Alb. Mueller. De la place occupée par les centurions dans les rangs de la légion romaine, et de leur avancement (combat l'hypothèse de Marquardt sur ce sujet, avec une grande érudition). = Vol. supplém., 2e part. F.-G. Unger. Les sources romaines de Tite-Live dans la 4e et la 5e décade. (Le Claudius cité par Tite-Live est le même que celui qu'il appelle précédemment Claudius Quadrigarius, et dont il fait un grand cas comme historien. Claudius a utilisé Acilius, Rutilius Rufus et Polybe, et ses vues sont opposées à celles de Valérius Antias, notamment en ce qui concerne les événements intérieurs de la ville. Claudius et Valérius sont, avec Polybe, les seules sources que Tite-Live ait eues à sa disposition pour les livres des 3e et 4e décades. Analyse très minutieuse de Tite-Live du 31e au 45e livre, dans les passages empruntés à Polybe, Valérius et Claudius.)

XXXIV. — **Hermes**. T. XIII (1878), fasc. 3. — Mommsen. Fabius et Diodore (montre qu'en beaucoup de cas le récit de Diodore mérite la préférence sur celui de tous les autres historiens. Diodore a puisé l'histoire de la Rome républicaine dans Fabius Pictor, dont les Annales ont été d'abord indirectement mises à profit par Tite-Live. Recherches sur les *cognomina* des patriciens romains, tirés des noms de lieu). — Niese. Chronologie de la guerre des Gaulois dans Polybe (repousse l'hypothèse d'Unger, d'après laquelle Rome aurait été prise par les Gaulois en 381. Polybe a pris son récit des guerres gauloises dans Fabius Pictor, que Diodore n'a pourtant pas suivi. Pour cette époque, Tite-Live n'a utilisé aucun historien antérieur à Sylla). = Fasc. 4. Schœll. De la biographie de Thucydide (critique l'ouvrage de Wilamowitz sur ce sujet. Pausanias a emprunté à Polémon ce qu'il dit de Thucydide. Une biographie du grand historien par Didyme n'a jamais existé. Le récit du meurtre de Thucydide est emprunté à Polémon, mais il est controuvé : Thucydide n'est pas mort à Pella, mais à Athènes). — H. Haupt. Extraits du discours complet de Démade περὶ δωδεκαετίας (le discours, complet comme le donne un ms. de Heidelberg, est apocryphe, et ne peut être utilisé comme source historique). — Mommsen. La destruction de Rome par les Gaulois (contre le mémoire ci-dessus de Niese. Diodore et Polybe ont tous deux tiré de Fabius Pictor l'histoire des guerres gauloises. Les autres récits ne contiennent que des erreurs ou des faussetés. Recherches sur les sources de Tite-Live, de Plutarque et de Denis). — H. Droysen. La place de Samos dans la première ligue attique (à partir de la 85e olymp., l'île avait perdu sa puissance militaire; mais elle ne payait pas tribut, bien qu'un coin de terre eût été confisqué au profit d'Athenê Polias). — Mommsen. Inscription de Massinissa (d'après une inscription découverte à Délos, le nom du roi numide est *Masannasa*, et celui de son père *Gaia*).

XXXV. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte**. T. III, 1re livraison. — Bornemann. Le symbole des apôtres dans Justin martyr. — Max Lenz. Zwingle et le landgrave Philippe. — Gass. Le symbole des apôtres il y a deux cents ans et aujourd'hui. — Mœller. Revue critique des ouvrages relatifs à l'histoire du dogme publiés de 1875 à 1877. — Id. Hist. du dogme au moyen âge. — Analectes : Lœwenfeld. Pour servir à l'histoire des archives pontificales au moyen âge. — Hertel. Observations sur l'histoire de Colomban. — Schultze. Documents pour l'histoire de la réforme en Allemagne. — Harnach. Pour servir à la statistique de l'Église gréco-russe. — Mélanges.

XXXVI. — **Jenaer Literaturzeitung**. 7 déc. — Annae Comnenae Alexiadis libri xv, vol. II, éd. A. Reifferscheid (bonne édition). = 14 déc. *Bornemann*, de Castoris chronicis, Diodori Siculi fonte (ce qui dans Diodore est tiré de sources chronographiques est pris à Castor, non à Apollodore). = 21 déc. *Sternberg*, Geschichte der Juden in Polen unter der Piasten u. den Jagellonen (très mauvais). = 4 janv. *M. Meyer*. Ueber die Abdankung des Erzbischofs Bernhard v. Salzburg, 1477; Beiträge zur Geschichte des Erzbisthums Salzburg. = 11 janv. *Graf Baudissin*, Studien zur semitischen Religionsgeschichte (d'une importance capitale). — *E. Rosenthal*, Zur Geschichte des Eigenthums in der Stadt Wirzburg. — *Heydenreich*. Fabius Pictor u. Livius (il est peu probable que T. Live ait employé F. Pictor). = 18 janv. *Denis*. Huss et la guerre des Hussites (très estimable, mais ne pénètre pas au fond des choses). — *J. v. Zahn*. Sammlung v. Actenstücken zur Gesch. des Conflictes Herzogs Rudolp IV v. Œsterreich, mit dem Patriarchat v. Aquileya 1358-1365; — Ueber das Additamentun I Chronici Cortusiorum. = 25 janvier. Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis, hrgg. v. *Mülverstedt* I Th. jusq. 1192 (mal édité). — *J. v. Zahn*, Friaulische Studien; — Zur Gesch. Herzog Rudolf's IV.

XXXVII. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen**. 1878, n° 47. — *Robertson*. Materials for the history of Thomas Becket, vol. III. *Luard*. Matthaei Parisiensis Chronica majora, vol. IV (bonnes éditions). — *Giuliari*. Della letteratura veronese al cadere del secolo XV (très soigné; important pour l'histoire de la Renaissance). = N° 48. *Malagola*. Della vita e delle opere di Ant. Urceo Codro (bon; voy. plus haut, Bulletin italien). — *Lobstein*. Petrus Ramus als Theologe (excellent). = N° 50. *Jodl*. Die Culturgeschichtschreibung (exact; manque parfois de précision. Le critique disserte sur la signification différente de « cultur » et de « civilisation »). = N° 51. *Villa*. Mision secreta del embajador D. Pedro Ronquillo en Polonia 1674 (publie, sur l'élection royale en Pologne de 1674, d'importants documents extraits des archives du marquis de los Balbases). = 1879. n° 1. *Hertzberg*. Geschichte Griechenlands. Bd. IV. (1821-1878) (Annonce du livre par l'auteur même; il indique les principales sources auxquelles il a puisé). = N° 2. *Zumbini*. Studi sul Petrarcha. — *Ferrazzi*. Bibliografia petrar-

chesca. (Le premier de ces ouvrages est une étude consciencieuse, surtout de l'*Africa;* le second est mal ordonné, mais très complet). = N° 3. WAITZ. Deutsche Verfassungsgeschichte. Bd. VIII. — RIEZLER. Geschichte Baierns. Bd. I, jusq. 1180.

XXXVIII. — **Nachrichten von d. k. Gesellschaft d. Wissenschaften** (GŒTTINGUE). 1878. N° 16. — PAULI. Magister Thomas Brunus, agent de Roger de Sicile et d'Henri II d'Angleterre (mémoire important). = 1879. N° 1. WIESELER. Mémoire sur la découverte de Dodone, d'après le livre de M. Carapanos, *Dodone et ses ruines*, Hachette, 1878.

XXXIX. — **Monatsberichte d. preuss. Ak. d. Wiss.** 1878. Janv. — KIRCHHOFF. Sur l'époque du voyage d'Hérodote à Sparte. (Kirchhoff, se fondant sur ce fait qu'Hérodote a vu la stèle érigée en l'honneur des 300 morts aux Thermopyles, mais non le tombeau de Léonidas élevé en 440 sur l'ordre d'un oracle, conclut qu'Hérodote a dû venir à Sparte avant 440. Il explique que la translation des cendres de Léonidas en 440 lui soit restée inconnue par le fait qu'à cette époque il avait déjà quitté la Grèce.) = Février. CURTIUS. Le Leocorion et les lieux de réunion de l'Assemblée du peuple à Athènes. (Curtius recherche le sens primitif du mot Leocorion; il y trouve les deux racines λεώς (peuple), κορεῖν (purifier), et l'explique ainsi : lieu de purification religieuse pour le peuple. Rejetant la légende des trois sœurs sacrifiées pour obéir à un oracle, il se demande à quelle époque le Leocorion a pu servir de lieu de purification et fait concorder cette époque avec le temps des réformes politiques de Solon. Le Leocorion aurait été le lieu où se faisait le recensement du peuple, cérémonie religieuse analogue à la *lustratio*. Curtius termine sa lecture en examinant les divers lieux de réunion du peuple athénien depuis Solon jusqu'à la domination romaine.)—Lepsius donne communication d'une lettre d'Oppert sur les mesures babylo-assyriennes et répond aux objections contenues dans cette lettre. = Mars. OLSHAUSEN. Sur l'âge de quelques inscriptions des monuments arsacides et sassanites. = Avril. DROYSEN fait une lecture sur la politique de paix de Frédéric II de 1746 à 1756.— Note de LINGENTHAL relative aux *Notitiae episcopatuum Graecorum*. (C'est une Notitia du XVIIe s., encore inédite, extraite d'un manuscrit acheté par Lingenthal en 1838 d'un moine de Saint-Georges près Trébizonde. Suivent des remarques géographiques sur l'étendue de certains diocèses, et l'importance de cette Notitia pour déterminer l'époque des *notitiae* de même genre recueillies par Parthey.) = Mai. Lectures de Droysen sur l'Autriche et la Prusse en 1746.

XL. — **Monatsberichte d. bayrischen Ak. d. Wiss.**, 1878, 1er cahier. — LAUBMANN. Communication relative à des manuscrits de Würzburg. (Un poème en acrostiche de saint Boniface, déjà connu mais non attribué à son auteur.) — MAURER. Les affranchis dans l'ancien droit norvégien. (L'auteur, dans une longue dissertation, examine, d'après les lois norvégiennes, les diverses classes d'affranchis et expose leur situa-

tion légale. Il montre que les obligations imposées à l'affranchi s'étendaient à ses fils. Les affranchis de la 2e catégorie n'ont ni liberté absolue, ni droit de mariage, ni disposition de leurs biens. Ceux de la 1re catégorie ont, au contraire, bien que politiquement inférieurs aux hommes libres, toutes les libertés sociales. Le maître ne conserve qu'un droit de succession en l'absence d'héritiers directs). — Unger. Sur le calendrier de Thucydide. = 2e cahier. Würdinger. Sur les matériaux recueillis par Tœpfer pour l'histoire militaire de la Bavière au XVIIIe siècle. (L'auteur indique les mérites de cette collection, le parti qu'on en peut tirer, montre en passant le mauvais état des armées à cette époque et termine par une analyse des 11 volumes de Tœpfer.) — Thomas. Rapport sur les plus anciennes possessions des Vénitiens dans l'île de Chypre. (C'est un rapport adressé en 1243 par Marsilius Georgius, bailli de Syrie, au doge Thiepolo.) = 4e cahier. Druffel. Le duc Hercule de Ferrare; ses rapports avec l'électeur Maurice de Saxe et les Jésuites. (L'auteur montre que ni Hercule ni Renée d'Este n'ont joué le rôle religieux que les Jésuites et les protestants leur attribuent. Il est douteux que les persécutions exercées par le duc contre Renée aient eu vraiment un motif religieux. L'auteur estime, d'ailleurs, que l'histoire de France de cette époque, ainsi que la diplomatie secrète d'Hercule d'Este, sont trop mal connues pour qu'on puisse arriver à quelque certitude sur ce point.) — Unger. Sources de Diodore pour l'histoire des successeurs d'Alexandre. (L'auteur montre que Diodore se contente de compiler des historiens, sans se donner la peine de comparer les uns aux autres ni même de mettre d'accord la chronologie. Pour cette période, les deux autorités sont Hieronymos et Diyllos d'Athènes.) — Brunn. Les sculptures d'Olympie. (L'auteur examine dans quel rapport sont les sculptures du groupe de l'ouest avec celles du groupe de l'est, et si elles répondent à l'idée qu'on s'était faite de l'art d'Alcamène. Ces sculptures sont une œuvre de la jeunesse d'Alcamène, antérieures à son séjour à Athènes. Il ne peut donc être question de les rapprocher de celles du Parthénon.) = 1878, vol. II, 1er cahier. Bursian. Les résultats scientifiques des fouilles de Dodone. (L'auteur résume les découvertes faites par Constantin Carapanos : l'emplacement du sanctuaire, la fondation des édifices, les plaques de plomb portant les questions faites à l'oracle, les inscriptions relatives à des cités ou à des affranchissements d'esclaves, des statuettes de bronze, une seule statuette en marbre et 662 monnaies.)

XLI. — **Abhandlungen d. bayr. Ak. d. Wiss.** (Munich) (section historique). 1878. XIV vol. 1re partie. — W. Preger. La lutte politico-religieuse sous Louis de Bavière et son influence sur l'opinion publique en Allemagne. (L'auteur expose les principes en présence : ceux du pape et ceux de l'empereur; il examine de quel côté se sont rangées les classes de la société : moines, évêques, princes, villes (en particulier Bâle, Strasbourg et Constance). Il conclut que la très grande majorité était en faveur de Louis de Bavière, et que si son successeur s'est soumis au

pape, les germes de l'opposition qui devait se traduire plus tard d'une manière éclatante par le concile de Bâle et la Réforme n'en étaient pas moins semés.) — HEIGEL. Correspondance de Charles VII avec le comte de Seinsheim (1738-1743). (Cette correspondance a été trouvée dans les archives de la famille Seinsheim; elle se compose de 43 lettres en français composées par Charles VII lui-même et qui représentent ses idées personnelles. Le comte de Seinsheim à qui elles sont adressées était en 1738 envoyé de Bavière à la cour de Mannheim. Cette correspondance est intéressante surtout pour l'histoire de l'élection de Charles VII.) — DRUFFEL. Le moine alsacien Jean Hoffmeister de l'ordre des Augustins et sa correspondance avec le général de l'ordre, Jérôme Séripand (cf. *Rev. hist.*, IV, 497). = 2e partie. HUNDT. Documents bavarois des XIe et XIIe s. La prévôté de Freisingen, ses évêques. (Le but de l'auteur est de préparer les matériaux pour l'histoire de la maison de Bavière. Il résume l'histoire des évêques de Freisingen et indique l'étendue de leur domination. Le travail se divise en 4 parties : la prévôté de Freisingen du Xe au XIIe siècle; les évêques de Freisingen pendant la même période; Wolvod, chanoine de Freisingen, puis abbé d'Admont; 107 documents.) — Fr. von LŒHER. Lutte de l'empereur Frédéric II au sujet de Chypre. (L'auteur expose le plan de Frédéric de se rendre maître de Chypre afin d'en tirer l'argent et les provisions nécessaires pour défendre et conserver le royaume de Jérusalem. Il raconte la conquête de l'île, la conspiration contre l'empereur et son expulsion, grâce à la trahison du roi Henri.) — W. PREGER. Le traité de David d'Augsbourg sur les Vaudois. (Ce traité est connu par un manuscrit de Stuttgard de 1469. L'auteur a trouvé dans la bibliothèque de Munich un manuscrit qui contient des fragments encore inédits. Il montre que le traité doit être attribué non au dominicain Yvonet, mais au franciscain David, et indique les renseignements qu'on en peut tirer sur l'état de la Bavière au XVe siècle et la corruption de l'Eglise. Quant au caractère de David d'Augsbourg, il apparaît dans ce traité avec toute la férocité du temps à l'égard des hérétiques.)

XLII. — **Archivio storico italiano**. 1878, fasc. 6. — C. MINIERI RICCIO. Le règne de Charles Ier d'Anjou; suite, du 11 juillet au 23 décembre 1279. — BAZZONI. Correspondance de l'abbé Galiani avec le marquis Tanucci; suite : avril-juillet 1767 (sur Choiseul, le serment imposé aux Jésuites qui voudraient rester en France, etc.). — BOLLATI et Ant. MANNO. Documents inédits en ancien dialecte piémontais (entre autres une histoire rimée de la guerre entre la Savoie et le Montferrat en 1613). — DESIMONI. Les voyages et la carte des frères Zeno de Venise (1390-1405). — G. ROSSI. Savone et ses historiens. — REUMONT. Ouvrages allemands sur l'histoire italienne (parle des livres suivants : A. von Druffel, *Herzog Hercules von Ferrara und seine Beziehungen zu dem Kurfürsten Moritz von Sachsen und zu den Jesuiten.*; Hegel, *Ueber den historischen*

Werth der ältesten Dante-Commentare (voy. *Rev. hist.*); Hirsch, *Leopold II als Grossherzog von Toscana*; von Hœfler, *Zur kritik und Quellenkunde der ersten Regierungsjahre K. Karls V.* Bd II; Hüffer. *Der Rastatter Congress, und die zweite Coalition* I Th.; Janitschek, *die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst*; Kœrting. *Petrarcha's Leben und Werke*; Kraus, *Roma sotterranea*, 2e éd.; Lehmann-Danzig, *Ueber das Schisma Hildebrand's, im Zuzammenhange der gregorianischen Kirchenstreits*; Thomas, *Bericht über die ältesten Besitzungen der Venetianer auf Cypern*; etc.). — Aar. Les études historiques dans le pays d'Otranto. — I. del Lungo. Note sur la chronique de Dino Compagni (parle du ms. de la bibliothèque de lord Ashburnham, d'après les indications fournies par M. Paul Meyer; annonce pour le milieu de la présente année la publication de son travail sur D. Compagni). — Comptes-rendus critiques : Lastig, *Entwickelungswege und Quellen des Handelsrechts*. — Claretta, *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II duca di Savoja*. T. I. — Valentini, *Il Liber Poteris della città e del comune di Brescia* (ce registre contient des actes nombreux de l'an mil à 1286; l'auteur publie quelques-uns des plus importants). — Gius. Colombo B. *Notizie biografiche e lettere di papa Innocenzo XI*.

XLIII. — **Archivio veneto.** T. XV, 2e partie. — Frizzoni. Albert Dürer; ses rapports avec l'art italien et avec les humanistes de son temps (d'après l'histoire d'Albert Dürer, par M. Thausing). — Bocchi. Le statut d'Adria de 1342; fin. — Gfrœrer. Histoire de Venise, traduite de l'allemand par P. Pinton; suite. — Cipolla. Pierre Alighieri, fils de Dante, mentionné dans un acte de 1337 (déjà signalé par Scipione Maffei, qui a mal lu d'ailleurs la mention relative au fils du grand poète; il faut lire « Petro de Alegeriis judice *malleficiorum* communis Verone ». Pierre Alighieri était donc en 1331 juge au *criminel* de la ville de Vérone). — Fietta. Sur une inscription antique d'Asolo, déjà mentionnée dans le C. I. L., et que Mommsen rejette comme apocryphe. — Comptes-rendus critiques : Lettere inedite del sec. XV, cavate dall' Archivio Gonzaga. — *A. Crinellucci*. Del governo popolare di Firenze 1494-1512, e del suo riordinamento secondo il Guicciardini (très insuffisant). — A part, la suite de Marino Sanudo, l'expédition de Charles VIII en Italie, pub. p. R. Fulin.

XLIV. — **Archivio storico per le provincie napoletane.** 3e année, 3e fasc. — Histoire des troubles et des révolutions arrivées dans la ville et la province de Cosenza en 1647, 1648, *racontée par Domenico Arena*; suite dans le 4e fasc. — Faraglia. Hector et la maison Fieramosca; suite. — Capasso. Des pertes éprouvées par les bibliothèques de Naples en 1718 (il s'agit des mss. de divers couvents de Naples transportés à Vienne, où ils se trouvent encore; le n° IV de l'appendice donne le catalogue de ces mss.). — Comptes-rendus : *Beltrani*, Degli studi su Camillo Porzio e sulle sue opere. — *Cardassi*, Rutigliano in

rapporto agli avvenimenti più notevoli della provincia e del regno (bonne étude d'histoire locale. Le fief de Rutigliano se trouva à la fin du XIIIe s. possédé par un seigneur français, Anselme de Chevreuse). — 4e Fasc. RACIOPPI. Ordonnances et coutumes maritimes de Trani. — VOLPICELLA. D. Giov. Orefice, prince de Sanza, décapité à Naples en 1640. — MINIERI RICCIO. Essai historique sur les académies qui ont fleuri à Naples; suite. — G. DE BLASIIS. Fabrizio Marramaldo et ses prédécesseurs; suite et fin.

XLV. — **Archivio storico lombardo.** 31 déc. 1878. — Fr. CUSANI. Le comte Giuseppe Gorani; détails biographiques (homme de lettres, qui fut au service de la Révolution française, mort à 80 ans à Genève en 1819). — PORRO. Lettres de Galeas-Marie Sforza, duc de Milan; suite (concernant surtout la garde-robe et « l'argenterie » du duc de Sforza). — Décret de bannissement contre Filippo-Maria Visconti après le meurtre de son frère, le 19 août 1412. — CALVI. L'histoire de deux personnages célèbres dans les romans : Luigi et Ludovico Melzi. — Complainte sur Barnabò Visconti. — ROBOLOTTI. Pragmatica, ovvero ordini sopra il vestice et banchettare fatti per la città di Cremona, Milan, le 12 fév. 1547 (v. st.). — TALINI. Notes historiques sur Pavie. — J. GHIRON. Documents sur la peste de 1630, pour servir de commentaire au livre des *Promessi sposi*. — ROLANDO. Les derniers travaux de la société pour les *Monumenta Germaniae historica*. — Comptes-rendus : L. Hugues. *Il terzo viaggio di Amerigo Vespucci*. — Rusconi : *Lodovico il Moro e la sua cattura in Novara* (excellent). — Bindi : *Pietro della Vigna ed i grandi Capuani del regno di Federigo II* (médiocre). — Errera, *Una nuova pagina della vita di Cesare Beccaria* (bon ; plusieurs documents inédits). — *Intra*. Isabella Clara d'Austria (récit agréable, et fait d'après les sources), etc.

XLVI. — **Rivista europea.** 16 déc. 1878. — ADEMOLLO. Le prince de Sanza, épisode de la conspiration de Naples contre l'Espagne (1635-1640 ; suite les 1er et 16 janv.). — COPPI. Les universités italiennes au moyen âge; suite le 1er janv. (travail consciencieux et intéressant). — GAROLLO. Théodoric, roi des Goths et des Italiens; suite le 1er janv. = 1er janv. 1879. MANNO. Détails sur les événements de 1821 en Piémont, puisés dans les papiers inédits de Charles-Albert, de Cesare Balbo et autres (publie plusieurs documents curieux, entre autres 4 lettres en français du prince de Carignan, etc.; suite le 16 janv. et le 1er fév.). = 16 janv. CASTAGNA. Vie parlementaire des députés des Abbruzzes dans le Parlement de Naples en 1820-1821 : I, Pasquale Borelli, député pour la Frentania.

XLVII. — **R. Accademia dei Lincei.** Section des sciences morales, 15 déc. 1878. — I. CIAMPI. Note de Pietro Della Valle, dit le Pèlerin, célèbre voyageur romain du XVIIe s. — FIORELLI. Communications archéologiques.

XLVIII. — **R. Accademia dei Rozzi** (Sienne). 18 janv. 1879. — C. Paoli. Mémoire et analyse de documents sur l'histoire des magistrats de la Balia, dans la république de Sienne.

XLIX. — **R. Accademia delle scienze** (Turin). Section des sciences morales. 24 nov. 1878. — Manno. Document relatif à Ascanio Vitozzi, ingénieur d'Orvieto, qui fut employé en Piémont pendant le long règne de Charles-Emmanuel Ier.

L. — **R. Deputazione di storia patria** (Modène). 16 nov. 1878. — F. Ceretti. Vie de Fulvia da Correggio (1543-1590), femme du comte Pic, seigneur de la Mirandole, et, après lui († 1568), régente de la seigneurie au nom de son fils. = 30 nov. D. Campori. Rapport sur une *Cronaca modenese* inédite (1512-1519) de Leonello Beleardi, à l'époque où Modène, gouvernée tantôt au nom du pape, tantôt au nom de l'empereur, fut le théâtre de crimes nombreux, jusqu'à ce que l'historien Guichardin, envoyé comme gouverneur, y rétablit l'ordre par une justice très rigoureuse.

LI. — **R. Deputazione di storia patria** (Bologne). 1er déc. 1878. — Malvezzi. Etudes sur la compagnie des Lombards à Bologne; suite (parle des 2 statuts de la compagnie en 1287 et 1291, et du registre matricule de 1269; donne, à l'aide de ces documents, d'intéressants détails sur l'organisation de la compagnie). = 8 oct. Balduzzi. Le cardinal Bertrando del Poggetto, sa légation en Romagne, et ses rapports avec la commune de Bagnacavallo (1328-1334).

LII. — **R. Istituto veneto** (Venise). 28 nov. 1878. — G. de Leva. 3e partie de son travail sur le concile de Trente. (Il fait l'histoire de quelques-unes parmi les principales discussions du concile et des lettres auxquelles elles donnèrent lieu.)

LIII. — **Indicateur d'histoire suisse** publié par la Société générale d'histoire suisse. Neuvième année, 1878. — Renferme, comme d'habitude, nombre d'utiles mais courtes notices, entre lesquelles nous signalerons seulement : A. Daguet. Mission diplomatique du cardinal Matthieu Schinner, évêque de Sion, à Londres, et sa harangue au Parlement anglais, 1514-16. — Th. de Liebenau. Sur l'exécution en Suisse de l'édit de restitution de 1629. — Idem. Deux lettres du P. Joseph aux sept cantons catholiques, 1633. — Idem. Une enquête du XVIe siècle sur l'*Ehrschatz* (taxe analogue au droit de « lods et ventes » de l'ancienne France). — G. Meyer von Knonau. Diplômes d'Otton I pour l'évêché de Coire. — P. Vaucher. Encore un mot sur Nicolas de Flue (discute une hypothèse récemment émise par M. de Segesser touchant le rôle que frère Nicolas a joué dans la crise de 1481). — G. de Wyss. Discours prononcé, le 6 août 1878, à Stans, à l'ouverture de la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse (excellent exposé des

questions relatives à la diète du 18-22 décembre 1481). — F. Fiala. Publications historiques de la Suisse pendant l'année 1878.

LIV. — **Der Geschichtsfreund.** Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte. Bd. XXXIII, 1878. — F. Rohr. Tentatives catholiques de réforme dans la partie suisse du diocèse de Constance, 1492-1532 (contribution intéressante à l'histoire religieuse du xvie s.). — Le R. P. Ad. Vogel. Les anciens droits seigneuriaux du couvent d'Engelberg. — X. L'ancienne seigneurie et le château de Buonas. — F. Schiffmann. Notes sur l'histoire de l'instruction publique dans le canton d'Uri. — A. Lütolf. Régestes et documents des archives de la famille Rusconi à Lucerne.

LV. — **Jahrbuch des historischen Vereins des kantons Glarus.** Heft XV, 1878. — G. Heer. Etudes sur quelques familles glaronaises.

LVI. — **Aarsberetninger fra det kongelige Geheimearchiv.** Vol. VI, fasc. 3. — Relations de l'envoyé de Danemark à Moscou Hildebrand von Hornn, 1682-84 (intéressantes).

LVII. — **Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed,** 1878. Nr. 1. — B. Olsen. Recherches chronologiques sur le règne d'Olaf Tryggvason. 4e cahier. — Paludan-Müller. La pierre tombale de Vestervig. — Kornerup. Le naufrage de l'évêque Peder Jacobsœn sur les côtes de la Flandre, 1225. — I. B. Lœffler. Les églises d'Altenkirchen et de Schaprode dans l'île de Rügen.

LVIII. — **Geografisk Tidsskrift.** Vol. II, fasc. 9 et 10. — F. Krarup. Les voyages dans les pays du Nord des frères vénitiens Zeni (ces recherches semblent en plusieurs points les plus décisives qu'on ait publiées jusqu'ici sur cette question ; M. K. démontre que Frislanda est la Frise dans le duché de Slesvig, le fameux Zichmni est le comte Henri van Siggem, Estotilanda le pays des Tschudes, etc.)

LIX. — **Historisk Tiddskrift.** 5e série, vol. I, fasc. 1. — H. Rœrdam. Recherches littéraires et biographiques sur l'historien Vitus Bering (1675). — Joh. Grundtvig. Biographie de Magnus Beringskjœld (chef de la conspiration contre Struensee en 1772). — Comptes-rendus critiques : *Gpel.* Der niedersæchsisch-dænische Krieg. (Bon.) — La littérature historique de Danemark en 1877. = 1879. Joh. Steenstrup. L'historiographie chez les Celtes. — C. Paludan-Müller. Frédéric III et Corfits Ulfeld. — Fridericia. L'empire et la royauté à l'époque de Bonifacius VIII.

LX. — **Historiskt Bibliothek,** publiée par Carl Silfverstolpe. 4e partie (1877, 3e fascicule.) — Sur les soldats suédois après la bataille de Pultava. Notes, par A. F. (De 1700 à 1709, la Suède mit successivement sur pied des contingents dont l'ensemble ne s'élève pas à un total

moindre de 150,000 hommes : il n'en rentra que quelques débris dans la patrie. Renseignements sur le sort des troupes faites prisonnières par les Russes à Pultava. Suédois envoyés en Sibérie ou employés aux travaux de Saint-Pétersbourg. 5 à 6,000 hommes, tant officiers que soldats, rapatriés à la suite de la paix de 1721, en 1722, 1723, 1724 et en partie encore plus tard, restes de 42 régiments de cavalerie et de 73 d'infanterie.) — Aperçu de la littérature polonaise relative à l'histoire de Suède, par Xavier Liske, professeur à l'université de Lemberg. Traduit sur le manuscrit original, rédigé en allemand, de l'auteur. 4e partie : Mémoires. Onze collections de mémoires signalées ; les suivantes partiellement analysées : 1° mémoires anonymes concernant les années 1647-1667, imprimés à Cracovie en 1858 ; 2° mémoires de Jean-Étienne Wydzga, 1655-1660 ; 3° d'Érasme Otwinowski, 1696-1728 ; 4° de Christophe Zawisza, 1666-1721. Liste, d'après ces derniers, des généraux et officiers supérieurs suédois qui servirent dans l'armée de Charles XII à partir de 1702, avec quelques traits caractéristiques de leur biographie (57 p.). — Quelques notes sur celles de nos chansons nationales qui présentent un intérêt historique, par R. Bergstrœm. 2e article. (Il y a, quoi qu'on ait dit là contre, des éléments historiques de bon aloi dans la chanson d'Elisif, publiée en 1732 par Hallmann.) — Communications diverses. — Appendice à l'article intitulé : « Quelques remarques critiques touchant la bataille de Lützen, » par C. T. Odhner (voy. Hist. bibl. 1877, p. 379 sqq.), par C. T. O. — Sceau du roi Waldemar (1286) avec légende « secretum Waldemari primi regis sveov. » — Noblesse de Jœran Persson, par — *rst.* — Deux sceaux de ce personnage, des années 1567 et 1568. — Instruction pour les maîtres de la maison des princesses royales (1562-64). — Une décision extraite des actes du Riksdag de 1582. = Comptes-rendus (pages LXXI-XCIX). Journal de la Société archéologique de Vestergothland. 3e livraison, publ. par Cl. *J. Ljungstræm*. Lund 1877. Contenu varié, archéologique, linguistique, historique ; Histoire du château de Borgholm, par Ct. Volm. *Sylvander*. Kalmar 1877. — Procès-verbaux du Riksdag de la chevalerie et noblesse suédoise. 7e partie, 1656-58. Stockholm 1877 ; Contributions à l'histoire des pays scandinaves. Extraits des archives de pays étrangers, publiés par Charles-Gustave *Styffe*, 4e partie. La Suède au temps de Sten Sture l'ancien. 1470-1503. Stockholm 1875. Grâce aux introductions développées dont l'auteur fait précéder la reproduction des pièces, c'est une description historique complète de la période dont il s'agit : politique, finances, etc. — Ephémérides scandinaves, 1877. Suède, Norvége, Danemark et Finlande (25 pages). = 5e partie (1878), 1er fasc. Contribution à l'histoire de la noblesse suédoise au moyen âge, par G. Djurklou. I. Sur l'affaire de la succession de Eggert Grupendal (discussion accompagnée de deux tableaux généalogiques de la famille Grupendal). — De la reproduction des anciens manuscrits par l'imprimerie, par E. Hildebrand. Concerne surtout la méthode à

suivre en imprimant les documents de l'histoire des pays scandinaves. — Magnus Gabriel de la Gardie et les événements militaires dans le Bohuslæn en 1677, d'après les pièces originales conservées aux archives du royaume, par E. W. Bergman. — Notes concernant l'histoire du mariage du roi Gustave III avec la reine Sophie Magdeleine. D'après les pièces des archives d'État de Suède et de Danemark, par Olof Nilsson. II. Les dernières négociations matrimoniales, les fiançailles et les premiers temps du séjour de Sophie Magdeleine en Suède. = Communications diverses. Une chronique poétique suédoise du moyen âge restée inconnue jusqu'à ce jour, de Sveno Jacobi, en vers latins, relative au premier quart du xvie s. — Document donnant une liste des espions employés dans le royaume et à l'étranger par le roi Eric XIV. — Une reconnaissance suédoise en France en 1791. D'après les notes laissées par le cornette, depuis major C. F. Kœnig. — L'auteur des *Origin. Cisterc.*, Janauschek, prie les personnes qui se trouvent en possession de catalogues de nonnes de maisons de l'ordre de Citeaux de lui faire parvenir leur adresse (*Dr Leopold Janauschek, Capitular zu Stift-Zwettl in Nieder-Œsterreich*). = Comptes-rendus. La chute d'Eric XIV, par J. *Mankell*. Stockholm, 1876. L'auteur n'a guère puisé qu'à des sources imprimées et bien connues; exposition coulante. « Mémoires » du temps de Gustave III : Souvenirs et notes de Lars von Engestrœm, publiés d'après les mss. originaux, par Elof *Tegner*, 2 forts volumes. Stockholm, 1876. — Notes et lettres historiques, de 1771 à 1805, de Jean von Engestrœm, publiées par E. V. *Montan*. Stockholm, 1877. — *Notes de journal prises à la cour de Gustave III*, par le baron Gust. Jean Erensværd, publiées par E. V. *Montan*, 1re partie : années 1776 et 1779 avec le récit de la restauration du théâtre suédois. Stockholm, 1877. — Atlas de l'histoire de la civilisation suédoise, par N. M. *Mandelgren*. Section de l'habitation et du mobilier. Livraisons 1 et 2 avec 10 planches et 445 dessins, 33 pages de texte suédois et « français. » Protocoles du Rikdag de la chevalerie et de la noblesse suédoise, à partir de l'an 1719 y compris; les 4 premières parties allant jusqu'à 1727. Stockholm, 1875-78. — Les châteaux de l'Upland, avec texte descriptif de C. Arvid *Klingspor* et B. *Schlegel* et dessins de *Geifsler*, Stockholm, Châteaux suédois. Engsœ, par les mêmes, *ibid.* = 2^e fasc. Histoire de la colonie la Nouvelle Suède, par Charles Sprinchorn (carte représentant la colonie pendant les années 1638-1655). — Notes concernant l'histoire du mariage du roi Gustave III avec la reine Sophie-Magdeleine, par O. Nilsson (suite). = Communications diverses. Notes de la main de Christina Gyldenstjesna. — Sur le partage de la terre en « Attingar » (huitièmes) au moyen âge. (Discussion de l'opinion de Styffe sur le sens de ce mot : huitième de quoi? Une manière de compter les années propre à la ville de Stockholm. Année commençant le 1er mai. Résultat : une pièce datée du 5 avril 1493 (comput ancien de Stockholm) est en réalité du 5 avril 1494, d'après notre comput actuel.) — Sur Hans For-

dell, l'un des meneurs du peuple pendant *Klubbekriget* (la guerre des massues). = Comptes-rendus. (Pages XXXIII-LXIV.) *A Heise*, Christian II en Norvége et sa captivité. Étude historique (en danois). Copenhague. 1877. Le cloitre et l'église de Warnhem, par Hilder *Werner*. I. Avec 10 photographies. Lidkœping, 1878. — Hist. univ. illust. depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par E. *Wallis*, 3e partie, moyen âge. Stockholm. 1877. — Histoire politique extérieure du Danemark, de la paix de Lubeck à celle de Prague (1629-1635), par J. A. *Fredericia* (en danois), Copenhague, 1876. Compte-rendu et critiques. — Participation de la Suède au congrès de Westphalie et établissement de la puissance suédoise en Allemagne, par C. T. *Odhner*. (Extrait des Mémoires de l'Académie de littérature, histoire et antiquités de Stockholm), 1875. Compte-rendu fort élogieux et assez détaillé. — Appendice de 12 pages, contenant un article dirigé par Victor Granlund contre celui de Hildebrand sur la reproduction des anciens manuscrits par l'imprimerie (voy. le 1er fascicule), et une courte réponse de Hildebrand.

LXI. — **Biblioteka Warszawska** (Bibliothèque de Varsovie). janvier 1878. — Lukas : Erasme Ciolek, prince d'église et protecteur des lettres et des sciences (supplément à la biographie du même personnage, v. R. H. VI, 493). — Prot Lelewel : Mes souvenirs du corps du général H. Dombrowski en 1813 (fin dans le n° de févr.). = Février : Prochaska : Zawisza le Noir (illustre chevalier polonais tué par les Turcs, 1428). = Mars. Putaski : L'administration de la reine Bonne (quelques détails intéressants sur les réformes économiques de cette femme remarquable, qui cherchait à faire adopter en Pologne au XVIe siècle les principes administratifs suivis par les princes italiens). = Avril. Wojcicki : Varsovie et son mouvement littéraire, 1800-1831 = Juillet. Weinert : Le dernier mot sur la question de l'introduction du calendrier grégorien en Pologne.

LXII. — **Ateneum** (Varsovie). Avril 1878. St. L(aguna) : Deux élections (la plus importante est l'élection du célèbre chroniqueur polonais Maître Vincent, surnommé Kadlubek, au siège épiscopal de Cracovie en 1207 (l'auteur de cette étude y dépeint le premier avec un talent supérieur et avec une pleine connaissance des sources historiques la vie sociale et les mœurs en Pologne au XIIIe siècle, principalement celles du clergé; suite dans le n° d'août). = Août. Chylinski, le pamphlet de Falkenberg (dirigé contre le roi de Pologne Ladislas Jagellon, par ce moine allemand excité par l'ordre teutonique, ce qui lui a attiré une persécution de la part du concile de Constance). = Sept. Rulikowski : Les anciennes routes et passages sur le bord droit du Dniéper et leur importance historique (fin dans le n° d'oct.). = Novembre. Kantecki : Extraits des archives des Mniszek (famille seigneuriale en Pologne au XVIIe et au XVIIIe siècle (fin dans le n° de décembre). — Ketrzynski : Zbigniew Ossolinski, palatin de Sandomir († 1623).

LXIII. — **Przewodnik naukowy i literacki** (Guide scientifique et littéraire de Léopold). Janvier 1878. — Jarochowski. Auguste II et l'intrigue de Possadowski, résident de la Prusse à Varsovie, 1720 (suite et fin dans les nos de février et de mars). — Kubala. Voyage de Ladislas IV à Baden et le congrès de Nicolsburg (d'après le journal de Jacques Sobieski, père du roi Jean III (fin dans le no de février). = Février. Dr Antoine J. Les révoltes de Paley (chef des Kosaks Zaporogues, 1688-1702; fin de la 1re partie dans le no de mars. = C. P(ulaski). Eustache Daszkiewicz (défenseur de l'Ukraine contre les Tartares, 1515-1535). = Avril. Kubala. Georges Ossolinski (première partie d'une intéressante biographie du grand chancelier de la couronne au temps de Ladislas IV ; suite et fin dans les nos de mai-août). — F. Pilat. Coup d'œil sur les institutions communales de l'ancienne Pologne (suite dans les nos de juin et juillet). = K. Th. : Domenico Ridolfini (chef de l'artillerie polonaise pendant la guerre d'Étienne Bathory contre le tsar Ivan le Terrible, 1580-82, d'après les lettres de R., publiées dans l'Archivio storico italiano (fin dans le no d'août).

LXIV. — **Przeglad Polski** (Revue polonaise de Cracovie). Janvier 1878. — Kalinka. L'alliance polonaise-russe en 1787 et 1788 (nouvel extrait du grand ouvrage de l'éminent historien, v. R. H. VI, 494). — Le prince Joseph Poniatowski (fin, v. ibid.) = Février. Kalicki. Boguslas Radziwill (fin, v. ibidem). — C. Morawski. Le christianisme et le patriciat romain. = Avril. Kalinka : Gustave III et Catherine II (esquisse des relations de la Russie avec la Suède avant le coup d'État de 1772). = Juin. Liske. La *Décadence de la Pologne*, du baron v. d. Brüggen (critique du livre allemand *Auflæsung Polens*, ouvrage écrit avec beaucoup de talent, mais sans méthode; les sources historiques sont souvent très mal choisies). = Juillet. B. Zaleski. Le prince Adam Czartoryski, ministre des affaires étrangères de Russie (intéressante étude d'une partie très peu connue de la vie de l'illustre patriote polonais dont l'auteur prépare une biographie complète). = Septembre. Kalinka. Ouverture de la diète en 1788 ; première victoire de la Prusse et de l'opposition (récit du commencement de la diète de quatre ans, qui a voté la constitution du 3 mai ; c'est une autre partie du grand ouvrage de l'auteur). = Octobre. A. Sokolowski. La politique de Sigismond III envers l'Autriche (recherches sur les vrais motifs de l'alliance polonaise-autrichienne au début de la guerre de trente ans (suite dans le no de décembre). = Novembre. Szarlowski. L'archimandrie grecque-unie de Koloza (en Lituanie). = Décembre. Rozanski. Lettres de Pierre Ronquillo, ambassadeur espagnol en Pologne en 1674 pendant l'élection de Jean Sobieski ; les lettres proviennent d'une récente publication espagnole de M. Villa.

LXV. — **Pamietniki Akademii Umiejetnosci w Krakowie** (Mémoires de l'Académie des sciences à Cracovie ; section philos.-his-

tor.) Tome III. — Sadowski. Les routes commerciales grecques et romaines le long de l'Oder, de la Vistule, du Dniéper et du Niémen jusqu'aux bords de la Baltique (cet ouvrage, traduit en allemand, a eu un succès très mérité, v. R. H. V, 456 et VIII, 223). — Luszczkiewicz. Les églises et les sculptures de Dunin à Strzelno en Cuiavie, essai sur l'histoire de l'art en Pologne au xiie siècle. — M. Sokolowski. Les ruines de l'île Ostrow sur le lac Lednica, étude sur l'architecture avant et pendant les premiers siècles du christianisme en Pologne (la question de ces ruines a été souvent discutée ; l'auteur en donne une solution définitive : il reconnaît dans ces ruines les doubles restes d'une église chrétienne des plus anciennes en Pologne et d'un château fort ; cet ouvrage, écrit avec beaucoup d'érudition, met pour la première fois en plein jour l'action des influences orientales provenant de Byzance sur le développement de la civilisation dans la Pologne des premiers Piastes).

LXVI. — **Rozprawy i sprawozdania Akademii Umiejetnosci w Krakowie.** (Travaux et comptes-rendus de l'Académie des sciences à Cracovie. Section philos.-histor.) Tome VIII. — Prochaska. La Pologne et la Bohême au temps des guerres des Hussites (seconde partie, v. R. H. VI, 492). — Szaraniewicz. Le patriarchat oriental dans ses relations avec l'église russe en Pologne et avec la république polonaise (première partie : 1595-1620). — Papec : La politique de Pologne aux derniers temps de Georges de Podiebrad et la succession de Bohême, 1466-1471 (l'auteur y démontre l'adresse de la politique du roi Casimir IV, qui a valu à son fils Ladislas la couronne de Bohême). = Tome IX. Piekosinski. La monnaie en Pologne au xive et au xve siècle (travail d'une grande érudition, plein de recherches minutieuses de la plus haute importance pour l'histoire de la numismatique polonaise).

LXVII. — **Roczniki Towarzystwa Przyjaciod Nauk Poznanskiego** (Annales de la Société des amis des sciences à Posen). Tome X. — Lukowski : Le *Liber Beneficiorum* de l'archevêque Laski (grand registre des possessions ecclésiastiques dans l'archidiocèse de Gnesen, exécuté sur l'ordre de L. au commencement du xvie siècle). — Ketrzynski. Les Bazynscy (célèbre famille prussienne, éteinte au xvie siècle, qui a joué un grand rôle pendant la guerre d'indépendance contre l'ordre teutonique et a beaucoup contribué à l'union de la Prusse occidentale à la Pologne). — Ketrzynski. Sur les annales de la Petite-Pologne (recherches nouvelles et qui paraissent concluantes sur un monument des plus importants pour l'historiographie mediévale en Pologne). — Jarochowski. Le siège de Posen par Patkul, en 1704. (Histoire d'un épisode de la grande guerre du Nord.)

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Louis Kœnigswarter, économiste, correspondant de l'Institut, est mort le 5 déc. dernier. Il avait publié un Essai sur la législation des peuples anciens et modernes relativement aux enfants nés hors mariage. — *Étude historique sur le développement de la société humaine.* — *Histoire de l'organisation de la famille en France.* — *Sources et monuments du droit français antérieurs au XVe s., ou Bibliothèque de l'histoire du droit civil français,* etc.

— M. J.-B. Bouillet, correspondant de l'Institut, né à Cluny, décédé à Clermont-Ferrand le 28 déc. 1878, avait publié les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, revue historique publiée de 1840 à 1848, des *Annales de la ville d'Issoire,* un *Nobiliaire d'Auvergne,* 7 vol. in-8, une *Histoire des communautés d'arts et de métiers de l'Auvergne,* une *Description historique et scientifique de la Haute Auvergne,* 2 vol. in-8, la *Statistique monumentale du dép. du Puy-de-Dôme,* etc.

— M. l'abbé Darras, décédé le 8 nov. dernier, avait entrepris une grande *Histoire générale de l'Église depuis la création jusqu'à nos jours.* Cet ouvrage compte déjà 25 vol. (chez Vivès) et ne dépasse pas l'année 1109; il sera, dit-on, continué.

— M. l'abbé Ancessi, mort à 34 ans, s'était surtout occupé de travaux relatifs à l'histoire d'Orient : Égypte et Judée. Il avait publié un livre sur l'*Égypte et Moïse,* un *Atlas géographique et archéologique pour l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament,* et divers autres travaux sur l'exégèse sacrée.

— Le 29 oct. dernier est mort à Strasbourg M. Jean-Guillaume Baum, un des trois éditeurs de la grande édition des *Œuvres de Calvin.* Nous lui devons une biographie de Lambert d'Avignon (1840), 3 vol. d'une biographie de Théodore de Bèze (1843-1852), la biographie de Bucer et de Capiton (1860). Il publia en 1871 les *Mémoires de Corteis* et en 1873 le *Procès de Baudichon de Maisonneuve.*

— M. Antoine Garnier Pagès, qui vient de mourir, avait publié l'*Histoire* la plus complète *de la Révolution de* 1848 (1860-1862, 8 vol. in-8°).

— M. Albert Albrier, mort le 29 oct. dernier, collaborateur de la *Revue des Questions historiques,* avait publié une série de travaux utiles sur la Noblesse et les États de Bourgogne (voy. *Polybiblion* de déc. 1878). Il a dirigé de 1868 à 1871 une revue : la *Bourgogne.*

— Le 29 nov. dernier, M. Barbier de Meynard, M. Foucart et

M. Schefer ont été élus membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le 1er février dernier, notre collaborateur M. Victor Duruy a été élu membre de l'Académie des sciences morales.

— M. Foucart a été nommé directeur de l'École d'Athènes en remplacement de M. A. Dumont. M. O. Rayet suppléera M. Foucart au Collège de France.

— Le 4 nov. dernier, M. l'abbé Bozon a soutenu devant la Faculté des lettres de Paris deux thèses de doctorat : *De Vitali Blesensi; le cardinal de Retz à Rome*. La thèse latine a été refusée par la Faculté. La thèse française aurait mérité le même sort. Il est fâcheux pour M. Bozon d'avoir travaillé sur ce sujet en même temps que M. Chantelauze.

— Le 17 février dernier M. Clédat a soutenu avec succès devant la Faculté des Lettres de Paris deux thèses de doctorat : *De chronica fratris Salimbene*, et : *Du rôle historique de Bertrand de Born*.

— La *Société académique de Saint-Quentin* propose pour le concours de 1879 les sujets historiques suivants : Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois; — Raconter les événements qui se sont accomplis à Saint-Quentin de 1715 à 1848; — Un mémoire inédit relatif soit à une période de l'histoire de la ville de S.-Q., soit à l'histoire de l'un de ses établissements civils, militaires ou religieux; — Étude sur l'origine historique et l'étymologie des noms de lieu de l'arr. de S.-Q.; — Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du dép. de l'Aisne; — Hist. populaire de S.-Q.

— La *Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne* propose pour 1880 une médaille de 200 fr. pour la meilleure Étude sur un sujet historique relatif au dép. de T.-et-G.

— Les professeurs de la Faculté des lettres de Bordeaux vont faire paraître tous les trois mois, à partir du 31 mars, une revue intitulée : *Annales de la Faculté de Bordeaux* (11 fr. par an, Bordeaux, Duthu). Cette initiative est excellente, à la condition que les rédacteurs de la Revue ne visent pas au succès auprès du grand public et conservent au recueil un caractère strictement scientifique. — De plus, il se publie depuis le 1er janv. dernier à Bordeaux une *Revue bordelaise* (Féret, 15 fr. par an), qui paraît le 1er et le 16 de chaque mois. Elle s'intitule : Journal des facultés et des sociétés savantes du Sud-Ouest, et donne en effet d'utiles renseignements sur ces dernières.

— Le 2 décembre dernier, M. Berlioux a fait devant la Faculté de Lyon une lecture du plus haut intérêt sur l'École de géographie astronomique d'Alexandrie et les Tables de Ptolémée. Il y exprime la conviction que le Dr Rohlfs, qui a dû partir de Tripoli pour s'enfoncer dans l'Afrique en déc. dernier, va retrouver dans le massif de Tibesti le pays des Garamantes et les ruines de la Garama de Ptolémée.

— Dans le second vol. de l'*Histoire de la Révolution de* 1848, par M. V. Pierre, dont nous avons rendu compte dans le Bulletin, l'auteur affirme que le Marc Monnier qui a été secrétaire de la préfecture de police sous Caussidière, et qui a dénoncé Huber au procès de Bourges, est aujourd'hui à Genève et collaborateur du *Journal des Débats*. Nous sommes autorisés à opposer à ces assertions le démenti le plus formel. M. Marc Monnier, collaborateur des *Débats* et professeur à l'Université de Genève, n'a jamais rempli aucune fonction en France. En 1848, il avait 18 ans et étudiait à Genève.

— M. H. Delpech, dans une brochure intitulée : *Un dernier mot sur la bataille de Muret* (Montpellier, impr. Firmin et Cahiou), a combattu les objections que M. Molinier lui avait faites dans la *Revue critique* du 9 nov. et maintient ses premières conclusions.

— M. Amédée de Foras vient de publier (Grenoble, Allier) une *Liste avec blasons des Chevaliers de l'Annonciade*, ordre créé en 1362 par Amédée VI de Savoie, dit le *Conte Verde*, et qui, jusqu'en 1860, a compté 108 chevaliers.

— M. Laillié a publié à Nantes (V. Forest) un mémoire très complet sur les *Noyades de Nantes*. Il évalue à 4,860 le nombre des noyés.

— M. A. Engel, élève à l'École française de Rome, vient de publier une brochure intéressante et utile : *Étude sur les grandes collections numismatiques de l'Allemagne* (Mulhouse, Bader).

— La librairie Delagrave vient de commencer une publication considérable sur l'*Histoire du Costume*. Une première partie contiendra l'Histoire du Costume du IVe au XIIe siècle, avec 48 planches coloriées. Le premier fasc. est consacré à Rome et Byzance aux IVe et Ve s. Dès que l'œuvre sera complète nous en rendrons compte.

— M. E. Gallois, qui a déjà publié une étude sur l'*Ambassade de Siam au XVIIe s.*, a fait paraître à propos de l'Exposition universelle une brochure sur le *Royaume de Siam au Champ-de-Mars* (Didier), où il rappelle les souvenirs de l'ambassade de 1685 et les services rendus par le père du roi actuel de Siam.

— M. A. Penjon, ancien élève de l'École normale, a publié sur *Avignon* une petite notice historique agréablement écrite (Avignon, Chassing), mais qui respecte par trop les traditions locales. Dès le début, la tranquillité avec laquelle est rapportée la légende des saintes Maries et de saint Ruf nous avertit que nous n'avons pas affaire à un livre d'histoire, mais à un guide à Avignon, compilé de seconde main.

— La librairie Seguin à Avignon vient de commencer la publication d'un *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, qui paraît devoir être une entreprise sérieuse (12 fr. par an). Le 1er numéro, janv. 1879, contient une étude sur les ponts romains sur le Rhône, le récit d'une ambassade adressée en 1548 par les habitants d'Orange au prince Guillaume de Nassau, des recherches sur les dénominations des quartiers,

clos et domaines d'Avignon, enfin une note de M. Terris sur les signatures des notaires d'Apt au moyen âge.

— M. Millet a publié à la même librairie une bonne notice sur l'université d'Orange, fondée par l'empereur Charles IV, et qui dura jusqu'à la Révolution.

— Il a paru à Chambéry (imp. Ménard) une notice sur *P. Lanfrey*, qui renferme des lettres inédites très remarquables de ce fier et mélancolique penseur.

— M. Anthyme St-Paul publie depuis 1877 un *Annuaire de l'Archéologue français* (Hachette, 2 fr. 50) qui comprend trois volumes (1877, 1878, 1879). Après un calendrier avec éphémérides archéologiques et des centenaires archéologiques (c.-à-d. la mention de faits intéressant l'archéologie arrivés dans chaque siècle à la date correspondante au chiffre de l'année courante), une partie importante du volume est consacrée à l'archéologie nationale; monuments historiques reproduits dans la section d'architecture du Salon annuel, principales lectures faites aux congrès scientifique et archéologique, aux réunions des sociétés savantes, etc.; fouilles et découvertes, restaurations de monuments, nécrologie. Les Mélanges comprennent des études spéciales telles que : un catalogue des cathédrales françaises, des recherches sur les églises à croisillons arrondis, les églises rondes, les chœurs d'églises, etc. La liste des sociétés savantes de Paris et de la province et une bibliographie très soignée des publications archéologiques terminent le volume. M. A. Saint-Paul ne se dissimule ni les difficultés ni les imperfections de son œuvre, mais il s'efforce de l'améliorer, il demande l'aide de tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie. Tels qu'ils sont, ces annuaires sont déjà utiles; ils le deviendront plus encore dans la suite.

— Dans un court Mémoire communiqué à la *Société académique de l'Aube* (t. XLII des Mémoires), M. d'Arbois de Jubainville a montré que les Irlandais comme les Gaulois se croyaient issus du Dieu de la Mort : *Le Dieu de la Mort et les origines mythologiques de la race celtique*, 10 p.

— La *Revue des Revues* de 1878 publiée par la *Revue de Philologie et d'Histoire ancienne* de MM. Tournier, Graux et Havet (Klincksieck, 24 fr. par an), est encore supérieure à celle de 1877 par l'étendue des matières qu'elle embrasse comme par le scrupule minutieux avec lequel a été dressé cet immense inventaire de tous les travaux sur l'antiquité publiés en 1877 par les revues et les sociétés savantes. Avec les index qui le terminent, ce répertoire, unique dans son genre, est absolument indispensable à quiconque veut se tenir au courant des travaux relatifs à l'antiquité.

— M. Lecoy de la Marche prépare une Histoire de saint Martin de Tours, et, s'il faut en croire l'*Academy* (28 déc.), prie ceux qui connaîtront des documents authentiques sur la vie et l'époque du saint, de vouloir bien les lui communiquer.

— Signalons deux utiles brochures sur l'histoire de Bretagne : *Les familles de Vitré* de 1400 à 1789, par M. Ed. F., et *La Journée des Barricades à Rennes* (mars et avril 1589), par M. S. Ropartz, où il a mis en œuvre des documents oubliés ou inédits (Rennes, Plihon).

— MM. E. Dutemple et L. Poville viennent de publier une bonne biographie populaire de *Hoche* (Ghio), qui renferme des documents inédits intéressants empruntés aux Archives de la Guerre. Il ne semble pas que les auteurs aient connu le travail publié par la *Revue* sur le général Chérin. Un discours de M. Gambetta forme l'éloquente préface de ce petit volume.

— Notre collaborateur M. R. Reuss vient de publier une émouvante biographie de *Pierre Brully* (Strasbourg, Treuttel et Würtz), le martyr protestant de Tournay (1545), sur qui M. Paillard nous a fourni de si précieux documents (voy. *Rev. hist.*, IX, 153). Sur plusieurs points M. Reuss rectifie les assertions de M. Paillard, et il rétablit, grâce à la correspondance de Calvin, une page de la vie de Brully qui avait échappé à M. Paillard, sa venue à Ratisbonne en 1541.

— M. O. Douen vient de publier (Fischbacher) le premier volume d'une œuvre capitale pour l'histoire du Protestantisme : l'*Histoire du Psautier huguenot*. Plus de la moitié de ce volume est consacrée à Clément Marot, sur qui M. Douen a porté un jugement très original et justifié en grande partie. Il le considère comme s'étant rattaché sérieusement à la Réforme. L'histoire comme l'histoire littéraire seront redevables à M. Douen de beaucoup de faits nouveaux.

Allemagne. — Le 22 sept. dernier est mort M. W. Zimmermann, né en 1807 à Stuttgart, professeur au Gymnase, puis au Polytechnicum de cette ville, connu comme poète lyrique et comme auteur d'une *Histoire de la guerre des Paysans*.

— L'empereur d'Allemagne a autorisé l'Académie des sciences de Berlin à faire imprimer la correspondance politique de Frédéric II. Cette publication comprendra une trentaine de volumes. On pense qu'il en paraîtra deux ou trois par an. Le 1er volume, contenant à peu près 650 lettres, datées de 1740 et 1741, vient de paraître. Il abonde en curieuses révélations sur la politique prussienne.

— Parmi les Mémoires qui composent les *Commentationes Philologicae* offertes à M. Mommsen par ses élèves et ses amis pour le 60e anniversaire de sa naissance (Berlin, Weidmann), nous remarquons les suivants : *H. Droysen*, die Polybianische Lagerbeschreibung; — *A. Schæfer*, Miscellen zur rœmischen Geschichte (sur Tite-Live, VII, 1; VIII, 1, 11, 13, 20, 37; X, 38 et ss.; Polybe, III, 16, 20, 33); — *Schiller*, ein Problem der Tacituserklærung (*Ann.*, XV, 44, sur les chrétiens); — *Zangemeister*, die Chorographie des Orosius; — *Scholl*, de extraordinariis quibusdam magistratibus Atheniensium; — *Dittenberger*, die Attische Panathenaidenæra; — *Zobel von Zangronis*, die Münzen von Sagunt; — *A. von Sallet*, die Münzen Cæsars mit seinem Bildniss; — *Herzog*,

die Burgerzahlen im rœmischen Census, 415-640; — *Hirschfeld*, die Verwaltung der Rheingrenze in den ersten drei Jahrh. der rœmischen Kaiserzeit; — *Wilmanns*, die rœmische Lagerstadt Afrika's; — *Morel*, Castel u. Vicus Tascaetium in Rætien; — *Usener*, das Verhæltniss des rœmischen Senats zur Kirche in der Ostgothenzeit; — *Dümmler*, Angilberti Rythmus auf die Schlacht bei Fontanetum (éd. d'ap. le ms. de Posen du IXe s.).

— A l'occasion du 4e jubilé séculaire de l'Université de Tubingen, on a publié divers ouvrages d'un intérêt historique : *Klüpfel*, die Universitæt Tubingen; *R. von Roth*, Urkunden zur Geschichte der Un. Tub. aus des J. 1476 bis 1550; *C. v. Weizsæcker*, *X. Linsemann*, *H. Seeger*, *B. Kugler*, Beitræge zur Gesch. der Un. Tubingen; *Mæhly*, Bonifacii Basiliique Amerbachiorum et Varnbueleri epistolae mutuae; *Elze*, Die Un. Tub. und die Studenten von Krain.

— MM. Curtius et Kaupert viennent de publier à Berlin (Reimer) un *Atlas archéologique d'Athènes*, en 12 feuilles, d'une excellente execution.

— M. Max Lenz, notre collaborateur, prépare une édition de la correspondance de Bucer.

— M. Classen vient de publier le VIIIe et dernier vol. de son Thucydide (Berlin, Weidmann).

— M. de Richthofen va faire paraitre des *Recherches sur le droit frison*. M. Leding a publié à Emden (Haynel) un livre sur *Die Freiheit der Friesen im Mittelalter*.

— Le Ve vol. des *Recès de la Hanse*, p. p. M. Koppmann, paraitra prochainement. Il s'étendra jusqu'en 1415.

— Parmi les leçons d'ouverture (inaugural-Dissertationen) et autres écrits récents, émanés des Universités allemandes, nous pouvons citer les suivants : Breslau : Baerwald. *Flavius Josephus in Galilaea* (1877). Wagner. *Das Geschlecht der Grafen von Burgund*, 1er vol. (1878); Strauss. *Beziehungen Karls des grossen zum griechischen Reiche*; Fricke. *Maximilian II und der Fürstentag zu Breslau in Dec* 1563 (1878). — Giessen : Oncken. *Der preussisch-hessische Zollverein v. 14 Feb.* 1828 (1878). — Rostock : Raddatz. *Vendôme und der Feldzug in Flandern*, 1708 (1878). Œrtzen. *Die Bischœfe Heinrich, Lambert, Gottschalk von Ratzeburg* 1215-1235 (1877). — Gœttingue : Hachez. *De Herodoti itineribus et scriptis* (1878); Winter. *Geschichte des Rathes in Strassburg* (1878); Zeumer. *Die deutschen Stædtesteuern im XII u. XIII Jahrh.* (1878). — Tubingue. Lenssen. *Beitræge zur Kritik Hildesheimer Geschichtsquellen des XI Jahrh.* (1878).

— Programmes des gymnases allemands pour 1878 : Hoff : Homère considéré comme source historique (Attendorn). Dunger, Dictys Septimius (Dresde). Brieden. Valeur historique du *Poeta Saxo* pour l'histoire de Charlemagne (Arnsberg). Kœnig, Tolomeo de Lucques (Harburg). Ditges. Rapports entre la politique nationale et anti-macédonienne de Démosthène et ses discours sur les Symmeries, pour Mégalopolis et

pour Rhodes, et contre Aristocratès (Cologne). PREISS. Situation du duché de Saxe par rapport au royaume de Germanie au xe s. (Pilla).

— En préparation : H. JORDAN. *Topographie der Stadt Rom im Alterthum.* 1er vol., 2e part. (Berlin, Weidmann). — FRIES. *Geschichte des Bauernkriegs*, pub. par Schæffler et Henner (Würzbourg); fin de la 1re part., et commencement de la seconde. — BAUMANN. *Die Aufzeichnungen des Zweifel von Rottenburg über den Bauernkrieg.* — HOLDER. *Die Lex salica mit der malbergischen Glosse,* pub. d'après le plus ancien ms. de Weissenburg (Leipzig, Teubner). — FLACH : *Untersuchungen über Suidas und Eudokia*; FRICK : *Geschichte. der alter Erdkunde* (Leipzig, Teubner).

— Publications récentes : PŒSCHE, *die Arier* (Iéna, Costenoble. — STEHLE, *Hildesheimer Formul-Buch,* 1167-1191 (Sigmaringen, Tapp). — WIESELER, *Zur Geschichte der Kleinasiatischen Galater u. des deutschen Volks in der Urzeit* (Greiffswad, Samboy). — PARKMANN, *Die Jesuiten in Nord-Amerika in* 17 *Jahrh.* (Stuttgart, Abenheim).

— La librairie Grote, de Berlin, vient de confier à M. ONCKEN la direction d'une magnifique publication : une *Histoire Universelle* illustrée de très belles gravures et d'où tout appareil extérieur d'érudition a été banni, mais dont chaque partie sera exécutée par les érudits les plus compétents. Les deux premiers fascicules contiennent le commencement de l'*Histoire de l'ancienne Égypte,* par M. Dümichen, et de l'*Histoire de l'ancienne Perse,* par M. Justi. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette publication.

Autriche-Hongrie. — Le testament de Luther, possédé par l'Église évangélique de Hongrie, et dont l'authenticité a été récemment reconnue, a été déposé au Musée de Pesth.

— M. KRONES a terminé son excellente *Histoire d'Autriche* (Berlin, Grieben). Il a publié en même temps une *Histoire des Allemands dans les Carpathes* (Graz, Leuschner et Lubensky).

Angleterre. — M. H. Howorth a fait une réponse péremptoire aux rêveries de M. Ross sur les Annales de Tacite, qu'il prétendait avoir été fabriquées par Le Pogge, en rappelant qu'elles sont citées par les Annales de Fulde, en 852. Or c'est à Fulde que Pogge retrouva le manuscrit des Annales.

— Le XIe vol des *Records of the Past* contient une série de textes assyriens et une traduction, par M. Ginsburg, de la stèle du roi Mésa.

— Le 104e vol. de la *Chetham society* contient l'*Histoire de Garstang,* paroisse de Lancashire, par le lieut.-col. Fishwick.

— M. G. GUEST prépare des *Notes historiques sur Rotherham.*

— M. Ch. RATHBONE LOW va publier un récit de la guerre de l'Afghanistan de 1838-42, d'après les papiers du mayor-general A. Abbott.

— MM. LONGMANS vont faire paraitre un *Essai sur J. César,* par M. FROUDE, des *Memorials of the civil war in Hertfordshire* par feu J. Webb, etc.

— M. Willis Nevis a publié chez MM. Williams et Norgate un ouvrage sur les *Relations de l'Irlande avec le Saint-Siège*.

— M. Thorold Rogers a réuni les matériaux pour une *Histoire de l'Agriculture et des prix des denrées*, en 2 vol.

— M. S. Herrtage va publier pour l'*Early English Text society* la vie et les lettres de Thomas Starkey, chapelain de Henri VIII.

— M. Holmes vient de publier pour la *Société historique du Massachusetts* (Londres, Trubner) une intéressante biographie de Lothrop Motley.

Belgique. — Pendant le courant de l'année 1877, la Commission royale d'histoire de Belgique a publié le 1er vol. de la correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par M. Edm. Poullet, avec une introduction et une préface, pour faire suite aux 9 vol. des *Papiers d'État du card. de Granvelle*. — En outre, 7 vol. sont sous presse : 1° Les grandes chroniques de Flandre, T. I et II, p. p. M. Kervyn de Lettenhove; 2° Un corps de chroniques des Pays-Bas, écrites en flamand, p. p. M. Piot; 3° Le T. VI de la table chronologique des *chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, p. p. M. Wauters; 5° Le T. III *Des voyages des souverains des Pays-Bas*, p. p. M. Gachard; 6° Le T. VI de la *Chronique de Jean d'Outremeuse*, p. p. M. H. Bormans; 7° Le *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. p. le P. Goffinet (a paru). — 4 livr. du bulletin ont paru dans le courant de l'année; elles comprennent, outre divers comptes-rendus critiques, deux études de M. Piot sur don Emmanuel de Portugal et sur la politique de l'Autriche au pays de Liège, en 1791; diverses pièces inédites se rapportant aux années 1567 et 1592; une notice de M. Devillers sur la mort de Guillaume-le-Bon (1337); un curieux document sur don Carlos, fils de Philippe II, communiqué par M. Alf. Morel-Fatio; une notice de M. Galesloot intitulée : *Revendication du duché de Brabant par l'empereur Sigismond* (1414-1437), une autre de M. Duverger intitulée : *Une page de l'histoire des franchises communales sous Philippe-le-Bon*, en 1429, etc. (Voy. dans le *Moniteur Belge* du 22 janv. 1879, n° 22, le rapport annuel de M. Gachard, secrétaire de la Commission.)

— M. A. Eenens a répliqué pour la cinquième fois à M. Goblet d'Alviella. Dans le 5e suppl. des *Conspirations militaires de 1831* (Bruxelles, Decq et Duhent), il maintient que le général Goblet a été volontairement cause de l'insuccès de la campagne de 1831. — Dans un sixième supplément il répond à M. d'Hane Steenhuyse.

— M. Alph. Rivier a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique* et tiré à part une étude fort érudite sur le jurisconsulte messin Claude Chansonnette, qui a joué un rôle important comme professeur de droit et diplomate. Deux lettres inédites à Capiton et 76 lettres inédites à Amerbach suivent cet essai.

— M. V. Chauvin, professeur à l'Université de Liège, vient de faire paraître (Leyde, Brill; Paris, Maisonneuve) une traduction de l'ex-

cellent *Essai sur l'Islamisme* de M. Dozy. C'est à la fois un livre de vulgarisation des plus attachants et un livre de science profonde, le résumé d'une vie de recherches érudites.

Danemarck. — M. Heise, prof. à l'Université de Copenhague, a publié la leçon d'ouverture de son cours (1877), sous le titre : *Kristiern den anden i Norge og Hans Faensling.*

Italie. — M. le Dr José Gerson da Conha, qui a obtenu un des prix fondés à l'occasion du 4e congrès des Orientalistes, a mis à la disposition de l'Académie des Lincei un prix de 1000 l. qui sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Des rapports antiques et modernes entre l'Italie et les Indes, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours, en traitant spécialement des relations commerciales entre les Indes et les républiques italiennes du moyen âge, et des études des voyageurs et des missionnaires italiens. » Les mémoires devront être écrits en italien; ils devront être remis avant le 31 décembre 1881.

— Une *Società storica Comense* s'est fondée en février dernier (1878), sous le patronage de la municipalité de Côme. Elle a commencé ses publications par un *Periodico della società storica per la provincia e antico diocesi di Como,* dont le 1er fascicule a déjà paru (Côme, Ostinelli). Il contient une revue historique et bibliographique des statuts de Côme, par M. F. Fossati.

— M. C. Minieri Riccio vient de publier un vol. intitulé : *Saggio di codice diplomatico* formato sulle antiche scritture dell'Archivio di stato di Napoli, 1er vol., allant de 964 à 1285 (Naples, Rinaldi et Sellito). Ce vol. contient 254 documents, plusieurs antérieurs à l'établissement de la monarchie; quelques-uns de l'époque normande et souabe; la plupart sont des diplômes du temps de Charles Ier d'Anjou. (Voir pour ceux-ci dans les précédents nos de la *Revue* l'analyse de l'*Arch. stor. ital.*) Le vol. se termine par 7 tables.

— Le premier fascicule des *Diarii di Marino Sanuto* publiés par la Commission vénitienne d'histoire vient de paraître. Il s'étend du 1er janvier au 31 mai 1490. — Nous engageons très vivement tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques à encourager cette publication si précieuse pour la connaissance de la diplomatie, de la vie privée et des mœurs de la Renaissance. Il paraîtra 1 fascicule par mois et le prix en est de 5 fr., payables après réception. On annonce 12 vol. de 4 fascicules chaque.

— On vient de publier (Rome, Bocca) le 1er vol. d'un *Catalogo dei mss. relativi alla storia di Roma che si conservano nella biblioteca Vaticana* par V. Forcello. Ce vol. comprend 914 articles, portant sur les mss. latins du fonds du Vatican, jusqu'au n° 9969. Il contient en outre deux bonnes tables, l'une des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages anonymes, l'autre, des matières.

— La 1re livraison d'un ouvrage de paléographie par M. Cesare Foucard, directeur des archives de l'État à Modène, vient de pa[illegible] Il est inti-

tulé : *La scrittura in Italia avanti Carlomagno.* Il se compose de 10 tables photolithographiques de spécimens d'écriture minuscule et cursive, depuis l'époque romaine jusqu'au vᵉ s. ap. J.-C. Cette première livraison nous représente les tablettes de cire de Pompei et de Transylvanie, divers bronzes ou marbres, les graffiti de Pompei, et deux mss., c.-à-d. le Virgile de la Laurentienne et le Tite-Live de Vienne.

— M. G. Donneaud vient de publier une jolie plaquette (Gênes, Istituto dei Sordo Muti) : *Sulle origine del commune degli antichi partiti in Genova e nella Liguria* à laquelle quelques documents inédits tirés des Archives de Gênes donnent du prix.

Norvège. — Le conservateur des Archives du royaume de Norvège, M. Ingvald Undset, prépare une notice sur l'un des fondateurs de l'archéologie préhistorique, M. F. Arendt, né à Altona vers 1769, mort en 1823[1]. Comme ce singulier personnage a plusieurs fois parcouru la France et qu'il a publié quelques opuscules en français, il est possible que quelques-uns de nos compatriotes possèdent des notes écrites par lui ou connaissent des particularités de sa vie. M. Undset recevrait avec gratitude toute communication qui lui serait adressée relativement à cet archéologue ambulant.

Pays-Bas. — La Société Teyler, de Harlem, offre une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire (en français, allemand, anglais, hollandais ou latin) sur « l'Histoire de l'Église chrétienne de Rome depuis son origine jusqu'au milieu du IIIᵉ s. »

Pologne. — M. Bobrzynski, professeur à l'Université de Cracovie, connu par plusieurs ouvrages sur l'histoire du droit polonais et allemand en Pologne, vient de publier (Varsovie, Gebethner et Wolff) un manuel d'*Histoire de Pologne* jusqu'au premier partage, 1772, destiné à faire connaître au public lettré l'état actuel des recherches historiques et à rectifier sur plusieurs points les vues erronées répandues par les historiens de l'école de Lelewel. L'époque la plus importante de l'histoire de Pologne, celle des xvᵉ et xviᵉ siècles, à laquelle l'auteur a consacré antérieurement la plupart de ses travaux spéciaux, est traitée dans ce manuel avec le plus de développement. — En même temps M. Chylinski a publié (Cracovie, Gebethner et Cᵉ) un abrégé de l'ouvrage précédent pour l'usage des écoles en Galicie; l'auteur, M. B., y a ajouté l'histoire de cette province pendant le siècle dernier, 1772-1870.

Suisse. — La librairie H. Georg (Genève et Bâle) a mis récemment en vente une édition nouvelle et considérablement augmentée de l'*Histoire de la Confédération suisse,* par M. A. Daguet.

— L'*Histoire du Peuple suisse* du Dʳ Dændliker vient d'être traduite par Mᵐᵉ Jules Favre (Paris, Germer-Baillière; un vol. in-8° de xl et 336 p.). Cette traduction est faite avec peu de soin, et renferme nombre

1. Voy. une notice sur lui dans *Antiquités primitives du Danemark*, par E. Beauvois (*Revue contemporaine*, 2ᵉ série. T. XXXIV. 31 juillet 1863, p. 281-2).

de fautes qu'il eût été facile d'éviter; mais l'ouvrage de M. D. n'en mérite pas moins d'être recommandé aux personnes qui voudraient trouver, dans un cadre restreint, un résumé simple, sobre et clair des principaux faits de l'histoire suisse depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. On retrouve dans la préface de M. J. Favre l'éloquence généreuse et l'élévation de vues accoutumées de l'illustre académicien.

— M. Ad. Gautier vient de publier une intéressante étude sur *Les Armoiries et les couleurs de la Confédération et des Cantons suisses* (Genève, Georg; 141 p. in-8°, 15 vignettes et 4 planches).

— M. G. Meyer von Knonau a inséré dans la collection des *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit* une traduction de la chronique d'Ekkehart IV dont il avait publié, il y a deux ans, le texte dans les mémoires de la Société d'histoire de Saint-Gall.

— M. le Dr H. Wartmann vient de publier deux livraisons nouvelles de l'*Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen* (1296-1330). L'ouvrage, qui compte déjà trois beaux volumes in-4°, sera continué jusqu'à la réformation.

— M. l'archiviste J. Strickler vient de publier la 3e livraison de son *Aktensammlung zur Schweizerischen Reformationsgeschichte*. Cette livraison, l'une des plus importantes du recueil, est presque entièrement consacrée à l'année 1529.

— M. Amédée Roget vient de publier la 1re livraison du tome V de son *Histoire du peuple de Genève* (1555-58) et un nouveau volume d'*Etrennes genevoises* (*Hommes et choses d'autrefois :* Echos du centenaire de Jean-Jacques. — Patriotisme de J.-J. Rousseau dans la question du théâtre. — La liberté de la presse à Genève au XVIIIe siècle. — Le Conseil général de l'ancienne République. — Le géographe Charles Ritter à Genève, etc.).

— Le *Journal de Genève* publie depuis quelque temps une biographie de James Fazy, qui renferme un résumé très exact et très bien fait de l'histoire de Genève depuis la Restauration.

— Les *Regesten der ehemaligen Sankt-Blasier Probstei Klingnau und Wislikofen im Aargau,* pub. par M. Huber, viennent de paraître à Lucerne.

— M. A. Jahn vient de publier une brochure : *Die Kunde und Benutzung der Bongarsischen Handschriften und Büchersammlung der Stadtbibliothek in Bern* (Berne, Wyss), où, à côté d'une polémique d'une vivacité regrettable contre M. Hagen, l'auteur du catalogue de la Bibliothèque de Berne, se trouvent des renseignements utiles pour l'histoire littéraire du XVIIIe et du XIXe siècle.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Brunswick. Le traité de Berlin annoté et commenté. Paris, Plon. — Davoust, prince d'Eckmuhl. Paris, Didier. — J. Dessaix et Folliet. Le général Dessaix. Ibid. — Douais. Les Albigeois. Ibid. — M. du Camp. Les Convulsions de Paris. T. II, Paris, Hachette. — Flandin. Des Assemblées provinciales. Paris, Leroux. — Morel-Fatio. L'Espagne au xvie et au xviie s. Heilbronn, Henninger. — E. Müntz. Les arts à la cour des papes pendant le xve et le xvie s. P. : Martin V, Pie II. Paris, Thorin. — Perrens. Histoire de Florence. Paris, Hachette. — Rolland. Hist. littéraire de la ville d'Albi. Toulouse. Privat.

Am-Herd. Denkwurdigkeiten von Ulrichen. Bern, Wyss. — Die Chroniken der deutchen Staedte von 14. bis 16. Jahrh. xve vol. Die baierischen Staedte. Leipzig, Hirzel. — Acta et decreta ss. conciliorum recentiorum, collectio Lacensis, 4 vol. Fribourg-en-Brisgau. — Dieffenbach, Karl Ludwig Schulmeister. Leipzig, Webel. — Dobel, Memmingen in Reformationszeitalter. Augsbourg, Lampart. — Dudik. Schweden in Bœhmen u. Maehren 1640-1650. Vienne, Gerold. — C. von Hœfler. Die romanische Welt u. ihre Verhaeltniss zu der Reformiden des Mittelalters. Vienne, Gerold. — Id. Zur Kritik u. Quellenkunde der ersten Regierungsjahre K. Karls V. 2^e partie. Vienne, Gerold. — Klein. Die Verwaltungsbeamten der Provinzen des rœmischen Reichs bis auf Diocletian. I. Sicilien u. Sardinien. Bonn, Strauss. — Pœhlmann. Die Wirthschaftspolitik der florentiner Renaissance u. das Princip der Verkehrsfreiheit. Leipzig, Hirzel. — Varrentrap, Hermann von Wied u. sein Reformationsversuch in Koeln. Leipzig. Duncker et Humblot. — Zallinger, Ministeriales u. Milites. Innsbruck, Wagner.

Boulger. The Life of Yakoob Beg. Londres, Allen. — Seeley. Life and Times of Stein. 3 vol. London, Macmillan.

Claretta. Storia del regno e dei tempi di Carlo Emmanuele II duca di Savoia. Gênes. Institut des sourds-muets.

Ahlqvist. Kronung Erik XIVe Sista Lefnadsar 1568-1577. Stockholm, Norstedt.

Zakrzewski. Po uciecze Henryka dzieje beztrolewia 1574-75. Cracovie, Anczyca et Spolki.

Erratum du précédent numéro.

P. 17, n. 1. *Au lieu de :* Un angle de 45 à 50°; *lisez :* Un angle de 15 à 20°.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

G. Maspero. De quelques navigations des Égyptiens sur les côtes de la mer Érythrée 1
P. Gaffarel. Peyrot Monluc 273
A. Gazier. Henri Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher 34
J. Tessier. La bataille de Hohenlinden et les premiers rapports de Bonaparte avec le général Moreau 333

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Flammermont. La Jacquerie en Beauvaisis 123
Notes de Sismondi sur l'Empire et les Cent-Jours, publ. par P. Villari et G. Monod 360

BULLETIN HISTORIQUE.

Alsace. — (Rod. Reuss) 150
Bohême. — (I. Goll) 430
Espagne. — (A. Morel-Fatio) 164
France. — (G. Fagniez et G. Monod) 144,401
Italie. — *Travaux sur le moyen âge* (C. Paoli) 416
Suède. — (C. de Silfverstolpe) 438

CORRESPONDANCE.

J. Destrem. Note sur la conduite de Bonaparte, premier consul, à l'égard du clergé des colonies 394

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Arnold. Deutsche Urzeit 462
Aubé. Histoire des persécutions de l'Église 458
Bikélas. Les Grecs au moyen âge 247
Esnault. Mémoires de René Nepveu de la Manouillère (1789-1808) 205
Forneron. Les ducs de Guise et leur époque 213
Giry. Histoire de Saint-Omer 210
Green. History of the english people. T. I et II 199
Hardenberg's Denkwürdigkeiten, hrsggb. v. L. v. Ranke . . 490
Helfert. Joachim Murat 489
— Kœnigin Carolina von Neapel und Sicilien 484
Kleinschmidt. Russland's Geschichte und Politik 226
Koser. Preussische Staatschriften (1740-1745) 231
Amilcar [illegible] Wloszech 244
P[illegible] la civilisation hellénique . . . 246

Pages
Petitjean. Étude sur le colonat 251
Reumont. Geschichte Toscana's seit dem Falle der Republik Florenz 218
Rinaudo. Leggi dei Visigoti 251
Rocquain. L'esprit révolutionnaire avant la Révolution . . . 238
Rode. Geschichte der Reaction des Kaisers Julian 198
Schwartz. Leben des Generals Carl von Clausewitz. . . . 475
Tschackert. Peter von Ailli 464
Wauters. Les libertés communales. 471

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 255, 506
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 256, 506
3. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 256
4. Analecta juris pontificii 253
5. Bibliothèque de l'École des chartes 501
6. Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne 506
7. Bulletin de la Réunion des officiers 255, 506
8. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 506
9. Bulletin de la Société d'Histoire de France 256
10. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris 256
11. Bulletin de la Societé d'Histoire du Protestantisme. . 256, 506
12. Le Cabinet historique. 252
13. Le Correspondant 254, 504
14. Journal des Savants. 253
15. Mémoires de la Société historique du Cher. 507
16. Nouvelle Revue historique de droit 253, 503
17. Revue archéologique 502
18. Revue de Bretagne et de Vendée 505
19. Revue de Champagne et de Brie 505
20. Revue critique 252, 503
21. Revue du Dauphiné 254, 505
22. Revue des Deux-Mondes. 255
23. Revue de France 254, 504
24. Revue de Gascogne 254
25. Revue de géographie 253
26. Revue historique nobiliaire. 253, 503
27. Revue du Lyonnais 253, 505
28. Revue du Maine 505
29. Revue politique et littéraire. 503
30. Revue des Questions historiques 501
31. Revue des Sociétés savantes. 507
32. Romania 253
33. Le Spectateur militaire 253
34. Le Temps. 507

Pages

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

1. Abhandlungen der Akademie der Wiss. (Munich) . . 514
2. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit 260
3. Archiv für Œsterreichische Geschichte. 509
4. Archiv für Sæchsische Geschichte 510
5. Deutsche Rundschau 259
6. Forschungen zur deutschen Geschichte. 508
7. Gœttingische gelehrte Anzeigen 288
8. Hermes 511
9. Historische Zeitschrift 257
10. Ienaer Literaturzeitung 259,512
11. Magazin für die Literatur des Auslandes. 209
12. Monatsbericht der Akad. der Wissenschaften (Berlin). 513
13. Monatsber. der Akad. der Wissensch. (Munich). . . 513
14. Nachrichten v. d. Kœnigl. Gesellsch. d. Wissensch. zur Gœttingen 513
15. Neues Archiv fur æltere deutsche Geschichtskunde. . 258,509
16. Philologus 510
17. Russische Revue 260
18. Vierteljahrschrift f. Volkwirthschaft, Politik u. Kulturgesch. 509
19. Zeitschrift für die Kirchengeschichte 512

ALSACE.

1. Revue d'Alsace 472

ANGLETERRE.

1. The Academy 260,507
2. The Athenaeum 260,507
3. The Contemporary Review 261
4. The Nineteenth Century 261

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 257

DANEMARK.

1. Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed 519
2. Aarsberetninger fra det. k. Geheimeaachid 519
3. Geografisk Tidsskrift 519
4. Historisk Tidsskrift 519

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei 517
2. Accademia dei Rozzi (Sienne) 518
3. Accademia della Crusca 263
4. Accademia delle scienze (Turin) 518
5. Archivio storico italiano. 261,515
6. Archivio storico lombardo. 262,517
7. Archivio storico napoletano. 261,516
8. Archivio storico siciliano 262
9. Archivio storico veneto 261,516
10. Commissione di storia patria (La Mirandole) 264

Stanford University Libraries
3 6105 013 098 863

NON-CIRCULATING

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

LUO APR 15 1997
APR 08 1997